This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07578714 7

REVUE

DES

ÉTUDES RABELAISIENNES

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

REVUE

DES

ÉTUDES RABELAISIENNES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

10311

CONSACRÉE

A RABELAIS ET A SON TEMPS

TOME III — 1905

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
9, QUAI VOLTAIRE
1905

B.F.L

NEW YORK
364573
7

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

LES DATES

DU

SÉJOUR DE RABELAIS A METZ

(1546-1547).

La fixation des dates du séjour de Rabelais à Metz présente une importance toute particulière, non seulement en ce qui touche la biographie du grand Tourangeau, mais encore et surtout au point de vue des circonstances qui ont accompagné la préparation et la publication du IIIe et du IVe livre du *Pantagruel*.

Ce séjour nous est attesté par trois documents :

1° Un extrait des comptes de la ville de Metz fait au XVIIe siècle par le pasteur Paul Ferry (1591-1669)[1], dans ses *Observations séculaires* conservées à la bibliothèque de Metz. Voici le texte de cet extrait :

« 1547 payé à Mre Rabellet p ses gages d'un an c'est à savoir à la sainct Remy 60 livres, à Pasques darien passé 60 livres comme plus con lui ont donné p le quart d'an de saint Jean 30 livres. »

Dans l'*Index* de son ouvrage, Paul Ferry renvoie deux fois à cette mention; d'abord, aux mots *surnoms messins*, il note :

« Mre Rabellet (c'est Rabellais) au gaiges de 120 livres l'an 1547. — Voir l'extrait des comptes de la ville, 675. »

1. Paul Ferry fut un compilateur d'une rare exactitude. Voir, sur lui, les notices de Bégin, dans la *Biographie de la Moselle;* de M. Prost, de M. Cuvier, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1851 et 1869.

Et ailleurs, à la lettre R, il répète :

« Rabelais aux gages de la ville de 120 livres par an 1547 et congédié. — Voyr les comptes de la ville[1]. »

Rabelais a donc été médecin stipendié de la ville de Metz.

2° Une lettre de Rabelais au cardinal Du Bellay, datée de Metz le 6 février, sans indication d'année (éd. Marty-Laveaux, III, 390).

3° Une lettre de Jean Sturm au même cardinal, datée de Saverne le 28 mars, sans indication d'année (Bibl. nat., f. lat. 8584; jadis de la Mare, fol. 33).

I.

De ces trois documents, les biographes et les commentateurs de Rabelais ont presque unanimement conclu que l'auteur du *Pantagruel* était arrivé à Metz au commencement de l'année 1547 et qu'il avait quitté cette ville en 1548, soit à Pâques, soit à la fin du mois de juin.

C'est ainsi que Jean Fleury[2], Rathery[3], notre confrère M. Paul Stapfer[4] et M. René Millet[5] ont adopté formellement les dates de 1547-1548 pour celles du séjour de Rabelais au pays messin. Marty-Laveaux[6] suppose que

1. *Rabelais, médecin stipendié de la cité de Metz*, par M. Charles Abel (*Mémoires de l'Académie de Metz*, 1869, p. 543-627). Il avait déjà été question de Rabelais dans le même recueil à deux reprises différentes (Bégin et de Puymaigre, *Mémoires de l'Académie de Metz*, 36e année (1844-1845), p. 75, et 46e année, p. 15 et 34).

2. *Rabelais et son œuvre*. Paris, Didier, 1876, in-8°, t. I, p. 119 et suiv.

3. *Notice biographique de l'édition des œuvres de Rabelais*, par Burgaud des Marets et Rathery. Paris, Didot, 1887, in-18, p. 52-53. — Rathery date de 1547 la lettre de Sturm et celle de Rabelais au cardinal Du Bellay.

4. *Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre*. Paris, Armand Colin, 1889, in-12, p. 67.

5. *Rabelais*, dans la collection des *Grands écrivains français*. Paris, Hachette, 1892, in-16, p. 59.

6. *Les œuvres de maistre François Rabelais*. Paris, Lemerre, 1868-1903, in-8°, t. V, p. XXXIV. — Au tome IV, p. 401, le même érudit

notre auteur se réfugia à Metz après le supplice de Dolet, c'est-à-dire postérieurement au 3 août 1546.

L'érudit messin Charles Abel place, au contraire, l'arrivée de Rabelais à Metz en 1545[1]. Il suppose que le protégé du cardinal Du Bellay resta dans cette ville jusqu'en juin 1547, et il date du 6 février 1547 la lettre adressée par le fugitif au même cardinal[2]. M. Gebhart adopte la date donnée par Abel pour la fin du séjour, mais il fait partir Rabelais de France, comme Marty-Laveaux, seulement après la condamnation de Dolet[3], à la fin de l'été de 1546.

Louis Moland expose successivement deux opinions contradictoires. Il suppose d'abord que Rabelais est à Paris, ne courant aucun péril, grâce à de puissants appuis, quand paraît son livre III et lorsque Dolet est pendu et brûlé à la place Maubert[4]. Il semble même indiquer que

observe que la lettre de Rabelais au cardinal Du Bellay ne porte point la date d'année, mais qu' « elle paraît être soit de 1546, soit de 1547 ».

1. *Op.* et *loc. cit.*, p. 592-594. D'après Ch. Abel, Rabelais serait le médecin stipendié, ecclésiastique et étranger, poursuivi, en 1545, par l'official de Metz.

2. *Ibid.*, p. 618.

3. *Rabelais, la Renaissance et la Réforme.* Paris, 1877, in-16, p. 8.

4. *François Rabelais. Tout ce qui reste de ses œuvres.* Paris, Garnier, in-18, p. XXXII. « Dans la première édition du IIIe livre, publiée à Paris en 1546, Rabelais rejette le pseudonyme d'Alcofribas Nasier et inscrit son vrai nom sur le titre. C'était un coup d'audace que faisait Rabelais et c'était pourtant le parti le plus sage. Il se mettait sous la protection directe du roi; la persécution contre les hérétiques redoublait en ce moment. 1545 est l'année du massacre de Merindol, de la Coste et de Cabrières. Robert Estienne et Marot avaient dû quitter la France en 1543. Étienne Dolet fut pendu et brûlé à la place Maubert en 1546. Rabelais, grâce aux nombreux et puissants protecteurs qu'il a su s'attacher, ne court aucun péril. Il a pour appuis ou pour amis l'évêque de Paris, l'évêque du Mans, Pierre Duchâtel, évêque de Tulle, lecteur du roi, le cardinal d'Armagnac, l'évêque de Montpellier, l'évêque de Maillezais, le nouveau garde des sceaux, François Errault, sieur de Chemant, et tous les savants les plus illustres de France. Il brave la Sorbonne. Pierre Duchâtel a lu à François Ier les livres qu'on incrimine... Le roi n'y a rien trouvé de suspect. C'est Rabelais qui le dit dans son épître au cardinal Odet de Châtillon, et ce n'était certainement pas assez dire : François Ier dut prendre à cette lecture un vif divertissement,

notre écrivain n'avait pas encore quitté la France au moment où parut le commencement du Quart livre. Ensuite, acceptant pour une partie le résultat des recherches de Charles Abel, il expose que Rabelais quitta la France et se réfugia à Metz. « A quel moment? On ne peut le dire avec précision. Il paraît prouvé que ce fut plus d'une année avant la mort du roi. Il résulte des recherches des érudits lorrains que Rabelais aurait passé à Metz l'année 1546 tout entière. » Il ajoute plus loin : « La lettre de Rabelais au cardinal Du Bellay, où il implore en termes si pressants les secours du cardinal, est-elle du 6 février 1547, comme on le croit généralement? Tout fait supposer que la lettre au cardinal Du Bellay est plutôt du 6 février 1546, les appointements assez élevés que Rabelais touchait en 1547 ne justifiant plus de tels cris de détresse. Il faut, en ce cas, assigner également à cette année, au 28 mars 1546 (n. st.), la lettre de Jean Sturm au même cardinal Du Bellay. » Et, à la page 622, revenant sur sa seconde opinion, Moland date la lettre de Rabelais à Jean Bellay de l'année 1547. Il y a donc, chez lui, contradiction et incertitude absolues sur toute la ligne.

Notre confrère M. Heulhard, l'historien le plus autorisé des pérégrinations de Rabelais, a consacré toute une partie de son excellent livre : *Rabelais; ses voyages en Italie; son exil à Metz*, p. 206-261, à l'étude du séjour de Rabelais dans la ville lorraine, séjour qu'il date de 1547-1548. Il a discuté de la façon la plus détaillée la question des dates de l'exil du grand Tourangeau. Sa conclusion a été que Rabelais a quitté Paris après la publication du *Tiers livre*, « qui parut (à Paris), dans l'automne de 1546, envi-

et l'auteur fut assuré de sa protection. Aussi s'empressa-t-il de mettre au jour le commencement du *Quart livre*, dont les premiers chapitres parurent d'abord à Grenoble en 1547, puis à Lyon en 1548. » La notice biographique de l'édition Pierre Jannet est de Louis Moland, qui y a reproduit la notice de sa propre édition en l'abrégeant seulement un peu. Jannet date de 1547 la lettre de Rabelais au cardinal Du Bellay.

ron trois mois après le supplice de Dolet. » La présence de l'auteur du *Pantagruel* à Metz est constatée par la lettre de Sturm que M. Heulhard date, de même que la lettre de Rabelais, de l'année 1547. Il expose que notre écrivain devint médecin stipendié de la ville de Metz en avril 1547. « Il a touché un premier terme à la Saint-Remy, le 1er octobre (avril-octobre, six mois); un second et dernier terme à Pâques 1548 (octobre-avril, six autres mois). Il resta donc un an plein au service de la ville, et la satisfaction des Messins est telle qu'on lui accorde une gratification spéciale, *le quart d'an de la Saint-Jean*, soit un trimestre en plus (la fête de la Saint-Jean-Baptiste tombant le 24 juin). Gaspard de Heu, qui venait d'être élu maître échevin pour la seconde fois, ne fut pas étranger à cette mesure. »

Ainsi, Rabelais aurait exercé ses fonctions de médecin stipendié depuis Pâques 1547 (10 avril) jusqu'à Pâques 1548 (1er avril).

II.

Depuis la publication du volume de M. Heulhard, la discussion en est restée là. Que faut-il penser décidément de toutes ces supputations chronologiques? La question doit-elle être considérée comme résolue et convient-il d'accepter les dates de 1547-1548 proposées par la quasi-unanimité des historiens? Dans l'hypothèse contraire, peut-on arriver, en l'état actuel de nos connaissances et avec les seuls textes dont nous disposons, à dater d'une façon sûre et définitive le séjour de Rabelais sur les bords de la Moselle? A cette dernière question, je réponds sans hésitation : oui.

Observons d'abord que la mention du pasteur Ferry ne parle que de l'année 1547 et qu'il n'y est absolument pas question de l'année 1548. A la prendre à la lettre, Rabelais aurait commencé ses fonctions à Pâques 1546 et les aurait terminées avec le terme de la Saint-Jean de 1547.

Toute autre interprétation ne pourrait se justifier que si les lettres de Rabelais et de Sturm pouvaient être datées de 1547. C'est justement parce qu'ils ont rapporté ces deux documents à l'année 1547 que les auteurs que nous venons de citer ont cru devoir placer le séjour de Rabelais à Metz en 1547-1548.

Écartons d'abord du débat la lettre de Rabelais, qui ne renferme en elle-même aucune donnée permettant de fixer avec sûreté à quelle année elle doit être rapportée. Il reste la lettre de Jean Sturm. Tout repose donc, en dernière analyse, sur cette seule pièce. Or, cette lettre présente des mentions et allusions explicites qui sont relatives à plusieurs faits politiques contemporains. Il est très possible, pour cette raison, d'en établir la date avec certitude. J'ai entrepris de le faire et je suis parvenu à la dater, sans le moindre doute, du 28 mars 1546. La démonstration ne laisse place à aucune hésitation. Elle est, d'ailleurs, fort simple et ne demande qu'un exposé de quelques lignes.

La lettre de Sturm, dont on trouvera plus loin le texte latin, nous apprend que, au moment où elle fut écrite, c'est-à-dire le 28 mars, Charles-Quint venait d'arriver à Spire, quatre jours auparavant, c'est-à-dire le 24 mars. Or, si nous nous reportons à l'itinéraire de Charles-Quint publié par M. Gachard[1], nous constatons que, le 24 mars 1546, l'empereur arriva bien à Spire et qu'il y resta jusqu'au 29. En 1547, au mois de mars, le même souverain séjourna successivement à Ulm, Giengen, Nördlingen, Œttingen, Gunzenhausen, Schwabach, Nuremberg, Hersbruck et Vilseck[2]; il ne fit aucun séjour à Spire. Par conséquent, la question est tranchée : Sturm écrivait au cardinal Du Bellay le 28 mars 1546.

Nous possédons désormais un point de repère assuré et décisif, grâce auquel la question des dates du séjour de Rabelais à Metz est définitivement éclaircie. J'ajoute que le reste

1. *Voyages des souverains des Pays-Bas* (*Collection des chroniques belges*, II, 331).
2. *Ibid.*, p. 341.

du texte de la lettre confirme pleinement cette date de 1546. Au printemps de cette même année, Charles-Quint faisait des préparatifs de guerre contre les protestants, tout en se trouvant contraint de donner son attention aux difficultés survenues en Espagne. Cette situation compliquée l'amena à mécontenter Henri VIII en refusant de le soutenir contre la France. Sturm représenta alors à Du Bellay, son correspondant politique, combien le moment était favorable pour un rapprochement de la France avec l'Angleterre. Ses avis furent écoutés, car la paix fut conclue en juin 1546[1].

Donc, au mois de mars 1546, Rabelais était déjà à Metz, chassé de France par les difficultés du moment. Il venait d'annoncer sa venue à Sturm et semblait disposé à se rendre à Strasbourg.

Quelques semaines plus tard, il obtenait de l'administration municipale un poste de médecin stipendié et se trouvait, grâce à cet office, délivré des soucis matériels qui l'accablaient depuis son arrivée à Metz. Il restait au service de la ville jusque vers Pâques de l'année 1547, ou peut-être même jusqu'à la Saint-Jean, suivant que l'on considère que le trimestre payé en dernier lieu était un pur don, — ce que la mention *congédié* semble contredire, — ou un payement pour fonctions régulièrement remplies. Il rentrait en France et devait se trouver à Paris le 10 juillet 1547[2]; il partait peu après pour Rome,

1. Ch. Schmidt, *La vie et les travaux de Jean Sturm, premier recteur du Gymnase et de l'Académie de Strasbourg*. Strasbourg, 1855, in-8°, p. 64.

2. D'après la *Sciomachie* : « Encores en veismes nous semblables à Lyon pour la journée de Pavie, en la personne du feu seigneur de Rochefort, et récentement à Paris au jour que combatirent les seigneurs de Jarnac et de Chastaigneraye. » (Éd. Marty-Laveaux, III, 393.) Ce célèbre combat eut lieu à Saint-Germain-en-Laye le 10 juillet 1547. Il semble bien que, dans ces deux allusions si caractéristiques à la télépathie, Rabelais ait fait appel à des souvenirs personnels et qu'il ait parlé en témoin. J'appelle l'attention sur ce passage, en faisant remarquer qu'il est susceptible de nous apporter un témoignage précieux sur la période restée si obscure et si énigmatique de la vie de Rabelais entre 1524 et 1530. Il nous ferait sup-

comme nous l'apprend Puy-Herbault dans son *Theotimus,* publié en 1549 : « Plaise à Dieu que Rabelais soit auprès d'eux (les théologiens dissidents de Genève) avec son *Pantagruélisme,* pour me servir de ce mot bouffon d'un bouffon, si toutefois il est encore de ce monde! *car il avait suivi la foule des cardinaux renvoyés et relégués à Rome au commencement de ce règne.* »

Ainsi, la mort de François Ier, loin d'avoir fait sortir Rabelais de France, l'y avait plutôt fait rentrer, du moins momentanément. Le séjour à Metz ne fut en aucune façon la conséquence de la mort de François Ier, mais lui est antérieur de plus d'une année.

Maintenant que nous sommes renseignés sur l'arrivée et le séjour de Rabelais à Metz, est-il possible de dater la lettre de ce dernier au cardinal Du Bellay? Tout fait présumer qu'elle est plutôt du 6 février 1546; elle ne peut être, semble-t-il, de 1547, puisque Rabelais avait, à ce moment, un emploi qui le mettait à l'abri du besoin et que, dans cette épître, notre auteur se représente comme réduit au plus extrême dénûment. Elle ne saurait être de 1548, puisque Rabelais avait dû quitter Metz depuis Pâques ou la Saint-Jean de 1547. Selon toute vraisemblance, la pièce serait donc de 1546 (6 février). Il paraît bien, à lire ce document, que son auteur se débattait encore au milieu de toutes les difficultés inhérentes à un exil subit et à un changement complet de situation. Il n'avait évidemment encore rien reçu du cardinal; dans son désespoir, il menace presque son protecteur de s'asservir à quelqu'un de par deçà. La dernière phrase, toutefois, pourrait peut-être faire supposer que Rabelais vivait déjà depuis quelque temps hors de France :

Monseigneur,

Si, venant icy, M. de Saint-Ayl eust eu la commodité de

poser, en effet, que l'auteur du *Pantagruel* était à Lyon le 24 février 1525. Que de conséquences imprévues pourraient découler de ce texte!

vous saluer à son partement, je ne fusse, de present, en telle necessité et anxieté, comme il vous pourra exposer plus amplement. Car il me affermoit qu'esties en bon vouloir de me faire quelque aulmosne, advenant qu'il se treuvast homme seur, venant de par deça. Certainement, Monseigneur, si vous ne aves de moy pitié, je ne sache que doibve faire, sinon, en dernier desespoir, me asservir à quelqu'un de par deça, avec dommage et perte evidente de mes estudes. Il n'est possible de vivre plus frugallement que je fays, et ne me sçauriés si peu donner de tant de biens que Dieu vous a mis en main, que je n'eschappe, en vivotant et me entretenant honestement, comme j'ay fayt jusques à present, pour l'honneur de la maison dont j'estois issu à ma departie de France.

Monseigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grace et prie Nostre Seigneur vous donner, en parfaicte santé, très bonne et longue vie.

Vostre très humble serviteur,

François Rabelais, medecin.

De Metz, ce 6 de fevrier.

* * *

Quoi qu'il en soit, la lettre de Sturm nous suffit pour éclaircir, au point de vue chronologique, l'épisode lorrain de la vie de Rabelais et pour résoudre le problème posé : Rabelais était à Metz au commencement de 1546.

Il est donc naturel de penser que le IIIe livre, sur lequel paraissait pour la première fois le nom de Rabelais et qui était précédé d'un privilège à son nom, daté du 19 septembre 1545, a dû paraître au plus tard au début de l'année 1546, contrairement à ce qu'on a supposé jusqu'ici. Cette publication devint probablement la cause immédiate du départ inopiné de Rabelais. A peine mis au jour, le IIIe livre fut aussitôt censuré par la Faculté de théologie sous la date de 1545, — date qui est sans doute donnée dans le catalogue des livres censurés, d'après l'ancien style, et qui semble prouver que la condamnation fut prononcée dans les premiers mois de 1546, avant Pâques[1]. — Ainsi, sur les

1. Cette constatation très importante s'accorde pleinement avec la

quatre livres du roman parus du vivant de Rabelais, trois au moins ont été censurés dès leur apparition : le *Pantagruel* en 1533, le IIIe livre en 1546 (1545, v. st.) et le IVe en 1552. Il est infiniment probable que le *Gargantua* fut dans le même cas et qu'il a été censuré dès 1535. Le jugement des théologiens donna sûrement le signal des attaques racontées tout au long par Rabelais dans son épître dédicatoire du IVe livre au cardinal de Châtillon et dans l'ancien prologue du même livre. L'écrivain conjura par la fuite le sort qui le menaçait. C'est ainsi qu'il arriva à Metz.

Mais je n'insiste pas davantage sur les conséquences variées qui découlent des dates établies plus haut; tous ceux qui ont étudié avec soin la vie et l'œuvre de Rabelais les déduiront sans peine.

Abel LEFRANC.

APPENDICE.

LETTRE DE JEAN STURM AU CARDINAL DU BELLAY.

Saverne, 28 mars 1546.

S. P. R. Reverendissimo Domino. Etsi ex Anthonio nostro cognoscet amplitudo tua quid agatur et quid velimus : tamen ad me etiam pertinet et literis rogare, ut Episcopo nostro adsis in hæreditate Jacobi Wilsingeri recuperanda. Antonius aget ea ratione, qua a tua amplitudine missus fuerit; qua in re providendum est, ne quem offendamus si aliis donata sint : et ita restituantur, ut nostra opera aliquid profuisse videatur. Maximopere rogat Episcopus : ego oro et obsecro ut ne infesta re sed plane confecta Antonius redeat.

Anglicana ratio tibi curæ non est : cum mihi magni imo maximi momenti esse videatur : et si unquam antehac, nunc certe est tempestiva. Vintomensis discessit a Cæsare et tristis et stomachabundus. Hoc ex Christophoro Carlebithio, Ducis

démonstration que nous venons d'exposer; elle lui apporterait, s'il en était besoin, une confirmation singulièrement décisive.

Mauricii ad Cæsarem legato, viro docto, probo, experiente cognovimus, qui cum Wintomensi fuit : sed non est nominandus : nec in literis regiis a nobis nominatus est. Cæsar cogitur res Hispanienses pacare : atque idcirco Angli postulatis satisfacere non potest et nobis dat bona verba. Ante quatriduum Spiram venit : eo ad ipsum Langravius venturus est : vocatus a Cæsare. Valde laboramus ut ne verba : et ut noster Achilles non solum armis strenuus sit, sed etiam sapiat in consiliis. Opinor jam non procul abesse a Spira. Si Anglum tenere vultis : oportet eum hujusmodi temporibus tenere. Sed dum volumus non vultis : vultis autem cum nolumus. Hoc plerumque accidit in rebus mortalium.

Gasparum Gamaut puto jam istic fuisse, et omnia tuam Amplitudinem habere ex Sanctio. Fortassis tempus etiam hanc actionem mutavit, ita omnia perturbantur istic temporibus, ut nihil firmi videatur, sed in rebus politicis omnia sunt ἐνδεχόμενα, et hoc genus rerum vos excusat.

Quid ego velim : et quid me molestet ex Antonio cognosces, cui velim ut sponsor pro me sis apud Delphinum de omnibus quæ est dicturus.

Fraxineus noster in literis suis ἀεροβαντεῖ, idque coactus temporibus. Sic homines sumus, etiam qui reliquis plus sapere, ut experientiores videri volumus. Tempora etiam Rabelesum ejecerunt e Gallia φεῦ τῶν χρόνων. Nondum ad nos venit. Metis consistit ut audio, inde enim nos salutavit. Adero ipsi quibuscunque rebus potero cum ad nos venerit.

Bene vale, reverendissime præsul et mi Domine. Ad Tabernas Alsatiæ vigesima octava Martii.

Tuæ Amplitudinis studiosissimus famulus,

STURMIUS.

[Au dos, l'adresse :] A Monseigneur Monseigneur le cardinal Du Bellay[1].

(Bibl. nat., 2 feuillets de papier, ms. fr. 8584, fol. 33.)

1. Du même côté que l'adresse est écrite une mention ancienne donnant le nom de Sturm et la date du 28 mars 1546, qui est, comme on vient de le démontrer, la date exacte.

RABELAIS ET J.-C. SCALIGER.

En parcourant récemment la belle édition que Joseph Scaliger a donnée en 1574 des Œuvres poétiques de son père[1], je fus frappé de la richesse et de la variété des renseignements que cet indigeste pandemonium peut fournir à l'histoire littéraire du XVIe siècle.

On y rencontre non seulement une innombrable quantité de pièces adressées aux amis de Scaliger, particulièrement à deux membres du parlement de Bordeaux, Guy Goulard de Brassac et Arnaud de Ferron, mais encore une foule d'épigrammes ou d'invectives sur les ennemis et sur la plupart des contemporains de l'irritable médecin. Citons au hasard Dolet, Nostradamus, la Boëtie (qui a une dizaine d'articles), les conseillers Jean de Proliac et Pierre Rufus (Roussanes), l'évêque Jean Frégose, Pierre Noël, Thomas Sevin, Jean Second, Georges Buchanan, Mellin de Saint-Gelais, Ronsard, Govea, Melanchton, etc. C'est là une mine inépuisable pour les curieux de l'histoire et la vie de Jules-César Scaliger en particulier est toute à refaire sur ces données.

Malheureusement, une bonne partie des personnages visés dans ces pièces nous sont inconnus. Ce sont des contemporains de Scaliger, ses concitoyens d'Agen, avec lesquels il vivait sur le pied d'une hostilité permanente : tels les médecins Calvus (Calvet? Cauvet? Chauvet?), Furnellus (Dufour?), Pissotus, Vidor, Cossus (Causse?), Rubellius (Roaldès?), le chirurgien Turrianus (Latour?), les avocats Crazonius (de Crazanes) et Meremnius (de Merens?), les juges Arlus et Statanius, le prêtre Gillo, les

1. *Julii Cæsaris Scaligeri, viri clarissimi, Pœmata, in duas partes divisa*..... S. l. (Genève), 1574, 2 vol. in-8°.

écrivains Astorcus (d'Astorg) et Drusacus[1], les grammairiens Maurus (Maury?), Picatus et Ypnius. Il n'est pas d'invective que le terrible tondeur[2] ne lance contre ces petites gens.

D'autres personnages sont affublés des noms de fantaisie chers aux satiristes, et il n'est pas toujours facile de deviner ces énigmes. On y trouve par exemple les Battale, les Struma et les Bambalio si souvent mis en scène par Filelfo et par Érasme. Bambalio est, on le sait, le nom que Cicéron donne à Antoine dans les *Philippiques;* c'est aussi le surnom de Poggio dans les satires de Filelfo. Hipponax est le masque d'Érasme dans ses Épigrammes, et Scaliger le lui a emprunté jusqu'à intituler *Hipponax ab Inferis* un livre de ses médisances. Atticus n'est autre que le conseiller Arnaud de Ferron, que Scaliger, se comparant modestement à Cicéron, prend pour confident de ses jalousies.

Or, parmi ces masques, il en est un qui, d'emblée, avait attiré notre attention, c'est celui de *Baryœnus*. Ce Baryœnus était un défroqué qui avait été moine dans deux ordres différents, courait les tavernes et les mauvais lieux à la façon d'un cynique, semant çà et là les traits de sa mordante satire, avait embrassé la médecine et qui avait, auprès des catholiques bien pensants, tels que se flattait d'être Scaliger, la réputation d'un athée. Ce portrait me semble, sans aucun doute, être celui de maître François.

On remarquera d'ailleurs que les trois premières lettres de ce pseudonyme sont précisément les trois premières du nom de Rabelais, qu'il est probable que Jules-César avait écrit *Rabiœnus* et non *Baryœnus*, et que c'est vraisemblablement Joseph Scaliger, de la même main qui avait

1. Celui-ci est bien connu, c'est l'auteur des *Controverses des sexes masculin et féminin* (Toulouse, 1534, in-fol., chez Jacques Colomiès). Son véritable nom est Sébastien (et non Gratien) du Pont, s^r de Drusac.

2. On l'appelait en Italie *il tonso da Burden* parce que, dit Joseph, il tondait à fleur de peau, « quod strictim tonderet, » et non, comme tout le monde le répète, parce qu'il était tondu.

émendé pieusement les écrits de son père, supprimé une partie des lettres et des invectives de celui-ci contre Érasme et atténué, dans la mesure du possible, ses vaniteuses prétentions nobiliaires, c'est Joseph qui aura dû transformer, de manière à dérouter les soupçons, Rabiœnus en Baryœnus[1].

Du reste, Baryœnus, Rabiœnus, Rabelæsus ont, au point de vue prosodique, la même valeur et se peuvent substituer l'un à l'autre sans altérer la mesure du vers. Rabienus enfin était un nom qui convenait à la fois au portrait de Rabelais, tel que nous le trace Scaliger, et à sa manière de pseudonymer; Rabiœnus, *l'enragé*, est en effet le pendant de Bibinus, *l'ivrogne*, et de Philomusus, *le lettré*, qu'il met en scène. Du reste, quand la mesure du vers le gênera, il transformera Baryœnus en Barœnus; une fois même, il le désignera sous le nom de Lycon, *le loup*.

Mais il est une autre raison plus sérieuse qui nous avait fait soupçonner Rabelais sous le masque de Baryœnus, c'est l'étroite amitié, l'affection réciproque de Rabelais et de Dolet, jointe à la haine bien connue de J.-C. Scaliger pour Dolet.

Ch. Nisard[2] a conté, avec son talent et son humour habituels, les causes de cette animosité et reproduit les principaux épisodes des démêlés littéraires des deux adversaires. Nous ne referons pas ce récit, mais nous lui emprunterons deux passages qui montrent bien quels étaient les sentiments du vindicatif Italien envers l'érudit qui l'avait suivi dans la critique d'Érasme.

« Je l'ai sanglé, » écrivait Scaliger à Arnaud de Ferron,

1. Il est remarquable que Joseph Scaliger, qui a tant écrit et tant parlé, n'ait pas laissé un seul mot sur Rabelais. Les *Scaligerana* même sont muets sur un auteur qui, à la mort de Joseph (1609), jouissait déjà d'une immense réputation. Ce silence ne serait-il pas l'effet d'une gêne dans laquelle les violences et la partialité de son père avaient mis le savant humaniste à l'égard de Rabelais?

2. Ch. Nisard, *Les gladiateurs de la république des lettres*, t. I, p. 350. — Voir aussi Richard Copley-Christie, *Étienne Dolet;* trad. par Casimir Stryenski (Paris, 1886, in-8°).

en parlant de Dolet, « je l'ai sanglé dans mon second Discours, quoique sans le nommer, mais je l'ai peint de telle sorte que les enfants, même au maillot, de la ville de Toulouse pourraient le reconnaître[1]. »

Et, plus tard, après la mort de Dolet, il écrit dans sa *Poétique :* « Dolet, on peut bien l'appeler le chancre ou l'abcès des muses. Car, outre qu'*un si grand corps*, suivant l'expression de Catulle, *ne renferme même pas un grain de sel*, l'insensé qu'il est se pose en autocrate de la poésie. Et le voilà, au gré de son caprice, incrustant dans la poix de son style les perles virgiliennes, comme pour faire croire que c'est son bien. Impuissant rabâcheur qui, après avoir, à force de souder sa marquetterie cicéronienne, fabriqué ce je ne sais quoi de fiévreux qu'il appelle des Discours, et que les doctes qualifient d'aboiements, a cru pouvoir se permettre la même licence aux dépens du divin trésor de Virgile! Aussi, tandis qu'il chante *les Destins* du très bon et très grand roi François Ier, il a lui-même à régler avec son mauvais destin; et, ce qui était bien dû au poète comme aux vers, seul de son temps, il subit comme athée le supplice de la flamme. Mais la flamme a beau faire, elle ne peut venir à bout de le purifier; c'est plutôt lui qui souille la flamme. Quant aux égouts, aux latrines qu'il intitule *Épigrammes,* à quoi bon vous en détailler toutes les ordures? C'est flasque, froid, insipide et, pour tout dire, plein de cette folie furieuse qui, s'armant d'un excès d'impudence, n'a pas même reconnu l'existence d'un Dieu. En conséquence, à l'exemple d'Aristote, ce prince de la philosophie, qui, dans son *Histoire naturelle,* ayant analysé, d'après toutes ses parties constitutives, l'organisme animal, fait encore mention des excréments, je veux qu'ici le nom de cet homme se lise en sa qualité, non de poète, mais d'excrément de la poésie[2]. »

1. *J.-C. Scaligeri Epistolæ,* Epist. XIV, p. 36, dans les *Orationes duæ* de J.-C. Scaliger. Toulouse, 1621, in-4°.

2. *J.-C. Scaligeri Pœtices libri VII,* 1561, in-fol., p. 305. Les allu-

On voit que, comme invective, Jules-César est un bon élève de ses compatriotes Filelfo et Poggio, et l'on peut à bon droit s'étonner de la surprise de Bayle devant la violence des attaques de ce spadassin de lettres contre le *Ciceronianus*[1].

Mais ce que ni Bayle, ni J. Boulmier[2], ni Ch. Nisard ne paraissent avoir connu, c'est qu'il y eut entre Dolet et Scaliger une guerre d'épigrammes, de petits vers méchants et calomnieux, de *iambes*, comme les appelle Jules-César, et que cette guerre dut être aussi longue que cruelle, puisqu'il ne nous reste pas moins, dans les *Poemata*, d'une dizaine de pièces contre Dolet.

Nous n'en prendrons qu'une pour donner un spécimen de ces morceaux, dont le style est d'ailleurs identique, dont l'idée se répète sans cesse et où la forme de l'invective se multiplie seule avec une merveilleuse ingéniosité.

In Doletum.

Doletus est Terentianus Eunuchus.
Vult multa multum, pauca sed parum præstat.
Tamen tonabit fulguransque clamabit
Horum farina aspersus esse pistrini.
Cursat, recursat; forte si quid arridet,
E Tulliano rapta fonte derivat[3].
  Idem videri Græca scire contendit,
Ast illa novit ut rigare de flamma,
Sudare sub Biarnico polo nudus.
Aures tamen fatigat et necat scriptis
Quæ, pro suis, deprompta de penu scenæ,
Torquet, retorquet; forte si quid arrisit,
E Tulliano furta fonte detorquet,
Quamquam nihil res postulat nec admittat[4].

sions de ce morceau ne sont compréhensibles que si on connaît les œuvres de Dolet.

1. Bayle, *Dictionnaire historique*, art. *Érasme*, remarque I.

2. J. Boulmier, *Estienne Dolet, sa vie, ses œuvres, son martyre*. Paris, Aubry, 1857.

3. Pour la correction il faudrait *raptum*.

4. *Pœmata : Hipponax*, p. 429.

Or, il n'est pas douteux que, dans cette guerre, Rabelais dut apporter à son ami, contre un adversaire dont il ne pouvait ne pas mépriser les prétentions vaniteuses et l'ignorance grammaticale, le secours de sa verve poétique et de son ironie. Les flèches ailées de Dolet et de Rabelais sont perdues pour nous; celles, plus pesantes, de Scaliger nous restent, et c'est grâce à elles que nous connaissons ce débat. Du moins n'est-il pas douteux, par la pièce 10e que nous publions ci-après, que Rabelais lança un *iambe* qui blessa mortellement l'amour-propre de Jules-César.

De là probablement, et peut-être aussi d'un autre sentiment que nous étudierons plus loin, sont nées les onze pièces suivantes que nous allons analyser.

Elles sont presque toutes, comme les morceaux contre Dolet, extraites des recueils qui, dans les Œuvres complètes de J.-C. Scaliger, portent les titres de *Farrago* (mélange, macédoine) et d'*Archilochus*. Une des pièces contre Dolet, celle que nous avons donnée plus haut, provient cependant de l'*Hipponax;* la dernière se trouve dans les *Logogriphi,* c'est le logogriphe de Dolet.

Ces quatre recueils ont été publiés pour la première fois par Joseph Scaliger en 1574, seize ans par conséquent après la mort de leur auteur et vingt-quatre ans après l'apparition des premières poésies de Jules-César[1].

Voici maintenant ces pièces, avec leur traduction et un essai de commentaire. Nous les donnons dans l'ordre où Joseph Scaliger les a publiées, et non dans leur ordre chronologique :

1. Voici la liste de ces poésies, avec la date de leur publication : *Lacrymæ,* 1534; *Nemesis,* 1535; *Heroes,* 1539; *Nova Epigrammata,* 1555. Joseph Scaliger y joignit, en 1574, les livres suivants : *Apiculæ; Teretismata; Farrago; Thaumantia; Aræ Fracastoreæ; Nymphæ indigenæ; Adamantii catelli tumulus; Archilochus; Heroïnæ; Hipponax; Sidera; Anacreontica; Ænigmata; Urbes; Logogriphi; Manes Catulliani.* Cet ensemble forme le premier volume des *Poemata.* Le second volume est rempli par les recueils ou les poèmes suivants : *Ata; Hymni; Epidorpidum libri VIII; De regnorum eversionibus,* auxquels Joseph a ajouté son *Ajax lorarius* et ses Épigrammes personnelles, grecques et latines.

I. *De Baryœno.*

Tunc cum esset monachus Baryœnus, mortuus orbi
Ille fuit. Monachus corpore nam nihil est.
At nunc cum est atheos, jam vero est mortuus orbi,
Atque orbi, atque Deo, corporeque atque anima[1].

« *Sur Baryœnus.* En se faisant moine, Baryœnus est mort au monde[2], car le corps d'un moine n'est plus rien; mais maintenant qu'il est athée, il est bien véritablement mort au monde, et au monde et à Dieu, et du corps et de l'âme. »

II. *De eodem.*

Quod dixi monachum esse nihil quia mortuus orbi est,
Erravi; hoc ipso tetrior est monachus.
Mortuus impinguat steriles lœtamine sulcos,
At monachus segetum munera rodit iners.
Bis monachus tandemque atheos, quibus esse periclis
Tete ipso pejor ter, Baryœne, potes[3].

« *Du même.* En disant qu'un moine n'est plus rien parce qu'il est mort au monde, je me trompais; l'état de moine est pire encore. Les morts en effet fertilisent de leur cadavre nos champs épuisés, tandis que le moine ronge, inutile, les produits de nos récoltes. Deux fois moine et finalement athée, tu peux, Baryœnus, être trois fois pire que toi-même. »

III. *De Baræno monacho.*

Si quis pejor eo esse potest, quod pessimum habetur,
Pejor tanto bis terque Barœnus erit.

1. *Farrago,* p. 151.
2. On sait que, dans le langage du temps, mourir au monde signifiait entrer en religion. On verra plus loin que, dans sa lettre à Érasme, Rabelais avait déjà donné à Scaliger lui-même cette épithète d'*atheos.*
3. *Ibid.,* p. 151.

Nec quicquam esse potest pejus pejore Barœno
Non si se attentet vincere velle simul.
Ipse, ut se vincat vitiis? Quin posse Barœnum
Vincere sic, nusquam vis potis ulla hominis,
Nulla hominis vis, nulla poli, vis nulla deorum,
Non, si ter tanto numina plura forent!
Si qua illum fecit, tum in eo natura quievit,
Si non, naturam fecit et ipse suam[1].

« *Sur le moine Barœnus.* Si quelqu'un peut se rendre, sur la réputation de ses vices, pire que soi-même, pire même deux et trois fois, ce sera Barœnus; et nul ne saurait être pire que ce pire Barœnus s'il ne réussit, ce faisant, à se dépasser lui-même. Mais lui, comment le dépasser en vices? Il n'est pas de puissance humaine qui puisse jamais en cela vaincre Barœnus, non, pas de puissance humaine, ni terrestre, ni divine, pas même s'il y avait trois fois plus de dieux! La nature, si elle l'a fait tel, s'est ensuite reposée en lui et, si elle ne l'a pas créé, c'est lui-même qui a fait sa nature. »

Les allusions de ces trois pièces sont trop transparentes pour prêter à l'équivoque. On sait que Rabelais, après avoir fait ses études à l'abbaye de Seuillé, entra d'abord dans l'ordre de saint François au couvent de Fontenay-le-Comte; il y était au mois d'avril 1519, mais, à la suite des tracasseries que lui suscitèrent ses études grecques, il s'enfuit une première fois et vécut d'une existence assez décousue jusqu'en 1524, époque à laquelle il obtint du pape Clément VII un indult l'autorisant à reprendre l'habit religieux dans l'ordre de saint Benoît.

Il entra alors à l'abbaye de Maillezais où, sous le haut patronage de l'évêque Geoffroy d'Estissac, il put s'adonner à son goût pour la médecine. C'est probablement ce goût qui lui fit, une seconde fois, jeter le froc aux orties, car on le trouve, en 1530 et dans les premiers mois de 1531, à Montpellier, où il passe son baccalauréat et donne des leçons publiques sur des traités d'Hippocrate et de

1. *Ibid.*, p. 185.

Galien. Dans le courant de 1531, il entre comme médecin à l'Hôtel-Dieu de Lyon et là, pendant quatre ans, il ne cesse de produire et d'imprimer, avec les deux premiers livres de son roman, les travaux les plus divers.

C'est de cette époque[1] que date sa liaison avec Dolet et sa réputation bien établie de cynique railleur et de mécréant. Or, c'est l'époque également à laquelle Dolet fourbissait ses armes contre Érasme. Le premier discours de Scaliger, *Oratio in Des. Erasmi Dialogum Ciceronianum*, avait été lancé en 1529 et imprimé en 1531; c'est en 1534 que parut l'ouvrage de Dolet, *De Imitatione, dialogus adversus Erasmum*, et c'est le 25 septembre 1535 que fut achevé par Scaliger le second discours, *Oratio in eumdem, qua se prioris asserit auctorem*, dans lequel il attaque violemment Dolet[2].

1. Dolet sortit des prisons de Toulouse au mois de mai ou de juin 1533 et, outré de colère, courut à Lyon faire aussitôt imprimer ses *Orationes duæ in Tholosam*. C'est probablement chez l'imprimeur Sébastien Gryphius, auquel Boyssonné l'avait chaudement recommandé, que Rabelais le rencontra. C'est donc du mois d'août 1533 au mois d'octobre 1534 (date de son premier départ pour Rome) qu'il se lia d'amitié avec Dolet. On a prétendu, il est vrai, que cette amitié n'avait pas été sans orages. En effet, en 1542, trois éditions simultanées du *Gargantua* voyaient le jour à Lyon. L'une, copiée sur une édition anonyme de 1537, dont elle reproduisait le texte non expurgé, était de Dolet; la seconde, dans laquelle Rabelais avait eu soin de faire disparaître les passages trop compromettants et les mots trop hardis, était de Fr. Juste; la troisième, sans nom d'imprimeur, n'était qu'une copie de la précédente, mais elle renfermait une épître de l'imprimeur au lecteur qui accusait Dolet d'avoir dérobé et imprimé subrepticement le manuscrit de Rabelais, à la grande indignation de celui-ci. Cette lettre, comme le dit Brunet, est « tout à fait dans la manière de Rabelais » et il ne nous semble pas douteux qu'elle ne soit de lui. Mais il saute aux yeux que, dans cette affaire, Dolet et Rabelais s'entendaient comme deux compères, afin d'avoir le droit, l'un de publier un ouvrage de grand débit dont le privilège était déjà concédé à un imprimeur rival, l'autre de pouvoir désavouer, en cas de poursuites, un ouvrage dangereux tout en fournissant aux lecteurs friands de scandale un texte qu'il semblait réprouver (voir sur cette question J.-Ch. Brunet, *Recherches sur les éditions originales... de Rabelais*, 1852, p. 86).

2. Ce discours porte la date d'impression de 1537, mais il parut certainement en 1536.

Rabelais se trouva donc aux premières loges pour juger des préliminaires du combat, lequel du reste ne s'engagea qu'en 1536, au moment où l'auteur de *Pantagruel,* muni d'un indult du pape Paul III, qui l'absolvait de son apostasie (18 janvier 1536), rentrait de Rome avec Jean du Bellay. On sait qu'au mois de mars 1537 il assistait au banquet de Dolet, poursuivi pour meurtre et gracié par François Ier; un mois après, il était à Montpellier, où il passait sa licence (3 avril), son doctorat (22 mai) et où, cet automne, il commentait les *Pronostics* d'Hippocrate.

De 1537 à 1541, Rabelais ne semble pas avoir quitté la France. Il avait trouvé, sous la protection du cardinal du Bellay, un asile sûr à l'abbaye de Saint-Maur et, grâce à une extension de l'indult de Paul III, il avait obtenu le droit d'exercer la médecine, c'est-à-dire de vivre à sa guise. On sait comment il en usa; il vagabonda, eut des enfants, fréquenta surtout des amis, Boyssonné, Bèze, Marot, Ducher, Dolet, abominablement compromis, et mit de la sorte le sceau à sa réputation de libertin et d'athée. En 1545, d'ailleurs, il publiait le *Tiers livre*, scandale énorme, et bientôt après, tandis que Dolet mourait sur le bûcher (3 août 1546), il était obligé de se réfugier à Metz.

Or, cette période de 1537 à 1547 est celle de la guerre d'épigrammes entre Dolet et Scaliger. Il eût été bien surprenant que Rabelais ne s'y fût pas mêlé; tout l'y portait, son amitié pour Dolet, son esprit caustique, sa facilité de versifier et d'écrire et surtout son goût fin et sûr de lettré, que révoltaient les fanfaronnades et les faiblesses grammaticales de Scaliger.

Celui-ci, de son côté, en gladiateur de l'école italienne, n'eut garde de négliger les avantages que, dans une lutte d'invectives, lui donnait la conduite présente et passée de son adversaire. Il avait d'abord, en qualité de médecin, contre ses confrères en général, une *invidia medica* de l'âcreté de laquelle les médecins de nos jours, bien dotés cependant, peuvent difficilement se faire l'idée, et Rabelais

était un confrère. De plus, il nourrissait contre les moines, contre tout ce qui portait le froc ou qui touchait aux ordres religieux une haine farouche, que son fils Joseph fait remonter à certaine aventure scabreuse de sa jeunesse[1], au temps où il avait songé à se faire franciscain.

Les témoignages de cette aversion sont nombreux. « Il a escrit, avoue du reste Joseph[2], des Epigrammes contre les moines qu'il haïssoit. » Or, Rabelais, qui avait deux fois porté le froc, qu'on soupçonnait de luthéranisme ou d'athéisme, et dont l'esprit indépendant était aux antipodes de sa soif de considération, devait soulever en lui toute la bile et l'atrabile d'un fanatique italien[3].

De là les expressions venimeuses de *monachus, bis monachus, atheos, ter pejor*, qu'il lui prodigue et lui prodiguera sans se lasser.

IV. *De Baryœno monacho.*

Hic domita ossa piis Baryœni sunt sita flammis.
Tetrum non potuit diluere unda nefas;
Omnia dente canis rosit. Solus Deus extra est.
Cur? Quoniam nullum non erat ille Deum[4].

« *Sur le moine Baryœnus.* La dépouille vaincue de

1. J. Scaliger, Lettre à Douza, « *propter nescio quid* ἄῤῥητον », dans les *Jos. Scaligeri Epistolæ,* Epist. I, p. 33, édit. de 1627.

2. *Scaligerana,* édit. de Groningue (Saumur), 1669, p. 216. Les principales de ces épigrammes se trouvent dans le *Farrago* (« in monachum, » p. 208), dans l'*Hipponax* (« de porcis clericis, » p. 436; « de monachis aulicolis, » p. 436) et dans les *Ænigmata* (« monachi fratres, » p. 564 et 578).

3. Il ne faut pas en effet se laisser prendre à ce que nous dit Jos. Scaliger que, « quatre ans avant de mourir, son père estoit demy-luthérien » (*Scaligerana,* p. 216). Certainement, il s'entremit en faveur de Charles Sarrazin et d'André Melanchton, mais ses nombreuses déclamations contre les novateurs, qu'il qualifie d'athées, ses deux volumes d'*Hymnes religieux* et d'*Épidorpides* (surtout l'*Hymne au Saint-Esprit*), œuvres de sa vieillesse, témoignent de son orthodoxie. Il ne vit pas d'ailleurs les guerres de religion et fut enterré, en parfait catholique, dans l'église des Augustins d'Agen, au milieu de ces moines qu'il avait détestés.

4. *Farrago,* p. 194.

Baryœnus est maintenant la proie des flammes célestes. L'eau n'a pu décomposer (le cadavre de) cet affreux scélérat; c'est un chien qui l'a rongé. Dieu seul a manqué à cette fin. Et pourquoi? parce qu'il n'y avait pas chez lui le moindre Dieu. »

Cette pièce, évidemment postérieure à la mort de Rabelais, c'est-à-dire écrite entre 1553 et 1558, est curieuse, parce qu'elle montre quelles légendes coururent en province après la mort du père de Pantagruel. Des prédicateurs durent affirmer qu'il avait eu le sort d'Hérode, ou qu'en punition de son impiété il avait été enlevé par le diable, ou englouti comme Nathan et Abiron; c'était la mode à cette époque. A Agen, dont Scaliger recueille les commérages, on conta qu'il s'était noyé, mais que l'eau scandalisée avait rejeté son cadavre, et que, finalement, un chien l'avait dévoré; c'est la mort classique d'Hippolyte et de Jézabel.

La crédulité de Jules-César à l'égard de ces fables, quand elles flattent son amour-propre ou ses passions, n'a d'égale que son incommensurable vanité, et Joseph lui a rendu le service de les supprimer, quand il l'a pu, des œuvres de son père. Ne se figure-t-il point par exemple que Jérôme Cardan, qu'il a attaqué ainsi qu'Érasme et que Dolet, est mort en dépit sous le coup de son formidable in-folio[1]? et il en triomphe bruyamment. Or, Cardan lui survécut dix-huit ans[2]. Ne s'est-il pas encore imaginé que son maître, Giovanni Giocondo, appelé à Paris par François Ier, y avait bâti le Grand-Pont et le

1. *J.-C. Scaligeri Exotericarum exercitationum libri XV in Cardanum, de Subtilitate.* Paris, Vascozan, 1557, in-fol.

2. « Cette méprise, » dit excellemment Ch. Nisard, « serait d'une admirable bouffonnerie si, comme on l'a insinué, elle eût été volontaire; mais rien ne prouve que Scaliger ne fût pas de bonne foi. Les nouvelles qui arrivaient à Agen étaient crues d'autant plus facilement qu'elles étaient plus rares, et chacun les exploitait à son gré jusqu'au moment où d'autres nouvelles venaient les confirmer ou les démentir » (Ch. Nisard, *Les gladiateurs de la république des lettres,* t. I, p. 371, note 2).

Petit-Pont[1]? On verra même qu'il n'est pas éloigné de penser que, comme Cardan, Rabelais est mort de ses épigrammes.

V. *De eodem.*

Fit niger ex phœo Baryœnus transfuga funis.
  Nequam homo non potuit chordiger esse bonus;
Nunc factus niger haud valuit mutare colorem.
  Sic igitur mansit teter et ater homo[2].

« *Du même.* Transfuge de ses liens, Baryœnus s'est habillé de noir avec un froc (?), mais jamais frocard n'a pu faire un honnête homme. Rien ne lui a donc servi de changer sa couleur, car il reste affreux et noir. »

Cette pièce n'est remarquable que par ses allusions malignes. On sait qu'on appelait *Moines noirs* les religieux Bénédictins, et c'est ce que sans doute souligne le dernier vers, tandis que le premier évoque le cordon de saint François (*funis*) que Rabelais porta d'abord. La suivante est autrement intéressante.

VI. *De eodem.*

E lanio inter grunnitusque boumque cruores
  Natus, sit bonus hic, si bonus esse potest!
Si duo (ut Ausonius cecinit) invisse venena
  Possunt, bis monachus sic bonus esse potest,
Quem puerum juvenemque senemque aluere popinœ,
  Quem gangrœnarum fœtida prostibula.
Qui mundum atque Deum laceravit vocibus atris
  Si bonus est, bonus et Cerberus esse potest[3].

1. Jucundus geminos fecit tibi, Sequana, pontes;
  Jure tuum potes hunc dicere pontificem

(in *Scaligerana*, *édit. citée*, p. 107). Ce distique a été supprimé par Joseph Scaliger dans les *Poemata*. Ce n'est pas en effet le *Grand* et le *Petit-Pont*, mais bien le *Pont Notre-Dame* et le *Petit-Pont*, emportés par une inondation, que Giocondo rétablit et reconstruisit en pierre.

2. *Farrago*, p. 194.
3. *Farrago*, p. 194.

« *Du même.* Né d'un boucher dans les mugissements et le sang des bœufs, que celui-ci soit honnête homme, s'il le peut! Si, comme l'a dit Ausone, deux poisons peuvent se contrarier, c'est ainsi que pourra devenir honnête ce double moine, qui, enfant, jeune homme et vieillard, a vécu des cabarets et des lupanars infâmes, asiles de toutes les corruptions. Celui qui a déchiré de ses blasphèmes Dieu et le monde, si celui-là est honnête, c'est que Cerbère lui-même peut le devenir. »

Dans cette apostrophe, Scaliger prétend donc que Rabelais était fils de boucher. Or, on a cru longtemps que Thomas Rabelais, père de François, était un aubergiste ou apothicaire assez riche, qui tenait, à Chinon même, l'hôtellerie de la Lamproie. De Thou le premier avait cependant fait remarquer que ce ne fut que fort longtemps après la mort de Rabelais que la maison de Chinon était devenue un cabaret et que l'induction qu'on en avait tirée sur la profession du père de François était au moins hasardeuse; cette réserve avait été reproduite par nombre d'autres auteurs, notamment par M. Marty-Laveaux, et la question en était là, quand, tout récemment, M. Abel Lefranc faisait connaître à la *Société des Études rabelaisiennes* que le père de Rabelais était « non seulement licencié en droit, mais encore, en 1527, assesseur et expediant la juridiction du siege de Chinon en l'absence des lieutenant general et particulier[1]. »

Jusqu'à quel point ce renseignement, tiré d'un texte inédit, est-il conciliable avec l'apostrophe de Scaliger? C'est ce que l'avenir nous apprendra; mais ce qui apparaît dès à présent, c'est que les ennemis et contemporains de Rabelais le considéraient comme issu d'assez basse extraction. Et l'on comprend que Scaliger ne fût pas homme à rejeter cette opinion[2].

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, 1904, p. 292.

2. Il ne serait cependant pas étonnant que Thomas Rabelais eût été, non pas boucher, mais fermier des droits de boucherie à Chinon. On sait que le *banc de la boucherie*, le *masel*, constituait une

Cette pièce, l'une des plus méchantes et des plus ingénieuses qui lui soient consacrées, nous édifie encore sur le genre de vie, ou plutôt sur l'opinion qu'avaient ses contemporains du genre de vie de Rabelais; du Verdier (Bibliothèque française) est ici d'accord avec Scaliger quand il nous dit qu'il eut « une vie aussi insolente que ses ecrits. » Elle est d'ailleurs le bon commentaire des Prologues et caractérise les traits sous lesquels devait rester dans l'imagination populaire la physionomie de notre conteur[1].

VII. *De Barœni maledicentia*[2].

Colore tincta noctis
  Lividaque rabie
Legens ferus Barœnus
  Carmina, inquit : Agedum
An hœc meæ officinæ?
  Me quid ergo male habent[3]?

« *Sur la méchanceté de Barœnus.* Lisant des vers remplis de male rage et d'atrabile, le farouche Barœnus s'écrie : « Eh quoi! seraient-ils de ma fabrique? Pour-« quoi donc me blessent-ils? »

des principales sources de revenus des cités. A Gaillac, par exemple, le roi en était propriétaire en paréage avec l'évêque, et la ferme de ce droit était le plus souvent acquise par des fonctionnaires (voir notre étude sur *Deux livres de raisons, 1520-1545*. Paris, Champion, 1897). Cette hypothèse concilierait très bien les nouvelles découvertes sur la profession du père de Rabelais avec l'invective de Scaliger et l'incertitude des documents contemporains.

1. « Se totus vitæ solutæ ac gulæ mancipavit », dit de Thou. Faut-il faire remarquer que cette physionomie est exactement celle de Panurge? Si les romanciers puisent en eux-mêmes les meilleurs traits du caractère de leurs personnages, je croirais plus volontiers que Panurge et frère Jean ressemblent beaucoup plus à Rabelais qu'au cardinal d'Amboise, à Jean de Monluc ou au cardinal de Lorraine.

2. Cette pièce et la précédente encadrent une méchante diatribe contre Dolet, intitulée *De Doleti poesi;* elles sont, on le voit, de la même moûture.

3. *Farrago,* p. 195.

VIII. *Idem argumentum.*

Ignea cum legeret numeris mea carmina duris
Et rabie infami tetra Barœnus, aït :
Si non sunt mea, cur rabies insignis aperta est?
Sin mea, me rabies quœ necat ista, mea est[1]?

« *Variante.* Comme il lisait mes strophes cruelles aux vers enflammés et noircis de bile infamante, Barœnus se dit : « S'ils ne sont de moi, pourquoi débordent-ils de « rage? mais, s'ils sont de moi, cette rage meurtrière, dont « je meurs, c'est donc la mienne? »

IX. *De apostata.*

Ridiculum abjecit damnata ad claustra cucullum
Dum vult mundo mortuus esse Lycon,
Sed tenuit mores obscenaque facta cuculli;
Sic nunc est mundo mortuus atque Deo[2].

« *D'un apostat.* Lycon, ne voulant pas mourir au monde, jette aux orties de l'infâme couvent son froc ridicule, mais il a de ce froc gardé les mœurs et l'obscénité. Il est donc maintenant mort au monde comme à Dieu. »

Cette pièce n'est qu'une variante du numéro 1, c'est pourquoi elle nous semble légitimement devoir être rapportée à Rabelais. On en peut inférer, comme de celles qui la précèdent, quelques particularités sur l'aspect, l'habitude extérieure du personnage. Ce masque de lycanthrope que lui donne Scaliger, cette physionomie bilieuse et sanguine, cette épithète de *ferus*, qui évoque l'idée d'un faune ou d'un être hirsute, confirment bien l'impression ingrate qui se dégage du beau portrait de Léonard Gaultier; ils semblent, en tous cas, garantir la ressemblance de cette image.

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*, p. 201.

X. *Iambos sevit Barœnus, iambis petitus est.*

Sementem infamis faceres cum stultus Iambi
  Atque dares lato[1] semina prava solo,
Uberior trucis evenit tibi messis Iambi.
  Nutat et in stipula pendula spica levi,
Et licet ille tuus fuerit cariosus Iambus,
  Nunc glumus in nitido turgidus orbe micat.
Sic pestes domat horrendas Fortuna. Cruenta
  Cum seges occisi sanguine crevit heri[2].

« *Barœnus sème des iambes et les iambes l'étouffent.* Quand tu t'es fait semeur d'iambe, infâme sot, et quand tu as eu jeté dans le sillon béant ta semeure empoisonnée, il t'est venu une moisson formidable d'iambe horrible. Ses pesants épis courbent la paille légère et, bien que ton iambe soit pourri, son grain se dresse aujourd'hui, turgide, dans la splendeur de la terre. C'est ainsi que le Destin dompte les fléaux. La sanglante moisson a tué son maître et s'est engraissée de son sang. »

Cette pièce, dans laquelle l'imagination maladive de l'auteur se donne carrière, montre du moins, comme nous l'avons dit, la collaboration apportée par Rabelais à la querelle de Dolet et de Scaliger. L'épigramme devait être acérée pour avoir laissé une cicatrice aussi douloureuse, et Scaliger ne s'aperçoit pas qu'il en confirme la virulence en feignant qu'elle ait tué son ennemi lui-même. Dans la pièce dernière, c'est lui qui le tue.

XI. *De Barœno.*

« Qœstu relicto litteris Cæsar studet,
Aït Barœnus. Cæsar hoc stulte facit
Quœstum relinquere et studere litteris;
Nam sanguis, et secundus, est pecunia,
Et primus idem sanguis, et solus. Tamen

1. Le texte porte *læto,* qui nous semble une faute.
2. *Farrago,* p. 216.

Neglectus est a Cæsaris superbia.
Nam quis putaret mentis hunc sanœ virum
Qui, ut palleat, fit pauper? » Hoc buccis tumens
In compitis Barœnus, in foro canit,
Stipatus orcipascuis Bruco et Syro,
Qui cuncta dicta et facta habent venalia.
Hoc cum canit Barœnus, illic illico
Lœtis[1] cachinnis perstrepit totum forum.
At Cæsarem mox ut videt, nil pendere
Vanam insolentis Battali vœcordiam,
Eodemque vultu excipere dicta barbara
Quo consuevit laudibus mentem dare.
Miser Barœnus pro dolore ruptus est[2].

« *Sur Barœnus.* « Négligeant ses intérêts (professionnels), César s'adonne à l'étude des lettres, dit Barœnus; « César est un sot d'abandonner ses intérêts pour l'étude des « lettres, car le sang[3], même en seconde ligne, c'est de l'ar- « gent, et bien plus encore quand il est mis au premier rang « ou qu'il est seul (cultivé). Cependant, dans sa fierté, César « le néglige. Qui donc estimera sain l'esprit de cet homme « qui s'appauvrit pour pâtir? » — Voilà ce que, les joues enflées, braille Barœnus dans les carrefours et les champs de foire, escorté des morticoles Brucus et Syrus[4]; pour eux, du moins tout, paroles et actés, est à vendre. Mais, comme Barœnus braille de la sorte, voici que, tout à coup, le forum entier retentit de joyeux éclats de rire. C'est César. Dès qu'il apparaît, l'impuissante fureur de cet insolent Battale s'évanouit, tandis que, lui, il écoute ces grossièretés du même visage qu'il est accoutumé de recevoir des louanges. Le misérable Barœnus en crève de douleur. »

Cette petite scène, dans laquelle le magnanime Scaliger se donne les traits d'Achille foudroyant d'un regard son

1. Le texte porte *lœtus*, qui est incompréhensible.
2. *Archilochus*, p. 350.
3. C'est-à-dire la chirurgie, la saignée.
4. Sans doute *Sire* et *de Bruc*, qui sont des noms du pays.

ennemi éperdu, était une des visions chères au descendant des Hunyades et des princes de Vérone. Il aimait ces allégories, ces apologues héroïques où, triomphant, il tuait, — en imagination, — ses adversaires.

Déjà, à propos d'un obscur médecin d'Agen, son confrère rouergat Calvus, sur lequel il a déversé des tombereaux d'invectives, il nous avait esquissé un scénario analogue[1]. Calvus est le renard, un paysan (*vulpes rustica*), qui soudain se trouve face à face avec le lion, — le lion, bien entendu, c'est Jules-César, — et du coup tombe en pamoison,

Letifero concidit icta metu;

le roi des animaux, qui manque ici de générosité,

Magnanimum ille caput torva cervice superbum
Atque oculi torquens lumina sæva trucis,

le déchire de ses griffes et, en l'expédiant au Styx, lui jette cette brève apostrophe : « Misérable bâtard, c'est moi le lion. J'étais ton ami, tu m'as jalousé et détesté; meurs! »

Mais Calvus n'est pas sa seule victime. Nous avons déjà dit comment il avait tué Cardan; il pétrifie encore, de son visage de Gorgone, le grammairien Maurus[2] et lui fait même son épitaphe[3]; il tue encore Coras[4] et, dans une pièce relative à un certain Sédulius[5], auteur de plusieurs traités, il tue tous les lettrés d'Agen. Pour Rabelais, c'est au moins la troisième fois qu'il le voit mort. Quant à ses exploits militaires, il les a résumés, non sans en avoir fait maints récits épiques, par ces trois vers qu'il s'adresse :

Hic est Scaliger ille quem solebant

1. *Apologus de se et Calvo* (*Farrago*, p. 161).
2. *Ad Atticum de Mauro* (*Farrago*, p. 164).
3. *Epitaphium grammatici Mauri* (*Ibid.*, p. 185).
4. *Ithyphallicum de Corano* (*Ibid.*, p. 215).
5. *De Sedulio* (*Hipponax*, p. 397).

Armatæ fugere et timere turmæ;
At quæ non, cadere atque abire vita[1].

Ces hécatombes l'avaient rendu célèbre parmi ses contemporains, et, si Bayle n'a pas compris pourquoi un simple mot, *miles,* prononcé par Érasme, avait fait écumer Scaliger[2], c'est qu'il ne s'est plus souvenu du *Miles gloriosus*, le capitaine Fracasse de l'antiquité. Mais le trait était fait d'une pointe trop fine et trop acérée, il était lancé d'une main trop habile et il frappait à une place trop sensible pour n'avoir pas laissé au cœur de Jules-César sa blessure empoisonnée.

Rien n'est du reste plus extraordinaire et plus amusant que la vanité, la sottise ingénue de cet homme d'esprit. Il se range tout naturellement parmi les Héros auxquels il consacre ses chants[3], mais ses prétentions nobiliaires, son origine fabuleuse, ses aïeux, ses vantardises littéraires, médicales, militaires et amoureuses, sur lesquelles il insiste à chaque page, n'atteignent pas la saveur du morceau suivant, où, après avoir célébré ses royales origines, il est contraint d'avouer qu'il paie la taille comme un simple roturier :

Hic Scaliger qui Cœsaris gerit nomen;
Solumque nomen ille non facit pluris
Quam si Bathyllus diceretur, aut Santra,
Ni nomen ipsum rebus inclytis vincat!
Qui, luculenta voce, Gallicum nomen,
Nomen, trophœa, regna concelebravit
Suoque texit pectore igneo, invicto,

1. *De se* (*Farrago,* p. 216).
2. Bayle, *Dictionnaire historique,* art. *Érasme.*
3. *Heroes,* p. 337. Il faut également lire deux petites pièces intitulées *Ad se* et *De se,* aux pages 213 et 216 du *Farrago.* Voici la première, qui est très courte :

De tetricæ fessus diro certamine pugnæ,
Sedit ad Aonias Mars bibiturus aquas;
Et bibit et cecinit. — Placuerunt carmina Musis,
Inde ferox pugnat Scaliger, inde canit.

E purpuratis unus orbis illustris,
Sub nobili florente rege Francorum,
Ah! ipse Francus sanguis et ducis Brenni,
Quacumque multis corrogavit ærumnis,
Servile solvit annuo ære vectigal[1].

S'étonnera-t-on après cela qu'il ait pensé, de bonne foi, que, comme Cardan, Rabelais pouvait bien être mort de ses épigrammes?

Mais la dernière pièce que nous avons citée ouvre le champ à un autre ordre d'hypothèses et d'inductions du plus haut intérêt. Rabelais y est, très manifestement cette fois, traité non plus en homme de lettres, mais en médecin, en charlatan.

Or, il n'est pas de réputation médicale en France, depuis Fernel[2] jusqu'aux plus obscurs praticiens d'Agen, que Scaliger n'ait déchirée. Sur le malheureux Calvus, sur sa patrie, sur ses parents et jusque sur sa monture, il s'acharne avec une rage inépuisable[3]; il injurie de même ses confrères Cossus, Pissotus, Vidor, Furnellus, Rubellius et « tutti quanti, » leur prodiguant les épithètes de bavards, stupides médicastres, empoisonneurs et assassins[4]; c'est un massacre ininterrompu de médecins, et il semble assez naturel que Rabelais, en cette qualité, n'ait point échappé à la destinée commune.

Faut-il en inférer que Scaliger ait vu Rabelais? — Nous répondrons, sans hésiter, oui.

Quand le fugitif quitta Maillezais, il mena pendant

1. *Hipponax*, p. 410.
2. *Cacozelia Fernelii : Apiculæ*, p. 8.
3. Ce Calvus a, dans l'œuvre de Scaliger, une place à part, plus de vingt pièces, dont il faut citer : Calvus, p. 99; — de Calvo Gabalo, p. 637; — Ad montem pessulanum de Calvo, p. 639; — de Calvo, p. 647; — de Calvi parentibus, p. 652; — Calvi impuritas, p. 653; — de Calvo et mulo suo, p. 659. Toute une lyre!
4. Medici locutulei, p. 24; — In medicastrum stupidum, p. 351; — Parodia in Vidorem, qui ex pharmacaria factus est clinicus, p. 352; — De Cosso galenista; — De Rubellio, altero galenista, p. 401; — de Furnello et Pissoto, p. 415, etc., etc.

plusieurs années une vie errante, et, avant 1530, on relève sa trace à Toulouse et peut-être à Castres; il dut donc certainement, voyageant en chemineau, passer par Agen. Il y repassa encore en 1536 ou 1537, au moment où Scaliger et Dolet bataillaient et où le premier était à l'apogée de sa réputation médicale. Or, il serait bien étrange qu'un curieux tel qu'il l'était n'ait pas cherché à connaître, tout au moins à apercevoir, ce confrère matamore qui déclarait la guerre à Érasme, à Cardan et à Dolet.

Comment d'ailleurs, si Scaliger ne l'avait pas vu, pourrait-il faire allusion à sa laideur, à son apparence hirsute, à son habitude de loup? Serait-il si bien informé de son inconduite et de ses fréquentations habituelles s'il n'en avait eu les témoignages sous les yeux? Aurait-il inventé ces deux « pourvoyeurs de l'Achéron » (*orcipascui*), Brucus et Syrus, qui font escorte à leur patron dans ses parades de foire, s'il ne les avait connus[1]?

Enfin nous avons la preuve directe, par Rabelais lui-même, qu'il avait rencontré Scaliger avant 1532, et nous demandons la permission de faire à ce sujet une courte digression.

En 1702 parut, à Amsterdam, un Recueil de lettres intitulé : *Clarorum virorum epistolæ centum ineditæ, de vario eruditionis genere, ex Museo Johannis Brant* (in-8°), au nombre desquelles se trouve, à la page 280, une lettre de Rabelais.

Cette lettre, datée de Lyon, 30 novembre 1532, est adressée dans l'ouvrage de Brant à un certain *B. Salignacus;* on a longtemps cru qu'elle visait un gentilhomme du Berry, Barthélemy ou Bernard de Salignac, dont parle

1. D'autant mieux que ce Brucus (de Bruc?) est un Agenais. Scaliger le mentionne de nouveau dans la pièce *ad Sedulium* qu'il lance contre les humanistes d'Agen :

Bismillibus prætorium quod extruxti
Ephemeris reposcit impii Bruci.

(*Hipponax*, p. 398.)

Lacroix du Maine dans sa *Bibliothèque*. M. Rathery, dans l'excellente *Notice biographique sur Rabelais* mise en tête de sa seconde édition des Œuvres, pense même que le cardinal d'Armagnac (dont il est question dans cette lettre) et B. de Salignac pouvaient être, comme Geoffroy d'Estissac et du Bellay, des compagnons d'étude de Rabelais.

Or, dès 1887, M. Ziesing, examinant le manuscrit original de cette lettre conservé à la bibliothèque de Zurich, avait constaté que la suscription n'était point du tout celle qu'avait donnée Brant, et il nous prouva que la lettre était adressée non pas à Salignac, mais à Érasme[1]. Depuis, M. Heulhard a repris et confirmé sa démonstration[2].

Il suffit, d'ailleurs, de lire attentivement cette lettre pour voir qu'elle se rapporte précisément à la querelle du cicéronianisme et qu'elle ne saurait avoir d'autre destinataire qu'Érasme.

Croit-on, par exemple, que Rabelais, qui avait très conscience de sa propre valeur, se fût servi, envers un obscur personnage, tel que ce Salignac, d'expressions qui témoignent une piété si ardente, une admiration si reconnaissante : *pater mi humanissime,... patrem te dixi, matrem etiam dicerem, si per indulgentiam mihi id tuam liceret?* N'est-ce pas plutôt le plus savant humaniste de son époque, le père des lettres grecques et latines, qu'il remercie, lui, dont le

1. *Érasme ou Salignac? Étude sur la lettre de François Rabelais, avec un fac-similé de l'original de la bibliothèque de Zurich...* (Paris, F. Alcan, 1887, in-8°).

2. *Une lettre fameuse : Rabelais à Érasme* (Paris, Librairie de l'Art, 1902, in-4°). Nous ne connaissions pas encore, quand nous sommes arrivé au même résultat, les travaux de MM. Ziesing et Heulhard, et c'est en nous appuyant sur un ordre de faits tout différent des leurs que nous avons abouti à la même conclusion. Il nous a paru utile, en conséquence, de laisser subsister notre argumentation; elle corrobore de la façon la plus formelle l'exactitude des appréciations de nos devanciers. — M. Heulhard a donné le fac-similé de la lettre de Rabelais; celle-ci est néanmoins peu commune; aussi la reproduisons-nous en appendice (I). On pourra mieux de la sorte suivre la question.

visage et le nom lui étaient inconnus, de l'avoir accueilli et élevé jusqu'à lui et de l'avoir nourri de son divin enseignement, si bien que le peu qu'il est et qu'il vaut, c'est à lui qu'il le doit? Est-ce enfin à un autre qu'Érasme, né en 1465 et par conséquent le grand aîné de Rabelais, que peuvent s'appliquer ces ferventes et magnifiques épithètes de *pater amantissime, pater decusque patriæ, litterarum adsertor* ἀλεξίκακος, *veritatis propugnator invictissime?*

Pour qui d'ailleurs connaît l'histoire de la querelle des Cicéroniens, le doute est impossible; c'est bien à Érasme que cette lettre est adressée, et les éléments de cette vérification se trouvent tout entiers dans les articles *Aléandre* et *Érasme* du Dictionnaire de Bayle.

En effet, la première déclamation de Scaliger contre Érasme, envoyée à Paris dès l'an 1529, ne fut imprimée in-8°, par Pierre Vidoüe, que plus de deux ans après, sur une permission du lieutenant Morin, datée du 1er septembre 1531.

Érasme, par conséquent, n'a pu en avoir connaissance qu'à cette date. Or, n'ayant jamais ouï parler de Scaliger et très affecté de cette agression, il l'attribua *in petto* à son ancien ami, alors son ennemi, le légat du pape Jérôme Aléandre, qui aurait pris, pour se déguiser, le nom de Scaliger. C'est ce qu'il écrit en ces termes : *Lutetiæ fuit Eccius et, ut suspicor, Aleander, quem suspicor hac de causa præcipuè venisse ut Erasmo moliatur exitium. Julii Scaligeri libellum tam scio illius esse quam scio me vivere. Id tamen dissimulandum est ne magis insaniat prodito fuco*[1].

Cette supposition d'Érasme vint évidemment, par Hilaire Bertulphe, à la connaissance de Rabelais, qui se hâta, par sa lettre du 30 novembre, de dissiper son erreur et de lui faire connaître la véritable personnalité de Scaliger.

On a bien lu : « C'est, écrit-il, un homme que je con-

1. *Erasmi Epistolæ*, lettre 56e du XXXe livre.

nais parfaitement. » Ainsi, indépendamment des relations de Rabelais et d'Érasme et de l'intimité qui existait, dès 1532, entre le cardinal d'Armagnac et Rabelais, cette précieuse lettre nous confirme ce que nous avions déjà déduit des Épigrammes de Scaliger, à savoir que Jules-César et Maître François n'étaient pas des inconnus l'un pour l'autre[1].

Nous estimons donc comme vraisemblable que Rabelais et Scaliger se sont rencontrés à Agen et que la jalousie médicale ne fut pas étrangère aux diatribes de Jules-César contre l'auteur de *Pantagruel.*

Nous voyons d'ailleurs l'écho de cette rancune dans certain passage du *Sylvius ocreatus,* la spirituelle satire des médecins parisiens que publia en 1555, deux ans après la mort de Rabelais, Lodovico Arrivabene. On y voit, au passage du Styx, Rabelais formuler au vieux Charon une recette pour ses hémorroïdes. « *Recipe*, lui dit-il, racines d'avarice et de morosité, deux livres de chaque ; fleurs d'orgueil, de fatuité et de saleté des collèges de Paris, quatre poignées de chaque; d'une des bottes de Dubois, *quod sufficiat* dans un seau ou deux d'eau de superstition de Bandello, compilateur de fables (car celui-ci doit venir ici prochainement, botté aussi, comme je le crois, et en chaire, portant à la ceinture, en guise de boîte à plumes, un énorme flacon de vin d'Agen)...[2]. »

Or, ce *vin d'Agen* n'est autre chose que l'encens grossier prodigué par Scaliger à Bandello, dont il se disait le parent, et que Rabelais, de son vivant, avait dû plus d'une fois cribler de ses sarcasmes. Arrivabene, alors étudiant en médecine, dut en recueillir l'écho des lèvres mêmes de Rabelais.

Il reste une dernière question à poser. Comment se fait-il que tant de savants et d'érudits, depuis Bayle et Le Duchat jusqu'à Ch. Nisard et A. Magen, qui ont si minu-

1. Voir en Appendice, à la fin de ce travail, la fin de cet incident.
2. Art. Heulhard, *Rabelais*, 1891, p. 381.

tieusement étudié les vies de Rabelais, de Dolet et de Scaliger, n'aient point percé l'énigme transparente des Épigrammes de Jules-César? C'est évidemment qu'ils les ont ignorées[1].

La raison en est sans doute dans le silence prudent gardé par Joseph Scaliger (qui cependant s'est beaucoup servi des papiers de son père) sur ce conflit littéraire, tandis qu'il a été prolixe sur la querelle de Jules-César et d'Érasme, et dans la publication tardive, ignorée, presque clandestine et faite à l'étranger, des *Poemata*.

Scaliger n'avait en effet publié lui-même qu'une minime partie de son œuvre poétique, et c'est à celle-là qu'on se réfère uniquement, quand encore on ne confond pas ses *Poemata* avec ses *Poetices*, c'est-à-dire avec son traité de poétique.

Et maintenant Rabelais a-t-il fait, dans son Œuvre, quelques allusions à ses démêlés avec son confrère agenais? A-t-il malicieusement introduit la silhouette originale de celui-ci dans l'immortelle phalange des comparses de Panurge et de Pantagruel? A cela, il est assez difficile de répondre, car les *clefs* du Pantagruel sont purement imaginaires.

Il se peut cependant que Jules-César ait quelque affinité avec « le noble Bringuenarilles, » ce fendeur de naseaux, ce « grand géant, avalleur de moulins à vent, » qu'il fait mourir d'une indigestion de poêles et de chaudrons.

Scaliger, du reste, est nominativement désigné dans le Ve livre, ch. XIX (et ce serait un argument en faveur de la paternité du Ve livre), quand Pantagruel et ses compagnons abordent au royaume de la Quinte-Essence, nommée Entélechie.

1. Chose étrange, Boulmier, qui a emprunté aux *Délices des poètes français*, de Grüter, l'une des principales pièces de Scaliger contre Dolet, *Doletus iambos vitiavit*, et qui rapporte ce morceau, n'a pas eu la curiosité de recourir à l'ouvrage original de Scaliger. Il a donc ignoré les *Poemata*, sur la trace desquels il était. Peut-être Sponde seul les a-t-il feuilletés.

« Dictes vous Entelechie ou Endelechie? demandent les gardiens du royaume.

« Beaulx cousins, respondit Panurge, nous sommes gens simples et idiotz; excusez la rusticité de nostre languaige, car, on demourant, les cueurs sont francz et loyaulx. »

Les gardiens s'excusent alors de leur interpellation et, s'étonnant du temps perdu par les savants de l'époque en querelles grammaticales et polémiques absurdes, ajoutent : « Grand nombre d'aultres ont icy passé de vostre pays de Touraine, lesquelz nous sembloyent bons lourdaux et parloyent correct. Mais d'aultres payz sont icy venuz ne scavons quelz oultrecuydez, fiers comme Escossoys, qui contre nous à l'entrée vouloyent obstinément contester; ils ont esté bien frottez, quoyque ilz monstrassent visaige rebarbatif. En vostre monde avez-vous si grande superfluité de temps que ne scavez en quoy l'employer, fors ainsy de nostre dame royne parler, disputer et imprudentement escripre? Il estoyt bien besoing que Ciceron abandonnast sa Republicque pour s'en empescher, et Diogenes Laërtius, et Theodorus Gaza, et Argyropile, et Bessarion, et Politian, et Budé, et Lascaris, et tous les dyables de saiges : le nombre desquelz n'estoyt assez grand s'il n'eust esté recentement accreu par Scaliger, Chambrier, Françoys Fleury et ne scay quelz aultres telz ieunes haires emouchetez. »

En tous cas, Scaliger est certainement de ceux que, dans le prodigieux prologue du *Tiers livre,* Maître François qualifiait de « rapetasseurs de vieilles ferrailles latines » ou de « cerveaux à bourlet, grabeleurs de corrections..., caphars garnis d'altération inextinguible et manducation insatiable, » et auxquels il criait : « Arrière, mastins, hors de la carrière! Hors de mon soleil, canaille, au diable! »

Dr DE SANTI.

APPENDICES.

I.

Lettre de Rabelais à Érasme.

Georgius ab Arminiaco, Rutenensis episcopus clarissimus, nuper ad me misit Φλαυίου Ἰωσήπου ἱστορίαν Ἰουδαϊκὴν περὶ ἁλώσεως, rogavit que, pro veteri nostra amicitia, ut si quando hominem ἀξιόπιστον nactus essem qui istuc proficisceretur, eam tibi, prima quaqua occasione, reddendam curarem.

Lubens itaque ansam hanc arripui et occasionem tibi, pater mi humanissime, grato aliquo officio, indicandi quo te animo, qua te pietate colerem.

Patrem te dixi, matrem etiam dicerem si per indulgentiam mihi id tuam liceret. Quod enim utero gerentibus usui venire quotidie experimur, ut quos nunquam viderunt fœtus alant, ab aeris ambientis incommodis tueantur, αὐτὸ τοῦτο σύγ' ἔπαθες, qui me tibi de facie ignotum, nomine etiam ignobilem sic educasti, sic castissimis divinæ tuæ doctrinæ uberibus

Georges d'Armagnac, notre très-illustre évêque de Rodez, m'a récemment envoyé l'*Histoire juive de Flavius Josèphe sur la prise (de Jérusalem)* et m'a prié, en raison de notre vieille amitié, s'il m'arrivait de trouver un homme digne de confiance qui partirait de votre côté, de vous la faire parvenir par la plus prochaine occasion.

J'ai donc choisi avec joie ce moyen et cette occasion, o mon père très-humain, de vous exprimer, en vous rendant service, de quel cœur et de quelle piété je vous vénérais.

Je vous ai nommé mon père, je vous appellerais encore ma mère si votre indulgence me le permettait. Car ce que nous voyons faire chaque jour aux femmes gravides, qui nourrissent et préservent des incommodités de l'air ambiant des fœtus qu'elles n'ont jamais vus, cela même vous l'avez fait pour moi et, bien que je vous fusse aussi inconnu de visage que de nom,

usque aluisti, ut, quidquid sum et valeo, tibi id uni acceptum ni feram, hominum omnium qui sunt aut aliis erunt in annis, ingratissimus sim.

vous m'avez ainsi élevé, vous m'avez si bien nourri de l'essence purissime de votre savoir divin, que si ce n'est à vous seul que je rapportais le peu que je suis et que je vaux, je serais le plus ingrat des hommes qui existent ou qui existeront dans l'avenir.

Salve itaque etiam atque etiam, pater amantissime, pater decusque patriæ, litterarum adsertor ἀλεξίκακος, veritatis propugnator invictissime.

Salut donc encore et encore, père très-aimé, père et gloire de la patrie, instaurateur et génie bienfaisant des lettres, invulnérable parangon du vrai.

Nuper rescivi ex Hilario Bertulpho, quo hic utor familiarissime ne nescio quid moliri adversus calumnias Hieronymi Aleandri, quem suspicaris, sub persona factitii cuiusdam Scaligeri, adversum te scripsisse. Non patior te diutiùs animi pendere atque hac tua suspicione falli.

J'ai appris récemment par Hilaire Bertulphe[1], avec lequel je vis ici très-familièrement, que vous prépariez je ne sais quoi en réponse aux calomnies de Jérôme Aléandre, lequel vous soupçonniez d'avoir écrit contre vous sous le nom supposé d'un certain Scaliger. Je ne veux pas que votre esprit soit plus longtemps en suspens et que vos soupçons s'égarent de la sorte.

Nam Scaliger ipse Veronensis est, ex illa Scaligerorum exsulum familia, exsul et

Car ce Scaliger existe; il est de Vérone, de la famille proscrite des Scaliger et proscrit

1. Il est bon de remarquer que ce Bertulphe est l'un des interlocuteurs du fameux colloque d'Érasme où se trouve le parallèle des auberges allemandes et des auberges de Lyon, et, puisque Rabelais vivait familièrement avec lui, cela nous permet de nous rendre compte de la manière agréable dont Maître François s'était logé à Lyon (colloques d'Érasme, *L'hospitalité allemande ou les auberges*. Ce dialogue a été reproduit, d'après la traduction de Gueudeville, dans l'*Histoire des Hôtelleries* de Fr. Michel et Ed. Fournier, t. II, p. 106).

ipse. Nunc vero medicum agit apud Agennates. Vir mihi bene notus, οὐ, μὰ τὸν Δί', εὐδοκιμασθεὶς. Ἔστι τοίνυν διάβολος ἐκεῖνος, ὡς συνελόντι φάναι, τὰ μὲν ἰατρικὰ οὐκ ἀνεπιστήμων, τἄλλα δὲ πάντῃ πάντως ἄθεος, ὡς οὐκ ἄλλος πώποτ' οὐδεὶς.

lui-même. Aujourd'hui, il est vrai, il exerce la médecine à Agen. C'est un homme qui m'est bien connu, non, par Zeus, avantageusement, car c'est un calomniateur qui, pour le définir en peu de mots, n'est pas sans connaissances médicales, mais qui se montre par ailleurs l'homme le plus dépourvu de conscience[1] qui fût jamais.

Ejus librum nondum videre contigit, nec huc, tot jam mensibus, delatum est exemplar ullum; atque adeo suppressum puto ab iis qui Lutetiæ bene tibi volunt.

Je n'ai pu encore parvenir à voir son livre et, depuis plusieurs mois (qu'il a paru), aucun exemplaire n'en est arrivé ici; c'est pourquoi je pense qu'il a été supprimé par vos amis de Paris.

Vale, καὶ εὐτυχῶν διατέλει.

Adieu, et soyez toujours heureux.

Lugduni, pridie calend. decemb. 1532.

De Lyon, veille des calendes de décembre 1532.

Tuus quatenus suus.

Celui qui est votre autant que sien.

Fr. Rabelæsus, medicus.

Fr. Rabelais, médecin.

Si cette lettre eût été adressée à B. de Salignac, comment se trouvait-elle en Hollande et comment a-t-elle été publiée en 1702 à Amsterdam, au lieu de l'être en France? N'était-il pas plus naturel de penser qu'elle avait pour destinataire un savant hollandais?

1. Nous traduisons ainsi ἄθεος. On voit que ce mot était monnaie courante à cette époque.

II.

Pour en finir avec cette question, et puisque Rabelais y a été mêlé un instant, disons la fin de la polémique de Scaliger et d'Érasme.

La lettre de Rabelais ne convainquit pas Érasme. Il était entier et obstiné dans ses jugements, croyait avoir des raisons particulières de soupçonner Aléandre, et c'est même à celui-ci qu'il devait encore attribuer la dissertation de Dolet. Il écrivit en conséquence que Scaliger ne lui semblait pas pouvoir être l'auteur du discours paru sous son nom, *quia miles erat,* et il fit acheter par ses amis tous les exemplaires qu'on put trouver de cette invective pour les détruire. Si même l'on en croit J.-C. Scaliger (*Lettre à Arnaud de Ferron*), il y eut un Flamand qui, à l'instigation d'Érasme, brûlait, partout où il passait, les exemplaires de la première harangue qu'il pouvait emprunter ou acheter. Rabelais, comme Joseph Scaliger, nous donne la confirmation de cet étrange procédé.

Enfin, Érasme écrivit, le 18 mars 1535, à deux de ses amis, Merbelius et Laurentia, une lettre dans laquelle il disait : « Jules Scaliger a publié contre moi, à Paris, une harangue farcie des plus impudents mensonges et de furieuses invectives, mais cependant j'ai découvert, par de nombreuses et certaines raisons, qu'il n'en était point l'auteur; mais il a chaussé cette botte cousue par un autre que je connais bien. »

Cette lettre fut envoyée à Scaliger par ses destinataires sans qu'ils y joignissent un mot d'explication ni de civilité, et ce procédé blessa tellement le médecin d'Agen qu'il y répondit *ab irato* par sa seconde harangue.

C'est le 12 septembre 1535 que Scaliger reçut la lettre d'Érasme à Merbelius et Laurentia; il y répondit aussitôt par le second discours, *qua se prioris asserit auctorem,* qu'il termina le 25 septembre 1535; mais, envoyé à Paris, ce discours ne fut cependant imprimé qu'en 1537, ou à la fin de 1536, par le même Pierre Vidoüe.

Érasme, mort le 12 juillet 1536, ne l'a donc pas vu, mais il en connaissait l'existence par ses correspondants de Paris, ainsi qu'il résulte d'une lettre du 11 mars 1536, dans laquelle

il dit : « Scaliger a vomi de nouveau je ne sais quel libelle sur mon compte ; Pierre Cursius aussi. Je n'ai vu ni l'un ni l'autre » (lettre 51e du XVIIe livre).

Il n'est donc pas possible, comme l'a prétendu Joseph Scaliger et comme l'ont cru les éditeurs de la vie d'Érasme, que celui-ci ait fait ramasser et brûler par ses émissaires la seconde harangue de Jules-César.

Si cela a été fait, ce n'a pu être qu'après la mort d'Érasme par les amis de celui-ci, et cela infirme ce que dit Joseph : *Curavi conquiri Parisiis apud omnes pedantes, nemo habet; per emissarios 7 aut 8, curavit (Erasmus) omnia exemplaria conquiri et comburi* (*Scaligerana*, p. 74).

Et maintenant, J.-C. Scaliger avait-il écrit une troisième harangue contre Érasme lorsque celui-ci mourut? — Oui, si l'on en croit Joseph :

« Il avoit (mon père) écrit beaucoup d'épîtres contre Érasme, qui estoient imprimées, mais je les ai fait supprimer et en ai les exemplaires céans, qui m'ont cousté 72 escus d'or, (soit) 36 doubles pistoles. J'ai commandé à Jonas de les brûler après ma mort » (*Scaligerana*, ibid.).

Voici, du reste, comment Joseph Scaliger résume, dans sa polémique avec Scioppius, toute la querelle :

Erasmus qui ubique gentium ὠταχωσάς (émissaires) *habuit, in quibus etiam mercenarios non paucos, tantum abest, ut aliter, quam Scaligerum vocaverit ut, quia monitus erat eum fere semper militasse, hoc solo argumento negare ausus sit eum auctorem fuisse orationis quam pro Cicerone adversus illum scripsit. Quod coegit Julium aliam orationem scribere, qua se prioris auctorem asserit; quæ unâ cum epistola illa Lutetiæ apud Vidoveum edita est. Sed Erasmus, homo vaferrimus, per emissarios suos omnia exemplaria magnis sumptibus conquisita, flammis aboleri curavit. Unum exemplar Josephus reliquit Aginni; neque ullum præter illud postea nancisci aut videre potuit, tanta fuit emissariorum Erasmi diligentia*[1]. *Quum autem postea, in alia epistola, eum per contumeliam militem vocaret, et hoc solo aliis vellet persuadere tantum eruditionis*

1. C'est une des exagérations familières aux Scaliger, car M. de Maussac put parfaitement faire imprimer les deux harangues de J.-C. avec les lettres d'Érasme, en 1620, à Toulouse.

illi non fuisse ut hujusmodi orationes meditari potuisset, ob eam causam Julius ad tertiam orationem commentandam animum appulit, cujus editionem mors Erasmi interpellavit et cum reliquis operibus ejus, in direptione suppellectilis, primo bello civili, periit ..... De hac tertia oratione monitus ab emissariis ita scribit ad Damianum Goes, anno M DXXXV[1] *: « Aiunt Doletum quemdam in me scribere. Minitatur nescio quid et Julius Scaliger. »* (Jos. Scaligeri, *Confutatio fabulæ Burdonum*, p. 278.)

1. Cette lettre à Damien de Goes est la 69e du XXXe livre des épîtres d'Érasme; elle nous semble se rapporter beaucoup plutôt à la seconde qu'à la troisième et douteuse harangue de Scaliger.

MÉLANGES.

COURS PROFESSÉ AU COLLÈGE DE FRANCE

EN DÉCEMBRE 1904

PAR M. ABEL LEFRANC

PROFESSEUR DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES MODERNES.

RÉSUMÉ.

PREMIÈRE LEÇON.

Déclaration préalable. — L'œuvre de Rabelais offre des côtés délicats, scabreux, difficiles à étudier dans un cours public, où il convient de ménager les susceptibilités de l'auditoire. Il n'est nullement impossible de réussir à ménager ces dernières sans nuire au commentaire. En effet, les phrases ou les pages scabreuses s'expliquent d'elles-mêmes. Leur sens est clair, et il n'y a pas à s'y arrêter. De cette manière, l'explication de Rabelais devient possible, et elle est grandement désirable. Alors que les auteurs grecs et latins, que nos grands écrivains français ont été commentés et expliqués tant de fois depuis un siècle, Rabelais ne l'a jamais été dans un cours public. Et, cependant, il est l'un des auteurs les plus originaux de notre littérature; il est même l'un des génies-mères de toutes les littératures, ainsi que l'a proclamé Chateaubriand. Citation de son magnifique jugement sur Rabelais, empruntée aux *Mémoires d'outre-tombe* (éd. Biré, II, 192-193). Autre fait à considérer : la faveur extraordinaire de Rabelais à notre époque, non seulement en France, mais en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Belgique, dans les pays scandinaves, en Amérique. Les tra-

vaux se multiplient. Sa biographie, les sources auxquelles il a puisé, les préoccupations générales et particulières auxquelles il a obéi, les circonstances qui ont influé sur ses idées, sur ses doctrines, ou qui ont provoqué l'apparition de ses différents livres, les problèmes bibliographiques que posent ses ouvrages, sa langue, voilà autant de questions infiniment attrayantes et qui ont retrouvé récemment un regain d'actualité vraiment surprenant. Il y a donc opportunité à consacrer un cours public à l'explication d'une partie de l'œuvre du grand Tourangeau.

Je voudrais vous exposer les faits acquis, en y comprenant ceux que mes recherches personnelles m'ont permis d'obtenir, et en vous indiquant, autant que possible, ce qui reste à faire. Je souhaiterais de pouvoir exciter votre curiosité et de l'entraîner vers les sujets qui restent à traiter.

Bibliographie des principales éditions modernes. Appréciation sur chacune d'elles. Éditions Louis Janet, Marty-Laveaux; de Montaiglon et Louis Lacour; Pierre Jannet; Burgaud des Marets et Rathery. Éditions de L. Jacob, bibliophile, et de Louis Moland. Édition de Gottlob Régis.

COMMENTAIRE.

Partie générale.

Commentaire méthodique, rationnel, du *Gargantua*, dans lequel seront groupés par matière les principales données de tout le livre et les divers problèmes qu'il soulève (légende gargantuine, cadre de l'œuvre, éducation, guerre picrocholine, Thélème, etc.). Si je voulais résumer d'un mot la tendance à laquelle j'obéirai dans ce travail, je dirais que je m'efforcerai avant tout de dégager de l'œuvre de Rabelais les éléments de réalité qu'elle renferme. Recherches qui m'ont permis de discerner une chose certaine : la réalité affleure partout dans Rabelais; la trame est toujours visible ou facilement reconnaissable.

Exemples : voyages du IIe, du IVe et du Ve livre (la question d'authenticité partielle ou totale de ce livre est réservée); circonstances de la publication du IIIe livre du *Pantagruel*.

Je me suis demandé, dans ces conditions, s'il n'était pas permis, en certains cas, de pratiquer, en matière de critique littéraire, la méthode expérimentale. J'ai essayé de l'appliquer, et je dois dire que les résultats ont dépassé mon attente. J'espère pouvoir vous en apporter la preuve en expliquant le *Gargantua*.

Vous verrez que, dans l'étude du roman français du XVIIe siècle, la même méthode, utilisée, apporte également des résultats excellents.

Les hommes restent les mêmes. Les écrivains composent suivant des procédés qu'il est possible de dégager et de fixer. Quand on a une fois défini avec précision leur tempérament, leurs habitudes littéraires ou autres, on a le droit d'utiliser ces constatations et de s'en servir pour en obtenir d'autres.

Dans un volume intitulé : *De la défense d'Estienne Pasquier* (1624), on trouve la remarque suivante : « Premierement donc, Rabelais naquit à Chinon, où il se vante d'avoir beu maints verres de vin. Et mesme encore aujourd'hui y a-t-il de ses nepveux en la race desquels s'est perpetuée cette façon de railler, qui avoit rendu leur ayeul le nonpareil en son siecle.

« De vouloir feuilleter les chroniques pour voir les tenants et aboutissants de Rabelais, *nil ad nos*. »

Le point de vue actuel est précisément l'opposé de celui qui prévalait vers 1624. Nous désirons connaître les tenants et les aboutissants de Rabelais.

I.

Les origines de Rabelais.

Sur les origines familiales de Rabelais, depuis vingt ans,

les recherches ont été assez nombreuses. Elles ont donné des résultats qui ne sont pas à dédaigner. Comme ces résultats ne sont pas encore entrés dans la circulation générale et que les biographes de Rabelais n'en ont pas encore tenu compte, je vais essayer de les coordonner, de les critiquer, d'en tirer parti et aussi d'y ajouter. Vous verrez prochainement, Messieurs, que ce travail offre pour l'étude du *Gargantua* et du *Pantagruel* une utilité singulière. A mes yeux, en effet, l'explication de l'œuvre de Rabelais, et surtout du *Gargantua*, est étroitement liée à sa biographie.

Donc, esquisse d'une vie de Rabelais, en insistant sur les points, les événements ou les circonstances qui peuvent se rapporter à l'œuvre elle-même, qui peuvent l'éclairer ou recevoir d'elle des données nouvelles.

Le plus ancien membre connu de la famille Rabelais est un Guillaume Rabelais, tenancier de l'abbaye de Seuilly en 1457.

Rabelais, nom de lieu : lieu planté d'érable, suivant une ingénieuse conjecture de M. H. Clouzot.

Formes principales :

En français : Rabellais, Rabelays, Rabellays, Rabaillais, Rablais, Rabellet, Rabelès, Rabellese, Rabellaise, Rabeloys. — *En latin :* Rabeleius, Rabelæsus, Rabelesus, Rablæsus, Rabelesius, Rabelezus, etc.

Recherches de : Audiger, Dr Giraudet de Tours, de Busserolles, Grimaud, Bonnemère de Chavigny et H. de Fos, Bossebœuf. Tout cela très dispersé.

Nous possédons sur la famille de Rabelais, entre 1500 et 1560, quatre actes essentiels, auxquels nous allons ajouter une cinquième pièce très importante :

1505. Acte de partage du 12 mars entre Antoine Rabelais, d'une part, et Jean Frapin, François Frapin, Guillaume Frapin, Anthoine Frapin, Pierre Frapin et Pierre

Delopiteau, à cause de Magdelaine Frapin, sa femme, d'autre part.

1534, 26 janvier. Premier acte de partage de la succession d'Antoine Rabelais et sa femme entre Jamet Rabelais, Antoine Rabelais, René Pallu et Françoise Rabelais, sa femme, Jehan Gallet, Michel Endre ou Eudde. François ne paraît pas[1].

1539, 14 août. Deuxième acte de partage de la même succession entre les mêmes héritiers.

1559, 22 janvier. Testament d'Antoine Rabelais, dont la femme devait porter le prénom de Catherine.

Il résulte de ces divers documents que la grand'mère de Rabelais se nommait Andrée Pavin, fille de N... Pavin, seigneur de Chavigny-en-Vallée, lequel avait eu pour enfants : Jean, Andrée, Jeanne et Christophle Pavin.

Cette Andrée Pavin fut mariée en premières noces à N... Rabelais, et, après la mort de ce dernier, en secondes noces, à un Frapin, duquel elle eut six enfants. Un de ces enfants, chanoine d'Angers, seigneur de Saint-Georges, auteur des beaux et joyeux noëls en langage poitevin, est cité dans l'œuvre de Rabelais (IV, ancien prologue), qui l'appelle un « vieux oncle ».

Nous savons aussi, par cet acte de 1505, comment le domaine, châtel et maison noble de Chavigny est entré dans la famille de Rabelais. Antoine Rabelais est donné, dans l'acte de 1505, comme principal héritier de sa mère « en tant que touche les choses nobles ». Il hérite de tous les droits de fief, justice, seigneurie et juridiction, cens, rentes et devoirs, prés, pêcheries, pâtures, etc.

Donc le père de Rabelais, sieur de la Devinière, s'appelait Antoine et non Thomas; plus d'incertitude. Il était licencié ès lois. On ignorait jusqu'à présent quelle était sa profession.

1. Pour la situation des religieux au point de vue du droit, voir la *Revue des Études rabelaisiennes,* t. I, p. 67 et 153. Cette situation spéciale peut expliquer pourquoi Rabelais ne paraît pas dans les actes où comparaissent ses frères et sœurs.

Je puis produire un texte nouveau et inédit, qui prouve : 1° que maître Antoine Rabelais exerçait la profession d'avocat au siège de Chinon; 2° que, comme le plus ancien avocat du siège, il fut un moment, en 1527, assesseur et expédiant la juridiction du siècle de Chinon, en l'absence des lieutenants général et particulier.

Le Parlement de Paris le confirma même provisoirement, en mai 1527, dans cette situation. Ce sont là deux faits d'une grande importance pour l'histoire des origines de Rabelais et qui sont désormais acquis, grâce à cette précieuse pièce, que l'on trouvera publiée en appendice à la suite du présent article.

Antoine Rabelais aurait épousé une personne de la famille Dusoul.

Il est mort en janvier 1534, laissant entre autres héritiers : Jamet Rabelais, Antoine Rabelais, dont on possède le testament daté du 22 janvier 1559, Françoise Rabelais, femme de René Pallu, Jean Gallet et Michel Endre ou Eudde. En 1539, deuxième acte de partage de sa succession. Jamet, Antoine et Françoise sont les frères et sœur de François.

Donc, la famille est dans une grande aisance, plutôt riche. Elle occupe une situation en vue, tout autre que celle qu'on a supposée. La légende du père aubergiste ou apothicaire s'évanouit. La réalité est bien différente. Le fait capital à retenir, c'est que le père de Rabelais, d'après la pièce inconnue qui vient d'être citée, est un personnage considérable, un fonctionnaire administratif d'une grande autorité, un homme de robe connu de toute la région et qui, pendant quelque temps, en fut même le véritable chef, ayant fait fonction, à titre officiel, de lieutenant du siège de Chinon.

Quelques familles alliées aux Rabelais au XVIe siècle : les d'Aquin, les Dusoul, les Delopiteau, les Frapin (dont un apothicaire à la fin du XVIe siècle), les Gallet, etc. Parmi les voisins des Rabelais, il y a lieu de citer : Gaucher de Sainte-Marthe, « escuyer », docteur en médecine, seigneur

de Lerné, de Chappeau et de la Thorete (document du 19 février 1534). Ce Gaucher de Sainte-Marthe était médecin ordinaire du roi, médecin de la noble abbesse de Fontevrault. Nous l'identifierons, au cours de notre étude sur la guerre picrocholine, avec Picrochole, tiers du nom, roi de Lerné.

Seconde moitié du XVIe et XVIIe siècle.

P. Rabelais (1556).

Jacquette et Claude Rabelais (1574-1581).

Thomas Rabelais, apothicaire, avant 1577.

Marie et Perrine Rabelais (1597).

Antoine Rabelais, apothicaire, fils de Thomas, marié en 1578, décédé vers 1616, sieur de la Devinière.

Thomas Rabelais, fils du précédent, sieur de la Devinière, procureur du roi à la maréchaussée de Chinon, 1619-1626.

Un Rabelais maître des eaux et forêts au château d'Ussé.

Un Guillaume Rabelais vivant dans le Chinonais en 1643.

Un Rabelais vivant à Benais vers 1650.

M. de Busserolles donne dans l'*Armorial de Touraine*, p. 811, les armoiries de la famille Rabelais : d'argent, à trois lapins de sable (ou au naturel) posés chacun sur une petite terrasse de sinople, 2, 1. Supports : deux palmes de sinople. Un bâton de prieur en pal, derrière l'écu.

II.

Les propriétés de la famille de Rabelais.

Travail sur ce sujet publié par M. H. Grimaud, pour la période comprise entre 1480 et 1650.

Il faut citer d'abord : la Devinière, métairie (hameau de ce nom, commune de Seuilly), appartenant, en 1505, à Me Antoine Rabelais, licencié ès lois, père de Rabelais; en 1534 et 1559, à Antoine Rabelais, sieur de la Devinière, frère de Rabelais.

De 1450 à 1630 environ, ce lieu demeura dans le patrimoine des Rabelais; Thomas Rabelais, le dernier possesseur de cette famille, procureur du roi à la maréchaussée de Chinon, cessa d'en être propriétaire vers 1630.

La Devinière était arrentée au profit de l'abbaye de Seuilly.

La Grande-Devinière et ses dépendances étaient tenues à l'obéissance féodale envers l'abbaye de Seuilly.

La famille de Rabelais payait des redevances au seigneur du Coudray-Montpensier.

Fermes ou propriétés :

1° Chavigny-en-Vallée, située commune de Varennes-sur-Loire (Maine-et-Loire). Le nom de Varennes revient plus d'une fois dans l'œuvre de Rabelais;

2° Gravot, sur la commune de Bourgueil, non loin de Benais, où vivaient au XVIe siècle plusieurs parents de Rabelais;

3° La Pomardière, commune de Seuilly, qui a appartenu aux Rabelais, puis à T. Baudelon, à la famille Gallet et à la famille Dusoul, toutes deux alliées aux Rabelais.

Domaines moindres :

1° Les Quinquenais, commune de Chinon; la famille de Rabelais y possédait une petite maison de campagne;

2° Le clos Rabelais, commune de Seuilly. On trouve : clos des Rabelais ou clos Rabelais au XVIe siècle;

3° Le grand clos Rabelais, même terroir;

4° Un demi-arpent, près le clos du moulin, cité dans un acte comme ayant appartenu à Rabelais, docteur. Des aveux nous parlent de terres près le grand clos « Rabelays » et près le moulin du Pont. Le document de 1505 cite : « Deux arpents de terre situés près le moulin du Pont, sur le chemin par lequel on va dudit moulin à la croix de Longarde;

5° Le pré Rabelais, commune de Cinais, — près de Pontille, d'où venaient les vaches qui allaitèrent Gargantua,

le pays des célèbres oies. Le document de 1505 parle encore de certains « chenevraulx » étant en la paroisse de Cinais.

Le partage de 1505 attribue au père de Rabelais le « chastel » et maison noble de Chavigny, avec ses appartenances et dépendances, les deux arpents situés près le moulin du Pont, les « chenevreaulx » et le domaine de la Devinière.

La maison de Rabelais à Chinon doit être identifiée non pas, comme on l'a cru jusqu'à ces dernières années, avec le n° 2 de la rue de la Lamproie, mais avec le n° 15. Aucun doute ne subsiste à ce sujet; M. Grimaud en a fait la démonstration avec textes à l'appui. Cette maison, comme l'a remarqué de Thou, était très grande. Vers 1590, une hôtellerie de la Lamproie fut installée dans l'ancienne demeure de Rabelais, hôtellerie qui fut transportée, au début du XVIIIe siècle, dans une autre maison de la même rue, au n° 2 actuel. De là dérive la confusion fâcheuse qui s'est établie et qui vient seulement d'être reconnue. — Au XVIe siècle, la famille Rabelais possédait encore divers autres immeubles, à Chinon, rue Haute-Saint-Maurice.

Deuxième leçon.

La naissance de Rabelais.

1° *La date.* — On place la naissance de Rabelais à des dates diverses, plus généralement vers 1482 ou 1483. Je ne crois pas à cette date éloignée. Rabelais, dans la plus ancienne lettre qui nous soit parvenue de lui, lettre adressée à Budé vers 1520 ou 1522, se qualifie d'*adolescens*. C'est là un texte formel dont on n'a pas encore usé et qui éclaire la question d'un jour nouveau. Je placerai donc la naissance de Rabelais vers 1495. L'histoire de sa vie devient beaucoup plus compréhensible si, quand il arrive à Montpellier, on le suppose âgé seulement de trente ou trente-cinq ans, au lieu de quarante-sept ou quarante-huit ans.

2° *Le lieu.* — Énumération des auteurs anciens et modernes qui ont parlé du lieu de naissance de Rabelais. Au XVIe siècle, Rabelais passait pour être d'origine chinonaise. Lui-même, dans son immatriculation à la Faculté de médecine de Montpellier, se dit *Chinonensis,* ce qui peut se traduire, remarquons-le, par habitant de Chinon ou originaire de la région chinonaise. Cela ne veut pas dire d'une façon absolue : né à Chinon. Examen des témoignages de Salmon Macrin, Pasquier, Brantôme, J.-A. de Thou, Scévole de Sainte-Marthe, du père Garasse, André Duchesne, Huet, Antoine Leroy, P. de Saint-Romuald, Le Duchat, Nicéron, etc. La plupart de ces auteurs font naître Rabelais à Chinon. De Thou, comme l'a fait remarquer M. Grimaud, rapporte simplement que François Rabelais avait possédé une maison dans cette ville. Aucun de ces témoignages n'entre, à ce sujet, dans des détails particuliers. Les biographes modernes de Rabelais, Rathery, Fleury, Moland, Gebhart, Stapfer ont adopté Chinon comme lieu de naissance.

Il est à remarquer cependant que Gaignières, dans son dessin de la Devinière (fin du XVIIe siècle), fait naître Rabelais sur ce domaine[1]. C'est également la tradition du pays. Les anciens plans, le cadastre placent au même endroit le lieu de naissance de Rabelais. Un certain nombre d'auteurs du XIXe siècle se sont rangés à cette opinion : Dumoustier, Bellanger, Chevalier, Ch. de Grandmaison, plusieurs auteurs des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* et des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* Joanne, Vivien de Saint-Martin; de nos jours, MM. Bossebœuf et Grimaud se sont prononcés dans le même sens. Ma conviction est la même

1. « La Deviniere, à une bonne lieue de Chinon, à deux portées de fuzil de l'abbaye de Sully, et presque vis-à-vis de la Roche-Clermault, et le lieu où est né Rabelais, de la paroisse de Saint-Pierre de Sully, en Touraine, 1699. » — Un autre dessin, représentant l'abbaye et l'église paroissiale, porte, auprès de cette dernière, la mention : « Saint-Pierre de Sully, où a esté baptissé Rablais. » — Gaignières donne aussi deux dessins de la maison de Chinon.

La Devinière

D'après une photographie prise en 1904.

pour des raisons tirées de l'œuvre même de Rabelais que j'exposerai plus loin.

Or, on n'a jamais songé à chercher si l'on ne trouverait pas dans le *Gargantua* et dans le *Pantagruel* quelques renseignements. A priori, il paraît impossible que Rabelais, qui fait des allusions à tout ce qu'il a vu, ne parle nulle part du lieu où il est né. Donc, rendons-nous compte de l'état des lieux, et nous verrons ensuite si l'on ne trouverait pas dans le roman quelques allusions qui se puissent appliquer à ceux-ci.

Description de la Devinière. — Le dessin de Gaignières est très peu satisfaisant, nullement fidèle, et cependant c'est toujours d'après lui que l'on donne la vue de la Devinière. Les bâtiments qui subsistent sont beaucoup plus intéressants que ne peut le faire supposer ce dessin. Je vais les décrire, après une visite détaillée. Tout ce qui sera apporté ici en fait d'indications topographiques a été recueilli sur le terrain même ou sur les anciens plans.

Si l'on quitte la route qui va de la Roche-Clermault à Lerné, pour prendre sur la droite, environ un kilomètre avant d'arriver à Seuilly, on parvient en quelques minutes au hameau de la Devinière, où tous les paysans connaissent la maison de Rabelais, la dernière à gauche dans le fond. C'est un vieux logis presque intact, très probablement celui même où Rabelais est né et certainement celui qu'il a habité. La construction paraît bien remonter à la fin du XVe siècle. (*Voir la planche ci-jointe.*) Avec son escalier extérieur d'allure peu banale, agrémenté de deux piliers élégants qui lui donnent presque l'aspect d'une petite *loggia*, et d'où l'on découvre une vue admirable; avec tous les bâtiments annexes et les souterrains fort curieux qui l'entourent, la maison a gardé un aspect bien archaïque. Ce n'est nullement la construction sans caractère que nous présente le dessin fantaisiste de Gaignières. Le bâtiment principal offre un rez-de-chaussée, lequel comprend une grande pièce avec une belle cheminée ancienne, un premier étage divisé en deux pièces. Dans la

première, appelée, suivant la tradition, la « chambre de Rabelais », se trouve une grande cheminée, refaite d'après un vieux modèle, et, près de la fenêtre du fond, un banc ou siège de pierre ancien, large de toute l'épaisseur du mur, dans lequel il est encastré, tel qu'on en rencontre dans tant de constructions d'autrefois. De ce banc, on découvre, à gauche, la campagne et les terres de la Devinière. Sur l'épaisseur du mur qui fait face au banc de pierre, à hauteur d'homme, se distinguent des signes, chiffres et lettres grecques gravés dans la pierre. Un badigeon inopportun les a rendus moins nets il y a quelques années. Ce sont là des vestiges dus, sinon à Rabelais, du moins à d'anciens visiteurs de sa maison. La « chambre de Rabelais » est séparée par une cloison ancienne de la seconde pièce; celle-ci offre une fenêtre pourvue du même banc de pierre et qui donne sur le pignon de la maison. A droite de cette pièce, un petit carré sur lequel commence l'escalier qui conduit au grenier. La porte de ce dernier a un caractère ancien. Près de la fenêtre du grenier qui donne sur la cour, on distingue des séries de traits ou de signes gravés dans la pierre qui ne sont autres que les marques que l'on faisait au moment de la moisson et du partage de la récolte entre le propriétaire et les *métiviers*.

Auprès de la maison, du côté opposé à l'entrée, se trouvent les communs, notamment un puits avec sa vieille margelle et une auge ancienne, un pigeonnier, un vieux cellier, un four très intéressant, des étables, un certain nombre de réduits et enfin des souterrains, passages ou caves creusés dans le rocher (c'est, on le sait, une particularité du pays; les fameuses caves de Chinon sont également creusées dans le roc). L'une de ces anfractuosités, dont, au dire du propriétaire, on ne connaît pas l'issue, se nomme le *Trou de Rabelais;* c'est par là que Rabelais se serait enfui pour échapper à ceux qui venaient le saisir. Les autres constructions sont plus modernes.

Pour embrasser d'un coup d'œil toute la région, le mieux est de monter à la Roche-Clermault, — où l'on

remarque un vieux château-fort en ruines (celui qu'a occupé Picrochole et qui fut pris d'assaut par Gargantua), avec des parties curieuses de la Renaissance, et une ancienne église, — et de monter sur le plateau qui domine le village et commande toute la plaine. De là, on découvre la région dans son ensemble et l'on se rend très bien compte de la topographie du pays où se déroula la guerre picrocholine. La visite du château du Coudray-Montpensier, que l'on aperçoit en face, au sud-ouest, est également fort instructive.

Place respective de la Devinière et de Chinon dans l'œuvre de Rabelais. — Que nous dit Rabelais de ces deux endroits dans son roman? Contrairement à l'opinion générale, Chinon tient très peu de place dans son œuvre. Chose singulière, le Ve livre est celui qui en parle le plus longuement. Au livre Ier, chap. XII, citation des « estables » chinonaises; au même livre, chap. XXVII, allusion aux pèlerins de Saint-Mexme de Chinon. La ville ne joue aucun rôle dans la guerre picrocholine. Rien à signaler dans le livre II, sauf une simple mention dans le discours de Panurge en langage dit « des antipodes ». Au livre III, chap. XXXI, mention de l'ermite de Sainte-Radegonde, près Chinon. Au livre IV, dans le nouveau prologue, allusion plus importante, la seule des quatre premiers livres qui offre quelque portée, mais qui ne fait cependant pas entendre que Rabelais ait vu le jour à Chinon. Enfin, allusion, dans l'épisode de la tempête, au clos de Seuilly et à Innocent le Pâtissier « davant la cave paincte à Chinon ».

Dans le Ve livre, chap. XVII, citation de la Vienne depuis Chinon jusqu'à Saumur; chap. XXXIV, éloge de Chinon, étymologie du nom, allusion à la cave peinte.

La Devinière, au contraire, joue dans le roman un rôle considérable qui n'a pas encore été soupçonné. Relevons d'abord les mentions éparses à travers les cinq livres. Rappelons qu'elle est citée dans la *Pantagrueline prognostication*, VI. Au livre Ier du *Gargantua*, chap. V : « C'est

de la Deviniere : c'est vin pineau. » Elle est nommée la première parmi les quatre places fortes de Grandgousier (I, XLVII). Au livre II, chap. IX, elle figure dans le discours de Panurge en langage lanternois (brleland, *Gravot, Chavigny, Pomardière,* rusth pkallhdracg *Deviniere* près Nays, Seuillé). Au livre III, chap. XXXIII : « Il n'y a que la belle cinamoure triée et le beau sucre fin, avecques le bon vin blanc du cru de la Deviniere, en la plante du grand Cormier, au dessus du Noyer groslier. » Et, d'autre part, Seuilly est cité fréquemment dans le roman.

Mais il est une circonstance qui donne à ce domaine, dans l'œuvre de Rabelais, une importance considérable : c'est ce fait que Grandgousier et Gargantua habitent dans le domaine même de la Devinière. Cela n'a jamais été dit jusqu'à présent; mais cela est certain. L'examen de la topographie du Ier livre et celui des circonstances de la guerre picrocholine le prouvent de la façon la plus évidente. Toute la guerre se déroule autour de la Devinière. Nous le démontrerons au cours de notre commentaire. Il est très important de savoir où se passent les faits et de suivre la réalité. C'est dans ce sens-là que la critique peut le plus utilement s'exercer. Un seul exemple : nous savons que le Noyer-Grollier est tout près de la Devinière (III, XXXII); or, nous savons que Gargantua, sortant de sa maison, rencontre tout de suite ce même lieudit (I, XXXVIII).

De même, on sait, comme on l'a vu plus haut, quels étaient les biens de la famille de Rabelais. Or, toutes les places fortes de Grandgousier (I, XLVII) sont précisément des biens du grand-père et du père de Rabelais (sans parler de l'énumération contenue dans le discours de Panurge en lanternois, II, IX). Quand Grandgousier offre de donner sa métairie de la Pomardière à Picrochole (I, XXXII), c'est une propriété de la famille de Rabelais qu'il propose. Quand Gargantua distribue à ses compagnons d'armes des terres pour les récompenser de leurs services : que leur donne-t-il? Précisément des biens de la famille de Rabelais ou situés dans des localités où cette dernière possé-

dait des propriétés. Un seul bien est excepté de cette distribution : la Devinière. Or, pourquoi Gargantua garde-t-il justement celui-là? Il n'y a qu'une réponse : c'est parce qu'il y habite.

Ainsi, c'est à la Devinière que Rabelais suppose le palais de Grandgousier et de Gargantua, et les biens de ces deux personnages sont ceux de son propre père. Ceci nous entraîne immédiatement à penser que ses souvenirs d'enfance et de jeunesse tiennent une grande place dans les deux premiers livres de son roman.

Toutefois, une remarque préliminaire s'impose. C'est que les conteurs et les romanciers ne s'obligent jamais à copier exactement un personnage donné; ils complètent les traits principaux qu'ils lui empruntent par d'autres traits pris à d'autres personnages. L'art, en effet, n'est pas de la photographie; ce doit être un choix d'éléments vrais. Aussi faut-il se garder de vouloir trouver dans les deux géants l'image trop exacte du grand-père de Rabelais et de son père. Maître François s'inspire certainement de sa propre famille, mais il ne s'astreint pas à la représenter étroitement. Il en développe et transforme en partie les personnages réels. Les portraits de Grandgousier se chauffant à un beau, clair et grand feu, ou dînant, ou priant dans son lit, etc., s'appliquent au grand-père ou au père de Rabelais dans son intérieur de la Devinière. J'identifierais volontiers, à certains égards, Grandgousier avec l'aïeul de Rabelais, Gargantua avec son père et Pantagruel avec Rabelais lui-même, d'après les époques et les circonstances de l'éducation de chacun d'eux. Les études et voyages universitaires de Pantagruel sont certainement ceux de Rabelais. Chacun des trois personnages correspond à une époque donnée. Cette remarque faite, on peut constater que, dès le Ier livre, Rabelais situe son roman chez ses parents et rapporte des souvenirs d'enfance.

Au moment où s'ouvre le Ier livre, la réunion du chapitre IV a lieu à la Devinière. Les localités nommées forment comme un cercle autour de la résidence de Grandgousier. Gargantua naît dans la prairie de la Saul-

saye, toute proche de la maison de son père. Or, il existe une prairie de ce nom à une très petite distance de la Devinière, le long du Négron, sur sa rive gauche, à l'endroit où se trouve le pont qui conduit à la Roche-Clermault, en face le moulin du Pont, qui se trouve sur la rive droite, en bordure de la route. Là se trouvait situé le gué de Vede. (Nous reviendrons sur cette identification, en prouvant que ni la Veude ni le château du Bois-de-Veude, près d'Anché, ne sont le vrai théâtre des événements.) Aujourd'hui, c'est une pièce de terre communale. La famille de Rabelais possédait justement deux arpents de terre près du moulin du Pont, et on voit un demi-arpent près le clos du moulin cité comme ayant appartenu à Rabelais, docteur. Dans *Gargantua* (I, chap. XXXII), Gallet, quittant la résidence de Grandgousier pour aller à la Roche-Clermault, rencontre en chemin la Saulsaye. Cela est conforme à la plus exacte réalité. Dans toute cette partie du roman (la charrette de Jean Denyau, — sans doute le charron de la famille, — les jouets et chevaux de bois de Gargantua (chap. XII), etc.), nous rencontrons à chaque instant des souvenirs de jeunesse de Rabelais, et la Devinière est le centre certain de ces souvenirs.

Suivant la tradition, Rabelais fut envoyé de bonne heure à l'abbaye de Seuilly. Il y aurait fait ses premières études. Ce monastère, fondé, vers la fin du XIe siècle, par les seigneurs de Montsoreau, possesseurs du domaine du Coudray, et favorisé, par leurs successeurs, de la maison de Marmande, fut d'abord sous la direction des Bénédictins de Saint-Étienne-de-Vaux et vint ensuite en la dépendance des religieux de Maillezais. Ce dernier détail n'est peut-être pas sans intérêt puisque, plus tard, Rabelais, en quittant le couvent des Cordeliers de Fontenay-le-Comte, vécut pendant quelques années à l'abbaye de Saint-Pierre de Maillezais. Il est vrai que ses relations d'amitié avec Geoffroi d'Estissac, évêque dudit lieu et en même temps abbé de Saint-Pierre, peuvent expliquer, par ailleurs, le choix de l'abbaye de Maillezais.

Rapports de la famille de Rabelais avec l'abbaye de

Seuilly. — En 1457, un Guillaume Rabelais tenancier de l'abbaye. En 1556, un Rabelais exerçait les fonctions de procureur à la tenue des plets ou plaids de l'abbaye de Seuilly.

L'abbaye de Seuilly a gardé bon nombre de ses parties anciennes. Dans la cour, on voit à gauche, en entrant, un bâtiment non sans élégance, l'aumônerie, ou logis de l'économe, où descendaient sans doute les hôtes, avec une tour d'escalier à pans coupés, une cheminée et une fenêtre intéressantes. Dans la cour, à gauche et dans le fond, des bâtiments anciens (granges, celliers). Ceux du fond, surtout, offrent encore des parties curieuses du xve siècle. En traversant ces bâtiments, on arrive en face du terrain sur lequel s'élevait l'église. Il n'en reste maintenant que quelques pans de mur. A droite, il subsiste des restes relativement importants du cloître, en beaucoup d'endroits divisé aujourd'hui en deux étages, avec de fort belles voûtes. En revenant par un autre chemin, on laisse à droite un bâtiment qui a dû être le réfectoire, et, près d'une porte d'entrée, une chapelle du xviiie siècle, qui remplaça, sur un autre emplacement, l'église détruite. Restes de caves. Sculptures. Le clos immortalisé par Rabelais. Ses murs sont intacts. Tous les vieux chemins des environs subsistent toujours.

Description de l'église de Seuilly. — L'église a été restaurée avec soin; elle date du xiie siècle. Ses alentours sont occupés par d'anciennes constructions des xve et xvie siècles (fermes, maisons, etc.). Du reste, on trouve encore dans le village de Seuilly plusieurs maisons contemporaines de Rabelais, de même que sur la route qui conduit à Lerné.

Description de Lerné. — L'église, les résidences seigneuriales, le château de M. de Maulévrier cité par Rabelais.

Liste des abbés, dignitaires et religieux de l'abbaye dont on a pu retrouver les noms. — Le moine Buinart et Jean des Entommeures.

La Baumette.

Une tradition veut que Rabelais, après avoir reçu le rudiment à Seuilly, ait quitté cette abbaye pour aller au couvent de l'Observance de la Baumette, près d'Angers (établi par le roi René, il contenait une grotte qui rappelait à sa femme la Sainte-Baume, près Marseille; de là venait le nom de la Baumette). Rabelais vit là les fameux jardins que le roi René avait fait construire. On en trouvera la description dans plusieurs traités de l'histoire des jardins (par exemple dans André Lefèvre, *Parcs et jardins*. Bibliothèque des Merveilles). Le parc comportait de vastes terrasses; ceci explique comment on pouvait entrer dans les fameuses écuries « au plus haut du logis » dont parle Rabelais (I, XII). La Baumette est citée dans les *Croniques admirables du puissant roy Gargantua*, qui ne sont sans doute pas de Rabelais. On peut consulter sur la Baumette le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* de Célestin Port.

Il nous a été conservé un ouvrage écrit par un religieux qui se trouvait à la Baumette vers le même temps que Rabelais. C'est le :

FAGOT DE MYERRE (cy commence le liure intitule le), presche en leglise de saincte Croix en la cite Dangiers. Mil cinq cens XXV (à la fin :) *Cy finist ung deuot traicte nécessaire a tout le monde qui veult estre saulue, nomme le fagot de myerre presche en leglise de saicte croix par ung beau pere de l'observance de sainct francoys : du conuët de la Balmete; situé pres Angiers. Imprime à Paris pour Yoland Bonhomme veufue de feu Thielmā Keruer, demourant en la rue Sainct Jacques. A l'enseigne de la licorne,* s. d., in-8 goth. de 96 ff. non chiff., dont le dernier blanc.

Ce qu'il faut retenir, c'est que Rabelais, très jeune, dut vivre près d'Angers, où existait un centre universitaire; ceci pourrait expliquer comme il conquit, de si bonne heure, une large culture.

APPENDICE.

Arrêt du Parlement de Paris, en date du 24 mai 1527, ordonnant que Antoine Rabelais, le plus ancien avocat du siège de Chinon et « se disant assesseur et expédiant la juridiction dudit siège », pourra continuer d'exercer la juridiction et tenir le siège audit Chinon en l'absence des lieutenant général et particulier, jusqu'à l'élection régulière d'un nouveau lieutenant au siège de Chinon.

Du vendredy xxiiij^e^ may V^c^ XXVII post prandium.

GUILLART, president.

Entre maistre Jehan Boutin, lieutenant à Chinon, appellant de maistre Anthoine Rabellays, soy disans accesseur et expédiant la juridicion au siège de Chinon en l'absence des lieuxtenans général et particulier et anticipé d'une part; et le dict maistre Anthoine Rabellais, intimé et anticipant d'autre; et encores entre maistre Charles Barbier, licencié en loix, advocat à Chinon, appellant en troys instances de maistre Françoys Baudet, lieutenant général du bailly de Touraine à Tours, et anticipé d'une part, et maistre Jehan de La Barre, lieutenant criminel au dit Chinon, anticipant d'autre.

Aprés que Alligret et Poyet, advocatz des dites parties, et Lizet, pour le procureur général du Roy, ont esté oiz sur l'appel interjecté par le dit appellant de l'entreprinse de juridicion prétendue estre faicte par l'autre part sur la juridicion du dit appellant comme lieutenant au dit siège de Chinon; et que les appoinctemens arrestz de la court et autres pièces ont esté leuz, et que Bellefille, pour maistre Charles Barbier, appellant, et Rogier, pour maistre Jean de la Barre, anticipant, ont esté oiz sur l'appel interjecté de ce que le dit Boutin, lieutenant de Chinon, a institué lieutenant pour exercer la juridicion du siège en son absence, et que Rogier, veu les arrestz à luy monstrez, a consenty l'appellacion et ce dont a esté appellé mis au néant sans amende, quant à ce qu'il a esté institué pour

luy en l'absence du lieutenant général, son institucion, quant au résidu sortissant son effect.

La court a mis et mect l'appellacion interjecté par le dit Boutin, et ce dont a esté appellé au néant sans amende et sans despens. Et a ordonné et ordonne la court que, dedans six sepmaines prochainement venant, les gens du Roy feront exécuter l'arrest donné par la court, par lequel est dict que appellez les procureur et advocat du Roy et praticiens du dit siège de Chinon, élection sera faicte après serment prins de celluy qui tiendra le siège en l'absence du lieutenant du dit Chinon, et ce par le lieutenant général du bailly de Touraine à son siège de Tours et sera procédé à la dicte election selon la forme et teneur du dit arrest, et de ce seront tenuz lesdictz gens du Roy certiffier la court dedans le dit temps. Et au surplus ordonne la dicte cour que, pendant le dit temps et jusques à ce que la dicte election soit faicte, en l'absence du dit lieutenant de Chinon, le dit Rabellais, anticipant, pourra exercer la justice et tenir le siège au dit Chinon comme plus ancien advocat au dit siège; et en tant que touche les appellacions interjectées par le dit Barbier, la court a mis et mect les dictes appellacions, et ce dont a esté appellé en ce que le dit La Barre auroit esté institué pour tenir la dicte juridicion de Chinon en l'absence du dit Boutin, au néant, sans amende et sans despens sans préjudice au dit de La Barre de ses droictz et son institucion au résidu sortira son effect.

(Arch. nat., X1a 8344, fol. 97 v°.)

UN AMI DE RABELAIS INCONNU.

HILAIRE GOGUET.

Le dernier mot n'est pas encore dit sur la petite société de lettrés et de jurisconsultes fontenaisiens, au sein de laquelle l'auteur de *Pantagruel* passa une quinzaine d'années, de 1508 à 1524 environ, et qu'il ne perdit jamais de vue au cours de sa carrière vagabonde. On nous a fait connaître quelques-uns des interlocuteurs qui s'asseyaient à côté de Rabelais et de Pierre Amy « sous le berceau de lauriers[1]. » C'étaient les personnages les plus instruits de la ville, le lieutenant Artus Cailler et son gendre André Tiraqueau, l'avocat du roi Jean Brisson, le procureur du roi Mallet, d'une famille originaire du Chinonais, les avocats Jean Brissot, Jacques Ranfray, Jean Vernou, Pierre Fouschier et Raoul Collin[2]. Parfois le procureur Jean Bouchet, homme d'affaires du vicomte de Thouars, passant par Fontenay pour aller visiter les domaines du Talmondais et de Sainte-Hermine, venait se mêler aux entretiens du cénacle. Parfois aussi, Geoffroy d'Estissac, protecteur et Mécène de ce petit monde d'érudits, conviait les plus favorisés à son abbaye de Maillezais ou à son prieuré de Ligugé.

De ce séjour, Rabelais garda une empreinte singulière et ineffaçable. Plus que les souvenirs d'enfance, plus que les étapes de ses interminables voyages à travers la France, les années de Fontenay restèrent vivantes dans son esprit et dans son cœur. De la boutique du drapier des Loges[3] ou de la cabane de roseaux du huttier de

1. Lettre de P. Amy à André Tiraqueau en tête de : *Almarici Bouchardi* Τῆς γυναικείας φυτλῆς, 1522, in-4°.

2. Fillon, *Recueil de notes sur l'origine de l'église réformée de Fontenay-le-Comte*. Niort, Clouzot, 1888, in-4°.

3. Le faubourg des Loges était, au XVIe siècle, le quartier le plus commerçant de Fontenay-le-Comte.

Maillezais, son langage conserva un cachet de terroir indéniable. Dictons et proverbes, coutumes populaires, noms de personnes et noms de lieux, souvenirs plus prosaïques de la cave ou de la cuisine, le Bas-Poitou revient sous sa plume chaque fois qu'il demande à sa mémoire un trait plaisant ou familier. Sa pensée va tout droit aux amis qu'il a laissés sur les bords de la Vendée, à ceux qui lui ont donné l'amour des lettres, le culte du vrai, du beau et du bien. C'est à eux qu'il dédie ses premiers ouvrages, comme s'il voulait payer, par cet hommage d'affection et de gratitude, la dette des précieuses connaissances puisées en leur savante compagnie.

On connaît l'épître à André Tiraqueau, « le bon, le docte, le sage, le tant humain, tant débonnaire et équitable » juge châtelain de Fontenay, en tête des *Épîtres médicales* de Jean Manardi, de Ferrare[1]. Les commentateurs ont fait ressortir le latin facile et élégant, la précision et la fermeté incisive de ce premier ouvrage de Rabelais, où le maître se montre tel qu'il restera jusqu'à la fin, admirateur passionné de la Renaissance. Ils n'ont pas manqué de mettre en lumière le respectueux souvenir qu'il envoie à son « bienveillant Mécène, l'illustrissime évêque de Maillezais ». Mais la renommée de ce grand seigneur ecclésiastique leur a fait oublier un plus modeste ami du signataire, qui tient pourtant assez de place dans ses affections pour qu'il imprime son nom, à côté de Geoffroy d'Estissac et de Tiraqueau, dans cette épître dédicatoire de 1522[2].

Quel est donc cet « Hilarius Coguetus », cet ami qui apparaît ici pour la première et peut-être l'unique fois sous la plume de Rabelais? Un Poitevin à coup sûr, et vraisemblablement un Fontenaisien, puisque Tiraqueau a

1. Io. Manardi Ferrariensis medici, *Epistolarium medicinalium Tomus secundus*. Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1532.

2. « Saluta mihi clarissimum virum d. antistitem Malleacensem, Mæcenatum meum benignissimum si quando eum invisas, et Hilarium Coguetum nostrum, si fortè istic sit. »

chance de le rencontrer dans sa ville natale. Mais là s'arrêtent les déductions qu'on peut raisonnablement tirer de la préface de Manardi. Hilaire Coguet reste un mystère, et la plupart des éditeurs, désespérant de dévoiler son incognito, ont jugé plus commode de supprimer le passage le concernant.

Benjamin Fillon se servait, croyons-nous, d'une de ces éditions complaisamment tronquées, car son esprit toujours en éveil et sa connaissance parfaite des familles fontenaisiennes lui auraient immédiatement permis de rétablir un nom, à peine défiguré par une coquille typographique. Il aurait aisément reconnu Hilaire Goguet, que Séb. Gryphe imprime Hilarius Coguetus, à moins que la déformation initiale ne soit l'œuvre de Rabelais lui-même, coutumier de semblable plaisanterie[1].

La famille Goguet habitait Fontenay depuis le XIIIe siècle[2]. En 1449, Jean Goguet, licencié ès lois, portait le titre de secrétaire du connétable Arthur de Richemont, seigneur de Fontenay et de Parthenay. Ses enfants, après lui, occupèrent des charges importantes. L'un fut notaire à Fontenay, l'autre archiprêtre à Parthenay, un troisième, abbé de Moreilles, employa, pour son sceau abbatial, les armes de la famille : *d'azur à trois coquilles d'or et un croissant d'argent en cœur;* enfin, l'aîné, Jean Ier, marchand

1. Dans la lettre au *Bailli du Bailli des Baillis*, que nous publierons, avec commentaire, dans un prochain fascicule, Rabelais défigure le nom de Compain en celui de Pompain.

2. En 1239, Rodolphe ou Raoul Goguet était l'un des tenanciers du prieuré de Saint-Hilaire, et, en 1288, Thibaud Goguet figure avec la même qualité sur un autre rôle. En 1311, Pierre Goguet avait la charge de garde du scel de la châtellenie. — Ces renseignements et les suivants sont extraits d'une *Généalogie manuscrite* de la famille Goguet dressée par Benj. Fillon en 1856, que nous a obligeamment communiquée M. Barbaud, archiviste de la Vendée, et de *Notes généalogiques* envoyées par notre excellent confrère M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*. Nous les avons complétés par des communications de MM. Desaivre et Beauchet-Filleau, et par nos recherches personnelles dans les archives départementales des Deux-Sèvres.

drapier, aïeul de l'intime de Rabelais, figura au nombre de premiers échevins du corps de ville de Fontenay lors de sa formation par Louis XI, en 1471, ce qui indique bien la position honorable occupée par la famille Goguet parmi ses concitoyens.

Le personnage qui nous intéresse, Hilaire Goguet, cinquième fils de Jean II, marchand drapier, et de Loyse Thomas, licencié ès lois, avocat au siège royal de Fontenay, remplissait les fonctions de sénéchal de Talmond et se qualifiait seigneur de Puyletard, paroisse de Nieuil-sur-l'Autise (Vendée)[1]. Il se livrait en outre à quelques spéculations sur les fermes des biens ecclésiastiques et fut receveur de divers impôts extraordinaires levés à la fin du règne de François Ier et sous celui de Henri II. Il avait épousé Perrette Le Blanc, d'une famille de riches marchands de Bressuire[2], qui lui avait apporté les terres de Puy-Belin et du Moulin-Couard, paroisse de Terves (Deux-Sèvres). Il rendait hommage de ces biens au seigneur de Bressuire le 15 janvier 1539[3]; mais, en 1575, il n'était plus, et sa veuve, parvenue elle-même à une extrême vieillesse, donnait procuration pour rendre hommage à sa place, « attendu son vieil aage, indisposition de sa personne, difficulté et danger des chemins par le moyen des guerres[4] ».

Grâce à ses charges multiples, le sieur de Puyletard laissa des biens considérables à ses enfants, dont deux au moins arrivèrent aux premières charges de la cité.

Hilaire, écuyer, seigneur de Lavau et de la Touche-

1. Fillon, *Notice sur Saint-Cyr*. Fontenay, 1847, p. 28, note, et *Généalogie manuscrite*.

2. Nous la croyons fille de Jean le Blanc, sieur de la Caduère, marchand à Bressuire en 1506. — La Trémoille et H. Clouzot, *les Fiefs de la vicomté de Thouars*. Niort, L. Clouzot, 1893, in-4°.

3. Peut-être faut-il aussi lui donner la propriété de l'hôtel et hébergement de Bois-Fineau, paroisse de Champdeniers (Deux-Sèvres), dont l'hommage est rendu, en 1566, par Hilaire Goguet l'aîné, licencié ès lois, demeurant à Fontenay. — Desaivre, *Histoire de Champdeniers*. Niort, 1888, in-8°, p. 149, n. 1.

4. Archives départementales des Deux-Sèvres, E. 1584.

Gorgeau, maître des requêtes du duc d'Alençon, lieutenant général en la sénéchaussée du Bas-Poitou, se trouva mêlé à tous les événements qui se passèrent dans la province pendant la seconde partie des guerres de religion. L'un des chefs du parti des modérés, il eut l'habileté de louvoyer entre catholiques et calvinistes, gardant un pied dans les deux camps et se déclarant à tour de rôle en faveur des vainqueurs. Il remplissait par intérim les fonctions de maire de Fontenay lorsque la ville fut prise par le roi de Navarre, le 1er juin 1587.

Son frère Christophe, écuyer, seigneur de la Richardière et de Nouhette, président en l'élection de Fontenay, sénéchal du Busseau, mort en 1601, eut pour fils Jean Goguet, sieur de la Nouhette, élu de Fontenay et maire en 1594. C'est lui que nous aimons à reconnaître dans ce convive de Nicolas Rapin, à qui le poète gentilhomme adresse des vers, où, par une rencontre curieuse, son nom se trouve associé à celui d'un Tiraqueau, comme, soixante-dix ans auparavant, dans la lettre de Rabelais, les noms de leurs deux grands-pères s'étaient rencontrés :

Salvete culmen inclitum Fonteniæ
Tiraquelle major patre, non avo minor,
Sidus recenter additum Senatui ;
Et tu *Goguete,* gloria vincens patrem
Patruumque bina juris olim lumina...[1].

Le sieur de la Nouhette avait épousé Jeanne Escotière, qui lui avait donné une fille, Marie, mariée en 1602 à François Brisson, sieur du Palais, petit-fils de Jean Brisson, ami de Tiraqueau et de Rabelais. Il avait eu auparavant de sa première femme[2], Marie Voysin de la Popelinnière, une fille, nommée Gabrielle, qui épousa Paul

1. Nic. Rapin, *les Œuvres latines et françaises*. Paris, 1610, in-4°, p. 78. — Cité par Dreux du Radier, *Bibl. hist. du Poitou*, t. IV, p. 256.

2. Benj. Fillon, *Un cousin de Paul Scarron*. Fontenay, 1871, in-8°. — H. Chardon, *Scarron inconnu*. Paris, 1903, 2 vol. in-8°.

Scarron, conseiller au Parlement de Paris, père de l'auteur du *Roman comique,* reliant ainsi, par une filiation ininterrompue, le spirituel poète de la minorité de Louis XIV au compagnon d'études et de plaisir du grand rieur du XVIe siècle.

Voilà tout ce que nous savons sur Hilaire Goguet et ses proches; nous avons vidé notre sac de chercheur. Mais la cause, croyons-nous, est entendue. Nous en avons dit assez pour prouver que, par sa position sociale, l'importance de ses fonctions judiciaires, le sieur du Puyletard avait sa place toute marquée dans la société des Tiraqueau, des Brisson et autres fidèles de Rabelais. Sans doute, dès 1532, il se trouvait à la tête de la sénéchaussée de Talmond, et les devoirs de sa charge le tenaient souvent éloigné de Fontenay, ce qui explique le « si forte istic sit » de la préface de Manardi.

Si cette conjecture est fondée[1], on comprend très bien comment le Talmondais revient si souvent dans les souvenirs de Rabelais. C'est Hilaire Goguet, c'est cet ami jusqu'à présent inconnu, qui promenait l'auteur de *Pantagruel* dans ce « terroir doux, uligineux, léger, humide et sans froidure, » à deux pas des dunes mouvantes de la mer, tout près de ce port d'Olonne, qui allait voir arriver sur trois carraques et un brigantin l'énorme jument de Gargantua[2].

Il y a plus encore. Quand nous disions que le nom d'Hilaire Goguet ne figurait peut-être qu'une seule fois sous la plume de Rabelais, nous laissions volontairement de côté ce passage du premier livre : « En ceste mesme heure, Gargantua, qui estoit issu de Paris,... avoit ja passé le pont de la Nonnain... Luy arrivé à Parillé, fut adverty

1. Nous espérons en avoir bientôt la certitude grâce aux recherches que M. le duc de la Trémoille nous a obligeamment promis de faire dans son inestimable chartrier, au château de Serrans (Maine-et-Loire).

2. Voy. I, ch. XVI, L; III, ch. XLIX; IV, ch. I; V, ch. XLVII, et Pronostication, VI.

par le *mestayer de Gouguet* comment Pichrochole s'estoit remparé à la Roche Clairmaud[1]. » Nous nous demandons s'il ne serait pas permis de reconnaître dans ce messager, qui vient renseigner Gargantua sur la marche des ennemis, un fermier de la famille Goguet[2]? Le Chinonais n'est pas tellement éloigné de la baronnie de Bressuire, où nous avons vu le sieur de Puyletard posséder plusieurs terres, pour qu'il n'ait pu se trouver également propriétaire de quelques biens aux alentours de la Devinière.

On devine les déductions à tirer de cette hypothèse, d'ailleurs toute gratuite, dans le cas où la ferme aurait appartenu depuis longtemps aux Goguet. Les relations de bon voisinage entre cette famille et les parents de Rabelais n'auraient peut-être pas été tout à fait étrangères à la venue, encore mal expliquée, du novice des cordeliers au couvent de Fontenay-le-Comte.

Henri Clouzot.

1. *Gargantua*, ch. xxxiv.

2. Pour qu'on ne nous accuse pas de prendre pour un nom d'homme un Pirée chinonais, disons qu'il existe un village de Gogué, près de Beaumont-le-Véron, à l'est de Chinon. Si le père de Rabelais y a possédé une terre, il est clair, d'après l'ingénieuse interprétation de M. Abel Lefranc, qu'il faut lire : « le métayer du village de Gouguet, » et non « du sieur Gouguet. »

DEUX NOTICES INÉDITES

DE JOHANN GOTTLOB REGIS.

C'est surtout à Regis que revient le mérite d'avoir fait connaître Rabelais en Allemagne. Sa traduction de *Gargantua* et de *Pantagruel* est probablement la meilleure qui ait paru dans ce pays. Son commentaire et ses notes prouvent l'amour et la connaissance vraiment profonde qu'il avait du roman rabelaisien[1]. — Qui était donc ce Regis? On ne parle guère de lui, et les histoires de la littérature portent rarement son nom. Nous n'avons pas l'intention de faire ici sa biographie, mais nous avons pensé qu'il serait bon de donner quelques notes sur lui, en préface aux deux études inédites que l'on trouvera plus loin.

Johann-Gottlob Regis[2] naquit à Leipzig en 1791. Il fit ses premières études chez son père et chez un de ses parents. Après avoir passé l'examen de maturité dans le Klosterschule à Rossleben, en Thuringe, il étudia le droit à Leipzig et acquit le grade de « baccalaureus iuris utriusque. » Ses études juridiques terminées, il se voua entièrement à la philologie ancienne et moderne. Dès l'année 1825, Breslau devint son domicile pour toujours, et c'est à Breslau qu'il commença ses travaux scientifiques et ses traductions. Outre son Rabelais, il a publié des traductions de Bojardo, de Macchiavelli, de Swift, de Michelangelo, de Shakespeare, etc. Il mourut en 1854. Pour caractériser ses mœurs et sa manière de vivre, il suffira de dire

1. On se sert trop peu en France du travail de Regis. Le commentaire de ce savant est cependant l'un des meilleurs, pour ne pas dire le meilleur, qui soient. (Note de la *Revue*.)

2. Voir sur la vie de Regis : *Allgemeine Deutsche Biographie*, au mot *Regis*, — *Blätter für litterar. Unterhaltung*, 1858. Nr. 4, — Julius Elias, *Studien zur Litteraturgeschichte*, 1893.

que Carus, un de ses meilleurs amis, l'a nommé « un Diogène moderne. »

Le premier des deux articles inédits qui suivent est très probablement une préface qu'il avait écrite pour sa traduction de Rabelais. On sait que Regis, — très modestement, — a cru devoir publier sa traduction sans la faire précéder d'aucune introduction, et qu'au reste il donne rarement ses propres opinions sur Rabelais. Nous avons trouvé cette préface dans un manuscrit de la bibliothèque de Dresde intitulé : « Übersetzungen und Gedichte von Regis. » — La deuxième étude que nous publions se rapporte à un article d'Eusèbe Salverte paru dans la *Revue encyclopédique* (1823) sur l'édition *variorum* d'Éloi Johanneau et Esmangart. Elle se trouvait au milieu des matériaux que Regis avait rassemblés, et dont il s'est servi pour son commentaire de Rabelais. Le manuscrit en est conservé dans la bibliothèque de Breslau.

Georg Pfeffer.

(Frankfurt-a-M.)

I.

Hypothetisches Vorwort zu Rabelais.

Man betrachte diese Übersetzung in der Form, wie sie vorliegt, als einen Versuch zum Verständniss des Comikers mitzuwirken, der unter uns Neuern in seiner Art, den Alten wohl am nächsten steht. Sie erscheint demnach in Gesellschaft des Urtextes, damit man sie nach Belieben sowohl als Commentar desselben, als von ihm unabhängig nutzen könne. Was Fischart zum ersten Buche schon im 16. Jahrhundert geleistet hat, ist hier, soweit es thunlich war, benutzt worden. Es ist hier der Ort nicht die Grundsätze zu entschuldigen, nach denen der Übersetzer verfuhr : denn aus der Arbeit selbst erhellt, dass er von dem, was seine Überzeugung ist, nicht habe abgehen können[1]. Wäre die Zote, das Niedrigkomische,

1. Man könnte, das Ideal das ihm bey dieser Arbeid vorschwebte, in Folgesätze bringen, die etwa diese wären : I, Es sollte treue Übersetzung seyn, zum Verständnifs des Dichters förderlich. Oder

Rabelais' Ziel und letzter Iweck, so würde er zu verachten seyn. Da aber der gleichen bey ihm nur, wie bei Aristophanes,

verdient sie ein Klassiker des 16. Jahrhunderts weniger als einer der X. Olympiade? Daraus folgt : 1. dass, was den *Inhalt* angeht, nichts Fremdes, dem Land, der Zeit, der Gesinnung nicht angehöriges eingemischt.. werden durfte, in denen der Autor lebt. Mithin schliesst diese Übersetzung das *Parodistische* aus wie es *Eckstein* in seiner Bearbeitung Rabelais mitunter nicht unglücklich, angewandt hat. Eckstein nämlich wählt sich blos hie und da Stellen aus, die seinem Urtheil nach lesbar sind; diese überträgt er in die Sprache von Wiellands Zeitalter, und macht nicht selten den Comiker zum Träger der ganz verschiedenen Anliegen dieses späteren Zeitalters. Ein Verfahren, das wir, wie manche ähnliche Erfindung, wohl dem Merkur verdanken möchten; (denn er bälgte die lebendige Schildkröte aus, und füllte die zur Leyer umgestaltete Schale, als erster Parodiensänger, mit seinen Liedern an,) das aber bey einem Komischen Classiker schwieriger scheint, als wo es die Parodie mit ernsten Stoffen zu thun hat; denn wenn der Parodist hier seinen Vorgänger an Laune nicht überbieten kann, so läuft er Gefahr ihn zu schwächen, durch das Bestreben selbst es ihm zuvorzuthun; er wird dann unwillkührlich lächerlich, wie jene Zergliederer des Lächerlichen, deren J. Paul Erwähnung thut. Und so ist es dem Eckstein im Ganzen auch ergangen. 2., dass in Betracht der Form und Sprache das selbe gilt, und das Jahrhundert des Dichters auch diesseits des Rheins für dieselbe als Masstab zu nehmen ist, II : Sollte diese Übersetzung nicht blos unter den Zeilen des Urtextes, sondern zugleich auch für sich zu lesen seyn, sie sollte den Autor auch jetzigen Zeitgenossen anziehend zu machen sich eignen, und das im Gewand seines eignen Jahrhunderts. Was sich zu widersprechen scheint. Denn das veraltet Unbehülfliche, schwer zu Enträtselnde, stört den Genuss am Kunstwerk, stösst ab statt anzuziehen. Es folgt also aus dieser zweyten Bedingung : 1., das man zur Ausgleichung solcher Widersprüche ein drittes wird suchen müssen, ein zwischen Altem und Neuem, Fernem und Nahem in der Mitte Schwebendes. Die Kunst, der es nie um die Sache selbst in ihrer nackten Wahrheit zu thun seyn Kann, hat alles gewonnen, wenn sie den Schein, das Colorit, die Illusion gerettet hat. Ist es ihr gelungen bey Umbildung eines Alten, durch das Gewand, das sie ihm anzieht, die allgemeine Vorstellung von dessen Umgebung und Zeit zu erwecken, so kann sie unter dieser Maske der meisten Vortheile einer vorgeschrittenen Zeit sich zu Gunsten des Lesers mit echter Täuschung mitbedienen : und wenn ihr ein solches Verfahren glückte, dann würde man jene Forderungen erfüllt haben, die der Verdeutscher sich stellte, wohin ihm auf seinem beschwerlichen Wege mindesstens eine Annäherung möge gelungen seyn.

als Ingredienz der allgemeinen Heiterkeit mit einfliesst, so wissen die Kenner um höherer Vorzüge willen dieses zu übertragen. Und am Ende : Sind denn Natürlichkeiten das Schlimmste? Mieh dünkt, es giebt noch schlimmeres! — Was Rabelais' Sprache anlangt, so sind wir Deutsche vielleicht im Fall eines freyeren Genusses an ihm als selbsts eine Landsleute. Denn wenn das Veraltete hier oder dort sie wohl stören mag, irrt es die Fremden weniger, da ihnen ja alle ausländischen Sprachen im Grunde todte sind und bleiben, mithin nicht weiter altern noch absterben können. — In Hinsicht der französischen Sprache ist der Deutsche gerade um ein Vorurtheil ärmer als die Eingeborenen. Er, unbestochen durch Regeln, die Akademiker von einem seynsollenden goldenen Zeitalter entlehnt, den Gebildeten aufdrangen, und eine Sprache dadurch gezwungen, schlaff, dürftig machten, die es in früheren Zeiten viel weniger gewesen war, der Deutsche, sag ich, schätzt eben in Rabelais, Marot, Montaigne und anderen Bürger jener früheren Zeit : in ihrer Sprache und deren freyeren Stellungen, sieht er eine Schwester seiner eigenen, ihr oft in wunderbaren Zügen (durch neuere Pinsel längst verwischt) zum Sprechen ähnlich, an Bildsamkeit noch mit dem frühen ionischen Griechisch vergleichbar.

II.

Man sieht aus diesem schätzbaren Aufsatze, wie wenig es noch zur Zeit den Franzosen gelingen will, ein Gedicht, selbst wenn sie es wie Salverte zu schätzen wissen, nach seinem eignen Maasstabe zu beurtheilen. Da fehlt es nun überall am rechten Grund. Da soll es immer und ewig der Verstand sein, nach dessen äusseren Zwecken es wie ein Paar Hosen zugeschnitten. — Man sage kurz : Rabelais war eine rein phantastische Natur. Kraft dieser suchte er sich vom Druck seines Zeitalters durch lyrisch komische Schöpfungen zu befreyen. Und weil das feindliche, das unmenschliche Element dieses Zeitalters ihn tückisch machte, so übte er daran Rache durch eingewebte Satire. Wohl ist sein Phantasus ein satirischer, aber man scheint ihn umgekehrt für einen blos phantastischen Satyr zu halten. Nun hat ihnen das Buch gar keinen Reiz mehr, wenn sie nicht Schlüssel, historische Deutungen finden können. Allerdings erhöhen diese den Genuss, und eben die mannig-

faltige Möglichkeit solcher Bezüge beurkundet wie bei Homer und Dante nur um so mehr den Werth der Dichtung. Jene aber ist früher und höher. Die Tendenz des Ganzen nach jenen Einzelbezügen bestimmen wollen zeugt von dem, was Goethe « stoffartige Theilnahme » nennt, womit ihn seine Freunde nach der Erscheinung des Werthers plagten, begierig zu wissen, was daran wahr sey oder ersonnen. Nur ein Dichter gleichviel ob dastellender oder nicht, wenn nur sein wesen poetisch ist — muss Meyster sein über ein Gedicht. Es ist nicht möglich, dass ein Nichtdichter, sey er auch noch so gebildet, sich in dessen Haut unmittelbar sollte versetzen können. — Das schöne, freye phantastische Labirynth, der gemüthlichste Wandel durch unermessliche Reiche der Einbildungskraft ist es, was uns (und auch die Franzosen unbewusst) so unwiderstehlich an Rabelais — wie an jedem echten Dichter festhält. Alle Bezüge könnten fehlen, und wir würden dennoch festgehalten seyn. — Dies vorläufig festgestellt, den wärmsten Dank den Commentatoren um historische Aufklärung. Denn sie steigern uns den Genuss dadurch.

Wer aber diese Dichternatur nicht von selbst zu empfinden und anzuerkennen vermöchte, für den spare man auch die Rechtfertigungen. Und wer es kann, der braucht sie nicht.

Solche Rechtfertigungen sind im vorstehenden Aufsatz (« c'est-à-dire dans celui de Eusèbe Salverte ») verschwendet und haben ihren Grund in der falschen Delicatesse des scheinsittsamen, kastigaten Franzosen. Man sieht den Verfasser, wie er gern offen spräche, aber leise, leise auftreten muss. Ja, es schlägt ihn selbst der Franzos in den Nacken bey seiner Beurtheilung des Aristophanes und wo er vom Missbrauch der Pointen und Wortspiele in Rabelais redet, der schwerlich nachzuweisen seyn möchte. Gerade diese Drolligkeiten sind Ausströmungen der höchsten Gesundheit bey ihm.

Dagegen scheint der Verfasser sittlich seinen Autor zu hoch zu stellen. Warum soll eben alles das Hofnarrenmässige, was man von seinem Leben erzählt, abgeschmackt und unschicklich seyn? Weil es der heutigen Politesse widerstrebt? Man will es historisch unwahr befunden haben. Ich habe darüber noch nicht genug gelesen und suspendiere mein Urtheil. Aber diese Beweise müssen bündig geführt werden. Denn jene Schnurren kontrastieren nicht mit dem übrigen Lebensgange des Rabelais, der sich von früh an als einen genialen Vaga-

bunden darstellt. Betrachtet man sein Werk im Ganzen, so ist nicht zu leugnen, dass niedere Inklinationen eines höchst sinnlichen Menschen überall durchschlagen. Man unterscheidet sehr wohl zwischen dem, was ein Autor con amore schreibt und was er seinen Personen nur in den Mund legt. Also moralisch möchten wir eben den Rabelais nicht gar hoch stellen (obwohl er auf dem satirischen Wege moralisch wirken kann) noch mit dem Verfasser annehmen, dass seine Extravaganzen immer nur einen scharfen Hieb zu vertuschen dienen sollen. Er selbst ist nach seiner sinnlichen Art ein heiterer Epicuräer geworden, den man gar wohl beym Wort nehmen kann, wenn er die Entstehung seines Gedichts und dessen Zweck, so wie er thut, erläutert.

« Qu'il est moins original qu'on ne pense. » Diese Beschuldigung kommt auch in einer note bey Le Duchat wörtlich so vor. Ist aber kindisch gegen einen wahren Poeten, der sich aus allem zu nähren, alles in sich zu incrustieren befugt ist; denn es gewinnt in ihm neues organisches Leben. Es gelten hier Goethes Worte : « Dagegen müssen wir den bildenden Künstler in Schutz nehmen, welcher nicht verdient Plagiarier genannt zu werden, wenn er schon vorhandene, gebrauchte, ja bis auf einen gewissen Grad gesteigerte Motive nochmals behandelt. Die Menge, die einen falschen Begriff von Originalität hat, glaubt ihn deshalb tadeln zu dürfen, anstatt dass er höchst zu loben ist, wenn er irgend etwas schon Vorhandenes auf einen höheren, ja den höchsten Grad von Bearbeitung bringt. Nicht allein den Stoff empfangen wir von aussen, auch fremden Gehalt dürfen wir uns aneignen, wenn nur eine gesteigerte, wenn nicht vollendete Form uns angehört, » und an letzterer wird man sich in Rabelais' sogenannten Plagiaten immer zu erfreuen haben.

« Sa manière, son ironie? N'avait-il pas saisi déjà la manière et l'ironie d'Aristophane? » Sehr kurz angebunden. Also um Rabelais vom Verdacht, als habe er Lucian nachgeahmt zu befreyen, spricht man : es war ja garnicht mehr Zeit dazu, er war ja schon ein Nachahmer des Aristophanes! Wenn allerdings kein Humorist der Neueren dem Aristophanes an Tendenz und genialer Freyheit naivster Erfindung so nahe zur Seite steht wie Rabelais, ist er deshalb ein Manierbefolger desselben und thut nicht jeder von ihnen auf seinem Gipfel, was er will?

Wenn man in Frankreich heut zu Tag das Französisch des Rabelais wirklich so gar steil findet, wie der Verfasser merken lässt, so ist das die Folge der Magenverderbenden Zeit Ludwigs XIV mit ihrer geleckten Manier, und man wird davon zurückkommen.

Gesunde Dichterkritik wird nicht nur Frankreich, sondern das ganze übrige Europa, selbst England nicht ausgenommen, erst allmählig von Deutschland lernen. Ja, die Einflüsse deutscher Aesthetik werden schon jetzt bey ihnen sichtbar, aber nur wie ein erstes Tappen und Stammeln. Sie sind noch pedantischer als man glaubt.

... Nebenher ist es mir sher unterhaltend, die historischen Noten der neuesten Ausgabe nachzulesen, nach der das Ganze nichts weiter als eine satirische Einkleidung historischer wahrer Vorfälle seyn soll. Es mag nun biegen oder brechen, die Herausgeber wissen jede Person zu deuten, die hinter Rabelais' Masken stäke. Das ist nun nicht die gute Art, so betrachtet die Poesie ein Schuster. — Die « angelica farfalla » des Dichters wird hier auf Pappendeckel gezogen und ihre Schwingungen um das Linienblatt eines Quintaners geschnürt; wirklich das Dümmste kommt hier zum Vorschein. Diese neuesten Herausgeber (wie manche früheren) wollen nichts weiter von dem Buche als eine Chronique scandaleuse. Können sie diese von vorn bis hinten nachweisen, so hat es erst in ihren Augen den Gipfel der höchsten Vollendung erreicht; sie thun das mit grosser Anmassung : wo einer ihrer Vorgänger vernünftiger war, da suchen sie ihn absurd zu machen und meinen, sie hätten's bey allen 4 Zipfeln, wenn sie die grössten Gewaltsamkeiten, Verrenkungen und willkürlichen Nothschnitte nöthig haben, um alles gehörig auszuleimen. Wenn Rabelais dergleichen bezweckte, so hätte er ganz anders geschrieben als er in Wahrheit nicht gethan hat, so wäre er nicht er selbst gewesen, so hätte man ihn längst ausgefunden, und er würde nicht mehr gelesen seyn. Die H. H. Eloi Johanneau und Esmangart selbst, deren frühes Entzücken schon dieser Autor laut ihrem Vorworte ausmachte, hätten sich schwerlich mit ihm befasst : den was ist ein erratsames Räthsel, ein abgebranntes Schiesspulver, ein ausdestiliertes Gewürz, eine ausgesogene Orange? — Fast niemals drängt sich dem Leser bey diesen Deutungen das freudige Gefühl innerer Nothwendigkeit auf : immer bleibt es künstliche Combination von aussen

spurlos angetüncht, es haftet nicht und fällt ab vom Gedicht, das diesen Mörtel nicht nöthig hat. — Man würde vor Ekel nicht weiter können, wenn nicht die beständigen Recherchen, die die Herausgeber in der Geschichte machen, das viele historisch Beigebrachte, einem als Gewinn verbliebe, weil man dadurch im Jahrhundert selbst doch immermehr zu Hause wird. Wer leugnet auch hie und da einen Hieb, Beziehungen mannigfaltiger Art? Aber nur alles organisch gemischt und nicht nach jenem Cirkel. Es fällt einem Goethe dabei ein, bei dem sich auch alle erkundigten, nachdem der Werther erschienen war, ob Werther nicht der und der und Lotte nicht die und die wäre und ob sie es nicht errathen hätten. — Hier denk ich in meinem Commentar diese guten Franzosen mit Liebe zu putzen. Es ist wie mit dem Wunderbaren, das von den Rationalisten so gern erklärt und alle Täuschung vernüchtert wird. — Ich glaube wahrlich diese Erklärer würden am allerbefriedigsten sein, wenn ihnen auch könnte erwiesen werden, dass alle berühmtesten Götter-Statuen des Perikleischen Musenalters ursprünglich nur Portraits gewesen von nachzuweisenden Philistern. Dann würde ihr Sieg vollkommen seyn; denn sie thun nichts als ewig rufen : Seht nicht den Dichter, nicht seinen Humor und Ironie, seines schönes Genie an, seht nur auf uns und unsern Witz, denn der muss doch die Hauptperson bleiben.

Dieses Verfahren heisst ein echt komisches Gedicht zum Pasquill erniedrigen wollen. Denn nur der Pasquillant bedarf der realen Person, des concreten Falles : während der höhere Comiker seine Masken-Tanz aus Schemen ordnet, die er nur mythisch-symbolisch braucht.

Man müsste dem Autor, wenn er wiederkommen könnte, das Lachen über solche Interpreten noch als nachträgliches Honorar gönnen. Es würde unerschöpflich seyn und ihm Stoff zu Kapiteln liefern. Don Quichote bekam für eine ähnliche, obwohl ungleich poetischere Weltansicht die enormsten Prügel aller Arten, blos weil er die Dinge nicht für das, was sie waren, nahm, sondern so, wie sie sein Hirn ihm zeigte. Die Tollheit ist in der Sache dieselbe.

RABELAIS EN ANGLETERRE.

Un article paru dans l'*Athenæum* (décembre 1904) relève un certain nombre d'allusions faites par Shakespeare à l'œuvre de Rabelais et depuis longtemps reconnues par tous les critiques. Comme elles ne se trouvent point mentionnées dans les pages consacrées à cette question par M. W. F. Smith[1], je crois utile de les reproduire ici.

Dans *Le roi Lear* (acte III, scène 6), Edgar s'écrie : « Néron est pêcheur à la ligne dans le lac de ténèbres, » phrase qui rappelle le passage de *l'Enfer* (*Pantagruel*, ch. xxx), où Rabelais écrit :

> Trajan étoit pescheur de grenoilles,
> ..... Néron estoit vielleux.

L'analogie entre la description de la barbe de Panurge (*Tiers livre*, ch. xxviii) et celle des charmes d'une « souillarde, » dans la comédie des *Erreurs* (acte III, scène 2), a été indiquée par M. Whibley dans un article paru au t. I de cette *Revue*, ainsi que l'allusion lointaine contenue dans la *Nuit des rois*, par M. Smith, dans l'étude déjà citée.

Enfin le nom d'Holopherne est donné par Shakespeare au pédant qui paraît dans *Peines d'amour perdues*.

Chose étrange, aucun traducteur, aucun commentateur ne s'est aperçu que ce nom n'est pas le seul emprunt fait par Shakespeare à Rabelais dans cette même pièce. En effet, comme le précepteur de Gargantua, le personnage de la comédie enseigne aux écoliers le rudiment (« teaches boys the horn-book »); invité à dîner par les parents de ses élèves, il semble avoir auprès d'eux le même crédit

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, 1903, p. 217 et suiv.

dont jouissait maître Thubal Holopherne auprès de Grandgousier (« on my privilege I have with the parents of the foresaid child or pupil ») (acte IV, scène 2).

Dans une autre scène (acte V, scène 1), le bouffon emploie à la barbe du pédant un mot d'allure singulièrement rabelaisienne, « honorificabilitudinitatibus, » tandis qu'un page espiègle, Moth, lui propose l'énigme suivante :

« Qu'est-ce que c'est que a—b écrit à rebours avec une corne sur la tête? »

C'est un souvenir de la méthode grâce à laquelle le jeune Gargantua était capable « de rendre le *De Modis significandi* par cœur à rebours. »

Il m'a semblé voir une allusion au passage de *l'Enfer* déjà cité dans une boutade de Falstaff qui, indigné de la lâcheté de ses compagnons, s'écrie : « La peste de tous les lâches!..... Plutôt que de continuer à mener cette vie, je coudrai des chaussettes, j'en raccommoderai, j'en rempiéterai! » (1re partie de *Henri IV*, acte II, scène 4.)

Or, Rabelais nous décrit ainsi la condition d'Alexandre le Grand aux enfers : « Alexandre le Grand qui rapetassoit de vieilles chausses, et ainsi gaignoit sa pauvre vie. »

Ce qui me fait penser que Shakespeare a dû songer à ce passage du *Pantagruel*, c'est que nous trouvons une assez longue transcription du chapitre de *l'Enfer* dans une pièce d'un poète contemporain, Webster, *Vittoria Corombona ou le Diable Blanc*, imprimée en 1612. Flamineo, le traître, s'écrie lorsqu'on lui parle de la mort :

« Whither shall I go now? O Lucian, thy ridiculous purgatory! To find Alexander the Great cobbling shoes, Pompey tagging points, and Julius Cæsar making hair-buttons, Hannibal selling blacking, and Augustus selling garlic, Charlemagne selling lists by the dozen, and king Pepin crying apples in a cart drawn with one horse. »

« Où vais-je m'en aller à présent? O Lucien, le ridicule purgatoire que le tien! Trouver Alexandre le Grand raccommodant des souliers, Pompée ferrant des lacets et Jules César fabriquant des boutons de crin, Hannibal

vendant du cirage et Auguste vendant de l'ail, Charlemagne vendant des lisières à la douzaine et le roi Pépin criant les pommes dans une charrette traînée par un seul cheval. »

On voit que Webster, longtemps avant Huet, avait connu le passage de Lucien qui suggéra à Rabelais sa fameuse description. L'auteur grec s'était contenté de montrer le roi Philippe de Macédoine assis dans un coin raccommodant des brodequins. Bien que Webster ne cite pas Rabelais, c'est à l'écrivain français qu'il a emprunté les noms des héros et les métiers exercés par ces derniers.

Un autre contemporain de Shakespeare, Dekker, semble avoir connu l'œuvre de Rabelais. Dans une de ses comédies (*The Shoemakers' Holiday*, 1600), le cordonnier Roger conteste au colonel Lacy le droit d'enrôler un homme marié depuis moins d'un an et un jour, d'après le chapitre VI du *Tiers livre :* « Pourquoi les nouveaux mariés estoient exempts d'aller en guerre. »

Dans un autre passage de la même pièce, nous trouvons le dialogue suivant :

« Thou shalt be fought with, wert thou bigger than a giant! »

— « Yea, and drunk with, wert thou Gargantua. »

« Tu trouveras avec qui lutter quand tu serais plus grand qu'un géant! »

— « Oui, et avec qui boire quand tu serais Gargantua! »

Ces mots nous ramènent à la discussion des passages d'auteurs anglais où se rencontre le nom de Gargantua[1].

Il est indiscutable que, dans la plupart des cas, il est fait allusion au héros d'un roman populaire[2] et non au

1. Voir l'article de M. Whibley, déjà cité.

2. Il est même possible que Gargantua ait été le héros d'une ballade; en effet, dans sa description de la bibliothèque du capitaine Cox, Robert Laneham cite Gargantua parmi d'autres personnages légendaires sur lesquels des ballades nous sont parvenues dans le *Recueil* de Percy (*Laneham's Letter from Kenilworth*, 1575).

géant de Rabelais. Mais, dans le passage de Dekker, il s'agit évidemment du personnage qui, en naissant, s'écrie : « A boire! à boire! » et qui garde toute sa vie un goût prononcé pour le bon vin. Le mot de géant dans la première phrase éveille dans l'esprit du second interlocuteur l'idée du géant buveur par excellence qu'avait mis en scène l'écrivain français.

Je crois qu'il serait possible de relever dans Webster et Dekker, et en général dans la littérature dramatique du siècle d'Élisabeth, un grand nombre d'allusions semblables.

Il est probable que Webster, en écrivant les dernières scènes de Vittoria Corombona, avait sous les yeux, non seulement le texte de Rabelais, mais encore le recueil des *Songes drôlatiques de Pantagruel* (1565). En effet, un personnage de cette pièce, Brachiano, décrit ainsi un des êtres fantastiques qui le hantent :

« Why, there!

« In a blue bonnet, and a pair of breeches, with a great cod-piece : ha, ha, ha! Look you, his cod-piece is stuck full of pins, with pearls o' the head of them..... Why, tis the devil. I know him by a great rose he wears on's shoe, to hide his cloven foot. »

« Tenez, là! En bonnet bleu et en culotte, avec une grande braguette : ha, ha, ha! Voyez, sa braguette est toute piquée d'épingles à têtes de perle..... Oui, c'est le diable. Je le reconnais à la grosse rose qu'il porte à son soulier pour cacher son pied fourchu. » (Voir, dans les *Songes drôlatiques,* les figures LX et XCIX.)

En somme, l'influence de Rabelais sur les écrivains anglais a certainement été considérable, et le succès de son œuvre semble prouver qu'il en exista une traduction (au moins des trois premiers livres) bien avant celle qu'entreprit Urquhart au milieu du XVIIe siècle et qu'acheva Motteux au début du XVIIIe.

A.-F. Bourgeois.

LA

PROFESSION DU PÈRE DE RABELAIS.

Les biographies de Rabelais anciennes ou modernes ne déterminent pas avec précision la profession de son père; elles indiquent pour lui deux professions probables : aubergiste ou apothicaire.

Les écrivains qui ont répandu la légende de « l'aubergiste » ajoutaient que les écrits de Rabelais se ressentaient du milieu où il avait vu le jour. Pour donner plus de poids à leurs assertions, ces biographes indiquaient même le nom du cabaret tenu à Chinon par le père de Rabelais : l'auberge de la Lamproye.

Mais ces assertions ne résistent pas à l'examen des faits; elles tombent d'elles-mêmes en présence d'une affirmation du docte et grave historien de Thou[1]. Racontant dans ses *Mémoires* une excursion faite à Chinon en 1598, de Thou manifeste le plus grand étonnement de la récente transformation de la maison paternelle de Rabelais en cabaret. Puisque la dite maison était *devenue* une hôtellerie, il est logique de conclure qu'elle n'avait pas toujours eu cette destination. Venant à l'appui de cette thèse, les archives locales ne mentionnent l'existence de la Lamproye qu'un demi-siècle après la mort de l'illustre satirique. Donc une conclusion s'impose : le père de Rabelais n'a pu tenir à Chinon une auberge qui n'existait pas à la fin du xve siècle. Par suite, il faut rejeter absolument toutes ces appréciations tendancieuses dirigées contre Rabelais, dont la jeunesse se serait passée dans la débauche, au milieu des ivrognes du cabaret paternel.

Cette profession de cabaretier attribuée au père de Rabe-

1. *Mémoires de la vie de J.-A. de Thou*, année 1598, liv. VI.

lais a paru suspecte à d'autres biographes. Ceux-ci ont avancé qu'il était apothicaire.

Dès 1697, cette seconde profession est contestée par l'historien blésois Bernier : « Il n'est pas si certain que ce docteur [Rabelais] fut fils d'un apoticaire qu'il est certain que son neveu était apoticaire[1]. » En effet, par d'autres documents[2], nous savons qu'un frère et un neveu de Rabelais ont exercé la profession d'apothicaire à Chinon (fin du XVIe siècle et commencement du XVIIe).

Dans sa savante publication sur *Rabelais anatomiste* (p. 322), le docteur Ledouble « nie formellement » cette dernière profession. Les maîtres apothicaires, écrit-il, avaient le droit « d'élever gratuitement à la maîtrise leurs fils, leurs petits-fils. Or, l'illustre chinonais a payé trois livres et un écu d'or pour son immatriculation. Il n'était donc pas fils de maître. »

De ce paiement, M. Ledouble tire cette conclusion : Rabelais n'était pas le fils d'un apothicaire. Il y a donc lieu de rejeter comme inexactes les deux professions attribuées au père de Rabelais, d'autant plus que des documents découverts récemment portent à croire qu'il fut légiste. Dans son intéressante *Histoire du Coudray-Montpensier et de l'abbaye de Seuilly* (p. 106), M. Bossebœuf se déclare partisan de cette opinion : « On a prétendu que le père de François Rabelais était apothicaire ; mais c'est une affirmation sans preuve, et l'on serait tout aussi fondé à soutenir qu'il appartenait à l'ordre judiciaire, si l'on songe que le 16 février 1556 un Rabelais exerçait les fonctions de procureur à la tenue des « plet » ou plaids de l'abbaye de Seuilly. »

En outre, M. Audiger, dans sa généalogie de la famille Rabelais, cite un Antoine Rabelais, licencié ès lois d'après

1. Bernier, *Jugement sur la vie et les œuvres de Rabelais* (1697), p. 3.

2. *Revue poitevine*, t. I, p. 174; t. V, p. 192. *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XIII, p. 170, 179, 357.

un acte de 1505, et le désigne comme le père du grand satirique[1].

Cette opinion de MM. Bossebœuf et Audiger est aussi la nôtre; mais n'ayant pas un document formel pour l'appuyer, nous avons le devoir de la présenter comme une hypothèse.

Henry GRIMAUD[2].

1. *Société des amis de Rabelais,* année 1887, p. 30.

2. [M. Henry Grimaud nous avait déjà adressé cette notice lorsque M. Abel Lefranc fit connaître le document que l'on trouvera d'autre part et qui démontre d'une façon absolument certaine que le père de Rabelais était magistrat. Nous la publions comme un bon exposé de la question.]

COMPTES-RENDUS.

Arthur TILLEY. *The Literature of the french Renaissance.* Cambridge, at the University Press, 1904. 2 vol. in-8°.

Le livre de M. A. Tilley (deux volumes, 700 pages) embrasse toute notre histoire littéraire, de l'avènement de François Ier à Henri IV, de Marot à Agrippa d'Aubigné; il a été mûri pendant vingt années[1] passées dans la pratique familière et l'étude méthodique de nos auteurs du XVIe siècle; il a l'originalité d'être la première histoire générale d'une période de la littérature française écrite par un Anglais : c'est une œuvre considérable.

Elle se recommande d'abord par cet aspect élégant qui est commun à toutes les productions des presses de l'Université de Cambridge. Format, caractères, dispositions typographiques, papier même, tout concourt à donner une impression de clarté et de netteté. Les notes, concises, mais claires, y sont réduites au strict nécessaire. Pour alléger son exposition, M. Tilley a reporté à la fin de chaque chapitre sa bibliographie. Elle se divise en trois parties : 1° bibliographie des éditions; 2° sources de la biographie; 3° ouvrages de critique à consulter. Si la liste de ces derniers semble parfois restreinte, c'est que seuls y figurent les livres dont M. Tilley a personnellement constaté l'utilité. En revanche, la bibliographie des éditions originales (voir notamment celles de Marot et de Rabelais) a été dressée avec un soin particulier et rendra de grands services pour l'étude spéciale des auteurs.

Il n'y a pas un moindre attrait dans ce que l'on entrevoit çà et là de la personnalité de l'auteur. Dans la Préface, il a noté d'une touche légère les défauts de ses devanciers, indiquant par là même à quels mérites prétend son propre ouvrage. Il avoue ensuite sa crainte d'être victime de ces illusions d'optique auxquelles est exposé quiconque étudie la littérature

1. L'introduction (Introductory Essay) parut à Cambridge en 1885.

d'un pays étranger : réserve et défiance de soi-même qui, louables en principe, nous semblent chez lui excessives. Elles ont eu pour résultat de donner à sa critique je ne sais quoi d'hésitant et d'incertain qui se trahit généralement par un abus de termes d'atténuation. Il y a tels chapitres où les « quelque peu » et les « dans une certaine mesure » se répètent avec la persistance d'un tic. Ainsi, t. I, p. 185, la satire de la procédure, dans le procès Baisecul-Humevesne, est qualifiée de *quelque peu* lourde, « somewhat ponderous »; p. 186, les chapitres XXXI et XXXII de Pantagruel sont d'une drôlerie *un peu* triviale, « of somewhat commonplace foolery »; p. 188, la fin du Quart livre est *quelque peu* inférieure au reste, « somewhat inferior »; trois lignes plus bas, le panégyrique de Messer Gaster, ingénieux, *quoique un peu* laborieux, « ingenious, but somewhat laboured[1] ». — Or, il suffit de jeter un coup d'œil sur le choix de citations d'auteurs fait par M. Tilley et sur les commentaires qui les accompagnent pour juger de la finesse et de la sûreté de son goût. Pourquoi donc ce souci d'atténuer ses jugements? Est-ce circonspection naturelle à un étranger? Mais M. Tilley, loin de s'aventurer en territoire inconnu, parcourt à l'aise un domaine familier. Est-ce aversion pour les apparences de pédantisme qu'offrent parfois les formules nettes et dogmatiques? En tous cas, la critique de M. Tilley nous semble trop souvent *quelque peu* timorée.

Un des mérites du livre consiste dans les justes proportions données aux matières traitées. On s'accorde à regretter que l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, ait sacrifié les auteurs de second ordre, dont la connaissance est indispensable pour suivre l'évolution des genres et pour apprécier l'originalité des maîtres. L'ouvrage de M. Tilley comble cette lacune. Non seulement il a consacré aux *Minores* de précises et substantielles études, mais il en a donné de nombreuses citations. Cf., au chap. V, *l'École de Marot*, de courts extraits de Charles Fontaine, François Habert, Jean Rus, Jacques Gohorry, Ét. Dolet; chap. VIII, *les Précurseurs de la Pléiade*,

1. Voir encore p. 231, sur Calvin; ses attaques contre les personnes sont jugées peut-être trop furieuses, « perhaps too furious », pour être réellement efficaces. Son traité des reliques est d'une ironie quelque peu lourde, « somewhat heavy ».

des fragments de M. Scève, Antoine Héroet, Le Peletier du Mans. Malheureusement, de ces citations, destinées à illustrer son exposition, il tire parfois plus qu'elles ne contiennent; c'est ainsi qu'il y a quelque exagération à présenter le Dizain nº 235 de Scève, p. 132, comme un exemple de son habileté à exprimer dans un rythme ferme une idée poétique sérieuse.

De ces deux volumes, c'est la première partie (1525-1550) qui intéresse le plus directement une revue consacrée à Rabelais et son temps. Je signalerais, dans les trois premiers chapitres : une étude de l'influence de François Ier sur les lettres; incidemment, une page (11) suggestive sur la vogue du symbolisme héraldique, des emblèmes et des devises, à l'époque de Rabelais; une revue détaillée des universités, des *collèges*, des centres intellectuels de Paris et des provinces; enfin, un tableau chronologique des traductions des auteurs grecs, latins, italiens et espagnols pendant la première moitié du XVIe siècle. — La vie de Marot, les différentes étapes de sa carrière poétique, son émancipation graduelle des influences subies dans sa jeunesse sont retracées avec beaucoup de précision. M. Tilley s'est efforcé de donner une idée exacte du talent de Marot dans chacun des genres qu'il a cultivés; c'est ainsi qu'une rapide esquisse du genre pastoral chez ses contemporains, Baptista Mantuanus, Sannazar, Alamanni, permet de déterminer avec précision l'originalité de Marot dans l'Églogue. — Les opinions religieuses de Marguerite de Navarre (que M. Tilley rapproche de celles de la reine Élizabeth) et leurs nuances diverses sous l'influence des circonstances sont impartialement exposées, p. 102-105.

Relevons cependant quelques inexactitudes : p. 110, l. 22, il n'y a pas d'énonciation formelle de la doctrine de la grâce dans la 23e nouvelle; il faut lire ensuite au sujet de la corruption de la nature humaine, « sinfulness of human nature », non pas nouvelle 21, mais épilogue de la 21e nouvelle, ou plus exactement prologue de la 22e.

De Bonaventure des Périers, M. Tilley loue surtout la puissance lyrique, p. 253, « supérieure dans trois ou quatre pièces à n'importe quelle œuvre de Marot »; il tient le *Cymbalum mundi* pour la production la plus originale de cette époque après Pantagruel, et il consacre tout un appendice, p. 253-261, à soutenir (contre l'opinion de G. Paris) que la paternité des *Joyeux devis* doit bien être attribuée à des Périers, à la réserve

de quelques additions et corrections faites par des éditeurs, qui, au XVIe siècle, n'avaient pas le respect scrupuleux du texte des auteurs.

Venons à Rabelais. Si la biographie ne nous apporte rien de nouveau[1], du moins a-t-elle le mérite de nous offrir un tableau très vivant de l'existence de Rabelais. Les conjectures qu'on ne peut se dispenser de proposer ou de discuter dans le récit de cette vie, dont tant de points restent obscurs, n'ont nui ni à la rapidité ni à la clarté de l'exposition de M. Tilley. Il a eu l'heureuse idée, pour dissiper l'impression fâcheuse que pouvait laisser le décousu de cette existence vagabonde, d'insister sur les témoignages d'estime et de considération que donnèrent à Rabelais des hommes tels que Guillaume et Jean du Bellay, Geoffroy d'Estissac, Guillaume Pellicier, Georges d'Armagnac, Tiraqueau, Boyssonné, Marot, Macrin, Susanneau, etc. Il convenait également d'insister sur sa connaissance du grec, attestée par des témoignages que M. Tilley a négligé de mentionner. Ainsi (t. I, p. 175), il eût pu nous rappeler que c'est sur un texte grec, et non, selon l'usage, sur une traduction latine, que Rabelais commenta les *Pronostics* d'Hippocrate, en 1537, à Montpellier.

M. Tilley prend peut-être trop à la lettre la déclaration de Rabelais sur le lieu de sa naissance : « Chinonensis » (t. I, p. 165). Une étude de M. Lefranc[2], fondée sur l'examen de Gargantua et les recherches de M. Grimaud, accrédite la tradition qui le fait naître à la Devinière.

L'analyse de l'œuvre de Rabelais distingue finement les différences de cadre, de sujet et de ton entre les livres, mais elle se termine sur une assertion fort discutable. M. Tilley trouve (t. I, p. 188) que les cinq derniers chapitres du Quart livre sont « de peu d'intérêt » et « qu'ils nous suggèrent l'idée qu'ils n'ont été écrits, comme les derniers chapitres du IIe livre, que pour donner au livre la longueur requise ». Cette dernière supposition n'est guère plausible. En effet, Rabelais ne semble pas s'être soucié de mettre entre ses livres ni symétrie, ni pro-

1. Sauf un terme de librairie inusité en France. M. Tilley désigne le format de la première édition de *Pantagruel*, de Juste (1533), du nom de format Jeanne d'Arc. Nous ignorons quelle peut être l'origine de cette expression

2. Résumée ici-même. T. II, p. 291.

portions, le premier ayant cinquante-huit chapitres, le second trente-quatre, le troisième cinquante-deux et le quatrième soixante-sept. Ce dernier, même écourté de cinq chapitres, resterait le plus long de tous. En outre, ces cinq derniers chapitres ont-ils vraiment si peu d'intérêt? Peut-être y a-t-il quelque lenteur dans les chapitres LXIII, LXIV et LXV, mais n'oublions pas qu'il s'agissait de peindre la « fascherie », c'est-à-dire le désœuvrement de Pantagruel et de ses domestiques, dont le calme de la mer arrête la navigation. Quant aux deux derniers chapitres (Salut aux muses, Anecdotes de messer Pandolfe de la Cassine, de Villon chez Édouard V, Frayeur de Panurge), ils ne manquent assurément ni de mouvement ni de pittoresque.

La question du Ve livre est longuement exposée et discutée. M. Tilley se range parmi ceux qui croient à l'authenticité, non du livre tout entier, mais de certains chapitres ou groupes de chapitres, et il essaie, avec beaucoup de jugement et de prudence, de déterminer quels sont ces chapitres[1].

Après avoir examiné ce qu'il y a d'original et de hardi dans les satires de Rabelais et dans son système d'éducation, M. Tilley étudie sa religion; il montre l'opposition d'abord latente, bientôt manifeste, entre le calvinisme et l'humanisme. Le défaut de la conception, que Rabelais et les humanistes se faisaient de la vie, consiste, dit-il, dans cette foi exclusive au progrès intellectuel qui leur cachait l'importance de la discipline morale. « La Renaissance oubliait que c'est par la maîtrise de soi et par la discipline personnelle que se forme le caractère de l'homme fort. » M. Tilley estime d'ailleurs (p. 214) que Rabelais se distingue des humanistes contemporains, si individualistes, par un sentiment plus profond de la solidarité humaine. Il nous semble qu'Érasme mérite mieux que lui cet éloge.

1. P. 192, M. Tilley propose de lire au ch. XXXIX du liv. V : « qui ont peint les tonnerres... ethe, les mœurs et les esprits, » au lieu de : « écho les mœurs et les esprits, » leçon du ms. 2156 de la Bibl. nat., ou : « écho, paroles, mœurs, » leçon de l'édition de 1564. Il s'appuie sur le texte de Pline. N. H., 35, 10, 98, où il est question de l'art d'Aristide Thébain, qui le premier peignit les passions, « quae vocant Graeci ἤθη ». Mais la peinture des passions d'un personnage n'offre rien de merveilleux, tandis que, au liv. IV, ch. II, on trouve mentionnée la représentation d'Écho comme un tour de force de la peinture.

Sans doute, Rabelais assure que le meilleur moyen de faire son salut est d'assister les autres; à la piété paresseuse, il préfère l'activité bienfaisante. Remarquons cependant que, dans son programme d'éducation, s'il est revenu à plusieurs reprises sur les devoirs envers Dieu, il n'a guère qu'une ligne pour les devoirs envers les hommes (t. II, p. 8). « Sois serviable à tous tes prochains et les aime comme toi-même, » écrit Gargantua à Pantagruel, et, dans l'éducation de Gargantua, il n'est point fait mention de la culture des sentiments altruistes. M. Tilley cite la phrase de la prêtresse Bacbuc, qui interprète le mot de la Bouteille comme une leçon de solidarité; mais est-ce la pensée authentique de Rabelais? Quant au « magnifique péan » en l'honneur de la solidarité humaine, dans le monde idéal où seule régnerait la Charité, parce que tous seraient prêteurs et tous emprunteurs, pour juger de sa valeur, il ne faut pas oublier le jugement de Pantagruel : après avoir laissé le disert Panurge se griser au développement de son paradoxe, il le traite de sophiste passionné, « bon topiqueur affecté à sa cause ».

En revanche, nous nous associons sans réserves au jugement par lequel M. Tilley termine son étude sur Rabelais. Après l'avoir rapproché de Dante, Shakespeare et Cervantès, il ajoute : « C'est avec Gœthe qu'il a les plus étroites affinités spirituelles. Son goût pour la science, sa foi en elle, sa religion du travail pour le bonheur de l'humanité, son inébranlable optimisme, sa doctrine de la sérénité, but du développement individuel, voilà ce qu'il a de commun avec le grand Allemand qui domine le XIXe siècle » (p. 226). On est heureux de voir un étranger rendre justice à Rabelais avec tant de mesure et de discernement. Quand on songe à quel point, — pour des raisons qui tiennent à la nature même de son œuvre, — nos Français se sont parfois mépris sur sa valeur; quand, à ces causes générales d'erreur, on joint celles qui peuvent naître des préjugés nationaux, des différences d'esprit et de mœurs; quand on se rappelle que Walter Besant, fondateur d'un club placé sous le patronage de notre écrivain (Rabelais-Club), regrettait cependant pour la France que Gargantua et Pantagruel « n'eussent pas été liés à une meule de moulin et plongés au fond de la mer[1] », on éprouve une vive et légitime satisfaction

1. « It would have been better for France if his book, ted to a millstone, had been hurled into the sea... He destroyed effectually

à entendre M. Tilley placer Rabelais parmi les grands créateurs (p. 253), ceux qui nous ont donné « de nobles pensées sous une noble forme. »

Jean PLATTARD.

Bibliographie rabelaisienne. Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711. Catalogue raisonné, descriptif et figuré illustré de 166 fac-similés (titres, variantes, pages de texte, portraits), par Pierre-Paul PLAN [*Vignette.*] Paris, Impr. nationale, 1904. In-8°, XIII(1), 277(1) pp., 1 fnc. (Tiré à 350 exemplaires numérotés. Prix : 60 fr.)

L'œuvre de Rabelais a été à diverses reprises l'objet d'études bibliographiques intéressantes et méritoires, mais, jusqu'à présent, aucun travail d'ensemble n'a été fait. Cette lacune s'explique assez par les difficultés que présente une telle entreprise.

Nous rendons par conséquent pleinement hommage à la bonne volonté de M. Plan, qui, à son tour, s'est essayé à nous donner une étude nouvelle.

Cette bonne volonté ne suffit malheureusement pas à la tâche, qui s'est trouvée un peu lourde pour son auteur, bibliographe très novice et fort inexpérimenté, comme un examen sommaire le fait voir.

Dans l'avis au lecteur placé en tête du volume, et qui est fort court (5 p. en tout), M. Plan nous fait connaître le but qu'il s'était proposé. Son intention première était d'*établir une bibliographie générale qui eût décrit non seulement les éditions anciennes, mais aussi les modernes et les ouvrages divers auxquels le nom et l'œuvre de Maître François ont donné lieu.* Sans avoir abandonné complètement cette idée, il se borne à nous donner aujourd'hui ce qu'il nomme lui-même son *Catalogue des éditions antérieures à 1711*, et, en fait, c'est assez bien un *catalogue* que nous avons là, ou, si l'on veut, et plus exactement peut-être, un *livre d'images,* car c'est aussi de cette manière que M. Plan qualifie son travail.

perhaps for centuries yet to come, earnestness in France. » *The french Humorists from the twelfth to the nineteenth century.* Londres, 1873.

Si, dans plusieurs publications antérieures relatives à Rabelais, on trouve des fac-similés de diverses éditions, le nombre (166) de ceux que contient le volume de M. Plan en fait un recueil précieux et en constitue la partie la plus neuve et la meilleure.

M. Plan ne nous dit pas quel cadre il a adopté pour son catalogue. Son avis au lecteur contient surtout des appréciations — peu flatteuses et en quels termes — de ceux qui, avant lui, avaient essayé la bibliographie de Rabelais.

Ces jugements sont bien sévères, M. Plan leur doit beaucoup. Il a tort de dire, en parlant de J.-C. Brunet : *Comme tous les bibliographes de sa génération, il se contente de l'à peu près dans l'énoncé des titres et commet des erreurs de collation, même quand il s'agit de volumes qui ont passé sous ses yeux.*

Nous ne prétendons pas que Brunet soit exempt d'erreurs, tant s'en faut, mais M. Plan, bien qu'il ne soit pas de la génération de Brunet, ignore ou connaît fort mal les méthodes bibliographiques en usage aujourd'hui.

Pas une seule de ses notices n'est tout à fait exacte et complète. Les renseignements y sont donnés par à peu près et sans ordre, et dans plusieurs cas, il renseigne moins bien que Brunet.

C'est au hasard, semble-t-il, qu'il indique le format, le nombre des feuillets ou des pages, le genre de caractères, le nombre des lignes, les signatures, titres courants, manchettes, initiales gravées, gravures, etc.

Quant à la description même des éditions, elle est presque toujours à l'état de devenir.

Nous allons donner des exemples des erreurs de M. Plan.

Prenons le n° 38 : voici la collation donnée : *in-16 de 155 ff. chiffr., et 1 f. blanc.*

Le format est plutôt un très petit in-8°. Il s'y trouve 155 ff. chiffrés : [1]2 à 155 et 1 fnc. final, blanc. Le seul aspect du fac-similé donné par M. Plan (p. 81) montre qu'il y a quatre types de caractères : trois corps de romain et un corps de gothique. Les signatures, dont M. Plan ne dit rien, sont A à V par 8 ff., excepté V, qui en a quatre. Il s'y trouve également des titres courants au prologue seulement, des initiales gravées de plusieurs grandeurs et de grandes majuscules.

La description de cette édition est très insuffisante; la partie la meilleure est l'indication des variantes de son texte

avec celui de l'édition de Pierre de Tours, s. d. (voir pp. 82-87).

Autre exemple. Pour le n° 92 (p. 186-188), M. Plan donne ce collationnement : *in-16 carré de 932 pages chiffr., 21 pages non chiffr. et 3 ff. blancs. Car. ronds.*

En réalité, c'est encore un très petit in-8° de 933(1) pp. chiffrées: [1]2-932 (avec cette erreur, que le chiffre 255 est répété, ce qui donne aux pages paires des chiffres impairs) et 11 ffnc; car. romains (et non pas *ronds*, ce qui est une mauvaise expression) de quatre grandeurs, et italiques de deux grandeurs; 29 ll.; signatures a-z, A-Z, AA-OO par 8 ff., excepté OO, qui en a six; titres courants au prologue; réclames à chaque page; initiales gravées de plusieurs grandeurs.

La description de l'édition, telle qu'elle est donnée par M. Plan, peut également être complétée.

Ces inexactitudes ne sont pas les seules que nous ayons notées, loin de là. Ces deux exemples-là suffisent à montrer combien M. Plan est mal venu à critiquer Brunet.

M. Plan aime beaucoup les petites chicanes. Nous en signalerons deux à l'occasion de *Pantagruel*, édition de Lyon, François Juste, pet. in-8° (n° 23, p. 47-50).

La première est cherchée à Regis pour sa collation de cette édition, dont, on le sait, il n'existe plus qu'un exemplaire, conservé à la bibliothèque royale de Dresde.

Regis (non plus qu'Ébert et Falkenstein) n'a pas remarqué les erreurs de foliotage de cette édition, et, se fiant à tort au dernier chiffre inscrit, ils ont dit qu'elle contenait 95 ff., chiffre qui, à première vue, aurait dû les étonner. M. Plan, tout en critiquant Régis, — avec raison d'ailleurs, — n'a pas donné une collation irréprochable. Voici ce qu'il dit : *petit in-8°, allongé de 88 feuillets inexactement chiffrés de 2 à 95, le dernier non chiffré, avec verso blanc, caract. goth., 32 lignes à la page.*

Le fac-similé joint révèle l'existence de trois corps de romain, un encadrement gravé et une marque, dont M. Plan ne parle pas. De plus, si dans les indications qu'il donne ensuite pour faire connaître les erreurs de foliotage, M. Plan parle des signatures, c'est accidentellement et d'une façon incomplète. Alors pourquoi critiquer Regis?

La seconde est destinée à MM. Babeau, Jacques Boulenger et Patry, à propos de la réédition qu'ils ont donnée de cette édition dans la publication de la *Société des Études rabe-*

laisiennes. M. Plan dit qu'ils ont donné *une reproduction en caractères ronds du même texte gothique.* Sans vouloir épiloguer sur les mots *texte gothique,* où M. Plan prend-il qu'il *faut* employer dans une édition nouvelle le même caractère typographique que celui de l'édition primitive?

Cela n'est nullement nécessaire, mais, au cas où il en devrait être ainsi, pourquoi M. Plan emploie-t-il aux p. 108-109 un caractère italique pour rendre un texte en caractères gothiques? Tous ses titres, d'ailleurs, reproduisent-ils les caractères employés dans les éditions ainsi indiquées? Ces petites querelles, que M. Plan affectionne (voir encore p. 23, 124 et 125), n'ont pas l'importance qu'il leur attribue, et il serait aisé de lui en chercher.

Ainsi, au nº 15, p. 30, parlant de l'édition de la *Vie du fameux Gargantua* (Lille, chez la veuve Dumortier, s. d., mais qu'il croit avoir été faite vers 1800), M. Plan nous dit *qu'il n'y a pas de privilège.* La chose est très naturelle, et c'est le contraire qui serait surprenant à cette époque.

M. Plan n'a pas vu que les nºs 68 et 69 sont très probablement une seule et même édition faite de compte à demi. De ce nº 69, il n'indique pas d'exemplaire; c'eût été assez utile cependant.

Au nº 3, le renvoi à Ébert, nº 18513, est inexact. Brunet l'avait très bien donné en disant 18512. M. Plan aurait pu, croyons-nous, ajouter au titre de cette édition : Lyon, François Juste (?). Les caractères et la justification autorisent cette identification.

Puisque le mot *justification* se rencontre ici, nous observerons que M. Plan l'emploie (notamment aux p. 10 et 47) sans le comprendre.

Que doit-on entendre par *pages chiffrées* (voir nºs 67, 68, 69, 71, 72, 96, 97, 98, 99, etc.)? Ne vaudrait-il pas mieux dire *pages* tout simplement?

M. Plan a tort, croyons-nous, de séparer les nºs 42 et 43. En passant, nous dirons que sa description est moins bonne que celle du *Bulletin* de la librairie Morgand, 1883-1886, pp. 178-179.

Il semble que les nºs 41 et 48 ne devraient pas être séparés, non plus que 43 et 42, 49 et 44, 55 et 84, 56 et 85.

L'attribution à Pierre de Tours du nº 71 ne nous semble pas aussi vraisemblable que le dit M. Plan.

L'opinion de M. de Montaiglon, affirmant que le n° 20 a été imprimé à Paris pour les de Marnef de cette ville, est erronée. Il fallait dire, avec Brunet, que ce livre est sorti des presses de Poitiers. Ce n'est d'ailleurs pas à La Caille, mais à l'ouvrage de M. de La Bouralière, *L'imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle* (Paris, 1900, in-8°), que M. Plan aurait dû recourir; l'édition de Rabelais y est indiquée à la p. 87.

Nous pourrions aisément allonger la liste de ces observations, mais un compte-rendu n'est pas un erratum. On peut juger par ce qui précède si M. Plan, qui a si facilement critiqué l'exactitude de ses devanciers, est lui-même à l'abri des mêmes reproches.

A côté des erreurs, il y a de bonnes choses. Les n°s 5 et 30, non encore décrits, constituent, malgré les remarques que je pourrais faire, de précieuses additions à la bibliographie de Rabelais.

Il convient également de féliciter M. Plan d'avoir cherché à voir lui-même les éditions dont il parle. Au point de vue du nombre, il est assez complet; nous n'avons guère trouvé qu'une seule omission importante, et même peut-être n'avons-nous pas su trouver. Il s'agit de l'édition de la *Vie très horrifique de grand Gargantua,* Lyon, Pierre de Tours, s. d. (vers 1545), très petit in-8°, édition contenant les deux premiers livres, reproduisant le texte publié en 1542 par François Juste et dont Brunet parle dans ses *Recherches,* p. 95.

La classification adoptée par M. Plan ne paraît pas heureuse.

Il ne s'en est pas expliqué dans son avis au lecteur, et en voici l'exposé sommaire. Il y a neuf divisions :

1. Chronique de Gargantua, n°s 1-17.
2. Les deux premiers livres et la *Pantagrueline pronostication*, n°s 18-14.
3. Le disciple de Pantagruel, n°s 45-66 (plusieurs numéros doubles).
4. Le Tiers livre, n°s 77-95.
5. Le Quart livre, n°s 76-83.
6. Les éditions collectives, n°s 84-86.
7. Le cinquième livre, n°s 87-91.
8. Éditions collectives sous le titre d'œuvres, n°s 92-133.
9. Appendice, n^os I-XXXV.

En résumé, M. Plan a suivi l'ordre chronologique des livres qu'il décrivait. Il semble que l'on pouvait faire mieux.

En tête de presque chacune de ces divisions, M. Plan a donné une sorte d'aperçu. C'est une excellente idée, mais ce qu'il dit est trop sec et trop court. Pour quelqu'un à qui Rabelais n'est pas familier, ces notes sont insuffisantes. Cela paraît surtout pour le *Disciple de Pantagruel*. M. Plan, avec raison croyons-nous, considère cet écrit comme une facétie médiocre, attribuée à tort à Rabelais. Il aurait cependant été utile d'en parler plus longuement, puisqu'on en décrivait un certain nombre d'éditions. Peut-être eût-il été préférable de ne pas intercaler cette partie du travail au milieu de l'œuvre authentique de Rabelais.

Leur place serait plus indiquée dans l'*Appendice*, où, je ne sais pourquoi, M. Plan a mis des ouvrages dont Rabelais est incontestablement l'auteur.

En général, M. Plan est assez bien informé au point de vue du texte de Rabelais, et ses remarques ne manquent pas d'intérêt. Les relevés de variantes sont utiles. Pourquoi ne sont-ils pas plus nombreux?

A la suite de sa bibliographie, M. Plan a donné une liste très incomplète des travaux utilisés par lui. Enfin, une table des éditions cataloguées termine ce volume, dont l'impression soignée a été faite sur beau papier avec les caractères gravés par Claude Garamond. Le tirage est limité à 350 exemplaires.

M.-Louis Polain.

Dr Maurice Mollet. *Rabelais clinicien* (thèse pour le doctorat en médecine). Paris, Jouve, 1904. In-8°, 55 pages.

Voici le plan de l'ouvrage de M. Mollet :

1° Résumé très court (3 p.) et mêlé d'erreurs de la vie de Rabelais; — 2° emploi des termes anatomiques dans Rabelais (cet emploi est exact), théorie de la digestion chez Rabelais; — 3° Rabelais est un sceptique en médecine; — 4° Rabelais inventeur d'instruments de chirurgie; — 5° la thérapeutique de Rabelais; — 6° le garum; — 7° la cure des maladies vénériennes; — 8° Rabelais hygiéniste; — 9° Rabelais et l'éducation des enfants. — Tous ces sujets sont effleurés en cinquante

pages. C'est dire que l'auteur n'a pas prétendu les traiter à fond. On ne trouverait pas trace dans son étude d'une recherche personnelle. M. Mollet s'est servi surtout du *Rabelais chirurgien* de M. Heulhard, du *Rabelais médecin* de M. Brémond, des *Mémoires de l'Académie de Metz* (1868 et 1869), des travaux du bibliophile Jacob. Mais il s'en faut que son livre contienne tous les renseignements que ces ouvrages nous donnent. Si l'on se refuse à croire que M. Mollet a « lu Pline » pour y trouver la recette du garum, on ne notera qu'une seule trace de travail personnel dans son livre; il rectifie (p. 15) une erreur ou plutôt un lapsus du Dr Brémond, qui traduit dans son commentaire du livre I, ch. XLIV, les mots « vene arthereale » par « artère aorte ». M. Mollet aurait dû, au lieu d'opposer simplement son opinion à celle du Dr Brémond, citer un texte tel que celui « du dextre ventricule... sort la veine arterieuse (= arthereale), laquelle est dispersée et distribuée au poulmon..., ceste veine est nommée arterieuse pour ce que illec elle acquiert une tunique semblable à l'artère, c'est asçavoir grosse, dure et double ». (*Tables anatomiques* de Loys Vassée, traduite par Jean Cannappe. Lyon, Jean de Tournes, 1547.)

En somme, le livre de M. Mollet n'ajoute rien à ce qu'on sait de Rabelais. L'auteur semble même n'avoir qu'une connaissance insuffisante du texte. C'est ainsi qu'après avoir dit (ce qui n'est pas dans Rabelais) que le charitable lion, au chapitre XV du livre II, panse avec l'herbe au charpentier les plaies de la vieille femme, il fait allusion à la vieille de Papefiguière (p. 30). Mais c'est aux *Contes de La Fontaine* qu'il songe, et non au chapitre XLVII du livre IV (voir la note p. 30). — Ajoutons que M. Mollet est anti-alcoolique.

J. BARAT.

Otto BAMANN. *Die burlesken Elemente in Rabelais' Werk. Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde* (Faculté de Würzburg). Munich, Wolf, 1904. In-8°, 63 pages.

Travail à la fois sérieux et contestable. M. Bamann, après avoir dit ce qu'il entend par la satire, la caricature, le grotesque, le bouffon, définit le burlesque, d'après M. Schneegans (*Geschichte der grotesten Satire*, Strassburg, 1894). On peut résumer la très fine et très pénétrante analyse que ce dernier

a faite de l'essence du burlesque en disant que le burlesque consiste à « se rire de ce qui est élevé, sans aucune pensée de satire, pour le simple plaisir d'abaisser ce dont la perfection nous irrite à la longue ». Il y a, selon M. Bamann, deux sortes de burlesque : le burlesque violent (derbes burlesk) et le burlesque inoffensif ou tempéré (zahmes burlesk). D'après la définition donnée (p. 9), « selon que la différence entre le noble et le trivial est plus ou moins grande », on a affaire à l'un ou à l'autre de ces deux burlesques. Exemples : la phrase : « Comme si Dieu y eût pissé » (IV, 7) est du burlesque violent, tandis que celle-ci : « Mais où sont les neiges d'antan, c'étoit le plus grand souci de maistre François Villon,... » est du burlesque tempéré. Ces deux exemples, choisis par l'auteur lui-même, suffisent à montrer la difficulté extrême d'établir un dénombrement des passages burlesques de Rabelais. Dans chacun d'eux, nous avons affaire à une expression proverbiale, et il se peut fort bien que Rabelais les ait écrits sans songer à ce qu'ils contenaient de « burlesque ». Une autre difficulté provient du mélange constant dans Rabelais de plusieurs sortes de comique, il est rare que le burlesque ne se présente pas mélangé à la satire, à la parodie, etc. Quelle que soit la précision des définitions données, il est donc difficile de faire un dénombrement des passages burlesques de Rabelais.

C'est pourtant à peu près ce qu'a tenté M. Bamann. Il a réuni, dans un certain nombre de chapitres, Dieu, l'Église, la chevalerie, etc., les principaux motifs burlesques de Rabelais, et, malgré ce qu'il y a de forcément arbitraire dans le choix des textes, il n'en est pas moins intéressant de voir rassemblés les principaux passages où sont bafoués le pape et Jupiter, Proserpine et les saints. C'est donc dans cette classification que consiste l'intérêt du livre de M. Bamann. Mais je ne pense pas que l'on puisse conclure quoi que ce soit de ces énumérations. Aussi bien M. Bamann n'en a rien conclu que l'on ne connaisse depuis longtemps. Il faut pourtant signaler la note 2 de la page 60. Cette note contient le dénombrement, selon M. Bamann, de tous les passages burlesques de Rabelais, livre par livre. Le deuxième livre contiendrait 79 passages burlesques, le premier 47, le Tiers livre 41, le livre IV 60, et le livre V 27 seulement. Faut-il conclure de ces chiffres, avec M. Bamann, que Rabelais s'est progressivement fatigué du burlesque? Mais, outre que le dénombrement est, comme nous

l'avons vu et comme on pourrait le montrer par beaucoup d'autres exemples, fort sujet à caution, la progression n'est pas continue, puisque le livre IV contient plus de passages burlesques que le Tiers livre. Enfin, la tendance au burlesque ne peut se mesurer au nombre des passages, indépendamment de leur importance. Pour combien de passages devrait-on compter le discours, plus burlesque que satirique, de Bridoye?

J. Barat.

Louis Thuasne. *Bibliothèque littéraire de la Renaissance. Études sur Rabelais.* Paris, librairie Émile Bouillon, 1904. In-16, xiii-450 pages.

Ce volume contient des études d'importance très diverse, mais dont quelques-unes sont fouillées et dont quelques autres paraissent nouvelles. En voici le sommaire : 1° Les sources monastiques du roman de Rabelais; 2° Rabelais et Érasme; 3° Rabelais et Folengo; 4° Rabelais et Francesco Colonna; 5° Note sur la rupture de Voulté avec Rabelais; 6° Note sur le chapitre vi du livre II et sur « l'Épistre du Limosin de Pantagruel... »; 7° Note sur un passage du chapitre xlviii du livre IV; 8° Appendice I, sur quelques autres sources; 9° Appendice II, sur l'abbaye de Thélème; 10° Note sur Calvin et Rabelais. — Le livre n'est, comme dit l'auteur dans sa conclusion (p. 395), « qu'une suite de documents destinés à montrer dans quelle voie doit être orientée, semble-t-il, la future critique littéraire du roman de Rabelais. » M. T. s'y est appliqué à retrouver les sources du *Gargantua* et du *Pantagruel*, et il a recherché dans les auteurs, antérieurs au roman ou contemporains, les passages qui ont pu inspirer Maître François.

Si rien n'est plus tentant que de pareilles recherches, rien, en revanche, n'est plus difficile ni plus délicat. On trouve souvent, en effet, des ressemblances entre des écrivains dont on sait qu'ils ne se sont point connus. M. Pietro Toldo montrait, dans cette *Revue* même, les similitudes qui existent entre certains épisodes du *Pantagruel* et certains contes orientaux : doit-on conclure de là que Rabelais a lu ces contes? non assurément. Cela nous paraît propre à montrer combien il convient d'hésiter avant d'écrire qu'un écrivain s'est inspiré de tel ou tel passage d'un livre donné. Il ne faut con-

clure, en cette matière, qu'avec restrictions, puisqu'aussi bien l'on n'a guère que des raisons de tact, de goût littéraire, de sentiment enfin.

Or, M. T. n'a point toujours montré ces qualités. Il a constamment voulu voir dans des morceaux, fort différents par la forme et l'allure, l'origine de certains passages rabelaisiens. Et, de ce qu'il retrouvait dans le *Pantagruel,* une idée générale qu'il avait lue dans Érasme par exemple, il a beaucoup trop souvent conclu que Rabelais avait connu et imité le passage où cette idée se trouvait énoncée.

Voici quelques exemples. Au chap. I, l. I, Rabelais exprime cette pensée que les rois et les grands de la terre descendent souvent d'un « gueux de l'hostiaire », ou de « quelques porteurs de rogatons et de cotretz. » C'est là une idée bien banale, un lieu commun. Mais M. T. a lu les sermons de Pépin, il en a trouvé un intitulé : *Quod ergo origo aliquorum regum ac principum processerit a diabolo.* Aussitôt, il en a conclu que Rabelais avait emprunté son idée à Pépin (p. 14). N'est-ce pas là la plus hasardée des conclusions ?

En dehors même des lieux communs, il existe toujours, à une époque donnée, un certain nombre d'idées générales, qui sont, si l'on peut dire, « dans l'air », et que tout écrivain de talent exprime à sa manière dans son œuvre : c'est ainsi que les génies peuvent être représentatifs de leur temps. Comment admettre avec M. T. (p. 54-56) que lorsque Rabelais développe (l. I, chap. VI) cette belle idée que la politique des conquêtes est mauvaise, il s'inspire d'Érasme, qui exprime des pensées analogues d'une manière absolument différente? — Si l'on retrouvait dans le morceau de Rabelais des particularités de style, des détails précis et *concrets* qui fussent également dans celui d'Érasme, alors on pourrait croire à une imitation. Car ce ne peut être que dans le style ou dans la composition, dans l'agencement des idées que l'imitation se trahit. Mais à coup sûr on ne saurait être fondé à dire qu'un auteur en imite un autre lorsque tous deux traduisent différemment un même lieu commun.

M. Louis Delaruelle, dans un article de la *Revue d'histoire littéraire* (XI, 230-262) que nous avons analysé, avait étudié *Ce que Rabelais doit à Érasme et à Budé.* Sa liste des emprunts faits à Érasme par Maître François ne concorde pas du tout avec celle de M. T., qui est infiniment plus longue. Mais, si

l'on examine de près cette dernière, on s'aperçoit qu'elle n'ajoute que bien peu de choses en réalité, car presque toujours c'est à tort que M. T. a cru découvrir une imitation.

A titre d'exemple, voyez ce qu'il nous dit p. 59 et suiv. Il cite, tout d'abord, deux historiettes d'Érasme, que voici résumées : 1° Un pauvre homme, que Louis XI aimait pour son âme « rustique, simple et sincère », et qu'il se plaisait à fréquenter, offrit un jour au roi une rave en cadeau. Louis, touché, la lui paya mille couronnes d'or. Le bruit de cette libéralité s'étant répandu, un courtisan crut être rusé en offrant au roi un cheval. Mais le roi pénétra son avarice et ne lui donna en retour que la rave du paysan. — 2° Un courtisan enleva une fois un pou au roi. Celui-ci, qui n'avait vu que le geste, en demanda la cause. Le courtisan n'osait la lui dire; enfin, il s'y décida. Louis XI répondit que ce pou montrait clairement comment il n'était qu'un homme encore qu'il fût roi, et fit donner à son familier quarante pièces d'or. Sachant cela, un autre courtisan feignit de lui enlever une puce. Mais Louis, devinant sa ruse, lui dit : « Me prends-tu pour un chien? » Et il le fit battre. — Après avoir lu ces anecdotes, M. T. fut frappé de ce fait que la morale qui en découle est tout à fait conforme à celle du conte de Couillatris qui a perdu sa cognée. Et aussitôt il en conclut que Maître François s'est inspiré d'Érasme et que le conte de Rabelais, « dans la forme générale, présente de telles similitudes avec celui d'Érasme qu'il est permis de penser qu'il [Rabelais] l'avait présent à l'esprit lorsqu'il écrivait » (p. 102). Qu'on se remémore l'histoire de Couillatris : on verra que M. T. nous fournit ici l'un des meilleurs exemples du défaut auquel se laissent souvent entraîner ceux qui se livrent à l'amusant jeu de rechercher les sources d'un auteur.

On en trouverait facilement un très grand nombre d'autres, et, en somme, le volume de M. T., dont la plupart des rapprochements sont plus que discutables, servira plutôt à la manière d'une collection, d'un recueil de documents qu'à la façon d'un traité; il reste à en tirer quelques excellents articles. — Cependant, je ne voudrais pas que l'on pût conclure de ces critiques que le livre est mauvais. Assurément, M. T. n'a pas évité le défaut dans lequel tombent presque tous ceux qui recherchent les sources d'un écrivain : il a voulu beaucoup trop souvent

que Rabelais se fût inspiré d'autres auteurs. En revanche, il semble, à maintes reprises, avoir deviné juste; de plus, il a fait montre d'une érudition considérable et qui paraît presque sans défauts[1]; enfin, son volume, quoique évidemment trop hâtivement composé, est une mine très riche de renseignements[2], et les futurs commentateurs du roman rabelaisien ne sauraient, en aucun cas, s'en passer.

Jacques BOULENGER.

1. Je reprocherai néanmoins à M. T. d'avoir ignoré un article de M. Söltoft-Jensen paru au t. III de la *Rev. d'hist. litt.*, et où se trouve une excellente étude des rapports de Rabelais avec le *Songe de Poliphile.*

2. Bien malheureusement, M. T. n'y a pas joint la table alphabétique qui en aurait été le complément si utile. — Je relève un grand nombre de fautes d'impression, surtout dans les textes latins.

CHRONIQUE.

Société des Études rabelaisiennes. — La Société s'est réunie le 15 décembre 1904, à l'École des Hautes-Études, sous la présidence de M. A. Maugeret, vice-président. Assistaient à la séance : MM. J. Barat, Jacques Beltrand, Jacques Boulenger, A.-F. Bourgeois, Brimeur, Mme et M. Ét. Clouzot, MM. H. Clouzot, le général Colonna, Lazard, Mme G. Louis, MM. Louis Ménard, Mutiaux, Jean Plattard, Pierre Poisson, G. Ruiz, Maurice Tourneux, le Dr Vizerie.

M. J. Barat a communiqué ses intéressantes recherches sur *Tiraqueau et le Tiers livre de Rabelais*. Il a montré le parti que l'on pouvait tirer du *De legibus connubialibus* pour l'étude de Rabelais et comment cet ouvrage, que Maître François connut certainement et approuva, contient une bonne part des idées sur les femmes et sur le mariage émises dans le *Tiers livre*. Enfin, il a prouvé que certains passages de Rabelais ont été directement empruntés au traité de Tiraqueau. — M. Plattard a fait à ce sujet plusieurs remarques complémentaires.

— Le Conseil de la Société s'est réuni le 19 janvier 1905. Après avoir approuvé les nouvelles candidatures, il a pris connaissance des comptes du trésorier. Puis, conformément à l'article 5 des statuts, il a procédé au tirage au sort des membres sortants. Ont été désignés : MM. Arthur Heulhard et Pietro Toldo. Le Conseil a perdu cette année trois de ses membres : MM. de Chantepie du Dézert et le Dr Dureau, décédés, et M. A. Pigeon, radié pour non-paiement de sa cotisation.

— La Société a tenu son assemblée générale annuelle le 26 janvier 1905, dans l'École des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc.

Tout d'abord, elle a entendu le rapport de son président sur l'exercice 1904. M. Abel Lefranc rappelle le souvenir de MM. Hermann Ligier, Stanislas Mouillard, T. Stickney, E.-J. Marey, de l'Académie des sciences, de Chantepie du Dézert et le docteur Dureau. — M. Abel Lefranc passe en revue les dif-

férents travaux accomplis cette année : il met en valeur les résultats et annonce que la Société espère pouvoir commencer bientôt la grande édition de Rabelais, qui est son but.

M. Henri Clouzot, trésorier depuis le mois d'avril 1904, présente ensuite les comptes de l'exercice écoulé, qui se solde ainsi :

RECETTES.

En caisse au 5 avril 1904	468 70
Produit des cotisations payées à la *Société*	2,230 »»
Produit des cotisations payées à M. Champion	604 »»
Vente de collections par la *Société*	15 »»
Vente de collections par M. Champion	272 »»
Vente de publications par M. Champion	46 »»
	3,685 70

DÉPENSES.

Impression des numéros (factures Daupeley)	2,948 50
Clichés et reproductions	32 »»
Impressions diverses	60 »»
Affranchissement	282 65
Frais de recouvrement et timbres	44 15
Frais de séances	20 »»
Fournitures de bureau	9 25
Achat de livres pour la bibliothèque	60 »»
Retour d'invendus	32 »»
	3,488 55

Recettes	3,685 70
Dépenses	3,488 55
En caisse	197 15

Ces chiffres, mis aux voix par le président, sont approuvés à l'unanimité.

Le trésorier fait remarquer que la Société finit l'année dans une situation prospère : non seulement il nous reste un « en caisse » de près de 200 fr., mais encore notre avoir s'est augmenté chez notre éditeur d'une nouvelle publication, le *Pantagruel* de Dresde, qui, avec les numéros restant des

années 1903 et 1904, forme un fonds de vente pour l'avenir d'une réelle importance. — Quant au nombre des membres, nous comptions, au commencement de l'année, 290 souscriptions. Nous avons perdu 24 membres (décès, démissions et radiations). En revanche, nous avons reçu 30 nouvelles souscriptions, et aujourd'hui, en janvier 1905, la *Société des Études rabelaisiennes* sert 296 abonnements, soit une augmentation de 6 souscriptions. « Ce chiffre, continue M. Clouzot, pourrait être plus important. Il le sera certainement l'an prochain, si chacun de nous, dans le rayon de ses amis et de ses relations, veut bien aider au recrutement de la Société. D'ailleurs, nous devons tenir cette légère augmentation pour considérable, sachant tous, par expérience, combien, après la première année, les Sociétés ont d'ordinaire à souffrir des défections. L'attrait de la nouveauté a bien des charmes au début. Mais ceux qui restent attachés à une œuvre après une année d'exercice montrent qu'ils la trouvent bonne et digne d'encouragement. »

Le secrétaire, M. Jacques Boulenger, présente ensuite à l'assemblée les nouveaux membres, qui sont élus à l'unanimité. Après avoir remercié ceux des sociétaires qui ont enrichi notre bibliothèque, il fait appel à la générosité des donateurs : il serait à souhaiter que notre fonds de livres devînt important; il pourrait rendre les plus grands services à tous les membres de la Société, et spécialement à ceux qui habitent la province et n'ont pas toujours à leur disposition tous les ouvrages désirables.

On procède à l'élection de cinq membres du Conseil :

MM. Arthur Heulhard, rédacteur au *Figaro;*
Pietro Toldo, professeur à l'Université de Turin;
membres sortants, sont réélus.

MM. le Dr Paul Dorveaux, bibliothécaire à l'École de pharmacie;
Arthur Christian, directeur de l'Imprimerie nationale;
Maurice Tourneux;
sont élus.

Le président fait part à l'assemblée d'un rapprochement curieux que lui a suggéré une conversation au sujet du basque

de Panurge; cette communication donne lieu à des remarques intéressantes de MM. H. Clouzot, Maurice Prou et H. Lemonnier.

— Le Conseil de la Société s'est réuni le 2 février 1905. Il a constitué le Bureau de la manière suivante :

MM. Abel LEFRANC, *président;*
Th. DUFOUR, H. SCHNEEGANS, *vice-présidents;*
H. CLOUZOT, *trésorier;*
Jacques BOULENGER, *secrétaire;*
H. PATRY, *secrétaire-adjoint;*

Ont été élus membres de la Commission de publication :

MM. Émile PICOT, de l'Institut;
Louis POLAIN;
Marcel SCHWOB.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE. — Notre confrère M. le Dr Dorveaux a bien voulu nous adresser pour la Bibliothèque de la Société une partie de ses intéressantes publications : *Le myrouel des apothiquaires et pharmacopoles* (*Le miroir des apothicaires*), par Symphorien CHAMPIER; nouv. éd. ... par le Dr P. DORVEAUX... (Paris, H. Welter, 1885, in-8o, 54 p.) — *L'antidotaire Nicolas, deux traductions françaises de l'Antidotarium Nicolai, l'une du XIVe siècle, suivie de quelques recettes de la même époque et d'un glossaire, l'autre du XVe siècle, incomplète;* publ. ... par le Dr Paul DORVEAUX, ... (Paris, H. Welter, 1896, in-8o, XX-109 p.) — *Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney (ou Lépleigney), apothicaire à Tours* (*1496* [?]-*1567* [lisez : *1550*]), par le Dr Paul DORVEAUX ... (Paris, H. Welter, 1898, in-8o, 76 p.) — *Supplément à la notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney* (*ou Lepleigney*)..., par le Dr Paul DORVEAUX. (Paris, H. Welter, 1901, in-8o, 4 p.) — *Promptuaire des medecines simples en rithme joieuse,* par Thibault LESPLEIGNEY, apothicaire à Tours; nouv. éd. ... par le Dr Paul DORVEAUX ... (Paris, H. Welter, 1898, in-12, XLI-170 p.) — *Regime contre la pestilence, faict et composé par Messieurs les medicins de la cité de Balle en Allemaigne, laquelle despuis dix ans ença a regné en ladicte cité;* nouv. éd. ... par le Dr P. DORVEAUX. (Extrait de *Janus*, 6e année, janvier-février 1901.) — *Declaration des abuz et tromperies que*

font les apoticaires, fort vtile et necessaire.a vng chacun studieux et curieux de sa santé, composée par Maistre Lisset Benancio (Sebastien COLIN); nouv. éd. ... par le Dr Paul DORVEAUX, ... précédée d'une *Notice sur la vie et les œuvres de Sébastien Colin.* (Paris, H. Welter, 1901, in-8o, XXII-88 p.)

Notre confrère M. le Dr CHAMBARD-HÉNON nous a remis un certain nombre d'exemplaires de sa brochure *Comment buvaient et mangeaient les personnages du livre de Rabelais.* Nous en avons versé deux exemplaires dans la Bibliothèque de la Société, et nous avons distribué les autres à l'assemblée générale du mois de janvier.

Le Bureau a pensé que le prix élevé (60 fr.) de l'ouvrage de M. P.-P. PLAN, *Bibliographie rabelaisienne : les éditions de Rabelais de 1532 à 1711, catalogue raisonné* ... (Paris, Impr. nationale, 1904, gr. in-8o. — Cf. le compte-rendu ci-dessus), empêcherait un certain nombre des membres de la Société de se le procurer. C'est pourquoi le Bureau a décidé d'en faire l'achat. Le volume sera donc à la disposition des membres aussitôt sa reliure achevée.

M. H. Clouzot a déposé une brochure intitulée : *Geoffroy la Grand'Dent et l'ancienne famille de Lusignan; le roman et l'histoire,* par Charles FARCINET; nouv. éd. (Niort, Lemercier et Alliot, 1895, in-16, 13 p.; extrait de l'*Ouest artistique et littéraire,* 15 décembre 1894); — M. Jacques Boulenger : *La navigation du compaignon à la bouteille, suivie de Maistre Hambrelin,* réimpr. textuelle faite sur l'édition de Paris, Cl. Micard, 1576, ... par PHILOMNESTE junior (Genève, J. Gay, 1867, in-12, 120 p.); — M. le Dr Bos : *Rabelais analysé, ou explication de 76 planches gravées pour ses œuvres par les meilleurs artistes du siècle dernier,* augmentée de l'ancienne clef et de celle de Le Motteux, par Francisque MICHEL (Paris, J. N. Barba, 1830, in-8o, XIX-175 p.; nombreuses pl.); — M. Abel LEFRANC nous a remis la leçon d'ouverture à son cours du Collège de France qu'il a prononcée le 7 décembre 1904 : *La langue et la littérature françaises au Collège de France...* (Paris, s. d., in-16, 41 p., extrait de la *Revue bleue,* 24 et 31 décembre 1904); — et, en souvenir de son père le Dr Dureau, M. André Dureau nous a fait don de la brochure de Ch. Lenormant : *Rabelais et l'abbaye de Thélème...,* avec deux planches (Paris, J. Crozet, 1840, in-8o, 39 p.).

Enfin, sont entrés par voie d'échange : *Amboise, le château,*

la ville et le canton (Tours, L. Péricat, 1896, gr. in-8°, 616 p., nombreuses gravures; publication de la *Société archéologique de Touraine*); — la *Revue de la Renaissance*, t. V (1904); — *Modern language notes*, t. XVIII (1904); — le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* (1904); — et le *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XIV, nos 5-8 (1904).

Tous les volumes de la Bibliothèque sont à la disposition des membres de la Société et peuvent leur être prêtés dans les conditions suivantes : 1° les frais d'envoi et de retour par colis recommandés sont à la charge de l'emprunteur; 2° l'emprunteur doit accuser réception de l'ouvrage par lettre au secrétaire aussitôt que ledit ouvrage lui est parvenu; 3° le même emprunteur ne peut conserver un ou plusieurs volumes pendant plus d'un mois consécutivement si le ou les volumes qu'il a entre les mains est l'objet d'une demande de la part d'un autre membre de la *Société*.

L'Isle sonante. — On trouvera dans ce fascicule les dernières pages du texte de notre réimpression. L'introduction et la couverture seront encartées dans notre prochain numéro.

Le mot « Amphithéatre » a-t-il été créé par Rabelais? — A ce mot, qui ne figure pas dans Cotgrave, le *Dictionnaire général* Hatzfeld-Darmesteter-Thomas donne pour parrain Rabelais d'après une lettre à M. de Maillezais. Nous la lisons en effet à la page 354 du tome III de l'édition Marty-Laveaux : « On a commencé en cette ville [Rome] gros aparat, pour le [l'empereur] recevoir et a lon faict par le commandement du Pape un chemin nouveau par lequel il doit entrer, sçavoir est, de la porte St Sebastian tirant au Camp Doly, *Templum paeis*, et l'amphiteatre,..... » La lettre est datée : « A Rome, ce vingt huicte de Janvier 1536. »

M. A. Delboulle ne semble pas avoir trouvé d'exemple antérieur, car il ne signale pas le mot dans ses *Notes lexicologiques*. Plus heureux, je viens de le rencontrer dans un ouvrage dont la première édition parut en 1534 et dont l'auteur, fécond polygraphe, me semble avoir été le prototype de l' « escolier Limousin » de Geoffroy Tory et de Rabelais; je me propose de publier prochainement le vocabulaire de ce latiniseur, et, en attendant, voici la phrase où figure le mot : « Il ediffia aussi

ung theatre du coste austral du port, et ung *amphiteatre* contenant plusieurs milles hommes au regard de la mer. »

H. VAGANAY.

« MONSIEUR BASIMECU. » — Faut-il voir une allusion au nom du seigneur de Baisecul (*Pantagruel*, ch. x) ou à celui de l'épée de Gymnaste, Baisemoncul (*Quart livre*, ch. XLI), dans le surnom donné au Dauphin par l'auteur de *The Contention between the famous houses of York and Lancaster*, « *Monsieur Basimecu* »? Ce surnom est reproduit par Shakespeare dans la deuxième partie de *Henry VI*, acte IV, scène 7. De même dans *The Shoemahers' Holiday* de Dekker, le mot « Basamoncues » désigne les Français. A.-F. B.

RABELAIS AU THÉATRE. — Le théâtre des Bouffes-Parisiens a donné, le 11 déc. 1904, la première représentation d'une comédie, en trois actes, en vers, de M. Albert du Bois, intitulée : *Rabelais*. Cette pièce n'emprunte à la vérité historique que le nom de son héros principal. Elle se passe au presbytère de Meudon, où Rabelais n'est encore que diacre. Il désire vivement d'en être curé, non moins que le vicaire Angelot Pignon. Survient un jeune homme, le comte d'Entraves, qui veut épouser une fille de basse condition, nommée Dolly, qu'il a enlevée. La comtesse, sa mère, demande à Angelot et à Rabelais d'empêcher ce mariage et promet de faire nommer curé celui qui y réussira. Angelot Pignon fait alors un sermon à la petite sur la vanité de l'amour terrestre, il s'efforce de la décider à se faire religieuse. Mais Rabelais le surprend, le chasse et plaide la cause contraire avec tant d'éloquence que la petite se prend à l'aimer. Et elle ne veut plus épouser le comte. Et Rabelais, nommé curé, garde auprès de lui Dolly, en la faisant passer pour sa nièce. J. B.

LE JUGEMENT D'UN PHILOLOGUE SUISSE SUR RABELAIS. — On ne lit plus guère aujourd'hui les in-folio que nous a laissés le XVIIe siècle, aussi cet extrait du *Lexicon universale*, de Jean-Jacques Hoffmann, né à Bâle en 1635, mort dans la même ville en 1706, semble-t-il posséder tout l'attrait de l'inédit. La première édition est de Bâle, 1667, 2 vol.; je cite d'après l'édition de Leyde, 1698, 4 vol., t. IV, p. II :

« RABELÆSIUS Franciscus Medicus eruditus ingenio ad

jocos nato, sed plus æquo liberiori, Chinonio Turonensis. Habitum Franciscanorum primò Pictavii sumpsit, mox illo abjecto, Medicinæ se applicuit, insignem in illa eruditionem adeptus. A Johanne Bellajo, Cardinal cujus sanitatem curabat, Romam deductus, et in Pauli III conspectum venire jussus, ne ipsi quidem pepercit. Scævola Sammart, l. I, *elog.* Obiit dein, in loco prope Parisios, ubi prædiolum aliquod munificentiâ Patroni possidebat, ridens et jocatus. Cum enim ut in Domino moreretur, adstantes hortarentur, afferri sibi cucullæ quoddam genus, quod *Domino* vocant, jussit illoque capiti inducto, in Domino se obiturum dixit, Ann. 1560. Justus in *Chron. Med.* Vander Linden, *de Script. Med.* et Paul Freherus *Theatro Viror. erudit. claror.* e quo lingua patria, librum facetiis repletum, *Pantagruelis* nomine, edidisse, et *Hippocratis Aphorismos* casta fide *in Latium* traduxisse. *Epistolas* it. aliquot nitido stylo exaratas in publicum emisisse, discas. Domus ejus in tabernam vinariam postmodum conversa, quod erudito Epigrammate Jac. Aug. Thuanus exsequitur, quo illum Γελωτοποιὸν loquentem introducit, apud Ger. à Stocken *Thuano Enucleato.* »

Il n'est sans doute point nécessaire de traduire ce latin, non plus que de relever les inexactitudes du récit ou la fausseté de la date de 1560, toutes choses corrigées ici même.

H. VAGANAY.

L'HISTORIEN DU CHESNE ET LA FAMILLE RABELAIS. — Dans ses *Antiquités des villes et chasteaux de France* (p. 553 de l'éd. de 1614), André du Chesne a donné ce court renseignement sur la famille Rabelais : « Rabelais, natif de Chinon, où reste encore de sa race. » Ce témoignage du docte historien établit d'une façon formelle qu'en 1614 il existait encore à Chinon des petits-neveux de Rabelais. Cette affirmation mérite d'être prise en sérieuse considération, parce que son auteur, né à l'Ile-Bouchard, près Chinon, a pu s'assurer par lui-même de ce qu'il avançait. H. GRIMAUD.

LIVRES NOUVEAUX. — M. E.-H. Tourlet vient de publier une *Histoire du collège de Chinon* (Paris, H. Champion; Tours, Péricat; Chinon, Huault, 1904, in-8°, 246 p.), dont le livre I traite des anciennes écoles depuis 1142 jusqu'à 1598 et fournit quelques renseignements sur l'époque qui nous intéresse.

Les thèses de M. V.-L. Bourrilly : *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543* (Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, in-8°, XVI-449 p.), et *Fragments de la première Ogdoade de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, publiés avec une introduction et des notes (Paris, Société nouvelle..., 1905, in-8°, XVIII-175 p.), étaient attendues avec impatience. Elles apportent à l'histoire du XVIe siècle une contribution d'une importance capitale. La *Revue des Études rabelaisiennes* en publiera un compte-rendu.

M. Abel Lefranc a publié dans la *Revue bleue*, et il a fait tirer à part la leçon d'ouverture à son cours du Collège de France, sous ce titre : *La langue et la littérature françaises au Collège de France* (Paris, s. d., in-16, 41 p.). Il y a montré comment, avant 1773, il n'exista aucun cours sur notre littérature nationale. Bien plus, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, l'enseignement se fit presque toujours en latin. La première grammaire française, due à Jacques Sylvius, date de 1532, mais ce ne fut qu'à la fin du XVIIe siècle que Rollin réussit à faire définitivement entrer le français dans l'enseignement secondaire. D'autre part, si Pierre Ramus avait osé professer dans notre langue son cours de philosophie grecque et latine, son exemple ne fut suivi que par quelques-uns, et l'abbé Aubert, premier titulaire de la chaire de littérature française, dut obtenir une décision spéciale du ministre, en 1773, pour pouvoir prononcer son discours d'ouverture en français.

« Les textes de Rabelais et la critique contemporaine. » — Sous ce titre, le *Mercure de France* (15 février 1905, p. 551-562) publie un article de M. Charles Morice. L'auteur, qui est, depuis vingt-cinq ans, l'avenir de notre jeune littérature, fait peu à peu ses humanités : il vient de découvrir Rabelais dans un ouvrage récent, et on le sent tout émerveillé de sa trouvaille. Malheureusement, il a gâté son article, qui, encore que mal écrit, aurait pu être d'une agréable et fraîche naïveté, en y introduisant des considérations sur les méthodes scientifiques, auxquelles il n'entend rien. J. B.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort, à Niort, de M. Léon Clouzot, père de nos collaborateurs MM. Henri et Étienne Clouzot, décédé, le 4 février 1905, dans

sa soixante-neuvième année. M. Léon Clouzot, libraire-éditeur, ancien juge au Tribunal de commerce de Niort, était apprécié et estimé de tous ceux qui s'étaient trouvés en rapports avec lui. Ses connaissances professionnelles et son érudition étaient également estimées dans le monde de la bibliophilie, où il s'était assuré une très belle place. Il s'était fait une spécialité des livres anciens et des publications relatifs au Poitou et aux provinces de l'ouest. Sa mort est une grande perte pour l'histoire locale. Nous adressons à ses fils l'expression de nos plus sincères condoléances.

— M. Marcel Schwob, membre de notre Conseil et l'un des fondateurs de notre Société, vient de mourir subitement, le 27 février 1905, dans sa trente-huitième année. Le public savait mal quel érudit charmant, quel lettré raffiné et quel pur écrivain était Marcel Schwob. Il avait composé quelques livres excellents : *Mimes, Cœur double,* les *Vies imaginaires, Spicilège, la Porte des Rêves, le Roi au Masque d'Or* et *la Croisade des enfants,* l'un des plus beaux morceaux de la prose moderne. Il connaissait parfaitement la langue et la littérature anglaises. Il avait donné la meilleure traduction d'*Hamlet,* qui fut représentée par Mme Sarah Bernhardt, ainsi qu'une adaptation de la *Francesca da Rimini* de M. Marion Crawford. L'année dernière, il s'était amusé à publier, sous le pseudonyme de Loyson-Bridet, une satire rabelaisienne du journalisme contemporain : *Mœurs des diurnales.* Enfin, depuis plus de dix ans, notre ami préparait un livre sur François Villon. Ce qu'aurait été cet admirable ouvrage, nous pouvons nous en rendre compte par quelques notes que M. Marcel Schwob nous en avait fait connaître et par le cours qu'il professait depuis le mois de décembre à l'École des hautes-études sociales sur *La société et la poésie au XVe siècle; explication et commentaire du Grand Testament de François Villon.* Ses recherches à la Bibliothèque nationale et aux Archives, où il avait scrupuleusement dépouillé tous les registres du Parlement contemporains de Villon, lui avaient permis d'identifier un grand nombre des personnages cités dans les deux *Testaments,* et, avec sa critique et son goût si sûrs, il avait réuni les matériaux pour une vie du poète, ainsi que pour une étude et un commentaire de l'œuvre, dont il renouvelait toute la beauté. Ce travail n'était malheureusement pas écrit. Espérons, pour la gloire de

notre ami, que M. Pierre Champion pourra bientôt, comme il l'espère, publier ses notes.

C'est dans son appartement de la rue Saint-Louis-en-l'Ile qu'il fallait voir Marcel Schwob ouvrir de ses mains délicates quelque précieux volume de sa bibliothèque..... Ceux qui l'ont entendu parler sur toutes choses avec cette élégance intellectuelle, cette science ingénieuse et ce goût, qu'il avait, ne l'oublieront pas. J. B.

Le gérant : Jacques BOULENGER.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES RABELAISIENNES.

STATUTS.

Article premier.

La *Société des Études rabelaisiennes* a pour but l'étude de Rabelais et de son temps, ainsi que la publication de documents et de travaux relatifs au même sujet.

Elle pourra former des collections et organiser des excursions offrant un intérêt pour ses études.

Elle s'interdit toute discussion qui aurait trait à des questions actuelles politiques ou religieuses.

Art. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

Art. 3.

La Société se compose des personnes dont l'admission aura été prononcée dans les formes suivantes :

Les candidats devront adhérer aux statuts de la Société et être présentés par deux membres. Si le Bureau agrée la demande d'admission, celle-ci sera portée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance de la Société et devra réunir la majorité absolue des voix des membres présents.

Art. 4.

La Société se réunit au moins six fois par an.

Outre ces séances, consacrées aux travaux ordinaires, elle tient, au mois de janvier, une assemblée générale annuelle, qui entend les rapports du président et du trésorier, approuve les comptes et nomme les membres du Conseil.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil toutes les fois que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

ART. 5.

Le Conseil de la Société, composé de vingt membres, est renouvelable par quart tous les ans. Les membres sortants sont désignés par le sort.

Le Conseil choisit dans son sein le bureau et les commissions.

Le Bureau est nommé au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

La Commission de publication se compose de trois membres, nommés chaque année et rééligibles, auxquels sont adjoints de droit le président et le secrétaire de la Société. Ses décisions sont souveraines. D'autres commissions pourront être créées ultérieurement.

ART. 6.

Le Bureau comprend un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier.

Les membres du Bureau sont nommés pour un an. Ils ne sont rééligibles dans la même fonction qu'une année après l'expiration de leur mandat, sauf le président, les secrétaires et le trésorier, qui peuvent toujours être réélus.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

ART. 7.

Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations de ses membres, fixées à dix francs par an, et rachetables moyennant un versement minimum de cent cinquante francs;

2° Du produit de la vente de ses publications;

3° Des dons qui lui seraient faits;

4° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 8.

Toute proposition portant modification aux statuts sera

rédigée par écrit, signée par cinq sociétaires au minimum et adressée au Bureau, qui décidera s'il convient d'y donner suite.

En cas d'avis favorable, la proposition sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du mois de janvier, et, pour être adoptée, devra réunir les trois quarts des voix des membres présents.

Art. 9.

La Société ne peut être dissoute que dans une assemblée générale comprenant au moins les deux tiers des membres ayant acquitté leur cotisation.

Dans le cas où la dissolution serait votée, la même assemblée décidera du sort de l'actif.

Art. 10.

Un règlement d'ordre intérieur pourra être rédigé par le Conseil.

LISTE DES MEMBRES[1].

Angellier (Auguste), ancien doyen de la Faculté des lettres de Lille, maître de conférences à l'École normale supérieure; rue de la Barouillère, 5.

Arconati-Visconti (Marquise); rue Barbet-de-Jouy, 16.

Aubry, notaire honoraire; rue Cambacérès, 6.

Backer (Hector de), ingénieur; rue de la Révolution, 1, à Bruxelles.

Baist (G.), professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).

Bamann (Otto), Dr. Phil., Lehrer für neuere Sprachen; Realschule, à Miltenberg (Bayern, Allemagne).

Barat (Julien); chez Mme Neuendorff. Mützelstrasse, 2, à Geuthin bei Magdeburg (Sachsen).

Barbier fils; Yorkshire College, Leeds (Angleterre).

Barthelet (Edmond), membre de l'Académie de Marseille, ancien membre de la chambre de commerce; boulevard de la Liberté, 33, à Marseille.

Baudrier (Julien), *C.*; rue Bellecour, 3, à Lyon.

Baur (Albert), professeur au Gymnase de Zurich; Seefeldstrasse, 49, à Zurich (Suisse).

Bédier (Joseph), professeur au Collège de France; rue Soufflot, 11.

Behrend (Adolf), libraire-éditeur; Unter den Linden, 13, à Berlin.

Behrens, professeur à l'Université de Giessen (Allemagne).

Beltrand (Jacques), graveur; boulevard Pasteur, 69.

Berge (Jules), propriétaire; rue de la Victoire, 60.

Bernès (Henri), *membre perpétuel*, professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique; boulevard Saint-Michel, 127.

Besançon (Henry); avenue Montespan, 7.

Béthune (Baron François); rue de la Station, 61, à Louvain (Belgique).

Bibliothèque des Archives nationales.

Bibliothèque de la ville de Besançon (Doubs).

1. L'initiale *C.* signifie : *membre du Conseil.* — Les adresses non suivies d'un nom de ville sont celles des membres habitant Paris. — Nous prions instamment ceux des sociétaires dont l'adresse ou les titres appelleraient quelque changement de vouloir bien en aviser le secrétaire de la Société, M. Jacques Boulenger, 26, rue Cambacérès, Paris.

Bibliothèque du Collège de France.

Bibliothèque de l'Université de Dijon.

[Bibliothèque royale de Dresde] Königliche öffentliche Bibliothek (Allemagne).

Bibliothèque publique de la ville de Genève (Suisse).

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque de la ville de Montpellier; boulevard Esplanade.

Bibliothèque du Musée Condé; à Chantilly (Oise).

Bibliothèque publique de la ville de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bibliothèque publique de la ville de Niort (Deux-Sèvres).

Bibliothèque de l'Université de Paris.

[Bibliothèque] Freiherrl. Carl von Rothschild'sche öffentliche Bibliothek; Frankfurt a. M. (Allemagne).

Bibliothèque Sainte-Geneviève.

[Bibliothèque de Strasbourg] Kais. Universitäts- und Landesbibliothek (Allemagne).

Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Bilibine (Mlle Véra); rue Paillet, 4.

Binet-Valmer (G.), homme de lettres; cercle Hoche, avenue Beaucourt.

Blanchard (Dr R.), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; boulevard Saint-Germain, 226.

Blum (Léon), homme de lettres; rue du Luxembourg, 38.

Bogeng (G.-A.-Erich), Stud. jur. et cam., membre de la « Gesellschaft der Bibliophilen »; Neue Bayreutherstrasse, 4, à Berlin W. S. O.

Bos (Dr); cours Lieutaud, 52, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Bouchaud (A.); rue du Château, 25 *bis*, à Neuilly (Seine).

Bouchot (Henri), conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut; rue Madame, 60.

Boulay de la Meurthe (Comte Alfred), ancien président de la Société archéologique de Touraine; rue de l'Université, 23.

Boulenger (Hippolyte); rue Freycinet, 26.

Boulenger (Jacques), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, *secrétaire;* rue Cambacérès, 26.

Boulenger (Marcel), homme de lettres; *même adresse.*

Bourgeois (Achille-F.), licencié ès lettres; rue Guy-de-la-Brosse, 11.

Bournon (Fernand), archiviste-paléographe; rue Antoine-Roucher, 12.

Bourrilly (V.-L.), professeur au lycée de Toulon (Var).

Boutet de Monvel (Roger), secrétaire à l'Imprimerie nationale; rue de Condé, 20.

Boutineau (Dr Ém.); rue de l'Alma, 73, à Tours (Indre-et-Loire).

Bouvier (Bernard), professeur à l'Université de Genève; Bourg-de-Four, 10, à Genève.

Bovet (E.), professeur à l'Université de Zurich; Bergstrasse, 29, à Zurich.

Boylesve (René), homme de lettres; chaussée de la Muette, 2.
Bredan (Mlle Berthie), institutrice; Colmanstrasse, 20, à Bonn (Allemagne).
Brémond (Dr), président du Syndicat de la Presse scientifique, C.; rue Michel-Chasles, 5.
Brockhaus, libraire, rue Bonaparte, 17.
Brunot (F.), professeur à l'Université de Paris; rue Leneveux, 8.
Bruzon (Dr); rue de la Clef, 40.
Bunau-Varilla (J.), licencié ès lettres, *membre perpétuel;* avenue du Trocadéro, 22.

Cahen (Albert), professeur au lycée Louis-le-Grand; rue Condorcet, 53.
Cardot (Philippe), licencié en droit; rue Saint-Sulpice, 18.
Cavasse (Dr Alfred); rue de Prony, 55.
Chambard-Hénon (Dr E.); cours Morand, 43, à Lyon.
Chambon (Félix), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Paris.
Champion (Édouard), homme de lettres, libraire-éditeur; quai Voltaire, 9.
Champion (Pierre), ancien élève de l'École des chartes; quai Voltaire, 9.
Chardon, ancien élève de l'École des chartes, ancien conseiller général de la Sarthe, maire de Marolle-les-Braux (Sarthe).
Christian (Arthur), directeur de l'Imprimerie nationale, C.; rue Vieille-du-Temple, 87.
Claretie (Jules), de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française; boulevard Haussmann, 155.
Clément (Louis), professeur au lycée Saint-Louis; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52.
Clouzot (Étienne), archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de la ville de Paris; rue Vineuse, 12 *bis*.
Clouzot (H.), homme de lettres, *trésorier;* rue Vineuse, 12 *bis*.
Colonna (Le général); quai Conti, 15.
Comber (H. G.); Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).
Couderc (Camille), archiviste-paléographe, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue de Harlay, 20.
Court (Jules), bibliophile; rue Leconte-de-Lisle, 14.
Courbet (Ernest), receveur municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Lille, 1.
Coutaud (Albert), docteur en droit, ancien sous-préfet; boulevard Saint-Michel, 87.
Cruyssen (Van der); rue de la Motte-du-Pin, 16, à Niort (Deux-Sèvres).

Dassy de Lignières (Dr); boulevard Péreire, 46.
Daupeley (Paul), imprimeur; à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).
Dauze (Pierre), rédacteur en chef de la *Revue biblio-iconographique;* boulevard Malesherbes, 10.
Delacour (Th.), trésorier de la Société botanique de France; rue de la Faisanderie, 94.
Déon frères, libraires; rue Sainte-

Catherine, 1877, à Montréal (Canada).

DETKEN et ROCHOLL, libraires; à Naples.

DORVEAUX (Dr Paul), bibliothécaire à l'École supérieure de pharmacie, *C.;* avenue d'Orléans, 58.

DRIESEN (Otto); Friedbergstrasse, 28, à Charlottenburg (Allemagne).

DRUJON, chef de division honoraire à la Préfecture de police; à Saint-Médard-en-Jalles, près Bordeaux (Gironde).

DUFOUR (Théophile), directeur honoraire des archives et de la bibliothèque de Genève, *vice-président;* à Grand-Saconnex, près Genève (Suisse).

DULAU et Ce, libraires; à Londres (double souscription).

DUPOND (Alfred), archiviste départemental; à Niort (Deux-Sèvres).

DUPONT-FERRIER, docteur ès lettres; rue du Sommerard, 2.

DUPUY (Ernest), inspecteur général de l'Instruction publique; avenue du Parc-de-Montsouris, 2.

DUREAU (André); rue de Vaugirard, 41.

DUREL (A.), libraire-expert; rue de l'Ancienne-Comédie, 21.

DUVAL (Jacques), publiciste; rue Pierre-le-Grand, 9.

EGGIMANN (Charles), éditeur; rue Calvin, 9, à Genève.

ÉGUILLES (Marquis D'); rue d'Alençon, 7.

ENDRES (Joseph), cand. phil.; Traubengasse, 19[1], à Würzburg (Bavière).

FABRE; rue Racine, 28.

FABRE (Albert), conseiller à la Cour d'appel; avenue de l'Observatoire, 18.

FANET (Maurice); rue de Rivoli, 132.

FAUCILLON (Dr E.); quai Charles-VII, à Chinon (Indre-et-Loire).

FERLOV (Knud); Pilesträde, 40, à Copenhague (Danemark).

FLACTION (Dr F.); rue des Jordits, 24, à Yverdon (Vaud, Suisse).

FLETCHER (Jefferson B.); Columbia University, New-York City (États-Unis).

FOERSCH (Charles), cand. neophil.; Sophienstrasse, 15[1], à Würzburg (Bavière).

FOLET (Dr), professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine; rue de Solférino, 232, à Lille (Nord).

FOSC (W. H.); Austin Friars, 9, London E. C.

FRANCE (Anatole), de l'Académie française; villa Saïd, 5.

FRANTZEN (J.-J.-A.), privat-docent à l'Université d'Amsterdam; Vondelstraat, 19, à Amsterdam.

FURCY-RAYNAUD (Marc), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal; avenue des Champs-Élysées, 120.

GAIDOZ (Henri), directeur d'études à l'École pratique des hautes études; rue Servandoni, 22.

GALLAS (K.-R.), professeur de français à l'École militaire; à Alkmaar (Hollande).

GALLE (Léon); quai de la Pêcherie, 1, à Lyon.

GERMAIN (André); faubourg Saint-Honoré, 89.

GEUTHNER (Paul), libraire; rue de Buci, 10.

GILSON (Félix); place Teichmann, 4, à Anvers (Belgique).

GIRAUD-MANGIN (Marcel), conservateur-adjoint de la bibliothèque de la ville de Nantes; rue Prémion, 9, à Nantes.

GOETZ (Ernst), fabricant; Ferdinand Roderstrasse, 10, à Leipzig (Allemagne).

GOMBAUT; rue de Bonneval, 11 *bis*, à Chartres (Eure-et-Loir).

GRIMAUD (Henri), membre de la Société archéologique de Touraine, *C.*; à Chinon (Indre-et-Loire).

GROISARD; avenue de Breteuil, 15.

HAGUENIN (Émile), professeur à l'Université de Berlin; Kaiser-Allée, 209, à Berlin W.

HALLAYS (André), rédacteur au *Journal des Débats, C.*; rue du Bac, 110.

HAMEL (A.-G. VAN), professeur à l'Université de Groningue (Hollande), *C.*

HANOTAUX (Gabriel), de l'Académie française; boulevard Saint-Germain, 258.

HAUSER (Henri), professeur à l'Université de Dijon; place Darcy, 8, à Dijon.

HAUVETTE (Henri), professeur à l'Université de Grenoble; square des Postes, 4, à Grenoble.

HAYEM (Fernand); avenue de Messine, 10.

HEISS (H.), philologue; Kurfürstenstrasse, 29, à Munich (Bavière).

HÉRELLE (Georges), professeur au lycée de Bayonne; rue Vieille-Boucherie, 23, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

HERMANN (G.), sous-préfet honoraire; à Excideuil (Dordogne).

HEULHARD (Arthur), rédacteur au *Figaro, C.*; à Bordeaux, par Claye-Souilly (Seine-et-Marne).

HOFFSCHMIDT (N. D'); square Marie-Louise, 75, à Bruxelles (Belgique).

HUDIG (Jean), échevin de la ville de Rotterdam (Hollande).

HUGUET (Edmond), professeur à l'Université de Caen; rue Guilbert, 30, à Caen (Calvados).

JACQUEMIN; rue de Rennes, 108.

JACQUEMONT (André), avocat; rue Washington, 15.

JANSON (Paul), ancien bâtonnier, député de Bruxelles; rue Defacqs, 73, à Bruxelles.

JAURÈS, député; avenue des Chalets, 7.

JUCOBS (Dr H. B.); place Mount-Vermon, 11, à Baltimore (États-Unis).

KER (William Paton), *membre perpétuel*; All Souls College, à Oxford (Angleterre).

KERR (W. A. R.). Oxford street, 53, à Cambridge, Massachusetts (États-Unis).

KNOBLAUCH (Dr K.); Adam'sches Institut, à Würzburg (Allemagne).

KŒNIGS (Franz); Leughausstrasse, 2, à Cologne, Rhin (Allemagne).

LAFENESTRE (Georges), membre de l'Institut, conservateur au

Musée du Louvre, professeur suppléant au Collège de France; rue Lakanal, 5, à Bourg-la-Reine (Seine).

LANGLOIS (Ernest), doyen de la Faculté des lettres; parvis Saint-Michel, 26, à Lille (Nord).

LANSON (Gustave), professeur à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 282.

LA PERRIÈRE (J. DE), licencié en droit, membre associé de l'Académie de Mâcon; à Saint-Lager (Rhône).

LAROZE (Lionel), maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, ancien directeur au ministère de la Justice; rue de la Baume, 9.

LATASTE (Dr); à Saint-Émilion (Gironde).

LAUMONIER (Paul), maître de conférences à l'Université de Poitiers; rue Aliénor-d'Aquitaine, 17, à Poitiers.

LAVAGNE; rue du Ranelagh, 139.

LAZARD (Michel); rue Boutarel, 2.

LEBEY (André), homme de lettres; rue Chalgrin, 20.

LE CHERPY, chef de cabinet à l'Imprimerie nationale; rue Vieille-du-Temple, 87.

LECLERC (Henri), libraire; rue Saint-Honoré, 219.

LECLERCQ; boulevard du Chambonnet, 18, à Moulins (Allier).

LÉCUYER (Dr H.), maire de Beaurieux (Aisne).

LE DOUBLE (Dr A.), membre correspondant de l'Académie de médecine, professeur à l'École de médecine de Tours.

LEFRANC (Abel), maître de conférences d'histoire littéraire de la Renaissance à l'École pratique des hautes études, professeur au Collège de France, *président;* rue Monsieur-le-Prince, 26.

LEMERCIER, libraire; galerie Vero-Dodat, 3, 5, 7. [Cque M. D.]

LEMOIGNE (Jean), ancien négociant; route des Flamands, à Tourlaville (Manche).

LEMOIGNE, commissionnaire; rue Bonaparte, 12 (double souscription).

LEMOISNE (P.-A.), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; rue de Prony, 45.

LEMONNIER (Henry), professeur à l'Université de Paris; boulevard Saint-Germain, 15.

LEPÈRE (Auguste), graveur; rue de Vaugirard, 203.

LE SOUDIER, libraire; boulevard Saint-Germain, 174.

LE SOËFF (Auguste); boulevard Beaumarchais, 109.

LIOUVILLE (Dr Jacques); rue de l'Université, 35.

LOUIS (Mme G.); rue Antoine-Roucher, 2.

LOUYS (Pierre), homme de lettres; rue de Boulainvilliers, 29.

LOVIOT (Louis); avenue Vélasquez, 3.

LUTHRINGEN (Joseph); à Villé, près de Schlestadt (Alsace).

MAGNUS (Mme H.); rue Édouard-Detaille, 6.

MAHONEY (Mlle Segerson); St Dunstan's Road, West Kensington, 8, London.

MARCHEIX (Lucien), conservateur de la bibliothèque et des collections à l'École des beaux-arts; rue de Vaugirard, 47.

MARKOVITCH (Mme Marylie); à Montélimar (Drôme).

MARSAY (DE); boulevard Saint-Germain, 191.

MARTIN (Henry), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

MASSIS (Henri); rue de Miromesnil, 106.

MAUGERET (A.), ancien vice-président de la Société botanique de France, *C.*; rue du Cherche-Midi, 102.

MENGET (Paul); rue de Belzunce, 16.

METTROP (J.-A.-H.); 89, Nicolaasweq, Utrecht (Hollande).

MEUNIER (Charles), relieur d'art; rue de la Bienfaisance, 5.

MILLON (Dr René), médecin des dispensaires d'enfants de la Société philanthropique, secrétaire du Conseil supérieur de l'assistance publique; rue Saint-Lazare, 65.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (*20 souscriptions*).

MONOD (Gabriel), membre de l'Institut, président de l'École des hautes études, maître de conférences à l'École normale supérieure; rue du Parc-de-Clagny, 18 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

MONOD (Henri), conseiller d'État, directeur de l'hygiène et de l'assistance publiques au ministère de l'Intérieur; rue de Rémusat, 29.

MOREL-FATIO (Alfred), secrétaire de l'École des chartes, directeur-adjoint à l'École des hautes études, professeur suppléant au Collège de France; rue de Jussieu, 15.

MORF (Heinrich), professeur à l'Académie de Francfort; Klettenbergstrasse, 8, à Frankfurt a. M. (Allemagne).

MORRISON; Ontone, Court oak Road, Harborne (Angleterre).

MÜNTHE-BRUN (J.), docteur en droit; Ny Vestergade, 15, à Copenhague.

MUTIAUX (Eugène); rue de la Pompe, 66.

MUYDEN (B. VAN), président de la Société d'histoire de la Suisse romande; à Lausanne (Suisse).

NAQUET (Félix); rue de Bondy, 58.

NÈVE (Joseph), directeur honoraire des Beaux-Arts; rue aux Laines, 36, à Bruxelles.

NOVATI (Francesco), professeur à l'Université de Milan; Borgonuovo, 18, à Milan (Italie).

NUTT (David), libraire; Long Acre, 57-59, à Londres.

NYROP (Kristoffer), professeur à l'Université de Copenhague; villa Ibstrup, à Gentofte, près Copenhague (Danemark).

OLEYRE (E. D') (librairie Trübner); à Strasbourg (Alsace).

OSLER (W.), professeur à l'Université John Hopkins; West Franklin Street, 1, à Baltimore (États-Unis).

OULMONT (Charles); place Malesherbes, 5.

PARKER (Sir Gilbert), M. P., D. C. L.; Carlton House Terrace, 20, London.

PATRY (H.), archiviste-paléographe, pensionnaire de la Fondation Thiers, *secrétaire-adjoint*; rond-point Bugeaud, 5.

Peise, licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pélissier (L.-G.), professeur à l'Université de Montpellier, *C.*; villa Leyris, à Montpellier.

Pelletan (Édouard), éditeur; boulevard Saint-Germain, 125.

Perdrieux (Pierre); rue de Rome, 27.

Petit (Paul); cité Vaneau, 6.

Pètre (Augustin), sous-chef des travaux historiques à la bibliothèque de la ville de Paris; rue Faidherbe, 32, à Saint-Mandé (Seine).

Pfeffer (Georg), Dr. Phil.; Schwindstrasse, 16, Frankfurt a. M.

Philipot, professeur à l'Université; boulevard Laennec, 29, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Picot (Émile), membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales vivantes, *C.*; avenue de Wagram, 135.

Pierné (Gabriel), compositeur; rue de Tournon, 8.

Pinet (Commandant), bibliothécaire de l'École polytechnique; rue Descartes, 21.

Pinvert (Lucien), docteur ès lettres; boulevard Saint-Michel, 16.

Pirenne (Henri), professeur à l'Université de Gand; rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand (Belgique).

Plattard (Jean), professeur à l'École de l'Ile-de-France, Liancourt (Oise).

Poëte (Marcel), conservateur-adjoint à la Bibliothèque historique de la ville de Paris; rue Dante, 7.

Poirier (Dr), professeur à l'École de médecine; quai Malaquais, 5.

Poisson (P. M.), sculpteur; avenue de Ségur, 49.

Polaïn (M.-Louis), *C.*; rue Madame, 60.

Polak (Dr A.); Hanstrasse, 42, à Hamburg (Allemagne).

Pollock (Sir Frederic), bart, membre correspondant de l'Institut, *membre perpétuel*; Great Cumberland Place, 48, London W.

Portal (Charles), archiviste du Tarn, correspondant du ministère de l'Instruction publique; rue de la Tannade, 13, à Albi.

Potez (Henri), docteur ès lettres, professeur au Lycée; à Douai (Nord).

Pottecher (Maurice), homme de lettres; rue du Départ, 2, à Meudon (Seine-et-Oise).

Pouydebat (Frédéric); villa des Tilleuls, rue Eugène-Sue, à Suresnes (Seine).

Pradelle (Jean); rue des Saints-Pères, 28.

Pressat (Roger); rue Flatters, 8.

Protat, imprimeur; à Mâcon (Saône-et-Loire).

Prou (Maurice), professeur à l'École des chartes; rue des Martyrs, 51.

Pullem (Lucien); rue Gueffroy, 2, à Rouen (Seine-Inférieure).

Raisin (F.), avocat; rue du Rhône, 30, à Genève.

Raynaud (Gaston), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; avenue de Villiers, 130.

Reinach (Joseph); avenue Van Dyck, 6.

Renouard (Philippe); rue Madame, 1.

Ribbergh (E.); à Rolduc (Hollande).

Richard (Justin); rue Rabelais, 36, à Chinon (Indre-et-Loire).

Richepin (Jean), homme de lettres; rue Notre-Dame-des-Champs, 66.

Rieux (Émile), hostellier; rue Saint-Antoine, 15, à Albi (Tarn).

Rigal (E.), professeur à l'Université de Montpellier.

Rilly (Comte de); à Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).

Ritter (Eugène), professeur à l'Université de Genève; rue du Mont-de-Sion, 4, à Genève.

Robida (A.), dessinateur et homme de lettres; route de la Plaine, 15, au Vésinet (Seine-et-Oise).

Rousselle (Gaston), professeur au collège d'Épernay (Marne).

Rousselot (L'abbé), docteur ès lettres, sous-directeur du laboratoire de phonétique expérimentale; rue des Fossés-Saint-Jacques, 23.

Roy (Jules), professeur à l'École des chartes et à l'École pratique des hautes études; rue Hautefeuille, 19.

Ruelle (Ch.-Émile), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève; place du Panthéon, 6.

Ruiz (G.); rue Fontaine-au-Roy, 36.

Saintsbury (George), professeur à l'Université d'Édimbourg; Eton Terrace, 2, Edimburgh (Angleterre).

Salvert-Bellenave (Marquis Étienne de), ingénieur en chef de la marine; à l'arsenal de Toulon (Var).

Santi (Dr de), médecin principal à l'hôpital militaire de Toulouse (Garonne).

Schneegans (F.-Ed.), professeur à l'Université de Heidelberg; Sophienstrasse, 25, à Heidelberg (Bavière, Allemagne).

Schneegans (Heinrich), professeur à l'Université de Würtzbourg, *vice-président;* Franz-Ludwigstrasse, 16, Würzburg (Allemagne).

Schöne (Lucien); rue Vital, 25.

Sirven (Paul), professeur de littérature française, à l'Université de Lausanne (Suisse).

Smith (William Francis), agrégé du collège de Saint-Jean; St-Johns College, à Cambridge (Angleterre).

Société belge de librairie (Oscar Schepens et Cie); rue Treurenberg, 16, à Bruxelles.

Söltoft-Jensen, licencié ès lettres; Oster Sögade, 100, à Copenhague (Danemark).

Stapfer (Paul), ancien doyen de la Faculté des lettres, professeur à l'Université de Bordeaux; rue Turenne, 44, à Bordeaux (Gironde).

Stéchert, libraire; rue de Rennes, 76 (quatre souscriptions).

Stewart (H. F.), chapelain de Trinity College; à Cambridge (Angleterre).

Stilling (Dr H.), professeur à la Faculté de médecine de Lausanne (Suisse).

Stockum (Van) et fils, libraires; à la Haye (Hollande).

Swarte (Victor de); rue Bassano, 5.

SYMES, libraire; rue des Beaux-Arts, 3.

TAUPENOT DE CHOMEL (Mlle J.); à Saint-Vrain (Seine-et-Oise).

TAUSSERAT-RADEL (Alex.), sous-chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères; rue Friant, 36.

TEISSEIRE (Jean), docteur en droit; rue des Acacias, 37.

THÉRY (José), avocat à la Cour d'appel; rue Gay-Lussac, 5.

THOMAS (Antoine), membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris; rue Madame, 75.

TILLEY (Arthur), fellow and lecturer of Kings College; Selwyn Gardens, 2, à Cambridge (Angleterre).

TOLDO (Pietro), professeur à l'Université de Turin, *C.*; via Giusti, 3, Torino (Italie).

TORAUDE (Léon-G.); Grande-Rue, 23, à Asnières (Seine).

TOURLET (Em.-M.), membre de la Société archéologique de Touraine; quai Charles-VII, à Chinon (Indre-et-Loire).

TOURNEUX (Maurice), homme de lettres, *C.*; quai de Béthune, 34.

TWIETMEYER, libraire; à Leipzig (Allemagne) (double souscription).

VAGANAY (Hugues), bibliothécaire à l'Université catholique de Lyon; rue Auguste-Comte, 3, à Lyon.

VANDÉREM (Fernand), homme de lettres; avenue Montaigne, 33.

VIZERIE (Dr); rue du Cherche-Midi, 13.

VOIZARD (Eugène), professeur honoraire à l'Université; avenue de Saint-Cloud, 23, à Versailles (Seine-et-Oise).

VOLLMÖLLER (Karl), professeur à l'Université de Dresde; Wienerstrasse, 9, Dresden A3 (Allemagne).

WALSER (Ernest), Stud. Phil.; Zurichbergstrasse, 27, à Zurich (Suisse).

WATHELET (Alfred); quai Orban, 12, à Liège (Belgique).

WEDDEKOP (Magnus VON), Regierungsrath, Justitiar im Verwaltungsrath der Kgl. Museen; à Berlin.

WELTER (H.), libraire-éditeur; villa Gutenberg, rue des Tibylles, 5, à Bellevue (Seine-et-Oise).

WERLÉ (Comte); boulevard du Temple, à Reims (Marne).

WHIBLEY (Charles), homme de lettres; Wavendon Manor, Woburn Sands, R. S. O. (Angleterre).

WHIBLEY (Leonard), lecturer in the University of Cambridge; Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).

WIESE (Boerthld), professeur à l'Université de Halle; Ludwig-Wuchererstrasse, 72, à Halle (Saxe, Allemagne).

WILMOTTE (M.), professeur à l'Université de Liège; rue Raikem, 22, à Liège (Belgique).

WRIGHT (C. H. C.), professeur-adjoint à l'Université de Harvard; Buckingham street, 7, à Cambridge (Massachusets, États-Unis).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

RABELAIS

ET HONORÉ DE BALZAC.

Ce n'est pas certainement pour Balzac que l'on pourrait répéter le jugement que notre excellent confrère, M. Jacques Boulenger, a donné de la manière dont Victor Hugo jugeait Rabelais sans l'avoir « beaucoup fréquenté ». Les artistes en général, — car les exceptions que l'on pourrait citer confirment la règle, — ne sont pas faits pour l'étude diligente et calme de l'œuvre de leurs confrères. Tout d'abord, la cervelle de l'artiste n'est pas forgée de la même manière que celle du critique. Il faut que ce dernier soit doué d'une finesse particulière et de cette érudition qui coûte une peine que ceux qui *créent* évitent et dédaignent.

L'artiste est en outre absolu et tranchant dans ses jugements et dominé par la force remuante de sa fantaisie. Il envisage les choses d'une manière qui lui est propre et sa personnalité l'empêche de bien saisir celle des autres. Victor Hugo, dans l'œuvre de Rabelais, ne voit que le grotesque de Notre-Dame et de Quasimodo et il n'en a lu probablement que quelques pages un peu au hasard. Celui qui transformait en tant de volumes sa merveilleuse *bouteille d'encre*, cette bouteille qui a donné bien de la gloire à la France, n'avait pas le temps de faire beaucoup de lectures. Ajoutons que l'école du cénacle, opposant le Moyen âge et la Renaissance aux inspirations grecques et latines, cherchait dans ce passé le romanesque, c'est-à-dire les aventures galantes et dangereuses, le clair de lune, la mélancolie et les audaces, les enlèvements, les échelles de soie, les coups d'épée, mêlés à

la rigueur de quelques coups de pistolet pour indiquer une époque encore plus rapprochée. Elle recherchait surtout le culte de la dame et l'amour passionné et sentimental. La littérature des fableaux et des farces représentant la vie réelle, même outrée, Martin-bâton trottant sur le dos de la femme acariâtre, menteuse, entêtée, les tours espiègles des adultères et des prêtres cachés, comme dans les contes de Boccace, dans les cuves et dans les huches, tout cet art populaire, pétillant de naturalisme et de réalisme, au langage parfois d'une brutalité effrayante, n'était pas le fait de Victor Hugo ni de ses amis. Et pourtant ceux qui s'étonnaient de cette sorte de révolution libérale, permettant de demander sur la scène l'heure qu'il est sans les périphrases de la vieille école, auraient pu comprendre, en étudiant le plus grand des humoristes français, que leur audace était assez bornée et qu'il y avait à prendre bien d'autres hardiesses et d'autres licences de mots et de sujets.

Honoré de Balzac, au contraire, devait, en bon Tourangeau, retrouver là son genre, c'est-à-dire la vérité humaine de ses tableaux et de ses personnages. Notre écrivain n'était rien moins qu'un érudit, ainsi que certains écrivains romantiques. Mais il avait lu, admiré, goûté *Gargantua* et *Pantagruel;* il avait lu aussi plusieurs conteurs du XVIe et du XVIIe siècle; et il n'était pas sans avoir quelques connaissances des fableaux et surtout des *Cent nouvelles nouvelles.*

Ce dernier ouvrage est cité par lui plusieurs fois; voyez par exemple le *Cousin Pons :* « Il se rappela ce président, le héros d'un des contes de Louis XI, que ce monarque a signé par le dernier mot. Ce magistrat, doué d'une femme taillée sur le patron de celle de Socrate, et n'ayant pas la philosophie de ce grand homme, fit mêler du sel à l'avoine de ses chevaux en ordonnant de les priver d'eau. Quand sa femme alla, le long de la Seine, à sa campagne, les chevaux se précipitèrent avec elle dans l'eau pour boire, et le magistrat remercia la Providence qui l'avait si *naturellement* délivré de sa femme. »

Si Balzac eût été un érudit, il aurait probablement cité la 36e nouvelle de la reine de Navarre (laquelle ne fait que répéter le sujet de la 47e des *Cent nouvelles nouvelles*) et la 90e des *Joyeux devis*, où il est question « de l'invention d'un mary, pour se venger de sa femme », et cette invention, c'est toujours la même qui a défrayé tant de conteurs de l'Italie.

Si Victor Hugo énumère avec tant de complaisance les écrivains anciens et modernes de toutes les latitudes et de tous les temps, notre écrivain est bien plus sobre dans ses citations, et l'on peut assurer que celui qui revient le plus souvent à son esprit est le malin curé de Meudon. C'est que, différant en cela de son confrère, il lisait les auteurs avant de les juger. Je ne ferai pas ici de statistique, mais je pense toutefois que si l'on pesait sur une balance tous les écrivains dont Balzac parle, le plateau qui contiendrait le nom de Rabelais et les souvenirs de son œuvre l'emporterait de beaucoup. Ce nom qui est si cher à Balzac se présente à sa fantaisie avec des détails qui paraissent insignifiants. Dans *Le lys dans la vallée*, une ferme de la famille Mortsauf s'appelle la Rabelaye[1]; dans la *Peau de chagrin*, le héros s'écrie, en voyant la splendeur d'un festin : « Nous allons faire, suivant l'expression de maître Alcofribas, un fameux *tronçon de chère lie.* » Et dans la scène qui s'ensuit, il y a bien plus qu'une vague réminiscence. La folie qui agitait la marotte de Panurge envahit ses personnages, ils parlent tous à la fois, se disputent, crient, raisonnent et déraisonnent, et cette joie tapageuse, où la liqueur de Bacchus joue le premier rôle, rappelle à notre écrivain les « propos tenus par de joyeux buveurs à la naissance de Gargantua ». Dans cette sorte de tableau flamand où l'on voit la trogne enluminée des buveurs, Raphaël et Émile citent à l'envi le curé de Meudon :

1. Voy. l'édition de la *Société d'éditions littéraires et artistiques*. Paris, 1900, p. 285.
2. Éd. citée, p. 201.

Émile : « Bah ! buvons ! *Trinc* est, je crois, l'oracle de la divine bouteille et sert de conclusion au *Pantagruel.* »

Raphaël : ... « Mais que nous vivions avec les sages ou que nous périssions avec les fous, le résultat n'est-il pas tôt ou tard le même ? Aussi, le grand abstracteur de quintescence a-t-il jadis exprimé ces deux systèmes en deux mots : *Carymary, Carymara...* » Et plus loin : « Notre cher Rabelais a résolu cette philosophie par un mot plus bref que *Carymary, Carymara;* c'est *Peut-être*, d'où Montaigne a pris son *Que sais-je?* » Ne nous perdons pas ici à discuter sur l'exactitude de ces formules philosophiques; les artistes ne s'arrêtent pas à ces petits riens. Rabelais se présente à Balzac, dans ce moment, comme une sorte d'Hamlet méditant le *To be or not to be.* La vérité historique des personnages échappe aux artistes, elle leur est voilée par la force de leur imagination; ils voient à travers la loupe de celle-ci, par une sorte de daltonisme, altérant leur rétine. Mais ce qu'il nous importe ici de constater, c'est que ces pages, débordant de vie et de jeunesse, se ressentent du souffle de l'inspiration rabelaisienne, tandis que le sujet fataliste paraît remonter à ces contes de fées si répandus à cette époque, et que l'auteur élève jusqu'à leur donner une portée philosophique.

Nous épargnons à nos lecteurs les petites et ennuyeuses citations des œuvres si nombreuses de Balzac, où il est question directement ou indirectement du *Pantagruel* et de celui qui l'a composé, pour attirer leur attention sur les deux livres de Balzac où cette inspiration nous paraît le plus évidente. C'est tout d'abord dans la *Physiologie du mariage,* et justement dans la préface, que nous voyons l'auteur hanté par une sorte de démon qui « poussait, à la manière de Rabelais, un rire large et franc et traçait sur la médaille d'une rue un mot qui pouvait servir de pendant à celui de *Trinque!* seul oracle obtenu de la dive bouteille ». C'est ce démon évoquant « la marotte de Panurge » et « le curé de Meudon » qui lui suggère cette sorte de longue et spirituelle dispute

pour et contre le mariage. Le lecteur qu'il conseille se trouve en effet dans la situation du personnage rabelaisien en proie à mille doutes sur les biens et sur les maux du mariage, assiégé par des visions de maris trompés, de femmes infidèles, de ruses sans nombre, mais surtout par des visions cornues, parce que le mariage pour Balzac, aussi bien que pour son maître et compatriote, ne pourrait se concevoir indépendamment de ce malheur qui donnait tant de soucis à Sganarelle. Balzac rit en pleurant et pleure en riant, « comme le divin Rabelais buvait en mangeant et mangeait en buvant ». La vie est triste en elle-même, mais à quoi bon s'en soucier? Vivent les « chers pantagruélistes » et « ces tant salés jambons qui nous aideront à humer le piot »; il faut se moquer des tracasseries de la fortune et prendre son bien où on le trouve.

Certes, la conception de la femme n'est pas la même chez les deux auteurs. Le grand maître du XVIe siècle a l'air de la considérer, ainsi que les moines de son temps, comme un instrument de plaisir, instrument souple et malin auquel l'imagination ascétique prêtait parfois les griffes et le pied fourchu de l'esprit des ténèbres. La femme physique ne se transforme jamais chez lui en cet être intelligent et aimable qui, mère, épouse et compagne fidèle, a un sourire pour notre enfance, un baiser pour notre jeunesse et de tendres soins pour les jours de la douleur et des rides. La mère, chez Rabelais, s'appelle Gargamelle, et l'auteur la bourre vulgairement de tripes et la supprime tout à fait dans l'éducation de son enfant. Par contre, Balzac a vis-à-vis de la femme le scepticisme léger et intellectuel de l'époque moderne, mais, même là où ce scepticisme paraît l'emporter, nous nous rappelons la conclusion d'*Eugénie Grandet :* « S'il (l'auteur) continue d'accorder, malgré les critiques, tant de perfections à la femme, il pense encore, lui jeune, que la femme est l'être le plus parfait entre les créatures; sortie la dernière des mains qui façonnaient les mondes, elle doit exprimer plus

purement que toute autre la pensée divine..., création transitoire entre l'homme et l'ange. » Rien de commun donc entre les deux écrivains pour ce qui est de la conception de la compagne de l'homme, exception faite pour certains doutes sur sa vertu, dont il ne faut pas trop se formaliser, parce que la France est peut-être le pays où l'on a le plus médit des femmes et où elles se trouvent, à toute époque, sur le piédestal le plus élevé. La femme de Balzac ne devra pas d'ailleurs se former à la lecture de certains livres licencieux et légers, et l'auteur rapporte la lettre du *Tristam Shandy* par Gauthier Shandy à son frère Tobie où le premier conseille au second de ne pas permettre à celle qu'il va épouser de lire Rabelais, Scarron ou Don Quichotte. Pour ce qui est du premier de ces auteurs, je pense que nos confrères, même les plus enthousiastes de *Pantagruel,* ne croiront pas ce livre le meilleur guide pour l'éducation d'une demoiselle ou d'une jeune dame, et il faut que ce soit là aussi l'avis de notre écrivain s'il ne proteste d'aucune manière contre cette sorte de ban infligé à son auteur préféré. Au cours de la lecture de la *Physiologie du mariage*, bien d'autres souvenirs de Rabelais se présentent à l'esprit. Tantôt c'est un conte un peu libre, qui sert à Balzac d'exemple à l'appui de sa thèse, tantôt c'est l'historiette « de ces innombrables paroles, gelées en l'air, dont parle Rabelais », tantôt enfin l'aventure du « rôtisseur qui demandait vingt sous au Limousin dont le nez, enflé à toutes voiles, aspirait de nourrissants parfums. »

C'est dans les *Contes drôlatiques* que la fantaisie pantagruélique de notre écrivain prend son libre essor, on peut même dire que c'est là où Rabelais domine tout entier. Chose étrange que ce français du XVIe siècle dont l'auteur se sert exprès pour faire ressortir davantage le caractère et l'esprit de ses contes! Quelle que soit la valeur d'un tel essai de reproduction d'une langue vieillie, toujours est-il qu'il marque chez notre écrivain un rare talent d'assimilation. D'ailleurs, ce qui paraît le plus méritoire, c'est le

changement de style et la richesse d'adjectifs, d'images, de détails auxquels on reconnaît bien souvent tout l'esprit du maître révéré[1]. Balzac cite avec complaisance les noms de la reine de Navarre, de Boccace, de l'Arioste, de Verville et de La Fontaine, dont il voudrait bien reproduire la « naïveté jeune et le... nerf comique », et, s'il a recours « à l'anachronisme de l'idiome », c'est qu'il se sent plus à l'aise avec les sujets assez libres qu'il va développer, mais le souvenir de Rabelais l'emporte toujours.

Dans le prologue du « premier dixain », on commence par prôner la gloire de l'illustre Tourangeau : « Ceci est ung livre de haulte digestion, plain de deduicts de grant goust, espicez pour ces goutteux trez illustres et beuveurs trez precieux auxquels s'adressoit nostre digne compatriote, eternel honneur de Touraine, François Rabelais. » Son œuvre, de même que celle de son maître, est « le produit des heures rieuses de bons vieulx moynes », et sa philosophie est toujours celle inspirée par la lecture de *Pantagruel* : « Aussy, comme le rire est ung privilege octroyé seulement à l'homme, et qu'il a cause suffisante de larmes, avecquez les libertés publiques, sans en adjouxter par les livres, ai-je cru chouse patriotique en diable de publier un drachme de ioyeulsetez », dans ce temps « où l'ennuy tombe comme une pluie fine qui mouille ». Et sa gaieté est, en effet, débordante. Que les bonnes gens ne s'effarouchent point! Ce livre est composé pour la grande risée et ne s'adresse point « aux pucelles, s'il en est encore ». Ainsi, « *esbaudissez-vous, mes amours, et*

1. Balzac lui-même n'ignorait pas les critiques que l'on avait adressées à son vieux français, et il en parle en homme d'esprit dans le prologue de son « deuxiesme dixain » : « Aulcuns ont à l'autheur reprouché de ne pas plus sçavoir le languaige du vieulx temps que les lièvres ne se cognoissent à faire des fagots... » Son languaige » est en effet un peu mêlé d'ancien et de moderne, et même l'orthographe, surtout pour les lettres parasites, laisse beaucoup à désirer. Mais, dans ces créations artistiques, on a toujours tort de vouloir jouer le rôle du pédant et de vouloir les regarder de trop près.

gayement lisez tout, à l'aise du corps et des reins, et que le maulubec vous trousgne si vous me reniez aprés m'avoir lu. Ces paroles sont de nostre bon Maistre, auquel nous debvons tous oster nostre bonnet en signe de reverence et honneur, comme prince de toute sapience et de toute comedie ». C'est à *La comédie humaine* que Balzac devait songer dans ce moment.

Sous les auspices du grand Tourangeau, notre écrivain nous conte bien des historiettes égrillardes et licencieuses, au nombre desquelles il y en a une où Rabelais joue le premier rôle. C'est *Le prosne du ioyeulx curé de Meudon.* Rabelais est âgé de soixante-dix ans lorsqu'il se rend à la cour du roi Henri II. Malgré son grand âge, il a toujours l'esprit souple et alerte; il connaît toutes les misères de la conscience humaine et sait se moquer de son monde sans tomber dans la vulgarité des bouffonneries. Ce n'est pas lui qui, à la cour du roi, va jouer le rôle de Jean le fou. Il « respiroit tousiours le printemps en son coy soubrire, comme vivoyt toute sapience en son ample front. Ce estoyt ung bon vieulx homme, au dire de ceulx qui ont eu l'heur de voir sa face, où Socrate et Aristophanes, iadis ennemys, mais là devenus amys, mesloyent leurs imaiges. » On ne saurait exalter davantage l'esprit à la fois comique et philosophique de l'auteur de *Pantagruel,* quoique l'on puisse trouver bien à redire à cette comparaison. La scène se passe du temps de Catherine de Médicis, comme la plupart de celles de ces contes. La reine reçoit l'écrivain, entourée du roi, du connétable, des cardinaux de Lorraine et de du Bellay, de « Madame Diane, de... Messieurs de Guise, etc. ». Il y avait aussi « le sieur de Birague et aultres Italiens, qui ià se mettoyent bien avant en court soubz le couvert de la royne et Montgommery ». Et la société de la reine brille d'un vif éclat pour les dames et pour les écrivains qui la composent. Au nombre de ces derniers, l'auteur rappelle « Melin de Sainct-Gelais, Philibert de l'Orme et le sieur Brantôme ». Trop de gens, on le voit, et d'un caractère trop différent pour

vivre paisiblement ensemble sous le même toit. Les courtisans reçoivent Rabelais comme un bonhomme, « alors que il estoyt le roy des esperits et mieulx roy que n'estoyt celluy dont les courtisans veneroyent la bienfaisante couronne... ». Rabelais sourit de toute cette misérable mêlée d'intérêts, d'ambitions, de pensées honteuses, de ces haines cachées, lui qui va bientôt quitter la vie, et qui, dans son voyage merveilleux avec Pantagruel, a vu la vanité de toute grandeur. « Il print au bonhomme, par avant de tirer ses chausses de ce monde, ung malicieux dezir de les philosophicquement conpisser tous en la teste, comme bon Gargantua se plut à estuver les Parisiens ez tours de Nostre Dame ». Et, dans ce but, il expose une sorte de fable, que nous n'allons pas résumer, de peur de la gâter. Le livre de notre écrivain est à la portée de tout le monde, et les esprits pantagruéliques ne se repentiront pas d'en tourner quelques pages. Il suffit de dire que l'historiette a des allures rabelaisiennes et qu'elle déborde d'allusions à tous les personnages présents. La méthode de *la clef* est dans le goût du temps. Rabelais est tout d'abord regardé de travers, et il court même le danger de ne pas mourir paisiblement dans son lit. Mais, à la fin, les ressentiments se calment, les propos de vengeance s'évanouissent et le curé triomphe, exalté aussi par la muse de Saint-Gelais, qui répète les « carmes léonins en l'abbaye de Thelesme » :

> Cy vous *entrez*, qui le sainct Evangile
> En sens *agile* annoncez, quoy qu'on gronde,
> Céanz *aurez* ung refuge et bastille
> Contre l'*hostile* erreur qui tant postille
> Par son faux *style* empoisonner le monde.

Saint-Gelais se tait, et Balzac continue à son tour, exaltant les mérites de son cher compatriote : « Aulcuns ont enchargié François Rabelais, impérial honneur de nostre pays, de meschanceteries et babouineries cin-

gesques, indignes de ce Homérus philosophicque, de ce prince de sapience, de ce centre paterne d'où sont yssues, depuis le lever de sa lumière subterrannée, bon numbre d'œuvres mirificques. » Balzac entreprend même la défense de son maître contre ceux qui « ont interprété, commenté, deschiré, honny, mesentendu, trahy, caïné, treslaté, brodé (son) ouvraige sans pareil », et les appelle « chappons académiques à deux pattes ». Il déclare enfin, dans un mouvement de lyrisme, que c'est à lui, en fils de la Touraine, de célébrer la gloire de l'œuvre la plus glorieuse du XVIe siècle, ce qu'il fait par une image fort rabelaisienne. Là « se rencontrent, pressées comme sardines fresches en leurs buyssars, toutes les idées philosophicques quelconques, les sciences, arts, éloquences, oultre les momeries théastrales ».

Dans les *Contes drôlatiques,* le nom du maître et les souvenirs de Pantagruel reviennent à tout moment. Dans le prologue du « Troisiesme dixain », l'auteur se déclare enchanté de l'éloge que certaines dames viennent de lui faire « d'estre moyne en l'abbaye de Thelesme ». Rabelais lui a appris le sens du cri de guerre *Mont joye,* « qui signifie : la ioye n'est pas à terre, elle est là : faictes vivement, sinon, adieu » ! et rappelle l'historiette tirée « de son chier maistre » du bûcheron qui a perdu sa cognée. Dans l'histoire du *Curé d'Azay-le-Rideau,* il rappelle « la solution de continuité »; dans le prologue du « deuxiesme dixain », l'aventure « de l'anneau d'Hans Carvel contée par Rabelais »; dans le conte des *Trois clercs de Sainct Nicholay,* il se souvient de nouveau du « rostisseur » et du fameux jugement; et, dans la conclusion de la dernière de ses nouvelles, *La belle Impéria mariée,* Balzac reproduit l'une des pages de son cher auteur. La courtisane meurt. « Lors feut entendue grant clameur ez forestz et nuées, comme si les amours eussent crié : *Le grant Noe est mort!* à l'imitation des dieux payens, lesquels, à l'advenement du Saulveur des hommes, s'enfuirent ez cieux,

disant : *Le grant Pan est crevé!* Parole qui feut ouye par aulcuns naviguant en la mer Eubéenne et conservée par ung pere de l'Ecclise... »

Ce qui forme surtout la préoccupation constante de Balzac, c'est de reproduire le style de son maître aussi bien que ses idées. Ses moines, ses prêtres, ses prélats, ses cardinaux n'ont d'autres soucis que ceux de faire bonne chère avec cette moitié du genre humain qu'ils ont l'air de mépriser. *La belle Impéria* brille au milieu des prélats réunis au concile de Constance, et elle est en bonne compagnie, « veu le numbre de belles courtisanes bien gorgiasées et gelives en paouvre monde, lesquelles habitoyent Constance pour éclaircir l'entendement des peres du concile. » Il y a là une débauche monstrueuse de « cardinaux, abbez, commandataires, auditeurs de robe, legats, evesques, princes, ducs et margraves », tous possédés « de mal raige d'amour », se vautrant dans toutes sortes de vices, buvant jusqu'à perdre la raison, — si raison il y a. — « Flaccons de vins, hanaps alterez, bouteilles d'hypocras, grez pleins de bons vins de Chypre, drageoires comblés d'espices, paons rostis, saulces vertes, petits iambonneaux salez... », ce sont là les bréviaires, les missels, les évangiles, les haines de tous ces beaux messieurs, trapus, dodus, riant aux éclats et se soufflant les uns les autres leurs maîtresses. Impéria, qui se prend d'amour pour un jeune prêtre tourangeau, spirituel et rusé, bien entendu, comme ils le sont tous, à ce qu'il paraît, dans ce beau pays plantureux et ensoleillé, se sert pour lui exprimer sa tendresse du vocabulaire de Rabelais. « Ah! feit-elle, tu es le plus parfaict moyne, le plus ioly petit moyne, moynant, moynillant, qui ait iamais moyneaudé dans cette saincte et amoureuse ville de Constance... Ah! ah! viens mon gentil cavalier, mon fils chéry, mon bedon, mon paradiz de délectation! Je veulx boire tes yeulx, te mangier, te tuer d'amour!... ». Ailleurs, dans *Le péché véniel,* une dame, rêvant les plaisirs de la maternité, emprunte elle aussi le langage du Maître. « Ung

enfant est nostre compaignie naturelle; c'est nostre ioye à nous de le fagotter, embobeliner, empacqueter, vestir et devestir, amittonner, dodiner, bercer, lever, couchier, nourrir : et ie sens que-si en avoys seulement la moitié d'ung, ie le baiseroys, esmunderoys, emmaillotteroys, désharnacheroys, et le feroys saulter et rire, tout le iour, comme font les dames... » Une vieille rusée sourit de cette passion de maternité et pense, la voyant se diriger du côté d'un couvent : « Elle pourroit trez bien s'arrester une aulne de temps à l'umbre du clochier de Marmoustier, elle seroit tost fécunde, tant sont vivaces les bons pères ! » C'est l'ombre féconde des clochers des abbayes, dont avait déjà parlé le grand Tourangeau.

Au nombre de ces religieux, il y en a un, *le curé d'Azay-le-Rideau,* qui n'est pas sans rappeler de près Jean des Entommeures et ses entreprises héroïques. Ce moine est jeune, charitable, généreux, bon compagnon, aimant le vin et les femmes, et surtout fort comme un lion et ne craignant les diables ni les hommes. Un voleur l'assaille tandis qu'il va administrer le viatique, notre moine le roue de coups et passe tranquillement son chemin. *Le moyne Amador, qui feut un glorieux abbé de Turpenay*, rappelle, lui aussi, jusqu'à un certain point, le héros de Rabelais. Il soutient avec courage les droits de son couvent contre un seigneur puissant et cruel et finit par avoir gain de cause, et c'est du Rabelais tout pur la description du repas de ce religieux : « Amador paissoyt, repaissoyt, se veautroyt ez platz, lappoyt l'hypocras, se pourleschioyt, esternuoyt, se gorgiasoyt, se quarroyt, s'esbarboyt comme ung taureau dans sa prée, » et, malgré tout cela, depuis la châtelaine jusqu'à la dernière servante, toutes les femmes du manoir sont folles de lui et de sa vigueur vraiment extraordinaire.

Dans *Les trois clercs de Sainct Nicholay,* nous avons affaire à une vraie reproduction de l'histoire de Panurge et de ses entreprises. « Ces trois chats fourrez devalloyent en la foyre après desieuner, bien abreuvez, pansez, pan-

sus; et là tailloient en plein drap sur les becs jaunes et aultres, robbant, prenant, iouant, perdant, despendant les escripteaux ou enseignes et les changeant..., gectant de la pouldre ez bouticques, faisant battre les chiens, coupant la bride aux chevaulx attachez, laschant des chats sur les gens assemblez, criant *au voleur* ou disant à chascun : « Estes-vous pas Monsieur d'Entrefesse d'Angiers? » Puis ils donnoyent des poulsées au monde, faisoient des trouées aux sacs de bled, cherchoyent leurs mouchenez en l'aumoniere des dames, et en relevoyent les cottes, plourant, questant ung joyau tombé, et leur disant : « Mes dames, il est dans quelque trou! »

On s'attend à l'aventure de la dame et des chiens et à la manière dont Panurge s'y prenait pour tâter les robes et celles qui les endossaient.

Dans *Le frère d'armes*, un homme, atteint du *mal de Naples*, est défini par les mots propres de Rabelais, « ung de ceulx que Maistre François nommoyt ses *croustez-levez trez pretieux* »; dans *La faulse courtisane*, on invite à la joie, en employant à peu près les mots du Maître : « Hé doncques! regoubillonnez ieune, beuvez frais et ne plourez point, veu que ung quintal de melancholie ne sçauroyt payer une once de frippe. » *Les bons proupos des religieuses de Poissy*, « qui se pinçoyent pour rire, rioyent pour se pincer », rappellent d'autres beaux propos qu'on lit dans l'œuvre du grand Tourangeau. *Le chasteau d'Azay* est bâti par une œuvre d'amour, comme les murs d'une certaine ville, dont il est question dans le *Pantagruel*. Enfin, dans *L'apostrophe*, on décrit une rue de Tours « où tousiours il y ha du vent, de l'umbre et du soleil, de la pluie et de l'amour ». C'est là où Balzac est né, c'est là où il lui paraît voir errer les ombres du Maître révéré et de Descartes, souvenir mélancolique qui remplit ses yeux de larmes et son cœur de regrets.

Nous venons d'indiquer, du moins dans son ensemble,

l'inspiration dont Balzac est redevable à Rabelais, inspiration large, digne d'un esprit supérieur qui « suce la substantifique moëlle » et reproduit un genre vieilli le rendant acceptable aux générations nouvelles. L'inspiration des détails est fort peu de chose, celle du genre est par contre fort sensible et digne de remarque. Le culte de Balzac pour son compatriote et ce qu'il lui doit dans la manière d'envisager la *comédie humaine* sert à expliquer l'influence du grand Tourangeau sur l'art de nos jours. Le réalisme est né là où les romantiques cherchaient d'autres expressions artistiques, et, dans la littérature de nos jours, soit qu'on rie, soit qu'on pense, il y a toujours un écho de *Gargantua* et de *Pantagruel*.

Ces quelques notes ont besoin d'une sorte d'appendice, pour répondre à une question que les lecteurs pourraient nous poser : à l'exception de l'inspiration rabelaisienne, les *Contes drôlatiques* appartiennent-ils en propre à l'auteur d'*Eugénie Grandet?* La réponse n'est pas trop difficile, et elle peut se résumer dans le monosyllabe *non*, mais ce *non* devrait être remplacé par un *oui* si l'on voulait considérer l'art du conteur indépendamment du sujet de ses contes. L'art est de Balzac, s'il a quelques dettes, celles-ci regardent ses rapports avec son maître; mais les sujets sont pris un peu partout, et nous pouvons en indiquer les sources directes.

La première est *Le moyen de parvenir* de Béroalde de Verville. Balzac se souciait si peu de cacher ses emprunts qu'il parle de cet autre compatriote avec sympathie et l'indique lui-même comme l'inspirateur d'une de ses nouvelles : *Les ioyeulsetez du Roy Loys le unziesme.* Un abbé demande au roi une certaine abbaye. Le roi, fort ennuyé de ses prières, ordonne à Tristan de le délivrer du bonhomme. Tristan comprend mal et tue le véritable abbé de ce couvent. Il s'ensuit que la place reste vacante et que le *fâcheux* l'obtient sans trop de peine. C'est l'aventure de « l'abbé de Turpenai, compere Tristan, Louis

onzieme » qu'on lit en effet dans *Le moyen de parvenir*[1]. Mais les *ioyeulsetez* du bon roi ne se bornent pas à cela. Il invite trois avares chez sa belle Nicole Beaupertuys et leur présente six mille écus d'or, déclarant que tout cet argent appartiendrait à celui qui aurait dit aux deux autres « baize mon c... » trois fois sans rire. Personne n'est à même de remplir cette condition. Balzac ne le dit pas, mais ce conte se trouvait déjà en embryon dans deux passages de l'œuvre de Béroalde. Un amoureux présente à sa maîtresse beaucoup d'écus, « cela faisoit rire la mignonne comme une guenon sur une cheminée. Et je vous demande en conscience et bonne foi, répondez-moi, si on vous présentoit sur une belle table dix mille foiz autant d'écus que vous en avez, ou bien cent mille écus comptant, et qu'on vous dît cela sera vôtre si vous en pouvez prendre galamment trois poignées en disant gripe-minaut sans rire, c'est à dire que vous ne rirez point... » Et ailleurs : « ... si on vous mettoit sur une table cent mille écus et qu'on vous dît, ces écus sont pour vous si vous en pouvez prendre trois poignées, ha! en disant sans rire *gripeminant*. A! hé! et vous riez déjà, vous n'aurez rien[2]. »

La troisième *joyeulseté* consiste à faire bien manger et bien boire certains messieurs, entre autres le gros cardinal La Balue et un évêque, les empêchant ensuite de se rendre là où finissent tous les plaisirs de la table. Cette farce, « bonne, mais orde en diable », s'inspire aussi de deux passages du *Moyen*. Dans le premier, un prêtre aurait besoin de se retirer à l'écart, mais une dame l'embarrasse, de sorte qu'il fait bien des grimaces et pousse de longs soupirs; dans l'autre, une femme s'offense de ce que son mari lui dit qu'il l'aime « comme un bon chier ». Le mari, pour lui prouver toute la valeur de sa comparaison, la fait lever de bon matin, courir, chevaucher, manger et

1. Béroalde de Verville, *Le moyen de parvenir*. *Nulle part 10087 0038*, I, p. 210.
2. II, p. 23, 332.

boire sans jamais lui donner le temps d'aller où vous savez[1].

Les emprunts faits par notre auteur à Béroalde de Verville ne se bornent pas seulement à ces *ioyeulsetez* d'un goût fort douteux. Blanche, l'héroïne du *Péché véniel*, pour encourager son page, feint de s'endormir, et, s'éveillant entre ses bras, paraît surprise et offensée. Un jardinier a une aventure à peu près semblable dans le recueil de Verville[2]. On lit aussi, dans ce même recueil, qu'un docteur fait accroire à sa femme qu'un certain jeune homme, un barbier, dont il craint pour son front, est ladre ou lépreux. La femme se tient naturellement sur ses gardes et raconte le malheur du jeune homme à tout le monde[3]. Cela n'est pas sans rappeler l'aventure du *Frère d'armes*, mais le conte drôlatique présente des différences caractéristiques qui témoignent, en tout cas, de la transformation que Balzac faisait subir à ses sources, les rendant ainsi des créations nouvelles. Dans *Le Frère d'armes*, un gentilhomme, ne sachant plus comment s'y prendre pour résister à la femme d'un de ses amis confiée à sa garde, a recours à l'expédient de lui faire accroire qu'il a le *mal de Naples*. La dame divulgue le secret, et le beau chevalier en est au désespoir. Rappelons encore la naïveté de deux époux dans *Le dangier d'estre trop cocquebin*, qui a quelques rapports avec un autre conte de Verville[4], et nous pourrions aussi ajouter d'autres rapprochements s'ils n'avaient pas l'air d'être dus peut-être au hasard.

Ailleurs, dans *Le péché véniel*, Balzac a des souvenirs du *Décaméron*. Le vieux messire Bruyn, vu que le breuvage des époux ne lui avait produit aucun effet, racontait des fredaines à sa femme, « que les enfans des comtes ne se semoyent qu'en certaines coniunctions celestes deduictes

1. II, p. 137, 150.
2. *Ibid.*, p. 101.
3. *Ibid.*, p. 128.
4. II, p. 176. Pour ces naïvetés, voyez la 149e des facéties du Pogge, le 8e des *Joyeux devis*, le 15e des *Comptes adventureux*, etc.

par de savants astrologues; tantost que l'on devoyt s'abstenir de faire des enfants aux jours de feste, pour ce que c'estoit un grand travail; et il observoyt les festes en homme qui vouloit entrer en paradiz sans conteste ». C'est là le sujet d'une nouvelle de Boccace (II, 10), où il est question d'un certain mari apprenant à sa femme un calendrier singulier, « et il vouloit la persuader de respecter les quatre-temps, les vigiles des apôtres... et certains points de la lune ». Le sujet a été exploité par d'autres *novellieri* de l'Italie et de la France. Sercambi expose cette aventure (*De prelati adultero*); *Les cent nouvelles nouvelles*, livre bien connu à l'auteur de *La comédie humaine*, la répète avec complaisance (86e), et on la lit aussi dans *Le grand Parangon* (175e), dans *Les joyeux devis* (95e), dans *Les plaisantes nouvelles* (Lyon, 1555), dans *Le calendrier des vieillards* de La Fontaine, etc. Dans *La farce nouvelle des chambrières*, inconnue sans doute à notre écrivain, on redit la même historiette :

M'amye, nous sommes en decours :
Attendre fault la pleine lune
Et le croissant.

La mye du roy renferme deux vieilles données. Tout d'abord, celle de la femme qui « print ung charbon, en ayant tousiours l'œil au procureur; puis, escripvant une raye sur le planchier, elle adiouxta : icy seront les confins du domaine du roy. N'y entrez; se le passez, je ne vous faulx... ». La raie de charbon, qui protège la vertu d'une femme (elle la protège en général fort mal), forme l'un des sujets les plus répandus chez les conteurs, on la retrouve encore dans *Les cent nouvelles nouvelles*. L'autre donnée n'est pas moins connue. Un mari, repoussé par sa femme, qui vit fort librement et a bien des amoureux, tâche de remplacer l'un de ceux-ci pour jouir de ses droits et est couché avec une vieille servante. Au matin, il s'aperçoit qu'on s'est moqué de lui et qu'on lui a volé son argent. Cela rappelle, d'un côté, la « subtilité d'un amou-

reux qui, sous la faveur du vrai ami, cueilla d'une dame, etc. », exposée par Marguerite de Navarre dans son *Heptaméron* et qui appartient à une nombreuse famille[1]; d'autre part, la vieille, remplaçant la jeune femme à côté de celui qui croit l'avoir pour son argent, avait déjà amusé les lecteurs du *Décaméron* (nouv. IV, 8). « Il Proposto di Fiesole ama una donna vedova... e credendosi giacer con lei, giace con una sua fante... », et c'est là que notre écrivain doit avoir puisé son inspiration[2]. Est-ce la peine de rappeler ici d'autres rapprochements, le fableau du *Prestre et d'Alison*, la nouvelle *ducale* de Cornazzano, la 20e de Sercambi, la 47e de la 11e partie des contes de Bandello, la 8e et la 118e du *Grand Parangon des nouvelles nouvelles* et le 8e des *Comptes du monde adventureux?*

L'héritier du diable n'est pas non plus original, du moins dans ses détails. Un mari, pour se délivrer de l'amoureux de sa femme, qui s'est caché dans un coffre, ordonne que ce coffre soit jeté hors de la maison : « Hola! hé! cria l'orphebvre à ses forgerons et apprentis, descendez. » La femme cherche en vain de s'opposer. « Sans aultre conteste, le bahut glissa trez gentement le long des degrez. — Holà! le charreton, feist l'orphebvre. Et Chiquon de venir en sifflant ses mules. » Le malheureux prisonnier se plaint. « Maistre, le bahut parle, dit ung apprentif », ce qui n'empêche pas qu'on « le gecta en la Seine ». J'ai étudié autre part cette aventure, qui a défrayé les rires de bien des époques et à laquelle Balzac a donné un dénouement tragique[3]. Je rappelle le tableau du *Prestre*

1. Voy. *Les contes de Bandello*, p. I, 16e; p. III, 22e.

2. Ce sujet a été développé aussi par Grevin dans ses *Esbahis* et, avant lui, par Giannotti dans sa *Milesia*, etc.

3. Voy. *Die Geschichte von dem im Speckschranke versteckten Priester* (*Aus alten Novellen und Legenden*, dans la *Zeitschrift des Vereins für Volskunde*, fasc. 4, 1903, p. 412 et suiv.). Pour le fableau, *Recueil, Mont. R.*, 2, 24, n. 32, et ce qu'en dit M. Bédier, 12e éd. de son ouvrage *Les fableaux*, p. 32, 338, 470; Étienne de Bourbon, *Anecdotes historiques*, etc., éd. Lecoy de la Marche, p. 405, n. 470; Aymonier, *Textes Khmers*, Saïgon, 1878, p. 11; Georgeakis et

qui fut mis au lardier, une anecdote d'Étienne de Bourbon, des contes orientaux, un conte de Lesbos, plusieurs de la France, de l'Allemagne, etc. C'est la tradition populaire qui a inspiré probablement notre écrivain. *La pucelle de Thilhouze*, que le seigneur du village achète à cher prix, et qui, à son grand étonnement, se révèle bonne connaisseuse des plaisirs de l'amour, appartient-elle aussi à une nombreuse famille, celle des fausses vierges, dont on lit les aventures dans *La repensa merces*, du Pogge, dans *Les cent nouvelles nouvelles* (nouv. 8e), dans *Les porretane*, de l'Arienti (nouv. 30e), chez Fortini, Domenichi, Malaspini, etc., et dans *Le folk-lore du pays basque* (p. 99), publié par M. Vinson? *Le curé d'Azay-le-Rideau*, « qui, pour Madame de Candé, transformoyt les perdrix en poissons », est un parent de *L'Episcopus hispanus* du Pogge et de celui des *Cent nouvelles nouvelles*, « qui, par deffault de poisson, mangea deux perdris en ung vendredy; et . . . . . dist à ses gens qu'il les avoit converties, par parolles, de chair en poissons » (nouv. 99e).

Le pari, qui forme le clou du conte drôlatique : *Comment feut basti le chasteau d'Azay*, est d'une licence rabelaisienne. Un aventurier assure la fille de Louis XI de lutter avec elle, dans les combats d'amour, un certain nombre de fois. « Mais, quand la nature est fourbue, elle agit comme ung vray cheval, se couche... Doncques, alors que, au matin, le faulxconneau du chasteau d'Azay entreprint de saluer la fille du roy Loyz unze, il feut contrainct, maulgré ses bonnetades, de la saluer comme se saluent les souverains, par des salves à pouldre... » ou « sèches », comme il déclare ensuite. La dame proteste. Le chevalier n'a pas tenu sa parole, et il a, par conséquent, perdu son pari. Le jeune homme repartit : « Il n'est seant ni à vous ni à moy d'estre iuges en nostre cause. Ce cas, estant un cas allodial, doibt estre porté en vostre conseil... » En effet, le conseil, auquel les deux amoureux

Pineau, *Le folk-lore de Lesbos* (Paris, 1894, p. 125). Voy. en outre la note de M. Bolte qui suit mon article (*loc. cit.*, p. 420).

exposent la chose, comme s'il s'agissait de tout autre affaire, donne gain de cause à l'aventurier, qui peut de la sorte bâtir son château. Balzac s'est inspiré cette fois aussi à l'une des *Cent nouvelles nouvelles*, répétée par *Le grand Parangon* et vivant encore dans le folk-lore de nos jours[1].

Notre écrivain, dans sa *Faulse courtisane,* rappelle l'une des *Cent nouvelles nouvelles,* celle qui porte pour titre *La médaille à revers,* comme pour indiquer encore une fois cette source si exploitée. Et c'est justement cette *Médaille à revers* qui lui donne l'inspiration de l'aventure *D'ung iusticard qui ne se remembroyt les chouses* et auquel celui qui le rend malheureux lui fait voir le corps de sa femme, à l'exception du visage. Que l'on se souvienne du fableau *Les deux changeurs* et de son cycle si riche en quantité plutôt qu'en qualité[2]. Enfin, *Berthe la repentie* est trompée par un jeune homme qui se déguise en femme pour pouvoir pénétrer chez elle et partager de la sorte son lit. En Italie, Sacchetti (nouv. 28e), Arienti (55e), Firenzuola, Masuccio (12e), Nelli, etc.; en France, l'auteur des *Comptes du monde adventureux* (39e), et une foule de comédies, *La Cameriera,* de Secchi, *L'amor costante,* de Piccolomini, *La Polifila*, *L'Olivetta,* de Lanci, *La fantesca,* de Parabosco, ont développé la même donnée, vivant encore dans le folk-lore de bien des pays. Ce n'est pas la peine d'insister sur d'autres détails. Les enfants innocents des *Dires incongrus de trois pèlerins* et de *La naifveté* se rencontrent dans tous les recueils du genre. Le premier de ces contes a même une origine orientale, indiquée par *L'histoire de Barlaam et de Josaphat.* Balzac n'est certainement pas allé si loin chercher son inspiration, il n'avait qu'à se souvenir de son La Fontaine.

1. *Cent nouv. nouv.*, 62e; *Grand Parang.*, n. 47e. Voy. aussi *Kryptadia*, II, 22, 23 (deux nouvelles picardes), etc. En général, le mari même est le juge de ces paris, dont il porte la peine.

2. Straparola (n. 2, f. 2); Bandello (1, 3). Voy. Rua, *Les piacevoli notti.* Roma, 1898, p. 49, 51, etc.; Gorra, *Il Pecorone,* p. 230 et suiv.

Cette enquête, brochée peut-être un peu à la hâte, permet de reconnaître les éléments qui ont concouru à la formation des *Contes drôlatiques*. Dans le reste de sa production, si riche et si variée, Honoré de Balzac a mis beaucoup du sien et a étudié plutôt les hommes et la nature que les livres. Mais, même ici, où les vieux conteurs n'ont à demander raison d'aucun emprunt, où tout est bien moderne, personnages, sentiments, style et langue, l'auteur du *Pantagruel* fait parfois voir sa figure souriante et pensive, au milieu de la joie tapageuse d'un banquet, dans une considération sur les femmes et l'amour, dans un conseil pédagogique et dans l'examen, malicieux et intéressant, des grandes et petites misères de notre humanité. Balzac a un vrai culte pour son compatriote, il sait bien ce dont il lui est redevable, il l'appelle l'ancêtre vénéré de cette école littéraire, dont il est, à son tour, le maître incontesté. Nous pensons que, s'il vivait encore de nos jours, il aurait été enchanté de voir se fonder la *Société des Études rabelaisiennes*. Sans doute, il aurait été notre confrère... C'est en tout cas pour nous une vive satisfaction que de trouver chez les auteurs les plus illustres et les plus populaires des éloges du grand Rabelais, pour qui notre admiration augmente au fur et à mesure que nous l'étudions.

Pietro Toldo.

(Turin.)

L'INFLUENCE DE TIRAQUEAU

SUR RABELAIS.

Je chercherai, dans la première partie de cette étude, à montrer quelle fut la part du grand ouvrage de Tiraqueau : le *De legibus connubialibus*, dans la formation de Rabelais. La seconde partie traitera des rapports étroits qu'on peut établir entre l'édition de 1546 de ce même ouvrage et le Tiers Livre de *Pantagruel*.

Les deux premières éditions du « De legibus connubialibus ».

I.

Tiraqueau fit paraître en septembre 1513, chez Josse Bade, un volume intitulé : *Andreae Tiraquelli Fontiniacensis Judicis ex commentariis in Pictonum consuetudines Sectio de Legibus connubialibus — venundantur in aedibus ascensianis*[1]. Cet ouvrage est une partie d'un commentaire que Tiraqueau projetait d'écrire sur la coutume de Poitou[2]. Le titre est d'ailleurs ambigu. Bien qu'il s'agisse des lois qui, dans l'ancien Poitou, réglaient la situation respective des époux, le mot « leges », dans le titre, désigne simplement des conseils d'ordre moral pour vivre heureux en ménage.

1. Voir à la suite de cette étude l'Appendice bibliographique.
2. On trouvera plus loin l'analyse de l'édition de 1524 du *De legibus*. On trouvera le texte même de la coutume de Poitou dans Lelet, *Observations sur la coutume de la comté et pays de Poitou*, etc. Poitiers, 1683, in-4°.

Presque en même temps que le *De legibus connubialibus* (octobre 1513), Tiraqueau donnait chez Josse Bade une édition du *De re uxoria* de Francesco Barbari[1]. L'histoire de cette double publication est assez curieuse : la lettre par laquelle Tiraqueau présente à Arthus Cailler, lieutenant du bailliage de Fontenay, l'édition du *De re uxoria,* permet de l'entrevoir[2]. Tiraqueau avait épousé l'année précédente Marie Cailler, la fille d'Arthus. Elle n'avait pas onze ans, il en avait vingt-quatre[3]. Le jeune juge de Fontenay pensa qu'il devait être, « suivant le précepte d'Hésiode », l'éducateur de sa femme et se mit à chercher avec soin les livres, les conseils, les exemples qui pouvaient le guider dans cette tâche. Le *De re uxoria* lui sembla, selon l'expression du Pogge, « un *De officiis* à l'usage des femmes ». Il l'édita. On peut supposer que des préoccupations analogues décidèrent Tiraqueau à commencer son commentaire de la commune de Poitou par le titre XV : « De la puissance et administration des marys. » Cette « section des lois matrimoniales » (*Sectio de legibus connubialibus*) fut-elle vraiment, comme le déclare l'épître liminaire, donnée au libraire malgré son auteur? C'est ce qu'il est assez difficile de déterminer. En tout cas, elle fut dédiée à Arthus Cailler, et ce livre qui, dès son apparition, passa, semble-t-il, pour le fort et l'arsenal des ennemis du sexe féminin, n'était en réalité autre chose, dans la pensée de son auteur, que le programme de vie matrimoniale qu'il soumettait à l'approbation de son beau-père. Le trait est à retenir.

1. Voir l'appendice bibliographique.
2. Voir *De re uxoria,* fol. IV°.
3. Tiraqueau le dit expressément (*loc. cit.*). Ce texte, ignoré de tous les biographes de Tiraqueau, place la naissance de celui-ci en 1488 et non aux environs de 1480, comme l'ont cru Dreux du Radier. Bourgnon de Layre, etc. Tiraqueau ne sera donc plus d'une génération antérieure à Rabelais. Sept ans environ, au lieu de quinze, les séparent. Que si l'on songe que Tiraqueau dut faire, comme la plupart des juristes d'alors, ses études de droit avant ses humanités, on trouvera qu'il est vraiment un condisciple de Rabelais.

Rabelais, qui se trouvait à Fontenay depuis quelque temps déjà, dut connaître de bonne heure l'édition de 1513 du *De legibus*. Nous ne savons pas précisément quels étaient alors ses rapports avec Tiraqueau, mais il est probable que, grâce à ses relations avec le jeune Geoffroy d'Estissac, grâce également au rang qu'occupait sa propre famille[1], Rabelais ne tarda pas à être admis dans la familiarité d'Arthus Cailler, alors lieutenant du bailliage de Fontenay. Il est certain en tout cas que plusieurs années avant 1522 s'était déjà constituée autour d'Arthus Cailler, puis de son gendre André Tiraqueau, cette réunion d'hommes distingués, Brisson, Pierre Lamy, Rabelais[2], etc., que l'on a appelée le cénacle de Fontenay. Jamais ce cénacle ne dut perdre de vue le livre publié par Tiraqueau.

Le bruit que fit la première édition du *De legibus* fut en effet considérable. En 1520, un légiste de Metz, nommé Claude Chansonnette (Claudius Cantiuncula), publia un volume intitulé *Topica legalia*[3], où il plagiait[4] le commentaire de Tiraqueau. Celui-ci ne manqua pas de s'en plaindre amèrement[5]. — De plus, on releva sévèrement les obscénités que contenait le *De legibus* (1513), et on força son auteur à supprimer et à désavouer, dans l'édition suivante (1515), les feuillets 21 à 25 de l'édition originale[6]. — En outre, tous ceux qui, dans la grande « querelle des femmes », s'étaient rangés parmi les adversaires du sexe,

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 63.

2. Voir B. Fillon, *Notes sur l'Église réformée de Fontenay-le-Comte* (Niort, Clouzot, 1888, p. 18 et la note). L'un des membres du cénacle, Mollet, procureur du roi, était chinonais d'origine. Ce fut peut-être lui qui présenta Rabelais à Tiraqueau.

3. *Topica Claudii cantiunculae jurisconsulti in Basiliensi academia legum professoris*. Ex inclyta Basilea. P. 127, la mention « Basileae apud Andream Cartandrum mense junio anno MDXX ». In-fol., VIII-129 p.

4. Loco « ab adjunctis », p. 80.

5. *De legibus* (éd. 1524), fol. 2 r°.

6. C'est là la seule variante que présentent entre elles les deux premières éditions du *De legibus*.

tous ceux qui devaient être plus tard les ennemis de l'amour « platonique », les antiféministes en un mot, considérèrent Tiraqueau comme leur chef, peut-être un peu malgré lui-même, et firent passer son travail de jurisconsulte pour une attaque violente contre le sexe féminin.

C'est ce que nous montre une préface que mit Pierre Lamy en tête d'un ouvrage d'Amaury Bouchard intitulé : τῆς Γυναικείας φύτλης[1]. Cette préface se présente sous la forme d'une lettre à Tiraqueau, où Lamy s'exprime ainsi[2] : « Amaury se vante que certaines lois n'aient été pour lui qu'un prétexte à prendre la défense[3] du sexe féminin. Ce sont ces mêmes lois que vous avez appelées « matrimo- « niales » (*leges connubiales*), que vous disiez, il m'en souvient, vous avoir été dérobées pour l'impression, et dans lesquelles vous n'avez pas peu retiré, dit-on, à l'honneur du sexe. Comment se fait-il donc qu'Amaury s'élance à pleines voiles *contre ceux qui sont du même parti que vous*, et qu'il les accable de reproches qu'il n'oserait vous appliquer même dans sa pensée? C'est que vous êtes de ceux

1. *Almarici Bouchardi Angeliaci Sanctonum praesidis*, τῆς γυναικείας φύτλης *adversus Andream Tiraquellum Fontiniacensem*. Venundantur in aedibus Ascensianis, 1522. In-4°, 75 feuillets.

2. Pour cette citation, tirée de l'épître de Lamy à Tiraqueau, et pour celle qu'on trouvera plus loin, empruntée à la préface du *De legibus* de 1524, je me suis efforcé de traduire la pensée intime de l'auteur, plutôt que les mots eux-mêmes. En ces passages, en effet, le sens, enveloppé à dessein, ne pouvait apparaître dans une traduction littérale.

3. Pierre Lamy emploie l'expression de « juvare patrocinio ». Pour Tiraqueau, adversaire de Bouchard, ces mots peuvent donner à entendre que Bouchard entend flatter les femmes, capter leurs bonnes grâces en prenant leur défense. Cette remarque paraîtrait trop subtile si la lettre de Pierre Lamy n'était pleine de traits à double entente. C'est ainsi que le sexe féminin est qualifié d' « imbellis et impotens », pris dans le sens de « faible et impuissant », mais Lamy savait bien que le sens de ces mots est, en latin, péjoratif. C'est ainsi que le plus grave reproche que fera Tiraqueau à Bouchard, à savoir que celui-ci a pris le prétexte d'un livre de jeunesse dérobé à son auteur pour triompher aisément d'un ami dont il n'avait qu'à se louer, est aussi contenu dans le passage que je viens de citer. Toute la lettre de Lamy est pleine de ces nuances perfides.

qu'il aime le plus, votre science est l'exemple qu'il se propose,... etc. »

Ce passage de Pierre Lamy ne peut pas être pris à la lettre : le titre même[1] de l'ouvrage de Bouchard indique chez celui-ci l'intention bien arrêtée de s'en prendre à Tiraqueau seul. De plus, on chercherait vainement dans son livre une allusion à d'autres ouvrages contemporains dirigés contre la femme. Mais il est probable pourtant que ce que dit Pierre Lamy contient une part de vérité. Bouchard n'était sans doute pas le seul à prendre le livre de Tiraqueau pour un réquisitoire contre le sexe. En tout cas, l'excuse fournie par Pierre Lamy lui-même n'aurait rien valu, dans les termes où il la donne, si Tiraqueau n'avait pas pu se croire un peu chef de parti.

Quoi qu'il en soit, au moins pour le cénacle de Fontenay, Tiraqueau devait être avant tout, dès 1513, l'auteur du *De legibus*, c'est-à-dire l'homme le mieux informé de tout ce qui regarde la femme. Cela seul devait amener ses amis à parler souvent en sa présence d'un sujet si vaste et qui était un peu son domaine. On se figure assez bien ces conversations où l'édition du *De legibus* de 1524 fut parlée sans doute avant d'être écrite : conversations de moines et de juristes, très érudites et très libres, dans la langue impudique que Rabelais emploiera plus tard, mêlées de considérations médicales et de citations latines ou grecques. Rabelais prenait part à ces causeries sous le bosquet de lauriers de Fontenay. Il nous reste l'écho de quelques plaisanteries grecques qu'il y fit, où l'on voit poindre déjà son humeur mordante et son amour des à-peu-près[2]. Mais ce qui est plus important pour nous, c'est l'influence que durent avoir sur son esprit ouvert et encore jeune (1513-1524) ces conversations dont rien, pour la forme et pour les idées, ne peut être plus exactement rapproché que l'assemblée du théologien, du médecin et du philosophe à la table du bon Pantagruel. Cette activité en

1. Voir p. 141, n. 1.
2. Voir plus loin p. 154 et la note.

quelque sorte latente du cénacle de Fontenay fut tout à coup réveillée par l'apparition du τῆς Γυναικείας φύτλης. De 1522 à 1524, nous verrons Tiraqueau et ses amis s'intéresser passionnément à la question de la femme, et nous pourrons même distinguer dans une certaine mesure le rôle et l'attitude personnelle de Rabelais.

II.

Le τῆς Γυναικείας φύτλης est une violente attaque contre Tiraqueau. Dès les premières lignes de l'ouvrage[1], ce caractère s'affirme nettement. Bouchard nomme son ami : « André Tiraqueau, dit-il, cet homme que l'on peut à bon droit ranger parmi les savants, en donnant pour détourner la jeunesse du commerce des femmes un livre sur les *lois matrimoniales*, s'est déchaîné de telle sorte contre les femmes infidèles que l'on peut croire que c'est contre la troupe sacrée des honnêtes femmes elles-mêmes qu'il s'élançait à pleines voiles. »

L'attaque n'était donc pas dissimulée, et la très vieille amitié qui unissait Tiraqueau et Bouchard la rendait plus grave encore. Pierre Lamy, qui connaissait le caractère entier[2] et irritable du lieutenant de Fontenay, ne se fit pas d'illusion sur l'accueil qui était réservé par celui-ci au τῆς Γυναικείας φύτλης. Il y avait eu d'ailleurs entre les deux érudits un échange de lettres plutôt vives, comme on peut

1. Fol. 6 v° (les premiers folios sont consacrés aux préfaces). — « Tiraquellus, qui, ut juventutem a mulierum commerciis, vir alioqui inter eruditorum coronas jure annumerandus, edendo de Legibus connubialibus libro, ita in fluxioris fidei fœminas invectus est, ut in sacrosanctam matronarum gregem velificatione plena... irruere crederetur. »

2. C'est l'impression du moins que me laissent tant les citations que l'on verra plus loin, et où Tiraqueau est vraiment d'une brutalité sans mesure, que toutes ses autres polémiques, contre Chasseneux, notamment. Son intolérance est extrême sur les plus petites choses, et l'on sait qu'il se distingua dans la persécution contre les protestants de Fontenay.

en juger par le résumé qu'en donne Tiraqueau[1]. Cependant Lamy, étant à Saintes chez Amaury Bouchard lors de l'apparition du τῆς Γυναικείας φύτλης, n'osa pas refuser à son hôte une préface. Il l'écrivit sous la forme d'une lettre adressée à Tiraqueau, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Peut-être aussi voulut-il interposer son influence entre deux amis également chers. En tout cas, les précautions infinies qu'il prend pour ôter à l'attaque d'Amaury toute gravité et tout caractère personnel sont la preuve que Pierre Lamy se rendait compte de l'irritation que le τῆς Γυναικείας φύτλης pouvait causer à Tiraqueau. La querelle, pour lui, n'est qu'une joute littéraire (*collusio*), et il souhaite de voir les deux adversaires se conduire en vigoureux champions; si Bouchard éclate en reproches violents, c'est « l'âcreté naturelle d'une sève juvénile et d'une ardeur primesautière », à qui l'âge, on peut l'espérer, donnera « la douceur d'un fruit d'automne » (*suavitatem autumnalem*). Les reproches, ajoute-t-il d'ailleurs, s'adressent moins à Tiraqueau qu'à ses partisans. Pierre Lamy, dans son désir de prévenir la querelle, va jusqu'à refuser au livre de Bouchard une adhésion formelle. « J'en causerai plus longuement avec vous, écrit-il à Tiraqueau, quand je pourrai soit m'asseoir près de vous sous notre bosquet de lauriers, soit me promener avec vous entre les parterres de notre jardinet. » Et pourtant, d'après tout ce que nous savons d'ailleurs sur Pierre Lamy, nous n'hésiterions pas à ranger ce doux platonicien parmi les « féministes ». Il avait peur sans doute, en 1522, de s'associer à une attaque trop directe et dont il redoutait les suites. Enfin, il était peut-être de ceux qui, connaissant la pensée intime de Tiraqueau, ne pouvaient voir dans son livre le parti pris et la violence que Bouchard lui reprochait.

Malgré toutes les bonnes paroles de Pierre Lamy, l'attaque de Bouchard blessa profondément Tiraqueau et agita tout le cénacle de Fontenay. Il faut citer ici deux

1. Voir plus loin.

passages du *De legibus* de 1524. Ces citations sont longues, mais nécessaires à la présente étude; elles serviront aussi à nous faire comprendre ce que Tiraqueau a voulu mettre dans son livre. — La première est tirée de la préface.

Je préparais la fin de mon commentaire, quand voici qu'Amaury Bouchard, lieutenant de la sénéchaussée de Saintonge[1], mon ami et mon hôte, écrit un livre contre moi. Il déchire, diffame, piétine mon ouvrage. Je fus attristé, je l'avoue, mais non pas tant de cette attaque injustifiée (car je ne crois pas que de pareilles polémiques soient à craindre pour moi) que du triste exemple que donnait de son talent un homme dont j'ai tant à cœur la célébrité et la gloire. J'aurais dû me taire? Mais il m'a fallu céder aux reproches incessants de mes amis, et à mon ardent désir... J'ai donc résolu de donner cette seconde[2] édition de ma « Section des lois matrimoniales », ... dans laquelle, plaidant moi-même ma propre cause, je réponds directement à Amaury. Je ne le prends pas à partie dès le titre[3]; je ne réfute pas une à une toutes ses objections, je ne lui rétorque pas ses injures..., je me borne à confirmer et à développer les points qu'il a voulu ébranler et abattre.

La seconde citation nous donnera une idée de cette mansuétude de Tiraqueau. Elle est tirée du corps même du *De legibus*[4]. C'est d'ailleurs, en dehors de la préface, le seul passage où Bouchard soit cité. — Tiraqueau vient de dire que nombre de femmes se sont distinguées par l'esprit et le caractère.

Amaury Bouchard, lieutenant de la sénéchaussée de Saintonge, qui du reste s'est toujours plutôt efforcé de plaire aux

1. « Santonum suppraefectus. » Le mot de « suppraefectus » ne suffirait pas à nous faire deviner la situation exacte de Bouchard, si nous ne la connaissions pas par ailleurs.

2. Tiraqueau considère ces deux éditions de 1513 et de 1515 comme n'en formant en réalité qu'une seule.

3. Allusion au titre adopté par Bouchard : « Adversus Andream Tiraquellum... »

4. Éd. 1524, fol. 117 à 119 v°.

femmes qu'aux hommes (c'est sans doute, pour ne rien dire de plus grave, un homme à bonnes fortunes, un galant des plus irrésistibles), a publié récemment un livre à qui il a donné pour titre exprès celui de « Défense[1] du sexe féminin contre André Tiraqueau ». On dirait vraiment que dans ces premières « lois matrimoniales », écrites au sortir de l'adolescence, et livrées au libraire par quelques-uns de mes amis, à mon insu, ainsi que le déclare l'épître liminaire, je n'ai pas pris, comme dans ce présent livre, la défense des femmes contre les maris qui abusent de leur pouvoir. — Amaury m'écrivit un jour une lettre contenant ces mots, ou plutôt, suivant sa manière habituelle, ces énigmes[2] : « Ne faisant rien, j'ai fait ceci. Vous ne m'écriviez pas, j'ai voulu écrire contre vous[3] »; — c'est un exercice bien amusant, sans doute.

« ... Si vous l'avez oublié, continuait-il, souvenez-vous d'une section de votre commentaire, où, de votre propre mouvement, vous avez porté contre la femme des accusations si graves. Je suis pour moi si loin de refuser de la défendre que j'ai peur seulement de ne pas suffire à la tâche... D'ailleurs, notre querelle aura pour arbitre le frère Lamy, qui est en dehors de notre différend, autant par l'amitié que nous lui portons, et dont son nom (pourrais-je dire) est le symbole, que par son érudition qu'on ne saurait assez célébrer... » — J'ai répondu : « Ne pensez pas que je sois votre adversaire ou que je l'aie jamais été, moi qui déjà... ai défendu la femme contre les maris qui agissent envers leurs femmes comme des maîtres et des tyrans plutôt que comme des maris. Mais je vois bien le but que vous poursuivez en écrivant cette défense : en plaidant contre une accusation imaginaire la cause du sexe, vous

1. Le mot d'*Apologia*, qui n'est pas dans le titre du livre d'Amaury, se trouve dans sa préface et dès les premières lignes du livre.

2. Nous n'avons pas le texte de la lettre de Bouchard, pourtant, grâce à son livre et aux pièces qui l'accompagnent, nous pouvons le retrouver à peu près. Tiraqueau, naturellement, déforme et raille en la résumant la lettre de Bouchard. « Id egi nihil agens », exprime cette idée que c'est par désœuvrement que Bouchard a pris la plume; d'ailleurs, il le dit lui-même dans sa préface à François de Beaucier (*a Bellecerio*).

3. Dans la même préface, Bouchard dit qu'il cherchait depuis longtemps le sujet d'un ouvrage qui lui permît de « dérouiller » son esprit, quand il rencontra le *De legibus*.

voulez capter, comme de coutume, l'amour et la reconnaissance des femmes. Ceci est comme on dit la proue et la poupe de votre dessein. Je ne récuse pas dans cette controverse Lamy que vous avez choisi comme arbitre. »

Ici s'arrêta notre correspondance.

... Mais pour cesser enfin de railler, mon cher Amaury, votre livre me plaît parfaitement; je souhaite qu'il plaise autant à vos autres lecteurs. Aussi, pour dire d'un mot ce que j'en pense, je ne vois pas pourqui il ne saurait plaire à tous et surtout aux gens doctes, sauf votre obscurité habituelle de pensée et d'expressions, et je ne sais quelle confusion dans les idées. Il est, pour le reste, tout rempli d'une érudition très vaste et d'une science réelle de choses très variées. »

Pour abréger cette citation déjà trop longue, j'ai dû passer de longs développements injurieux pour Bouchard, comme par exemple celui où Tiraqueau représente son adversaire couronné de fleurs, échauffé par les fumées du vin, environné de femmes, et traduisant pour elles, ou plutôt dépeçant le *De legibus* qu'elles n'auraient pu lire en latin. Il y a lieu de penser que Tiraqueau n'oublia jamais cette querelle. En 1581, vingt-trois ans après sa mort, la préface du *De legibus*, réédité par son fils, dénoncera encore aux lecteurs les procédés déloyaux d'Amaury Bouchard. De plus, si l'on voit Tiraqueau abandonner Josse Bade comme imprimeur à partir de 1524, c'est peut-être parce que celui-ci avait commis le crime d'imprimer en 1522 le τῆς Γυναικείας φύτλης. On voit à quel point Tiraqueau fut sensible à l'attaque dont il était l'objet. Tout porte à croire que le cénacle de Fontenay, où sa situation et sa science lui donnaient une place prépondérante, s'émut aussi de cette attaque. J'ai dit que les amis de Tiraqueau l'engagèrent vivement à accepter le combat. Cela est trop naturel pour qu'on puisse voir dans la phrase de Tiraqueau autre chose que l'exacte vérité. Mais il est probable que Rabelais et les autres membres du cénacle ne se bornèrent pas à encourager Tiraqueau : au contraire, ils durent prendre une part plus ou moins active à

la préparation de l'édition de 1524 du *De legibus*. L'étude de cette édition va, en effet, nous montrer que cette hypothèse est non seulement admissible, mais encore probable, et peut-être même nécessaire.

On peut d'abord remarquer que rien ne s'oppose à la possibilité d'une collaboration : il ne s'agissait pas en 1522 de concevoir un livre, mais de le rééditer en le complétant.

Le *De legibus*, nous l'avons vu, est le commentaire du titre XVe de la coutume de Poitou. Le premier article de ce titre est le suivant[1] :

« Dès ce que homme et femme, soyent nobles ou roturiers, sont mariez ensemble au païs de Poictou, par la coustume d'iceluy, la femme est en pouvoir *de son mary*, et n'est plus au pouvoir de son pere, si elle l'avoit, et *ne peult* valablement *contracter* sans le *consentement exprès de son mary*, durant leur mariage, ne administrer les biens communs d'entre eux ne *les siens propres* sans l'auctorité et consentement de son dict mary. »

Chacun des mots soulignés fait l'objet d'une glose dans le commentaire de Tiraqueau. Mais il s'en faut bien que les gloses soient d'égale importance.

La première glose existait seule en 1513. C'est elle qui contient les « lois matrimoniales » proprement dites. Elle est en effet divisée en plusieurs parties dont chacune se termine par un précepte à l'impératif en *to* qui porte le nom de loi : « Prima lex connubialis : viri uxoribus imperanto. Uxores viris obediunto. » La première glose est plus longue en 1524 que toutes les autres réunies; elle s'augmente encore en 1546, tandis que les autres restent à peu près au même point.

Ce plan ne subit presque pas de modifications à travers les diverses éditions du *De legibus*. Le nombre des lois augmente. Il y en avait douze en 1513; il y en aura jus-

1. En tête de l'édition du *De legibus* de 1524, le texte de la coutume est cité en français, puis traduit en latin.

qu'à seize, mais les lois nouvelles seront formées du démembrement des lois anciennes, de telle sorte que le plan de l'ouvrage ne sera pas modifié.

En revanche, le texte s'allonge démesurément; mais Tiraqueau, sauf l'invective contre Bouchard, n'y ajoute que des citations. On verra par les passages de l'édition de 1546 qui seront rapportés dans la seconde partie de cette étude que le texte du *De legibus* ne se compose que de citations mises bout à bout, et reliées en quelque sorte mécaniquement par des particules : *tum, sed, contra,* etc. Puis donc qu'il ne s'agissait que d'ajouter des textes nouveaux aux textes cités dans l'édition de 1513, on comprend que les membres du cénacle fontenaisien aient pu aider Tiraqueau dans ce travail, et l'on aperçoit en même temps qu'ils ne pouvaient guère ne pas le faire.

Tous lisaient. Tous parlaient chaque jour à leur ami de leurs lectures. Tiraqueau de son côté travaillait avec ardeur, son livre occupait toute sa pensée. Il est donc très probable que Brisson, Lamy, Rabelais, chaque fois qu'ils rencontraient un passage pouvant se rapporter à la femme, le notaient très soigneusement pour en faire part à Tiraqueau. Nous savons de plus par des textes formels que les érudits de Fontenay travaillaient ensemble : la préface adressée à Tiraqueau de l'édition des *Lettres de Manardi* donnée par Rabelais suffirait à le prouver. Mais nous avons mieux : Tiraqueau lui-même, dans une phrase souvent citée[1], nous apprend qu'il s'est servi d'une traduction d'Hérodote faite par Rabelais.

Ainsi nous avons, ou peu s'en faut, la certitude que le cénacle de Fontenay collabora plus ou moins au *De legibus* de 1524.

J'ajouterai que cette édition représente une telle somme de travail qu'il semble impossible qu'un homme ait pu la

1. « Verum librum hunc elegantissime traduxit Franciscus Rabelaesus Minoritanus, vir supra aetatem psaet etque ejus sodalicii morem, nenimiam religionem dicam, utriusque linguae omnifaciaeque doctrinae peritissimus. »

mener à bien en deux années. Le *De legibus* en 1513 ne comptait que 27 feuillets. Il en comporte, en 1524, 276, d'un format presque double. Ces 276 feuillets, je le répète, ne se composent que de citations, dont chacune est accompagnée de sa référence. Les références semblent exactes[1]. Un nombre prodigieux d'auteurs sont cités : Homère, Hésiode, les médecins anciens et modernes, les historiens, les polygraphes de l'antiquité tiennent la première place, puis viennent les écritures, les Pères, etc. Sans pouvoir donner des chiffres et des témoignages précis comme pour l'édition de 1546, il est très difficile d'admettre que Tiraqueau ait pu sans aide, et en deux années, recueillir le nombre prodigieux de citations que l'on trouve dans son livre en 1524. Or, c'est bien en deux ans que cette édition fut préparée. Sans doute Tiraqueau n'avait jamais cessé depuis 1513 de s'intéresser aux sujets qu'il avait effleurés dans son premier ouvrage, mais il n'en est pas moins vrai qu'il ne devait pas avoir l'esprit tendu de ce côté. Il s'occupait en 1522, nous dit-il[2], de poursuivre son grand projet de commentaires sur la Coutume de Poitou. Il exagère quand il ajoute[3] qu'il passa plusieurs mois avant de se décider à répondre à l'attaque de Bouchard, mais il n'en est pas moins vrai que le τῆς Γυναικείας φύτλης dut le prendre au dépourvu. La plus grande partie de son travail restait à faire, et il est probable que sans l'aide de ses amis il ne serait pas parvenu à mener à bien dans un temps si court un travail aussi considérable.

III.

C'est ainsi que Rabelais connut le *De legibus*. Dès sa jeunesse, il vécut familièrement avec l'auteur, il l'entendit développer ses idées dans des conversations quotidiennes. Plus tard, il se mêla lui-même aux discussions ; il vit enfin

1. Nous n'avons pu naturellement en vérifier que quelques-unes.
2. Préface du *De legibus* (1524).
3. *Ibid.*

jour par jour se former la seconde édition du *De legibus* et y collabora peut-être, au moins par des notes qu'il fournit à Tiraqueau ou des indications qu'il lui donna.

Notre devoir est maintenant de chercher quelles idées contient ce livre que Rabelais connut si bien. Nous ne nous occuperons que de la première glose. Les autres sont exclusivement juridiques et par conséquent beaucoup moins importantes à notre point de vue. C'est dans la première glose que sont traitées les questions morales et philosophiques et c'est elle, en somme, qui forme le *De legibus* proprement dit.

Voici le résumé de la doctrine qui s'y trouve contenue : *Lex I :* la femme est inférieure à l'homme : à elle d'obéir, à lui de commander. La nature le veut ainsi : les plantes, les animaux reconnaissent cette loi. La force et la raison sont le partage de l'homme. — Tout le reste du livre sortira de ce principe.

Leges II, V, VI, VII. Du choix d'une femme. Il faut choisir une femme qui ne soit ni trop belle, ni trop laide, dont la condition soit en rapport avec celle où l'on se trouve soi-même, sans pourtant éviter systématiquement d'épouser une fille noble. Il convient de fuir l'hymen des veuves et des filles déjà mûres. Les hommes doivent se marier à trente-six ans, les filles à dix-huit. On fera bien de s'enquérir de la famille, de la patrie, du caractère de la future épouse.

Toutes ces précautions doivent être prises par qui veut avoir quelque autorité sur sa femme et en être obéi, comme le dit une version postérieure de la *leges VIII :* « ad verbum », à la parole.

Leges III-IV. Préceptes relatifs aux fiançailles : « Que les femmes ne s'ornent pas pour d'autres que leurs maris présents ou futurs. » D'ailleurs, la pourpre seule leur est interdite : « Que chacun découvre à son futur conjoint ses imperfections sans que pour cela la jeune fille doive se dévêtir devant son fiancé. »

Le reste des lois a trait à l'état de mariage proprement

dit. *Leges VIII à XII.* De l'éducation que le mari doit donner à sa femme. Pour pouvoir mener à bien cette éducation, le mari ne doit pas permettre à sa femme de se considérer comme son égale. Il faut pourtant éviter absolument de la frapper et de la maltraiter d'aucune manière; elle a en effet deux vengeances prêtes : l'une qui s'entend assez, l'autre qui est le poison. La loi VIII se termine en effet par une très longue démonstration de cette idée que le poison est l'équivalent de l'adultère : ce sont pour Tiraqueau deux modes d'une même chose, au point que qui rêve de l'un peut s'attendre indifféremment à l'un ou à l'autre. — Il faut éduquer sa femme par des exemples et des caresses mêlées parfois de sévérité, la menacer au besoin (*lex IX*). La femme a pour domaine le jardin, la quenouille. Elle garde la maison tandis que son mari vaque aux affaires du dehors. — Il peut prendre conseil de sa femme même pour ce qui regarde sa tâche d'homme; mais qu'il se garde de lui découvrir ses secrets (*leges XI* et *XII*). En effet, ajoute Tiraqueau, ce que la femme ne dit pas à l'état de veille, elle ne manque pas de le révéler en rêve.

Les lois XIII à XVI ont trait à l'amour conjugal. Les deux dernières n'existaient pas séparément dans l'édition de 1524, mais elles ne sont que le démembrement de la loi XIII et il est par conséquent légitime d'en tenir compte.

Lex XIII. « Que tous ceux qui veulent être aimés de leur femme l'aiment en retour et lui soient rigoureusement fidèles. » *Lex XIV.* « Que les époux s'abstiennent de recourir aux incantations, aux philtres et autres sortilèges par lesquels on pense gagner le cœur. Que ce soit à force d'affection mutuelle et d'autres moyens honorables qu'ils fassent entre eux naître, durer et croître l'amour conjugal. »

Nous croyons devoir donner en latin (et pour cause) le texte in extenso de la loi XV. Cela nous dispensera d'insister sur le côté un peu « médical » des préceptes de Tira-

queau. Cette loi, d'ailleurs, n'est pas exceptionnelle à ce point de vue. C'est au contraire dans la loi IX et dans les lois voisines que l'on trouverait, avec toutes sortes d'exemples de l'impudicité féminine, le langage le plus exempt de pudeur.

XV. Lex conubialis.

Concubitum neque nimis pertimescento, neque nimis concupiscunto.

Frequentem et immodicum prorsus fugiunto.

Rarum atque temperatum intrepide exercento.

Frequentem autem aut rarum, non tam numero quam natura, ratione aetatis, corporis temperaturae, temporis, aestimanto.

Tunc vero maxime cum dissidium aliquod in matrimonio intercesserit, exercento.

Locorum temporumque Dei optimi Maximi sacrorum, rationem habento.

Menstruatam omnino, nutricem, et quae recens concepit, quantum maxime fieri potest, citra periculum pudicitiae, ne attringunto.

Ne obrii, moestive aut aliis perturbationibus affecti ne denique aliis rebus intenti ad liberorum procreationem accedunto.

Secreto autem uxores ineunto.

Nec tamen uxores viris coïtum offerentibus renituntor : viri denique uxoribus aut nutu, aut alias petentibus, pro viribus satisfaciunto.

La loi XVI défend la jalousie aux époux. Elle indique pour le mari tous les moyens de ranger la femme à son devoir et conclut : « Haec omnia si praestiteris, et tamen uxor impudica fuerit, patienter ferre memento. » (Si, malgré toutes ces précautions, ta femme est impudique, souviens-toi de le supporter patiemment.)

IV.

Telle est dans son ensemble la doctrine exempte de féminisme, mais aussi, nous le verrons, de parti pris que

Rabelais, pendant les années de sa jeunesse, entendit autour de lui discuter et défendre. Dès cette époque, il semble l'avoir approuvée sans réserve. On connaît l'épigramme grecque mise par lui en tête du *De legibus :*

Voyant ce livre dans les demeures Élyséennes, hommes et femmes indistinctement dirent : « Les Lois par lesquelles le fameux André a enseigné à ses Gaulois l'union conjugale et la gloire du mariage, si Platon nous les avait apprises, y aurait-il parmi les hommes quelqu'un de plus illustre que Platon[1] ? »

On pourrait à la rigueur considérer cette épigramme comme un pur compliment, et l'on sait que des pièces laudatives du genre de celle-ci ne doivent pas toujours être prises à la lettre. Mais Rabelais a donné à Tiraqueau un gage plus sûr de son approbation.

En effet, l'auteur du *De legibus*, après avoir accablé Bouchard de ses sarcasmes, avant de conclure, l'achève par ce dernier trait :

Je ne puis, dit-il, m'empêcher de raconter ce que notre ami François Rabelais, franciscain, homme très instruit en l'une et l'autre langue, a dit de ton livre, aussitôt qu'il en eut achevé la lecture : « Vous serez, me dit-il, grandement haï des femmes, si quelque galant (c'est-à-dire Amaury, quelqu'un de vos pareils) traduit ce livre en langue vulgaire, et cette opinion prendra corps parmi le peuple, que Bouchard travaille pendant de longues veilles, et poursuit un but avec une ardeur infatigable; il publie des livres, dira-t-on, pour tâcher auprès de l'assemblée des femmes d'être et de paraître le bienvenu[2] et se parer de sa tendresse à leur égard. »

1. Βίβλον ἐν δικοισιν τὴνδ' ἡλυσίοσιν ἰδόντες
Ἄμμιγα μὴν ἄνδρες Θηλυτέραι τ'ἔφασαν
Οἷσι νόμοις ὅδ' ἐοὺς Ἀνδρεάς τήνγε διδάσκει
Συζυγίην Γαλάτας, ἠδὲ γάμοιο κλέος
Τοὺς ἐδιδαξε Πλάτων ἀν γ' ἡμεας, εἰν ἀνθρώμοις
Κεδνότερος τίς κ'ἄν τοῦγε Πλάτωνος ἔη ;

Nous avons emprunté la traduction de l'édition Marty-Laveaux, t. IV, p. 371.

2. Βουχαρίεις. C'est un barbarisme informe. Rabelais joue sur le

Il est impossible que Tiraqueau ait prêté un tel discours à Rabelais. Bien plus, il est impossible qu'il l'ait reproduit sans autorisation formelle. En effet, Rabelais était aussi bien que Tiraqueau, l'ami de Bouchard. Il tenait à cette amitié. C'est à Bouchard qu'en 1532 il dédia son édition du testament de Cuspidius. Si donc, non content d'avoir prononcé dans un cercle d'intimes des paroles aussi dures pour l'auteur du *τῆς Γυναικείας*, Rabelais consent à ce que Tiraqueau les rapporte dans son livre, nous avons le droit de penser qu'il ne donnait pas au *De legibus* une approbation de politesse, mais qu'il tenait au contraire très fermement dans la querelle pour Tiraqueau contre Bouchard.

Nous ne chercherons pas pour le moment ce qu'il faut conclure de cette attitude de Rabelais. D'une part, en effet, il a réservé la marque la plus caractéristique de son approbation à l'édition de 1546 du *De legibus*, et d'autre part, ce qui nous importe le plus, c'est évidemment l'opinion de Rabelais au moment où il écrivait le *Tiers livre*. Bornons-nous dans cette première partie à constater l'influence considérable qu'eut sur Rabelais, pendant onze années de sa jeunesse (1513-1524), un livre dont nous connaissons l'histoire et la doctrine, et dont il nous sera facile de définir l'esprit.

J. Barat.

(A suivre.)

nom de Bouchard; en français, l'équivalent serait quelque chose comme : *Boucharmant.*

LES AMITIÉS DE RABELAIS

EN ORLÉANAIS

ET LA LETTRE AU BAILLI DU BAILLI DES BAILLIS.

De la lecture des écrits de Rabelais, du témoignage des auteurs contemporains, du peu que nous savons de sa vie, un fait se dégage, hors de tout conteste : c'est qu'il n'y eut homme de son temps qui fut entouré de plus de sympathie, dont la société fut plus recherchée, qui compta autant d'amis dans toutes les conditions sociales et dans tous les pays. Partout où Rabelais fixe quelque temps son humeur vagabonde, nous le voyons entouré d'un groupe de fidèles, dont l'attachement survit à l'éloignement, et dont le souvenir, par un juste retour, revient à tous moments sous sa plume.

On peut marquer les étapes de sa carrière par ses amitiés. Elles ont fleuri dans toute la France, en Poitou, en Lorraine, à Lyon, à Montpellier, mais surtout en Orléanais, où il trouva dans l'intimité d'un seigneur au service de la famille du Bellay une affection qui ne se démentit même pas aux heures les plus dures de l'adversité. Nous voulons parler de ce seigneur de Saint-Ayl[1], qui assista avec Rabelais aux derniers moments du « docte et preux chevalier de Langey », ramena avec lui son corps en Anjou, et plus tard, pendant la détresse de Metz, implora pour l'exilé la générosité du cardinal du Bellay.

1. Les lettres de ce personnage, conservées à la Bibl. nat., ms. fr. 3921, sont signées : Saint Ayl (du latin *Sanctus Agilus*).

I.

Dans ce château de Saint-Ay[1], sur la rive gauche de la Loire, entre Meung et Orléans, l'auteur de *Pantagruel* reçut une noble et familière hospitalité. Il y trouva un milieu comme il les aimait, un petit cénacle d'humanistes qui venaient d'Orléans prendre place à la table du seigneur du lieu, comme autrefois les lettrés de Fontenay-le-Comte et de Poitiers à celle de Geoffroy d'Estissac. La demeure seigneuriale, dont il ne restait en 1882[2] qu'un pan de mur soutenu par des contreforts et percé d'ouvertures du xve siècle, s'élevait sur un coteau planté de vignobles renommés. Au bas coulait une source près de laquelle maître François venait travailler au frais, et qui, en 1747, portait encore le nom de fontaine de Rabelais[3].

Le manuscrit de Polluche, à la bibliothèque d'Orléans, qui nous rapporte cette tradition et spécifie même la table ronde en pierre sur laquelle le maître écrivait, reste malheureusement muet sur le compte du seigneur du lieu[4]. Mais nous trouvons dans un autre recueil de la même bibliothèque la liste des possesseurs de Saint-Ay au xvie siècle. Nous y voyons que Estienne Lorens, écuyer, mari de Rose Le Tard, acheta cette terre le 6 mars 1528 à Jacques de Brilhac, chevalier, seigneur d'Argis et de

1. Prononcez Saint-Y (Sainti). C'est une commune de 1,020 hab., à 90 m. sur la rive gauche de la Loire, cant. de Meung, arr. d'Orléans, renommée pour ses vins. A deux kilomètres nord-ouest, château moderne de Voisins sur l'emplacement d'une abbaye de religieuses cisterciennes fondée en 1270.

2. A. du Faur, comte de Pibrac, *Histoire de l'abbaye de Voisins*. Orléans, 1882, in-8°, p. 51, 133, 172.

3. Il n'y a aucune raison de rejeter cette tradition. Cependant, dans une grande partie de la France on rencontre des lieux dits « le Rabelais », « le Rablais » ou même « Rablais », dont l'origine n'a rien de commun avec l'auteur de *Pantagruel*. Ils tirent leur nom de l'érable, qu'on nommait dans la basse latinité *arablium* et *erablum*. Duval, *Gargantua en Normandie*. Alençon, 1880, p. 41.

4. Bibl. d'Orléans, ms. Polluche, I, *Histoire d'Orléans*.

Saint-Ay. Son fils Orson Lorens, écuyer, seigneur de Saint-Ay, la céda à son tour, le 17 août 1564, au seigneur de Montpipeau, René de Rochechouart, marquis de Mortemart[1]. C'est évidemment un de ces personnages, sans doute le dernier, Orson Lorens, que Guillaume du Bellay vint voir à Metz en 1536, qu'il employa en 1541, en Piémont, à mettre la Mirandole en état de défense, et qu'il coucha sur son testament pour 600 livres[2].

Mais quelle que soit l'identité du sieur de Saint-Ayl[3], ce qu'on ne peut mettre en doute, c'est l'amitié qui l'unissait à Rabelais, amitié de tous les instants, née dans le ser-

1. Bibl. d'Orléans, ms. 560, p. 204.

2. Malgré toutes nos recherches, nous avouons que ce personnage de Saint-Ayl reste encore incertain. La famille Lorens ou Laurens paraît ancienne, si elle se rattache à Hervé Laurens l'aîné, échevin en 1392, et à Hervé Laurens, lieutenant général du gouvernement d'Orléans en 1430 (Le Maire, *Antiquités d'Orléans*. Orléans, 1648, in-fol., I, 250). Mais l'érudition locale l'a passée sous silence. Nous ignorons la date du mariage d'Étienne Lorens et de la naissance de son fils, si importantes pour déterminer notre choix entre les deux personnages. Tout ce que nous savons, c'est que la vente de 1564 est faite par Orson et sa mère, évidemment veuve à cette date. Vers 1570, le *Papier du rôle des fossés* de la ville d'Orléans porte « rue de la Herse, Mme de Saint-Ay ». Il s'agit sans doute de Rose Le Tard (*Inventaire des archives départementales du Loiret*, II, p. 12).

3. Nous croyons qu'on peut identifier Étienne Lorens père avec l'ancien receveur de Soissons du même nom, qui de 1524 à 1535 fut chargé d'importantes négociations avec les cantons suisses et le duc de Wurtemberg. Les relations que Guillaume du Bellay eut avec ce personnage nous font penser que le sieur de Saint-Ayl, qu'il utilisa en Allemagne et en Italie, était bien son fils. Roth, *Relations de la France avec les cantons suisses*, I, p. 290. — Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*. — *Lettres de Joachim du Bellay*, publiées par de Nolhac. Paris, 1883, in-16, p. 74, 75, 82. — Guillaume Pellicier écrit constamment M. de Saincty, conformément à la prononciation. C'est ce qui a amené M. Tausserat-Radel, dans sa *Correspondance politique de Guillaume Pellicier* (Paris, 1900, p. 372, 374, 389, 400), à l'identifier avec Pompée de Carnaget, gentilhomme ordinaire de la Chambre, seigneur de Brasseux, de Montaubert et de Saincty. M. A. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz* (Paris, 1891), et M. V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey* (Paris, 1905), ont adopté Orson Laurens.

vice de Langey, grandie le long des étapes de la campagne d'Italie, cimentée au chevet du bon seigneur mourant, et dans le douloureux voyage où les deux amis ramenèrent son corps au Mans. Deux lettres en sont restées comme un précieux témoignage.

Au mois de février 1546, Rabelais, exilé volontaire à Metz, vit arriver Saint-Ayl en mission près des princes allemands. Il le chargea de peindre au cardinal du Bellay sa détresse, son embarras de ne savoir que faire, sa crainte d'être obligé de prendre du service hors de France, au grand dommage de ses études.

Cette lettre est bien connue, et nous n'avons rien à ajouter aux savants commentaires de M. Arthur Heulhard et à ceux, tout récents, de M. Abel Lefranc dans cette *Revue*. Mais il n'en est pas de même d'une autre épître, datée de Saint-Ay et écrite à un des humanistes orléanais qui fréquentaient le château. Plusieurs fois publiée, et toujours d'une façon fautive, nous avons cru utile d'en donner le fac-similé et la transcription intégrale d'après la pièce originale qui avait échappé aux recherches des commentateurs depuis le XVIIIe siècle.

He Pater Reverendissime, quo modo bruslis, quœ nova? Parisius non sunt ova? Ces parolles propousées davant vos reverences translatées de Patelinois en nostre vulgaire Orleanois valent autant a dire comme si je disoys

Monsieur, vous soyez le tres bien revenu des nopces, de la feste, de Paris. Sy la vertue de dieu vous inspiroit de transporter vostre paternité jusques en cestuy hermitaige, vous nous en raconteriez de belles : aussy vous donneroit le seigneur du lieu certaines especes de poissons carpionnez, lesquelz se tirent par les cheveulx. Or, vous le ferez, non quand il vous playra, mais quand le vouloir vous y apportera de celluy grand, bon, piteux dieu, lequel ne crea oncques le quaresme; ouy bien les sallades, arans, merluz, carpes, bechetz, dars, umbrines, ablettes, rippes, etc. Item, les bons vins, singulierement celluy de veteri jure enucleando, lequel on guarde icy a vostre venue, comme ung sang greal, et une seconde, voyre quinte essence. Ergo veni Domine et noli tardare, j'en-

tends salvis salvandis, id est hoc est, sans vous incommoder, ne distrayre de vos affayres plus urgens.

Monsieur, apres m'estre de tout mon cueur recommandé a vostre bonne grace, je priray nostre seigneur vous conserver en parfaicte santé. De Saint-Ayl, ce premier jour de mars.

Vostre humble architriclin serviteur et amy.

Franç. RABELAIS, médicin.

Monsieur l'esleu Pailleron trouvera icy mes humbles recommendations a sa bonne grace, aussy a madame l'esleue et a monsieur le baillif Daniel et a tous vos aultres bons amis et a vous. Je priray monsieur le seelleur me envoyer le Platon, lequel il m'avoit presté. Je luy renvoiray bien toust.

A Monsieur le baillif, du baillif des baillifs,

Monsieur Me Antoyne Hullot, seigneur de la Court *Pompin* en chrestianté

à Orleans.

Compin.

II.

Cette lettre se trouve reliée dans le volume de mélanges 488 du fonds Dupuy, avec un certain nombre d'autres pièces concernant Rabelais et ses écrits. On y voit une Lettre de P. Reneaume, médecin à Blois, des Commentaires d'un sieur Bouchereau, l'Arrêt du Parlement de 1551, la Requête de Panurge en cinq langues, l'Explication de certaines dictions par Perreau. C'est le seul texte qui soit parvenu jusqu'à nous : il a servi plus ou moins directement à toutes les publications.

Pierre de l'Estoile, le premier, eut connaissance de la pièce par un des frères Dupuy et la transcrivit dans son *Journal du règne de Henri IV* en l'accompagnant d'un mémorandum de quelques lignes :

M. D. P. [Dupuy] m'a, ce jour [jeudi 22 janvier 1609], donné la suivante lettre de Rabelais plaisante, mais veritable extraite de l'original[1].

1. Bibl. nat., fr. 10300, fol. 310.

67

Hic Pater Reverendissime, quomodo bruslis, quae nova? Parisius non sunt ova? Ces parolles proposées davant ~~vous~~ vos reverences translatées de Patelinois en nostre vulgaire Orleanois valent autant a dire une [illegible]

[illegible]

le Platon, lequel il mavoit presté de luy reverrray bien tousjours.

A Monsr

Le baillif, du baillif des baillifz

Monsr Me Antoyne Guller, seigneur de la Court Pompin, en Chrestianté

A Orleans

Compry

Sa copie, faut-il le dire? fourmille d'erreurs, dont la moindre est d'avoir travesti le nom du destinataire Hullot en celui d'Hullet, ce qui a singulièrement dérouté les commentateurs. Nous jugeons inutile de la transcrire; on la trouvera, avec toutes ses fautes, dans P. Lacroix, Burgaud des Marets, Moland, et même dans la très récente édition de Marty-Laveaux. En la collationnant avec notre fac-similé, on découvrira tellement de variantes qu'on serait tenté de croire que l'auteur du Journal a eu un autre texte sous les yeux si l'addition en bas de page du mot *Compin* (que d'ailleurs les éditeurs modernes ont négligé de reproduire) n'était une preuve que Dupuy lui avait communiqué la pièce même de la collection ou tout au moins une copie figurée.

Au XVIIe siècle, un rabelaisant de marque eut la lettre en mains, ainsi que les autres pièces qui l'accompagnent encore dans les mélanges de la collection Dupuy. C'est le médecin blésois Jean Bernier, l'auteur du *Jugement sur la vie et les œuvres de Rabelais ou le véritable Rabelais réformé,* dont la seconde édition parut en 1697. Dans des notes inédites de sa main, que nous publierons un jour prochain, il a transcrit la lettre de Reneaume, des fragments informes des commentaires de Bouchereau, et la lettre au bailli du bailli des baillis[1]. Sa lecture est aussi mauvaise que celle de l'Estoile, mais il est juste de dire que les fautes diffèrent : il écrit correctement « Hullot ».

Enfin, au siècle suivant, un correspondant anonyme en adressa copie à Jean Fred. Bernard, l'éditeur du Rabelais de Hollande, avec cette lettre d'envoi :

Monsieur,

Voici quelques petites pièces qui pourront être de prix, et principalement pour ceux qui aiment à recueillir avec soin les

1. Ces notes portent le titre d'*Additions au Rabelais réformé* et sont très probablement postérieures à 1697. Bernier étant mort l'année suivante, il est facile de les dater.

moindres productions d'un auteur célèbre, et tout ce qui le regarde.

La première de ces pièces concerne un écrit de Rabelais qui me paroît avoir été inconnu à tous ceux qui ont parlé de cet Écrivain.

La seconde est une Lettre de Rabelais, et la troisième une Lettre d'un médecin nommé Reneaulme sur quelques passages de Rabelais.

La quatrième est l'arrêt du Parlement contre le 4e Livre de Pantagruel.

La cinquième enfin est la Requête en cinq différentes Langues de Panurge à Pantagruel telle qu'elle doit être lüe, etc.

Je suis, etc.

De Paris, le 29 janvier 1740.

L'éditeur s'empressa de publier les pièces qu'on lui envoyait si obligeamment, et qui toutes, sauf l'épître dédicatoire à Aymery Bouchard[1] dont la copie a peut-être disparu de la collection depuis 1740, figurent encore dans le volume de Dupuy. Il va sans dire que le correspondant ne s'est pas privé de fautes. Il a lu *nostres* au lieu de *nopces*, *emulcendo* pour *enucleando*, *comme* (abrégé) est devenu *avec*, et *St-Ayl ce* s'est changé en *St-Ayler*. Il a écrit *monsieur le Leu* et *madame le Leu*, *Antoyne Gullet*, etc.

Depuis cette dernière et malencontreuse publication, personne ne s'est avisé d'aller chercher la lettre à Hullot dans le volume de la Bibliothèque nationale[2]. Les édi-

1. C'est la plus ancienne transcription de cette épitre, dont l'original est aujourd'hui perdu : elle présente les mêmes lacunes que celle du *Dictionnaire* de Marchand (I, p. 121). L'éditeur la fait suivre de la lettre à Hullet, de la lettre à Reneaume, de l'arrêt de 1551 et des requêtes en cinq langues. Il ne manque que les commentaires de Bouchereau, d'une lecture peut-être trop difficile pour le correspondant anonyme (*Œuvres de Rabelais*, avec des remarques historiques et critiques de Le Duchat. Amsterdam, 1741, 3 vol. in-4°, t. III, p. 214).

2. M. E. Colas, dans son *Rabelais à l'Université d'Orléans*

teurs du XIXe siècle n'ont connu que la copie du *Journal du règne de Henri IV,* et nous-même aurions sans doute ignoré la pièce originale si nous ne l'avions pas trouvée signalée dans le *Catalogue de la collection Dupuy*[1].

III.

La première question qui se pose, dans l'étude de la lettre de Rabelais, est celle de son authenticité. Sommes-nous en présence d'un original ou d'une copie?

Au premier coup d'œil, cette belle écriture italienne, chère aux humanistes de la Renaissance, a comme un air de parenté avec les inscriptions de Montpellier et la lettre à Budé. La signature, surtout, est presque semblable. Mais une comparaison attentive oblige à rejeter cette attribution : il s'agit bien d'une copie, ancienne il est vrai, mais non d'un original.

D'ailleurs, à cet examen graphique, sur lequel nous n'insistons pas puisque notre fac-similé permet à chacun de faire le rapprochement à son gré, s'ajoutent d'autres considérations aussi concluantes. Les corrections et les repentirs qu'on voit dans le texte révèlent à eux seuls la main d'un copiste. Rabelais n'aurait pas rayé *vous* pour mettre *vos révérences;* indiqué l'alinéa oublié avant *Monsieur* par un signe de correcteur typographique; rétabli en bas de page le mot *Compin* à la place de *Pompin,* altération trop bien dans son caractère pour n'être pas volontaire. Il n'aurait pas surtout écrit l'adresse à la suite de l'épître : il l'eût mise au verso de la page ou sur une autre feuille.

Nous ne pouvons donc tirer aucune preuve de l'authenticité de la lettre à Antoine Hullot de la pièce que nous ont conservée les frères Dupuy. Tout au plus pouvons-

(*Mélanges d'histoire orléanaise.* Orléans, 1878), publie cette lettre aussi mal que ses prédécesseurs avec la date de 1553 (*sic*). Bien entendu il ne dit pas le motif de son choix.

1. *Catalogue de la collection Dupuy,* par Léon Dorez, I, 464.

nous dire qu'elle paraît, sinon contemporaine, du moins très proche de Rabelais.

L'argument tiré du témoignage des érudits qui en ont fait honneur à Rabelais est plus sérieux, puisque les frères Dupuy l'avaient en leur possession avant 1609, pas beaucoup plus de cinquante ans après la mort de l'auteur de *Pantagruel*. Le document n'avait pas eu le temps de passer entre beaucoup de mains, et la transmission peut vraisemblablement se réduire à celle d'aïeul à petit-fils, délai assez court pour établir dans une famille une tradition solide, irréfutable.

L'opinion des autres lettrés, P. de l'Estoile, Bernier et le correspondant de l'éditeur de 1741, doit bien aussi compter pour quelque chose, tout en n'étant sans doute que l'écho de celle des Dupuy. Mais la meilleure preuve de l'authenticité de l'épître est dans son style. C'est du bon Rabelais, du Rabelais des prologues et des avant-propos, et notamment de celui du livre IV, où certains tours de phrase se retrouvent presque identiques[1]; du Rabelais devisant à table avec de vieux amis, en petit comité, *consciis quatuor duntaxat oculis*, comme dit Antoine Leroy; du Rabelais simple, naturel et enjoué, écrivant à un égal, à un intime, et jetant par-dessus bord le style officiel, apprêté et belle-lettriste, qui lui servait pour correspondre avec l'évêque de Maillezais ou le cardinal du Bellay.

Nous allons voir si le contenu de la lettre, les faits auxquels elle fait allusion, les noms des personnages cités viennent confirmer ou contredire cette attribution[2].

1. Par exemple cette phrase : « Tel est le vouloir du très bon, très grand Dieu, » qui ressemble si fort à : « Quand le vouloir vous y apportera de celluy grand, bon, piteux Dieu » de la lettre. Remarquons que ce prologue du livre IV contient une allusion aux « Musaphiz de saint Ayl, près Orléans », et aux reliques de leur église.

2. *Rabelæsina Elogia*, Bibl. nat., ms. lat. 8704. Ce manuscrit, qui contient des détails si curieux pour la biographie de Rabelais, n'a jamais, croyons-nous, été utilisé que par fragments.

IV.

L'épître n'est pas datée.

On peut donc matériellement la faire porter sur une période de plus de vingt ans, depuis 1530, époque où le maître, ayant pris ses premières inscriptions à Montpellier, put s'intituler *medicus*, jusqu'à sa mort vers 1553. Tout ce que la pièce nous indique d'une façon certaine, c'est que Rabelais se trouvait à Saint-Ay un premier jour de mars avec le seigneur du lieu, qu'il y habitait vraisemblablement depuis un certain temps et qu'il comptait y prolonger assez son séjour pour avoir le loisir de lire Platon et d'attendre la visite d'un ami qu'il invite à venir le voir à sa convenance, sans se presser ni nuire à ses affaires.

Partant de là, nous allons essayer, malgré les données incomplètes que nous possédons sur la vie du grand Tourangeau, de déterminer les moments de sa carrière qui se prêtent à une résidence de quelque durée à Saint-Ay.

Procédons par élimination.

De 1532 à 1536, on sait où Rabelais se trouve au moment du carême. On le suit à Lyon, puis à Rome; on le retrouve à Lyon, et il repart pour Rome, où il reste jusqu'en mars 1536.

En mars 1537, on le rencontre à Paris, où il assiste au banquet d'Étienne Dolet.

Le troisième voyage en Italie occupe les années 1540 à 1542. Il est peu probable que Rabelais soit rentré en France dans cet intervalle, mais, dans tous les cas, Saint-Ayl est resté en Piémont, où le retenaient ses charges.

En mars 1543 ont lieu les obsèques de Langey au Mans.

Enfin, les années 1546 et 1547 — au moins jusqu'à Pâques — se passent à Metz; en 1548, Rabelais suit en Italie le cardinal du Bellay et au printemps de 1549 assiste aux fêtes de la Sciomachie à Rome.

Il reste donc pour dater notre lettre l'année 1531, les

années 1538 et 1539, 1544 et 1545, 1550 jusqu'à la mort de l'auteur.

Tout d'abord, nous pensons qu'il faut écarter les dates de 1531, 1538 et 1539. En l'absence de toute autre indication, nous n'avons pas de raison pour faire naître l'amitié de Rabelais et de Saint-Ayl avant la campagne d'Italie et leur rencontre au service de Langey (1540-1543). Le seul document antérieur concernant Orson Lorens nous le montre habitant à Metz en 1536[1] : l'auteur de *Pantagruel* résidait à ce moment à Lyon ou accompagnait à Rome le cardinal du Bellay.

Nous rejetterons également les dernières années de la vie de Rabelais de 1550 à 1553. Bien que le voisinage de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, dont le cardinal de Chastillon était abbé commendataire depuis 1551, puisse justifier la présence du grand Tourangeau en Orléanais et qu'une tradition, d'ailleurs peu accréditée, le fasse mourir à Saint-Ay, le ton général de sa lettre ne permet guère de la reporter à cette fin d'existence que tout nous fait supposer mystérieuse et troublée. 1550, c'est la publication du traité *de Scandalis,* où Calvin l'accuse d'athéisme; 1551, c'est la condamnation du quart livre par le Parlement; 1552, la résignation des cures; 1553, les invectives de Robert Estienne, qui voudrait voir brûler l'auteur avec ses ouvrages.

Entre les menaces de la Sorbonne et les diatribes des démoniacles Calvin, était-ce le temps des réunions joyeuses, des poissons succulents arrosés de bon vin de Saint-Ay? S'agissait-il de lire Platon? Était-ce surtout le moment de se rappeler au souvenir d'amis dont les noms, nous le verrons tout à l'heure, sentent terriblement le fagot, et de traiter cavalièrement les dogmes catholiques en disant que Dieu « ne crea onques le quaresme, ouy

1. Guillaume du Bellay au cardinal du Bellay, 4 juin 1536 : « Je seray encore à Metz chez M. de Sainct-Ayl. » Bourilly, *op. cit.*, p. 217, note.

bien les sallades, arans, merluz et carpes » ? Bernier, dans les notes que nous avons déjà citées, se formalise d'une telle audace et ne comprend pas comment Rabelais se montre « si emporté contre le caresme, lui qui n'ignoroit pas qu'il est de tres ancienne, tres sainte et tres catholique institution ». Qu'auraient dit la Sorbonne et le Parlement, un demi-siècle auparavant, s'ils avaient eu connaissance d'une semblable liberté de plume?

Voici donc le problème singulièrement simplifié. Nous restons en présence des années 1544 et 1545, et, sans qu'il y ait certitude absolue, nous croyons qu'on peut s'arrêter à cette période pour dater la lettre au bailli du bailli des baillis. Après la mort de Langey, la veillée funèbre à Saint-Ay, le 30 janvier 1543, et les obsèques au Mans le 5 mars, on trouve dans la biographie de Rabelais une lacune qui ne prend fin qu'au privilège du *Tiers livre* le 19 septembre 1545. Nous supposerions volontiers qu'après avoir rendu les derniers devoirs à leur protecteur, Saint-Ayl et Rabelais revinrent en Orléanais chercher dans le calme d'une retraite champêtre un remède à leur douleur. Bientôt, la vie reprenant ses droits, maître François se remit au travail et, près de la fontaine de Saint-Ay, acheva d'écrire son troisième livre. Le 1er mars 1544 ou le 1er mars 1545, il invita Hullot à venir partager sa vie paradisiaque.

Nous allons voir si les noms de personnes citées concordent avec notre hypothèse.

V.

Éloi Johanneau, qui comptait publier la lettre au bailli du bailli des baillis dans un tome X, encore à paraître, de son édition *variorum*, est le seul qui ait cherché à découvrir le mystérieux destinataire. Mais, trompé par la mauvaise transcription de l'Estoile, il s'est attaché au personnage d'Hullet. Sur sa demande, un érudit orléanais, Vergnaud Romagnési, entreprit des recherches qui abou-

tirent à lire « M. le bailli d'Husset », du nom d'une famille longtemps représentée à Orléans[1].

Mieux avisé, M. Camille Bloch, archiviste du Loiret, reconnut le correspondant de Rabelais dans un avocat d'Orléans nommé Antoine Hullot, et l'identifia dans son inventaire sommaire des *Archives départementales*[2].

C'est à peu près tout ce que l'on connaît de ce personnage que l'on peut supposer contemporain, voire même aîné de Rabelais, puisqu'il lui applique le vers « pater reverendissime ». De 1534 à 1537, il recevait des gages de la société des marchands de la Loire et touchait cent sols tournois par an[3]; en 1539-1540, il était un des douze procureurs échevins de la ville et, en 1544-1546, un des six notables chargés de désigner les échevins[4]. Comme Bouchet, Tiraqueau, Bouchard, Goguet, il occupait une place importante au barreau : en Orléanais comme en Poitou, Rabelais choisissait ses amis parmi les légistes. Malheureusement, nous ne savons rien de ses fonctions judiciaires, et si nous pouvons identifier la cour Compain avec le château de la Cour, au nord-est de Bionne, près de Combleux, nous ignorons à quel moment le correspondant de maître François en fut seigneur[5].

1. Ed. Burgaud des Marets, II, p. 627.

2. « Comptes des marchands fréquentant la rivière de Loire, B 2812, reg. 1534-1537. Dépense. A maître Antoine Hullot, avocat à Orléans, l'ami de Rabelais, à qui R. écrivit la lettre énigmatique que l'on sait. xv l. t. » (*Inventaire des archives départementales du Loiret*, II).

3. Voici le passage textuel du compte : « Gages d'officiers pour trois années escheues a la presente assemblée generalle desdiz marchans mil cinq cens trente sept. . . . . .

. . . . . .

« A maistre Anthoine Hullot, advocat et pentionnaire desdictz marchans en ladicte ville d'Orléans, aux gages de cent solz tournoys par an, pour cecy pour lesdictes troys années la somme de xv l. t. » (B 2812, reg., fol. 8-10).

4. Arch. comm. du Loiret, dossiers CC 687 et CC 569.

5. Tous ces renseignements nous ont été obligeamment fournis par M. Jacques Soyer, archiviste du Loiret, qui a bien voulu se livrer pour nous à des recherches, non seulement dans le fonds

Pendant qu'Antoine Hullot était chargé des intérêts des marchands de la Loire, la communauté eut à soutenir un procès contre un personnage bien connu de l'auteur de *Pantagruel,* Gaucher de Sainte-Marthe, seigneur de Lerné et autres lieux, Picrochole, tiers du nom, que son caractère chicanier et procédurier avait déjà fait entrer en différend avec les moines de Seuilly et peut-être Rabelais lui-même[1]. Il s'agissait de pêcheries qui gênaient la navigation de la Loire, sur le petit bras de la rive droite, en face de Saumur, et qui appartenaient à Gaucher comme seigneur du Chapeau[2]. Le procès dura du mois de septembre 1532 au mois d'août 1536, et les parties plaidèrent devant le Parlement de Paris. Jean Gallet, — encore un nom du roman de *Gargantua*[3], — avocat à Chinon, toucha quatre livres dix sols tournois, et Mathurin Gallet, clerc du greffe civil du Parlement, dix sols six deniers tournois[4] du receveur de la société.

En 1562, nous retrouvons un Hullot, avocat, sur la Liste des Orléanais condamnés par le Parlement à être pendus

dont il a la conservation, mais encore dans les revues et publications locales. Nous le prions de trouver ici le témoignage de notre parfaite gratitude, ainsi que M. Cuissard, bibliothécaire de la ville d'Orléans, qui nous a donné de précieuses indications.

1. Voyez dans l'éd. Marty-Laveaux, IV, p. 122, l'extrait des commentaires du sieur Bouchereau, dont nous avons parlé, concernant Gaucher de Sainte-Marthe et son identification avec Picrochole.

2. Le Chapeau, hameau, comm. de Saint-Lambert-des-Levées, cant. de Saumur (Maine-et-Loire).

3. Liv. I, ch. xxx, xxxi, xxxii.

4. « Autres fraiz et mises faictes par ledict Martin, procureur, ou procès pendant en ladicte cour de Parlement à Paris entre monsieur le Procureur general et les marchans, demandeurs, d'une part, contre maistre Gaulchier de Saincte-Marthe, deffendeur, d'autre part, touchant le procès principal a cause de certaines pescheries et voye, appellée la voye du Chappeau de la ville de Saumur, en la riviere de Loyre » (reg. 2813, fol. 42). — En juillet 1536 (d'après le même registre, fol. 45), Sainte-Marthe était encore en procès avec la communauté au sujet du balisage de la Loire à Saumur « touchant les ballizemens de Saumur ».

en place de Grève[1]. Tout porte à croire que le personnage appartient à une autre génération; mais la similitude de nom et de profession ne peut-elle faire admettre un lien de parenté entre l'ami de Rabelais et l'avocat huguenot de 1562? Antoine Hullot, comme beaucoup d'humanistes adeptes de la Renaissance, du libre examen et des idées nouvelles, se serait arrêté au seuil du protestantisme : son fils aurait continué plus avant.

Nous pouvons en dire autant pour l'élu Pailleron, dont le nom est représenté en 1568 par un certain Jacques Pailleron dans le Procès-verbal de prestation de serment au roi Charles IX par les huguenots d'Orléans[2], et surtout pour le bailli Daniel qui a part, lui aussi, au souvenir de Rabelais.

Bernier, dans ses *Additions au Rabelais réformé*, ne s'est pas trompé sur une famille dont il avait connu un des membres à Blois dans sa jeunesse :

> Le bailly Daniel est le savant Daniel d'Orléans, père de René Daniel, qui mourut à Blois l'an 1651 et fut inhumé à Saint-Honoré[3], où on voit son épitaphe de notre façon, mais nous étions jeune alors[4]. Il y avoit fait la profession d'avocat pendant cinquante ans avec honneur et réputation, mais sans profit.

Ce n'est pas tout à fait cela. Le père de René s'appelait

1. Coll. Dupuy, n° 137. Publ. *France protestante*, 2e éd., IX, p. 310.

2. P. de Félice, *Procès-verbaux de la prestation du serment de fidélité au roy Charles IX par les Huguenots d'Orléans en 1568*, Orléans, 1882, in-12.

3. Église de Blois. On sait que Bernier a signé son *Jugement sur la vie et les œuvres de Rabelais* du pseudonyme de sieur de « Saint-Honoré. »

4. René Daniel, né à Blois en 1579, mourut dans cette ville en 1650. Bernier avait donc vingt-huit ans quand il composa cette épitaphe, qui se trouve transcrite sur le registre 17 des actes de l'ancienne paroisse de Saint-Honoré. On pourra la lire dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (IV, 1866, p. 338), mais l'auteur de l'article ignorait qu'elle eût été composée par J. Bernier.

Pierre : c'est l'érudit bailli de Saint-Benoît-sur-Loire, qui sauva tant de précieux manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye. Mais comme il n'est venu au monde qu'en 1534, on ne peut voir en lui un familier de Rabelais, et il faut remonter d'une génération, jusqu'à son père François Daniel[1].

Cette fois, nous voici en présence d'un personnage qui a laissé des traces de son existence. C'est cet ami de jeunesse de Calvin qui suivait avec lui à Orléans les leçons du savant Pierre de l'Estoile en 1528 et à Bourges celles de son émule Alciat. L'éloignement, on le sait, ne fit que resserrer une amitié doublée de reconnaissance, et Calvin n'oublia jamais l'hospitalité qu'il avait reçue dans la famille de son condisciple. A Paris, en 1531, le futur réformateur s'occupa de la sœur de Daniel qui allait faire profession de vie religieuse, et lorsqu'il revint à Orléans l'année suivante, ce ne fut peut-être pas autant pour poursuivre le cours de ses études à l'Université que pour assister au mariage de son ami[2]. Le 25 mai 1533, en effet, François Daniel épousa Marie Mairat, fille de Jean Mairat, bailli du prieuré de Saint-Laurent des Orgerils, et son beau-père résigna sa charge en sa faveur. A son titre de licencié ès lois et d'avocat, il put ajouter celui de ses nouvelles fonctions et devenir pour ses correspondants « le bailli Daniel[3] ».

1. Pour aller au-devant de toute objection, nous ferons remarquer que Pierre Daniel, bailli de Saint-Benoît-sur-Loire, et père de François, vivait encore en 1513 et recevait quinze livres tournois de gages de la communauté des marchands de la Loire. Malgré son titre de bailli, nous ne croyons pas que ce personnage puisse être mis en cause (Arch. départ. du Loiret, reg. B 2811).

2. Sur les Daniel, voyez : *Notes historiques sur les Daniel d'Orléans et de Blois*, par Dupré, dans *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1866, p. 333. — Jarry, *Pierre Daniel et les érudits de son temps*, d'après les documents inédits de la Bibliothèque de Berne. Orléans, 1876, in-8°. — Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, Paris, 1888, in-8°.

3. Doinel, *Jean Calvin à Orléans. Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, XXVI, p. 174.

Quant aux « autres bons amis » d'Hullot, nous en sommes naturellement réduits aux conjectures. Pour pouvoir mettre en avant les noms de Gentien Hervet, Nicolas Duchemin, Framberge, Viart, Bourdineau, Vaillant, de Guelis, Truchon, il faudrait invoquer le vieux proverbe « les amis de nos amis... » puisqu'il s'agit de familiers de Daniel et non d'Hullot. Disons seulement que deux des correspondants de Daniel : Nicolas Bérauld et Jean Dampierre, étaient assis à côté de Rabelais au banquet de Dolet, ce qui suppose plus d'une relation commune entre le bailli Orléanais et le grand Tourangeau.

Reste « Monsieur le Seelleur », et si, sur les autres noms, nous avons pu jeter une faible lueur, nous convenons que nous tâtonnons ici en pleines ténèbres. Cependant, le résultat négatif de nos recherches nous a amené à nous demander si nous ne nous trouvions pas en face d'un surnom et si l'ami de l'auteur de *Pantagruel*, qui possédait Platon dans sa bibliothèque, n'était pas tout simplement un personnage chargé du scel, le scelleur cher à Clément Marot :

> ... Si je touche argent par la scellure
> Je benirai des fois plus de sept l'heur
> Le chancelier, le seau et le seelleur[1].

Mais admettre que le Seelleur est un surnom ne fait que reculer la difficulté. S'agit-il d'un chancelier du duc d'Orléans[2] ? Faut-il interroger les registres de l'Université ou des chapitres ? Sommes-nous en présence d'un simple commis de chancellerie ou d'un chancelier véritable ? Nous préférons ne risquer aucune hypothèse. Nous

1. Marot, *Œuvres*, La Haye, 1731, 6 vol. in-12, t. II, p. 83.

2. D'après Beauvais de Préau, *Essais historiques sur Orléans*, 1778, p. 177, le chancelier du duc d'Orléans, en 1545, était François Crespin, d'une famille notable d'Anjou, plus tard président du parlement de Bretagne. Il était mort en 1563, lorsque son fils Pierre Crespin, protestant, épousa à Genève Marguerite de Ballioni, de Lyon. *France protestante*, 2e éd., au nom *Crespin*.

ferons seulement remarquer qu'à la date que nous avons admise pour la lettre à Hullot, un des familiers de la maison de Langey, François Errault, sieur de Chemant, venait de recevoir les sceaux le 12 juin 1543 et qu'il devait les garder jusqu'à sa mort en septembre 1544; que ce seigneur aimait les livres et possédait une bibliothèque, puisque Guillaume du Bellay lui avait légué cent volumes; qu'il avait pour l'auteur de *Pantagruel* une amitié attestée par la lettre où Jean de Boyssonné se réjouit de son élévation dans l'intérêt des lettres et de Rabelais en particulier[1]. Mais faudrait-il supposer que le sieur de Chemant se trouvait à proximité d'Orléans en 1544 ou qu'Antoine Hullot, par les devoirs de sa charge, était en rapports constants avec lui? Cette dernière conjecture ne serait pas impossible si nous voyions dans le titre donné par Rabelais à son correspondant autre chose qu'un superlatif plaisant, et si nous faisions de Hullot un bailli du chancelier (chef suprême de la magistrature et de tous les baillis du royaume), c'est-à-dire un « bailli du bailli des baillis[2] ».

VI.

Malgré tant d'incertitudes, quelques conclusions se dégagent, croyons-nous, de la discussion.

1° La lettre à Antoine Hullot, dont une copie du XVIe siècle est conservée dans le fonds Dupuy, peut être considérée comme authentique.

2° Elle n'est pas antérieure à 1533, date où François Daniel, par son mariage, a droit au titre de bailli, et il est peu probable qu'elle ait été écrite dans les quatre dernières années de la vie de Rabelais.

1. Ed. Marty-Laveaux, IV, p. 399.

2. Encore une fois, nous ne prétendons pas donner une explication de ce passage, dont l'énigme est indéchiffrable en dehors des archives orléanaises. Nous tentons un rapprochement dans l'espoir d'en faire surgir d'autres : la vérité sortira peut-être un jour de ces tentatives.

3° Des raisons plausibles autorisent à la dater de 1544 ou de 1545.

4° Rabelais, par l'intermédiaire d'Antoine Hullot, était en rapports avec des Orléanais novateurs et favorables au calvinisme, mais qui, comme lui-même, se refusèrent à franchir le pas décisif.

Et une question se pose à la fin de cette étude. François Daniel avait-il mis Rabelais en relations avec son grand ami, le réformateur Jean Calvin[1] ?

Il est à peu près universellement admis, aujourd'hui, que l'auteur de *Pantagruel* et celui de l'*Institution chrétienne* n'étaient pas des étrangers l'un pour l'autre. Faut-il faire remonter cette connaissance à une rencontre sur les mêmes bancs du Collège de France? Rabelais rencontra-t-il Calvin à Angoulême, près de Louis du Tillet qu'il aimait à fréquenter? C'est l'avis de M. Abel Lefranc[2], qui appuie son hypothèse de sérieuses probabilités. A notre tour, nous supposerions volontiers que Rabelais entra en relations avec Calvin en 1528 ou 1531 lorsque, comme son héros *Pantagruel*, il parcourait les Universités du royaume. Les nombreuses allusions à Orléans contenues dans le IIe livre, et en particulier le long passage du chapitre v, prouvent à notre avis que Rabelais connaissait cette ville avant 1533[3]. Il y avait sans doute été attiré par le désir bien naturel de revoir celui qui l'avait guidé dans ses premières études d'humaniste, son compagnon de Fontenay-le-Comte, le cordelier Pierre Amy, réfugié depuis 1524 au couvent des bénédictins de Saint-Mesmin[4]. C'est peut-être cet ami de la première heure

1. C'est dans une lettre à François Daniel, vers la fin de 1533, que Calvin parle des poursuites de la Sorbonne contre Pantagruel.

2. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*. Paris, 1893, in-8°, p. 134. — *La jeunesse de Calvin*, p. 118.

3. Voyez liv. II, ch. v, vii, xv, xxxiii, et aussi, liv. III, ch. xxiii, xxxiv, lii.

4. Lettre de Lefèvre d'Étaples à Guillaume Farel, 6 juillet 1524 (Herminjart, *Correspondance des réformateurs*).

qui fut le trait d'union entre le grand Tourangeau et les lettrés orléanais[1].

Mais nous avons un nouvel argument à apporter à la cause des relations de Rabelais et de Calvin, car dans les notes inédites de Bernier, où nous avons déjà puisé, on lit ce passage singulièrement précis :

J'ay veu une lettre manuscritte de Calvin à Rabelais.

Bernier était trop bon catholique pour forger à son auteur favori une amitié si compromettante. Son témoignage apporte donc un fait nouveau et décisif à l'histoire des rapports de Rabelais avec les réformateurs.

Henri Clouzot.

1. Calvin avait pour ami un mystérieux Petrus Pylades, surnom ou personnage véritable, également en relation avec Daniel et qui se trouvait à Orléans en 1531. Pylade, pour des grécisants, n'est-il pas synonyme d'ami, et Petrus Pylades ne peut-il se lire Pierre Amy ?

MÉLANGES.

NOTES POUR LE COMMENTAIRE.

I.

« J'en notay pareillement deux autres [lanternes] insignes, à cause des bourses de clystere qu'elles portoient à la ceincture, et me fut dict que l'une estoit le *Grand* et l'autre le *Petit Luminaire des apoticaires.* » (L. V, ch. XXIII.)

Petit Luminaire. — Le *Petit Luminaire des apothicaires* est une pharmacopée latine intitulée : *Lumen apothecariorum,* qui a pour auteur le médecin piémontais *Quiricus de Augustis* de Tortona. Imprimé pour la première fois sur la fin de l'année 1491 (la postface est datée de Vercelli le 15 novembre 1491), ce livre fut réimprimé huit ou neuf fois avant 1500. Hain en signale, dans son *Repertorium bibliographicum,* neuf éditions incunables : sept sans et deux avec le *Luminare majus* de *Johannes Jacobus de Manliis de Boscho* (il est possible que celle qui porte le numéro 2117 soit la même que celle cotée 10709, ce qui réduirait le chiffre de ces éditions à huit). Au XVIe siècle, il fut généralement réédité avec le *Luminare majus* et le *Thesaurus aromatariorum* de *Paulus Suardus.* Nombreuses sont les éditions de ces trois pharmacopées réunies : qu'il me suffise de citer celles de Venise, 1506, 1517, 1520, 1549, 1551, 1553, 1556, 1561, 1566, etc.; de Lyon, 1525, 1528, 1536, etc.

Le *Lumen apothecariorum* comprend 304 formules, tirées pour la plupart du *Grabadin* de Mésué et de l'*Antidotarium* de Nicolas de Salerne ; chacune d'elles est suivie d'un commentaire de *Quiricus de Augustis.* Toutes ces

formules sont réparties en quinze sections, dont voici les titres : 1° confections aromatiques; 2° électuaires amers; 3° médecines laxatives; 4° trochisques; 5° poudres; 6° loochs; 7° sirops; 8° onguents; 9° emplâtres; 10° cérats; 11° huiles; 12° ouvrages de cire; 13° ouvrages de sucre; 14° décoction des médicaments; 15° pulvérisation des médicaments. Les articles 12 et 13 prouvent qu'aux xve et xvie siècles les apothicaires étaient à la fois ciriers et confiseurs, tout comme leurs ancêtres les épiciers. (Voir les « Lettres de Jean Plebanc, prévôt de Paris, contenant des règlements pour le métier des épiciers, du 30 juin 1311 », dans l'*Histoire générale de Paris. Les métiers et corporations de la ville de Paris*. T. I, xiv-xviiie siècle : *Ordonnances générales. Métiers de l'alimentation*, par René de Lespinasse. Paris, Imprimerie nationale, 1886, p. 500-503.)

Le *Lumen apothecariorum* est fréquemment cité par Michel Dusseau dans son *Enchirid ou Manipul des miropoles* (Lyon, 1561, et éditions suivantes).

Grand Luminaire. — Le *Grand Luminaire des apothicaires* est, de même que le *Petit*, une pharmacopée latine rédigée par un médecin piémontais : c'est le *Luminare majus*, publié par *Johannes Jacobus de Manliis* (ou *Manlius*) *de Boscho* d'Alexandrie, peu après le *Lumen apothecariorum*. Hain en mentionne six éditions incunables, dont les deux premières (n°s 10708 et 10709), présentées comme les plus anciennes, ne portent point de dates, et la troisième (n° 10710) serait datée de Venise, 1490. Celle-ci, dont il n'a vu aucun exemplaire, ne peut être de 1490, car il est certain que le *Luminare majus* a paru après le *Lumen apothecariorum*, qui est de la fin de 1491, ainsi que je l'ai dit plus haut. Quant aux deux premières, elles sont assurément postérieures à 1492, parce qu'elles comprennent, avec le *Luminare majus*, le *Lumen apothecariorum*, et qu'il n'est pas admissible que *J. J. de Manliis* ait réédité à la suite de son livre celui de *Quiricus de Augustis*, pour lequel il manifeste son mépris à chaque page. Au xvie siècle,

le *Luminare majus* a été maintes fois réimprimé avec le *Lumen apothecariorum* et le *Thesaurus aromatariorum*. Il est cité à deux reprises dans le *Promptuaire des médecines simples en rithme joieuse* de Thibault Lespleigney, publié pour la première fois à Tours en 1537 (nouvelle édition par le Dr Dorveaux. Paris, H. Welter, 1899, p. 52 et 84).

Dans les anciennes éditions, on lit, à la suite du titre, une épigraphe ainsi conçue :

> *Cynthius ut totum radiis illuminat orbem,*
> *Illuminat latebras sic medicina tuas,*

et, en tête de l'ouvrage, le sous-titre suivant, qui indique bien la nature de son contenu : *Johannis Jacobi de Manliis de Boscho Alexandrini super descriptiones Antidotarii et Practicæ divi Johannis Mesuæ et aliorum illustrium medicorum clarissima interpretatio incipit, dicta Luminare majus. Descriptiones* a ici le sens de *recettes* ou *formules de médecine,* comme dans le passage suivant de Jacques Sylvius (*Mesuæ Opera*. Venise, 1568, fol. 100 v°) : *Antidotarium est vocatum, quod contineat* descriptiones *antidotorum, hoc est medicamentorum.* Le *Luminare majus* est, en effet, un recueil de 739 formules, tirées non seulement des deux livres de chevet des apothicaires : l'*Antidotarium* de Nicolas de Salerne et la *Practica* (imprimée sous le titre de *Canones* ou *Opera*) de Mésué, où *Quiricus de Augustis* avait déjà puisé, mais encore des œuvres d'autres médecins illustres : Sérapion, Razès, Avicenne, Antonius Guainierius, Johannes Gaddesden, Petrus de Tussignana, Bartholomœus Montagnana, Nicolaus Florentinus, etc. On y trouve la plupart des recettes déjà publiées dans le *Lumen apothecariorum,* mais revues, corrigées et considérablement augmentées ; chacune d'elles est suivie d'un abondant commentaire, dans lequel *J. J. de Manliis* relève sans pitié les erreurs commises par son devancier et traite couramment son livre de *lumen male lucens, lumen obscurum, lumen tenebrosum, lumen fus-*

cum, etc. Cette critique acerbe donne l'explication du titre adopté par *J. J. de Manliis* pour sa pharmacopée : il l'a dénommée *Luminare majus* pour indiquer qu'elle est supérieure sous tous les rapports au *Lumen apothecariorum*.

Les 739 recettes du *Luminare majus* sont classées dans les quinze sections suivantes : 1° électuaires et confections; 2° condits; 3° éclegmes ou loochs; 4° juleps; 5° sirops; 6° robs; 7° apozèmes ou décoctions; 8° pastilles ou trochisques; 9° collyres secs; 10° pilules; 11° poudres; 12° cérats; 13° onguents; 14° emplâtres; 15° huiles.

Le Duchat (*Œuvres de Rabelais*. Amsterdam, Henri Bordesius, 1711, t. V, p. 165) a, dans une note sur le *Grand* et le *Petit Luminaire*, dénaturé les titres latins de ces deux ouvrages, en appelant *Luminare apothecariorum* le *Luminare majus*, et *Luminare minus* le *Lumen apothecariorum*.

II.

« Panurge donna à manger à Pantagruel quelque diable de drogues composées de *lithontripon, nephrocatarticon, coudinac cantharidisé* et aultres *espèces diuréticques*. » (L. II, ch. XXVIII.)

LITHONTRIPON. — Le *lithontripon, lithontribon* ou *lithontripton* (du grec λίθον, accusatif de λίθος, pierre, et τρίβειν, user, broyer; d'où *lithontriptique*), est un électuaire qui, pris à l'intérieur, broie la pierre, dissout les calculs. Sa formule se trouve dans cette vieille pharmacopée de l'École de Salerne, l'*Antidotarium Nicolai* (attribué par erreur à *Nicolaus Falcutius* dans le *Repertorium bibliographicum* de Hain), qui fut imprimé pour la première fois à Venise en 1471, puis réimprimé généralement à la suite de Mésué. Elle se trouve également dans le *Luminare majus* de *J. J. de Manliis de Boscho* et dans cette pharmacopée de la fin du XVe siècle intitulée d'abord *Nicolai Præpositi, doctoris medici clarissimi, Ysagoge, sive introductiones in artem*

apotecariatus, puis *Dispensarium magistri Nicolai Præpositi ad aromatarios* (Lyon, 1505, 1528, 1536, 1538; Paris, 1582, etc.).

Il entrait dans le *lithontripon* les drogues suivantes : spicanard, bois de baumier, acore, cannelle, fenouil de porc, méum, poivre noir, poivre blanc, poivre long, saxifrage, de chacun 2 dragmes et demie; fruit du baumier, clous de girofle, costus, rhapontic, réglisse, souchet, gomme adragante, persil de Macédoine, germandrée, semences d'ache, d'asperge, de basilic, d'ortie et de citron, de chacun 1 dragme et 15 grains; ammi, *folium,* safran, schénanthe, écorce de *cassia lignea,* bdellium, mastic, iris de Florence, amome, livèche, grémil, persil de jardin, persil de montagne, sermontain, cardamome, aneth, euphorbe, pierre de lynx (bélemnite), huile de spicanard, huile de musc, de chacun 1 scrupule et 4 grains; miel en quantité suffisante.

Cet électuaire est appelé *licontripos* dans la traduction française du XIVe siècle de l'*Antidotarium Nicolai,* que j'ai publiée en 1896 (Paris, H. Welter, p. 20). Il figure dans l'Inventaire du mobilier de l'apothicaire Guillaume Lefort, de Dijon, dressé en 1439[1], et dans celui de la pharmacie de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, du 27 juin 1509[2].

NEPHROCATARTICON. — *Nephrocatarticon* (du grec νεφρὸς, rein, et καθαρτικὸς, de κάθαρσις, purgation), *id est purgans renes,* dit l'*Antidotarium Nicolai,* qui en donne la for-

1. Cet inventaire a été publié dans le *Bulletin n° 10 de la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or* (Dijon, 1892), avec tirage à part intitulé : *Inventaires d'anciennes pharmacies dijonnaises (XVe siècle),* publiés par le Dr P. Dorveaux (Dijon, 1892). Guillaume Lefort possédait une livre de *litontripon,* estimée 4 gros (n° 82 de l'Inventaire).

2. *Inventaire de la pharmacie de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz* (27 juin 1509), publié par le Dr P. Dorveaux (Paris et Nancy, 1894). L'hôpital Saint-Nicolas de Metz possédait 4 onces de *litontripon,* estimées 32 sous tournois, ou 1 livre et 12 sous tournois (n° 711 de l'Inventaire).

mule suivante : pierre de lynx (bélemnite), 2 dragmes et 15 grains; safran, 1 dragme et 18 grains; gingembre, euphorbe, myrrhe, encens, vessie de sanglier, calcul biliaire ou calcul urinaire de porc, cumin, jusquiame, semences de persil de Macédoine et de citron, de chacun 1 dragme et 6 grains; spicanard, schénanthe, costus, pyrèthre, casse, rhapontic, marrube, aunée, marjolaine, pouliot, romarin, gentiane, saxifrage, gomme de lierre, noix de cyprès, baies de laurier, poivre noir, poivre blanc, semence de rue, baies de genièvre, de chacun une demi-dragme et 4 grains; balauste, storax, sang de bouc, saponaire, acore, grande valériane, méum, aristoloche longue, aristoloche ronde, bétoine, filipendule, carotte sauvage, persil, semence de roquette, de chacun 2 grains; semence d'ortie, un demi-scrupule et 2 grains et demi; sucs d'asperge et de fragon épineux, de chacun 5 grains et demi; miel en quantité suffisante.

Cet électuaire ne figure pas dans le *Luminare majus;* en revanche, il a été introduit dans le *Dispensarium Nicolai Præpositi,* sous le titre : *Nefron catarron,* avec une note ainsi conçue : *Non est in usu, nec præparatum reperitur.*

Coudinac cantharidisé. — Le *cotignac* est une gelée de coings plus consistante que la gelée de coings ordinaire. Décrit dans le traité d'hygiène de Galien (*De sanitate tuendâ,* lib. VI, cap. xv), il a été employé en médecine depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Pendant des siècles, on l'a fait avec du miel; mais, depuis l'invention du sucre, on le prépare généralement avec ce produit. Eugène Rolland a publié, dans le tome V de sa *Flore populaire* (p. 15 et 16. Paris, 1904), une longue liste des noms donnés au *cotignac.* Je vais essayer de la compléter par quelques synonymes empruntés à des médecins et à des pharmaciens :

Le *cotignac* est appelé : κυδωνάτον (en latin *cydonatum*) par Aëtius; κυδωνιάτον (en latin *cydoniatum*) par Siméon Seth, Nonnus, etc.; *conditum de citoniis, miva* ou *confec-*

tio mivæ simplicis par Mésué; *diacytoniten* par Nicolas de Salerne; *diacytonitem* par Nicolaus Præpositus; *diacytonium* par les auteurs de la *Concordia pharmacopolarum Barcinonensium; diacydonium simplex* par Brice Bauderon (*Paraphrase sur la pharmacopée,* 2e éd., p. 37. Lyon, 1595); *rob cydoniorum* par Moÿse Charas (*Pharmacopée royale,* p. 145. Paris, 1676); *miva seu gelatina cydoniorum* par Nicolas Lemery (*Pharmacopée universelle*, p. 134. Paris, 1697); *marmelada* par Hadrianus à Mynsicht (*Thesaurus et armamentarium medico-chymicum.* Lübeck, 1638, p. 205); *marto malada* (*sic*) par Jean Bauhin et Cherler (*Historia plantarum,* t. I, p. 34, col. 1. Yverdon, 1650); *mermelade* et *codignac* par l'auteur du *Thrésor de santé* (Lyon, 1607, p. 502 et 503); *gelée de coings* ou *cotignac* par Baumé (*Élémens de pharmacie,* p. 448. Paris, 1762), etc. Il figure encore sous le nom banal de *gelée de coings* dans la dernière édition de l'*Officine* de Dorvault (14e éd. Paris, 1898, p. 513), qui donne la recette d'une *gelée de coings aromatisée,* imitée de la *miva aromatica* de Mésué et du *diacytoniten* de Nicolas de Salerne.

Le fameux médecin d'Alexandrie Nicolas Myrepse a donné, dans sa grande pharmacopée (dont il a paru des traductions latines en 1541 et 1549), onze formules de *cotignacs* pour toutes sortes de maladies; postérieurement à Rabelais, Hadrianus à Mynsicht (*loc. cit.*) en a publié quinze, et J.-H. Jungken (*Corpus pharmaceutico-chymico-medicum universale,* 3e éd. Francfort-sur-le-Mein, 1732, p. 256-260) vingt et une; aucune de ces formules ne contient de cantharides. Si donc le *cotignac cantharidisé* a réellement existé, ce ne fut qu'à titre de préparation magistrale.

L'action des cantharides sur les organes génito-urinaires est connue depuis la plus haute antiquité. Leur vertu diurétique a été signalée par Hippocrate, Galien, Dioscoride, etc.; mais tous ces auteurs recommandent bien d'en user avec discrétion. Quant à leur vertu aphrodisiaque, elle fut chantée par un contemporain de Rabelais, l'apo-

thicaire Lespleigney (*Promptuaire des médecines simples en rithme joieuse*. Tours, 1537; nouvelle édition publiée par le Dr P. Dorveaux. Paris, 1899, p. 43), dans les termes suivants :

Cantharides, faulce vermine,
Habitent en la cacumine
Des fresnes dessus la prarie.
Leur nom arabe est *derarie*.
Bestiolle d'infection,
Ceulx qui en font refection
Pour estre en luxure plus fors
Sont en dangier d'estre en brief mors;
Car, quant au faict luxurieux,
Elles ont effect très dangereux.

Rabelais a mentionné le *cotignac* à plusieurs reprises : et d'abord dans le livre Ier, aux chapitres XVIII (*coudignac de four*) et XXIII (*quelque confection de cotoniat*); puis dans le livre II, au chapitre XXVIII (*coudinac cantharidisé*); enfin dans le livre IV, au chapitre XXXII (*boytes de coudignac*).

Coudignac de four est une expression qui doit désigner quelque friandise cuite au four, car le *cotignac* se préparait dans l'âtre ou sur un fourneau et non au four. Saint-Amant a appelé le fromage *cotignac de Bacchus*.

Quelque confection de cotoniat ne peut s'appliquer qu'aux préparations de *cotignac aromatisé*, décrites par Mésué et par Nicolas de Salerne, lesquelles se prenaient après le repas pour faciliter la digestion. « Et par tant de bonne coustume, dit Michel Dusseau (*Enchirid.*, Lyon, 1561, p. 133), on use communément de dragées, *codignacs* et autres confitures tant seiches que liquides après les repas, jà soit qu'on en puisse user à toutes heures par plaisir. » Mésué appelle le cotignac *confectio mivæ*. *Miva, id est succus citoniorum coctus cum vino ut sapa, et fit cum speciebus et sine,* dit Matthæus Silvaticus (*Opus pandectarum medicinæ,* art. *Miva*).

Boytes de coudignac. Le *cotignac* se mettait dans des boîtes de sapin, rondes et plates, de diverses grandeurs. A Orléans, les petites boîtes avaient un nom particulier : elles s'appelaient *friponnes.*

Les *cotignacs* les plus réputés furent ceux d'Ibérie et de Syrie, qui étaient fort appréciés à Rome au temps de Galien; puis ceux de Madère, de Gênes, de Mâcon, d'Orléans, etc.

Espèces diurétiques. — L'expression *espèces diurétiques* a ici le sens d'*épices, drogues* ou *médicaments diurétiques.* Les « aultres espèces diuréticques » dont parle Rabelais sont énumérées dans la table qui termine le recueil intitulé : *Mesuæ Opera* (Lyon, 1515, et éditions suivantes), sous les rubriques : *Lapidem frangunt...; Urinam provocant...*, etc..

Le mot *espèces* a eu plusieurs acceptions chez les apothicaires. Au xive siècle, on dit indistinctement *espèces* et *espices* pour *épices* ou *drogues simples,* ainsi qu'on peut le voir dans la vieille traduction française de l'*Antidotarium Nicolai*, que j'ai publiée en 1896 (*l'Antidotaire Nicolas,* p. 1, 2, etc.). Au xvie siècle, le mot *espèces* est synonyme de *poudres* ou *drogues simples pulvérisées,* auxquelles il suffit d'ajouter du miel pour en faire des confections ou des électuaires. Dans les confections, dit Michel Dusseau (*Enchirid.* Lyon, 1561, p. 145), « il n'entre tant d'*espèces* ou *poudres* » que dans les électuaires. « Combien que ce soit une reigle generalle que les *especes* de tous electuaires solutifz se doibvent grossement pulveriser », lit-on dans la *Déclaration des abuz et tromperies que font les apoticaires,* par Lisset Benancio (nouvelle édition par le Dr P. Dorveaux. Paris, 1901, p. 65). Cette acception était encore en vigueur au xviiie siècle : « On nomme assez ordinairement *espèces,* dit Baumé (*Élémens de pharmacie.* Paris, 1762, p. 465), des poudres composées qui contiennent tous les ingrédiens d'un électuaire. » Mais Baumé signale, à la page 196 du même livre, un nouveau sens de ce mot : « On

nomme *espèce*, dit-il, la réunion de plusieurs simples coupés menu, dont on prend l'infusion comme du thé... Ces sortes de médicamens sont magistraux ou officinaux : la *Pharmacopée de Paris* n'en prescrit aucun... Les *espèces* sont très commodes pour le malade, parce qu'elles sont des collections d'herbes et d'autres substances, choisies et toutes préparées pour les infusions. On peut en faire de plusieurs sortes, et qui soient capables de remplir les indications les plus ordinaires... Il seroit à souhaiter que ces sortes de remèdes devinssent officinaux à Paris comme ils le sont en Allemagne... »

Ces « sortes de remèdes » ne devinrent officinaux en France qu'en 1818. C'est dans le *Codex* de cette date qu'on les voit paraître pour la première fois; on y trouve quinze formules d'*espèces*, dont la neuvième, intitulée : *espèces diurétiques*, est ainsi conçue : « ℞. Racines séchées et coupées en petits morceaux de fenouil, de petit houx, d'arrête-bœuf, d'asperge cultivée et de persil, de chacune parties égales en poids. Mêlez et conservez pour l'usage. » Dans le *Codex* de 1884, la racine d'ache remplace celle d'arrête-bœuf. Ces *espèces diurétiques* n'ont rien de commun que le nom avec celles de Rabelais.

Dr Paul Dorveaux.

DE RABELAIS A MONTAIGNE.

LES ADVERBES TERMINÉS EN *-MENT*.

(Fin[1]*.)*

Privativement [XVIe s. Loysel]. — Papon, II, 46.
Priveement [XIIe s.]. — 1542. Amadis, III, 48. — 1546. R. Estienne, 509. — 1584. G. Meurier.
Privement. — Le Maire, II, 60. — 1541. Amadis, II, 2. — Papon, I, 76. — Montaigne, I, 183.
Probablement [XIVe s.]. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, V 2b. — Papon, I, 84. — 1585. Thevenin, dans Du Bartas, 424. — Somme des pechez, 441.
PROBLEMA*tiquement* [1649]. — 1578, dans Brunet, III, 576. — 1585. Thevenin, dans Du Bartas, 659.
PROCESSION*nellement* [1566]. — (5 sept. 1552), dans Panisse-Passis. *Les Comtes de Tende*, 263.
Prochainement [XIIe s.]. — Rabelais, I, 119. — Le Maire, III, 243. — 1554. Le Caron, 37.
Prochement. — 1554. Le Caron, 54.
PRODIGALEMENT [1539. R. Estienne]. — 1538. R. Estienne, 578. — Ronsard. — 1557. Bugnyon, 5. — 1584. G. Meurier.
PRODIGIEUSEMENT [1549. R. Estienne]. — (1543). François Ier, dans Du Verdier, III, 591. — 1546. R. Estienne, 1023.
Prodiguement [XVe-XVIe s. O. de Saint-Gelays]. — (1544). Delie, 312. — 1554. Le Caron, 146b. — Baïf, I, 31. — P. de Brach.
PRODITOI*rement* [1577]. — (1563), dans La Bouralière. *L'Imprimerie à Poitiers*, 182. — Papon, II, 93. — Amyot, I (Vie d'Eumenes). — 1584. G. Meurier.
Profanement. — 1574. Belle-Forest, 447. — G. Meurier.
Professoirement. — Montaigne, I, 194.
Profetiquement [XVe s.]. — 1585. Thevenin, dans Du Bartas, 17.

[1] Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. I, p. 166; t. II, p. 11, 173 et 258.

Profitablement. — 1545. A. Pierre, 171b. — (1556). Saliat. *Herodote* (éd. Talbot, xxix).

Profondement. **Profondement** [1521]. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, X8b, ib. — Rabelais, I, 73, 280. — 1542. Amadis, III, 20b. — Amyot, II. — Papon, II, 128. — Montaigne, I, 54.

Profusement [xvie s. M. de Saint-Gelays]. — 1531. Le Peregrin, 68.

Prolixement [xiie-xiiie s.]. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, i2. — 1544. Philandre et Passerose, 187. — 1567. Ph. De l'Orme, 231. — Somme des pechez, 123.

Promiscuement. — Papon, I, 32, 252.

Promptement [vers 1340]. — Rabelais, I, 323. — Le Maire, I, 98. — Marot, I, 46. — 1540. Amadis, I, 2. — Amyot, I, II. — Papon, I, 169. — Montaigne, I, 49.

Prontemant. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 58.

Prophanement = Profanement. — (1544). Delie, 270. — 1585. Du Bartas, 88.

Prophetiquement. — 1570. Cité de Dieu, II, 117a. — 1588. Vigenere, 285.

Proporcionablement. — 1515. F. Le Roy, L5.

Proporcionnablemant. — 1554. Peletier. *Algebre*, 77.

Proporcionnément. — 1557. Tyard, 115.

Proportionelement. — 1551. L. Le Roy. *Timee*, 64b.

Proportionnellement [xive s.]. — 1551. Leon Hebrieu, II, 184. 1562. Du Pinet. *Pline*, I, 45.

Proportionnellement [xive s.]. — 1551. Leon Hebrieu, II, 184. — 1562. Du Pinet. *Pline*, I, 45.

Proportion*nément* [xvie s. Paré]. — 1568? Belleforest, dans Du Verdier, III, 13. — 1570. L. Le Roy, dans Du Verdier, IV, 621.

Proprement [xiie s.]. — Rabelais, I, 170. — Le Maire, III, 153. — Marot, I, 20. — 1540. Amadis, I, 54b. — Amyot, I, II. — Papon, II, 83. — Montaigne, IV, 86.

Proprietairement. — 1611. Cotgrave.

Prosaiquement [xve s.]. — 1526, dans Montaiglon-Rothschild, XII, 137.

Prosecutivement. — 1540. Virgile, I, 23 d.

Prosperement. — Marot, I, 79. — 4 janvier 1553. Privilege, dans Ronsard. — 1573. Du Preau, 111.

Protervement. — 1584. G. Meurier. — 1611. Cotgrave.

Prouchenement = Prochainement. — Le Maire, IV, 490.
Prouffitablement. Proufitablement. — 1538. R. Estienne, 304. — 1545. A. Pierre, 154b. — 1584. G. Meurier.
PROVERBIA*lement* [XVIIe s.]. — 1555. Eglogues de Virgile, L 3b. — Papon, II, 127.
Providemment. — 1584. G. Meurier. — 1611. Cotgrave.
Provisionnellement. — Papon, I, 83.
Prudemment. — Rabelais, II, 343 (éd. Janet). — Le Maire, III, 397. — 1540. Amadis, I, 122. — Amyot, II. — Papon, I, 165.
Prudentement [XIVe s.]. — Rabelais, II, 20. — Le Maire, I, 252, 290. — 1527. Seneque, a 4b.
Puamment [XVIe s. Du Pinet]. — Henri Estienne, dans L. Clement, 367.
Puantement. — Du Bartas, dans Pellissier, 163.
Publicquement. — Rabelais, I, 308. — 1527. Seneque, n 8b. — 1540. Amadis, I, 73b.
Publiquement [XIVe s.]. — Rabelais, I, 239. — Le Maire, I, 286. — 1527. Marot, I, 191. — 1540. Amadis, I, 84b. — Amyot, II.
Pucellement. — 1585. Le Gaygnard, F 8.
Pudemment. — 1592. J. Willemin, dans L. Gollut, *Mém. histor. de la Répub. séquan.*
Pudicquement. — Rabelais, II, 149. — 1531. Le Peregrin, 105b.
Pudiquement [XIIe s.]. — 1531. Le Peregrin, 163. — (1544). Delie, 313. — 1554. Le Caron, 4.
PUERILEMENT [XVIe s. Calvin]. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, a 6b. — 1527. Seneque, c 3. — 1570. C. Despence, dans Du Verdier, III, 338. — Montaigne, IV, 273.
Puissamment [XIIe s.]. — Le Maire, I, 81. — Marot, III, 240. — 1547. Marguerites, II, 50. — Amyot, II. — Montaigne, II, 358.
Puissanciellement. — 1589. S. Goulart, dans Du Bartas, 530.
Puissantement. — 1539. G. Michel, *Josephe*, 7. — 1588. I. Loys, 4b.
Punissablement. — Montaigne.
Pupillairement. — Papon, I, 570.
Purement [XIIIe s.]. — Rabelais, I, 358. — Marguerite de Navarre. *Dernières poésies*, 232. — Montaigne, I, 178.
Pusilanimement. Pusillanimement. — 1555. Billon, 34b. — 1579. P. de L'Ostal, dans Du Verdier, V, 303. — 1584. G. Meurier.

Pyramidalement. — 1557. Tyard, 84. — 1585. Thevenin, dans Du Bartas, 168.
Quarrément. — (1567). Ph. De l'Orme, 168.
Quartemant. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 202.
Quartement. — Rabelais, I, 60. — 1525, dans Montaiglon-Rothschild, XIII, 80. — 1529. G. Tory. *Champ fleury*, 14b. — Papon, I, 96. — 1577. Bolsec, 48. — Somme des pechez, 675.
QUATORZIEMEMANT [1798]. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 206.
Quatrannairement. — 1584. Du Monin. *Uranologie.*
Quatrement. — Somme des pechez, 465.
Quatriemement. — Somme des pechez, 660.
Quellement [XIVe s.]. — Le Maire, III, 86. — 1544. Philandre et Passerose, 194.
Quelquement. — 1582. Du Monin, 192.
Quictement. — 18 déc. 1531, dans Panisse-Passis. *Les comtes de Tende*, 82.
Quietement. — 10 mai 1534, dans Panisse-Passis, 275. — Montaigne, I, 114.
Quintemant. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 203.
Quintement. — Rabelais, II, 154. — 1525, dans Montaiglon-Rothschild, XIII, 81. — 1529. G. Tory. *Champ fleury*, 14b. — Somme des pechez, 675.
Quinziememant. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 206.
Quotidiannement [1476]. — 15.., dans Baudrier. *Bibliographie lyonnaise*, IV, 212.
Quotidiennement. — Vers 1520, dans Catalogue A. Claudin. 98288.
Quoyement = Coyement. — 1611. Cotgrave.
Radicalement. — 1554. Peletier. *Algebre*, 152.
Radicallement [1314]. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, i 2b.
Ragement. — 1538. R. Estienne, 412.
Raisonnablement [XIIe s.]. — Rabelais, I, 39. — Le Maire, I, 210. — 1527. Seneque, nb. — 1554. Le Caron, 26. — Amyot, I, II. — Papon, I, 249. — Montaigne, II, 81.
RAPI*dement* [1611. Cotgrave]. — 1585. Thevenin, dans Du Bartas, 419.
Rarement [XIIe s.]. — 1554. Le Caron, 44. — 1589. Du Bartas, 486. — Montaigne, II, 103.
Rassisement. — (1537), dans Marot (1731), VI, 120.
Rateusement. — (1525). Marot, I, 156.

Ravageusement. — 1583. Thevenin, dans 1585. Du Bartas, 237.
Realement. Reallement. — Rabelais, II, 55, 98. — Le Maire, III, 283. — 1527. Seneque, 92b. — Ronsard. — Amyot, II. — Papon, II, 448.
Reaument. — 1584. G. Meurier. — 1611. Cotgrave.
Rebellement. — Le Maire, I, 160.
Receleement. — 1549. R. Estienne. — 1585. G. Meurier.
Recemment. — 1565. Bereau, 160.
Recentement [1549. R. Estienne]. — Rabelais, II, 255. — 1523. La Parthenice Mariane, 37. — 1541. Amadis, II, 34b; 1544. V, 78. — (1544). Delie, 432. — 1545. A. Pierre, 66. — 1584. G. Meurier. —1588. Vigenere, à 6b.
Rechignément. — 1611. Cotgrave.
Rechinement. — 1538. R. Estienne, 304.
Reciproquement [1549. R. Estienne]. — 1546. R. Estienne, 814. — 1551. Leon Hebrieu, I, 115. — 1551. L. Le Roy. *Timee*, 64b. — 1554. Le Caron, 83b. — Amyot, I, II. — 1567. Ph. De l'Orme, a 3. — Papon, I, 257.
Recommandablement. — Montaigne, IV, 274.
Recreativement. — 1538. R. Estienne, 534. — 1584. G. Meurier.
Rectanguleremant. — 1554. Peletier. *Algebre,* 82.
Redondamment. — 1611. Cotgrave.
Redoubleement. — Le Maire, I, 121. — 1530. Palsgrave, 835.
Reductivement. — 1511. F. Le Roy, L 5.
Reellement [XIIe s.]. — Papon, I, 54. — Montaigne, I, 312.
Refrongnement. — 1538. R. Estienne, 304.
Regalement. — 1611. Cotgrave.
Reglément. — 1550. D. Sauvage, dans Du Verdier, III, 451.
Regulairement. — Rabelais, II, 98.
Regulieremant. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 81.
Regulierement [1426]. — Rabelais, II, 441. — Papon, I, 64. — Montaigne, III, 379.
Reiglement = Reglement. — 1584. G. Meurier. — 1611. Cotgrave.
Relativement. — Amyot, II. — Montaigne, II, 304.
Religieusement [XIIIe s.]. — Rabelais, II, 125. — Le Maire, IV, 481. — 1554. Le Caron, 62. — Papon, I, 180. — Montaigne, I, 243.
Renversément. — 1611. Cotgrave.
Repentivement. — 1611. Cotgrave.
Repletivement. — 1611. Cotgrave.

Reposamment. — Du Perron.
Reposément. — 1611. Cotgrave.
Representativement [1330]. — 1527. Seneque, q2b.
Reserveement. — Amyot, II.
Reservément. — Montaigne, III, 368.
Residamment. — (15..), dans Montaiglon, VII, 215.
Residemment. — 1557. Bugnyon, 84.
Resixiesmement. — 1611. Cotgrave.
Resoluement [1549. R. Estienne]. — Le Maire, II, 116. — Amyot, II. — Montaigne, II, 5.
Resolument. — (1544). Delie, 270. — 1551. Alaigre, dans Du Verdier, III, 92. — Montaigne, I, 222.
Resolutivement. — Papon, I, 84.
Resonnamment. — 1611. Cotgrave.
Respectifvement. — Rabelais, I, 506 (éd. Janet).
Respectivement [1415]. — Rabelais, II, 413. — 1551. Leon Hebrieu, I, 86. — Papon, I, 57. — 1586. Lambert, Kk6.
Respectueu*sement* [1640. Oudin]. — 16 juin 1581, dans J. Baudrier. *Bibliographie lyonnaise*, IV, 364.
Respondamment. — Du Perron.
Restivement. — 1611. Cotgrave.
Retenuement. — Montaigne, II, 325.
Retiercement. — 1611. Cotgrave.
Retrogradement. — Le Maire, IV, 254.
Reveramment. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, R2. — (1544). Delie, 275.
Révérément. — 1544. *Roland Furieux*, 178b.
Reverencialement. — 1511. F. Le Roy, b 3.
Reveremment [1355]. — Le Maire, IV, 114. — 1544. Amadis, V, 12b. — Pontus de Tyard, 170. — Papon, II, 145. — Montaigne, I, 15.
Reveratement. — Rabelais, I, 134; II, 439. — 1531. Le Peregrin, 134b. — 1540. Virgile, I, 14 c.
Rhetoricquement. Rhetoriquement. — Rabelais, I, 262. — 1538. R. Estienne, 634. — 1584. G. Meurier.
Riantment. — 1585. Du Bartas, 687.
Richment [XIIe s.]. — Rabelais, II, 502 (éd. Janet). — Le Maire, I, 303. — Marot, I, 110. — 1540. Amadis, I, 117. — Papon, I, 169. — Montaigne, III, 67.
Ridiculement [1552. Ch. Estienne]. — 1565. Calepinus, 805. — Amyot, II.

Ridiculeusement. — 9 nov. 1548. A. Du Moulin, dans *Revue d'Histoire littéraire,* III (1896), 233. — 1584. G. Meurier.
Rigoreusement. — Rabelais, II, 24. — 1527. Seneque, f7.
Rigoureusement [XIIIe s.]. — Rabelais, I, 186. — 1540. Amadis, I, 11. — Amyot, II. — Papon, I, 731. — Montaigne, I, 218.
Riguoreusement. — Rabelais, II, 80 (éd. Janet).
Riguoureusement. — Rabelais, II, 114.
Robustement [1539. R. Estienne]. — 1538. R. Estienne, 514.
Roguement. — Rabelais, III, 69.
Roiddement. — Rabelais, I, 91, 353.
Roidement. — Rabelais, I, 90. — Marot, III, 188. — 1540. Amadis, I, 69. — Montaigne, I, 152.
Rondement [XIIe s.]. — Rabelais, II, 133. — Le Maire, I, 264. — Marot, III, 20. — 1552. Ronsard. — 1571. G. Le Fevre. *Encyclie,* 83. — Amyot, II. — P. de Brach. — Montaigne, II, 78.
Rongneusement. — H. Estienne, dans L. Clément, 367.
Roturierement [1411]. — 1584. G. Meurier. — 1611. Cotgrave.
Rougement. — 1583. Virgile, 41. — Du Bartas. — 1599. Lasphrise, 542. — 1611. Cotgrave.
Royalement. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, R 6b. — 1554. Tahureau, II, 29. — Montaigne, III, 25.
Royallement [XIIIe-XIVe s.]. — Rabelais, I, 169. — Le Maire, IV, 223. — Montaigne, II, 35.
Roydement. — Rabelais, I, 106. — 1540. Amadis, I, 96b.
Rudement [XIIIe s.]. — Rabelais, I, 159. — Le Maire, I, 66, 211. — Marot, I, 9. — 1540. Amadis, I, 96b. — Amyot, I. — Papon, I, B 2b. — Montaigne, I, 71.
Ruralement. — 1584. G. Meurier.
Ruséement. — 1611. Cotgrave.
Rustiquement [1549. R. Estienne]. — 1531. Le Peregrin, 70b. — 1540. Virgile, I, 3 a. — 1546. R. Estienne, 1126. — 1554. Tahureau, I, 64; II, 120.
Rustrement. — Rabelais, I, 69, 286. — 1611. Cotgrave.
Sacerdotalement. — Rabelais, II, 322.
Sacramentalement [XIVe-XVe s.]. — Marguerite d'Angoulême, dans Heptameron, IV, 87. —1548. P. Le Febure, 28b.
Sacramentellement. — 15... Le grant Vita Xri, II, 75b.
Sacrilegement [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-lat.*]. — 1584. G. Meurier. — 1611. Cotgrave.

Sadement. — (1530). Palsgrave, 843.

Sagement [XIIe s.]. — Le Maire, II, 60. — (1536). Ch. Fontaine, dans Marot, I, 249. — 1541. Amadis, II, 21. — Amyot, I. — Montaigne, II, 390.

Saigement. — Rabelais, II, 301 (éd. Janet). — 1540. Amadis, I, 13^b.

Sainctement. — Rabelais, II, 176. — Marot, IV, 45. — Papon, II, 97. — 1599. Lasphrise, 497.

Sainement [XIe s.]. — 1554. Le Caron, 43^b. — 1560. Ronsard. — Amyot, II. — Papon, I, 84. — Montaigne, III, 38.

Saintement [XIIe s.]. — Le Maire, III, 238. — 1554. Le Caron, 79. — Papon, II, 369. — Montaigne, IV, 127.

Salaudement. — Brantôme, IX, 235.

SALE*ment* [1611. Cotgrave]. — 1546. R. Estienne, 1160. — 1554. Ronsard.

SALLEMENT. — (1535). Marot, I, 212.

Salubrement. — Rabelais, II, 17. — 1545. I. Bouchet. *Triumphes*, 205^b. — 1567. Ph. De l'Orme, 13^b.

SALUTAIREMENT [1525]. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, h^b. — (1561). G. Gueroult, dans Du Verdier, IV, 90. — 1583. B. Alizet. Sonnet à Du Bartas.

Samblablemant = Semblablement. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 236.

Sanglammant. — 1583. (Bandello.) Belleforest, VI, 379. — 1599. Lasphrise, 226, 573.

Sanglantement. — 1552. Amadis, X, 44^b. — Ronsard. — 1584. G. Meurier.

Satiriquement [1549. R. Estienne]. — 1554. Tahureau, II, 38. — 1585. P. Le Gaygnard, 209.

Saulvement. — (1530). Palsgrave, 828. — 1553. *Grand Almageste*, 5^b.

Sauvagement [XIIe-XIIIe s.]. — 1554. Tahureau, II, 15. — 1557. Bugnyon, 106.

Sauvement. — Le Maire, I, 169; IV, 264. — 1527. Seneque, c. — Cité par Papon, III, 26.

Savoureusement [XIIe-XIIIe s.]. — 1584. G. Meurier. — 1585. P. Le Gaygnard, 211. — 1611. Cotgrave.

Scalabreusement. — Brantôme, III, 227.

SCANDALEUSEMENT [1642. Oudin]. — Le Maire, III, 324. — 1555. Billon, 175.

Sçavamment [1549. R. Estienne]. — 1538. R. Estienne, 233. — 1599. Lasphrise, 223.
Sçavantement. — 1611. Cotgrave.
Sceurement. — Rabelais, II, 218, 453.
Scholastiquement. — Papon, II, 209. — 1584. G. Meurier.
Sciemment [xiv^e s.]. — 1540. Amadis, I, 61. — Amyot, I. — Papon, I, 25.
Scientement. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, d 8^b. — 1529. G. Tory. *Champ fleury*, 20. — Papon, I, 30. — 1611. Cotgrave.
Scrupuleusement [xiv^e s.]. — 1554. Poliphile, 43. — 1568. Breslay, dans Du Verdier, V, 254.
Scurrillement [xvi^e s.].
Seamment = Seemment. — 1584. G. Meurier. — 1611. Cotgrave.
Sechement. — 1554. Tahureau, I, 74. — 1585. Du Bartas, 184.
Secondairement [xiv^e s.].
Secondemant. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 202.
Secondement [1314]. — Rabelais, I, 60. — Le Maire, II, 327. — 1527. Seneque, a 2^b. — 1538. R. Estienne, 402. — Papon, II, 51. — Montaigne, I, 124.
Secretement. Secrettement [xive s.]. — Rabelais, I, 48. — Le Maire, I, 283. — (1527). Marot, II, 33. — (1530). Marot, I, 167. — Amyot, II. — Montaigne, III, 141.
Seculierement [xiie s.]. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, M 7^b, Z 7^b.
Secundement. — Rabelais, I, 177 (éd. Janet).
Secutivement. — 1556. *Guevare, trad.* I de Rochemore, et 6^b.
Seditieusement [xive s.]. — 1550. Ch. de S. Marthe, dans Heptameron, I, 89. — 1554. Le Caron, 158^b.
Seduleusement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 177.
Seemment = Seamment. — 1538. R. Estienne, 144.
Seichement [1552. Ch. Estienne]. — 1538. R. Estienne, 658. — 1611. Cotgrave.
Seigneurialement. — Amyot, II.
Seigneurieusement. — 1537. A. Du Saix, E 8.
Semblablement [xiv^e s.]. — Rabelais, I, 47. — Le Maire, III, 60. — Marot, I, 9. — 1540. Amadis, I, 30^b. — Amyot, I, II. — Montaigne, I, 14.
Semillantement. — 1553. Magny.
Sempiternellement. — Rabelais, II, 36. — 1544. Philandre et Passerose, 25. — 1551. Leon Hebrieu, I, 195.

Senseement. — 1531. Le Miroir hystorial. IV, 118 d.

Sensiblement [1314]. — Rabelais, I, 209. — 1586. Lambert, 20b. — Montaigne, IV, 270.

Sensitivement. — 1551. Leon Hebrieu, II, 304.

Sensuellement [xve s.]. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, c 7. — 1555. Billon, 174. — 1561. P. de La Place, dans Du Verdier, V, 315.

Sentencieusement [1555]. — 1599. Lasphrise, 409.

Sententieusement. — 1546. R. Estienne, 1155. — 1571. La Porte, 119b.

Separeement. — 1505. Platine, 1 c. — 1545. A. Pierre, 44b. — Amyot, I.

Separement [xive s.]. — Rabelais, I, 313. — Le Maire, II, 183. — 1554. Le Caron, 42b. — Papon, I, 139. — Montaigne, I, 142.

Septiemement. — Somme des pechez, 660.

Septiesmement [1529. G. Tory]. — 1525, dans Montaiglon-Rothschild, XIII, 82. — 1529. G. Tory. *Champ fleury*, 14b. — Somme des pechez, 14.

Sequentement. — 15.. G. Michel. *Apuleius*, 1. — 1540. Virgile, I, 29 a.

Serainement. — 1548. P. Le Febure, 188. — 1589. Du Bartas, 324.

Serenement. — 1583. Virgile, 94.

Serieusement [xvie s. Montaigne]. — 1500, dans Montaiglon-Rothschild, XII, 302. — 1540. Virgile, I, 41 c. — (1562). Tahureau, dans Du Verdier, IV, 308. — Montaigne, I, 84.

Serpenteusement. — 1583. Thevenin, dans 1585. Du Bartas, 237.

Serréement. — 1565. Calepinus, 72. — 1584. G. Meurier.

Serrement [xiie s.]. — 1538. R. Estienne, 52. — 1550. L'Orloge des Princes, ã 2. — 1552. Amadis, X, 38.

Servement. — Ronsard. — (1554). Tahureau, I, 48. — P. de Brach.

Serviablement. — 1565. Calepinus, 738. — 1611. Cotgrave.

Servilement [xvie s.]. — 1537. A. Du Saix, D 5. — 1538. R. Estienne, 490. — 1549. Macault, 163. — 1555. Billon, 180b. — Montaigne, II, 77.

Settiememant. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 203.

Seulement [xiie s.]. — Rabelais, I, 25. — Marot, I, 16. — 1540. Amadis, I, 1b. — Amyot, I, II.

Seullement. — Rabelais, I, 244. — Marot, I, 113. — Marguerite de Navarre. Dernières Poésies, 80.

Seulment. — 1565. Bereau, 80.

Seurement. — Rabelais, I, 155. — Le Maire, III, 225. — Marot, I, 36. — 1552. Amadis, X, 2. — Amyot, II. — Papon, I, 145. — Montaigne, II, 35.

Severement [1539. R. Estienne]. — (1544). Delie, 115. — 1554. Le Caron, 175. — Papon, II, 181. — 1585. Thevenin, dans Du Bartas, 638. — Montaigne, IV, 275.

Sextement. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, Z7. — 1529. G. Tory. *Champ fleury,* 14b.

Seziememant. — 1554. Peletier. *Aritmetique,* 206.

Sifflantement. — Du Bartas, dans Pellissier, 164. — 1611. Cotgrave.

Signalément. Signallément. — 1599. Lasphrise, 525. — Brantôme, I, 232.

Signamment. — Rabelais, II, 313. — 1583. Thevenin, dans 1585. Du Bartas, 648. — 1586. Lambert, 80. — Montaigne, II, 75.

Signantement. — 1539. Therence, 173.

Silentement. — 15.. G. Michel. *Apuleius,* 16.

Simplement [XIIe s.]. — Rabelais, I, 358. — Le Maire, I, 66. — 1554. Le Caron, 54. — Amyot, II. — Papon, I, 154. — Montaigne, I, 156.

SINCEREMENT [1549. R. Estienne]. *Voir* SYNCEREMENT. — 1531. Le Peregrin, 10b. — Montaigne, II, 347.

Singulierement [XIIe s.]. — Rabelais, I, 48. — Le Maire, I, 220. — 1540. Amadis, I, 59b. — Amyot, I, II. — 1571. G. Le Fevre. *Encyclie,* 68. — Papon, I, 89. — Montaigne, I, 31.

Sinistrement [XVe-XVIe s. J. Le Maire]. — Le Maire, III, 243. — (1544). Delie, 276. — 1544. *Roland Furieux,* 159. — Iodelle.

Sixiemement. — Papon, I, 96.

Sixtement. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, c8b. — (1525), dans Montaiglon-Rothschild, XIII, 81.

Siziememant [XIIe s.]. — 1554. Peletier. *Aritmetique,* 203.

Sobrement [XIIe s.]. — Rabelais, I, 95. — Le Maire, IV, 68. — Marot, I, 221. — 1567. Ph. De l'Orme, 24.

Socialement. — Rabelais, I, 183.

Soefvement. — Marot, III, 147. — 1571. G. Le Fevre. *Encyclie,* 61.

Soigneusement [XIIe-XIIIe s.]. — Rabelais, I, 4. — 1540. Amadis, I, 7. — Amyot, I, II. — Montaigne, I, 125.
Soingneusement. — Rabelais, II, 157. — Marot, I, 171. — P. de Brach.
Soldatesquement. — 1611. Cotgrave.
Solemneement. — 1523. La Parthenice Mariane, 72b.
Solempnellement. — Le Maire, IV, 259.
Solennellement [XIIe s.]. — Le Maire, I, 190. — 1554. Le Caron, 22b. — Papon, II, 65.
Solicitement. — 1531. Le Peregrin, 30.
Soliciteusement. — 1553. R. Le Blanc, p 2b.
SOLIDAI*rement* [1596]. — (1561). Bounyn. La Soltane. Dédicace.
SOLIDEMENT [1552. Ch. Estienne]. — 1546. R. Estienne, 1175. — Montaigne, II, 7.
Solitairement [XVe s.]. — Le Maire, II, 339. — 1538. R. Estienne, 458. — 1541. Amadis, II. — Papon, II, 563. — Montaigne, IV, 271.
Sombrement [1433]. — 1584. Du Monin. *Uranologie,* 193b.
Sommairement [XIIIe s.]. — Rabelais, I, 69. — Le Maire, I, 245. — 1541. Amadis, II, 21. — Amyot, II. — Papon, I, 171.
Sommeremant. — 1554. Peletier. *Algebre,* 172.
Sommierement. — Le Maire, II, 69.
Somptueusement [1512. J. Le Maire]. — Le Maire, I, 298. — 1538. R. Estienne, 551. — Papon, I, 120.
Songneusement. — Rabelais, I, 256. — Le Maire, I, 176. — 1540. Amadis, I, 82. — Montaigne, IV, 236.
Sophisticquement. — Rabelais, I, 61.
Sophistiquement [XIIIe s.]. — 1539. Therence, 1b.
Sorbonicolificabilitudinissement. — Rabelais, III, 283.
SORDIDEMENT [XVIe s. Charron]. — 1550. Ch. de S. Marthe, dans Heptameron, I, 90. — Papon, II, 313. — 1585. Du Bartas, 277.
Sortablement [XVIe s. Montaigne]. — 1585. Thevenin, dans Du Bartas, 105. — Montaigne, I, 441.
Sotement. — 1538. R. Estienne, 674.
Sottement [XIIe s.]. — Marot, I, 242. — Ronsard. — Montaigne, I, 133. — Brantôme, X, 432.
Soubdainement. — Rabelais, I, 42. — 1527. Seneque, a 8. — 1540. Amadis, I, 4b.
Soudainement [XIIe s.]. — Le Maire, I, 268. — Marot, I, 176. — 1540. Amadis, I, 23b. — Amyot, I, II. — Montaigne, II, 38.

Soudeinement. — 1557. Seyssel. *Appian*, 513.
Souefment. — Le Maire, III, 15.
Souefvement. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, c8b. — Belleau. — Amyot, I, II.
Souevement. — 1574. Belle-Forest, 171.
Soupçonneusement [XIIIe-XIVe s.].
Souplement [XIIIe s.]. — Rabelais, I, 302. — 1578. Ronsard.
Soupplement. — Rabelais, I, 89. — Le Maire, II, 165.
SOURDEMENT [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-lat.*]. — 1542. Amadis, III, 33b. — (1577). Bolsec, 100. — 1599. Lasphrise, 495.
Souspeçonnéement. — 1565. Calepinus, 1067.
Souspeçonneusement. — 1546. R. Estienne, 1233. — 1584. G. Meurier. — 1611. Cotgrave.
Soutenablement. — 1557. Tyard, 91.
Souverainement [XIVe s.]. — Rabelais, II, 291 (éd. Janet). — Le Maire, I, 134; II, 85. — Marot, I, 16. — Papon, II, 426. — Montaigne, I, 141.
Souvereinement. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, d8.
Spatieusement. — 1546. R. Estienne, 1183. — 1611. Cotgrave.
Specialement. Speciallement [XIIe s.]. — 1527. Seneque, g6. — 1540. Amadis, I, 65b. — 1542. Amadis, III, 2b. — 1550. L'Orloge des Princes, 46b. — Amyot, II. — Papon, II, 99. — Montaigne, II, 115.
Specifiement. — 1531. Le Peregrin, 40.
SPECIFI*quement* [XVIe s. Montaigne]. — Papon, I, 1. — Montaigne, IV, 224.
SPHERI*quement* [XVIe s. Guyon]. — 1567. Ph. De l'Orme, 113b.
Spirituellement [XIIe-XIIIe s.]. — Le Maire, IV, 226. — Marot, I, 84. — 1547. Marguerites, I, 27.
Splendidement [XVe-XVIe s.]. — Ronsard.
Spontanement [1381]. — 1611. Cotgrave.
Stablement. — 1554. Le Caron, 104b.
Sterilement [XVIe s. N. de Bris].
Stilement. — 1553. R. Le Blanc, t 3b.
STOIQUE*ment* [1570]. — 1555. Billon, 171b.
Studieusement [XIIe-XIIIe s.]. — Rabelais, II, 159. — 1554. Le Caron, a 2b. — 1555. Billon, 153b. — Papon, I, 891.
Stupidement [XVIe s. Montaigne]. — Montaigne, IV, 78.
Suavement [1549. R. Estienne]. — 1551. Leon Hebrieu, I, 162. — 1599. Lasphrise, 114.

Suaviticquement. — (1512), dans Œuvres poétiques de G. Alexis (1896), I, 277.

Subitement [XIIe s.]. — Rabelais, II, 333. — Le Maire, III, 57. — Marot, III, 165. — Montaigne, II, 332.

Sublimement [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-lat.*]. — 1571. G. Le Fevre. *Encyclie*, 327.

SUBORDI*nement* [1578. Papon. *Troisième Notaire*]. — Papon, II, 615.

Subrepticement [1369].

Subreptivement. — 1611. Cotgrave.

Subsecutivement. — 1551. Leon Hebrieu, II, 246. — 1611. Cotgrave.

Subsequemment [XIIIe-XIVe s.]. — 1523. La Parthenice Mariane, 2. — 1551. Leon Hebrieu, I, 233. — 8 août 1553. A. de Thou, dans Heptameron, I, 167. — 1588. Vigenere, 181^b.

SUBSIDIAI*rement* [XVIe s. Montaigne]. — Papon, I, 110. — Montaigne, I, 277.

Substantiellement [XIVe s.]. *Voir* Sustentialement.

Subtilement [XIIe s.]. — Rabelais, I, 299. — Le Maire, I, 236. — Marot, I, 169. — 1538. R. Estienne, 399. — 1540. Amadis, I, 83. — Amyot, II. — Papon, I, 167.

Subtilifiquement. — (1566). H. Estienne. *Apologie pour Herodote*. II, 290.

Subtillement. — Rabelais, I, 290 (éd. Janet). — Marot, I, 121. — 1560. Melin de S. Gelays, III, 215.

Successifvement. — Rabelais, I, 242 (éd. Janet).

Successivement [1314]. — Rabelais, I, 253. — Le Maire, II, 288. — 1554. Le Caron, 140^b. — Papon, I, 10.

SUCCINCTEMENT [1539. R. Estienne]. — Le Maire, II, 152. — ? 1510, dans Montaiglon-Rothschild, X, 188. — 1538. R. Estienne, 92. — 1554. Le Caron, 49^b. — Papon, I, 178.

Sucréement. — Dans E. Langlois. Recueil d'Art de Seconde Rhétorique (1902), 36.

Suffisamment [XIIIe s.]. — Le Maire, III, 154. — (1525). Marot, II, 183. — 1527. Seneque, q 7^b. — 1541. Amadis, II, 7^b. — Amyot, II. — Papon, I, 179. — Montaigne, I, 302.

Suffisantement. — 15.. G. Michel. *Apuleius*, 41. — 1540. Virgile, I, 26 d.

Suivamment. — 1554. Le Caron, 39^b. — 1611. Cotgrave.

Summairement. — Le Maire, IV, 263. — 1540. Amadis, I, 35.

Summierement. — (1524), dans Montaiglon-Rothschild, XI, 133.
Sumptueusement. — Le Maire, IV, 190. — 1555. Billon, 52b.
Superabondamment. — 1584. G. Meurier.
SUPERbement [XVIe s. Amyot]. — Rabelais, II, 9. — (1544). Delie, 172. — 1550. Ch. de S. Marthe, dans Heptameron, I, 60. — Amyot, I, II. — 1586. Lambert, 29. — 1599. Lasphrise, 51.
Superficiairement. — Papon, I, 76.
Superficiellement [1314]. — Amyot, II. — Montaigne, II, 58. — 1589. S. Goulart, dans Du Bartas, 36.
Superfluement. — 1551. Leon Hebrieu, I, 35. — 1557. Tyard, 49. — 1565. Calepinus, 1063. — Papon, I, 107.
Superflument. — 1554. Le Blanc, 5b.
Superhabundamment. — 1530. Palsgrave, 852.
SUPERLATIVEMENT [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-lat.*]. — 1549. R. Estienne, 595. — 1611. Cotgrave.
Supernaturellement. — 15.. G. Michel. *Apuleius*, 120b. — 1549. R. Estienne, 595. — Amyot, I. — 1578. Cl. Odde de Triors. — 1611. Cotgrave.
Supernellement. — 1540. Virgile, I, 17a. — 1549. R. Estienne, 595. — 1611. Cotgrave.
Supersticieusement. — 1549. Macault, 312. — 1557. Tyard, 56.
SUPERSTITIEUSEMENT [1549. R. Estienne]. — 1546. R. Estienne, 1226. — 1551. Leon Hebrieu, I, 180. — 1576. Belle-Forest. *Polydore Vergile*, 492. — Montaigne, III, 348.
Surabondamment [Vers 1350]. — 1584. G. Meurier.
SURNATUREL*lement* [XVIe s. P. de Brach]. — 1554. Le Caron, 25. — P. de Brach.
Sustentialement. — 1527. Seneque, m 5b.
Sutilement. — 1557. Tyard, 85.
Suyvamment. — 1532, dans Montaiglon, VIII, 237. — 1585. Thevenin, dans Du Bartas, 61.
Symmetriquement [1530. G. Tory]. — 1529. G. Tory. *Champ fleury*, 1.
SYNCEREMENT. — (1549). Le Maire, IV, 9. — Papon, II, 449.
Tacitement [XVe-XVIe s. O. de S. Gelays]. — Rabelais, II, 46. — Le Maire, I, 178. — 1531. Le Peregrin, 82b. — (1544). Delie, 269. — 1557. Bugnyon, 47. — Amyot, II. — Montaigne, I, 114.
Taciturnement. — Le Maire, I, 201, 258.

Taisément. — 1553. Des Autelz, B 6b. — 1557. Tyard, 16.
Taisiblement. — 1531. Le Peregrin, 27. — 1554. Le Caron, 82b. — J. de La Peruse, 69. — Papon, I, 78.
Tardement. — 1611. Cotgrave.
Tardivement [XIIe-XIIIe s.]. — 1538. R. Estienne, 700. — 1551. L. Le Roy. *Timee*, 41. — Amyot, II.
Taxativement. — Papon, I, 199.
Telement [XIIIe s.]. — 1540. Amadis, I, 1b.
Tellement. — Rabelais, I, 220. — Marot, I, 85. — 1540. Amadis, I, 8. — Amyot, II.
Temerairement [XVe-XVIe s. J. Le Maire]. — Rabelais, II, 309. — Le Maire, I, 211. — Marot, IV, 97. — 1531. Le Peregrin, 64b. — 1541. Amadis, II, 21. — Amyot, I, II. — Papon, II, 101. — Montaigne, I, 223.
Temerement. — 1554. Le Caron, ß 2b.
Temperamment. — 1531. Le Peregrin, 4. — 1549. B. Aneau. *Emblemes d'Alciat*, 121.
Temperantement. — 1540. Virgile, I, 31 c.
Tempereement. — 1505. Platine, 55b. — 1538. R. Estienne, 701.
Temperement. — Rabelais, II, 151. — 1537. A. Du Saix, C 3b. — 1538. R. Estienne, 456. — 1551. Leon Hebrieu, 23. — 1555. Anonyme, dans Fontaine, s 8. — 1565. Horloge des Princes, 131. — 1570. Cité de Dieu, II, 43 a.
Temperemment. — Rabelais, I, 513 (éd. Janet).
Tempestativement. — 1584. G. Meurier. — 1611. Cotgrave.
Tempestivement. — Papon, II, 253. — 1584. G. Meurier.
Tempestueusement. — 1531. Le Peregrin, 107.
Temporellement [XIIIe s.]. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, h 7b. — Marguerites, I, 74. — Amyot, II. — Papon, I, 44.
Tenacement. — 1557. Bugnyon, 42.
Tenamment. — (1544). Delie, 428. — 1557. Tyard, 16.
Tendrelettement. — 1554. Tahureau, I, 81.
Tendrement [XIIe s.]. — 1540. Amadis, I, 23. — 1554. Tahureau, I, 61. — Amyot, I. — Papon, II, 443. — Montaigne, II, 139.
Tendrettement. — 1554. Tahureau, II, 71.
Tenebreusement [XVIIe-XVIIIe s.]. — Pontus de Tyard, 149.
Tenuement. — 1611. Cotgrave.
Tenurement. — 1538. R. Estienne, 706. — 1611. Cotgrave.
Terrestrement. — 1533. Des Autelz, C 7.

Terriblement [XIVe s.]. — Rabelais, I, 212 (éd. Janet). — Le Maire, I, 33, 313. — 1554. Tahureau, II, 60. — Amyot, II.
Terrificquement. — Rabelais, II, 476.
Tesiblemant = Taisiblement. — 1554. Peletier. *Algebre*, 173.
Testyfvement. — 1530. Palsgrave, 841.
Tetriquement. — 1584. G. Meurier.
Textuellement [XVe s.]. — Papon, I, 77.
Theologalement. — Rabelais, I, 367. — 1611. Cotgrave.
Theologiquement [1680]. — 1589. S. Goulart, dans Du Bartas, 89.
Theoriquement [1557].
Tiedement [1577]. — Baïf, II, 181. — Belleau. — 1589. Du Bartas, 347.
Tiercemant. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 202.
Tiercement. — Rabelais, I, 60. — Le Maire, III, 282. — Amyot, II. — Papon, I, 27. — 1577. Bolsec, 48. — 1585. P. Le Gaygnard, F 2.
Timidement [1549. R. Estienne]. — 1611. Cotgrave.
Tiranniquement. — 1585. P. Le Gaygnard, 209.
Tolerablement [1549. R. Estienne]. — 1611. Cotgrave.
Tonnerreusement. — Du Bartas, dans Pellissier, 165.
Torçonnierement. — Le Maire, I, 15.
Tortement. — 1553. Ronsard. — 1611. Cotgrave.
Tortionnairement. — Papon, II, 744. — 1611. Cotgrave.
Tortuement. — 1538. R. Estienne, 297. — 1565. Calepinus, 423. — 1611. Cotgrave.
Tortueusement [XIVe s.]. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, c 5. — 1531. Le Peregrin, 131. — 1568. Breslay, dans Du Verdier, V, 249.
Tortument. — Belleau.
Totalement. **Totallement** [XIVe s.]. — Rabelais, I, 84, 253. — Le Maire, I, 46, 149. — Marot, I, 238; III, 211. — Amyot, II. — Papon, I, 153. — Montaigne, II, 130.
Toutellement. — 1537. A. Du Saix, H 8.
Tout-puissamment. — 1584. G. Meurier.
Tragiquement [1549. R. Estienne]. — 1554. Amadis, XI, ã 4b.
Trahistreusement. — 1548. Amadis, VIII, 130b.
Traistrement. — 1554. Le Caron, 173. — 1554. Magny. Gayetez. — Baïf, II, 111. — Papon, III, 23.
Traitablement. — 1554. Le Caron, 10b.
? *Traiteusement*. — Pontus de Tyard, 114.

Traitrement. — P. de Brach.
Traistreusement. — 1576. Belle-Forest. *Polydore Vergile*, 336. — 1599. Lasphrise, 569.
Traiteusement [XIIIe-XIVe s.]. — 1554. Le Caron, 79b.
TRANQUILLEMENT [1549. R. Estienne]. — Le Maire, IV, 184. — 1546. R. Estienne, 1276. — 1551. L. Le Roy. *Timee*, 47. — Amyot, II. — Montaigne, IV, 123.
TRANSITOIREMENT [Néologisme]. — 1530. Seyssel. *Diodore*, 1b.
Transparentement. — 1589. Du Bartas, 560.
Transversalement [XVIe s. Paré].
Trasoniquement. — 1566. Terence, 91.
Traystreusement. Traytreusement. — Le Maire, I, 92. — 1531. Le Peregrin, 135. — 1574. Belle-Forest, 70.
Treziememant. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 205.
Tribunéement. — 1554. Le Caron, 99.
Triomphamment. — Le Maire, I, 333. — 1547. Marguerites, II, 50. — 1573. Du Preau, 189.
Trionfamment. — 1554. Le Caron, 166.
TRIPLEment [XVIe s. Paré]. — 1551. Le Roy. *Timee*, 105b. — Amyot, II. — 1585. Du Bartas, 175.
Tristement [XIIIe s.]. — Le Maire, II, 339. — Marot, II, 268. — Montaigne, I, 200.
Triumphamment. — Marot, I, 143. — 1525, dans Montaiglon-Rothschild, XIII, 80. — (1547). Marguerites, II, 226.
Triumphantement. — 15.. G. Michel. *Apuleius*, 12. — 153.. Helisenne de Crenne. FF 8b. — 1540. Virgile, I, 15b.
TRIVIAlement [1680]. — 1584. G. Meurier.
Troisiesmement. — Somme des pechez, 10.
Trompeusement. — 1554. Magny. *Gayetez*. — Pontus de Tyard, 146. — P. de Brach.
Tronquément. — 1611. Cotgrave.
Tropologiquement. — 1557. Tyard, 76.
Troublement. — 1554. Le Caron, 86b. — Amyot, II, 367.
Truculentement. — 1584. G. Meurier.
Tudesquement. — 1584. G. Meurier.
Tumultuairement [XVIe s. Amyot]. — Papon, I, C. — Montaigne, I, 438.
TUMULTUErement. — 8 août 1553. A. de Thou, dans Heptameron, I, 167.
Tumultueusement [XIVe s.]. — Le Maire, II, 105. — 1546. R. Estienne, 1289. — 1565. Calepinus, 810.
Turbulement. — 1570. Cité de Dieu, II, 42 b.

Tusquement. — Ronsard.
Tyrannicquement. — Rabelais, I, 184.
Tyranniquement [xve s.]. — Le Maire, II, 408; III, 270. — 1555. Billon, 85^b. — Montaigne, II, 77.
Tyronicquement. — 1584. G. Meurier.
Vacilamment. — (1544). Delie, 204.
Vaguement [xvie s. R. Belleau].
Vagueusement. — Du Bartas, dans Pellissier, 165.
Vaillamment [xiii^e-xiv^e s.]. — Rabelais, I, 108. — Le Maire, III, 153. — 1540. Amadis, I, 31. — Montaigne, IV, 173.
Vainement [xii^e s.]. — 1554. Le Caron, 167^b. — Amyot, II. — Papon, II, 89. — Montaigne, IV, 42.
Valablement [xii^e-xiii^e s.]. — Papon, I, 61.
Valeureusement. — 1548. Amadis, VIII, 51. — Montaigne, II, 97.
Valleureusement [xv^e s.]. — 1540. Amadis, I, 51.
Vallidement [xvi^e s. L. Guyon]. — 1531. Le Peregrin, 96^b.
Variablement. — Le Maire, I, 149. — 1531. Le Peregrin, 189^b. — Papon, II, 66.
Vegetativement. — 1585. Thevenin, dans Du Bartas, 287.
Vehementement [1363]. — Rabelais, II, 278. — 15.. G. Michel. *Apuleius*, 40. — Le Maire, IV, 31. — 1550. L'Orloge des Princes, 45^b. — Papon, II, 89. — 1588. Vigenere, TT 1^b.
Venalement [1552. Ch. Estienne]. — 1611. Cotgrave.
Venerablement. — Montaigne, I, 441.
Venielement. Veniellement [1383]. — 1516. Toison d'or, II, 222 a. — 1570. Cité de Dieu, II, 38^b. — Somme des pechez, 55.
Venimeusement. — 1554. Tahureau, I, 39. — 1587. Fonteny, 7^b.
Venustement. — 1584. G. Meurier.
Verament = Vrayement. — Papon, III, 23.
Verbalement [1337]. — 1567. Ph. De l'Orme, 195. — Papon, I, 396.
Verdement. — Rabelais, I, 89. — 1583. Virgile, 48.
Verecondement. — Papon, II, 148.
Verecundieuement. — 1540. Virgile, 28^b.
Vergongneusement. — 1531. Le Peregrin, 129. — 1554. Ronsard.
Vergonneusement. — (1530). Palsgrave, 840.
Veritablement [xii^e s.]. — Rabelais, I, 171. — Le Maire, II, 59. — Marot, IV, 96. — Amyot, I, II. — Papon, I, 205. — Montaigne, I, 115.

Vermeillement. — Pontus de Tyard, 127, 152. — 1557. Bugnyon, 59. — 1599. Lasphrise, 288.
VERTEMENT [1611. Cotgrave]. — Rabelais, I, 304. — 1532. A. Du Saix, O 3. — 1540. Amadis, I, 47b. — 1585. Du Bartas, 119. — Brantôme, X, 419.
Vertuellement = Virtuellement. — 1551. Leon Hebrieu (*trad.* Du Parc). — Somme des Pechez, 551.
Vertueusement [XIe s.]. — Rabelais, I, 146. — Le Maire, II, 106. — Marot, II, 228. — Amyot, II. — Montaigne, IV, 135.
Vervement. — Ronsard.
Viagerement [1459]. — 1611. Cotgrave.
Vicoversement. — Rabelais, I, 243.
Vicieusement [XIVe s.]. — Papon, II, 355. — 1570. Cité de Dieu, II, 23 a. — Montaigne, IV, 270.
Victorieusement [XIVe s.]. — Le Maire, I, 267. — 1531. Le Peregrin, 167.
Vieillement [XIVe-XVe s.]. — 1611. Cotgrave.
Viergeallement. — Ronsard.
Viergement. — 1599. Lasphrise, 349.
Vifvement. — Rabelais, I, 527 (éd. Janet). — 1540. Amadis, I, 6. — Amyot, II. — Montaigne, III, 141.
VIGILAMMENT [1552. Ch. Estienne]. — 1537. A. Du Saix, C 3b. — 1546. R. Estienne, 1332. — Ronsard.
Vigoreusement. Vigoureusement [XIIe s.]. Le Maire, I, 247. — Marot, II, 231. — Montaigne, I, 107.
Vilainement [XIIe s.]. — Le Maire, III, 273. — Montaigne, II, 62. — 1599. Lasphrise, 580.
Vilement [XIIe s.]. — 1553. Magny. — 1554. Le Caron, 28. — Pontus de Tyard, 148.
Villainement. — Rabelais, I, 99. — 1527. Seneque, m 8b. — Amyot, I, II.
Villement. — 1587. Fonteny, 19.
VINDICATIVEMENT [Néologisme]. — Amyot, II.
Violemment. — 1551. L. Le Roy. *Timee*, 77b. — 1574. Belle-Forest, 328.
Violentement [XIVe s.]. — Rabelais, II, 223. — Le Maire, I, 320. — 1540. Virgile, 25b. — (1544). Delie, 17. — 1545. A. Pierre, 179b. — Papon, II, 72.
Virginalement [XVe s.]. — 1584. G. Meurier.
Virilement [XVe s.]. — Rabelais, I, 269. — 1531. Le Peregrin, 112b. — 1537. A. Du Saix, G3. — 1540. Amadis, I, ã 4. — 1557. Bugnyon, 88. — Papon, II, 315. — Montaigne, III, 82.

Virillement. — 1555. Billon, 138b. — 1587. Olenix du Mont-Sacré, 65.
Virtuellement. — 1527. Seneque, q 2b. — Somme des peches, 30.
Visceralement. — 1584. G. Meurier.
Visiblement [XIIIe s.]. — Rabelais, I, 228. — Le Maire, II, 220. — Marot, III, 191.
Vistement [XIIe-XIIIe s.]. — (1525). Marot, I, 155. — 1531. Le Peregrin, 99b. — 1540. Amadis, I, 36b. — Amyot, II. — 1585. Du Bartas, 389.
Vitalement. — 1565. Calepinus, 1165.
Vitieusement. — Montaigne, IV, 109.
Vittement. — 1565. Calepinus, 917.
Vituperablement. — 1584. G. Meurier.
Vitupereusement. — 1530. Seyssel. *Diodore*, 98.
Vivement [XIIe s.]. — Rabelais, II, 165. — (1520). Marot, II, 70. — 1540. Amadis, I, 17b. — Amyot, I. — Papon, I, 110. — Montaigne, I, 108.
Ulterieurement [1584].
Ultimement. — 1584. G. Meurier.
Unanimement [1512]. — Le Maire, II, 314. — Papon, I, 82.
Unicquement. — Rabelais, II, 17.
Uniement. — Amyot, II.
Uniformellement. — Papon, I, 5.
Uniformément [1530. G. Tory]. — 1551. Leon Hebrieu, I, 164. — Papon, I, 64. — Montaigne, III, 279.
Uniment [XIIe s.]. — 1571. G. Le Fevre, *Encyclie*, 77. — Montaigne, I, 236.
Uniquement [XVe-XVIe s. J. d'Authon]. — Marot, IV, 94. — 1551. Leon Hebrieu, I, 197.
Uni-sonneuzement. — 1585. P. Le Gaynard, F 3b.
Universelement [1314]. — Marot, I, 80. — 1551. L. Le Roy. *Timee*, 19b.
Universellement. — Rabelais, II, 57. — Le Maire, II, 67. — Marot, III, 215. — Amyot, I, II. — Papon, I, 204. — Montaigne, I, 123.
Unyment. — 1546. Ch. Estienne. *Dissection*, 154.
Vocalement. — 1531. Le Peregrin, 137b. — 1584. G. Meurier.
Voirement. — 1527. Seneque b 3. — Le Maire, II, 401. — Ronsard. — Amyot, II. — Montaigne, I, 177.
Volagement. — 1554. Le Caron, 85b. — P. de Brach.
Volontairement [XIVe s.]. — Amyot, I, II. — 1574. Belle-Forest, 55. — Papon, II, 104. — Montaigne, I, 154.

Volontierement. — Brantôme, X, 129.
Voluntairement. — Le Maire, I, 317. — 1542. Amadis, III, 61b. — (1555). Vauquelin de la Fresnaye, 49.
Voluntierement. — (1550). Ch. de S. Marthe, dans Heptameron, I, 29.
Voluntueuzement. — 1585. P. Le Gaynard, 210.
Voluptueusement [1549. R. Estienne]. — 1554. Le Caron, 60b. — Montaigne, IV, 279.
Voulentairement. — 1545. A. Pierre, 161. — 1531. Le Peregrin.
Voyrement. — Marot, II, 78.
Vraiement [XIIe s.]. — Marot, I, 88.
Vraiment. — Marot, I, 243. — 1542. Amadis, III, 5b.
Vrayement. — Rabelais, I, 29. — Le Maire, III, 285. — Marot, I, 26. — 1540. Amadis, I, 2. — Montaigne, III, 120.
Vraysemblablement [XIVe-XVe s.]. — Papon, I, 68. — Montaigne, I, 113.
Urgemment. — (1547). Peletier, 24. — 1552. Amadis, X, 13.
Usitement. — 1554. Le Caron, 38.
Usurpément. — 1599. Lasphrise, 567.
Utilement [1539. R. Estienne]. — Marot, I, 79. — Amyot, II. — Montaigne, I, 45.
Uzurerement. — 1585. P. Le Gaygnard, H 2.
Vulgairement [1446]. — Le Maire, I, 56. — Marot, III, 154. — 1527. Seneque, c 8b. — 1554. Le Caron, 55.
Vulgualrement. — Rabelais, II, 178.
Vulguerement. — 1554. Peletier. *Aritmetique*, 13.
Ymaginellement. — 1527. Seneque, q 2b.
Ypostaticquement. — 1509. Martial d'Auvergne, m 9.
Yreusement = Ireusement. — Dans E. Langlois. Recueil d'Arts de Seconde Rhétorique (1902), p. 36.
Yroniquement. — 1584. G. Meurier.
Zeuxinement. — 1584. Du Monin. *Uranologie*, 200b.
Zucaréement = Sucréement. — Dans E. Langlois, p. 36.

Des lectures faites au cours de l'impression ont permis de trouver quelques adverbes qui ne figurent pas dans les pages qui précèdent, ainsi que des emplois plus anciens d'adverbes déjà cités et mis entre ( ).

Abortivement. — (1544). Delie, 137.
Abundamment. — 1531. Le Peregrin, 190b.

(Abusivement). — 1551. Des Autelz, 42.
(Accessoirement). — Papon, I, 76.
(Accidentalement). — 1547. D. Finarensis, dans Du Verdier, III, 447.
(Accidentellement). — Amyot, I.
(Accommodeement). — 1531. Le Peregrin, 63b.
Accommodement. — 1531. Le Peregrin, 95.
Accumulement. — 1531. Le Peregrin, 190b.
Accusatoirement. — 1533. *Grand Almageste*, 2.
Adextrement. — 1584. Du Monin. *Uranologie*, 13b.
Admirément. — 1554. *La poésie* de Loys Le Caron, 47.
(*Advenamment*). — 1584. G. Meurier.
Advisément. — 1544. *Roland Furieux*, 243b. — 1599. Lasphrise, 271.
Aeriennement. — 1557. Pontus de Tyard, 144.
Afeccionnément. — 1556. La Boutiere. *Suetone*, 32.
Affectement. — (1555). J. Pelletier, dans Du Verdier, IV, 297.
Aiguement. — (1544). Delie, 24.
Allegoriquement. — (1512). Dans Œuvres poétiques de G. Alexis (1896), I, 281. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, K3. — 1551. Leon Hebrieu, I, 211. — 1555. Billon, 255.
Altetiquement. — 1584. G. Meurier.
Amairement. — 1537. A. Du Saix, G3b.
(*Ambicieusement*). — 1555. Billon, 196b.
Amenement. — 1584. G. Meurier.
Amphibologi*quement* [1690]. — 1551. Des Autelz. *Replique* [*à Meigret*], 51. — 1584. G. Meurier.
Angeliquement. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, Q6b. — 1548. P. Le Febure, 106.
Angoissement. — 1532. Recueil des hystoires Troyennes, T1.
(Angoisseusement). — 152.. Le Livre de la Femme Forte, k3. — 1532. Hystoires Troyennes, V, 1. — 1544. *Roland Furieux*, 167b.
Angustement. — 1584. G. Meurier.
(*Animeusement*). — 1599. La Popeliniere, a3o.
Antartiquement. — 1557. Pontus de Tyard, 29.
(Apparemment). — 1557. Pontus de Tyard, 156.
(Apparentement). — 1548. P. Le Febure, 57b.
(Ardentement). — 1531. Le Peregrin, 78.
Argutement. — 1584. G. Meurier.
Armonicquement. — (1512). Dans Œuvres poétiques de G. Alexis (1896), I, 277.

Arrogantement. — 15.. G. Michel. *Apuleius*, 48b. — 1578. G. Le Fevre, 127.
(Artificiellement). — 1538. R. Estienne, 68. — 1541. Macault. Diodore, 19b. — 1546. Ch. Estienne. *Dissection*, 19.
(Artificieusement). — 1531. Le Peregrin, 20b, 72. — 1555. Billon, 54.
(Artistement). — 1547. Vitruve, 135.
Assembleement. — 1534. Thucydide, 1 b.
Assemblement. — 1537. A. Du Saix, H 2. — 1539. G. Michel. *Josephus*, 70.
(Assiduellement.). — 1556. La Boutiere. *Suetone*, 338.
Attrayemment. — 1599. Lasphrise, 495.
(Attrempément). — 1538. R. Estienne, 75.
(Avarement). — 1548. P. Le Febure, 191b.
(Avaricieusement). — (1530). Palsgrave, 836. — 1555. Billon, 88b. — 1565. Calepinus, 119.
(Avaritieusement). — 1546. R. Estienne, 1160. — 1611. Cotgrave.
Augustement. — 1584. G. Meurier.
Aviseement. — (1530). Palsgrave, 832. — 1565. Calepinus, 800.
(*Avisément*). — 1557. Pontus de Tyard, 133.
Auriculairement. — 1584. G. Meurier.
Autentiquement. — 1584 [Auger]. *Metanoeologie*, ẽ.
(Aygrement). — 1531. Le Peregrin, 185b. — 1555. Billon, 174b.
Bacanalement. — 1584. G. Meurier.
Begayemment. — 1599. Lasphrise, 271.
(Belliqueusement). — 1548. P. Le Febure, 192. — 1565. Calepinus, 131.
(*Biaiṭement*). — 1582. Du Monin, 37.
Bienheureusement. — 1565. Calepinus, 130.
Bisarrement. — 1599. Lasphrise, 532.
(*Bonnairement*). — 1584. G. Meurier.
(*Bucolicquement*). — 1584. G. Meurier.
(Cacheement). — 1548. B. Aneau. *Platine*, 224.
(Calamiteusement). — 1576. Belle-Forest. *Polydore Vergile*, 565.
Calumnieusement. — 1537. A. Du Saix, E 4. — 1551. Des Autelz, 23.
Camenusement. — 1540. Virgile, I, 31 d.
(Canoniquement). — 1573. Du Preau, 302.
Celebrantement. — 1540. Virgile, I, 31 d.

Celebrement. — 1596. L. Papon, *dans* O. C. Reure. *Notice sur les Emblèmes de A. d'Urfé* (1904), 25.
(Celement). — (1544). Delie, 86.
Celibement. — 1523. La Parthenice Mariane, 23b.
Celiquement. — 1540. Virgile, I, 31 c.
Cerclairement. — 1551. Du Parc, 133.
Ceremonieusement. — 1546. Amadis, VII, 123.
(*Cerimonieusement*). — 1584. G. Meurier.
Cesarement. — 1584. G. Meurier.
Cessement. — 1537. A. Du Saix, G 8.
(*Chagrinement*). — 1565. Calepinus, 683b.
(Charitablement). — 152.. Le Livre de la Femme Forte, b 8b. — 1573. Du Preau, 73.
(Chatemitiquement). — (1566). H. Estienne. *Apologie pour Herodote.* II, 291.
(Chetivement). — Baïf, II, 115.
(*Cinicquement*). — 1584. G. Meurier, E 2 a.
(Clandestinement). — 1534. Psaumes, 200b.
(Clericalement). — 1517. Dans Godefroy, *Suppl.*
Collegialement. — 1527. Dans Godefroy, *Suppl.*
(Commodement). — 1531. Le Peregrin, 183b.
Commodieusement. — 1584. G. Meurier.
Comparativement. — 1523. La Parthenice Mariane, 85b. — 1556. Dans Godefroy, *Suppl.*
(Communement). — 1523. La Parthenice Mariane, 44.
(Compendieusement). — 1540. Virgile, I, 63 a.
Composement. — 1531. Le Peregrin, 86. — 1542. Canappe. *Guidon*, 52b.
Compostement. — 1542. Canappe. *Guidon*, 53b.
Compressement. — 1584. G. Meurier.
Concynement. — 1531. Le Peregrin, 69.
(Conditionnellement). — Papon, III, 309.
Confidentement. — 1531. Le Peregrin, 140b.
(Conformement). — (153.). Sagon, dans Marot (1731), VI, 33. — 1555. Billon, 132.
Confusiblement. — 1516. Toison d'or, II, 222b. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, G 3. — 1548. P. Le Febure, 107.
Conglutineusement. — 1540. Virgile, 57gb.
(Congruement). — 1584. G. Meurier.
(Conjoinctement). — 1538. R. Estienne, 153. — 1540. Virgile, I, 19 d.

Connoissablement. — 1557. Pontus de Tyard, 35.
Consequentement. — 1529. G. Tory. *Champ fleury*, 22b, 73b. — 1530. Palsgrave, 834. — 1540, Virgile, I, 58a.
Considerement. — 1531. Le Peregrin, 50.
Consolement. — 1531. Le Peregrin, 207.
(Constantement). — 1531. Le Peregrin, 66.
Consulement. — 1531. Le Peregrin, 48b.
Consyderement. — 1538. R. Estienne, 163.
Contagieusement. — 1583. Virgile, 72b.
Contemplativement. — 1523. La Parthenice Mariane, 47.
Continément. — 1573. Du Preau, 375.
Continentement. — 15.. *Ciceron, Des offices*, 50.
Contingemment. — 15.. Le grant Vita Xri, III, 97d. — 1547. D. Firarensis, dans Du Verdier, III, 446.
(Continuement). — 1547. R. Le Blanc. *Hésiode*, 36.
CONTRADICTOI*rement* [1617]. — 1591, dans J. Baudrier. *Bibliographie Lyonnaise*, IV, 96.
Contrainctement. — 1611. Cotgrave.
Contrarieusement. — 1544. *Roland Furieux*, 46.
(Contumelieusement). — 1546. Collin. *Herodian*, 56. — 1546. R. Estienne, 301. — 1549. Macault, 295.
Convenamment. — 1551. Leon Hebrieu, II, 370.
Convenientement. — 1540. Virgile, I, 23c.
Convertement. — 1529. G. Tory. *Champ fleury*, 7b.
Correspondemment. — 1548. P. Le Febure, 19.
Cortoisement. — 1565. Calepinus, 738.
(Couardement). — 1538. R. Estienne, 338.
Couardeusement. — 1573. Du Preau, 223.
Coulamment. — 1599. Lasphrise, 628.
COUPABLEMENT [Néologisme]. — Baïf, II, 179.
(Courtement). — 1531. Miroir hystorial, I, 7c.
Coustumement. — 1529. G. Tory. *Champ fleury*, 15. — 1537. A. Du Saix, H4b.
(Coustumierement). — 1551. Leon Hebrieu, I, 120.
Craintifvement. — 1537. A. Du Saix, F6.
Credulement. — (1544). Delie, 222.
(*Croaiblement*). — 1585. P. Le Gaygnard, 202.
(Croyablement). — 1546. R. Estienne, 316. — 1557. Pontus de Tyard, 88. — 1584. G. Meurier.
Cruciellement. — 1531. Le Peregrin, 173.
Crueusement. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, k2b.

Crumenelement. — 1584. G. Meurier.
Curialement. — 1584. G. Meurier.
Curiellement. — 15... Le grant Vita Xri, II, 1a.
(Debilement). — 1531. Le Peregrin, 142b.
Decemment. — 1523. La Parthenice Mariane, 47b.
(Decentement). — 1548. P. Le Febure, 72, 186b. — 1553. R. Le Blanc, h 4b. — 1584. G. Meurier.
(Deliberement). — 152.. Le Livre de la Femme Forte, X 6b.
(Demesurement). — 1554. Amadis, XI, 101b.
Demeurement. — 1530. Palsgrave, 841.
(Demonstrativement). — 1531. Le Peregrin, 93.
Desastrément. — 1548. Amadis, VIII, 76. — 1584. G. Meurier.
(Desdaigneusement). — 1549. Macault, 72.
Desguiseement. — 1532. Recueil des hystoires Troyennes, T 6b.
Deshonteement. Deshonteusement. — 1556. Rochemore (Guevare). *Favori de Court,* 130, 188.
Desidereement. — 1531. Le Peregrin, 163b.
Desirablement. — 1565. Calepinus, 748.
Desirement. — 1531. Le Peregrin, 12b.
Desireuzement. — 1585. P. Le Gaygnard, G 4.
Desloyalement. — 1584. G. Meurier.
Desnaturément. — 1557. Tyard, 106.
Desobeissemment. — 1570. Cité de Dieu, II, 41b.
Desolablement. — 1565. Calepinus, 547.
Desoleement. — 1538. R. Estienne, 380.
(Desordonnement). — 152.. Le Livre de la Femme Forte, S 6. — 1549. Macault, 323.
Despitement. — 1583. Belleforest-Bandello, VI, 177.
(Despiteusement). — 1531. Le Peregrin, 178b. — 1550. Roland l'Amoureux. III, 14.
Desreglement. — 1549. Macault, 313.
Desriseusement. — 1540. Virgile, 23 d.
Destinement. — 1584. *Horace. Odes,* 59. — 1585. P. Le Gaygnard, F 4.
(Determinement). — 1531. Le Peregrin, 37b.
Detracteusement. — 1557. Rochemore (Guevare). *Favori de Court,* 20b.
(Devotieusement). — 1551. Leon Hebrieu, I, 105. — 1573. Du Preau, 217.
Diableusement. — 1548. Amadis, VIII, 71. — 1584. G. Meurier.
(Diaboliquement). — 1555. Billon, 46. — 1584. G. Meurier.

(Dialectiquement). — 1584. G. Meurier. — 1585. P. Le Gaygnard, 209.
Difformement. — 1584. G. Meurier.
Diformement. — 1556. La Boutiere. *Suetone*, 59.
(Diligentement). — 1529. G. Tory. *Champ fleury*, 4b. — 1531. Le Peregrin, 110. — 1584. G. Meurier.
(Discrettement). — 1531. Le Peregrin, 6. — 1557. Pontus de Tyard, 66.
Dispositivement. — 1547. D. Finarensis, dans Du Verdier, III, 446.
(*Dispostement*). — 1555. Billon, 86b.
Disproportionnément. — 1599. La Popeliniere, a 409.
(*Dissimuléement*). — 1584. G. Meurier.
(Distributi*vement*). — 1551. Du Parc, 71.
(Divisément). — 1538. R. Estienne, 226. — 1547. Le Blanc. *Hesiode*, 42. — 1584. G. Meurier.
(Doctement). — (1544). Delie, 277.
(Doctrinalement). — 1582. Benoist. *Traité de cogitation*, 91.
Doillettement. — 1553. F. Charbonnier, dans Amadis, IX, à 4.
Dolemment. — 1599. Lasphrise, 515.
(Domestiquement). — 1531. Le Peregrin, 200. — 1541. Macault, 31. — 1584. G. Meurier.
Dominicalement. — 1584. G. Meurier.
(Dommageablement). — 1546. R. Estienne, 335. — 1557. Pontus de Tyard, 85. — 1584. G. Meurier.
(Douloureusement). — 1531. Le Peregrin, 186. — 1538. R. Estienne, 229.
(Droitement). — 1551. Leon Hebrieu, I, 101.
Drument. — 1585. P. Le Gaygnard, G 5b.
Ebouffément. — 157., dans E. Fremy. *L'Académie des derniers Valois*, 249.
(Effectuellement). — 1531. Le Peregrin, 131. — 1551. Leon Hebrieu, I, 286. — 1551. L. Le Roy. *Timee*, 58b. — 1555. Billon, 108b.
Efferrement. — 1531. Le Peregrin, 204b.
(Efficacieusement). — 1531. Le Peregrin, 95. — 1531. Le Miroir hystorial, IV, 179 d.
Efficassement. — 1594. Coyssard, 173.
(*Effondement*). — 1584. G. Meurier.
(*Effrayablement*). — 1584. G. Meurier.
(Effrontement). — 1537. A. Du Saix, H 4.

Egrement. — 1553. R. Le Blanc, y 2.
Elongnément. — 1554. Le Caron, A 4.
Enixement. — Papon, I, 754.
Enormeement. — 1546. Collin. *Herodian,* 52.
(Enormement). — 152.. Le Livre de la Femme Forte, C 6b.
(*Enragéement*). — 1584. G. Meurier.
(*Enrouément*). — 1584. G. Meurier.
Ensembleement. — 1538. R. Estienne, 146.
(Entendiblement). — 1531. Miroir hystorial, I, 3b. — 1584. G. Meurier.
Entrechangeement. — 1538. Bocace. *Des nobles maleureux,* 8a.
Envelopément. — 1538. R. Estienne, 166.
Epulentement. — 1505. Platine, 92 c.
Equalement. — 1531. Le Peregrin, 4.
Equidistanment. (Equidistamment). — 1529. G. Tory. *Champ fleury,* 17b, 65b.
Equivocquement. — 1542. Canappe. *Guidon,* 56.
(Escharcement). — 1531. Le Peregrin, 4b.
Esblouissamment. — (1544). Delie, 105, 269.
(Espaissement). — 1544. *Roland Furieux,* 187b.
Espirituellement. — 1510. Corbichon, b 3b.
Essentialement. — 1542. J. Canappe. *Guidon,* 52b. — 1551. Leon Hebrieu, I, 71.
(Eureusement). — 1553. R. Le Blanc, 9a.
(Evidentement). — 152.. Le Livre de la Femme Forte, kb. — 1584. G. Meurier.
(Excellemment). — 1523. La Parthenice Mariane, 67b.
(Excellentement). — 1523. La Parthenice Mariane, 86b.
(Excessivement). — 1531. Le Peregrin, 64.
(Execrablement). — 1531. Le Peregrin, 173b, — 153.. Helisenne de Crenne, HH 2.
(Exemplairement). — 1548. P. Le Febure, 121b. — 1551. Leon Hebrieu, I, 75.
Expertement. — 1531. Le Peregrin, 46b.
(Exquisement). — 1554. Amadis, XI, 66.
Extemporaneement. — 1576. Belleforest. *Polydore Vergile,* 585.
(*Extensivement*). — 1551. Leon Hebrieu (trad. Tyard), II, 200; (trad. D. Sauvage), 592.
(Exterieurement). — 1548. Amadis, VIII, 111b. — 1555. Billon, 138.
(Exteriorement). — 152.. Le Livre de la Femme Forte, d4b.

(Extrinsequement). — 1584. G. Meurier.
(Facetieusement). — 1584. G. Meurier.
(Facondement). — 1540. Virgile, I, 58 a. — 1546. R. Estienne, 505.
(Faintement). — 1538. R. Estienne, 278.
Faintivement. — 1539. Therence, 30b.
Fantasticquement. — 1556. Amadis, X, 86b.
(Faulcement). — 1531. Le Peregrin, 186.
Felicement. — 1531. Le Peregrin, 169b.
Fertillement. — 1565. Calepinus, 745.
Fervamment. — 1538. R. Estienne, 291.
Fervemment. — 152.. Le Livre de la Femme Forte, C 6b. — 1548. P. Le Febure, 166b.
(Ferventement). — 152.. Le Livre de la Femme Forte, K 8b. — 1555. Billon, 143.
(Fidelement). — 1531. Le Peregrin, 71.
Figurativement. — 1528. Gringoire. Chants royaulx, d 3b.
(Filialement). — 1531. Le Peregrin, 134b.
(Finalement). — 1551. Leon Hebrieu, I, 286.
(Fixement). — (1544). Delie, 416.
Flagramment. — 1584. G. Meurier.
(Flateusement). — 1546. R. Estienne, 116.
Flebilement. — 1584. G. Meurier.
Flebillement. — 1540. Virgile, I, 28 c.
Fondamment. — 1584. G. Meurier.
(Fondeement). — 1549. R. Estienne, 275. — 1584. G. Meurier.
(Formellement). — 152.. Le Livre de la Femme Forte, L 7b. — 1531. Le Peregrin, 66. — 1551. Leon Hebrieu, II, 112.
(Fortuitement). — 1551. Leon Hebrieu, I, 270. — 1551. L. Le Roy. *Timee*, 85. — 1584. G. Meurier.
Fortuneement. — 1538. R. Estienne, 649.
(*Fortunément*). — 1584. G. Meurier.
(*Fourchément*). — 1584. G. Meurier.
(*Fraudulentement*). — 1553. R. Le Blanc, 23. — 1584. G. Meurier.

Hugues Vaganay.

LES PLUS ANCIENNES MENTIONS

DU « PANTAGRUEL » ET DU « GARGANTUA ».

On cite toujours comme la plus ancienne mention connue du *Pantagruel* l'allusion à la condamnation de ce livre par la Sorbonne, contenue dans une lettre de Calvin des derniers jours d'octobre 1533. Cette assertion n'est pas exacte : il existe, en effet, une mention antérieure qui ne me paraît pas avoir été utilisée jusqu'à présent par les érudits qui se sont occupés de Rabelais. Ce précieux texte se rencontre dans l'*Inventaire de mes livres à lire* rédigé le 25 septembre 1533 par un bourgeois de Paris appelé Jacques Le Gros[1]. Cet inventaire renferme cent indications de titres. *Pantagruel* y figure sous le soixante-cinquième article. Les articles 66-100 ayant été ajoutés après coup, *Pantagruel* figurerait donc, en réalité, comme le dernier article de la liste rédigée le 25 septembre 1533. Il n'est sans doute pas téméraire d'induire de cette constatation que le volume de Rabelais devait être, de tous les articles possédés à cette date par Jacques Le Gros, le plus récemment entré dans sa bibliothèque.

1. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. XXIII (Champion, 1896), p. 296. (*Documents parisiens de la bibliothèque de Berne*, publiés par L. Delisle.) — On trouve dans la même publication un document très curieux sur le commerce des livres au XVIe siècle : *Le journal d'un commis de libraire parisien* (p. 270). Parmi les œuvres littéraires de ce fonds les plus fréquemment achetées, d'après ce journal, je relève : *Les quinze joyes de mariage; Fierabras; La légende dorée,* etc. Terence commenté et Boccace se trouvent également cités parmi les ouvrages vendus. M. Delisle pense que le journal peut être de l'année 1502 (15 septembre au 15 novembre) et provenir de la librairie d'Antoine Vérard. C'est un document presque unique touchant les prix de vente des livres au XVIe siècle.

L'inventaire de Jacques Le Gros est peut-être, du moins en ce qui touche les productions romanesques, le plus curieux document que le XVIe siècle nous ait transmis. Il nous permet, en effet, de constater que ce bourgeois lettré possédait à peu près tous les romans de chevalerie et d'aventures de l'époque : « Perceforestz, Meliadus de Lyonnois, Tristan, Lancelot du Lac, Giron le Courtois, Sainct-Greal, Jourdain et Morgant, Merlin, Beufves d'Anthonne, les quatre filz Aymon et Oger, Trebisonde, Perceval, Alexandre le Grant, Doolin et Fierabras, Maistre Regnard, Edipus, Gallian, Artus de Brethaigne, Illustrations de Gaulle, Gerard du Frastre, Maguelone, Jehan de Paris, Geoffroy Grant-Dent, Belle Helaine, Ulespiegle, Florimont, Penthagruel, Melusine, Mabrian, Guerin et Maugist, Huon de Bordeaux, Milles et Amis, Florent et Lyon, les trois premiers livres d'Amadis, les Angoisses de [Madame Helisenne de Crenne]. »

Cette mention du catalogue de Jacques Le Gros précède de cinq ou six semaines celle qui se rencontre dans la lettre de Calvin, laquelle date, au plus tôt, des derniers jours d'octobre 1533[1]. On sait que la condamnation du *Pantagruel*, prononcée par la Sorbonne peu auparavant, nous est connue en premier lieu par ce texte, que confirment les catalogues de livres censurés qui furent publiés plus tard par les soins de la Faculté de théologie.

Il est une autre allusion curieuse, un peu moins ancienne, et sur laquelle je crois utile d'attirer l'attention des rabelaisants : je veux parler de l'allusion faite par Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, dans une lettre en vers adressée à son mari le roi de Navarre :

Soyez certain que ces povres villages
Qui sont subjetz au martyre et pillages,
Quand on leur dit : le Roy vient regarder
Voz povretez, et gensdarmes garder

1. Herminjard, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, III, p. 110. *Calvini Opera*, X, 2e partie, col. 29 (*Corpus reformatorum*).

De vous piller et faire nulz outrages,
N'ont tel plaisir ny joye en leurs courages
Comme j'auray quand quelqu'une courra
Hastivement, et en riant dira :
Pantagruel a bien prophetisé,
Car j'ay desjà les Muletz advisé
De cestuy-là qui vous avoit promis
D'estre en trois jours en sa santé remis.
Si je seray preste de me lever
Pour vous aller, où que soyez, trouver. ...

M. Félix Frank, dans son édition des *Marguerites de la Marguerite des princesses*, où figure ce texte (III, p. 237), date l'épître de la reine de juin 1537, et il suppose, d'autre part, que l'allusion de Marguerite se rapporte au texte du *Tiers livre*, chapitre XXXV : « En cestuy instant, Pantagruel aperceut vers la porte de la salle le petit chien de Gargantua, lequel il nommoit Kyne..., adoncques dist à toute la compaignie : Nostre roy n'est pas loing d'icy, levons nous. Ce mot ne feut achevé quand Gargantua entra dans la salle du bancquet. »

M. Frank considère que Marguerite veut dire que la vue des mulets du roi de Navarre lui annonça l'arrivée de celui-ci comme la vue du chien de Gargantua avertit Pantagruel de l'arrivée de son père. Observons seulement que la reine ne parle pas au passé, mais qu'elle imagine une circonstance souhaitée par elle. Il est probable, en tout cas, que le passage de sa lettre vise bien le texte du *Tiers livre;* mais je remarque que l'épître elle-même ne saurait être datée de l'été de 1537, puisque le *Tiers livre* ne parut qu'en 1546. Il y a tout lieu de penser que la lettre de Marguerite est des environs de cette dernière date. L'allusion est caractéristique : elle prouve que le *Pantagruel* était assez familier à l'auteur de l'*Heptaméron* et à son mari pour que l'un d'eux puisse emprunter à l'œuvre de Rabelais une comparaison familière, avec chance de la voir aussitôt comprise par son correspondant.

Je voudrais dire maintenant quelques mots des plus anciennes mentions du *Gargantua*. Et d'abord, que faut-il

penser de la célèbre allusion à Gargantua contenue dans la *Ballade aux lysans* qui sert de préface à la *Légende joyeuse maistre de Pierre Faifeu*, par Charles de Bourdigné?

De Pathelin n'oyez plus les canticques,
De Jehan de Meun la grand jolyveté,
Ne de Villon les subtilles trafficques,
Car pour tout vray ilz n'ont que nacquetté.
Robert le Dyable a la teste abolye,
Bacchus s'endort et ronfle sur la lye.
Laissez ester Caillette la folastre,
Les quatre Filz Aymon vestuz de bleu,
Gargantua qui a chepveulx de plastre :
Voyez les faitz Maistre Pierre Faifeu.

On a toujours considéré cette mention comme antérieure de plusieurs années au *Gargantua* populaire de Rabelais, paru en 1532. Comme j'ai eu occasion de le montrer, cette année, au Collège de France, il s'est produit au sujet de ce livre une singulière confusion : on l'a cru de 1526, date portée deux fois sur la bordure qui encadre le titre de l'ouvrage. C'est ainsi que l'auteur du *Manuel du libraire*, J.-C. Brunet (I, col. 1177), Marty-Laveaux (édition de Rabelais, IV, 12), Sébillot, *Gargantua dans les traditions populaires*, p. XXVII, et, en général, les auteurs qui ont traité de la légende de Gargantua ont attribué cette publication à l'année 1526. Il en est résulté que le poème de Bourdigné a été considéré par tout le monde comme fournissant un texte formel sur la légende de Gargantua, six années avant l'apparition de l'opuscule de Rabelais. D'autre part, des deux éditeurs modernes de la *Légende de Pierre Faifeu*, l'un, Anatole de Montaiglon (chez Léon Willem, 1883), n'a donné aucune indication bibliographique, annonçant simplement que son texte était celui de l'édition de 1532; l'autre, le bibliophile Jacob (dans le *Cabinet du bibliophile*, Jouaust, 1879, in-16, p. VIII, XI), trompé par l'affirmation de Brunet, a cru que l'édition de 1532 (en

caractères gothiques, lv ff. chiffrés), qu'il reproduisait, n'était pas l'édition originale, et que cette dernière avait été mise au jour en 1526. Il n'a pas remarqué que cette date de 1526, qui faisait partie d'un bois gravé antérieurement, n'avait aucune signification dans l'espèce et que l'emploi, dans un titre, d'un encadrement portant une date plus ancienne que le livre avait été fréquent au XVIe siècle. Il n'a pas vu davantage que cette édition et celle dont il s'était servi pour sa réimpression ne faisaient sans doute qu'une seule. De là l'erreur persistante des commentateurs et biographes de Rabelais. Or, la chose ne me paraît pas douteuse, malgré l'assertion de Brunet : il n'y a pas d'édition de 1526 de Bourdigné; il y a seulement une édition de 1532, parfaitement datée de cette année-là, comme on va le voir, en dépit de la date de 1526, deux fois répétée dans l'encadrement de son titre. En effet, l'édition originale de Faifeu, qui a amené toutes ces confusions, porte l'*explicit* suivant : « Fin des faitz et dictz joyeux de Maistre Pierre Faifeu, mis et redigez par messire Charles Bordigné, prebstre, le premier jour de mars, l'an mil CCCCC XXXI, et imprimez à Angers l'an M. D. XXXII. » Le 1er mars 1531 équivaut au 1er mars 1532 dans le nouveau style. Ainsi, non seulement l'ouvrage a été publié en 1532, mais même composé pendant cette même année. Peut-être en a-t-il paru une autre édition vers le même temps : ce serait celle que Brunet décrit à tort sous la date de 1526 (lij ff. chiffrés, caractères gothiques), mais je ne crois guère, d'après sa description même, à l'existence de cette dernière. Quoi qu'il en soit, la question est tranchée : comme *Les grandes et inestimables Cronicques du grant et énorme geant Gargantua* ont paru en 1532, on peut donc affirmer maintenant que la mention de Charles de Bourdigné n'est pas antérieure à l'opuscule de Rabelais. Ce fait est, pour l'histoire de la légende de Gargantua, d'une importance particulière[1].

1. Que d'erreurs analogues on pourrait relever! Celle-ci, par

Gargantua se trouve cité dans l'inventaire des livres de la bibliothèque d'Olivétan[1], rédigé en 1539 (5 septembre), à la suite du décès de ce personnage, arrivé vers le mois d'août 1538. Le volume est estimé trois sous[2]. Il est intéressant de constater la présence de l'œuvre de Rabelais dans le bagage de cet apôtre protestant par excellence. *Gargantua* représente seul, dans cet inventaire, la catégorie des productions romanesques et des romans d'aventures. Si Olivétan lui fait ainsi une place particulière dans sa collection, si peu riche en livres français (cinq ou six au plus), c'est sans doute qu'il avait des raisons spéciales de s'adonner à la lecture de ce livre, celui de tous les ouvrages de Rabelais qui faisait à la Réforme les avances les plus caractéristiques.

Abel LEFRANC.

exemple : le *De Asse* de Guillaume Budé a été daté partout, jusqu'à présent, de l'année 1514, alors qu'il n'a paru qu'après l'avènement de François Ier, dans les premiers mois de l'année 1515 (n. st.).

1. *Joannis Calvini Opera,* édition du *Corpus reformatorum,* X, 2, p. 367.

2. L'évaluation de l'inventaire est faite en florins et subdivisions du florin.

COMPTES-RENDUS.

V.-L. Bourrilly. *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543.* Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905. In-8°, xvi-449 pages. — V.-L. Bourrilly. *Fragments de la première Ogdoade de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey,* publiés avec une introduction et des notes. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905. In-8°, xviii-172 pages. — Henri Chardon. *L'auteur du tombeau de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, à la cathédrale du Mans.* Paris, Champion; le Mans, A. de Saint-Denis, 1905. In-8°, 23 pages.

Guillaume du Bellay, l'un des grands protecteurs de Rabelais, fut, peut-être, le meilleur serviteur de François Ier, et assurément l'un des hommes les plus remarquables du xvie siècle. Il avait une belle intelligence et un grand caractère. Il se montra esprit cultivé, protégea les humanistes et commença un ouvrage considérable, les *Ogdoades,* que la mort, qui le prit à cinquante-deux ans, l'empêcha d'achever; il fut en même temps homme politique, diplomate et administrateur de tout premier ordre; enfin il usa sa santé et sa fortune au service de son roi. Il est le type achevé du gentilhomme de la Renaissance, homme de travail et d'action à la fois, et ouvert à tous les grands courants intellectuels de son temps.

C'était donc entreprendre un beau sujet que de raconter sa vie, mais aussi on ne peut plus malaisé. Faire la biographie du seigneur de Langey, qui fut mêlé à toutes les affaires diplomatiques du royaume, c'était écrire une histoire presque complète de la diplomatie de François Ier entre 1526 et 1543. Or, ceux qui ont étudié cette période de notre histoire peuvent seuls comprendre combien une telle entreprise était hardie dans l'état actuel de la science. Toutes les difficultés s'y trou-

vaient réunies : dispersion des innombrables documents inédits qu'il fallait rassembler, absence de tout instrument de travail sérieux, complication même des intrigues politiques par suite de la multiplicité des États, du nombre des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, de la diversité des petits personnages importants et, surtout, du désordre qui régnait en tout cela. M. V.-L. Bourrilly a démêlé cet écheveau. Ses lecteurs ne peuvent imaginer quel travail considérable c'était là, et, au reste, un des mérites de son livre, c'est justement qu'ils ne puissent l'imaginer.

Guillaume du Bellay naquit en 1491. Il avait deux sœurs et cinq frères cadets, dont trois au moins : Jean, René et Martin, ont laissé un nom dans l'histoire. Il se peut qu'il ait grandi avec ses frères au couvent de la Baumette et qu'ils y aient connu Rabelais comme le veut la tradition : le blason des du Bellay se trouve encore sur une des verrières de la chapelle. Il fit de très brillantes études à l'Université de Paris. En 1509, âgé de dix-huit ans, il publiait un petit recueil de vers latins qui eut un certain succès. Six ans plus tard, il partit en Italie, où il passa cinq années, et en revint en 1521 pour faire campagne. Prisonnier à Pavie avec François Ier, il est mis en liberté sur la demande du roi, dont il doit aller porter des nouvelles à Louise de Savoye. Il revient en Italie à ses frais, travaille au risque de sa vie à faire enfuir le roi, et paraît sur le point de réussir, lorsque l'on transfère François Ier à Gênes, puis en Espagne. Il suit alors Marguerite d'Angoulême à Madrid et sert d'intermédiaire entre son frère et elle. Enfin, lorsque le roi retourne en France, le seigneur de Langey s'est fait estimer à sa juste valeur, et c'est en 1526 que sa carrière politique va commencer.

Il serait trop long de le suivre dans toutes les missions qui lui furent confiées et qu'il accomplit de la manière la plus remarquable. François Ier l'envoie d'abord en Italie, où il s'emploie au mieux des intérêts de la France, et dont il revient déjà à demi ruiné au service du roi. Puis, au printemps de 1529, il part en Angleterre, où son frère Jean est ambassadeur; il sait s'y faire presque le confident d'Henri VIII, et, de retour à Paris, obtient de la Sorbonne, non sans peine, une décision favorable à ce prince dans l'affaire du divorce. Après la paix de Cambrai, il se rend en Allemagne : là encore, il

exerce une action considérable en faveur de la France. Puis, de 1537 à 1539, il gouverne à merveille la ville de Turin, quoique placé dans une situation difficile par suite des intrigues espagnoles, du manque d'argent et de son inimitié avec le maréchal de Montjehan, lieutenant général en Piémont. Après un court voyage en France, il se remet en route pour l'Italie, où il va administrer, non plus seulement Turin, mais le Piémont. Il déjoue toutes les intrigues de Charles-Quint, met le pays en état de défense et le conserve au roi jusqu'à la fin de 1542. Enfin, la maladie le force à regagner la France, et il meurt à Lyon le 9 janvier 1543.

On se rappelle en quels termes émus Rabelais raconte le trépas du « docte et pieux chevalier de Langey » (l. IV, ch. XXVII). L'auteur de *Pantagruel* avait vécu en Piémont auprès de Guillaume du Bellay. Malheureusement, M. Bourrilly n'a rien trouvé à ajouter à ce que l'on savait déjà sur cette période de sa vie, si ce n'est une lettre de Martin du Bellay où Maître François est mentionné (déjà publiée dans cette *Revue*, t. II, p. 51-54). D'ailleurs, Rabelais n'est pas cité dans le testament de Langey, quoique la plupart des personnages qu'il nous montre lui-même comme assistant à la mort du preux chevalier y figurent.

Guillaume du Bellay, embaumé par les soins de Rabelais et de Taphenon, fut enseveli dans la cathédrale du Mans sous un beau mausolée dont on s'est souvent demandé quel est l'auteur; M. Henri Chardon pense, d'accord avec M. Bourrilly, que ce doit être Noël Huet.

Langey laissait à l'état d'ébauche une histoire du règne de François Ier, qui devait comprendre huit livres ou *Ogdoades*. Il ne subsiste malheureusement plus de sa rédaction que des fragments en langue latine, dont M. Bourrilly vient de publier une excellente édition critique. On peut regretter que Guillaume du Bellay n'ait pas eu le moyen d'achever son œuvre, car il y parlait le plus souvent, en effet, de faits dont il avait été témoin et de négociations où il avait pris part; de plus, François Ier la lui facilitait en lui communiquant certaines pièces. Si les *Ogdoades* avaient pu être achevées, ç'aurait été pour nous une source précieuse, et, pour Guillaume du Bellay, un nouveau titre de gloire.

Jacques BOULENGER.

Arthur CHRISTIAN. *Débuts de l'imprimerie en France. L'Imprimerie nationale. L'hôtel de Rohan.* Paris, G. Roustan; H. Champion, 1905. In-4°, XXIV-343 pages (grav.).

Ce volume est un monument à la gloire de notre Imprimerie nationale. Après un chapitre consacré aux origines de l'imprimerie en France, M. A. C. y retrace tout d'abord l'histoire de notre grand établissement typographique. Il en raconte les débuts sous François Ier, puis il le montre grandissant au XVIIe siècle et prenant le nom d'*Imprimerie royale,* il suit l'*Imprimerie de la République* sous la Révolution et il étudie enfin ses diverses transformations au XIXe siècle, avant d'analyser en grand détail sa situation actuelle. Ensuite, M. A. C. fait l'histoire de l'hôtel de Rohan, où l'Imprimerie est encore établie aujourd'hui (pour peu de temps). Enfin, le livre se clôt par des appendices intéressants, dont l'un renferme un important « Acte de vente du Palais-Cardinal », inédit et daté du 19 août 1782.

Le volume est imprimé avec les plus beaux caractères que possède l'Imprimerie nationale, dont M. A. C. est l'excellent directeur. Pour la préface, de M. Jules Claretie, on a utilisé les caractères italiques gravés en 1540 par Claude Garamond. Et les *caractères de l'Université* (1540), les *types de Louis XIV* (1693), les *types poétiques* (1740), les *caractères millimétriques* (1812), les *caractères de Jacquemin* (1818), les *types de Charles X* (1825), la *nouvelle gravure* (1847), les *types du Bulletin des lois* (1859), les *gothiques Christian* (1902), enfin les *caractères Jaugeon* (1904) ont servi à imprimer les différents chapitres dont se compose l'ouvrage, si bien que ce superbe volume, qui nous offre un spécimen de tous les plus beaux *corps* que possède l'Imprimerie nationale, constitue ainsi un véritable « musée typographique », si l'on peut dire, — auquel ne manquent pas même les caractères le plus rarement usités en France et dont notre grand établissement possède des collections, tels que l'anglo-saxon, l'arabe coufique, l'arabe karmatique, l'arabe maghrébin, l'arabe neskhy, l'araméen, l'arménien, l'assyro-babylonien, le birman, le bougui, le cambodgien, le canara, le chinois, le copte, le cham, le coréen, le cypriote, l'éthiopien, le guzerati, l'étrusque, les géorgiens, le

gothique, les grecs, l'hébreu, le rabbinique, l'hieroglyphe, le tamacheq, le japonais, le javanais, le mandaïte, le mandchou, le pa-sse-pa, etc., etc., — et qui intéressera au plus haut point les bibliophiles et tous les artistes du livre.

Jacques BOULENGER.

Karl KNOBLAUCH. *Das Verhältnis der « Croniques admirables » zu den « Croniques inestimables » und zu Rabelais.* (Inaugural Dissertation. Université de Würzburg.) Iéna, Ant. Kæmpfe, 1904. In-8°, 76 pages.

Il est très difficile de résumer l'excellente dissertation de M. Knoblauch. C'est un tissu serré d'arguments et d'exemples où l'on ne peut rien omettre sans risquer de compromettre la démonstration. Je me bornerai donc à donner le plan matériel de l'ouvrage et un aperçu de la méthode et des résultats.

M. Knoblauch a étudié comparativement les deux principales versions des *Chroniques gargantuines*, — c'est-à-dire les *Chroniques inestimables* (Lyon, 1532 et 1533) et les *Chroniques admirables* (s. d., mais avant 1534, comme le prouve un ex-libris daté de 1534), — et les rapports que ces chroniques présentent avec le texte de Rabelais. Plus précisément, la question qu'il se pose est celle-ci : Rabelais est-il, comme l'a cru, par exemple, Paul Lacroix, l'auteur ou l'éditeur des *Chroniques admirables?*

Ch. I. État de la question, opinion des critiques.

Ch. II. Comparaison des *Chroniques inestimables* avec Rabelais, qui n'en est pas l'auteur, mais peut y avoir collaboré. — Les arguments sont tirés : 1° de la valeur littéraire des *Chroniques inestimables;* 2° des allusions que fait Rabelais à ces *Chroniques;* 3° d'une allusion des *Chroniques* à la bibliothèque de Saint-Victor qui semble viser *Pantagruel* (non encore paru).

Ch. III. Comparaison des *Chroniques inestimables* et des *Chroniques admirables.* — Celles-ci sont une amplification des *Chroniques inestimables*, postérieures, par conséquent. Leur auteur ne semble pas avoir connu l'édition des *Chroniques inestimables* de 1533 conservée à Dresde. Les amplifications que les *Chroniques admirables* font subir au texte des *Chroniques inestimables* sont de diverses sortes : le détail du style

est amplifié, les faits sont exagérés, les nombres augmentés.

Ch. IV. Comparaison des *Chroniques admirables* avec Rabelais. — Réfutation de P. Lacroix; Rabelais n'est pas l'auteur des *Chroniques admirables*. En effet : 1° leur prologue ne fait aucune allusion ni aux *Chroniques inestimables* ni à Rabelais. Inversement, Rabelais ne parle pas des *Chroniques admirables*. 2° L'auteur de ces dernières donne son ouvrage comme « extraict au mieux » d'ouvrages semblables. 3° Deux groupes de chapitres sont, dans les *Chroniques admirables*, en rapport direct avec Rabelais. Ce sont ceux qui se rapportent à la livrée de Gargantua et ceux qui reproduisent les chapitres II, III et IV de *Pantagruel*.

Rabelais, quand il décrivit en 1535 la livrée de Gargantua, s'inspira certainement des *Chroniques inestimables* ou des *Chroniques admirables;* ces deux ouvrages, en effet, reproduisent, à quelques variantes près, le même récit. Mais le texte de Rabelais est plus proche des *Chroniques inestimables* que des *Chroniques admirables*. Il est donc probable qu'il n'est pas l'éditeur de ces dernières. — D'autre part, les chapitres II, III et IV de *Pantagruel* sont reproduits dans les *Chroniques admirables*, parfois avec une fidélité minutieuse, parfois avec une inexactitude voulue. Il est certain que l'auteur des *Chroniques admirables* est bien le plagiaire et non l'original de ces chapitres. En effet, les nombres, par exemple, sont augmentés dans les *Chroniques*, certains passages sont interpolés; d'autres présentent des fautes grossières. En somme, on peut dire avec certitude que si Rabelais n'a pas fait allusion aux *Chroniques admirables*, c'est qu'il n'en était pas l'auteur et qu'il n'avait pris aucune part à leur publication. Nous avons affaire à un plagiat.

Ch. V. Valeur littéraire des *Chroniques admirables*.

En résumé, les *Chroniques admirables* se composent : 1° du texte des *Chroniques inestimables;* 2° de quelques additions faites par l'auteur; 3° des chapitres empruntés à Rabelais; 4° de l'histoire de Gallimassue. Les additions de l'auteur ne sont que de plates facéties ou des obscénités. Quant à Gallimassue, son histoire n'est qu'un démarquage de celle de Gargantua. La valeur propre des *Chroniques admirables* est donc à peu près nulle. En tout cas, elle ne peut à aucun degré être comparée à celle de *Pantagruel*.

Quel est l'auteur de cette publication? M. Knoblauch pose

la question sans la résoudre; il croit, comme Brunet, à une manœuvre de librairie.

On voit par ce simple exposé des résultats l'importance du travail de M. Knoblauch. J'ai dû négliger une foule d'indications de détail, d'idées intéressantes, de preuves secondaires. Il faut louer surtout M. Knoblauch de la multiplicité de ses exemples et du goût avec lequel il les a choisis. En somme, c'est un travail utile et même remarquable par la sûreté de la méthode et la finesse des aperçus.

J. Barat.

Charles Whibley. *Literary portraits*. Londres, Archibeld Constable, 1904. In-8°.

Dans ce volume, M. Whibley a réuni quelques essais (sur Montaigne, Philippe de Commines, etc.), dont le plus long est consacré à Rabelais (p. 1 à 108). On y trouvera d'intéressantes études sur Rabelais en Angleterre[1], sur le dictionnaire de Cotgrave, sur les traductions anglaises de Rabelais par Thomas Urquhart et Pierre-Antoine Le Motteux. M. Whibley, après avoir retracé la carrière littéraire de ces deux écrivains, examine la valeur de leurs traductions : celle de Urquhart lui paraît tout à fait digne du modèle; ce n'est plus une traduction, dit-il, c'est un Rabelais anglais. Celle de Le Motteux, qui traduisit (1693) les livres IV et V, est beaucoup plus pâle.

Quant au portrait de Rabelais, M. Whibley semble particulièrement qualifié pour le présenter à ses compatriotes. Non seulement il est très averti de tout ce qui concerne la carrière et les œuvres de notre écrivain, mais il l'aime presque sans réserves. Il partage son mépris de l'hypocrisie, du « cant », et sa haine pour ceux « qui regardent le monde à travers un pertuis »; il goûte franchement la saine gauloiserie; on le devine indulgent pour les facéties de ce bohème de Panurge; bref, il se rangerait volontiers dans la catégorie de ceux qui, suivant son expression, p. 46, sont « nés Rabelaisiens ».

J. Plattard.

1. A joindre à l'article publié par M. Whibley dans le 1er fascicule de cette *Revue* (1903, p. 1, *Rabelais en Angleterre*).

Abel LEFRANC. *Les Navigations de Pantagruel. Étude sur la géographie rabelaisienne.* Paris, Henri Leclerc, 1905. In-8°, 323 pages (fac-similés).

M. Victor Bérard a naguère achevé de démontrer[1] que l'*Odyssée* est un ouvrage didactique : il ne faut pas la comparer aux contes fabuleux des Arabes, aux voyages de Sinbad le Marin, par exemple; les Grecs étaient utilitaires avant tout, et leur incomparable *Odyssée*, poème à demi scientifique, était fort propre, tout en les récréant, à renseigner les marins de la Méditerranée. Les terres où aborde le héros y sont décrites de la façon la plus précise; elles existaient, elles existent encore, et M. Bérard les a identifiées. L'*Odyssée* à la main, à la manière des *plus homériques,* il a traversé la mer poissonneuse, « où le subtil Ulysse agita ses longues erreurs ». Il l'a suivi d'escale en escale. En sorte que, grâce à lui, désormais, chacun pourra refaire en yacht les voyages de l'infortuné fils de Laerte; et, quand l'on voudra, on illustrera l'*Odyssée* par la photographie.

C'est à un résultat analogue que vient d'arriver M. Abel Lefranc en identifiant les navigations de Pantagruel. A première vue, il pouvait sembler certain que Rabelais, qui s'intéressa à toutes les grandes découvertes de son temps, n'était pas resté indifférent à la révolution géographique du XVIe siècle. Il aurait été étonnant qu'il n'y fît pas quelques allusions dans son œuvre et que les longs voyages de Pantagruel, qu'il raconte, n'eussent pas un fonds de réalité.

Mais pour s'en assurer, il fallait tout d'abord, au moyen des portulans et des relations de voyage de la première moitié du XVIe siècle, rétablir, en quelque sorte, par la pensée la science géographique en l'état où elle était alors, car, bien entendu, Rabelais ne pouvait avoir que les connaissances que l'on possédait de son temps. Ce travail, — fort ardu, malgré les beaux ouvrages de MM. Gallois, Gabriel Marcel, Henry Harrisse et de bien d'autres, — une fois achevé, on n'avait plus qu'à examiner parallèlement le récit des voyages de Pantagruel.

Or, de cette étude comparative, M. A. L. a pu conclure que

1. *Les Phéniciens et l'Odyssée* (Paris, 1902-1903, 2 vol. in-8°).

Rabelais se montre fort au courant de la cartographie de son époque. Ce n'est pas au hasard qu'il dispose les voyages de Pantagruel, mais la carte sous les yeux. Tout en leur prêtant des noms et des habitants imaginaires, il songera toujours à certains pays déterminés, et il va nous donner le récit très vraisemblable d'une de ces longues croisières à travers l'Océan, par laquelle les marins du XVIe siècle se sont illustrés.

Au chap. XXIII du l. II, Pantagruel apprend que les Dipsodes ont envahi l'Utopie, royaume de son père, et qu'ils tiennent la grande ville des Amaurotes assiégée. Aussitôt il quitte Paris et gagne Rouen, puis Honfleur, d'où il s'embarque pour l'Utopie. Le vent « nord nord west » le porte vers la haute mer. Il passe devant Porto-Santo, Madère, les Canaries, où il fait escale, le cap Blanc, le Sénégal, le cap Vert, la Gambie, le *cap de Sagrés* (figuré, sur les cartes du temps, un peu au nord du cap Palmas), *Melli* (royaume figuré au nord de la république de Liberia), le cap de Bonne-Espérance, le *royaulme de Melinde* (ville non loin de Mombaz, près de l'embouchure du Sabaki). De là, poussé par la « transmontane » (vent du sud), il vogue devant *Meden, Uti* et *Uden;* ces trois vocables signifient « rien » en grec; Rabelais a voulu jouer sur les mots : sans doute il pense ici à Medine (que les cartes du temps placent sur le littoral de la mer Rouge) et à Aden. Enfin, Pantagruel passe à *Gelasim* (pays pour rire, de γελαω; Ceylan, que les cartes d'alors nomment « Zeilam » ou « Tenarisim »), puis aux îles des Phées (Java : *insula feminarum*), et enfin il arrive dans le royaume d'Utopie (dont Rabelais a emprunté le nom et l'idée à Thomas Morus, et qu'il situe, comme lui, au nord de la Chine ou « Cathay »). Là il conquiert la Dipsodie (en grec : pays de la soif; peut-être la Scythie par suite du jeu de mots : Scythie-*sitis*). Et finalement le livre se clôt par la promesse que fait Rabelais à ses lecteurs de leur conter prochainement : « Comment Panurge feut marié et cocqu dez le premier moys de ses nopces, et comment Pantagruel passa les monts Caspies, et comment il naviga par la mer Athlantique, et deffit les Cannibales et conquesta les isles de Perlas, comment il espousa la fille du roy de l'Inde dit Prestre Jehan... » Les îles des Cannibales et des Perles désignent dans la nomenclature d'alors les petites Antilles méridionales d'aujourd'hui. C'est donc le voyage de l'Inde

que Pantagruel doit faire, en traversant le fameux passage de l'Amérique centrale que les navigateurs d'alors, après l'avoir tant cherché, cherchaient encore.

Mais le l. III, qui ne suivit le l. II que quatorze ans plus tard, ne remplit pas ces promesses. Rabelais renonça à nous conter le mariage de Panurge et celui de Pantagruel; cependant il ne renonça pas à faire exécuter à son héros le voyage de l'Inde. A la fin du *Tiers livre,* Pantagruel, en effet, s'embarque avec ses compagnons à *Thalasse* (le Tallard, près de Saint-Malo, jeu de mots); il s'est adjoint l'hydrographe Xenomanes et le pilote Jamet Brayer (Jean Alphonse le Saintongeais et Jacques Cartier), qui lui conseillent de ne pas suivre la route habituelle aux Portugais pour gagner le Catay, mais de tourner autour du pôle, c'est-à-dire de prendre le passage du nord-ouest. Nous ne pouvons malheureusement analyser ici les remarques de M. A. L., qui établit d'une manière certaine, par ses identifications, que c'est bien cet itinéraire que suit Pantagruel, et qui montre comment Rabelais se sert, pour composer le canevas de son récit, des relations de voyages de son temps. La deuxième navigation de Pantagruel, — à laquelle aucun épisode vraisemblable ne manque : rencontre d'un navire, tempête, capture d'une baleine, calme plat, — est bien une de ces longues croisières dans les régions de l'Amérique du Nord que firent les Cartier et les Roberval[1].

Ainsi, nous voyons une fois de plus que Rabelais est réaliste comme tous les grands romanciers. Il mélange les éléments réels, il les transforme, il les grossit, il en tire une œuvre d'art, mais il base toujours son récit sur des observations prises sur le vif. Naguère, M. A. L. montrait, dans une com-

1. M. A. L. a remarqué très justement que le l. V continue à merveille le l. IV. La navigation s'y poursuit très logiquement par le nord de l'Amérique pour se terminer au Cathay, où se trouve Bacbuc. Il est plus que probable que, si Rabelais n'avait pas laissé à tout le moins des notes, son continuateur aurait perdu de vue la réalité, qui est le fond de ce voyage, laquelle réalité était assez cachée pour que personne ne l'eût découverte jusqu'à M. A. L. — M. A. L. (p. 202) tranche un peu à la légère la question de l'authenticité du chap. des Apedeftes. Je diffère d'avis avec lui sur ce point, et j'ai exposé mes raisons dans l'Introduction de notre réimpression de l'*Isle sonante.*

munication que cette *Revue* a résumée[1], que les deux premiers livres se passent dans le pays où Rabelais est né : Grandgousier possède les biens qui appartenaient au père de Maître François; la Saulsaye, où Gargantua vit le jour, existe encore, près de la Devinière, qui elle-même est à la fois la maison familiale des Rabelais et le palais de Grandgousier, etc. De telles découvertes sont capitales, en ce qu'elles ajoutent réellement à la beauté de l'œuvre admirable que nous étudions. Et elles prouvent clairement, aussi, que ce sera toujours avec raison que l'on cherchera à déterminer la part du réel dans le *Gargantua* et le *Pantagruel*, comme ce sera toujours à tort que l'on croira y découvrir des symboles fumeux et des philosophies transcendentales.

Jacques Boulenger.

1. T. II (1904), p. 291.

CHRONIQUE.

Rectification. — Nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Gérant
de la *Revue des Études rabelaisiennes*,

« Je vous prie d'insérer, dans le prochain numéro de votre publication, la rectification suivante :

Le 1er fascicule de 1905 de la *Revue des Études rabelaisiennes*, au cours d'un compte-rendu de mon ouvrage : *les Éditions de Rabelais de 1532 à 1711*, compte-rendu où je suis nommé, contient, outre plusieurs erreurs sans conséquence, une allégation de nature à tromper, — au détriment même des études que nous poursuivons, — le lecteur qui n'aurait pas sous les yeux les éléments de contrôle.

« L'auteur du compte-rendu prétend (p. 97, quatrième alinéa) avoir remarqué que j'aurais omis une *Vie très horrifique de* (lisez *du*) *grand Gargantua*, Lyon, P. de Tours, sans date, que mentionne Brunet à la p. 95 de ses *Recherches*. J'ai si peu omis cette édition qu'elle est une de celles dont je parle le plus dans mon livre. Elle est citée p. x de la Préface; les variantes en sont données p. 82-87 et 89-94; enfin, elle est décrite avec trois facsimilés, p. 169-171, sous le n° 86.

« Pierre-Paul Plan. »

M. P.-P. Plan avait insuffisamment lu la phrase qu'il incrime et qui est ainsi conçue : « Au point de vue du nombre, il (M. Plan) est assez complet, nous n'avons guère trouvé qu'une seule omission importante, et, même, *peut-être n'avons-nous pas su trouver*. Il s'agit de la *Vie très horrifique du grand Gargantua...* » Cette phrase ne contient, on le voit, rien d'affirmatif. — En somme, ce qu'il résulte des explications de M. Plan, c'est que les recherches ne sont pas aisées dans son livre. La table des éditions (p. 273-277) en est fort médiocre, et des renvois tels que ceux de la p. 131 auraient singulière-

ment aidé le lecteur si M. Plan les avait employés avec méthode. Enfin, la division VIII, où l'édition en question est décrite, prête fort à la critique.

M.-L. P.

Société des Études rabelaisiennes. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 12 avril 1905. Après avoir approuvé les nouvelles candidatures, il a réglé diverses affaires d'ordre intérieur.

— La Société s'est réunie, le 13 avril 1905, à l'École des Hautes-Études, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : MM. J. Barat, Jacques Boulenger, A.-F. Bourgeois, le Dr Bruzon, H. Clouzot, le général Colonna, le Dr Dorveaux, Lazard, Mme G. Louis, MM. Loviot, A. Maugeret, Pierre Poisson, M.-L. Polain, G. Ruiz, Mlle Taupenot de Chomel, le Dr Vizerie.

Après avoir prononcé à l'unanimité l'admission des nouveaux membres, la Société a écouté avec intérêt une communication de M. H. Clouzot sur *Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis,* que nous reproduisons dans ce fascicule.

Puis, M. J. Barat a raconté le *Roman de Geoffroy à la Grant'-Dent,* d'après les sources écrites. Il incline à penser que Rabelais, lorsqu'il parle de Geoffroy au liv. II, ch. v, fait plutôt allusion à des traditions orales qu'à la légende écrite. M. Pierre Poisson a communiqué à l'assemblée un excellent moulage de la belle tête de Geoffroy à la Grand'Dent, provenant de l'abbaye de Maillezais, conservée aujourd'hui au musée de Niort, et que Rabelais avait sans doute vue.

Le mot « amphithéatre » (*Revue des Études rabelaisiennes*, III, 310). — Nos confrères MM. E. Voizard et Paul Barbier fils nous signalent tous deux que le mot « amphithéâtre » se lit encore dans Rabelais, au liv. II, ch. v. En outre, ils en ont relevé des exemples plus anciens que celui cité par M. Vaganay. M. Voizard a trouvé le mot dans le supplément du *Dictionnaire* de Godefroy, fasc. 76, p. 113, col. 2, où on lit les exemples suivants : « Il avoit une grant place à Rome... que l'en apeloit cercle ou *emphiteatre* » (*Hist. de J. Cés.;* Bibl. nat. 23082, fol. 4. Var. : *enphiteatre*, *Ibid.*, 23083). — « Les

gladiateurs... se combatoient el *aphiteatre* » (*Chron. et hist. sainte et prof.*; Ars. 3515, fol. 26). Enfin, M. Paul Barbier fils a relevé le passage suivant de Jean Lemaire de Belges (*Œuvres*, éd. Stecher, I, 298) : « Les anciens appelloient lesdits eschaffauts theatres et *amphitheatres.* » Comme ce morceau est tiré du chap. XXXIX du liv. I des *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, il est donc de 1512.

Les enfants de Rabelais. — Les derniers et érudits biographes de Rabelais, MM. Heulhard et Marty-Laveaux, ne mettent pas en doute, sur la foi des témoignages de Boyssonné, que Maître François ait eu un fils. Cet enfant mourut vraisemblablement en Italie à l'âge de deux ans. — Mais Rabelais eut-il d'autres enfants? Ses contemporains comme les nôtres sont muets à ce sujet.

Il est cependant une indication qui mériterait d'être étudiée dans cette *Revue*. C'est celle qui se trouve au chapitre intitulé *Vidimus* du *Moyen de parvenir* et sur laquelle s'est du reste appuyé Paul Lacour pour attribuer à Rabelais la paternité de ce curieux ouvrage. — L'auteur y conte une de ces plaisantes anecdotes dont on a si libéralement surchargé la mémoire de Rabelais, et il la fait précéder de ces mots : « Pour le prouver, j'ai le père Rabelais, le docte, qui fut medecin de Monsieur le cardinal du Bellay, et je le mets ici en avant parce que les substances de ce présent ouvrage et enseignemens de ce livre furent trouvées entre les menues besognes de la fille de l'auteur. »

Que faut-il penser de ce passage? Dr de Santi.

Les termes médicaux languedociens dans Rabelais. — La *Chronique médicale* (1er mars 1905) publie un article de M. le Dr Albarel (de Névian) intitulé : *Les termes languedociens se rapportant à la médecine dans l'œuvre de Rabelais*, et extrait d'un travail en préparation : *Le languedocien dans Rabelais.* Le Dr A. détermine le sens des mots suivants du liv. IV, ch. XXX et XXXI : *bourrabaquin* (« grande peau de cuir en forme de flacon, avec laquelle certains religieux faisaient la quête du vin »); *brinde* (languedocien : *brindo*, « hotte en osier ou en bois »); *guaviet* (languedocien : *gavaï*, « suivant les dialectes, gosier, larynx, et même trachée-artère; ici : larynx »); *nou*

(nœud, protubérance, pris par Rabelais pour désigner la pomme d'Adam); *goimphe* (provençal : *gounfien* ou *counfien*, signifie « gond »); *bistorier* (languedocien : *bistourna*; présente les trois significations que lui donne Rabelais au liv. III, *Prol.* : « tourner deux fois »; au liv. III, ch. XXVIII, « châtrer en tordant le cordon spermatique »; au liv. III, ch. XXXI : « contourné, difforme »); *auripeau* (employé par Rabelais, liv. I, ch. XXIX; provençal : *auripel*, signifie « érésypèle »).

M. le Dr Le Double, le savant auteur de *Rabelais anatomiste et physiologiste*, discute dans la *Chronique médicale* du 15 avril 1905 (p. 283-285) certaines des identifications du Dr Albarel. Pour lui, *goimphe* vient non de *gounfien* ou *counfien* (gond), mots provençaux dérivés non de γομφος, mais de γωμφωσις (assemblage); et *goimphe* signifiait « autrefois » un bonnet de femme de plusieurs morceaux. — Étant donné que le larynx ne ressemble guère à un « peloton d'estouppes », *guaviet* pourrait bien désigner, non le larynx, mais le gosier. — *Nou* signifie, en patois chinonais, à la fois la saillie de la gorge et l'organe de la voix. — *Bistorier* a été employé par Rabelais dans le sens de *bistourna* (tourner deux fois) quand il s'applique aux mouvements que Diogène donnait à son tonneau; mais, quand il se rapporte à la glande génitale malade de Panurge et au visage émacié de Quaresmeprenant, il peut signifier « châtré en tordant le cordon spermatique » ou « contourné, difforme », mais aussi « incisé avec le bistouri. »

M. le Dr Jacot (d'Angers) ajoute en post-scriptum que *auripeau* signifie peut-être, en languedocien, « peau brûlante » (de *urere* et *pellis*), mais que, dans l'Anjou et le Maine, il était couramment employé, il y a quarante ans, pour désigner les oreillons.

Rabelais savait-il dessiner? — M. le Dr Mathot se demande, dans la *Chronique médicale* (15 avril 1905, p. 267), si les *Songes drôlatiques de Pantagruel*, réédités par J. Gay en 1868 et E. Tross en 1869 d'après l'édition originale de 1569, sont de Rabelais. Il remarque que les bois originaux paraissent dater du XVIIe siècle et que certains détails de costumes laissent supposer que leur auteur ne vivait pas au XVIe siècle. Il conclut en citant l'opinion de Marty-Laveaux, qui ne croyait pas à l'authenticité des bois.

Société des textes français modernes. — Il vient de se fonder sous ce titre une société qui a pour dessein de rééditer, afin de les mettre à la portée des travailleurs, les ouvrages des quatre derniers siècles, qui sont rares et coûteux, ainsi que ceux dont il n'existe aucune édition satisfaisante. La cotisation est de dix francs par an. Adresser les adhésions à M. Huguet, professeur à l'Université, 30, rue Guilbert, à Caen (Calvados).

Les origines de Rabelais. — A la séance du 2 avril 1905 de la Société d'histoire moderne, M. Abel Lefranc a fait une communication sur les origines de Rabelais et les éléments réels des trois premiers livres, répétant en substance ce qu'il avait déjà exposé à l'avant-dernière assemblée de notre Société (voy. *Rev. des Études rab.*, II, 291-292) et à son cours du Collège de France. On trouvera un résumé très complet de cette communication dans le procès-verbal imprimé que la Société d'histoire moderne distribue à ses membres.

Le Moulin a sel. — Le *Moulin à sel* est une société de lettrés et d'artistes qui donne de temps en temps un dîner en l'honneur des grands hommes, ce qui n'est point la plus mauvaise manière d'en rappeler le souvenir. L'un de ces dîners, en l'honneur de Molière, avait eu pour « meunier » M. Jules Claretie; celui du mois de mars fut présidé par Rabelais, et son « meunier » fut M. Abel Lefranc. La *Silhouette* (12 et 26 mars 1905) publie les joyeux propos des « beuveurs » de ce dîner.

Notre bibliothèque. — M. H. Clouzot nous a remis pour la bibliothèque de la Société : *Catalogue de la collection rabelaisienne et bons livres... de M. le Dr Henri Guillin d'Avenas, dont la vente aura lieu les jeudi 5, vendredi 6 et samedi 7 avril 1877...* (Paris, A. Chossonnery, 1877, in-8o, vii-68 p.). — M. le Dr de Santi : *Deux livres de raison, 1517-1550*, avec des notes et une introduction sur les conditions agricoles et commerciales de l'Albigeois au xvie siècle, par Louis de Santi et Auguste Vidal (Paris, H. Champion et A. Picard; Toulouse, A. Privat; s. d., in-8o, 387-302 p.). — M. Henri Chardon : *L'auteur du tombeau de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, à la cathédrale du Mans*, avec une grav. du tombeau, par Henri Chardon (Paris, H. Champion; le Mans, A. de Saint-

Denis, 1905, in-8°, 23 p.). — M. Abel Lefranc : *Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne*, par V.-L. Bourrilly et N. Weiss (extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, mars-avril, mai-juin 1903, mars-avril 1904. Paris, 1904, in-8°, 125 p.). — M. Jacques Boulenger : *Les protestants à Nîmes au temps de l'édit de Nantes*, par Jacques Boulenger (Paris, Fischbacher, 1903, in-8°, xviii-237 p.).

Livres nouveaux. — M. Ch. Oulmont vient de réimprimer, avec une préface et des notes critiques : *L'Hécatomgraphie de Gilles Corrozet, libraire parisien (1540), chez Denys Janot* (Paris, H. Champion, 1905, pet. in-4°). Les fines et naïves gravures de l'édition originale nous offrent toute une série de petits tableaux de mœurs qui nous montrent, dans leur vie journalière, les contemporains de Maître François. M. Ch. Oulmont les a fait reproduire avec le plus grand soin dans son charmant volume dont le tirage a été limité à 350 exemplaires numérotés.

M. Oscar Grosjean, docteur en philosophie et lettres, a publié dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (février-mars 1905) d'intéressantes *Notes sur quelques jurons français*, qu'il a fait tirer à part (Liège, imprimerie électro-mécanique La Meuse, 1905, in-8°, 15 p.). Les jurons qu'il étudie sont ceux où l'on invoque (si l'on peut dire) quelque partie du corps de Dieu ou quelque épisode de la passion; il faut chercher dans les formules du serment médiéval l'origine de cette catégorie de jurons. M. Oscar Grosjean cite plusieurs des jurons de *Gargantua* et de *Pantagruel*. Il propose avec raison de lire au liv. I, ch. xvii (Marty-Laveaux, IX, 197), au lieu de : « Frandiene vez tu ben, la merde » : « Sandiene, vertu ben, la mer dé. »

M. V.-L. Bourrilly vient de faire paraître, aux frais de la Société d'histoire moderne, une excellente monographie sur l'humaniste *Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise* (Paris, Soc. nouvelle de librairie et d'édition, 1905, in-8°, 140 p.). Après plusieurs missions diplomatiques en Savoie, en Suisse et en Italie, Jacques Colin fut nommé lecteur du roi. A ce titre, il vivait aux côtés de François Ier, auprès de qui il avait un crédit considérable. Il en profita pour encourager les lettres. Auteur lui-même de divers ouvrages, notamment de la première traduction du *Cortegiano* de Castiglione, il eut une

grande part à la fondation du Collège de France. Puis il servit au roi d'agent diplomatique auprès du duc de Gueldre. Vers la fin de 1536, il fut remplacé en qualité de lecteur du roi par Pierre du Châtel; on connaît mal les causes de cette disgrâce. Ses dernières années sont tout à fait obscures; on sait seulement qu'il mourut en 1547, la même année que François Ier. — M. V.-L. B. a fait suivre la vie de Jacques Colin d'une série d'appendices. Son travail rendra de grands services, et c'est un véritable modèle de monographie. — J. B.

Rabelais au Palais-Bourbon. — Dans un discours prononcé à la Chambre, le 21 avril 1905, sur la séparation des Églises et de l'État, M. Jaurès s'est exprimé en ces termes :

« Puis, au XVIe siècle, quand ce grand mouvement de la Réforme se produit, quand éclate cet admirable réveil des consciences individuelles dont je ne parle jamais qu'avec profond et sérieux respect; quand s'ébauche chez nous ce mouvement dont je regrette avec Quinet, sans entrer dans toutes les vues du grand penseur, qu'il ait été brusquement éliminé de notre pays privé ainsi d'un de ses éléments d'équilibre; lorsque ce mouvement s'ébauche, il grandit en Allemagne, il grandit en Angleterre et en Hollande; en France, il se heurte à la résistance de l'immense majorité. Pourquoi? Est-ce parce que la France était au-dessous de la Réforme? Est-ce parce qu'elle était incapable de chercher dans un compromis un premier aliment à sa liberté de penser encore incertaine? Non! messieurs. C'est parce que déjà de grands génies, comme Rabelais, avaient entrevu toute la grandeur future de la science libre, parce qu'ils avaient glorifié symboliquement cette fibre de chanvre avec laquelle se fabriquaient les voiles des navires mettant en communication les terres et les mers et aussi les livres, les papiers de ces livres qui mettent en communication les esprits. Rabelais disait : « L'humanité ira plus « haut encore; après avoir conquis les mers et la terre, elle « s'élèvera vers les hauteurs de l'espace. » Et, devançant le « plein ciel » de Hugo, il annonçait : « L'humanité ira loger un jour à l'enseigne des étoiles. » C'est parce que notre génie français avait cette merveilleuse audace d'espérance et d'affirmation dans la pensée libre qu'il s'est réservé devant la Réforme afin de se conserver tout entier pour la Révolution » (*Journal officiel*, 22 avril 1905, p. 1640).

M. Charles Dumont a répondu à M. Jaurès, le 22 avril : « Pour en finir avec cette partie du discours de M. Jaurès, je dirai simplement, rappelant à mon tour la grande figure de Rabelais que M. Jaurès évoquait hier, que, si Rabelais avait été à la tête d'une association cultuelle telle qu'elle a été organisée par votre loi ultramontaniste, il est infiniment probable que, sous la juridiction de l'ordinaire de Versailles, il n'aurait pu rester curé de Meudon » (*Journal officiel*, 23 avril 1905, p. 1674).

Il y a, dans les paroles de M. Dumont, une erreur que l'*Éclair* du 25 avril 1905 a relevée : Meudon ne dépendait pas de l'ordinaire de Versailles, mais de celui de Paris. J. B.

Rabelais en Allemagne. — La Société pour les cours de vacances scientifiques (Verein für wissenschaftliche Ferialkurse), dont le siège est à Vienne, organise une série de conférences qui auront lieu à Salzburg entre le 1er et le 15 septembre 1905, et dont l'une sera faite par M. le professeur H. Schneegans sur « Rabelais et la littérature satirique et polémiste de la Renaissance française. »

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

PUBLICATION
DE
LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

L'ISLE SONANTE

PAR M. FRANCOYS RABELAIS

RÉIMPRIMÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR
ABEL LEFRANC
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE
ET
JACQUES BOULENGER
DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
9, QUAI VOLTAIRE
1905

INTRODUCTION[1].

I.

Rabelais mourut après le 5 décembre 1552 et avant le 1er mai 1554. A cette époque, il n'avait encore publié que les quatre premiers livres de son roman, et ce fut seulement une dizaine d'années après sa mort que l'on en mit au jour le cinquième et dernier livre.

1° La première édition du l. V parut, l'année 1562, sous le titre de l'*Isle sonante*. C'est ce texte rarissime que nous reproduisons plus loin, avec toute l'exactitude possible et sans en modifier l'orthographe, les fautes d'impression ni même la ponctuation. L'*Isle sonante* n'avait jamais été réimprimée depuis le XVIe siècle, et les éditeurs modernes n'en ont connu les variantes que par le relevé fort incomplet qu'en avait fait Le Duchat[2]. Elle ne renferme que seize chapitres. Nous la désignerons, dans le cours de cette Introduction, par les deux lettres : *I. S.*

Voici sa description bibliographique[3] :

Pet. in-8°, 32 ffnc.; car. romains de 3 grand. et italiques; 28 ll.; signat. A-H par 4-ff.; réclames; init. grav. C; fleuron typ. au titre.

Fnc. 1 r°, titre, reproduit ci-après en fac-similé : L'ISLE ‖ SONANTE, PAR M. ‖ FRANCOYS RABE-‖ LAYS, QVI N'A POINT EN- ‖ cores eſté imprimee ne miſe en lumiere : ‖ en laquelle eſt continuee la nauiga- ‖ tion faicte par Pantagruel, ‖ Panurge & autres ‖ ses officiers. ‖ [*Fleuron typogr.*] ‖ Imprimé nouuellement. ‖ M. D. LXII. ‖

Fnc. 1 v°, blanc. Fnc. 2, signé Aii, *r°, titre de départ :* L'ISLE SONANTE ‖ *par maiſtre Francoys Rabelays.* ‖ *Plus bas, texte :* CEſtuy iour & les deux aultres ‖ ſubſequens ne leur apparut

1. Par M. Jacques Boulenger.

2. M. P.-P. Plan lui-même, auteur de la dernière *Bibliographie rabelaisienne* (Paris, Impr. nat., 1904, in-8°), n'a pu voir aucun exemplaire de l'*Isle sonante*.

3. M. M.-L. Polain a bien voulu la rédiger pour nous.

terre ‖ ou autre chose nouuelle... *Fnc. 5, signé* B, *r°, incipit :* COMMENT EN L'ISLE ‖ *sonante n'est qu'vn papegault.* ‖ ... *Fnc. 32* [H 4] *r°, l. 20, explicit :* Sans tant d'interlocutoires, ny decrotoyres, ‖ dont ces chats fourrez en font bien fascher. ‖ *Plus bas :* Fin du voyage de l'isle Sonante. *Fnc. 32 v°, blanc.*

L'exemplaire que nous avons eu entre les mains est couvert d'une reliure ancienne en maroquin rouge, à filets, dos orné. Il a jadis figuré dans la bibliothèque Sunderland, puis dans les collections Bordes et Guyot de Villeneuve. Il est aujourd'hui en la possession d'un amateur qui nous l'a communiqué avec beaucoup d'obligeance et de bonne grâce, et que nous sommes heureux de remercier ici, ainsi que M. Rahir, l'érudit libraire, qui a bien voulu nous servir d'intermédiaire.

2° Une deuxième édition du Ve livre fut publiée en 1564 sous ce titre : *le Cinquiesme et dernier livre des faicts et dicts heroïques du bon Pantagruel, composé par M. François Rabelais, Docteur en Medecine..... MDLXIIII.* (S. l., s. d., in-16; Bibl. nat. : Rés. Y^2^ 2168 et 2169.) Cette édition a été reproduite par Burgaud des Marets et Rathery, Jannet, Marty-Laveaux. Elle offre, avec des variantes très nombreuses, le texte des quinze premiers chapitres de l'*I. S.;* le seizième chapitre : *Comment Pantagruel arriva en l'Isle des Apedeftes*, ne s'y trouve point; en revanche, aux quinze premiers chapitres, elle en ajoute trente-deux nouveaux, ainsi que le texte complet du Prologue. C'est dans l'Éd. 1564 que se lit pour la première fois l'*Épigramme,* signée *Nature Quite*, sur laquelle les éditeurs de Rabelais ont tant épilogué.

3° Enfin il existe un texte manuscrit du Ve livre, conservé à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 2156), qui présente des différences notables avec l'*I. S.* et l'Éd. 1564. Ce manuscrit de 145 ff.[1] ne renferme qu'un fragment du Prologue; il ne contient pas le chapitre des *Apedeftes* qui termine l'*I. S.*, non plus que les deux chapitres intitulés, dans l'Éd. 1564 : *Comment fut, en presence de la Quinte, faict un bal joyeux en forme de tournay,* et : *Comment les trente-deux personnages du bal combattent.* En revanche, il offre un chapitre nouveau : *Comment furent les Dames Lanternes servies à souper.* Il a été

1. Numérotés de 1 à 146 : on a passé le chiffre 101.

publié, non sans un certain nombre de fautes, par M. Anatole de Montaiglon à la suite de son édition des *Quatre livres de Maistre François Rabelais* (Paris, 1868-1872, in-8o, 3 vol.).

Le manuscrit n'est pas un original, bien que son écriture puisse être datée de la fin du XVIe siècle. C'est une copie, une mise au net, faite par un scribe qui n'est pas le même que l'auteur de l'ouvrage. Les preuves de ce fait abondent.

Tout d'abord, le Prologue, intitulé d'ailleurs *Fragment du Prologue*[1], s'y arrête brusquement au milieu d'une phrase : « Les meilleurs interprètes d'icelluy bon pere expofent le Jubilé paffant le XXXe eftre les années enclofes entre... » Pour connaître la fin de cette phrase, il faut recourir à l'Éd. 1564, qui la complète ainsi : « cefte aage courante l'an mil cinq cens cinquante. » — Or, si le scribe, à qui nous devons le Ms., avait composé lui-même le Prologue, il ne se serait pas arrêté ainsi sur le mot *entre :* il aurait sûrement, d'une manière ou d'une autre, achevé sa propre phrase.

En outre, je constate qu'un certain nombre de mots manquent dans le Ms. Certains ont été passés volontairement; on a laissé en blanc la place qu'ils devaient occuper, et le contexte permet de s'assurer que ce devaient être des noms propres, comme celui du maître du palefrenier dans l'apologue de l'âne et du roussin (ci-dessous, p. 16, l. 20)[2]. — D'autres mots ont été sautés purement et simplement et n'ont pu l'être que par inadvertance, car ils rendent incompréhensibles les phrases auxquelles ils manquent. Ainsi, au chap. XI, alors que l'*I. S.* (ci-dessous, p. 26, l. 7-9) nous offre cette leçon :

Et ne eft du monde congnue non plus que la caballe des Juifs, pour autant n'eft elle corrigée, déteftée et réprimée comme feroit de raifon. Mais fi elle eft quelque jour mife en évidence et manifeftée au peuple...

le Ms. donne :

Et n'eft au monde congneue non plus que la caballe des Juifz, en évidence et manifeftée au peuple...

De même au chap. XIII, les mots : « Et tous s'efcrierent a haute voix difans » (voy. ci-dessous, p. 30, l. 19), fort néces-

1. Et non « *de* Prologue ».
2. Ces blancs du Ms. seront étudiés plus loin.

saires au sens, se trouvent dans l'*I. S.* et dans l'Éd. 1564, mais ils ont été passés par le Ms. — Enfin, au chap. xv, les mots : « Si efle qu'une vieille hoteffe voyant » (ci-dessous, p. 34, l. 36-37), qui sont dans le même cas, manquent pareillement au Ms.

Comment expliquer ces mots en blanc et ces mots passés par inadvertance autrement qu'en admettant que le Ms. est une copie? Les premiers, qui sont des noms propres, le scribe n'a pu les déchiffrer sur son original et il a réservé un espace pour les écrire ultérieurement. Les seconds, ce n'est pas volontairement qu'il les a sautés, puisqu'ils privent de sens les passages auxquels ils manquent: Il les a passés par inattention : les copistes sont très sujets à ce genre de faute.

Le scribe à qui nous devons le Ms. s'est d'ailleurs efforcé de reproduire le plus fidèlement possible l'original qu'il avait sous les yeux. En effet, comme nous l'avons vu, il a scrupuleusement respecté les blancs que présentait son modèle, — à moins qu'il n'ait préféré sauter purement et simplement les mots qu'il ne pouvait déchiffrer, plutôt que de les remplacer par des mots de son cru. De plus, il a reproduit fidèlement la numérotation des chapitres, sans même prendre sur lui de l'améliorer[1]. Nous pouvons donc admettre que, à part les fautes de lecture et de transcription qu'il a commises involontairement, sa copie représente très exactement l'original perdu. Aussi ne les distinguerai-je pas dans le cours de cette étude : lorsque je parlerai du Ms., je désignerai par là non seulement la copie conservée à la Bibliothèque nationale, mais encore le texte dont elle est la mise au net et qui n'existe plus.

II.

Examinons tout d'abord le texte de l'*I. S.* Nous étudierons ensuite le Ms. et l'Éd. 1564 en essayant de déterminer leur valeur critique.

1° Ce que l'on remarque tout d'abord dans l'*I.S.*, c'est qu'elle est très mal ponctuée. Assurément, au xvie siècle, les usages pour la ponctuation étaient fort loin d'être fixés, non plus que pour l'orthographe. Chaque auteur et chaque imprimeur

1. Voy. plus loin, p. xviii.

avaient quelques habitudes particulières et la valeur des différents signes était beaucoup plus variable que de nos jours.

Cependant, peu de textes imprimés vers 1562 sont ponctués d'une manière aussi irrégulière que le nôtre : non seulement on n'y a pas adopté de système fixe, mais encore, en de certains endroits, les phrases y sont coupées d'une façon qui les rend du tout incompréhensibles. Je n'en donnerai que quelques exemples. P. 28, l. 30-32, voici le texte de l'*I. S.* avec sa ponctuation :

... vous autres gentils innocens, or ſa le grand diable, or ſa vous chantera meſſe. Or ſa, frere Jehan des Enlumineures, impatient de ce qu'avoit dict Grippeminault? Luy diſt, o monſieur...

Il est bien évident qu'il faut ici faire disparaître le point d'interrogation entre « Grippeminault » et « Luy » et le remplacer par une virgule, et, surtout, qu'il faut supprimer le point qui suit le mot « meſſe » et le faire passer à la suite de « ſa », afin de rattacher l'interjection « Or ſa » au discours de Grippeminaud, en la séparant de la phrase suivante. C'est au reste ce que fait l'Éd. 1564, où la phrase se présente sous cette forme :

... vous autres gentils innocens, orça, y ferez bien innocentez, orça, le grand diable, orça, vous y chantera meſſe, orça.
Frere Jean impatient de ce qu'avoit deduit Grippe minaud : hau monſieur...

Dans l'Éd. 1564, on a donc compris que les « Or ça » devaient toujours être rattachés aux discours de Grippeminaud, dont ils sont, en quelque sorte, le refrain, de même que les « Or de par le diable la » aux discours de Panurge. Mais, dans l'*I. S.*, ce fait a échappé à celui qui a surveillé l'impression; voyez p. 29, l. 4, 14, 26, 33, p. 30, l. 24, etc. D'ailleurs, à tout instant, il prouve par sa manière de ponctuer qu'il ne comprenait pas le texte qu'il avait sous les yeux. Ainsi, p. 31, l. 14 : « Comment diſt frere Jean, appellez vous ces drogues corruptions? Reſpondirent les voyagers, Ilz doncques diſt frere Iehan, de corruptions viuent... » Cette phrase ne présente de sens que si on la ponctue, comme dans l'Éd. 1564, en faisant passer le point d'interrogation avant le mot « corruptions », qui constitue alors la réplique des « voyagers[1] ».

1. Cf. encore, p. 18, l. 14; p. 24, l. 16 (place de la parenthèse); p. 33, l. 8, etc., etc.

2° Non seulement le texte de l'*I. S.* est très souvent rendu incompréhensible par sa ponctuation, mais encore il est absolument défiguré par les coquilles. Or, une faute d'impression peut être causée soit parce que l'ouvrier prend dans sa boîte, par inadvertance, un caractère pour un autre, soit parce qu'il lit un mot pour un autre dans le manuscrit qu'il a sous les yeux.

Un certain nombre des coquilles de l'*I. S.* sont évidemment des fautes du premier genre. L'imprimeur a mis la main sur un *n* en voulant choisir un *u*, et il a composé (p. 9, l. 34) : « ra*n*ques » pour « ra*u*ques »; ou bien sur un *r* quand il cherchait un *s*, et il a obtenu « rongneur*r* » (p. 26, l. 1) pour « rongneur*s* »; sur un *f* quand il voulait un *t*, « con*f*entement » (p. 30, l. 33) pour « con*t*entement »; etc.

Mais un grand nombre d'autres coquilles sont certainement causées par une lecture erronée du manuscrit à reproduire. L'ouvrier a mal lu un grand nombre de mots savants ou de noms propres qu'il ne connaissait pas, et il a imprimé ce qu'il lisait. Ainsi (p. 5, l. 20-22), l'*I. S.* nous donne le texte suivant : « Pour lesquelles reuocquer ce voisinage fait ce tremblement de poilles, chauderons, bassins et cymballes. Coribautregues de Cybelle, mere grand des dieux, Approchans... » Le mot *Coribautregues* est un non-sens, et nous serions sans doute fort embarrassé pour expliquer cette courte phrase qui commence à *Coribautregues* et finit à *dieux*, si le Ms. et l'Éd. 1564 ne nous montraient qu'il faut supprimer le point après *cymbales*, et lire *corybantiques*, « cymbales corybantiques de Cybelle ». Évidemment ici, l'imprimeur a mal déchiffré sur le manuscrit le mot *coribantiques*, qu'il ne connaissait pas; et la coquille n'est pas due à son inattention, mais à son ignorance.

De même, c'est parce qu'il a lu sur le manuscrit original un *g* pour un *q* et un *u* pour un *n*[1] qu'il a imprimé (p. 7, l. 25) « Pro*q*ue » pour « Pro*g*ne »; c'est parce qu'il a confondu *n* et *u*, *a* et *c*, *t* et *r*[2] qu'il a composé (p. 12, l. 14) « te*nat*ion » pour

1. Ceux qui connaissent l'écriture du XVIe siècle savent que l'*u* et l'*n* se confondent ordinairement dans les manuscrits, et que le *g* et le *q* diffèrent à peine.

2. Dans les manuscrits du XVIe siècle, la haste du *t* ne dépasse pas la ligne, ce qui rend très facile la confusion de *t* avec *r*, *c*, *i*.

« te*ucr*ion »; enfin, c'est évidemment par des fautes de lecture du manuscrit analogues qu'il a été amené à imprimer des non-sens comme : « *rouchee* » pour « *conchié* » (p. 13, l. 3), « Ve*ro*nes » pour « Ve*io*ues » (p. 14, l. 4), « *bru*ier » pour « *vri*ner » (p. 18, l. 26)[1], « ra*m*ons » pour « ra*n*cons » (p. 22, l. 24), « mo*u*oir » pour « m*a*noir » (p. 23, l. 14), « Syre*ne*es » pour « Syre*in*es » (p. 23, l. 35), « tha*r*us » pour « tha*o*ns » (p. 28, l. 26), « a*ins* » pour « a*me* » (p. 30, l. 6), « *T*hid*e*e de Lerne » pour « *L*hid*r*e de Lerne » (p. 33, l. 6), etc.

3° Enfin le style même de l'*I. S.* me semble parfois assez négligé. Je ne me dissimule point que c'est là une impression personnelle : il n'est pas plus possible de *prouver* la beauté que la faiblesse d'un style. Cependant, que l'on veuille bien relire le texte que nous publions ci-après; à côté de certaines pages admirables, comme le discours du « gueux de l'oſtiere » aux compagnons de Pantagruel, on y trouvera des morceaux obscurs auxquels il semble manquer quelque phrase, et des passages écrits avec une certaine mollesse de syntaxe, qui donnent l'impression que l'auteur n'a pas eu le loisir d'achever et de polir son œuvre dans toutes ses parties. Voyez, par exemple, l'incompréhensible fin du chap. II :

I. S. (p. 8. l. 23 et suiv.).	*Ms.*	*Éd. 1564.*
Ie y ſoubhaitte quelque Hercules, parce que frere Iehan y perdit le ſens par vehemence de contemplation.	Je y ſouhaictois quelque second Hercules parceque frere Jehan y perdit les ſens par vehémence de contemplacion.	Ie y ſouhaitoye quelque second Hercules pour ce que frere Iehan y perdit le ſens par vehemente contemplation...

Pareillement lisez cette phrase mal construite et dont, même en s'aidant des variantes fournies par le Ms. et l'Éd. 1564, on ne devine le sens qu'à grand'peine :

1. Le *v* initial porte une haste et diffère à peine du *b;* les groupes *in* et *ui* se tracent de la même manière, et l'*i* ne se distingue que par son point, fréquemment oublié. On pourrait faire des remarques analogues pour toutes les confusions citées ici.

I. S. (p. 6, l. 15-17).	*Ms.*	*Éd. 1564.*
Il eſt, diſt Epiſtemon Auriſte en preterit plus que parfait des Grecs et des Latins en temps garré et bigarré receu. Patience diſent les ladres.	Il eſt, diſt Epiſtemon, Aoriſte yſſu en Preterit tres imparfait des Grecs et des Latins en temps garré et bigarré reçeu. Patience diſent ces ladres.	Il eſt, diſt Epiſtemon, Aoriſt yſſu de preterit très imparfaict des Grecs et des Latins en temps guerre et bizart receu. Patience, diſent les ladres.

Je pourrais citer ainsi plusieurs autres exemples de ce style négligé, et qui me donne l'impression d'avoir été écrit trop vite, d'un seul jet, comme par exemple ce passage que le Ms. et l'Éd. 1564 n'arrivent à rendre plus clair et plus coulant qu'en en modifiant la construction :

I. S. (p. 10, l. 12).	*Ms.*	*Éd. 1564.*
Ils ..... nous viennent ..... part d'une contrée..., part d'une autre... *De ces deux contrees auons aboutees. Ces clerꝛgaulx icy nous viennent* laiſſans pere et mere, et tous amys et parens. La maniere eſt telle...	..... *De ces deux contrees tous les ans a boutees ces Clergaulx icy nous viennent,* laiſſans...	..... *De ces deux contrees tous les ans à boutees ces Clergaux icy nous viennent,* laiſſans...

Il ressort de ces remarques : 1° que l'imprimeur avait sous les yeux soit un manuscrit très mal ponctué, soit un manuscrit très peu ponctué où il a coupé les phrases lui-même d'une manière défectueuse; 2° que ce manuscrit devait être fort mal écrit, puisqu'en le déchiffrant l'imprimeur a commis beaucoup de fautes de lecture; 3° que le style de ce manuscrit paraît n'avoir pu être poli parfaitement en toutes ses parties.

Or, ces trois caractères ne conviennent pas, il me semble, à

un texte prêt à être publié et qu'il ne faut plus qu'envoyer à l'imprimerie. Ils s'appliquent à merveille, au contraire, à un *brouillon* non tout à fait au point encore, très cursivement écrit, et dont le style n'aurait pas été complètement corrigé et achevé.

Une dernière remarque va d'ailleurs corroborer cette conclusion.

4° P. 26, l. 20-22, l'*I. S.* nous donne le texte suivant :

... attendant que la dedans tombe la fouldre du ciel et en cendre les reduiſe comme autres *Cytanes pro. et Ther,...*

Les quatre derniers mots soulignés ne présentent aucun sens. Si nous recourons au Ms., nous y lisons : *Titanes prophanes et theomathes.* L'Éd. 1564 nous donne : *Titanes prophanes et thermaches.* Et ces différentes versions montrent qu'il faut lire ainsi le texte de l'*I. S.* :

... attendant que la dedans tombe la fouldre du ciel et en cendre les reduiſe comme autres Tytanes pro[phanes] et theo[maches] [1]...

Essayons de reconstituer par conjectures le manuscrit original dont l'imprimeur de l'*I. S.* s'est servi. Sans nul doute, les mots qui nous occupent devaient y être fort mal écrits, sinon l'ouvrier n'aurait pas commis la faute de prendre un *T* pour un *C* et un *o* pour un *r*. — Mais, surtout, ils devaient y être abrégés : *pro., theo.,* comme ils le sont dans l'imprimé. En effet, on ne peut supposer que ce soit l'imprimeur qui ait pris de lui-même l'initiative d'abréger *prophanes* et *theomaches.* car : 1° on ne voit pas pourquoi, s'il avait eu l'intention d'employer les abréviations, il n'en aurait usé que pour ces deux mots pris au milieu du livre, à l'exclusion de tous les autres; 2° il serait impossible qu'il eût précisément choisi, pour inaugurer son système, deux adjectifs savants comme *prophanes* et *theomaches*, sans doute des néologismes, et dont il faisait, en les coupant ainsi, des énigmes pour presque tous les lecteurs.

Prophanes et *theomaches* étaient donc certainement abrégés par suspension : *pro.* et *theo.*, sur le manuscrit original, comme ils le sont sur l'imprimé. Or, ce fait seul suffit à établir, il me semble, que ce manuscrit n'était pas une mise au net, une copie prête pour l'impression. Ce ne pouvait être qu'un *brouillon* écrit par l'auteur pour son usage personnel, et

1. Mot forgé sur Θεομαχοι, combattants Dieu.

sur lequel, dans le feu de l'inspiration, il avait noté d'une manière sommaire deux mots que lui-même connaissait puisque, peut-être, il les avait créés, mais dont il devait bien penser que le typographe, ainsi que la plupart des lecteurs, les ignoraient.

III.

Examinons maintenant les chapitres du Ms. correspondant à ceux de l'*I. S.*, et tâchons du mieux possible à reconstituer par conjectures le texte original d'après lequel le Ms. a été fait[1], comme nous avons essayé d'imaginer celui qui a servi pour l'*I. S.*

Tout d'abord, je constate que certaines des fautes de lecture, que l'imprimeur de l'*I. S.* avait commises en déchiffrant le texte écrit qu'il avait sous les yeux[2], se retrouvent dans le Ms. C'est ainsi que l'imprimeur avait lu et composé : « Ve*r*o*n*es » pour « Ve*i*o*u*es » (p. 14, l. 4), et « a*ins* humaine » pour « a*me* humaine » (p. 30, l. 6). Or, ces deux non-sens se trouvent également dans le Ms. Nous sommes donc amené à croire que, puisqu'il a commis les mêmes fautes de lecture que l'imprimeur, l'auteur du Ms. doit avoir eu sous les yeux le même texte[3].

D'autre part, je remarque que, p. 14, l. 17-19, l'*I. S.* nous donne le texte suivant :

De Touraine, tant et tant de bien annuellement nous vient qu'*en sommes tous reſjouiz*. Nous diſt un jour, par ſy paſſant, que...

Il est facile de s'apercevoir qu'il manque un mot à cette phrase obscure : le sujet du verbe « diſt ». Si nous recourons au Ms., nous trouvons que le texte s'y présente ainsi :

De Touraine, tant et tant de bien annuellement nous vient que [*mot en blanc*] nous diſt un jour, par cy paſſant que...

Ceci nous aide à comprendre la leçon de l'*I. S.* Les mots

1. Lorsque je parle du Ms., j'entends désigner, comme je l'ai déjà dit, non seulement la copie conservée à la Bibl. nat., mais encore le texte, aujourd'hui perdu, que cette copie reproduit et que nous ne connaissons que par elle.

2. Voy. plus haut, p. VII.

3. On ne peut supposer, en effet, qu'il ait reproduit ces fautes d'après l'*I. S.*, dont le Ms. diffère complètement par l'orthographe, et dont il est, comme nous le verrons, une seconde rédaction.

« en ſommes tous reſjouiz » y sont une interpolation. L'imprimeur, trouvant sur sa copie un mot en blanc, ou un mot si mal écrit qu'il ne pouvait le lire, l'a remplacé par les mots que nous venons de citer, sans s'apercevoir que son inintelligente interpolation enlevait toute espèce de sens à la phrase qui commence par « Nous diſt ». — L'auteur du Ms. dut se trouver en face de la même difficulté qu'il a résolue d'une autre façon en laissant un blanc[1]. Mais s'il se trouvait en face de la même difficulté, c'est donc qu'il avait sous les yeux le même texte que l'imprimeur.

On pourrait tirer des arguments semblables de deux autres cas analogues à celui que je viens de citer. Nous voyons que l'*I. S.* traduit par « de Harenganois » (p. 16, l. 20) et par « Scythie » (p. 21, l. 11) deux blancs du Ms., alors que l'Éd. 1564 n'adopte aucune de ces deux leçons et nous en offre une troisième[2].

Ainsi l'*I. S.* et le Ms. semblent reproduire[3] le même original. L'examen de l'*I. S.* nous a donné à penser que cet original devait être, non pas une mise au net tout à fait terminée et prête pour l'impression, mais un brouillon fort mal écrit. Or, le Ms. nous permet les mêmes inductions.

Je remarque, en effet, que les noms propres y sont souvent très incorrectement transcrits. Il semble que l'auteur du Ms. n'ait pu déchiffrer qu'avec peine son modèle. Il lit : « Alciure » pour « Alcione », « Alcitre » pour « Alcitoe », « Matebrance » pour « Matabrune», « Palleur » pour « Pallene », « Triboniac » pour « Tritoniac », etc. (ci-dessous, p. 7, l. 25-29)[4].

Parfois, comme nous l'avons vu, il laisse des mots en blanc, soit que son original présente les mêmes lacunes, soit qu'il contienne des mots tout à fait illisibles. Or, ces lacunes, ces mots illisibles ne pouvaient se trouver sur une mise au net, au lieu qu'on les imagine fort bien sur un brouillon.

En résumé, nous sommes fondé à croire que l'*I. S.* et le Ms. reproduisent, avec plus ou moins de fidélité, un même manuscrit original, et que ce texte, loin d'être complètement

1. L'Éd. 1564 a fait une interpolation différente de celle de l'*I. S.* « De Touraine, tant et tant de biens annuellement nous viennent que nous fut dit un jour *par gens du lieu* par cy paſſans que... »

2. Elle change légèrement la phrase. Voy. l'éd. Marty-Laveaux, III, p. 30 et 37.

3. D'une façon d'ailleurs assez libre, comme nous le verrons.

4. L'*I. S.* nous donne pour ces mêmes noms : « Alcione », « Alcithoe », « Matabonne », « Phaluces », « Tritomen ».

corrigé, poli et prêt à être publié, n'était qu'un brouillon. Nous verrons plus loin quelles conclusions on peut tirer de là.

IV.

L'Éd. 1564 est datée; nous savons donc d'une manière certaine qu'elle est postérieure à l'*I. S.*, publiée en 1562. Mais il n'en est pas de même pour la rédaction dont le Ms., qui ne porte aucune date, est la copie. A-t-elle été composée avant ou après l'*I. S.*, avant ou après l'Éd. 1564, et faut-il la considérer comme la première, la deuxième ou la troisième rédaction du Ve livre?

Comparons d'abord le Ms. à l'Éd. 1564.

Cette édition présente avec l'*I. S.* un grand nombre de variantes. Or, beaucoup de ces variantes se trouvent également dans le Ms., comme le montre le tableau suivant :

	I. S. (p. 6).	*Ms.*	*Éd. 1564.*
L. 1	*d'*hermite	hermite	hermite
L. 9	*du* vent	*de* vent	*de* vent
L. 9-10	*ſi* vous n'avez	*icy* n'avés vous	n'avez vous *icy*
L. 10	*Nous* paſſerions	*Nous nous* paſſerons	*Nous nous* paſſerions
L. 13	*preſent*, *preterit* et futur	*preterit, preſent* et futur	*preterit, preſent* et futur
L. 14	doit le quatrieſme	ce quatrieſme doibt	le quatrieſme doit
L. 15	auriſte en preterit *plus que* parfait	aoriſte *yſſu* en preterit *tres* imparfait	aoriſt *yſſu* de preterit *tres* imparfaict
L. 16	garré et *bigarré*	garit et *biſart*	guerre et *biꝛart*
L. 19	faut que	fault *rien* que	fault *rien* que
L. 21	*Beuvons touſjours* de par Dieu	*Bien jeunons* de part Dieu	*Bien jeuſnons* de par Dieu
L. 22	par *cy devant* tant	par *ſy long temps*	par *cy long temps*
L. 24	que les	qu'*en la fin* les	qu'*en fin* les
L. 27	part bien peu	part, *dyſ-je*, bien peu	part, *di-je*, bien peu
L. 30	de quoy mettre	de quoy *drapper et de quoy* mettre	de quoy *drapper et de quoy* mettre
L. 32	*je* les recognoiſſois	*ne* les recongnoiſſoys	*ne* les recongnoiſſois
L. 33	*n'eſt autre*	*autre n'y eſt*	*aultre n'y eſt*
L. 36	Auſſi bonne *que*	auſſi bonne *comme*	auſſi bonne *comme*
L. 37	nyais, *imparfaict*	nyais, *emperit*	niais, *imperit*

Ce relevé, bien qu'il n'ait porté que sur une page, prise au hasard, de notre réimpression, nous montre combien les variantes, additions et corrections communes à l'Éd. 1564 et au Ms. sont nombreuses. Or, cela ne peut être l'œuvre du hasard, car, si certaines corrections des fautes grossières de l'*I. S.* étaient assez indiquées pour qu'on ne puisse s'étonner que deux auteurs différents les aient exécutées de la même façon, des additions comme celles des mots : « yssu » (l. 15), « rien » (l. 19), « en fin » (l. 24), « dis-je » (l. 27), « de quoy drapper » (l. 32), ne l'étaient nullement, non plus que des changements comme celui de « plus que parfait » en « très imparfait » (l. 15), de « par cy devant tant » en « par ſy long temps » (l. 22), de « imparfaict » en « imperit » (l. 37), etc.

En conséquence, nous sommes amené à croire : ou bien que l'Éd. 1564 a connu et utilisé la rédaction représentée par le Ms., ou bien que c'est le Ms. qui s'est servi de l'Éd. 1564. Mais cette seconde hypothèse ne résiste pas à l'examen.

En effet, l'Éd. 1564 offre des traits qui dénotent une rédaction postérieure à celle que représente le Ms. Ainsi, les noms des étranges oiseaux qui habitent l'I. S. sont encore assez flottants dans le Ms.[1], où l'on trouve successivement les formes : *Clergaulx* et *Clergaux*, *Menagaulx* et *Monagaulx*, *Preſtrogaulx* et *Prebſtregaulx*, *Papegaul*, *Papeaulx* et *Papegault*, *Clergaſſes* et *Clergeſſes*, *Monnageſſes* et *Monageſſes*, alors qu'au contraire la forme de tous ces noms est définitivement fixée dans l'Éd. 1564.

De même, un bon nombre d'additions et d'interpolations de l'Éd. 1564 n'apparaissent pas encore dans le Ms. Je citerai notamment celle-ci, de laquelle on a souvent tiré un argument contre l'authenticité du Ve livre, sans remarquer qu'elle se lit pour la première fois dans l'Éd. 1564 et qu'elle manque au Ms. comme à l'*I. S.* :

Ms. (fin du chap. II).	Éd. 1564 (*ibid.*).
Je y ſouhaictois quelque ſecond Hercules, parce que frere Jehan y perdit les ſens	Je y ſouhaitoye quelque ſecond Hercules, pour ce que frere Jehan y perdit le ſens

1. Ils le sont encore davantage dans l'*I. S.*, où l'on trouve : *Clercygaulx* et *Clerſgaulx*, *Moneſgaulx* et *Moineſgaulx*, *Eveſquegaulx* et *Eveſquaulx*, *Monegeſſes* et *Monageſſes*. Voy. plus loin.

par vehémence de contemplacion.	par vehemente contemplation, *et à Pantagruel advint ce qu'eſtoit advenu à meſſire Priapus, contemplant les ſacrifices de Ceres, par faute de peau.*

Ou encore ceci :

Ms. (chap. III).	Éd. 1564.
Que des Clergaulx naiſſoient les Preſtrogaulx et Monagaulx ſans compagnie charnelle, comme ſe faict entre les abeilles.	Que des Clergaux naiſſent les Preſtregaux et Monagaux ſans compagnie charnelle comme fait entre les abeilles *d'un jeune toreau accouſtré ſelon l'art et pratique d'Ariſtaeus.*

Enfin, plusieurs corrections heureuses que l'Éd. 1564 a apportées à l'*I. S.* ne se trouvent pas dans le Ms., qui conserve au contraire les leçons fautives de l'*I. S.* Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le Ms. offre, comme l'*I. S.* (p. 30, l. 6), le non-sens « ains humaine », alors que l'Éd. 1564 donne la bonne leçon « ame humaine ». Si le Ms. avait utilisé l'Éd. 1564, il serait absurde de supposer que ce non-sens pût s'y trouver.

L'Éd. 1564 a donc été composée postérieurement au texte dont le Ms. de la Bibliothèque nationale est la copie, et elle constitue, par conséquent, la troisième rédaction du Ve livre.

V.

Il nous reste maintenant à nous poser une question délicate et malaisée à résoudre, bien que fort importante : lequel des deux textes que nous nommons *I. S.* et Ms. est antérieur à l'autre?

Je remarque, tout d'abord, que le Ms. contient le texte presque complet du Ve livre, dont l'*I. S.* ne donne que les seize premiers chapitres. Or, si le prologue et les chapitres qui manquent à l'*I. S.* avaient existé en 1562, s'ils avaient été complètement rédigés, pourquoi ne les aurait-on pas imprimés dès lors? Ce ne saurait être par prudence ou timidité, puisque

les morceaux qu'on publiait contiennent la plus dangereuse satire de l'Église et de la justice et sont certainement les plus violents de tout le livre V. — Il me semble que le libraire qui s'était empressé d'éditer l'*I. S.* aurait accepté avec plaisir un ouvrage plus long, dont le nom de Rabelais aurait assuré la vente et qui, sans plus de risque, lui aurait rapporté un plus gros bénéfice. Si donc il n'a pas imprimé en 1562 la fin du Ve livre, c'est apparemment qu'elle n'existait pas encore à ce moment, non plus, par conséquent, que le Ms. qui la contient.

Voilà un premier indice de nature à nous faire croire que la rédaction représentée par le Ms. est postérieure à l'*I. S.* Il en est d'autres.

Si l'on compare les deux textes, on trouve qu'un certain nombre des erreurs de l'*I. S.* ont disparu du Ms., — et je ne parle pas seulement ici des fautes d'impression fortuites, mais de certaines erreurs matérielles. Or, il serait absurde de supposer que c'est l'*I. S.* qui a remplacé par des passages fautifs comme ceux que nous allons citer des passages corrects du Ms., au lieu qu'il est naturel de penser que l'auteur du Ms. a corrigé les erreurs de l'*I. S.*

1° P. 5, l. 16-17, l'*I. S.* parle de « l'ifle de Lipare *autour* des Arolides ». Or, Lipari fait en réalité partie des îles Eoliennes. Et le Ms. nous donne cette bonne variante, « l'ifle Lypara *l'une* des Aeolides ». On ne peut vraiment croire ici que c'est l'imprimeur de l'*I. S.* qui a volontairement apporté au texte du Ms. la variante fautive *autour,* tandis qu'il est bien évident au contraire que c'est l'auteur du Ms. qui a rectifié l'erreur de l'*I. S.*

2° De même (p. 6, l. 21), l'*I. S.* donne la leçon : « Beuvons toufjours, de par Dieu. » Ces mots ne s'accordent nullement avec le contexte, au lieu que la variante offerte par le Ms. : « Bien, jeunons de par Dieu », continue très bien le sens de la phrase. Puisqu'il faut qu'il y ait ici correction d'un texte par l'autre, il est impossible qu'elle soit due à l'*I. S.*, au lieu que l'on conçoit très bien, au contraire, comment l'auteur du Ms. a corrigé la mauvaise version de l'*I. S.* et a remplacé les mots défectueux par ceux que nous venons de citer.

3° Les premières lignes de l'*I. S.* sont empruntées aux chapitres II et V du *Quart livre.* Celles du Ms. sont originales[1].

1. Et celles de l'Éd. 1564 sont une combinaison de la version de

Pour quelle raison l'éditeur de l'*I. S.* n'aurait-il pas accepté la rédaction du Ms., s'il l'avait eue sous les yeux, et pourquoi aurait-il plagié le l. IV? On ne le voit pas, tandis que l'on comprend au contraire comment l'auteur du Ms., craignant que l'on ne s'aperçût d'un emprunt trop visible, s'est trouvé amené à modifier la version de l'*I. S.*

4° Si les noms des oiseaux de l'*I. S.* n'ont pas encore leur forme définitive dans le Ms., où ils changent quelque peu, ils l'ont encore beaucoup moins dans l'*I. S.*, où l'on trouve successivement : *Clercygaulx* et *Clergaulx*, *Moneſgaux* et *Moineſgaulx*, *Eveſquegaulx* et *Evesquaulx*, *Monegeſſes* et *Monageſſes*. Dans le Ms., les variantes que présentent ces noms sont moins nombreuses, et, sauf pour *Papegault-Papeaulx*, elles ne portent pas sur le radical même du mot. Le flottement de ces noms propres, que l'on relève dans l'*I. S.*, me paraît caractéristique d'une première rédaction.

5° Enfin, il est une dernière variante où l'on peut suivre le travail de correction des deux rédactions successives :

P. 12, l. 15-17, l'*I. S.* voulant décrire la croix que portaient les ordres religieux militaires sur l'épaule gauche s'exprime ainsi :

> Tous avoyent... une merque comme un diametre my partiſſant un cercle ou d'une ligne perpendiculaire droicte...

L'auteur du Ms., s'étant aperçu que cette image est fausse, — puisqu'il faut deux diamètres ou deux perpendiculaires pour faire une croix, — adopte la leçon suivante :

> Tous avoient... une marque comme de *deux* diamètres[1] mi-partiſſans ung cercle, ou d'une ligne perpendiculaire *et tombante ſoubz une ligne droicte.*

Cependant, il y a là encore une erreur, car deux diamètres

l'*I. S.* et de celle du Ms. Cela nous donne à penser qu'ici le texte original de l'*I. S.* devait être tronqué. Et cette remarque s'accorde à merveille avec celles que nous avons faites plus haut : ce texte original devait être une ébauche inachevée. Que l'éditeur de l'*I. S.* ait grossièrement plagié le l. IV, il n'y a rien là pour nous étonner. Nous l'avons vu incapable de combler avec adresse la plus courte lacune de son original (voy. plus haut, p. x-xi). A plus forte raison, il dut se trouver embarrassé pour inventer le début de l'*I. S.*

1. Le texte porte *diaultres*, faute évidente due au copiste.

ne peuvent *mi-partir* un cercle, c'est-à-dire le partager en deux; ils ne peuvent que le partager en quatre. Cette erreur subsiste encore dans l'Éd. 1564.

VI.

L'*I. S.* et le Ms. ne diffèrent pas beaucoup. En fait d'additions, le Ms. n'ajoute que quelques mots sans grande importance, comme :

I. S. (p. 8, l. 17 et l. 34).	Ms.
Entre ſes oyſeaulx d'iceux les Cardingaux...	Entre ces *joyeulx* oiſeaulx d'iceulx les *beaulx* Cardingaulx...

D'ordinaire, ses corrections sont heureuses; nous venons d'en avoir la preuve. Cependant, il n'est pas exempt d'un bon nombre de fautes, dont il faut évidemment accuser le scribe qui a exécuté la copie conservée à la Bibliothèque nationale. Celui-ci était très peu instruit. Aussi a-t-il souvent mal lu les mots savants et les noms propres. Nous avons déjà cité quelques-unes de ses fautes de lecture. L'*I. S.* et l'Éd. 1564 nous permettent d'en corriger plusieurs autres.

Ainsi, p. 10, l. 1, l'*I. S.* fait parler Editus d'un certain « Robert Walbrun, qui par là naguères eſtoit paſſé[1] ». Ce même personnage est appelé, dans l'Éd. 1564, « Robert Valbringue ». Or, il est à croire, comme M. Lefranc l'a montré[2], qu'il faut reconnaître sous ce pseudonyme le sieur de Roberval, vice-roi de Canada. C'est donc apparemment une faute du copiste qui a écrit le Ms. conservé à la Bibliothèque nationale que de le nommer « Rembert Wabring ».

Ce copiste a commis beaucoup d'erreurs analogues à celle-là : « Syrtes » pour « Sylles, » « Carabdes » pour « Carybdes », « Scrophades » pour « Strophades » (*I. S.*, p. 25, l. 35), etc. Toutes ces erreurs sont des fautes de lecture dues à son

1. Le texte porte en réalité « Robert Vbalbrun ». Mais c'est une faute de l'imprimeur, fort explicable si l'on songe combien, dans l'écriture du temps, le *v* et le *b* se ressemblent.

2. *Les Navigations de Pantagruel; étude sur la géographie rabelaisienne* (Paris, H. Leclerc, 1904, in-8°), p. 182.

ignorance; il a défiguré les noms propres que contenait son modèle et qu'il ne connaissait pas. Cependant, cette ignorance même est presque un mérite pour nous, puisque c'est sans doute à cause d'elle que notre scribe n'a introduit aucune modification de son cru dans le texte qu'il copiait. Comme nous l'avons dit, tout nous porte à croire qu'il l'a transcrit avec autant d'exactitude qu'il en était capable : il n'a pas ajouté un mot au *Fragment du prologue;* il a reproduit les blancs de son modèle sans céder à la tentation de les remplir, ou, sinon, il a scrupuleusement laissé en blanc les mots qui lui paraissaient indéchiffrables; enfin, il n'a pas même changé la numérotation des chapitres, puisque le chap. intitulé « Comment Frere Jehan des Entonmeures délibère de mettre à fac les Chatz fourrez », qui arrive le quinzième dans le Ms., porte cependant le nº 38; le chap. intitulé « Comment nous paſſaſmes Oultre et comment Panurge faillit eſtre tué », qui arrive le seizième, porte le nº 39; le chap. intitulé « Comment noſtre nauf feuſt encroée et feuſmes aydés d'aulcuns voyagiers qui tenoient de le Quinte », qui arrive le dix-septième, porte le nº 50, etc.

Grâce à cette ignorance du scribe, le Ms. de la Bibliothèque nationale représente fort exactement, pour peu qu'on en corrige les visibles fautes de lecture, la deuxième rédaction.

CONCLUSION.

1º L'*I. S.* constitue la première rédaction du l. V, tandis que le Ms. en représente la seconde et que l'Éd. 1564 en est la troisième.

Pour une édition critique, il conviendrait d'écarter l'Éd. 1564, dont les additions nous éloignent nécessairement du texte authentique, et sont souvent si malheureuses, en outre, que l'on s'est parfois appuyé sur elles pour nier l'authenticité du Vᵉ livre[1]. On prendrait comme texte de base, pour les seize premiers chapitres, l'*I. S.*, en la contrôlant de près au moyen du Ms., qui permet de corriger les fautes de lecture et les coquilles qui la déparent. — A partir du chap. XVII, on reproduirait le texte du Ms., qui est beau-

1. Voy. plus haut, p. XIII-XIV.

coup meilleur que celui de l'Éd. 1564, pourvu que l'on en corrige les fautes de lecture des noms propres, dues à coup sûr au scribe qui a fait la copie que nous possédons.

2° Nous avons vu que le texte original, qui a servi à l'*I. S.* comme au Ms., devait être fort mal écrit, que son style n'était pas tout à fait au point; qu'il contenait des lacunes[1] que le Ms. a fidèlement reproduites, tandis que l'*I. S.* les a comblées par des interpolations et que l'Éd. 1564 les a su éviter adroitement; enfin, qu'il était tronqué, puisque les lignes du début y manquaient apparemment. Tous ces renseignements concordent à merveille et nous permettent de conclure que ce texte n'était pas un ouvrage achevé et prêt pour l'impression, mais une simple ébauche. C'est là, à mon avis, une raison capitale pour considérer Rabelais comme l'auteur de l'*Isle sonante*.

On ne conçoit pas quel motif, en effet, si l'auteur avait été vivant, aurait pu l'empêcher de revoir, d'achever et de mettre au net son travail avant de le livrer à l'impression, ni comment il aurait pu laisser passer des fautes grossières par lesquelles son œuvre se trouvait défigurée. Au contraire, si l'on admet que ce soit sur un brouillon, sur une ébauche de Rabelais — alors décédé depuis près de dix ans — que l'*I. S.* ait été imprimée et la seconde rédaction composée, tout s'explique : l'écriture difficile, les abréviations, les lacunes, les négligences.

Sans doute, un imprimeur aura pu se procurer tout ou partie des papiers de Maître François. Escomptant le succès, il en aura publié tel quel et rapidement les parties rédigées; et, par la suite, quelque éditeur plus instruit, quelques amis de Rabelais auront repris l'œuvre, en la corrigeant d'après les notes et sur le plan que Maître François avait laissés[2].

1. Ou, peut-être, des mots absolument illisibles, que le Ms. a laissés en blanc.

2. M. Lefranc a montré, dans son ouvrage déjà cité, *les Navigations de Pantagruel,* que l'on peut parfaitement suivre sur la carte le grand voyage de Pantagruel décrit au l. IV, et dont le cours se poursuit durant tout le l. V. Panurge et ses compagnons finissent par arriver, par le passage du nord-ouest, dans l'Inde supérieure, au pays de la Dive-Bouteille. Or, un continuateur de 1560 aurait, sans nul doute, perdu de vue cette trame délicate et ce symbole qui lui aurait semblé inutile, s'il n'avait pas eu sous les yeux à tout le moins quelque canevas composé par Rabelais.

3° Le chapitre des *Apedeftes* doit être authentique. On a élevé des doutes sur ce point, en se basant sur ce que le chapitre ne s'accorde pas bien avec les précédents. « Nous venons du pays des ſçavans, » s'y écrie Panurge (p. 37, l. 3-4), qui arrive en réalité, avec les compagnons de Pantagruel, de l'île des Chats-Fourrés.

Cependant, il faut remarquer que le symbole des Apedeftes est ingénieux et frappant. Le style du chapitre, en outre, est fort correct, si ses images sont moins vives et ses plaisanteries moins drues que dans les meilleurs passages de Rabelais. J'aurais peine à croire que le maladroit éditeur de l'*I. S.* pût l'avoir composé, lui qui se montre si dénué d'imagination, qu'il ne sait même inventer quelques lignes qui manquent au début de son texte.

A la vérité, je ne vois aucune raison sérieuse de ne pas attribuer le chapitre des *Apedeftes* à Rabelais. Celui-ci voulait peut-être l'insérer dans le V° livre à une tout autre place que celle où il figure. L'allusion de Panurge au « pays des ſçavans » donnerait à penser que le chapitre était destiné à faire suite à l'épisode de la Quinte. — Cependant, l'éditeur de l'*I. S.*, probablement désireux de publier tout ce qu'il trouvait rédigé, l'aura imprimé à la suite des quinze premiers. — Cette hypothèse s'accorde avec ce que nous avons dit plus haut, à savoir que si l'éditeur n'a pas publié la fin du V° livre en 1562, c'est sans doute qu'elle n'était pas encore rédigée : si elle avait existé, on ne voit pas pourquoi il se serait arrêté après le chapitre des *Apedeftes*, ni pourquoi il l'aurait imprimé de préférence à celui de l'île d'Odes et à tous les autres.

J. B.

PICROCHOLE

ET

GAUCHER DE SAINTE-MARTHE.

Au mois d'avril dernier, en exposant comment les événements de la guerre picrocholine se déroulèrent en septembre 1532 et comment Picrochole n'est autre que Gaucher de Sainte-Marthe, j'ai eu l'occasion de dire à peu près ceci, au cours d'une leçon au Collège de France : « On trouvera sans doute quelque jour trace d'un procès important qui a passionné la région chinonaise, vers septembre 1532, et mis aux prises Gaucher de Sainte-Marthe, docteur en médecine, seigneur de Lerné, avec Antoine Rabelais, doyen des avocats du siège de Chinon, seigneur de Chavigny-en-Vallée, propriétaire de la Devinière, et sa famille. Ce procès expliquera, à certains égards, la guerre picrocholine et montrera par suite de quelles circonstances l'auteur du *Pantagruel* a été amené à mettre en scène le voisin et l'adversaire de sa famille et à lui donner un rôle si considérable et si caractéristique dans son roman. »

Or, ce procès existe. Voici comment j'ai été amené à le connaître et à quelles conclusions inattendues cette découverte m'a conduit. Dans le précédent fascicule de notre *Revue*, paru en juillet dernier, M. Henri Clouzot nous a raconté, en un article plein de charme, *les Amitiés de Rabelais en Orléanais*. Ses recherches l'ont amené à s'occuper d'un avocat d'Orléans, nommé Antoine Hullot, à qui est adressée la lettre : « A Monsieur le Baillif, du baillif des baillifs. » Cet Hullot était chargé des intérêts de la communauté des marchands de la Loire et rivières descendant en icelle. Pendant qu'il remplissait ce mandat, la

communauté eut à soutenir un procès contre Gaucher de Sainte-Marthe. « Il s'agissait, dit M. Clouzot, de pêcheries qui gênaient la navigation de la Loire, sur le petit bras de la rive droite, en face de Saumur, et qui appartenaient à Gaucher comme seigneur du Chapeau. Le procès dura du mois de septembre 1532 au mois d'août 1536, et les parties plaidèrent devant le Parlement de Paris. Jean Gallet, — encore un nom du *Gargantua,* — avocat à Chinon, toucha quatre livres dix sols tournois, et Mathurin Gallet, clerc du greffe civil du Parlement, dix sols six deniers tournois du receveur de la Société... En juillet 1536, Sainte-Marthe était encore en procès avec la communauté au sujet du balisage de la Loire à Saumur. »

Ce passage de l'article de M. Clouzot me fut comme un trait de lumière. Je me demandai si la solution de l'énigme picrocholine, — je veux dire la découverte d'un état aigu d'hostilité entre Gaucher de Sainte-Marthe, seigneur de Lerné, d'une part, et la famille de Rabelais, ainsi qu'une grande partie de la région saumuroise et chinonaise, d'autre part, — n'allait pas pouvoir être obtenue, grâce à cette instance judiciaire.

Quelques jours plus tard, j'étais à Orléans et je me mettais en devoir de suivre, aux archives départementales, les péripéties du procès de Gaucher, avec l'aide si compétente de l'archiviste, M. Soyer. En peu d'heures, je parvins à retrouver, dans ce riche dépôt, plusieurs dossiers[1], dont l'un particulièrement important, relatifs au procès de Sainte-Marthe, avec la communauté des marchands de la Loire et de ses affluents. Ces dossiers, qui semblaient n'avoir pas été explorés depuis bien des années, joints aux registres des comptes de la communauté (G. 2812 et 2813), fournissaient l'histoire complète des longues et très graves difficultés qui s'élevèrent entre le médecin de Fontevrault et la communauté dont le siège social se trouvait à Orléans.

Je n'entreprendrai pas de raconter ici le détail de cette

1. B. 2835, 2882, 2921.

lutte curieuse, où tous les torts étaient visiblement du côté du seigneur de Sainte-Marthe. Les premières hostilités s'engagèrent vers 1522, par-devant les cours de Fontevrault et de Montsoreau. Gaucher de Sainte-Marthe[1], écuyer, seigneur de Villedan, de la Rivière, de la Baste-en-Cursai, de Lerné, du Chapeau et des Nandes-en-Aunis, conseiller et médecin ordinaire du roi, médecin de l'abbesse de Fontevrault depuis 1506, ancien médecin du connétable Charles de Bourbon, était fils de Louis de Sainte-Marthe, qui servit les rois Charles VIII, Louis XII et François Ier aux guerres d'Italie, mourut en 1535, âgé de quatre-vingt-dix ans, dans sa maison du Chapeau, paroisse de Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur, et fut inhumé dans l'église de cette localité. La seigneurie du Chapeau était considérée par les premiers membres de la famille Sainte-Marthe comme leur principale propriété; c'est là qu'ils habitaient le plus souvent. Dans son épitaphe, Louis est d'abord désigné comme seigneur du Chapeau. Il y avait fait construire un château vers 1510. Le domaine s'étendait sur la rive droite et le long de la Loire, en face de Saumur; les Sainte-Marthe étaient ainsi riverains du fleuve sur une assez grande étendue. Gaucher, qui avait sans doute pour la pêche un goût tout particulier, fit élever sur le fleuve un « duict » et des « bastilz de paulx », c'est-à-dire une série de pieux à double rangée, « près et joignant au-dessus des ponts de la ville de Saumur », pour y installer des pêcheries vastes et commodes. Il en résulta des inconvénients considérables pour la navigation et même de très sérieux dangers pour la sécurité des transports. On sait toute l'importance qu'avait alors, pour le commerce de l'Ouest, la batellerie sur cette partie de la Loire. Une grande émotion s'éleva de proche en proche chez tous les négociants et bateliers, non seulement du fleuve, mais de toutes les rivières qui y déversaient et

1. Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, t. V, p. 84-96.

leurs eaux et leur trafic[1], au premier rang desquelles figurait naturellement la Vienne, et par l'activité de sa navigation et par sa proximité de Saumur, situé à environ douze kilomètres de son point de jonction avec la Loire. Il ne faut, en aucun cas, perdre de vue que les marchands de la Vienne, et ceux de Chinon, en particulier jouaient un rôle très important dans la communauté des marchands de la Loire et de ses affluents. Une instance est engagée; de nombreuses pièces de procédure sont échangées, et le conflit se trouve porté devant le Parlement de Paris. Des enquêtes et des expertises furent ordonnées, dont les dossiers précités nous apportent tout le détail, parfois pittoresque. Je citerai, en particulier, une très intéressante pièce du mois de juin 1529. Un personnage considérable du nom d'Hannequin, conseiller au Parlement, avait été délégué par la Cour suprême pour prendre des mesures de rigueur contre le seigneur du Chapeau, dont l'attitude semble avoir été, dans toute cette affaire, à la fois agressive et pleine de désinvolture et de présomption; il va à Fontevrault, espérant y trouver et appréhender en personne maître Gaucher de Sainte-Marthe. A son arrivée dans le bourg où Rabelais a placé la célèbre anecdote du chapitre XXXIV du *Tiers livre,* Me Hannequin apprit que le médecin de Madame l'abbesse était absent et qu'il était — très à propos — parti pour aller visiter le seigneur de la Trémoïlle dans un de ses châteaux. L'envoyé du Parlement fit alors placarder contre l'entrée principale de l'abbaye, où sire Gaucher « fait continuelle demeure avec sa famille », une assignation à comparaître en août à Saumur devant le grand portail de l'église Saint-Pierre. Il faut lire, dans ce récit officiel, les détails que donne Me Hannequin, désireux de bien faire comprendre à Mes-

1. Le nom officiel de la communauté est le suivant : « Communauté des marchands fréquentans et marchandans sur la rivière de Loire et aultres fleuves navigables descendans en icelle, depuis le commencement que lesdites rivières sont navigables jusques à la mer. »

sieurs du Parlement, ses collègues, combien cette mission, remplie à cheval par de longs chemins, était à la fois fatigante et méritoire.

En août 1529, longue pièce émanant du Parlement et qui nous fournit beaucoup de données précises et point banales, par exemple la latitude et la longitude des lieux qui faisaient l'objet du litige. De tous ces documents résulte ce fait que le seigneur de Lerné et du Chapeau avait entravé à un point incroyable la navigation de la Loire, tant par un moulin qu'il avait fait construire que par les barrages, pieux, pierres et obstacles de diverse nature qu'il avait indûment placés en travers du courant, et surtout par le développement injustifié de ses pêcheries. Il ne restait plus, pour le passage des bateaux, qu'une voie très étroite le long de la maison du Chapeau. De là résultaient des accidents, des rencontres, des arrêts continuels.

A partir de l'année 1530, le procès, pour certaines raisons qui nous échappent, semble sommeiller. En 1532, au mois de septembre, vers le 7, l'instance fut reprise par les marchands avec une énergie nouvelle. A partir de cette date, le registre des comptes de la communauté est rempli par le détail des opérations et des actes de la procédure et par l'énumération des sommes relativement considérables qui furent dépensées pour faire aboutir, devant le Parlement, des revendications trop légitimes. On devine, par le spectacle de tant d'efforts, que l'adversaire était puissant, habile, bien en cour, et que la lutte dut être rude. Il est évident qu'à ce moment-là les régions intéressées se passionnèrent pour cette cause qui touchait à des intérêts si graves et si nombreux. En novembre 1533, il y eut des plaidoiries durant les Grands Jours de Tours. Enquêtes et arrêts se succèdent. Cela dura de la sorte jusque vers la fin de 1536 ou le commencement de 1537. Gaucher dut finir par reculer devant le bon droit manifeste de ses adversaires.

Or, quel est le nom que l'on voit, non sans quelque surprise, revenir, à divers moments, dans ces comptes, comme celui d'un agent actif et dévoué au service de la commu-

nauté lésée? C'est celui de Jehan Gallet, avocat du roi à Chinon, proche parent et collègue d'Antoine Rabelais, père de Maître François; ce Gallet reçoit quatre livres dix sous pour ses précieux offices; sans parler d'un autre Mathieu Gallet, de la même famille, clerc du greffe civil du Parlement, qui reçoit pour sa part dix sols six deniers tournois. On sait qu'Ulrich Gallet est le maître des requêtes de Grandgousier et de Gargantua; « homme sage et discret, duquel *en divers et contentieux affaires* [Grandgousier] avait éprouvé la vertu et bon avis »; il est envoyé vers Picrochole comme mandataire de son maître, exactement comme Jehan Gallet est envoyé vers le Parlement comme mandataire des marchands de la Loire et de ses affluents. Donc, un Chinonais joua un rôle notoire dans ce procès mémorable. Du reste, la ville de Chinon — principalement à cause de son commerce de vins — tenait une place spéciale dans la communauté; elle envoyait régulièrement aux assemblées des délégués qui étaient indemnisés de leur voyage, et dont les frais et dépens figurent dans les registres de comptes de la compagnie, comme c'est le cas entre autres pour sire Vincent Le Roy, Jean Guerdon, Jean Billart, Perot, etc.

Maintenant, entrons dans le vif du problème : nous avons constaté, dans ce procès, un rapport d'ordre général avec la région chinonaise et, à l'instant, un second rapport d'ordre plus particulier. Comment saisir entre cette affaire si considérable et la famille de Rabelais un lien certain et évident? J'avoue que je n'ai pas éprouvé peu d'étonnement en le découvrant si clair, si palpable, qu'aucune hésitation ne saurait subsister au sujet de ce nouveau rapprochement entre Gaucher, — Picrochole — et les Rabelais, — Grandgousier et Gargantua. Au reste, nous montrerons ensuite, dans le *Gargantua*, la preuve matérielle de la part qu'eut ce procès dans la conception première de la guerre picrocholine.

Le père de Rabelais a possédé comme bien familial de premier rang la seigneurie de Chavigny en Vallée, dont il

avait hérité de sa mère Andrée Pavin. Voici en quels termes le partage du 12 mars 1505 (1506, n. st.) avait attribué ce domaine au père de l'auteur du *Pantagruel*[1] : « C'est assavoir que audit [Antoine] Rabelais, comme fils aîné et principal héritier, est et demeure pour son lot et partage chastel et maison noble de Chavigny et situez et assis en vallée, en la paroisse de Varennes [sur Loire], avec ses appartenances et dépendances tant en fond, domaines, que fief, justice et juridiction, cens et rentes, et devoirs féodaux et autres, prés, bois, eaux et pescheries, pastureaux, ainsy que le tout se poursuit et comporte et que ladite feue Andrée en son vivant les tenoit et possédoit et quelles luy estoient demeurées par partages faits avec noble homme Christophfle Pavin et feu Jeanne Pavin, ses frère et sœur, sans rien en diminuer en manières quelconques, avec la rente de Monsieur de Chozé.

« Avec ce demeure audit Rabelais tous les droits de fief, justice, seigneurie et juridictions, cens, rentes et devoirs, prés, *pescheries et pastureaux et certaines terres estant entre la rivière de Loyre et la turcie, la levée de ladite rivière, en ladite paroisse de Varennes,* le tout advenu et escheu à ladite feue Andrée par la succession et eschoitte de ladite feue Jeanne Pavin, ou par les ysseus et descendus d'elle, ainsy que icelles choses estoient demeurées par partage à ladite feue Jeanne Pavin. »

Et un peu plus loin, à propos de biens restés indivis entre Antoine Rabelais et ses demi-frères et belle-sœur, les Frapin, il est stipulé formellement que de cette indivision sont exceptés « ledit droit féodal, *pescharies* et lesdites pièces de terre cy dessus mentionnées qui demeurent audit Rabelais. »

Donc, Antoine Rabelais, licencié ès lois, avocat au siège de Chinon, possédait comme seigneur de Chavigny

1. *Société des Amis et Admirateurs de Rabelais*, 2e congrès, année 1887, p. 27.

en Vallée tout un ensemble de terrains et de droits, notamment des pêcheries, le long de la Loire. Où exactement? Sur la rive droite du fleuve, à moins de dix kilomètres de Saumur, et autant du domaine du Chapeau, qui se trouvait sur la même rive et qui n'était séparé de Chavigny que par un seul village, Villebernier. Ainsi, les Rabelais étaient, de ce côté, les voisins de Gaucher de Sainte-Marthe, seigneurs du Chapeau, comme ils l'étaient, à la Devinière, du même personnage, seigneur de Lerné. Ce rapprochement, qui est établi ici pour la première fois, est capital pour la solution de la question qui nous occupe. Les Rabelais possédaient des pêcheries limitrophes de celles du médecin royal, et il est évident que les installations exagérées faites par celui-ci, en vue d'étendre ses propres pêcheries du Chapeau, avaient dû gêner singulièrement l'avocat de Chinon de même que les autres riverains immédiats, jouissant de droits analogues. Me Antoine Rabelais se trouvait donc au premier rang parmi les propriétaires lésés. Il en résulte que ce juriste, père du grand Tourangeau, avait été amené à suivre de près les instances engagées, autant comme seigneur de Chavigny que comme avocat chinonais, c'est-à-dire d'une ville directement mise en cause, — il avait été un moment assesseur et expédiant la juridiction du siège de Chinon « en l'absence des lieutenants général et particulier », — et enfin comme propriétaire de la Devinière, domaine tout voisin de celui du seigneur de Lerné. On comprend dès lors comment ce grand procès dut passionner au premier chef la famille de Rabelais, et comment celle-ci avait un intérêt immédiat à combattre les prétentions du seigneur du Chapeau et à s'associer à toutes les démarches qui furent faites pour supprimer des abus si manifestes. L'intervention de Me Jehan Gallet et de Mathieu Gallet, à partir de 1532, n'a plus lieu dès lors de nous surprendre. En agissant pour la communauté, ils défendaient non seulement la cause de leurs compatriotes chinonais et saumurois, mais encore celle de leur famille.

Il nous reste à chercher dans le *Gargantua* la confirmation en quelque sorte matérielle de ce rapprochement par lui-même déjà si probant. Je ne reviens pas sur toutes les constatations que j'ai faites précédemment, soit au Collège de France, soit dans diverses revues[1], sur les opérations, la topographie et les identifications nouvelles de la guerre picrocholine, ne voulant traiter ici que du procès de Gaucher de Sainte-Marthe et des faits qui peuvent s'y rapporter directement dans l'œuvre de Rabelais. On se rappelle qu'à la suite de la prise de Touquedillon, au chapitre XLVI, les habitants d'un certain nombre de localités proposèrent à la fois à Grandgousier et leurs soldats et leur argent. Voici le passage (chapitre XLVII) : « En ces mesmes jours, ceux de Bessé, du Marché-Vieux, du bourg Saint-Jacques, du Trainneau, de Parillé, de Rivière, des Roches Saint-Pol, du Vaubreton, de Pautillé, de Brehemont, du pont de Clain, de Cravant, de Grandmont, des Bourdes, de la Villeaumere, de Huymes, de Segré, de Hussé, de Saint-Louant, de Pauzoust, des Couldreaux, de Verron, de Coulaines, de Chosé, de Varennes, de Bourgueil, de l'Isle-Boucard, de Croulay, de Narsay, de Cande, de Montsoreau et aultres lieux confins envoyerent devers Grandgousier ambassades pour luy dire qu'ils estoient advertis des torts que luy faisoit Picrochole; *et pour leur ancienne confederation, ilz luy offroient tout leur pouvoir, tant de gens que d'argent et aultres munitions de guerre.* L'argent de tous montoit, par les pactes qu'ilz luy envoyoient, six vingt quatorze millions, deux escuz et demy d'or.

« Les gens estoient quinze mille hommes d'armes, trente et deux mille chevaux legiers, quatre vingts neuf milles harquebusiers, cent quarante mille adventuriers, unze mille deux cens canons, doubles canons, basilics et spiroles; pionniers, quarante sept mille : le tout souldoyé et avitaillé pour six mois et quatre jours. Lequel offre

1. Voy. l'Appendice IX des *Navigations de Pantagruel.*

Gargantua ne refusa, ny accepta du tout. Mais, grandement les remerciant, dist qu'il composeroit ceste guerre par tel engin que besoing ne seroit tant empescher de gens de bien. Seulement, envoya qui ameneroit en ordre les légions, lesquelles entretenoit ordinairement en ses places de la Devinière[1], de Chaviny[2], de Gravot[3] et Quinquenays[4]. »

Il s'agit donc, — Rabelais le dit en toutes lettres, — d'une *ancienne confédération*. Et de quelles localités se compose cette dernière? De villes, bourgs, villages ou hameaux, tous compris dans le Saumurois ou dans le Chinonais, tous situés sur les bords de la Loire ou de la Vienne; tantôt, c'est le cas de la presque totalité, sur les rives mêmes de ces grands cours d'eau; tantôt, par exception, dans leur voisinage immédiat, à deux ou trois kilomètres au plus, et se rattachant étroitement, par suite de cette proximité, à la vie du fleuve ou de son affluent. Toutes ces localités rentrent ainsi sans contredit dans la catégorie de celles qui pouvaient fournir des membres à la communauté des marchands de la Loire. Varennes-sur-Loire, Montsoreau, Candes, Chouzé-sur-Loire, Bourgueil, Brehemond, Huismes, Villeaumère, Ussé se trouvent sur la Loire. Pontillé, le Pont de Clan[5], Coulaine, les Coudreaux, le pays de Véron, Saint-Louand, Bessé et le Marché-Vieux

1. Commune de Seuilly.
2. Commune de Varennes-sur-Loire.
3. Commune de Bourgueil.
4. Commune de Chinon.
5. Le Pont de Clan est situé à Saint-Germain-sur-Vienne (rive gauche), canton de Chinon, sur un petit ruisseau qui se jette dans la Vienne à quelques mètres de là. La *prairie du Pont de Clan* s'étend, rive gauche de la Vienne, sur une longueur de plusieurs kilomètres, sur les communes de Cinais, Thizay et Saint-Germain-sur-Vienne. Le Pont de Clan est situé à l'extrémité occidentale de cette prairie. Le Pont de Clain — qui n'existe pas — est une faute certaine; l'édition de Juste de 1537 porte : Pont de Clã, que Montaiglon (I, 135) a interprété à tort : Pont de Clam. Il existait des pêcheries au Pont de Clan. (Voy. de Busserolle, *Dict. d'Indre-et-Loire*, V, col. 369, et art. Clan et Négron.)

(Chinon), le faubourg Saint-Jacques et le Raineau (près Chinon)[1], Grammont (près Chinon également), Parilly, Vaubreton, les Roches-Saint-Paul, Rivière, les Bordes, Narçay, Cravant, l'Ile-Bouchard, Panzoult, Croulay, Sègre[2] se trouvent sur la Vienne ou tout proche de ses rives. Ainsi s'explique sans peine la confédération dont parle Rabelais et l'union de tous ces bourgs et villages désireux de joindre leurs troupes et leur or aux ressources dont dispose Gargantua. Je le répète : jamais l'auteur du *Pantagruel* n'invente quelque chose de toutes pièces ; un souvenir, un fait, une circonstance précise se trouvent à la base de toutes ses conceptions les plus fantaisistes et souvent de la plupart des détails qu'elles comportent. Une fois de plus, nous vérifions cette loi de son esprit, et je suis assuré que, plus on scrutera son œuvre, et mieux on en verra le bien-fondé. Toutes les observations et constatations faites précédemment à propos du *Gargantua* et des *Voyages de Pantagruel*[3] sont là pour attester sur quel

1. Bessé est un faubourg de Chinon, du côté de l'est, celui de la porte de Besse citée dans l'édition de *Gargantua* antérieure à 1535, chapitre XXIII. Même remarque pour le Marché-Vieux ou Vieil-Marché, faubourg à l'ouest de Chinon. Il s'agit évidemment ici du quartier « Le Raineau », au faubourg Saint-Jacques, situé à l'est de la rue principale de ce faubourg de Chinon. Je dois cette indication à notre confrère M. Tourlet. Le Trainneau est une faute d'impression certaine comme Pont de Clain. Un moulin appelé « le Traineau » existe dans le voisinage de Vouvray, près des bords de la Loire.

2. Il ne peut s'agir ici du Segré de Maine-et-Loire, trop éloigné, comme l'ont dit Esmangart et Johanneau, des autres lieux confins, et situé sur le Dudon, affluent de la Loire, à l'endroit où il devient navigable. C'est probablement le village de Seigre ou Sègre, commune de la Celle-Saint-Avent, près des bords de la Vienne, à l'endroit où elle reçoit la Creuse. Il peut s'agir aussi de Ligré, près du confluent de la Vienne et de la Veude, et où la famille Rabelais possédait des biens.

3. Au cours de mes recherches dans les registres de comptabilité de la communauté des marchands de la Loire, aux archives départementales d'Orléans, j'ai rencontré, chose curieuse, le nom d'un Jamet Brahiez, mêlé à toutes ces affaires de navigation fluviale, vers 1450. — Je note encore que les Chinonais tenaient des réunions au sujet des affaires de la Loire.

ensemble de recherches concordantes repose déjà cette compréhension nouvelle du roman rabelaisien. Quand Ménage rapporte au tome II des *Menagiana* (p. 226) que MM. de Sainte-Marthe lui ont dit que le Picrochole de Rabelais était leur grand oncle Jacques (pour *Gaucher*) de Sainte-Marthe, qui était médecin à Fontevrault; quand l'érudit chinonais Bouchereau écrivait au commencement du XVIIe siècle (Bibl. nat., fonds Dupuy, fol. 77-78) que Picrochole était Gaucher de Sainte-Marthe, grand-père de MM. de Sainte-Marthe; quand nous constatons que le beau-père de ce Gaucher était un Marquet et que le grand bâtonnier de la confrérie des Fouaciers porte précisément ce nom dans la guerre picrocholine; quand nous savons que frère Jean des Entommeures n'est autre que le prieur de Sermaise, Buinard, — sans parler de tant d'autres identifications non moins certaines —; quand nous voyons Ulrich Gallet jouer un rôle dans les négociations qui précédèrent les hostilités entre Grandgousier et Picrochole, et un Jehan Gallet jouer pareillement un rôle dans le procès que nous venons de raconter; quand nous saisissons tous les rapports qui existaient entre Me Rabelais, seigneur de Chavigny et de la Devinière, et le seigneur de Lerné et du Chapeau; quand, enfin, nous voyons, des deux côtés, dans l'histoire comme dans le roman, la grande confédération saumuroise et chinonaise soulevée contre Sainte-Marthe et contre Picrochole, nous sommes vraiment assurés d'avoir saisi la vérité et de ne pas être le jouet de notre imagination.

Abel LEFRANC.

L'INFLUENCE DE TIRAQUEAU

SUR RABELAIS.

(Fin[1]*.)*

L'ÉDITION DE 1546 DU « DE LEGIBUS ».

V.

On ne peut pas dire que l'édition de 1546 du *De legibus connubialibus* ait été jusqu'ici absolument ignorée : mais les biographes de Tiraqueau l'ont mal datée et ceux de Rabelais ne semblent pas l'avoir connue.

Dreux du Radier[2], mentionnant l'édition qui nous occupe, n'en donne pas la date, mais il cite quelques lignes de l'épître liminaire de Jacques Spifame, qui précède la préface de Tiraqueau, et date avec raison cette épître de 1545. Depuis, les biographes de Tiraqueau[3] ont cru que la date de 1545 devait s'entendre de l'édition elle-même. Il eût suffi d'ouvrir le livre pour éviter cette erreur : la date donnée par l'imprimeur est : février 1546.

D'autre part, si l'on parle souvent de l'influence de Tiraqueau sur Rabelais, c'est toujours aux années 1513-1524 que l'on rapporte cette influence[4]. Or, il y avait en

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes,* t. II, p. 138.
2. Éd. 1754, t. II, p. 183.
3. Il faut entendre ici ceux qui, dans les biographies générales, se sont occupés de lui. Tiraqueau n'a donné lieu, il me semble, qu'à une monographie, publiée par M. Bourgnon de Layre sous ce titre : *André Tiraqueau* (Poitiers, in-8°, 40 p.). On trouvera dans la *Biographie générale* de Didot une liste assez complète des ouvrages à consulter sur la vie et les œuvres de l'auteur du *De legibus*.
4. Voir les biographies citées précédemment et les éditions de Rabelais, Burgaud des Marets, Moland, Marty-Laveaux, etc.

1546 vingt-deux ans que la seconde édition du *De legibus* était publiée. Rabelais, depuis vingt ans environ, vivait loin de Tiraqueau. Il avait voyagé, étudié, pris conscience de son génie. Comment expliquer que l'influence du *De legibus* ait pu jouer quelque rôle dans la conception du Tiers Livre, alors surtout que cette influence est absente de *Pantagruel* et de *Gargantua*? Il semble qu'on ne se soit jamais posé ce problème. L'édition de 1546 du *De legibus* nous permettra de le résoudre.

Une hypothèse, en effet, se présente à la pensée dès qu'on songe à rapprocher la date du Tiers Livre et celle de la troisième édition du *De legibus*. Si Rabelais a connu cette édition, s'il en a seulement entendu parler avant l'achèvement du Tiers Livre, nous tenons le fait extérieur, la cause occasionnelle qui a pu ramener Rabelais aux souvenirs de Fontenay-le-Comte. Nous sommes, dès lors, en droit de faire à ces souvenirs une part dans l'inspiration du Tiers Livre, et il devient légitime de chercher, au besoin par delà vingt années, l'origine de telle ou telle idée de Rabelais, puisque nous sommes à peu près assurés qu'en l'année 1546 il a dû revivre par la mémoire ses années de moinage, et toute la querelle du τῆς Γυναικείας φύτλης. Ce fait extérieur venant à manquer, rien ne nous prouve que Rabelais, en 1546, n'avait pas oublié sinon Tiraqueau lui-même, du moins le *De legibus* et sa doctrine, et il devient oiseux d'étudier de près, comme nous l'avons fait, la Querelle des femmes à Fontenay en 1524.

Un même fait légitimera la première partie de cette étude et servira de base à la seconde : Rabelais a certainement connu le *De legibus* de 1546 avant d'achever son Tiers Livre ; bien plus, il a traduit presque littéralement dans le Tiers Livre quelques passages qui figurent pour la première fois en 1546 dans le *De legibus*[1].

1. Il n'y eut pas d'édition du *De legibus* entre 1524 et 1546. C'est Tiraqueau lui-même qui nous l'apprend, éd. 1546, fol. 1 v° : « Veritus sum, ne qui libellum illum nostrum primum anno 1513 ac iterum anno 1516, rursum anno 1524 impressum non viderint, existiment... » Il ne cite donc aucune autre édition entre 1524 et

Voici ces passages :

I.

CHAPITRE XXXI[1].

L'antique proverbe nous le designe, onquel est dict : que Venus se morfond sans la compaignie de Cerès et Bacchus. Et estoit l'opinion des anciens, scelon le recit de Diodore Sicilien, mesmement des Lampsaciens : comme atteste Pausanias, que Messer Priapus feut filz de Bacchus et Venus.

LEX IX, N° 156.

Ideoque non inepte Venerem Baccho junctam plerosque existimare ex quo est illud Terentii in Eunucho :

Sine Cerere et Baccho friget Venus, Nam et Priapum fabulantur antiqui, Dionysii, qui et ipse Bacchus est, ac Veneris filium fuisse, quod qui vino indulgent, sint ad Venerem proniores, ut tradit Diodorus Siculus lib. V Bibliotheces. Cui accedens Pausanias libro IX quo Bœotica describit, autor est, Lampsacenos dicere, Priapum ipsum Dionysii ac Veneris esse filium.

II.

IBID.

Comme au contraire disent les philosophes, Oysiveté estre mere de Luxure. Quand lon demandoit a Ovide quelle cause feut parquoy Aegistus devint adultère ? rien plus ne respondoit synon, parce qu'il estoit ocieux. Et qui housteroit oysiveté du monde, bien tost periroient les ars de Cupido. Son arc, sa trousse et

IBID., N° 128.

Et hujus quoque rei alia potest esse ratio..., quia mulierum vita est sedentaria et omnibus modis otiosa... hae ocyus faciliusque in Venerem labuntur, nempe hujus otium parens est. Ezechiel cap...

... Ovidius lib. I de Remediis amoris :

Otia si tollas periere cupidinis [arcus

1546. La date de 1516 qu'il donne comme celle de la 2e édition du *De legibus* est erronée (voir Appendice bibliographique).

1. Le texte de Rabelais est celui de Wechel (1546).

ses fleches, luy seroient en charge inutile : jamais n'en feriroit personne. Car il n'est mie si bon archier... De faict Theophrastes quelquesfoys interroge, quelle beste, quelle chose il pensoit estre amourettes? respondit que c'estoient passions des espritz ocieux. Diogenes pareillement disoit Paillardise estre l'occupation des gens non aultrement occupez. Pourtant Canachus Sicyonien sculpteur voulent donner entendre que oysiveté, paresse, nonchaloir estoient les gouvernantes de ruffiennerie, feist la statue de Venus assise, non de bout, comme avoient faict tous ses predecesseurs.

Contemptaeque jacent et sine [luce faces
Quam Platanus rivo gaudet, [quam populus unda
Et quam limosa canna palus- [tris humo,
Tam Venus otio amat.

Et rursum in eodem libro :

Quaeritur, Œgistus quare sit [factus adulter,
In promptu causa est : desi- [diosus erat.

... Nam et Diogenes ille Sinopaeus apud alterum Diogenem Laertium dicebat amorem vacantium id est otiosorum esse occupationem..., et hinc Canachus Sicyonius statuarius Venerem effinxit sedentem, ut tradit Pausanias lib. II qui de Corinthiacis est, non ob aliam, ut opinor, causam, nisi quod vita illa sedentaria et nimium otium velut alat luxum atque libidinem... Nam et (ut ibi scribitur) Theophrastus interrogatus quid esset amor, respondit : πάθος ψυχῆς σχολαξούσης, id est affectus animae otiosae.

III.

Ibid.

Ainsi est vierge dicte Pallas, deesse de sapience, tutrice des gens studieux, ainsi sont les Muses vierges, ainsi demeurent les Charites en pudicité eternelle. Et me soubvient avoir leu que Cupido, quelques

Lex XV, nº 49.

Quare non injuria antiqui vates et philosophi Minervam prudentiae et litterarum deam, atque Musas disciplinarum praesides inventricesque virgines esse voluerunt. Nam et Camoenae, teste Pompeio, Mu-

foys interrogé de sa mere Venus pourquoy il n'assailloit les Muses? respondit qu'il les trouvoit tant belles, tant nettes...

sae dictae sunt, quod sint castae mentis praesides, per hoc insimulantes castos esse debere... animi cultores... Proinde cum apud Platonem Venus Musis minitaretur nisi sacra Venerea colerent, se contra illas filium suum Cupidinem armaturam, responderunt Musae : « Marti, o Venus, Marti talia minitare, tuus enim inter nos Cupido non volat. »

IV.

CHAPITRE XXXII.

Quand je diz femme, je diz un sexe tant variable, tant muable, tant inconstant et imperfait que...

LEX IX, N° 96.

Item inconstantes, varias, leves, vagas, mobiles, instabiles esse probat...

V.

CHAPITRE XXVII.

Aristoteles a declairé l'estre des femmes estre de soy insatiable... Ne m'allegues poinct l'Indian tant celebré par Theophraste, Pline et Atheneus, lequel, avec l'aide d'une certaine herbe, le faisoit en un jour soixante et dix fois et plus... Je n'en croy rien...

IBID., N° 122.

Quis enim non credat (feminam) eam rem sitienter appetere... Plinius in suo omnium uberrimo opere de naturali historia maxime vero lib. XXVI ca x ubi et illud inter caetera scribit Theophrastum auctorem alioquin gravem tradidisse septuageno coïtu durare libidinem contactu cujusdam herbae : locus autem Theophrasti in quo hoc ipsum scribit si quis forte scire cupit est in lib. de historia Plantarum IX ca xx ubi hanc herbam Indum quendam attulisse tradit, et hoc repetit Atheneus.

Je n'ai, à dessein, rapporté ici que les passages où l'emprunt est pour ainsi dire incontestable. Dans bien d'autres endroits on pourrait établir un rapprochement entre le texte de Rabelais et celui de Tiraqueau[1]. Mais ces rapprochements, que je donne en note pour être complet, sont hypothétiques, au lieu qu'il suffit de lire les passages ci-dessus pour voir que l'emprunt n'est pas douteux. On trouve cités, de part et d'autre, dans le premier : Térence,

1. Voici les passages les plus intéressants à cet égard :

I (Prologue du Tiers Livre) : ... comme scavez que les antiques Corinthiaces estoient au combat couraigeuses.	IV, 78. Unde et κορινθιάζεσθαι veteribus... dicebantur qui scortationibus indulgerent...
II (ch. XVI). Je, dist Panurge, ... loue jusques es haulx cieulx l'antique institution des Germains, lesquels... cordialement reveroient le conseil des vieilles.	XI, 21. Germani autem inesse sanctum aliquid et providum foeminis putant, nec aut consilia earum aspernantur, aut responsa negligunt.
III (ch. XXXI). La concupiscence charnelle est refrenée... par le vin.	XV, 98. Vino... extinguitur calor . . . . . vini nimietes, ut frigidi, facit semen exile ac debile. Macrobius lib. 7 cap. 6 hausto (inquit) mero plurimo, fiunt viri ad coïtum pigriores.
IV (*ibid.*). Ainsi jadis estoient dictz les castres, comme castes : esquels continuellement travailloient les Athletes et soubdars.	XV, 17. ... Servius, lib. III Aeneidos enarrans eum locum : « Nos castra movemus » tradit castra dicta quasi casta, vel quod illic castraretur libido, nam..., etc.
V (*ibid.*). En cestuy article je comprend ce que escript Hippocrates..., disant tous humains estre a generation impotens, esquelz l'on a une foys couppé les arteres parotides.	XV, 23. Aliud hujusce rei signum quia videlicet quibus venae post aures inciduntur, deinceps non spermatizant.
VI (*ibid.*). Aussi qu'il maintient grande portion de la geniture sourdre du cerveau et de l'espine du doux.	XV, 24. Et quoniam cerebro spinae medulla descendit. ... Hippo. tradit... cerebri meatus nimio coïtu arescere.
VII (ch. XXXII). Certes Platon ne sçait quel ranc il les doive collocquer ou des animans raisonnables, ou des bestes brutes.	I, 64. Divinus ille Plato dubitare videtur utro genere prouat mulierem, rationalium animalium an brutorum.

Diodore de Sicile et Pausanias; dans le second : Ovide, en deux endroits, Diogène de Sinope, Canachus, Pausanias, Théophraste, etc. Il est impossible de supposer une rencontre. Il est, de même, impossible de supposer que Rabelais est l'original et le *De legibus* la copie. Rabelais élabore le passage qu'il emprunte. Il utilise toutes les citations, sauf les textes ayant un caractère religieux[1]; mais il organise ces textes d'une manière logique, citant d'abord les proverbes, les opinions généralement répandues, pour arriver ensuite aux idées particulières de tel ou tel auteur. Il s'amuse, d'autres fois, à développer une indication brièvement fournie par Tiraqueau. C'est ainsi qu'ayant trouvé dans le *De legibus* l'histoire de Vénus et des Muses racontée par Platon, il a été amené à songer au XIXe Dialogue des dieux de Lucien et à l'imiter dans le passage célèbre : « Et me soubvient avoir leu que Cupido quelques fois interrogé de sa mere pour quoy il n'assailloit les Muses... » Il est bien évident que, si Tiraqueau était le copiste, il n'aurait pas détruit l'ordre logique des idées que Rabelais avait trouvé pour y substituer le désordre pur et simple, et il est certain, d'autre part, qu'il aurait, en ce qui regarde le passage III en particulier, profité de l'érudition de Rabelais et cité à son tour Lucien.

Ainsi, un point est maintenant établi : Rabelais, avant l'achèvement du Tiers Livre, connut le *De legibus* de 1546. Il ne put le connaître, sans doute, sans se rappeler la querelle du τῆς Γυναικείας φύτλης et les années passées à discuter avec Tiraqueau et Pierre Lamy sur les problèmes du féminisme, devenus plus actuels que jamais depuis l'apparition de la *Parfaicte amye* d'Antoine Heroet. Ceci nous explique en partie l'importance considérable que Rabelais a donnée dans son œuvre à ces problèmes. Les idées qu'il développera dans le Tiers Livre ne sont pas des idées d'un jour. Nous avons assisté à leur formation. Pendant onze ans, Rabelais vécut en leur compagnie. Les

1. Voir le passage cité sous le n° II : la citation d'Ézéchiel est supprimée, ainsi que la suivante, qui est tirée d'un psaume.

a-t-il oubliées dans l'intervalle ? Nous n'en savons rien. Ce qui, du moins, est certain, c'est qu'en 1546 il les avait présentes à la pensée, et nous verrons qu'il les approuvait encore.

VI.

Les passages que nous avons cités donnent lieu à bien d'autres remarques. D'abord, ils sont un emprunt de plus ajouté à la liste des emprunts de Rabelais. Mais Tiraqueau n'est pas pour Rabelais une source quelconque. Tout autre est le fait de prendre une page à Plutarque ou celui de copier un livre contemporain. Dans ce dernier cas, il ne peut plus être question du plaisir de citer, si cher à Rabelais. Emprunter une page à un auteur contemporain sans nommer l'auteur est un plagiat, à moins qu'on ne le fasse avec l'agrément de l'auteur lui-même. Il est bien évident que c'est le cas pour Rabelais.

Et, d'abord, il ne pouvait songer à dissimuler ses emprunts : le *De legibus* semblait appelé, en 1546, à une fortune extraordinaire. On n'avait pas perdu le souvenir de l'édition de 1524, qui avait eu un succès éclatant. Nicolas Quelain en parle encore avec éloges en 1545[1]. Elle avait été plagiée, combattue[2], admirée tour à tour et avait valu à son auteur l'entrée au parlement de Bordeaux[3]. L'édition de 1546 devait profiter de cette vogue extraordinaire, d'autant plus qu'elle n'était pas une simple réimpression. Rien n'était changé dans le plan ni dans les idées de l'ouvrage, mais le texte avait quadruplé. Il remplissait maintenant 400 pages in-folio d'une impression plus compacte que celle de l'édition de 1524. La liste des auteurs

1. Voir *De legibus*, éd. 1546, fol. 43 nc.; le texte sera rapporté en entier p. 264.

2. Voir *De legibus*, éd. 1546. Table aux mots *chasseneus*, *Furta*, *loca*, etc.

3. Voir Préface du traité de Tiraqueau relatif à la loi *Si unquam*, 1534.

cités comprenait 864 noms, « sans compter les auteurs du droit civil et du droit canon, dont la seule nomenclature exigerait un volume ». Et cette liste n'est pas complète : le Pogge, par exemple, n'y figure pas, bien qu'il soit allégué plusieurs fois dans l'ouvrage[1].

La forme même du livre, les sommaires placés en marge, les tables, dont l'une ne comprend pas moins de soixante pages à deux colonnes, le soin apporté à l'impression, tout indique que Tiraqueau n'avait rien négligé de ce qui pouvait contribuer à la diffusion de son ouvrage.

Il en avait, du reste, préparé le succès. Des noms illustres recommandaient son livre au public. Robert Rivaudeau, Michel de l'Hospital, Nicolas Leclerc, Barthélemy du Fay, Jacques Verjus, Saumon Macrin, Claude Cottereau, Théodore de Bèze, Nicolas Quelain, Alexandre Goeurot, Jacques Peletier du Mans, enfin Michel Tiraqueau, fils d'André Tiraqueau et son successeur à Fontenay, avaient écrit des préfaces, des épigrammes grecques et latines, des épîtres aux lecteurs du *De legibus*.

Une chose plus que tout le reste assurait la diffusion de l'ouvrage : le moment était celui où la querelle de la *Parfaicte amye* passionnait l'opinion[2]. Un livre scientifique, répertoire général de tout ce qui se rapportait à la femme et à son rôle dans la famille et dans la société, ne pouvait

1. Saumon Macrin célèbre en de jolis vers cette science universelle de Tiraqueau :

« ... Quippe tu callens utriusque linguae
Non modo augustas, tua pensa, leges
Ac sacrosanctos canonas, piaeque
Dogmata vitae,
Rhetorum at libros, veterumque vatum
Quicquid et scripsere recentiores
Prorsus hausisti sitiens, et ora
Impigra mergens.
Nulla gestarum monumenta rerum
Te latent; nosti medicas et artes :
Abditae et nosti Sophiae et Mathesis
Scripta vetusta... »

2. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, 2e année, p. 96-97.

manquer de lecteurs, au moins dans la partie éclairée du public auquel s'adressait aussi Rabelais. — Tout cela prouve que Rabelais ne pouvait songer à dissimuler ses emprunts.

D'ailleurs, il n'a pas cherché à le faire. Bien loin de là, il a groupé les plus importants et les plus significatifs[1] dans un même chapitre : « Comment Rondibilis, médicin, conseille Panurge. » D'ailleurs, si l'on ne tient pas compte seulement des imitations littérales, mais aussi de la parenté des idées et de l'inspiration, on considérera le chapitre précédent : « Comment Hippothaddée, théologien, donne conseil à Panurge », comme encore plus voisin du *De legibus*. Ce sont les idées mêmes de Tiraqueau, ce sont ses expressions. La fin du discours d'Hippothaddée peut être considérée comme un excellent résumé du *De legibus*[2].

Je pense qu'il faut reconnaître, dans ce parti pris de grouper les emprunts faits à Tiraqueau en un seul point et, remarquons-le, au centre même du Tiers Livre, un dessein bien arrêté. Pour le dire tout de suite, je crois que Rabelais a, dans les chapitres XXX et XXXI de son Tiers Livre, adressé à son ami la plus significative et la plus discrète des louanges. Le nom de Rabelais ne figure pas parmi ceux qui recommandèrent au public le *De legibus* de 1546 par leurs vers et leurs épîtres. On est presque étonné de son absence. Comment, dans cette phalange d'amis, le plus fidèle, le plus ancien peut-être n'a-t-il pas marqué sa place ? Rabelais a fait mieux que d'écrire une épigramme pour le *De legibus*. Il lui a consacré deux chapitres entiers de son Tiers Livre. Le nom n'y est pas, mais, pour les amis de Tiraqueau, pour tous les lettrés d'alors, pour ceux à qui Rabelais voulait s'adresser, la

1. Voir ci-dessus, nos I, II, III, IV dans le texte, et nos III, IV, V, VI, VII, cités en note.

2. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'analyse du *De legibus* donnée dans la première partie de cette étude avec le discours d'Hippothaddée.

chose était claire. Les deux chapitres XXX et XXXI, dont l'un contient le résumé du *De legibus*, dont l'autre est presque entièrement fait avec le *De legibus*, sont comme une seconde dédicace du Tiers Livre. Peut-être le mot ne paraîtra-t-il pas exagéré si l'on pense à l'amitié si profonde qui unit, de 1513 à 1553, Rabelais à Tiraqueau, et si l'on croit, comme j'incline à le faire[1], que Rabelais vécut en 1545, au moins quelque temps, dans la maison même de son ami. C'est l'un des traits du caractère même de Rabelais que ce rôle joué par l'amitié dans sa vie et dans son œuvre. Les chapitres les plus sérieux, les plus beaux peut-être de son Tiers Livre, sont un hommage à l'amitié[2].

VII.

Je ne crois pas trop téméraire d'inférer de ce qui précède que Rabelais, en 1546, partageait encore pleinement, au sujet de la femme et du mariage, les idées contenues dans le *De legibus*. On voit, dès lors, l'intérêt que peut présenter cet ouvrage pour le commentaire de *Pantagruel*. La grande difficulté, quand on cherche à connaître les idées de Rabelais sur un point quelconque, est de distinguer sa pensée propre et la pensée qu'il prête, sans la partager, au personnage qui parle. Rabelais jouit évidemment, dans certains cas, de « l'immunité dramatique ». Mais nous n'avons aucun critérium qui nous permette de distinguer à coup sûr la voix de Rabelais de celle de Panurge ou de Frère Jean des Entommeures. C'est

1. Voir plus loin, p. 262.

2. Remarquons que si Rondibilis est bien Rondelet, comme quelques-uns le croient, Rabelais honorait du même coup Rondelet en mettant dans sa bouche les phrases mêmes de Tiraqueau. En tout cas, on ne peut plus reprocher à Rabelais, comme on l'a fait, d'avoir voulu ridiculiser Rondelet. J'incline du reste à penser, avec Billon (voir *Revue des Études rabelaisiennes*, 2e année, p. 106 et la note 2) que ce *Rondibilis medicin*, qui emprunte les paroles de Tiraqueau, pourrait bien être Rabelais lui-même. Mais ces identifications sont toujours très problématiques.

presque toujours affaire de sentiment. Or, le *De legibus* peut quelquefois, et à condition qu'on en use avec prudence, être ce critérium. Nous savons, d'une part, que Rabelais approuve le livre. Il est, d'autre part, certain qu'il n'aurait pas emprunté au *De legibus* précisément les passages où il aurait été en désaccord avec Tiraqueau. Le discours d'Hippothaddée et celui de Rondibilis contiennent donc, à coup sûr, sa pensée. Prenons un exemple.

On discute depuis longtemps pour savoir dans quelle mesure Rabelais était l'ennemi des femmes. M. Stapfer a montré, très justement je crois, que Rabelais avait tâché d'être impartial, qu'il avait suivi les idées de son temps, l'autorité même de l'Église. Il en est de même de Tiraqueau. Celui-ci, certes, n'est pas un féministe. Nous avons vu qu'Amaury Bouchard l'accuse de détourner la jeunesse du mariage et le *De legibus* contient cette phrase redoutable : « Les femmes bonnes sont rares, il n'est donc pas possible de faire des lois pour elles[1]. » Mais Tiraqueau se défend avec énergie de l'accusation de parti pris, et il est évidemment sincère. Non seulement il parle de consacrer un livre à la louange des femmes, mais il en réunit les éléments[2]. Ce qui est mieux encore, il vécut lui-même très heureux dans son ménage, et Jacques Spifame, en tête du *De legibus* de 1546, fait allusion à ces longues années de bonheur domestique : « Ses cheveux sont blancs, dit-il, mais il n'a encore rien senti des désagréments de la vie conjugale. Vous croiriez entendre Ausone chanter à sa vieille épouse :

Uxor, vivamus, etc. »

De même, Nicolas Quelain considère le *De legibus* comme un livre consacré à la louange du mariage et l'oppose à saint Paul lui-même[3]. A vrai dire, le *De legibus*

1. Parce qu'il n'y a pas de loi du particulier.

2. Douze feuillets in-fol. sont consacrés, dans le *De legibus* de 1546, à l'énumération des femmes remarquables par leur beauté, leur savoir ou leur vertu.

3. « Elegantissimum tuum de legibus connubialibus et jure mari-

ne donne pas tout à fait cette impression. Dans l'ensemble, le mal qu'on y dit des femmes l'emporte beaucoup sur le bien. Mais ce « on » n'est jamais Tiraqueau. Tiraqueau ne parle jamais en son nom. Il rassemble des textes et les donne presque sans commentaires. Il se garde de choisir entre deux opinions opposées; son impartialité n'est le plus souvent qu'abstention. Du moins est-elle entière et indiscutable. Rabelais le savait à coup sûr, et il est probable qu'il n'aurait pas donné au *De legibus* une adhésion aussi nette si lui-même avait été de parti pris. Il savait, en tout cas, que Tiraqueau attachait autant de prix aux idées favorables à la femme qu'aux autres, et il est probable qu'il se serait gardé de reproduire les premières s'il ne les avait pas partagées. Ce n'est plus Hippothaddée, théologien, ce n'est plus Rondibilis, médecin, qui ont la parole dans le Tiers Livre : c'est Tiraqueau, cité par Rabelais. Les contemporains, qui connaissaient le *De legibus,* qui connaissaient l'amitié de son auteur pour l'auteur du Tiers Livre, devaient reconnaître dans le chapitre xxx et dans les suivants la pensée sérieuse de l'ouvrage et prendre à la lettre, dans ce *De legibus* de Rabelais, aussi bien ce qui est favorable à la femme que ce qui lui est défavorable[1].

tali librum, quem supra annos ab hinc 25 plus minus aedideras, Tiraquelle humanissime, cum semel atque iterum legissem, diu apud me anceps cogitavi quonam judicio ad Paulo dictum esset homini commodum esse uxorem non attingere, adeo magnos et uberes fructus matrimonium universo generi humano afferre ex illo tuo ditissimo opere didiceram. » (*De legib.,* éd. 1546, fnc. 42 r°.)

1. Ce qui nous déconcerte en ces chapitres, c'est la contradiction apparente de deux idées : la perfectibilité de la femme et, d'autre part, son impudicité et son penchant sempiternels pour les choses défendues. Je pense que nos pères, au xvi° siècle, étaient moins exigeants que nous en ce qui concerne la logique des idées. Il se peut fort bien que Rabelais et Tiraqueau n'aient pas vu la difficulté. C'est ainsi que Tiraqueau, après avoir développé dans la première partie de son livre l'idée antique de l'infériorité de la femme (idée qui est à la base de notre législation actuelle), n'aperçoit pas les conséquences juridiques de cette infériorité et soutient par exemple qu'elle peut, en vertu d'une autorisation générale de son mari, administrer ses biens, contracter valablement, etc. Il est donc, au point de vue juri-

Cette similitude des idées de Rabelais et de Tiraqueau n'implique pas, d'ailleurs, une influence de Tiraqueau sur Rabelais en 1546. Cette influence a dû s'exercer beaucoup plus tôt, en 1513, alors que Rabelais était encore un très jeune homme, tandis que Tiraqueau était déjà l'auteur du *De legibus*. En 1546, les idées que Rabelais défend dans le Tiers Livre, il les a faites siennes depuis plus de trente ans, et l'on peut bien dire qu'il a donné dans la Querelle des femmes sa note personnelle, ses opinions d'humaniste et de médecin.

VIII.

Les causes générales qui devaient amener Rabelais à prendre position dans la Querelle des femmes ont été exposées dans cette *Revue*[1]. Depuis 1540 et surtout depuis 1543 (date de l'*Amye de court*), pas un écrivain n'était resté étranger à la Querelle. Rabelais ne pouvait demeurer en dehors de la lutte et, d'ailleurs, il est considéré par les contemporains eux-mêmes comme s'y étant engagé et comme ayant pris parti, par son Tiers Livre, parmi les adversaires du sexe féminin. Ce fait, que M. Abel Lefranc a établi, doit être mis au premier plan dans l'explication historique du Tiers Livre.

Mais, je crois que nous pouvons maintenant, sans témérité, ajouter à ces causes générales la cause occasionnelle qui détermina à un moment donné l'apparition du Tiers Livre. Cette cause occasionnelle est probablement l'édition de 1546 du *De legibus*.

Et, d'abord, cette hypothèse est en soi assez vraisemblable. La Querelle des femmes était engagée depuis longtemps et Rabelais n'avait pas manifesté l'intention précise

dique, plus féministe que notre législation. Cela n'a rien d'étonnant, du reste, car il ne fait que développer le texte de la coutume de Poitou, mais nous devons remarquer qu'il n'a pas vu, comme par exemple son adversaire Chasseneux, la contradiction qu'il y a entre ses principes philosophiques et ses opinions en matière de droit.

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, 2e année, p. 1-10 et 78-109.

d'y prendre part. Le Tiers Livre lui-même fut sans doute commencé sans que l'auteur eût encore songé à ce qui devait en être le sujet principal. Tout à coup, comme l'a montré M. Lefranc, le caractère du livre change. Plus de récits, une suite de dissertations toutes orientées vers un même but. Rabelais ne prend même pas la précaution de nous avertir que le lieu de la scène est changé et que l'action, désormais, se passe à la Devinière. Que signifie cette hâte vers un but unique? Il semble que Rabelais ait trouvé subitement le sujet du Tiers Livre et que désormais, plein de son idée, il ait mis en oubli la trame de son roman.

Si, maintenant, l'on regarde le Tiers Livre d'un coup d'œil d'ensemble, on s'apercevra aisément que, dans la pensée de Rabelais, deux chapitres, les chapitres XXXI et XXXII, sont *antérieurs* aux autres. Je ne prétends pas qu'il les ait composés avant, mais il me semble qu'il a dû les *prévoir* avant d'écrire les autres. En effet, ces deux chapitres contiennent à eux seuls presque toute la pensée du Tiers Livre. Les Sorts virgilianes, la Sibylle de Panzout, Frère Jean, Rominagrobis ne donnent que des oracles incertains ou trop manifestement joyeux pour qu'on y puisse voir la pensée profonde de l'auteur. On peut dire que les réponses d'Hippothaddée et de Rondibilis sont le noyau véritable du livre. Or, elles ont été écrites, — et vraisemblablement aussi pensées, — après que Rabelais eut eu connaissance du *De legibus* de 1546. C'est dire que tout le livre ne fut probablement conçu sous sa forme actuelle qu'après que Rabelais eut connu le *De legibus*, ou, en d'autres termes, que le *De legibus* fut probablement la cause occasionnelle qui détermina Rabelais à faire du Tiers Livre un *livre à thèse,* ayant pour sujet la femme et le mariage. Et l'examen des dates permet de penser qu'il en fut ainsi.

Il est, en effet, presque certain que Rabelais vit les épreuves ou le manuscrit du *De legibus* en août-septembre 1545 au plus tard, et il est probable qu'il les vit chez Tiraqueau lui-même, à Paris.

Il paraît impossible qu'il ait eu entre les mains l'édition même du *De legibus* avant d'écrire son Tiers Livre. Cette édition est datée de février 1546, — Rabelais était alors à Metz ou en route pour Metz[1], — et, outre que la détresse où il se trouvait à ce moment portait « dommage et perte évidente » à ses études, on ne voit pas comment il aurait pu écrire et faire publier le Tiers Livre assez promptement pour que la censure de la Sorbonne porte encore la date ancien style de 1545 (c'est-à-dire, au plus tard, avril 1546)[2].

De plus, il ne faut pas oublier que le privilège porte la date du 19 septembre 1545, et nous n'avons pas le droit de supposer que l'on a dérogé, en faveur de Rabelais, aux habitudes du temps, en lui accordant un privilège pour un ouvrage inachevé. N'est-il pas plus naturel de penser que Maître François avait achevé son ouvrage au début de septembre, par exemple, qu'il avait ensuite demandé et obtenu le privilège, puis publié le Tiers Livre chez Wechel dans les premiers jours de l'année 1546? La Sorbonne, qui avait déjà censuré *Pantagruel* et *Gargantua*, avait aussitôt entrepris l'examen du livre, et Rabelais, menacé de poursuites, avait dû fuir précipitamment à Metz. Nous l'y retrouvons le 6 février, écrivant à Du Bellay pour lui exposer sa triste situation et lui demander quelques secours. Ainsi, bien loin de penser, avec M. Heulhard, que le Tiers Livre ait paru dans l'automne de 1546, je crois vraisemblable et presque certain qu'il était terminé dès septembre 1545.

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, 3e année, p. 1 et suiv. *Les Dates du séjour de Rabelais à Metz*, par Abel Lefranc.

2. Il y a lieu de tenir le plus grand compte du livre intitulé : « LE CATALOGUE || DES LIVRES EXAMI||NEZ et censurez par la Faculté de || Theologie de l'Université de Pa||ris, suyvant l'Edict du Roy, || *Publié en la Court de Parlement le troisiesme* || *jour de septembre* M D LI || [marque] avec privilège du Roy. || On les vend à Paris par Jehan Dallier, sur le pont || S. Michel, à l'enseigne de la *Rose blanche* || M D LI. » Ce catalogue (fol. 2-iiij, *in fine*) donne pour *Pantagruel* la date de 1545 (a. s.). M. Heulhard a eu tort de ne pas accorder à ce document de premier ordre l'importance qu'il mérite.

Cela implique que Rabelais dut connaître, non pas l'édition achevée du *De legibus*, mais seulement le manuscrit ou les épreuves. Or, rien n'est plus vraisemblable que cette hypothèse, car nous allons voir que Tiraqueau, notamment en septembre 1545, communiquait assez généreusement les épreuves de son livre à ses amis.

Nous avons déjà remarqué le nombre considérable de pièces laudatives qui accompagnent le volume. On n'en compte pas moins de dix-huit, plusieurs dépassent cent vers ou atteignent quatre pages in-folio. Un pareil monument ne s'élève pas en un jour. Quelques-unes de ces pièces, celles de N. Quelain, celle de Barthélemy du Fail, témoignent d'une connaissance exacte de l'ouvrage. La plus intéressante est l'Épître aux lecteurs de Jacques Spifame (fnc. 2-4). Jacques Spifame, président alors depuis deux ans de la Chambre des Enquêtes dont Tiraqueau faisait partie, ignore ou semble ignorer le *De legibus* de 1524. Il n'y fait, en tout cas, aucune allusion, même dans la liste qu'il donne des œuvres de Tiraqueau. Il dit même que Tiraqueau « aborde » alors son sujet : « Agressus est hoc opus. » D'autre part, il donne du livre un résumé excellent et une idée fort juste. On sent qu'il a dû déjà pratiquer les épreuves ou le manuscrit de l'ouvrage. Or, son épître est datée du 1er jour des calendes de septembre, et elle est, par conséquent, exactement contemporaine du privilège du Tiers Livre. Donc, au moment où Rabelais terminait son Tiers Livre, Tiraqueau communiquait à ses amis son nouvel ouvrage. On peut croire que le plus cher de tous, le plus ancien peut-être, Rabelais, dut en avoir connaissance le premier. Cela devient presque certain, du moment que nous savons que Maître François avait utilisé le *De legibus* pour écrire les chapitres XXX et XXXI du Tiers Livre, probablement dès la fin d'août ou, en tout cas, dès septembre 1545.

Il serait, maintenant, intéressant de savoir où Rabelais put avoir connaissance des épreuves du *De legibus*. On ne peut arriver sur ce point à la certitude. Tout semble indi-

quer que Maître François dut venir à Paris au printemps de 1545. Nous voyons, en effet, qu'il put se servir à loisir des épreuves ou du manuscrit du *De legibus*, car il choisit pour les utiliser des passages nouveaux. Il semble même qu'il ait eu sous les yeux le texte manuscrit de Tiraqueau en écrivant le discours de Rondibilis. Il est peu probable en effet qu'il ait reproduit à l'aide de la mémoire seule de véritables listes de citations, comme celle qui constitue, par exemple, l'emprunt n° II. Et, comme il est invraisemblable que Tiraqueau ait envoyé en province son ouvrage encore imparfait, il faut supposer que Rabelais put venir le consulter chez lui, à Paris.

Maître François, à son départ de l'hospitalier château de Saint-Ayl, vint-il demander asile pendant quelques mois à son ami de Fontenay-le-Comte? Cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Elle est presque nécessaire si l'on veut expliquer comment, six mois environ avant la publication du *De legibus*, Rabelais put en avoir une connaissance si exacte. Elle explique surtout comment Rabelais, replongé tout à coup dans le milieu intellectuel où il avait vécu à Fontenay et voyant pour la seconde fois se préparer une édition du *De legibus*, a pu concevoir le dessein d'écrire son *De legibus* à lui, le Tiers Livre, et d'y enchâsser, comme un magnifique hommage à son ami de trente années, les discours d'Hippothaddée et de Rondibilis[1].

J. Barat.

1. Ce travail a été entrepris à la conférence de M. Abel Lefranc, à l'École pratique des hautes études.

APPENDICE BIBLIOGRAPHIQUE[1].

I. — *Édition de :* Franciscus Barbarus, de re uxoria. — Paris, Josse Bade, 1513, nones d'octobre.

Petit in-4°, 33 ffc. : [I]II-XXXIII, et 1 fnc.; car. rom. 2 grand. et car. goth.; 33 l.; signat. A-C^8, D^4, E^6; tit. cour. en gros car. goth.; init. grav. 2 grand.

F. I *nc. r°, titre en gros car. goth. :* Francisci Barbari patri|| *car. rom.* cii Veneti oratorisqz clarissimi de Re vxoria libelli duo. || *Marque de Josse Bade.*

F. I *nc. v°, épître dédicatoire :* Andreas Tiraquellus Arturo Caillero Fontiniaci || comitis primario iudici socero suo. S. P. D. || *pet. car. rom.* FVere mi socer apud priscos illos Romanos... *Cette épître est datée :* Ex Parrhisijs Ad kalend. septem. M. D. XIII. *Fc.* II, *signé* A ii, *r°, car. rom., préface :* Francisci Barbari Veneti ad insignē virū Laurētiū Me-||dicem ciuem Florentinum de re vxoria : nuncupatoria || Præfatio. | MAIORES nostri Laurenti charissi-||me, beniuolentia... *Cette préface finit au fc.* III *r° et est suivie de la table des chapitres. Le texte même commence au fc.* III *v° :* Quid sit coniugium & quæ eius bona. Cap. 1. || *Il finit au fc.* XXXII, *signé* E iiii, *v°, l. 27 :* tissimo, proficiscitur. Vale. || FINIS. || *Fc.* XXXIII *r° :* ℭ Poggius. P. S. L. Guarino Veronensi. || *Incipit :* DIi male faciāt isti... *Elle est datée :* Constantię Pridie Kal. Iaṅ. *Fc.* XXXIII *v° :* ℭ Paulus Vergerius S. P. D. doctissimo viro || Nicolao Leontino Physico. || *Incipit :* HOdie apud dominum Franciscum Cardi||nalem Florentinum : ... *Cette lettre est datée, l. 28 :* Vale. Ex Constantia Tertio Nonas April. *Plus bas, le colophon :* Ex Chalcographia Ascensiana. Nonis || Octobribus. M. D. XIII. *Fnc. final, blanc (?).*

(Mazarine 13958[3].)

II. — *Traité* de legibus connubialibus.

1re édition. — Paris, Josse Bade, 1513, 10 cal. sept.

Petit in-4°, 28 ffnc.; car. rom. et gros car. goth.; 33 l.; signat. a-c^8, d^4; init. grav.

1. M. M.-L. Polain a bien voulu se charger de rédiger cet appendice.

Fnc. 1 r°, titre, gros car. goth. : Andreę Tiraquelli Fonti‖ *car. rom.* niacēsis iudicis ex commentariis in Pictonum cōsuetudines || Sectio de Legibus Connubialibus. || *Marque de Josse Bade.* || Venundatur in ædibus Ascensianis. || *Fnc. 1 v°, épître dédicatoire :* Stephanus Gētilis Arturo Cailleio pręsidis Pictauiæ || apud Fontiniacum vicario. S. P. D. || SVas cōmentationes in consuetudines... *L. 26 :* ... Vale Parisii. || *Fnc. 2,* signé a ii, *r°, gros car. goth. :* Andreę Tiraquelli Fonti‖ *car. rom.* niacēsis iudicis ex commentariis in Pictonum cōsuetudines || Sectio de Legibus Connubialibus. || *Gros car. goth., texte :* EX Pictauorū con‖ *car. rom.* suetudine vxor est in ptāte viri... *Ce texte finit au fnc. 28 r°, l. 2 :* ... per decem col. p[ro]se-‖quitur. *Plus bas, le colophon :* Finis. || Ex ædibus Ascensianis ad .x. Calendas || Septembris. M. D. XIII. || *Fnc. 28 v°, blanc.*

(Mazarine 13958[1].)

2e *édition.* — Paris, Josse Bade, 1515, 10 cal. de novembre.

Petit in-4°, 24 ffnc.; car. rom. et gros car. goth., les mêmes que dans l'édition de 1513; 33 l.; signat. a-c[8]; init. grav.

Fnc. 1 r°, titre, gros car. goth. : Andreę Tiraquelli Fonti‖ *car. rom.* niacensis iudicis ex commētariis in Pictonū consuetudines || Sectio de Legibus Connubialibus : diligenter recognita & || tersa erasis videlicet spurcitiis nuper per dolum fraudemqz || insertis. || *Marque de Josse Bade.* ‖ *Au-dessous :* Vænundatur rursus in ædibus Ascensianis. ‖ *Fnc. 1 v°, épître dédicatoire :* Stephanus Gentilis Arturo Cailleio præsidis || Pictauiæ apud Fontiniacum vicario. S. P. D. ‖ *Le texte est celui de l'édition précédente, moins les ff. 21 à 25. Fnc. 2, signé* a ii, *texte, gros car. goth. :* Andreę Tiraquelli Fonti‖ *car. rom.* niacensis iudicis ex commentariis in Pictonum consuetudines || Sectio de Legibus Connubialibus. || *Plus bas, gros car. goth. :* EX Pictanorum con‖ *car. rom.* suetudine vxor est in potestate viri... *Ce texte se termine au fnc. 24 r°, l. 30 :* decem col. prosequitur. || Finis. || *Plus bas, le colophon :* Ex ædibus Ascēsianis ad .x. Calēdas Nouēb. M. D. XV. *Fnc. 24 v°, blanc.*

(Mazarine 13958[2].)

— Paris, Pierre Vidoue pour Galliot Du Pré, 1524, pridie calend. decembr.

In-4°, 12 ffnc., 276 ffc. : I-CCLXXVI (avec des erreurs dans quelques-uns des chiffres); car. rom. de 4 grand., goth. d'une grand. et grecs; 36 l. (texte) et 2 col. 42 l. (pour la table); signat. a⁸, b⁶, a-z, &, A-I⁸, K⁴, L⁸; tit. cour.; init. grav. plus. grand. et majuscules.

Fnc. 1 r°, titre dans un encadrement gravé sur bois formé de quatre pièces : ANDREAE || TIRAQVELLI FONTI-‖niacēsis suppręfecti, ex com-‖mentariis in Pictonum || consuetudines || Sectiō. || DE LEGIBVS || CONNVBIALIBVS || & iure maritali. || CVM PRIVILEGIO. || Venūdatur Parisiis a GALLIOTO || a prato, in aula palatii regii, || sub primo pilari. || 1524. || *Fnc. 1 v°, siȝain grec :* Φρανκήσκου του 'ραβελαισου || Βιβλον ἐν ὅικοισιν την δε ἡλυσιοίσιν... *Au-dessous de ce siȝain :* P. Amici ad F. Rabelæsum. || *Incipit :* Quem Rabelæse probas graïo latioqz polite || ... *A la suite se trouve le privilège, daté de 1513, 10 décembre, signé :* Deslandes, *et accordé à Galliot Du Pré. Fnc. 2, signé* a ij, *r°, épître de Tiraqueau à Antoine Du Prat :* Andreas Tiraquellus. D. Antonio a prato clariss. || galliæ cancellario. S. || *Incipit :* MIraberis forsitan, Cancellarie illustrissime... *Fnc. 2 v°, table des matières, imprimée en petits car. rom., sur 2 col., et qui finit au fnc. 11, signé* b iij, *v°. Fnc. 12 r° :* ℂ Andreas Tiraquellus studiosis. || *Incipit :* QVod votis omnibus... *Cette préface finit au fnc. 14 v°. Fnc. 12 v°, texte :* ℂ Titulus decimus quintus. || *Car. goth.* ℂ De la puissance & administration || des maryz.‖... *Fc.* .I., *signé* a, *r°, car. rom. :* VIDES IGITVR... *Fc.* CCLXXVI *r°, l. 28, explicit :* ... & nemo negat. *Plus bas, le colophon :* ℂ Explicitum est hoc recens opus, de legibus connubialibus, || & iure maritali, opera PETRI VIDOVAEI, impēdio || vero prouidi viri GALLIOTI A PRATO, || in præclara Parisiorum vniuersita-‖te, Bibliopolarū pridie Cal. || Decembris. || 1524. || *Fc.* CCLXXVI *v°, blanc.*

(Mazarine 13802.)

— Paris, Michel Fezandat pour Jacques Kerver, 1546, février.

In-fol., 46 ffnc., 199 ffc. : 1-199, et 1 fnc.; car. rom. 3 grand., italique 2 grand. et grecs; 62 l. (texte) ou 2 col. 62 l. (tables); signat. a+-g+⁶, h+⁴, A-Z⁶, Aa-Ii⁶, Kk⁸; tit. cour.; manch.; récl.; init. grav. plus. grand.

Fnc. 1 r°, titre, gros car. rom. : ANDREAE TIRA-‖ *italique QVELLI REGII IN CVRIA* || Parisiensi Senatoris ex

commentariis in Pictonum con-‖suetudines, Sectio || *gros. car. rom.* De Legibus connubialibus, || & iure maritali. || *Car. rom. moyens* AB IPSO AVTHORE ADEO REFORMA-‖ta, totque ac tantis thesauris locupletata, vt non immeritò || nouum opus censeri debeat. || *Marque de Jacques Kerver.* || PARISIIS ‖ *italique* Apud Iacobum Keruer sub duobus gallis, via ad D. Iacobum. || 1546. || *gros car. rom.* Cum priuilegio Regis. ‖ *Fnc. 1 v°, privilège, daté de Paris, 1545, le 6 janvier, accordé par François Ier, pour six ans, à Jacques Kerver et Michel Fezandat. Signé :* Rappouel. *Fnc. 2, signé* a+ij, *épître au lecteur :* Iacobus Spifamus in Senatu || PARISIEN. INQVISITIONVM ‖ præses ad lectorem. *Elle se termine au fnc. 4 v°. Elle est datée de Paris, pridie cal. septemb. 1545. Au-dessous, un quatrain de Robertus Ribaudellus* [Ribaudeau] *à Jacques Spifame sur Tiraqueau, son beau-père. Les fnc. 5 à 7 sont occupés par des poésies latines et grecques de Michel de l'Hospital (38 vers), N. Le Clerc* [Clericus], *conseiller au Parlement (7 vers), Barthélemy Faye* [Faius] *(96 vers), Jacobus Veriusius, Tornutius, conseiller au Parlement de Paris (12 distiques), Salmon Macrin (deux pièces de 32 vers et de 6 distiques), Claude Cottereau (4 distiques), Théodore de Bèze (sizain en grec, sizain et huitain latins). Fnc. 8, signé* b+ij, *r°, jusqu'au fnc. 40* [g+iiij] *v°, tables. Fnc. 41, errata. Fnc. 42 r° :* Nicolaus Quælainus inqui-‖SITIONVM IN CVRIA PARI-‖siensi præses, Andreæ Tiraquello eiusdem Curiæ || Consiliario doctissimo. *Au verso de ce feuillet se trouvent quatre pièces de vers latins : la première, en quatre distiques, est du même Nicolas Quélain, la deuxième et la troisième d'Alexandre Goevrot, conseiller au Parlement, la quatrième de Jacques Peletier, du Mans. Fnc. 43, signé* h+, *épître de Michel Tiraqueau au lecteur, datée de Fontenay, 1545. Fnc. 43 v° et 44, épître au lecteur d'André Tiraqueau, sans date. Fnc. 44 v°, colophon :* ℭ Elegantissimum hoc opus typis suis excudebat Michaël Fezandat. || Anno domini .1546. mense Februario cuius subsequitur registrũ. *Suit le registre des signatures, indiquant à tort une série de cahiers :* a-z, *qui n'existent pas dans le volume. Fnc. 45, signé* +h iij, *et fnc. 46, préface d'André Tiraqueau. Incipit :* QVOD votis omnibus... *Fc.* I, *signé* A, *texte, le même que dans l'édition de 1524. Fc. 199 v°, l. 59, explicit :* ... & nemo negat. || *Plus bas :* FINIS. || *Fnc. final, blanc(?).*

(Mazarine 2977.)

On peut se demander si la date de février 1546, que donne l'imprimeur de cette éd., n'est pas conçue en ancien style et ne devrait pas se traduire : février 1547. Si cela était, ce serait une preuve de plus que Rabelais ne l'a pas connue avant son Tiers Livre. Mais j'incline à croire qu'il faut continuer à lire : février 1546, car, depuis longtemps à cette époque, Wechel avait coutume de dater en nouveau style.

MÉLANGES.

RABELAIS ET LA LANGUE BASQUE.

Le plus ancien texte basque imprimé connu est le petit discours de Panurge, dans le chapitre IX du livre II de *Pantagruel*, qui a paru pour la première fois dans l'édition de Lyon, Juste, 1542. Il existe des documents antérieurs, où sont cités quelques mots basques, mais, outre qu'ils contiennent seulement des listes de mots, ils sont tous restés longtemps manuscrits, à part un ouvrage imprimé en 1530. Mais le passage de Rabelais est d'une importance et d'un intérêt beaucoup plus considérable.

Voici ce passage, que je reproduis conformément à l'édition originale, lettre pour lettre et ligne pour ligne (ff. 37 r°, l. 11 à 21) :

> Jona andie guauſ
> ſa gouſſietan be harda er remedio beharde berſela yſſer lãda. Anbates otoy y es nauſu ey neſſaſſu gourray propoſian ordine den. Nonyſſena bayta faſcheria egabe gen heraſſy badia ſadaſſu noura aſſia. Aran hõdouan gual de eydaſſu naydaſſuna. Eſtou ouſſyc eguinan ſoury hin er darſtura eguy harm. Genicoa plaſar vadu. Eſtes vous la reſpondit Endemon Geincoa.

Ce texte a été reproduit dans les éditions suivantes, mais avec des coquilles qui ajoutent encore aux difficultés qu'il présente. On remarquera le mot deux fois répété : *Geincoa* est la forme correcte ; la plupart des éditions ont corrigé *Genicoa*.

La restitution de ce passage a été tentée pour la première fois dans le *Mercure de France* (n° 661, t. IX, p. 129-143 : *Aperçu sur le peuple basque,* par M. de la Chabeaussière junior) en juillet 1814; l'interprétation en fut de nouveau tentée en 1826 par Fl. Lécluse dans l'*Examen critique* de son *Manuel de la langue basque,* avec l'aide de deux Basques du Labourd et de la Soule. En 1858, M. Archu, inspecteur primaire à la Réole, a proposé une autre traduction que M. Gustave Brunet a publiée l'année suivante dans sa *Notice sur les proverbes basques,* etc. (Paris, Aubry, 1859, p. 12). Le même M. Archu a refait depuis cette traduction et j'ai publié sa nouvelle version dans le journal l'*Impartial des Pyrénées et des Landes,* de Bayonne (n° du 8 novembre 1872); cet article a été réimprimé aux p. 227-230 des *Études de linguistique et d'ethnographie,* par A. Hovelacque et Julien Vinson (Paris, Reinwald, 1878, in-8°).

Aucune des restitutions proposées n'est satisfaisante; elles ont d'ailleurs presque toutes le tort de trop s'écarter du texte. Pour en retrouver la vraie forme, il convient d'abord de rechercher où et comment le morceau a été écrit. Il est probable que c'est l'œuvre d'un de ces laquais basques, plus ou moins lettrés, qui étaient au service des grands seigneurs au XVIe et au XVIIe siècle. L'orthographe est donc probablement assez fantaisiste et arbitraire. Le jeune homme, — tous ces laquais étaient jeunes, — était originaire de la Soule (Mauléon) ou peut-être de la Basse-Navarre (Saint-Jean-Pied-de-Port), comme le prouvent les formes *gen* (jin), *geincoa* (Jinkoa), *Jona* (Jauna). Quelques corrections sont évidentes : *jaun handia* pour *Jona andie, gayz* pour *guaussa;* quelques mots ont été mal divisés et quelques *tildes* sont à suppléer. Je lirais donc :

J*a*un *h*andi*a*, ga*y*ss goussietan behar da erremedio; behar de*n* be*s*sela yss*an* lan da. Ambates ot*h*o*y*es nausu; eyn essassu go*u*re proposian ordine den, non yss*a*ne*n* bayta, fascheria gabe, g*i*n erassy badiassadassu n*e*ure assia. Har*e*n ondouan,

gualde eydassu na*h*y d*u*ssuna. Estou oussyc eguin*e*n soury *bien* ere dastura eguy*n* ha*rrec*, Ge*i*ncoac plas*e*r *b*adu.

Et je traduirais :

Monseigneur (grand seigneur), en tous maux il faut remède; être comme il faut, c'est le difficile. Je vous ai tant prié! Faites qu'il y ait de l'ordre dans notre propos, où cela sera, sans facherie, si vous me faites venir mon rassasiement. Après cela, demandez-moi ce que vous voudrez. Il ne vous fera pas faute de faire même les frais de deux, s'il plaît à Dieu.

On écrirait aujourd'hui :

Jaun handia, gaitz guzietan behar da erremedio; behar den bezela izan, lan da. Hambatez othoyez nauzu! Eguin ezazu gure proposian ordine den, non izanen baita, facheria gabe, jin erazi badiazadazu neure asea. Haren ondoan, galde egidazu nahi duzuna. Eztu hutsik eguinen zuri bien ere dastura egin harrek, Jincoac plazer badu.

Ce n'est évidemment ni très exact ni très correct; tous les mots ne sont pas bons, mais le sens général est très plausible. *Erremedio* est encore en usage aujourd'hui; *propos* et *facheria* sont empruntés au français courant de l'époque; *dastura* est une variante de *gastura*, dérivé de *gastu* « dépense » (espagnol *gasto* : *d* permute facilement avec *g* en basque); en revanche, *ordine* pour « ordre » est une forme latinisée, inusitée, mais qu'on a pu former en se souvenant de certains passages des livres religieux, par exemple du *tu es sacerdos in æternum, secundum* ORDINEM *Melchisedec*. Il est probable d'ailleurs que certaines fautes du texte sont l'œuvre du traducteur basque : il a pu écrire *jauna* et *guayssa* au lieu de *jaun* et *gayss*, parce que, comme tous ses compatriotes, il ne concevait pas le mot sans l'article *a* final et n'a pas songé à sa suppression nécessaire devant l'adjectif suivant. *Jona* pour *jauna* et *gouray* pour *gure* sont des erreurs, fort explicables, du copiste français. En 1542, on n'avait encore rien publié en

basque et on n'avait écrit dans cette langue qu'au hasard, accidentellement pour ainsi dire. La dernière phrase, avec *dastura eguyn harrec*, paraîtra un peu irrégulière, comme aussi le *othoyez nauzu* avec *hanbatez*. Au demeurant néanmoins, il n'y a là ni barbarismes, ni solécismes graves, ni rien qui choque; l'auteur de ce petit morceau est certainement un Basque.

Julien VINSON.

Paris, 13 mai 1905.

P.-S. — Il y a encore deux mots basques au chapitre v du livre I : *lagona, edatera;* mais ils ne soulèvent aucune difficulté : *lagona*, c'est *laguna* « le compagnon », et *edatera* veut dire « vers le boire, au boire ». Le sens est évident : « Camarade, à boire ! »

CE QUE LE VOCABULAIRE

DU FRANÇAIS LITTÉRAIRE DOIT A RABELAIS.

Notre intention, dans l'article qu'on va lire, est de fixer, dans la mesure du possible, ce que le vocabulaire de la langue de nos jours doit à Rabelais.

La publication, en 1902 et 1903, des volumes V et VI de l'édition Marty-Laveaux, qui contiennent le glossaire de notre auteur, permet d'assurer à un pareil travail une base solide. Ce n'est pas que ce glossaire soit sans omissions. Il y manque quelques mots, tels que : *acclamation* (iv. 3), *athlétique* (i. 28), *brusquement* (i. 27), *caporal* (iv. 64), *cervelat* (iv. 41), *contour* (Sciom., éd. Marty-Laveaux, iii. 397), *festin* (i. 51, ii. 4, iii. 2), *fréquent* (iv. 26), *imposteur* (i. 45), *inscription* (i. 54), *macaron* (iv. 40), *saccager* (iv. 67), *savant* (ii. 2, i. 23), *voltigeur* (i. 23). Il arrive aussi que le premier exemple de l'emploi d'un mot n'y soit pas indiqué, ainsi pour *bronze* (i. 26 et i. 57) et pour *agriculture* (i. 24). Mais le glossaire Marty-Laveaux est tellement supérieur à tout ce qui a paru jusqu'ici qu'on ne songerait même pas à lui reprocher les légères omissions qu'il peut présenter.

L'expression « la langue de nos jours » prête au malentendu. Il est important de dire que, pour ce qui nous concerne, un mot sera considéré comme de la langue actuelle s'il se trouve dans le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas.

Nous commençons par établir la liste qui suit (A), aussi complète que possible, des mots que le *Dictionnaire général* fait remonter à Rabelais, en ajoutant à chacun d'eux l'indication du livre et du chapitre où l'exemple est puisé et, s'il y a lieu, de la graphie particulière de l'auteur[1].

1. Dans l'article qu'on va lire : R. = Rabelais, éd. Marty-Laveaux,

Liste A.

1. acclamation, R. iv. 3.
aconit, R. iii. 51, aconite.
adjuration, R. i. 43.
adscrit, R. iii. pr., adscript.
adultérateur, R. iv. 46.
aéré, R. iii. 23.
aéromancie, R. iii. 25, aeromantie.
affener, R. iii. 15.
agrégatif, R. v. 30.
10. agriculture, R. i. 24.
agrimenseur, R. ii. 30.
aiguade, R. iv. 2.
aillade, R. ii. 32.
alezan, R. i. 12.
amateur, R. ii. 18.
amble, R. ii. 1.
amnistie, R. iii. 1, amnestie.
amphisbène, R. iv. 64.
amphithéâtre, R. Lettres.
20. amurer, R. iv. 22.
anagnoste, R. iv. pr.
analogie, R. i. 10.
anatomiser, R. iv. 66.
ancile, R. iv. 49.
angarie, R. iv. 51.
anguillade, R. ii. 30.
anserin, R. i. 20.
antidoter, R. i. 18.
antinomie, R. iii. 44.
30. antiphrase, R. iii. 50.
antiquaire, R. iii. 3.
antistrophe, R. ii. 16.
aoriste, R. v. 1, aorist.
apathie, R. iii. 1.
aphorisme, R. v. 31.
apocalyptique, R. iv. 53, apocalypticque.
apophtegme, R. i. 27, apophthegme.
apostème, R. iii. 40.
appointeur, R. iii. 41, apoincteur.
40. aquilin, R. ii. 16, aquillin.
arboriser, R. i. 23.
arbuste, R. ii. 8.
architecture, R. i. 1.
architrave, R. iii. 38.
architriclin, R. iii. pr.
armoisin, R. ii. 16, armoisy.
arrache-pied (d'), R. iii. 38.
artichaut, R. iii. 50, artichault.
articulation, R. iii. 20.
50. artificiellement, R. ii. 16.
artisan, R. iii. 1, artizan.
asbeste, R. iii. 52.
ascendant, R. iv. 63, ascendent.
aspect, R. iii. 44.
asphodèle, R. i. 13.
assassinateur, R. iii. 2.
assassineur, R. iii. 3.
assortiment, R. i. 53.
athlétique, R. i. 28.
60. attenter, R. i. 43, attempter.
aulique 1, R. iii. 46.
automate, R. i. 24.
avaleur, R. i. 20, avalleur.
avenue, R. Sc., advenue.

6 vol.; J. Le M. = Jean Le Maire de Belges, éd. Stecher, 4 vol.; God. = Godefroy; *Dict. gén.* = *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. — Pour ce qui est emprunté à God. ou au *Dict. gén.*, qui sont tous les deux très accessibles, nous avons employé les abréviations de ces deux ouvrages et nous les avons même exagérées; pour ce que nous avons pris dans nos propres lectures, nous n'avons employé que des abréviations évidentes.

axonge, R. ii. 29, axunge.
babine, R. ii. 4.
badaud, R. ii. 18, badault.
badin, R. iii. 37.
balliste, R. iv. 61, baliste.
70. ballotter, R. iv. 27, balloter.
banque, R. ii. 17, bancque.
baragouin, R. ii. 9, barragouin.
baragouinage, R. iii. 22
baralipton, R. i. 17.
barigel, R. iii. 20, barizel.
barrir, R. iii. 13, barrier.
basané, R. iii. 22.
basique, R. v. 43.
basse-cour, R. i. 54, basse-court.
80. bécarre, R. iii. 38, b quarre.
bécassin, R. iv. 59.
bedondaine, R. i. 20.
bellâtre, R. iii. 25, bellastre.
bemol, R. iii. 38, b mol.
berne 1, R. i. 56.
bestiaire 1, R. Sc.
bilboquet, R. i. 22, bille boquet.
billevesée, R. i. pr., billes vezées (pl.).
bitton, R. iv. 19.
90. blatte, R. i. 1.
blutage, R. iii. 19, belutaige.
bocal, R. ii. 18, boucal.
bondrée, R. i. 22.
bonnette, R. iv. 63.
borax, R. ii. 33, baurach.
bouchon, R. i. 15.
bouquer, R. iv. 53, boucquer.
bourriquet, R. i. 2.
boursouflé, R. iii. 38.
100. boussole, R. v. 17.
boutarque, R. i. 3.
brague, R. iii. 7.
braguette, R. i. 8.
brahmane, R. ii. 18, brachmane.
bramer, R. i. 7.
brancard, R. i. 23, brancquars (pl.).
brandi, R. iv. 17.
bredouille, R. i. 2.
brimbalement, R. v. 7, brimballement
110. brimbaler, R. ii. 13.
brin, R. iii. 18.
broc, R. iii. 23.
bronze, R. v. 37.
brûlable, R. iii. 22.
brusque, R. v. 28, brusq.
brusquement, R. iii. 43.
brusquet, R. iv. 40.
bupreste, R. iv. 64.
cabale, R. iii. 15.
120. cabaliste, R. i. 8.
cabalistique, R. iii. 15, caballistique.
cadavéreux, R. iii. 48.
cadre, R. Sc., quadre.
cagoule, R. iv. 2, cagoulle.
caillebotte, R. iii. 51, caillebote.
calame, R. Ep. du Lim.
calicule, R. iii. 8.
camard, R. i. 54.
camisade, R. iv. 32.
130. cannetille, R. i. 56, canetille.
cannibale, R. i. 56, canibale.
canonnerie, R. Sc.
capable, R. i. 20.
capilotade, R. iv. 59, cabirotade.
capnomancie, R. iii. 25, capnomantie.
caporal, R. iv. 64.
capsule, R. iv. 27.
capucin, R. iii. 23, capussin.
caquesangue, R. ii. pr.
140. carnage, R. iii. 14.
carolus, R. i. 45 (non pas 25, comme dans *Dict. gén.*).
cartilage, R. iv. 30.
casemate, R. iii. pr., chasmate.
cassine, R. ii. 32.

cataclysme, R. v. 11, cateclisme.
catadupe, R. iv. 34.
catastrophe, R. iv. 27.
catégorie, R. v. 20, cathegorie.
catégorique, R. Br. D.
150. catégoriquement, R. iii., categoriquement.
cathédrant, R. ii. 18.
caudataire, R. iii. 38.
causeur, R. i. 12.
cavalcadour, R. Sc., cavalcador.
cavalier, R. iii. pr., cavallier.
caviar, R. iv. 18, caviat.
célèbre, R. iii. 38.
centumviral, R. iii. 39.
cervelas, R. iv. 41, cervelat.
160. charençon, R. iii. 2, charanton.
chargement, R. i. 35.
chatouille, R. iv. 60.
chausse-pied, R. iv. 30.
chérif, R. iv. pr., cheriph.
chie-en-lit, R. i. 25, chienlicts (pl.).
chiourme, R. Sc., chorme.
cicindèle, R. v. 32.
civadière, R. iv. 18.
clandestinement, R. ii. 17.
170. clisser, R. iii. 45.
cocarde, R. v. 16, coquarde.
codicille, R. iv. 19.
cognoir, R. iv. 2e pr. coingnouoir.
colonel, R. iv. 37, coronel.
commérage, R. iii. 41, commeraige.
compartiment, R. Sc.
conclaviste, R. iii. 38.
cône, R. iv. 33.
conflagration, R. ii. 29.
180. contour, R. Sc.
contracte, R. iii. 51.
contrefil, R. ii. 8.
contre-hâtier, R. iii. 38, contre-hastier.
contre-pointer, R. v. 20.
contrescarpe, R. Sc.
contreventer, R. i. 23.
coquecigrue, R. i. 49, coquesigrue.
corbigeau, R. iv. 59.
cormé, R. ii. 31.
190. coronal, R. i. 25.
corrival, R. iii. 12.
cotylédon, R. i. 6.
crachoir, R. iii. 15, crachouoir.
cremaster, R. iii. 2, cremastere.
crevaille, R. v. 17.
critiquer, R. iii. 41.
croche, R. v. 16.
croisade, R. ii. 17.
croque-lardon, R. Pant. pr.
200. croquer, R. ii. 14, crocquer.
culinaire, R. iii. 15.
cuticule, R. ii. 6.
cycle, R. Alm.
cyclope, R. Br. D.
damasquin, R. iii. 38.
damer, R. iv. 11.
dauber, R. iv. 15.
davier, R. ii. 16, daviet.
débrideur, R. i. 27, desbrideur.
210. décrotteur, R. i. 27, descroteur.
dégingandé, R. iv. 53, desgingandé.
dégraisseur, R. iv. 48, desgresseur.
démantibuler, R. iv. 15, demandibuler.
déparquer, R. iii. 27.
désopiler, R. iii. 2, desoppiler.
diableteau, R. iv. 46.
dialecticien, R. iii. 19.
dipsade, R. iv. 64.
disjonctif, R. iii. 22.
220. dithyrambe, R. iv. 59.
dive, R. v. 44.
dodeliner, R. i. 22.

domino, R. iii. 23.
dominotier, R. Pant. pr.
drogueur 1, R. i. 24.
dropace, R. v. 21.
dryin, R. iv. 64, dryinade.
duveté, R. i. 13, dumeté.
dyade, R. iii. 20, dyas.
230. échénéide, R. iv. 62, echineis.
échine 2, R. iii. 18, eschine.
éclanche, R. iv. 59, esclanche.
écorche-cul, R. iv. 13, escorche-cul.
écoutille, R. iv. 63, escoutille.
écoutillon, R. iv., nouv. pr., escoutillon.
écrabouiller, R. i. 27, escarbouiller.
éjaculation, R. iv. 18.
élaborer, R. i. pr., élabourer.
émacié, R. v. 21.
240. emballeur, R. Pant. pr., amballeur.
emblématique, R. v. 39.
embrener, R. ii. 33.
empuantir, R. i. 3, empuanter.
encyclopédie, R. ii. 20.
enfroquer, R. iii. 28, enfrocquer.
engastrimythe, R. iii. 25.
enjuponner, R. ii. 58, engiponner.
épiderme, R. iv. 31, epidermis.
épode, R. Br. D.
250. escale, R. ii. 24, scale.
escamper, R. iii. 17.
estropiat, R. iii. 2.
éthéré, R. iv. 27.
évirer, R. iv. 23.
exotique, R. iv. 2, exoticque.
explorer, R. iii. 37.
extatique, R. iii. 38, ecstatique.
extérieurement, R. i. 10, exteriorement.
exulcérer, R. i. 13.
260. faciende, R. iv. pr.
fanfare, R. iv. 39.
fanfarer, R. i. 23.
faquin, R. iii. 37, facquin.
farfadet, R. iii. 11.
farfouiller, R. iv. 36.
faribole, R. ii. 7.
fat, R. v. pr.
fauconneau, R. i. 36, faulconneau.
fesse pinte, R. i. pr., fesse pinthe.
270. feston, R. Sc.
fistuleux, R. iii. 28.
flamant, R. i. 37.
flexuosité, R. iii. 4.
focile, R. i. 27, faucile.
foisonnant, R. v. 23.
fouettement, R. v. 29.
fouetteur, R. iv. 21.
fougon, R. iii. 52.
foupir, R. i. 26.
280. frater, R. ii. 16.
fredonnement, R. iii. 46.
frégate, R. iv. 22, freguate.
fréquent, R. iv. 26.
friable, R. iii. 49.
fricandeau, R. iv. 59.
friper 2, R. iii. 28, fripper.
fripe-sauce, R. ii. 30, fripesaulce.
frison 2, R. iv. 22, frizon.
frugallement, R. Lett., frugallement.
290. funambule, R. v. 30.
gabie, R. iv. 22.
gabionner, R. iii. pr.
gaiac, R. Pant. pr., guaiac.
galeux, R. i. 54, gualous.
gambiller, R. i. 21, guambayer.
gammare, R. i. 39.
gangreneux, R. iii. 28.
gare 1, R. iv. 33, guare.
garigue, R. iii. 2, guarigue.

300. gatte, R. iv. 18, guatte.
gavache, R. iii. 28, guavasche.
geleur, R. iii. 33.
genethliaque, R. iii. 37.
godelureau, R. iv. 65, guodelureau.
godiveau, R. iii. 18, guodiveau.
gondole, R. Sc.
gondolier, R. ii. 30 (non pas 20, comme dans *Dict. gén.*).
gossampin, R. iii. 51, gossampine.
goudronner, R. iii. pr., goildronner.
310. goudronneur, R. ii. 30, guoildronneur.
grabeler, R. i. 20.
graisseur, R. ii. 30, gresseur.
grenouillère, R. i. 5, grenoillère.
grignoter, R. ii. 6, grignotter.
grimaud, R. ii. 8, grimaulx (pl.).
grisonner, R. iii. 28.
guilledin, R. i. 12, guildin.
gumène, R. iv. 18.
gyromancie, R. iii. 25, gyromantie.
320. halbrené, R. ii. 13, hallebrener.
halo, R. i. 19, halotz (pl.).
happe-lourde, R. ii. 11.
hâtereau, R. iv. 59, hastereaulx (pl.).
hatille, R. iii. 41, hastille.
héliotrope, R. iii. 50.
hermaphrodite, R. v. 9.
héronneau, R. iv. 59.
hexagone, R. i. 53, exagone.
hibernal, R. Chr. ph., hybernal.
330. hippiatrie, R. i. 36.
horaire, R. ii. 6.
horrifique, R. i. titre.
hottée, R. iii. 22.
houle, R. iv. 20, houlle.
humecter, R. i. 5.
huppe 2, R. iv. 27.
hurluberlu, R. v. pr.
hyperbolique, R. iii. 38, hyperbolicque.
hyperdulie, R. iv. 52.
340. hypogée, R. v. 36.
iambe, R. ii. 1, iambus.
ichneumon, R. iv. 44, ichneumone.
ichthyophagie, R. iii. 22.
imperméable, R. iii. 51.
imposteur, R. i. 45.
improviste, R. v. 20.
incaguer, R. iv. 52.
incarnat, R. ii. 19.
indigène, R. ii. 6.
350. individuel, R. iii. pr., individual.
indult, R. iii. 34.
industrieusement, R. iv. 62.
inerte, R. i. 18, inert.
infanticide 1, R. v. 2.
inférer, R. iii. 2.
inhiber, R. i. 50.
inscription, R. i. 54.
instant 2, R. i. 50.
instiller, R. iii. 51.
360. intègre, R. Ep. du Lim.
intempéramment, R. iii. 31.
intempéré, R. i. 24.
intempérie, R. i. 24.
intimidation, R. iv. ded.
intrant, R. ii. 18.
iota, R. iv. ép. au Card.
isthme, R. iv. 30.
jabot, R. iii. 18.
jaquemart, R. i. 2, jacquemart.
370. jovial, R. iii. 38.
lambdoïde, R. i. 27.
lamie, R. iii. 24.
lampyre, R. v. 32, lampyride.
lancinant, R. iii. 32.
lares, R. ii. 6.

larve, R. i. 54.
lavaret, R. iv. 60.
lémure, R. iii. 24.
lendore, R. i. 25, landore.
380. levé, R. i. 5.
ligament, R. iv. 30, liguament.
limestre, R. iv. 6.
linéament, R. ii. 9.
lipothymie, R. iii. 32.
lisse, R. iv. 1, liz.
lunetier, R. iv. 5, lunettier.
lupanar, R. ii. 6, lupanare.
lustral, R. ii. 6.
macaron, R. iv. 40.
390. macaronique, R. iv. 13, macaronicque.
magdaléon, R. i. 11.
mahaleb, R. ii. 34, maguelet.
maigre 2, R. iv. 60.
maléficié, R. iii. 28.
marchette, R. ii. pr.
marmonner, R. i. 22.
marmotter, R. i. 22.
maroquin 1, R. iv. 16, marroquin.
maroufle 1, R. i. 35.
400. martingale, R. i. 20, martingualle.
masticatoire, R. iv. 15.
matassin, R. Sc., matachin.
médical, R. i. 8.
médullaire, R. i. pr., medulare.
mémento, R. ii. 3.
ménade, R. v. 40.
ménagerie, R. iii. 2, mesnagerie.
méphitique, R. v. 30.
messer, R. iv. 67.
410. métamorphose. R. Br. D.
métempsychose, R. v. 13, metempsichosie.
métoposcopie, R. iii. 25.
minoratif, R. ii. 33.
miquelot, R. i. 38, micquelot.
misanthrope, R. iv. ép. au card, misantrope.
môle 1, R. iii. 21.
monacal, R. iii. 28, monachal.
moquette 1, R. ii. 34, mocquette.
morille, R. i. 22.
420. morion, R. iv. 29, morrion.
morpion, R. ii. 27.
morte-paie, R. Pant. pr., morte-paye.
morver, R. i. 11.
mourre, R. iv. 14.
mousse 3, R. iv. 48.
musarderie, R. iii. pr.
mystagogue, R. v. 44.
mythologue, R. iii. 51, mythologe.
nargue, R. iv. 53.
430. nasarde, R. ii. 30, nazarde.
nasitort, R. Lett., nasitord.
naumachie, R. Sc.
nymphéa, R. iii. 51, nymphaea.
olympiade, R. Br. D.
onéraire, R. i. 50.
onguent, R. ii. 30, unguent.
opter, R. iv. pr.
orangé, R. v. 24 (selon le *Dict. gén.*, mais nous ne le trouvons pas).
orbiculairement, R. ii. 11.
440. orchis, R. iii. 31.
orobanche, R. iii. 51.
oval, R. iii. 26.
ovation, R. i. 10.
palourde, R. iv. 60.
panicaut, R. ii. 33, panicault.
panique, R. i. 44, panice.
pantois, R. iii. 28.
paperasser, R. iii. 49.
parallèle, R. iv. 1.
450. parangon, R. i. pr., paragon.
parapet, R. iii. pr., parapete.
parasite, R. iii. 3.

parer 2, R. ii. 29.
parque, R. iv. 18, parce.
passementer, R. iii. 2.
pâtir, R. iii. 23.
patriotique, R. ii. 6.
patte-pelu, R. iv. pr. 1, pate pelu.
pavesade, R. Sc.
460. pédale, R. iv. 13.
pédané, R. iv. 16.
peignoir, R. i. 13, peignouoir.
pélican, R. ii. 16, pellican.
pénaillon, R. iv. 24.
pénurie, R. ii. 6.
pérégrinité, R. iv. 12.
peton, R. ii. 3.
phénicoptère, R. i. 37, phoenicoptere.
philologue, R. i. pr., philologe.
470. piffre, R. iv. 36, pifre.
pimpant, R. iv. 10.
piocheur, R. i. 1.
pissotière, R. i. 5.
piston, R. iv. 41.
pivert, R. iv. 62, pivars (pl.).
planer 2, R. ii. pr.
plastron, R. iii. pr.
pleurard, R. iv. 21, plourart.
plèvre, R. iv. 30.
480. poltron, R. iv. 59, poiltron.
porte-balle, R. i. 9.
pouliot 1, R. iii. 49.
prégnante, R. Sc.
prélasser, R. ii. 24.
prélude, R. i. pr.
proboscide, R. v. 30.
prolepse, R. v. 20, prolepsie.
prolifique, R. iii. 31, prolificque.
prophylactique, R. iii. 29, prophylactice.
490. prosopopée, R. iii. pr.
prototype, R. iv. 25.
pulvérin, R. iv. 62.
pygmée, R. ii. 27.
quaderne, R. v. 10.
quadrat, R. Pant. pr.
quinaire, R. iii. 20.
quinaud, R. ii. 19.
quinconce, R. i. 55, quincunce.
quiproquo, R. iii. 23.
500. quitus, R. v. 18, quittus.
rabouillère, R. i. 5, raboulliere.
rambade, R. iii. 52.
ramberge, R. iv. 1.
raquette, R. i. 8.
ratiocination, R. iii. 31.
ratiociner, R. iii. 4.
ratisser, R. ii. 12.
ravelin 2, R. iii. pr.
rebéquer, R. ii. 12, rebecquer.
510. réfractaire, R. iii. 18, refraictaire.
refroidissement, R. iii. 31.
régale 2, R. iv. 31, regualle.
rémore, R. v. 30.
remorquer, R. iv. 21, remolquer.
rhagade, R. iv. 52, rhagadie.
rimailler, R. v. 47, rithmailler.
riverain, R. Pant. pr., riveran.
rogneur, R. v. 11, rongneur.
ronfleur, R. iv. 43.
520. sabouler, R. iii. 25.
saccade, R. i. 14.
saccader, R. ii. 17.
saccager, R. iv. 67.
salmigondis, R. iv. 59, salmiguondins.
sanglade, R. iii. pr.
santonine, R. iii. 50, santonique.
sarcasme, R. iv. 2e pr.
saucisson, R. iv. 59, saulcisson.
saumoneau, R. iv. 60, saulmonneau.
530. savant, R. ii. 2.
sbire, R. iii. 20.

scoliaste, R. iv. 49, scholiaste.
scripteur, R. iii. 18.
séculaire, R. Sc., seculare.
sentinelle, R. iii. pr.
sesame, R. iii. 25, sisame.
sidéral, R. i. 10, syderal.
sinapiser, R. ii. pr., sinapizer.
siroco, R. iv. 22, siroch.
540. songerie, R. iii. 14.
soutane, R. Sc., sottane.
spadassin, R. i. 33.
sphaceler, R. i. 27.
sphincter, R. iv. 67.
spiral, R. i. 8.
strapontin, R. iv. 63, transpontin.
strié, R. i. 8.
stryge, R. v. 30.
stupide, R. iv. 12.
550. sublunaire, R. iv. 1er pr.
succès, R. iv. 2.
surgir, R. iv. 36, surger.
surnuméraire, R. v. pr., supernumeraire.
symbole, R. iv. 33.
symbolique, R. v. 20.
symboliser, R. i. 10.
sympathie, R. i. 56.
symptome, R. iv. 63, symptomate.
taillade, R. ii. 29.
560. taillon, R. iv. 51.
talocher, R. iii. 6.
talonnière, R. iv. 2e pr.
taluer, R. ii. 15.
taquin, R. ii. 30, tacquin.
tarentule, R. iv. 64, tarentole.
tarot, R. i. 22, tarau.
taupin, R. i. 35, taulpin.
ténébrion, R. iii. 24.
tentative, R. iii. 11.
570. théorème, R. iii 14, teoreme.
thérapeutique, R. iii. 29, therapeutice.
thyade, R. iii. 32.
tintamarre, R. ii. 12.
tire-larigot, R. i. 8.
titubation, R. iv. 65.
tmèse, R. v. 29, tmesis.
tohu bohu, R. iv. 17, Thohu et Bohu.
torchonner, R. v. 7.
torcol, R. i. 54, torcoulx (pl.).
580. torticolis, R. ii. 30, torty colly.
touselle, R. iv. 45, touzelle.
tragique, R. iii. 26, tragicque.
translucidité, R. Chr. Ph.
traquenard, R. i. 12.
trinquer, R. iv. 15.
trivial, R. Sc.
tropique, R. iii. 51, tropicque.
tropologique, R. iii. 38, tropologicque.
trottiner, R. iv. pr., trotigner.
590. trouble-fête, R. i. 40, trouble-feste.
tuf, R. ii. 29, tuffe.
turbiné, R. v. 43.
tutélaire, R. iv. 42, tutellaire.
ventriloque, R. iv. 58.
ventripotent, R. iv. 59.
vérolé, R. i. pr.
vétusté, R. i. 56.
violon, R. v. 13.
vivifique, R. iii. pr., vivificque.
600. vocable, R. v. 45.
volter, R. iii. 51.
voltiger, R. i. 23.
voltigeur, R. i. 23.
zoophyte, R. iii. 8.

Pour 59 mots sur les 604 qu'on vient de lire, le *Diction-*

naire général n'est pas remonté au plus ancien exemple que nous fournit Rabelais lui-même; nous dressons donc ci-dessous une liste (B) de ces 59 mots avec indication à l'appui des passages à comparer.

Liste B.

		Exemple cité par le Dictionnaire général.	Exemple plus ancien.
1.	amphithéâtre,	R. Lettres.	R. ii. 5.
	angarie,	R. iv. 51,	R. iii. 1.
	asbeste,	R. iii. 52,	R. i. 5, asbestos.
	aspect,	R. iii. 44,	R. i. 23.
	badin,	R. iii. 37,	R. ii. 7, badinatorium.
	baliste,	R. iv. 61,	R. iii. pr.
	bécarre,	R. iii. 38,	R. ii. 7.
	bémol,	R. iii. 38,	R. ii. 7.
	boursouflé,	R. iii. 38,	R. i. 54.
10.	boussole,	R. v. 17,	R. i. 23.
	brandi,	R. iv. 17,	R. iii. 26.
	bronze,	R. v. 37,	R. iii. 27, i., 1.
	brusque,	R. v. 28,	R. ii. 29.
	brusquement,	R. iii. 43,	R. i. 27.
	cabale,	R. iii. 15,	R. ii. 18.
	cabalistique,	R. iii. 15,	R. ii. 12, cabbalistique.
	cagoule,	R. iv. 2,	R. i. 40.
	caillebote,	R. iii. 51,	R. ii. 13.
	capilotade,	R. iv. 59,	R. i. 21.
20.	capsule,	R. iv. 27,	R. ii. 14.
	célèbre,	R. iii. 38,	R. ii. 6.
	compartiment,	R. Sc.,	R. iii. pr.
	contracte,	R. iii. 51,	R. ii. 19.
	contrescarpe,	R. Sc.,	R. iii. pr.
	dauber,	R. iv. 15,	R. iii. 40.
	dégraisseur,	R. iv. 48,	R. ii. 30.
	dive,	R. v. 44,	R. iii. 8.
	écorche-cul (à),	R. iv. 13,	R. ii. 29.
	évirer,	R. iv. 23,	R. iii. 28.
30.	fanfare,	R. iv. 39,	R. ii. 7.
	faquin,	R. iii. 37,	R. i. 2.
	farfadet,	R. iii. 11,	R. ii. 7.
	fat,	R. v. pr.,	R. i. 21.

	foisonnant,	R. v. 23,	R. iii. 4.
	frison 2,	R. iv. 22,	R. i. 12, phryzon.
	gare 1,	R. iv. 33,	R. i. 27.
	improviste,	R. v. 20,	R. iii. 23.
	inférer,	R. iii. 2,	R. ii. 2.
	maléficié,	R. iii. 28,	R. i. 52.
40.	messer,	R. iv. 67,	R. iii. 19.
	métamorphose,	R. Br. D.,	R. iii. 14.
	monacal,	R. iii. 28,	R. i. 27.
	morion,	R. iv. 29,	R. iii. pr.
	mourre,	R. iv. 14,	R. i. 22.
	opter,	R. iv. pr.,	R. iii. 1.
	orangé,	R. v. 24,	R. i. 56.
	parallèle,	R. iv. 1,	R. ii. 18.
	parque,	R. iv. 18,	R. iii. 10.
	pâtir,	R. iii. 23,	R. i. 10.
	patte-pelu,	R. iv. pr. 1,	R. ii. 7, patepelutarum.
50.	pédané,	R. iv. 16,	R. iii. 42.
	pérégrinité,	R. iv. 12 (?),	R. iii. 47.
	piston,	R. iv. 41,	R. i. 22.
	scripteur,	R. iii. 18,	R. ii. 7.
	stupide,	R. iv. 12,	R. i. 31.
	symbole,	R. iv. 33,	R. i. 10.
	trinquer,	R. iv. 15,	R. ii. 28.
	tropique,	R. iii. 51,	R. ii. 2.
59.	violon,	R. v. 13,	R. iii. 46.

Il s'agit maintenant de démontrer que pour un nombre considérable des vocables de la langue actuelle dont se sert Rabelais, le *Dictionnaire général* donne comme premier exemple un texte postérieur à cet auteur. On en trouvera la preuve dans la longue liste de 470 mots que nous avons dressée (C).

Liste C.

1. abhorrer, 1539, R. Est., abhorrir ou abhorrer; 1532-5, R. i. 40, abhorrir.
acariâtre, 1541, Calvin, *Instit. chr.;* 1532-5, R. i. 2.
accolade, av. 1561, O. de Magny, *Odes;* 1552, R. iv. 10.
acromion, av. 1590, Paré, vi. 19; 1532-5, R. i. 43.
adiante, av. 1590, Paré, dans Littré, adianthe; 1552, R. iv. 24, adiantos; 1546, R. iii. 50, adiantum.
agate, 1539, R. Est., agathe; 1532-5, R. i. 56, agathe.

ajuster, XVI, adjuster, voy. Du Cange, adjoustare; 1532-5, R. i. 23, adjuster.
alberge, 1564, J. Thierry, *Dict. franç.-lat.;* 1546, R. iii. 8.
alchimiste, 1558, Bon. des Pér., *Nouv.,* 12; 1532-5, R. i. 24, alchymiste.
10. alcyon, av. 1577, R. Belleau, ii. 343; 1564, R. v. 6, alcyone.
algèbre, 1554, J. Peletier, *Algèbre,* titre; 1546, R. iii. 26, algebra.
alidade, XVI, Chauvet, *Prat. de géométrie;* 1546, R. iii. 26, alidada.
almicantarat, 1552, Jacquinot, *Astrolabe,* 12 b, almicantarath; 1546, R. iii. 38, almicantarath.
aluner, 1690, Furetière; 1532-5, R. ii. 11.
alysson, 1566, Du Pinet, *Dioscoride,* alysson; 1546, R. iii. 50, alyssum.
ambulant, 1680, Richelet; 1558, R. Ep. du Lim.
amphibie, 1571, Thevet, *Cosm. univ.,* amphibie; av. 1570, Grevin, dans *Delb. Rec.,* amphivie; 1565, R. Chr. ph., amphibie.
amphibologie, av. 1564, Calvin, *Comment. de l'harm. ev.;* 1546, R. iii. 19.
amure, 1687, Desroches, dans Jal, amure; 1643, Fournier, dans Jal, amule; 1552, R. iv. 20, amure. Est-ce le verbe?
20. amygdale, av. 1590, Paré, i. 17; 1552, R. iv. 30.
angine, 1549, Tagault, *Instit. chir.,* 61; 1546, R. iii. 51.
annales, 1549, R. Est.; 1532-5, R. ii. 1.
antériorité, 1690, Furetière; 1565, R. Chr. ph.
antipéristase, av. 1590, Paré, Introd., 5; 1565, R. Chr. ph., antiperistasie.
antithèse, 1583, F. Bretin, trad. de Lucien; 1564, R. v. 19.
apanager, av. 1615, Pasq., *Rech.,* iv. 20; 1532-5, R. ii. 12, appainaiger.
apparat, XVI-XVII, d'Aub., *Hist. univ.;* 1532-5, R. i. 12.
arithmétique, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 23.
ascite, av. 1590, Paré, vi. 11, ascites; 1564, R. v. 20 (au sens d'individu atteint d'hydropisie).
30. astragale, av. 1590, Paré, iv 36; 1552, R. iv. 7.
astronomique, Jacquinot, *Astrolabe,* 61; 1532-5, R. i. 23.
athlète, 1554, J. de Maumont, dans *Delb. Rec.;* R. iii. 31.
attaquer, 1578, H. Est., *Nouv. lang. fr.-ital.;* 1549, R. Sc.
auricule, XIX; 1558, R. Ep. du Lim. (= petite oreille).
avare, 1549, R. Est.; 1546, R. iii. 10.
azimut, Jacquinot, *Astrolabe,* 15; 1546, R. iii. 38.
bafouer, XVI, Montaigne, ii. 12; 1532-5, R. i. 43.
bague, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 21.
bailleur, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 24.
40. balane, XIX; 1611, Cotg., sens de gland; 1546, R. iii. 2.
baptistaire (adj.), 1611, Cotg.; 1564, R. v. 28 (papier) baptistère.
baratter, 1583, Bretonnayau, dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. pr.
barbe (cheval) 2, xvi-xvii, d'Aub., *Foeneste,* iv. 1; 1532-5, R. i. 23.

baryton, 1835, Acad.; 1532-5, R. i. 7, barytoner (verbe).
baudet, 1547, texte dans God. Suppl.; 1532-5, R. i. 20.
bavard, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 12.
bergamasque, XIX; 1546, R. iii. 36.
bergamote, 1611, Cotg., bergamotte; 1546, R. iii. 13, bergamotte.
berner, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1532-5, R. i. 2.
50. bienséance, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 29.
bigarré, av. 1590, Paré, xxii. 4; 1546, R. iii. pr., biguarré.
biset, XVI, Du Pinet, dans God., Suppl., bizet; 1552, R. iv. 24, bizet.
bistouriser, 1694, Gherardi, Th. ital.; 1546, R. iii. pr., bistorier.
blanque, XVI, Montaiglon, *Anc. poés. fr.*, iii. 274; 1532-5, R. i. 22.
blasphémer, av. 1563, La Boétie, *Œuvres*, p. 447; 1546, R. iii.
bolide, 1878, Acad.; 1552, R. iv. 20, au sens de *sonde*.
bonase, XIX; 1551, R. iv. 67.
borne, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 21, bourne.
boucaner 1, 1578, J. de Léry, dans *Delb. Matér.;* 1546, R. iii. 28.
60. bouffonner, av. 1560, Du Bellay, *Regrets*, 112; 1549, R. Sc.
bouquin 4, 1611, Cotg.; 1532-5, R. i. 22, jouer à la bousquine.
bourrasque, av. 1577, R. Belleau, ii. 252; 1552, R. iv. 18.
bourrée 2, 1642, Oudin, bourée; 1532-5, R. i. 22, bourrée.
boursiller, 1611, Cotg.; 1552, R. iv. 20.
braquer, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1546, R. iii. pr., bracquer.
brase, XIX; 1546, R. iii. 25, braze, sens de *braise*.
bravement, 1539; 1532-5, R. ii. 13.
bressin, 1606, Nicot., bresin; 1552, R. iv. 20, bressiner (= haler sur le bressin), présuppose *bressin*.
brièvement, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 23, briefvement.
70. brinde, XVI, Thevet; 1578, H. Est.; 1552, R. iv. 1.
brodure, XVII, Bayle; 1532-5, R. i. 8.
buffeter 1, 1558, Bon. des Pér., *Nouv.*, 1; 1546, R. iii. 52.
bulletin, av. 1549, Marg. de N., *Hept.;* 1532-5, R. ii. 32.
bursal, 1593-4, Sat. Men.; 1546, R. iii. 40.
buste 1, 1549, R. Est.; 1546, R. iii. 38, bust.
buvant, XVII, La Font.; 1532-5, R. i. 5, beuvant.
buvette, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 5.
cabane, 1549, R. Est.; 1532-5, R. ii. 33.
cabosser, XIX; 1546, R. iii. pr.
80. cabre, 1611, Cotg.; 1532-5, R. i. 6.
cadavre, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, cadaver; 1532-5, R. i. 36, cadavre.
cadene, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1546, R. iii. 25, cathene.
cagot, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 54.
calige, XIX; 1546, R. iii. pr.
campanelle, XVI, Du Pinet, dans *Delb. Rec.;* 1552, R. iv. 12.
candide, 1549, J. du Bellay, *Def. et illustr.;* 1532-5, R. i. 10.
caparaçonner, XVI, D. Florès de Grèce; 1546, R. iii. pr.

carbonnade, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 21.
cartel, XVI, Carloix; 1552, R. iv. 32.
90. cartier, XVI, Et. de Médicis; 1553, R. Pant. pr. (éd. M.-L., iii. 243).
casserole, 1583, Inv. d'A. de Nicolay, dans God.; 1532-5, R. ii. 11, quacquerolle.
caudex, XIX; 1546, R. iii. 49, caudice.
cédant, 1740; 1546, R. iii. 33, cédent.
cercopithèque, XVI-XVII, Montlyard, dans *Delb. Rec.;* 1564, R. v. 29.
chacunière, XVI, Bon. des Pér., dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. ii. 14.
chamailler, 1549, R. Est.; 1546, R. iii. pr.
chapoter, 1611, Cotg.; 1546, R. iii. pr.
chevau-léger, 1579, Ordonn. de Blois, cheval léger; 1532-5, R. i. 23, cheval legier.
chinfreneau, av. 1590, Paré, iii. 693; R. v. (éd. M.-L., iii. 220).
100. chorée, 1878, Acad.; 1558, R. Ep. du Lim., sens de *danse*.
chouart, 1783; 1532-5, R. ii. 21, comme nom propre.
chute, 1539, R. Est., cheute: 1532-5, R. i. 23, cheute.
clemence, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 23.
cloche-pied, 1548, texte, dans God.; 1532-5, R. i. 23.
cocasse (adj.), 1771, Trévoux; 1552; R. iv. 17, comme substantif.
coche 4, av. 1585, Ronsard; 1552, R. iv. 38.
codex, 1835 (Ex. de codice, 1623); 1532-5, R. ii. 6, codice (sens diff.).
colocasie, 1611, Cotg., colocasie; XVIe s., J. Chemeau, colocasse; 1552, R. iv. 52, colocasie.
commode, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 20.
110. conche, 1762, Acad.; 1564, R. v. 30.
conjecturalement, XVIe s., Montaigne; 1546, R. iii. 44.
continûment, 1555, de la Bouthière, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 21.
contre-mine, 1549, R. Est.; 1546, R. iii. pr.
convier, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 2.
copiste, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 7.
cordelière, XVI, *Journal d'un bourgeois de Paris;* 1532-5, R. i. 56.
corinthien, XVI, Mont. i. 51; 1564, R. v. 36, corinthian.
corneter, XVI, Mont., ii. 37; 1546, R. iii. 28.
correct, av. 1544, Marot, *Épigr.*, 114; 1532-5, R. ii. 8.
120. corybantique, 1752, Trévoux; 1564, R. v. 1.
court-bâton, 1611, Cotg., court-baston; 1532-5, R. i. 22, jouer au court-baston.
cravan, 1555, P. Belon, cravant; 1532-5, R. i. 37, cravans (pl.).
croqueur, XVII, La Font., *Fables*, v. 5; 1564, R. pr. du Quart Livre.
croquignole, 1642, Oudin, chiquenaude; 1532-5, R. i. 22, jouer

aux crocquinolles; 1585, Acad., pâtisserie; 1564, R. v. 33, croquignolle.
croyable, 1532-5, R. i. 31.
curie, 1611, Cotg.; 1558, R. Ep. du Lim., éd. M.-L., iii. 276.
daphné, 1796, Encycl. Meth.; 1546, R. iii. 50.
dataire, 1611, Cotg.; 1532-5, R. ii. 7.
débaptiser, XVII, Théophile, ii. 158; 1564, R. v. 21.
130. déboutonner, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, desboutonner; 1532-5, R. ii. 20, deboutonner.
décadent, XIX, ex. de *decadant*, dans Brantôme, IX, 458; 1546, R. iii. 28.
déceler, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 12.
déchiqueture, 1578, J. de Léry, dans *Delb. Matér.*; 1532-5, R. i. 8.
décimer, 1559, Amyot, *Ant.*, 56; 1546, R. iii. 48.
découler, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 53.
dégourdissement, 1642, Oudin, desg...; 1552, R. iv. 49, desg...
déjection, av. 1590, Paré, XX, 23; 1552, R. iv. 67.
demi-dieu, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 13, semi-dieu.
dépenaillé, 1611, Cotg.; 1546, R. iii. 28.
140. déposant, 1690, Furetière; 1532-5, R. i. 19.
déraisonner, 1740, Acad.; 1552, R. iv. pr.
dérayer, XIX; 1532-5, R. i. 27, desrayer, dévoyer.
désordre, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 44.
dextrement, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 14.
diantre, XVI, Bon. des Pér., *Nouv.*, 29; 1532-5, R. i. 12.
docte, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 57.
dompteur, XVII, Chapelain; 1532-5, R. i. 2.
échauboulé, 1549, R. Est., eschaubouillé; 1546, R. iii. 28, eschaubouillé.
écosseur, 1560, Viret, dans *Delb. Rec.*; 1532-5, R. ii. 30, esgousseur.
150. éculer 2, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*; 1532-5, R. ii. 11.
effiler, 1554, Lecaron, *Poésies*, 70; 1546, R. iii. 39.
égratigneur, XVI, Vauq. de la Fresn., dans *Delb. Rec.*, esgratigneur; 1552, R. iv. 47, esgratineur.
embouchoir, XVI, Bon. des Pér., *Nouv.*, 25; 1532-5, R. ii. 7, ambouchouer.
émotion, 1539, R. Est., esmotion; 1532-5, R. i. 57, esmotion.
empaler, 1553, P. Belon, *Singularitez*, etc., ii. 201; 1532-5, R. i. 27.
empiéter, av. 1585, Ronsard, iv. 76; 1546, R. iii. 38.
encyclopédique, 1762, Acad.; 1565, R. Chr. ph., enciclopedique (voy. éd. M.-L., iii. 283).
endévé, 1549, R. Est., endesvé; 1546, R. iii. 26, endesvé.
enfileur, 1642, Oudin; 1532-5, R. ii. 30.
160. enthousiasme, 1573, P. de Thyard, *Œuvres*, éd. 1573, p. 9, enthusiasme; 1546, R. iii. pr. enthusiasme.

envi 2, 1559, Amyot, *Lyc.*, 26; 1532-5, R. i. 3.
épilepsie, 1549, J. Meignan, *Hist. des plantes*, dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. 32.
éplucheur, XVI, Du Pinet, dans *Delb. Rec.;* 1564, R. v. 27.
épointer, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1552, R. iv. pr.
équilibrer, 1611, Cotg.; 1552, R. iv. 63, aequilibrer.
équitable, 1552, G. Guéroult, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 50.
escarcelle, 1566, H. Est., Apol. pr. Hér., ii. 230; 1552, R. iv. 6.
escarpe, 1553, Le Plessis, *Ethiques d'Arist.;* 1549, R. Sc., éd. M.-L., iii. 409.
escarpin, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, 1546, R. iii. 51.
170. escrimer, 1587, La Noue, *Disc.;* 1532-5, R. i. 23.
espade, 1747, Duhamel du Monceau; 1546, R. iii. 42, au sens d'*épée*.
estafier, XVII, d'Aub. *Foeneste*, estaffier; 1578, H. Est., *Nouv. lang. fr.-ital.*, staffier; 1552, R. iv. 23, estaffier.
estafilade, XVI, J. Maugin, dans God. (sans doute Le Parangon de Vertu, Lyon, 1556); 1552, R. iv. 17, estafillade.
étriper, XVI, N. du Fail, dans *Delb. Rec.*, estripper; 1532-5, R. i. 43, estriper.
exclusif, 1541, Calv., *Instit. chr.;* 1532-5, R. ii. pr.
excrément, av. 1590, Paré, Introd., 4; 1532-5, R. i. 23.
excrétion, XVI, J. Canappe, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 23.
exhilarant, XVII, Molière, *Pourc.;* 1558, R. Ep. du Lim., éd. M.-L., iii. 276.
exténuer, 1544, *Rec. de vraie poés. fr.;* 1532-5, R. i. 24, exténuant (adj.).
180. extrêmement, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 50.
fâcherie, 1539, R. Est., fascherie; 1532-5, R. i. 6, fascherie.
fadement, 1611, Cotg.; 1548, R. pr. du Quart Livre, éd. M.-L., iii. 191-2.
fafelu, XVI, Anc. th. fr., ii. 73; 1546, R. iii. 28, farfelu.
falourde, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1549, R. Sc., éd. M.-L., iii. 395.
fécal, 1545, G. Guéroult, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 4.
fémur, 1586, J. Guillemeau, *Tables Anat.;* 1558, R. Ep. du Lim., éd. M.-L., iii. 278, fémore.
festin, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 51.
fidèle, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 10.
fixement, XVI, Mont., i. 2; 1564, R. v. 40, éd. M.-L., iii. 153.
190. flasque, 1611, Cotg., flaque; 1546, R. iii. 28, flacque.
florule, XIX; 1564, R. v. 20, une sorte de danse.
forgeron, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 29.
fortuit, 1549, R. Est., 1532-5, R. i. 52.
fouquet, 1776, Sonnerat, *Voyage à la Nouvelle-Guinée*, p. 125, au sens d'*hirondelle;* 1532-5, R. i. 22, jouer au foucquet.
fripon, XVI, Anc. th. fr., i. 183; 1532-5, R. ii. 7, fripponatorem.

frisure, 1539, G. Corrozet, Blas. domest., dans *Delb. Rec.*, frizure; 1532-5, R. i. 66, frizure.
frugal, 1611, Cotg.; 1532-5, R. i. 23.
frustrer, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 28.
fuyard, 1552, Ch. Est., dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 39.
200. gabet, 1694. Th. Corneille; 1552, R. iv. 65, guabet.
galamment, 1611, Cotg., galemment; 1532-5, R. i. 5, gualentement.
garde-corps, 1690, Furetière; 1532-5, R. ii. 15.
gelinotte, av. 1544, Marot, *Épigr.*, 36; 1532-5, R. i. 37, gualinotte.
gémeau, av. 1590, Paré, XIX, 4; 1546, R. iii. 26.
gendarmerie, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 47.
génial, XIX; 1546, R. iii. 38.
génie, 1611, Cotg.; 1532-5, R. ii. 6. Cf. génius, R. iii. 24.
géomancien, av. 1590, Paré, XIX, 31; 1532-5, R. ii. 22, géomantien.
gérer, 1611, Cotg.; 1558, R. Ep. du Lim., éd. M.-L., iii. 277.
210. grattelle, 1545, G. Guéroult, dans *Delb. Rec.*, gratelle; 1532-5, R. i. 31, le prince de Gratelles.
gribouillis, 1611, Cotg.; 1532-5, R. ii. 14, nom propre.
griffon 2, 1690, Furetière, 1564, R. v. 13, sens différent de l'actuel, mais même dérivation : griphon.
grincer, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 29.
gringalet, 1611; 1564, R. v. [33]. Cf. pour le sens.
gringuenaude, XVI, d'Aubigné; 1532-5, R. ii. 13.
grippement, 1611, Cotg.; 1546, R. iii. 21, gruppemens (pl.).
grole, 1762, Acad.; 1532-5, R. i. 22, jouer à la grolle.
guttural, 1578, J. de Léry, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. ii. 13, guittural.
han! 1835, Acad.; 1552, R. iv. 6.
220. hasardeux, 1559, Amyot, *Pélop.*, 1; 1546, R. iii. 24, hazardeux.
hecticque, 1835, Acad.; 1546, R. iii. 28.
hercule, 1762, Acad.; 1546, R. iii. pr., juron, hercules.
hère, XVI, Bon. des Pér., *Nouv.*, 31; 1532-5, R. i. 2, hers.
hibou, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 22, jouer au hibou.
ho, XVII, Molière, D. J.; 1532-5, R. i. 28.
homonymie, 1606, P, Mathieu, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 9.
hyacinthe, XVII, Saci; 1532-5, R. i. 21.
ictus, XIX, 1558, R. Ep. du Lim., éd. M.-L., iii. 275, icte.
importance, 1539, R. Est.; 1536. R. Lett., éd. M.-L., iii. 358.
230. importer, 1587, La Noue, *Disc.;* 1536, R. Lett., éd. M.-L., iii. 353.
imposture, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 9.
incommode, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 24.
incruster, XVI, Guill. du Choul.; 1546, R. iii. 2.
inculquer, 1549, R. Est.; 1532-5, R. ii. 6.

indication, av. 1590, Paré, Introd., 10; R. iv. 42.
inépuisable, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1532-5, R. ii. 18, inespuisable.
inopiné, 1549, R. Est.; 1546, R. iii. 5.
inopinément, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1549, R. Sc., éd. M.-L., iii. 396.
insipide, av. 1590, Paré, XX, 25; 1564, R. v. pr.
240. interpolation, 1611, Cotg.; 1546, R. iii. 42.
intimider, 1559, Amyot, *Caton d'Utiq.*, 35; 1546, R. iii. 27.
investiture, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1536, R. Lett., éd. M.-L., iii. 345.
ischion, av. 1590, Paré, i. 8; 1532-5, R. i. 27, ischie.
jaseur, av. 1544, Marot, *Met. d'Ov.*, 2; 1532-5, R. i. 12.
jeûneur, 1611, Cotg.; 1546, R. iii. 13, jeusneur.
jugulaire, 1542, J. Canappe, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 44.
lichen, 1556, R. Le Blanc, dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. 50.
liéger, XVI, Du Pinet, dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. 28.
lime-sourd, XVII, Colletet; 1532-5, R. i. 25.
250. liron, 1762, Acad.; 1552, R. iv. 59.
livêche, 1762, Acad.; 1546, R. iii. 50.
lobe, XVI, Du Pinet, dans *Delb. Rec.*, lobbe; 1532-5, R. ii. 14, lobe.
lombard, 1762, Acad.; 1532-5, R. i. 13.
lourdaud, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 7, lourdaudus.
lucide, av. 1590, Paré, iii. 7; 1546, R. iii. 13.
luter, av. 1590, Paré, XXV, 12; 1532-5, R. ii. 12.
magister, 1694, Acad.; 1532-5, R. i. 20, magistre.
magnanime, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 48, magnanimement, (adv.).
majordome, av. 1613, Regnier, *Sat.*, 10; 1552, R. iv, majour dome.
260. malappris, av. 1585, Ronsard, v. 364; 1564, R. v. 7, mal apprins.
malefaim, XVI, J. de Montlyard, dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. 15.
mal en point, XVII, La Font.; 1546, R. iii. 17.
malepeur, XVII-XVIII, Saint-Simon; 1552, R. iv, 67.
malignement, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 47.
malvoulu, XVII-XVIII, Saint-Simon; 1532-5, R. i. 31.
maritime, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 33.
masque, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 19.
massacrer, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1532-5, R. i. 2.
matérialité, 1690, Furetière; 1546, R. iii. 40.
270. matricule, XVI, Du Pinet, dans God.; 1532-5, R. ii. 14.
médiastin, 1546, Ch. Est.; 1532-5, R. i. 27.
médiocre, 1549, R. Est.; 1546, R. iii. pr.
méditerrané, XVI, Du Pinet, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 33.
méninge, 1541, J. Canappe, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 44.
mense, XVIII, Buffon; 1558, R. Ep. du Lim., éd. M.-L., iii. 276.

mentionner, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1532-5, R. i. 20.
messie, 1587, Vigenère, dans *Delb. Rec.*, messihe; 1532-5, R. i. 1, le Messias.
métalepse, 1611, Cotg.; 1546, R. iii. 14, metalepsis.
météorique, 1636, J. Deneyrolles, dans *Delb. Rec.;* 1565, R. Chr. Ph., éd. M.-L., iii. 284, metheorique.
280. métif, 1611, Cotg., mestif; 1564, R. v. 5, metifs (pl.).
milliaire (adj.). 1740, Acad.; 1532-5, R. ii. 23 (subst.).
mire, XVI, Mont., i. 30; 1552, R. iv. 62.
miserere, 1546, Ch. Est.; 1546, R. iii. 23.
mitonner, 1642, Oudin; 1546, R. iii. pr.
modal, XVI, Champeynac, *Logique,* dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. 38.
môle 2, av. 1590, Paré, XVIII, 41; 1546, R. iii. 51.
mollasse, 1559, Amyot, *Alcib.*, 2; 1552, R. iv. 9.
monnayeur, 1539, R. Est., monnoyeur; 1532-5, R. i. 24, monnoyeur.
mordicant, av. 1608, Vigenère; 1546, R. iii. 32.
290. morner, XVI, *Chr. Fr. Ier*, p. 305, Guiffrey; 1546, R. iii. 28.
mouchard, 1582, Montand, *Miroir des François,* mouschard; 1532-5, R. i. 22, jouer au mouchard.
muletier 1, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 22.
myope, 1578, J. Papon, *Troisième Notaire,* p. 233; 1552, R. iv, 64.
myosotis, 1615, J. des Moulins, *Hist. des plantes,* ii. 206, myosota ou myosotis; 1546, R. iii. 50, myosota.
naffe, 1570, J. Liébault, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 55, naphe.
narrer, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 39.
naturé, XVIII, Condillac; 1532-5, R. i. 52.
nitouche, av. 1589, Baïf; 1532-5, R. i. 27, sainte Nytouche.
nocher, av. 1560, J. du Bellay, nocher; 1546, R. iii. 48, nauchier.
300. oblong, 1611, Cotg.; 1546, R. iii. 49.
occurrence, 1574, Amyot, *Œuvres mor.*; 1552, R. iv. 3.
oculairement, XVI, Bon. des Pér., *Nouv.*, 127; 1532-5, R. ii. 11.
offensif, 1559, Amyot, *Alcib.*, 22; 1532-5, R. i. 7.
officiellement, 1790, Linguet; 1546, R. iii. 17, officialement.
officieux, 1546, R. iii. 38.
omoplate, 1546, Ch. Est.; 1532-5, R. i. 27.
onirocritie, 1752, Trévoux; 1546, R. iii. 13. Cf. onirocrite.
opale, av. 1577, R. Belleau; 1564, R. v. 40, opalle.
opime, 1762, Acad.; 1558, R. Ep. du Lim., éd. M.-L., iii. 276.
310. opisthographe, 1732, Trévoux; 1546, R. iii. pr.
orcanette, XVI, Du Pinet, dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. 49.
ortolan, 1611, Cotg., hortolan; 1552, R. iv. 59, hortolan.
ostrogot, 1718, Acad.; 1532-5, R. i. 54.
ouais, 1611, Cotg., houay; 1552, R. iv. 67, houay.
oursin, 1611, Cotg.; 1552, R. iv. 60.

outardeau, 1557, P. Belon, ostardeau; 1552, R. iv. 29, otardeau.
paillardise, 1539, R. Est.; 1532-5, R.
palingénésie, 1556, Thevet, *Cosmog. de Levant;* 1546, R. iii. 18.
palle, 1718, Acad.; XVII, Bossuet; 1546, R. iii. pr.
320. palme 2, 1740, Acad.; 1564, R. v. 23.
panacée, av. 1585, Ronsard; 1546, R. iii. 50, panacea.
papyracé, 1722, *Hist. de l'Acad. des sc.;* 1558, R. Ep. du Lim., éd. M.-L., iii. 279.
paquet, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 7.
pardessus, 1878, Acad.; 1533, R. Alm., éd. M.-L., iii. 256, sens de surplus.
parfum, 1549, R. Est., 1532-5, R. ii. 15.
parfumer, 1549, R. Est.; 1532-5, R. i. 13.
passedix, XVI-XVII, d'Aubigné, *Foeneste;* 1532-5, R. i. 22.
passereau, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 24.
patrie, 1539, J. Du Bellay; 1546, R. iii. 2.
330. pécore, 1542, P. de Changy, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. ii. 17.
péniblement, 1653, Oudin; 1546, R. iii. 1.
pennage, 1559, Amyot, *Flamin.*, 42; 1546, R. iii. 21, pennaige.
pénurie, 1752, Trévoux; 1532-5, R. ii. 6, employé encore deux fois par Rabelais.
péricrane, 1541, J. Canappe, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 44.
périnée, 1546, Ch. Est.; 1532-5, R. i. 13.
perpendiculairement, 1542, Bovelles, *Géom.;* 1532-5, R. i.
péronnelle, XVII, Molière; 1564, R. v. [33], nom de danse.
perspectif, 1536, J. Bouchet; 1532-5, R. i. 10.
perversion, av. 1590, Paré, VII, 9; 1546, R. iii. 31.
340. pervertisseur, XVI, Du Pinet, dans *Delb. Rec.;* 1552, R. iv. 46.
peste, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 27.
pestiféré, av. 1590, Paré, XXIII, 10; 1564, R. v. 18.
pétarade, av. 1544, Marot; 1532-5, R. i. 11.
pétard, 1585, G. Bouchet, *Serées,* pétart; 1532-5, R. i. 13, au sens de péteur.
péter, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 11.
pétrifier, av. 1589, B. Palissy; 1552, R. iv. pr.
peuple 2, 1878, Acad.; 1532-5, R. ii. 1.
pharynx, av. 1590, Paré, IV, 14; 1532-5, R. ii. 32, pharingues.
phénomène, 1570, Gentian Hervé, dans *Delb. Rec.;* 1564, R. v. 47.
350. philosopher, XVI, Mont., I, 18; 1532-5, R. ii. 18.
philtre, 1568, J. Grevin; 1546, R. iii. 1.
piédestal, 1547, J. Martin, dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. 38, pedestal.
pinastre, XVI, Du Pinet, dans *Delb. Rec.;* 1564, R. v. 25.
piquet 2, XVI, Chron. Bord., dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 22, picquet.
plaidoyer, 1539, R. Est., plaidoyé ou plaidoyer; 1532-5, R. i. 24, playdoiez (pl.).

pluvieux, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 24.
poêlon, 1611, Cotg.; 1532-5, R. ii. 4, paeslon.
poncire, 1570, Liébault, *Mais. rust.*, dans *Delb. Rec.*, poncille; 1546, R. iii. 50, poncire.
portique, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1564, R. v. 1, porticque.
360. poupon, XVI-XVII, Fr. de Sales, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 6.
précieusement, 1539, R. Est., pretieusement; 1532-5, R.
précipitation, 1549, R. Est.; 1546, R. iii. 32, praecipitation.
prédicable, 1582, Incert. et Van. des Sc., dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. 38.
présager, XVI, Mart. du Bellay; 1546, R. iii. 14, praesagir.
procès-verbal, 1611, Cotg.; 1546, R. iii. 44.
prohiber, 1549, R. Est.; 1546, R. iii. 33.
prurit, av. 1590, Paré, Introd., 17; 1552, R. iv. 49.
pudicité, 1574, Amyot, *Œuvres mor.;* 1532-5, R. i. 56.
pulvériser, av. 1590, Paré, Introd., 27; 1532-5, R. ii. 16.
370. pylore, av. 1590, Paré, XX, 23; 1552, R. iv. 30.
pythonisse, XVII, Saci; 1546, R. iii. 16, phitonisse.
questeur, 1539, E. de Laigue, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. ii. 7.
râble, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 27.
rafraîchisseur, 1547, J. Martin, dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. 33, refraischisseur.
ramasse, 1606, Nicot; 1532-5, R. ii. 7.
rame 2, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 30.
ramereau, av. 1585, Ronsard; 1552, R. iv. 59, ramerot.
rare, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 6.
rassette, 1561, Chirom. de Patrice Tricasse, ruscette; 1552, R. iv. 31, rasette.
380. ravier, XIX; 1564, R. v. 11, variante pour revers.
récemment, 1549, R. Est., recentement; 1549, R. Sc., recentement, éd. M.-L., iii. 393.
rechute, XVI, Bon. des Pér., *Nouv.*, 106, recheute; 1532-5, R. i. 22, à la recheute.
réciproquer, 1549, R. Est.; 1549, R. Sc., éd. M.-L., iii. 413.
redoubler, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 29.
remercier, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 47.
repli, 1539, R. Est., replis; 1532-5, R. ii. 22.
représentant, 1694, Acad.; 1552, R. iv. 2.
restrictif, 1690, Furetière; 1532-5, R. i. 6, restrinctif.
retrograder, 1564, J. Thierry, *Dict. fr.-lat.;* 1546, R. iii. 28.
390. rêvasserie, XVI, Mont., II, 12; 1553, R. Pant. pr., éd. M.-L., iii. 239.
rêvasseur, 1736, Voltaire; 1532-5, R. ii. 7, ravasseur.
révérer, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 58.
roturier, 1549, R. Est.; 1546, R. iii. 25.
rouche, 1762, Acad.; 1532-5, R. i. 40, rousche = ruche.

rugissement, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 10.
sabine, 1566, Guill. du Choul., dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. 50.
sacrosaint, XVI, Mont., I, 46; 1546, R. iii. 2.
safraner, 1549, R. Est.; 1546, R. iii. 23.
salive, 1718, Acad.; 1546, R. iii. 13.
400. salpétrier, av. 1590, Paré, VIII, 24, salpestrier; 1549, R. Sc., éd. M.-L., iii. 413, salpetrier.
salubre, 1552, Ch. Est., dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. ii. 31.
salubrité, 1552, Ch. Est., dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. pr.
sansonnet, 1539, Marot; 1532-5, R. i. 7.
saturer, 1762, Acad.; 1558, R. Ep. du Lim., éd. M.-L., iii. 275.
satyrique, 1539, Amyot, Ant. 98; 1552, R. iv. pr.
scandaleux, 1538, Marot; 1532-5, R. i. 7.
scélérat, 1611, Cotg.; 1552, R. iv. 9.
sceptique, 1546, M. de Saint-Gelais, dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. 36.
scintillant, XVIII, Beaumarchais, 1564, R. v. 19, scintilant.
410. séquence, 1694, Acad.; 1532-5, R. i. 22.
séraphique, 1585, N. du Fail, dans *Delb. Rec.;* 1552, R. iv. 51, seraphicque.
serfouette, XVI, O. de Serres, serfouete; 1532-5, R. i. 23.
serrement, 1539, R. Est.; 1532-5, R. ii. 18.
sexte, 1611, Cotg.; 1548, R. iv. 1er pr., éd. M.-L., iii. 188.
siphon, 1611, Cotg.; 1546, R. iii. 50, syphon.
spéculaire, 1556, R. Le Blanc, dans *Delb. Rec.;* 1552, R. iv. 1.
spinal, 1541, J. Canappe; 1532-5, R. i. 44.
stagnant, 1611, Cotg.; 1546, R. iii. 50.
subvenir, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 40.
420. superfétation, av. 1590, Paré, XVIII, 6; 1532-5, R. i. 3.
superbement, 1559, Amyot, *Public.*, 18; 1546, R. iii. pr.
sursauter, 1611, Cotg.; 1532-5, R. i. 6.
syndiquer, XIX; 1546, R. iii. 26, syndicquer (sens diff. = critiquer).
tambourineur, XVI, Bon. des Pér., *Nouv.*, 40, tabourineur; 1532-5, R. i. 27, tabourineur.
tenace, av. 1590, Paré, XX, 27; 1546, R. iii. 1.
tenancier, XVI-XVII, d'Aub., *Foeneste;* 1546, R. iii. 33.
tergiverser, 1541, Calvin; 1532-5, R. ii. 11.
terminal, 1783, Bulliard; 1546, R. iii. 1, les Terminales.
tester, 1611, Cotg.; 1552, R. iv. 27.
430. teston, 1611, Cotg.; 1532-5, R. ii. 16.
thériaque, 1611, Cotg.; 1532-5, R. ii. 16, theriacle.
tibia, av. 1590, Paré, XI, 23; 1558, R. Ep. du Lim., éd. M.-L., iii. 277, tibie.
tintouin, av. 1544, Marot, *Enfer;* 1532-5, R. i. 2.
tousser, av. 1590, Paré, VIII, 30; 1532-5, R. i. 17, toussans.
tousseur, XVI, Mont. I, 20; 1532-5, R. i. 14, tousseux.

trachée-artère, av. 1590, Paré, VI, 6; 1532-5, R. ii. 19.
transparence, 1578, Belleforest, dans *Delb. Rec.;* 1552, R. iv. 18.
trémousser, 1549, R. Est.; 1532-5, R. ii. 32, tresmousser.
trente et un, XVI-XVII, d'Aub., *Foeneste*, 1532-5, R. i. 22.
440. tribord, 1606, Nicot, estribord; 1552, R. iv. 63, tribort.
tripoter, 1582, Nic. de Montand, dans *Delb. Rec.;* 1546, R. iii. pr.
trombe, 1718, Acad.; 1549, R. Sc., éd. M.-L., iii. 409.
truc, XVI-XVII, d'Aub., *Foeneste;* 1546, R. iii. 42.
turbine, 1870, Acad.; XVI; 1532-5, R. i. 19.
typhon, 1798, Acad.; 1552, R. iv. 18, typhones.
ut, 1762, Acad.; 1552, R. iv. 19.
utile, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 23.
vade mecum, 1585, N. du Fail; 1532-5, R. ii. 28.
valide, 1585, N. du Fail; 1552, R. iv. 34.
450. vaurien, 1642, Oudin; 1532-5, R. i. 25, des rien ne vaulx.
vénéneux, 1552, Ch. Est., dans *Delb. Rec.;* 1552, R. iv. 63.
ventral, av. 1590, Paré, I, 22; 1564, R. v. pr.
ventricule, av. 1590, Paré, II, 12; 1532-5, R. i. 44.
ventru, 1552, Ch. Est., dans *Delb. Rec.;* 1552, R. iv. 59.
verdet, fin XVI, Louis Guyon, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. ii. 30.
vermiforme, XVI-XVII, d'Aub.; 1532-5, R. ii. 13.
verse 1, 1642, Oudin; 1552, R. iv. 3, au sens d'*espèce de canon.*
vertebre, 1539, R. Est.; 1532-5, R. i. 44.
vertement, 1611, Cotg.; 1532-5, R. ii. 17.
460. vertubleu, XVI-XVII, d'Aub., *Foeneste,* vertubieu; 1532-5, R. i. 39, vertus dieu.
veste, 1640, Oudin; 1532-5, R. ii. 6.
vigilant, XVI, Loy. Serviteur, vigillant; 1546, R. iii. 37.
vinage, XIX; 1552, R. iv. 1, sens de vins.
vivace, XVI, Mont. III, 13; 1546, R. iii. 2.
vivat, XVII, Scarron; 1552, R. iv. 53.
vole, 1642, Oudin; 1532-5, R. i. 22.
voltigeant (adj.), XVII, Descartes; 1564, R. v. 27.
voltigement, XVI, Du Pinet, dans *Delb. Rec.;* 1532-5, R. i. 35.
vote, 1798, Acad.; 1532-5, R. i. 45, au sens de *vœu.*
470. zibeline, 1611, Cotg., zibelline; 1532-5, R. i. 56, zibeline.

Paul Barbier fils.

(*A suivre.*)

NOTES POUR LE COMMENTAIRE.

I.

La fumée du rôti. (L. III, ch. xxxvii.)

Rabelais indique lui-même la source où il a puisé le conte du fou Seigny Joan. « Je ne seray hors de propous, si je vous raconte ce que dict Io. André sus un canon de certain rescript papal adressé au Maire et Bourgeoys de la Rochelle, et apres luy Panorme en ce mesmes canon, Barbatia sus les Pandectes, et recentement Iason en ses conseilz, de Seigny Ioan, fol insigne de Paris, bisayeul de Caillette. Le cas est tel. A Paris, en la roustisserie du petit Chastelet... »

Il existe, en effet, dans les *Décrétales* de Grégoire IX (I, 4, 10), un rescrit du pape Honorius III : *Maiori et Burgensibus de Rupella*. Mais je n'ai rien trouvé d'analogue au conte de Seigny Joan dans les gloses ou remarques sur ce rescrit, dues à Giovanni Andrea, Panormitanus, ou Andreas Barbatia, bien que j'aie fait des recherches dans les bibliothèques de Sienne, Genève et Florence. D'autre part, je n'ai pas pu consulter les *Consilia* de Jason (Ambrogio Giasone di Maijno), qui, selon Panzer, a laissé une immense quantité d'écrits (9 vol. in-fol., Venise, 1590). Ce qui est certain, c'est que le conte était bien connu par les légistes du temps de Rabelais. Joannes Nevizanus, de qui notre auteur a beaucoup tiré, en donne une version très raccourcie : « Praeterea nonne et fatui circa aliqua habent ingenium valde acutum, prout ille qui concordavit litem inter hospitatum et hospitem, cui fecit solvi ad sonitum unius turonensis, postquam ipse etiam cenaverat ad odorem assati » (*Ioh. Nev.*, lib. IV, fol. 119, 1; éd. goth., 1526). Un bon décrétaliste ou canoniste, qui pourrait feuilleter les gloses de ces *Juris utriusque monarchae*, retrouverait sans doute la version qui a servi à Rabelais et à

Érasme, qui donne également le conte (*Adag.*, II, 7, 65, et *Apophtegmata*, l. VI, *Mixt.*, 81).

II.

« J'y consideray diligentement la mode et accoustrement de la lanterne Polymixe de Martial, encore plus de l'Icosimixe, jadis consacrée par Canope, fille de Tisias » (l. V, ch. XXXII).

Comparez un épigramme de Callimache, dans l'*Anthologie palatine* (VI, 148) :

τῷ με Κανωπίτᾳ Καλλίστιον εἴκοσι μύξαις
πλούσιον ἡ Κριτίου λύχνον ἔθηκε θεῷ.

« Callistium, fille de Critias, m'a consacrée, lampe douée de vingt mèches, au dieu de Canopus » (c'est-à-dire Sérapis).

Remarquons que le ms. du l. V donne, au lieu de « Tisias », la leçon « Critias », qui est la bonne. L'auteur du Ve livre traduit mal, d'ailleurs ; il faut lire : « L'Icosimixe jadis consacrée à Canope par la fille de Critias. »

III.

« ... Ceste infinie et intellectuale sphaere, le centre de laquelle est en chascun lieu de l'univers, la circunference poinct (c'est Dieu, selon la doctrine de Hermes Trismegistus)... » (l. III, ch. XIII).

Cette définition de Dieu se retrouve à peu de chose près au l. V, ch. XLVIII. — On en trouve une jolie illustration dans le *Roman de la Rose* (éd. Francisque Michel, v. 20059-20064) :

Car el [la Vierge] sot des qu'el le portoit,
Dont au porter se confortoit,
Qu'il est l'espere merveillables
Qui ne puet estre terminables,
Qui par tous leus son centre lance
Ne l'en na la circonference.

W.-F. SMITH.

RABELAIS ET LE POÈTE ROBBÉ.

(1760.)

Un poète vendômois, Robbé (1714-1792), qui jouit d'une certaine notoriété dans sa région, a publié en 1760 un volume de poésies intitulé : *Mon Odyssée*[1]. Faisant le récit de ses voyages, il raconte une excursion à Chinon, où il visita la maison de Rabelais. Les renseignements donnés par Robbé sur ce sujet méritent d'être signalés à nouveau, parce que, d'abord, ceux du même genre sont rares, et ensuite parce qu'ils sont restés tout à fait inconnus, perdus; qu'ils sont dans l'œuvre bien oubliée du poète.

Ouvrons donc *Mon Odyssée,* et cueillons-y tout ce qui concerne Rabelais.

Page 68. — Dans le sommaire du troisième chant, on lit ce passage : « ..... Apparition de Rabelais qui invite [le poète] à aller lui rendre ses hommages dans sa maison de Chinon. Le poète s'y achemine. Ce qui se passe dans l'écurie de l'auberge. » — Robbé développe ce thème en plusieurs pages de vers rimés pauvrement. Le récit de son voyage à Chinon et de sa visite à l'hôtellerie de la Lamproie s'étend de la page 77 à 86. Laissant de côté tous les passages banals, où le poète se contente d'émettre des lieux communs sur Rabelais et sur ses œuvres, nous ne reproduisons ici que ce qui nous paraît utile à la description de l'hôtellerie chinonaise en 1760.

Robbé raconte qu'en faisant la route de la ville de Sainte-Maure à Chinon, il dort, et que, dans un songe, Rabelais lui apparaît et lui parle de la sorte :

. . . . . .

Je m'appelle Maître François,

1. La Haye, 1760, in-16, 125 p.

. . . . . .
Mais quoi : si voisin de Chinon,
Où ma plume a donné naissance
Au roman de tant de renom,
Dont je sçus amuser la France.
Tu n'iras pas dans ma maison,
D'encens m'y présenter ta dose
Et m'y tourner à ta façon,
Joyeuse hymne d'apothéose!
— Volontiers, Maître Rabelais,
Je vais m'y rendre sans délais.
. . . . . .
. . . . . .
Pour ne déplaire au bon génie,
Le Démon et la Poésie,
De Chinon je prends le chemin,
En versifiant dans ma tête
L'hymne qu'à mon patron j'apprête.
J'arrive au lieu de mes souhaits
Et demande à l'hôtellerie
Où demeurait feu Rabelais,
Qui fut l'honneur de sa patrie.
De quelle horreur suis-je saisi,
Quand on me répond : c'est ici.
Quoi! dis-je à l'hôte qui contemple
La surprise où je suis plongé.
Ce lieu qui devrait être un temple
En une taverne est changé.
Vas, vas, Chinon, tu n'es pas digne
D'avoir produit cet homme insigne.
L'hôte me prenait pour un fou
En voyant mon air have et flasque.
. . . . . .
Il me demande si je veux
Faire aujourd'hui mon réfectoire
Du cabinet où tant de gloire
Revient à l'objet de mes vœux.
— Oui, de grand cœur, je vous en prie,
Ce me fera beaucoup d'honneur.
Eh bien! soit, reprit-il, Monsieur,

Vous dînerez à l'écurie.
Cela m'aigrissait les humeurs,
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Je m'y fais dresser une table,
Et par force libation
Au joyeux curé de Meudon
Je fais mon amende honorable.
Je l'invoque; d'un burin sûr,
Je grave ces vers sur le mur :
« Ainsi vont les choses du monde,
« Ces murs autrefois décorés
« Des rayons aux arts consacrés
« N'ont plus qu'un ratelier immonde.
« François, qui fit de son flambeau
« Luire à Chinon un jour si beau
« Par les œuvres qu'il fit éclore,
« De sa tombe la sert encore,
« Il sait pourvoir à son besoin,
« Il ne lui faut plus que du foin! »
. . . . . .
Après que j'eus sur cette ville
Par ces vers soulagé ma bile,
Sans débrider je gagne Tours.
. . . . . .

Ainsi, Robbé avoue sa bile, et, dans un accès de mauvaise humeur, il dit son fait aux habitants de Chinon du XVIIIe siècle. Certes les Chinonais, mes compatriotes, eurent tort, grand tort de laisser transformer la chambre de Rabelais en une écurie, et les maîtres de l'hôtellerie de la Lamproie d'alors méritent particulièrement un blâme pour n'avoir pas conservé à cette chambre historique l'aspect coquet qu'elle avait en 1699, si l'on s'en rapporte à un dessin de la collection Gaignières. (Bibl. nat., n° 5324.) Cependant, au blâme, Robbé ajoute l'insulte, et dans des vers de mirlitons, il réclame pour les Chinonais comme punition : une botte de foin... N'insistons pas, de peur de

troubler ses mânes; et, sans rancune, sachons-lui gré d'avoir fait imprimer son excursion à Chinon en 1760.

Sa poésie est accompagnée d'une gravure fantaisiste qui le représente dans l'écurie de la Lamproie. Il est hissé sur la mangeoire et trace sur le mur les quelques vers cités plus hauts entre guillemets. Non loin de lui se dresse une table chargée de mets; d'un côté, on voit un âne attaché au ratelier, et, de l'autre, le maître d'hôtel et ses servantes. Si cette gravure n'est pas une fantaisie, comme nous avons malheureusement quelques raisons pour le croire, elle est le seul dessin connu de la chambre de Rabelais à Chinon, datant du XVIIIe siècle.

L'œuvre de Robbé ne nous offre qu'une récolte infime à présenter aux *Études rabelaisiennes*. Cependant, nous avons voulu apporter cette minuscule contribution à la biographie de Rabelais.

Henry GRIMAUD.

LE COURS DE RABELAIS

A LA FACULTÉ DE MONTPELLIER (18 OCTOBRE 1537-1538).

M. Marty-Laveaux, dans la substantielle notice biographique qu'il a insérée (ou plutôt que M. Petit de Julleville a insérée sous son nom) dans les *Œuvres de Rabelais* (t. V, p. XXVII), commet une erreur sur la date à laquelle Rabelais aurait professé à Montpellier.

Il « gagne Montpellier, dit-il, où il prend sa licence en médecine le 3 avril (1539), puis le doctorat le 22 mai suivant et commente en septembre les *Pronostics* d'Hippocrate dans le texte grec ».

La date 1539 pour 1537 est évidemment un lapsus, car, quelques pages plus loin (p. XXXI), précisant ces indications, l'auteur écrit : « Les registres de la Faculté nous apprennent qu'il passa sa licence le 3 avril 1537, son doctorat le 22 mai de la même année et qu'il interprétait, le 27 septembre, le texte grec des *Pronostics* d'Hippocrate. »

Or, cette erreur se trouve reproduite encore, en des termes identiques, dans l'étude consacrée à Rabelais par M. Petit de Julleville dans son *Histoire de la langue et de la littérature françaises* (t. III, p. 34). Il est donc nécessaire de la rectifier.

Le *Liber lectionum et clavium*, de la Faculté de médecine de Montpellier, pour la période de 1488 à 1555, donne la mention suivante :

Anno Domini 1537 facta fuit congregatio per fidem, die Sancti Cosme et Damiani, 27ª Septembris, in qua comparuerunt Doctores Sequentes :

Et primo Reverendus dominus Gilbertus Griffius, Cancellarius, qui pro suo ordinario elegit..., etc.

... dominus Franciscus Rabelæsus pro suo ordinario elegit librum Prognosticorum Hippocratis, quem Græce

interpretatus est (Gordon, *F. Rabelais à... Montpellier*, p. 27).

Pour comprendre cela, il faut savoir que l'année scolaire se divisait à Montpellier en deux périodes, celle du *Grand Ordinaire*, qui comprenait les cours des professeurs ordinaires, depuis la Saint-Luc (18 octobre) jusqu'à Pâques, et celle du *Petit Ordinaire*, qui comprenait les cours des docteurs libres, licenciés et bacheliers, depuis le lundi de Quasimodo jusqu'à la Saint-Jean (24 juin).

Chacune de ces périodes était précédée d'une assemblée de la Faculté, faite solennellement par le chancelier, dans laquelle était arrêté le programme de l'enseignement. C'était la *Congregatio per fidem*. Elle avait lieu, pour le *Grand Ordinaire*, entre la Saint-Michel (29 septembre) et la Saint-Luc (18 octobre), au son de la cloche, dans l'église Saint-Firmin, et tous les maîtres, à moins d'excuse légitime, étaient tenus d'y assister.

On y réglait le programme et la distribution des cours et on y distribuait les clefs, soit des archives, soit de la caisse. De là le titre du registre : *Liber congregationum et clavium*.

Rabelais, qui avait déjà fait, comme bachelier, en 1530-1531, son cours de stage au *Petit Ordinaire*, ne put donc faire son cours au *Grand Ordinaire* que du 18 octobre 1537 à la vigile des Rameaux 1538. La date du 27 septembre, indiquée pour ce cours, est donc fautive ; c'est celle, non du cours, mais de l'assemblée dans laquelle le cours fut arrêté.

Rabelais est mentionné en 1538 pour la dernière fois dans les registres de la Faculté. Il est dit à la fin du *Registre des Matricules* (1502-1561) qu'il reçut un écu d'or pour avoir fait son cours d'anatomie (Gordon, *op. cit.*, p. 35).

Dr DE SANTI.

DIAMERDIS.

Au chapitre xxx du livre II on lit, dans l'édition Marty-Laveaux (I, 363), que Panurge, voulant guérir Epistémon, qui avait eu la tête tranchée :

Adonc nectoya tres bien de beau vin blanc le col et puis la teste : et y synapiza de pouldre de *diamerdis* qu'il portoit tousjours en une de ses fasques...

Marty-Laveaux au commentaire (IV, 213) nous dit que, dans les premières éditions, on trouve *aloes* pour *diamerdis*. Cependant, dans le *Pantagruel* de 1533 (éd. de la *Société des Études rabelaisiennes*), on a bien toujours notre mot avec une légère différence de graphie : *diamerdys*.

Marty-Laveaux ajoute les renseignements suivants :

D'après les *Recherches italiennes et françoises* d'Oudin, *diamerdis* se dit quelquefois d'une préparation de sauge, médicament fort employé pour la guérison des plaies : « Confettione di Selvia Selvatica. Item merda. »

Dans la facétie intitulée : *la Vraye medecine qui guarist de tous maulx et plusieurs autres* (*Recueil de Poésies françoises*. Bibl. elzév., t. I, p. 161), nous trouvons ce remède ordonné « pour guarir les fols » :

Follemus guerissanteo
Prenez pour un double de sens
Et une once *dyamerdo*.

Ces indications expliquent pourquoi, dans le passage de Rabelais, la poudre de *diamerdis* est employée :

a) Pour une blessure.

b) Pour guérir un fou, puisqu'Epistémon a perdu la tête (« qui est le gaige d'un fol », comme dit Rabelais).

Quelle est l'origine du mot *diamerdis?*

On sait que, partant d'un type grec διὰ μορῶν = avec des mûres (pour τὸ διὰ μόρων φάρμακον), les médecins latins en firent un seul mot, *diamoron* = sirop, médicament fait avec des mûres. Ensuite, on confondit *-on* (= -ων) avec *-on* (= -ον), d'où les formes latinisées dont *diamorum* nous fournira le type.

D'après *diamoron, diacisson,* etc., on créa aussi des mots analogiquement, et ce procédé devint si commun qu'on va jusqu'à indiquer, dans le dictionnaire anglais de Phillips de 1678, la façon de s'y prendre :

Dia, a greek preposition... set before the names of many medicinal compositions, to which that of the principal ingredient is usually joined, by Physicians and Apothecaries as Diaprunum, etc.

Ces expressions pharmacologiques se sont presque toutes perdues avec le temps. Le Lexique de la *New Sydenham Society* en donne à peu près quatre-vingts, empruntées aux textes latins du moyen âge et du XVIe siècle. Le dictionnaire anglais-français de Fleming et Tibbins (Didot, 1844-1845) en donne encore vingt-deux. Le *Dictionnaire général* n'en reconnaît plus que sept. Ce sont les suivants : *diachylon* (diachylum), *diacode, diagrède, diapalme, diaprun, diascordium, diatragacanthe.*

Diachylon vient du grec διὰ χυλῶν = avec les jus. On trouve tout d'abord, dans les textes français du moyen âge, la forme *diaquilon*[1]. On prononçait sans doute, d'après la graphie, avec le son K. Cela expliquerait d'autant plus facilement la plaisanterie qui a fait naître les mots populaires *diaculon, diaculum.* Cette plaisanterie est ancienne.

1. Godefroy donne deux exemples, dont l'un est extrait de la chirurgie de Henri de Mondeville, qui remonte à 1314 (*emplastre dyaquilon*). — L'*Oxford Dictionary* de Murray donne un exemple anglais de 1313.

L'*Oxford Dictionary* de Murray donne *dyaculon* dans un texte anglais de 1322[1]. Puis, au XVIe siècle, l'étymologisme envahit la langue. A cause du χ de χυλῶν, on tend à écrire notre mot avec un *ch*. Paré parle d'un *amplastre de dyachilon magnum*[2]. Il en résulte une modification de la prononciation et on est porté à donner à *ch* le son chuintant. C'est là l'occasion d'une nouvelle plaisanterie, et on trouve, dans le dictionnaire français-flamand de Waesberghe, qui est de 1630, à côté de *diaculon* (influence de *cul*), *diachion* (influence de *chier*[3]).

Il est excessivement probable que *diamerdon* est antérieur à *diachion*. Quoi qu'il en soit, on le trouve dans un texte de 1482, *la Vie et Passion de Monseigneur Sainct Didier, martir et evesque de Lengres, jouée en la dicte cité l'an 1482, composée par Guillaume Flamang*[4]. Dans cet ouvrage, le *fol* qui interrompt de temps à autre le développement régulier de l'action par des discours bouffons qui n'ont aucune espèce de relation avec ce qui précède ou ce qui suit, s'écrie au moment où Marianus s'approche de l'empereur Honorius :

Sçavez-vous que Jehan d'Humes fit
En revenant de Montlandon,
Il trouva du sucre confit
Qu'on appelle *dyamerdon*.
Hélas! Dieu pardoint à Bordon!

1. Il faut lire aussi l'extrait du *Testament de Pathelin* dans La Curne de Sainte-Palaye :

Et a vous, maistre Aliborum,
D'oignement plain une boiste,
Voire du peur, *diaculum*,
Pour exposer *supra culum*
De ces fillettes, sans plus dire.

2. Paré, V, 10, dans le *Dict. gén.*, à *diachylon*.

3. Traduction : « Dat vochtich maecht ende suyvert. » Dans le *French-English Dictionary* de Cotgrave, éd. Howell, Londres, 1650, on lit : « *Diaculon*, a certaine mollifying plaister tearmed otherwise *diachylon*, because it is made of juices. »

4. Éd. J. Carnandet. Paris, Techener, 1855.

Il buvoit bien devant mangier.
Je dis Bordon, le messagier.
Déa affin que vous l'entendez.
Actendez, ma mye, actendez,
Ne courez plus, il est estainct.
Galant, vous avez tout atainct,
Car je vous ay vu au plus bas
Bouter la main jusques au cabas,
Par le pertuys du coutillon
Je m'en vois jouster sur ung bas
Contre Godefroy de Billon.

(P. 120-121.)

On voit que *diamerdon* a ici le sens de *merda*, comme le *diamerdis* d'Oudin.

Je ne saurais rien affirmer sur la terminaison de *diamerdis*[1]. Quant à la signification, on lit dans le *French-English Dictionary* de Cotgrave, édition de Howell publiée à Londres en 1650 :

Diamerdis, a confection of turdes, pilgrim's salve, also a shitten fellow.

Notre mot semblerait donc avoir eu plusieurs sens :

a) Le *pilgrim's salve* de Cotgrave, confection de sauge, bonne pour les plaies et pour guérir les fous.

b) Le *confection of turds* de Cotgrave, *merda*.

c) Le *shitten fellow* de Cotgrave, c'est-à-dire *individu merdeux, dégoûtant*.

Paul Barbier fils.

Leeds.

1. Cf. *a)*, du *promerdis* grant viande, dans Rab., éd. M.-L., iii. 218. — *b)*, deux exemples de *diaprunis*, dans Godefroy, *Dict. de l'ancienne langue française*. Complément, à *diaprun*.

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR LA FAMILLE DE RABELAIS.

Depuis la publication récemment faite dans la *Revue des Études rabelaisiennes* (1905, 1er fasc.) du résumé des deux premières leçons que j'ai consacrées, au Collège de France, aux origines de Rabelais, j'ai pu grouper quelques données nouvelles sur la famille de l'auteur du *Pantagruel*. J'ai recueilli d'abord un certain nombre de renseignements inédits dans les extraits du *Terrier* de l'abbaye de Seuilly, faits au XIXe siècle par André Salmon, et qui sont conservés dans le fonds des manuscrits de la bibliothèque municipale de Tours (no 1226). Voici ces extraits dans l'ordre chronologique; ils fournissent l'indication de seize pièces relatives aux parents de Rabelais[1].

1517, 24 novembre. Déclaration de Guymard Goupin du lieu de la Devinière.

1524, 25 avril. Acquêt par Antoine Rablays de Mathurin Lesnière pour des terres sises derrière l'enclos de l'abbaye près la croix de la Devinière, à la Maladrerie ou au champ Girault.

1527, 4 juin. Acquêt par Antoine Rablays de Mathurin Lesnière.

1562, 7 novembre. Déclaration de Thomas Rablays et d'autres ses frescheurs de maisons et appartenances, en quinze articles.

1. Je ne crois pas utile de donner ici les renvois aux volumes et aux folios du *Terrier* que j'ai transcrits d'après André Salmon. — C'est d'après un autre manuscrit du fonds Salmon que Carré de Busserolle a publié le texte qu'il donne à l'article *Seuilly* de son *Dictionnaire historique d'Indre-et-Loire* sur les propriétés foncières, cens et droits de l'abbaye dudit lieu. Je renvoie également aux manuscrits 1212, 1265, 1414, 1343 et 1344 de la bibliothèque de Tours.

1562, 7 novembre. Déclaration de Thomas Rablays d'un œuvre sis près la Devinière et le clos Rablays.

1592. Jugement contre René Marquet.

1600. Déclaration de Me Antoine Rabelays.

1610, 21 juin. Déclaration du sieur Antoine Rablays de maison et terres en quinze articles.

1610, 21 juin. Déclaration du sieur Antoine Rabelays de demi-arpent.

1612, 9 juin. Déclaration d'Antoine Rabelays.

1614, 9 juin. Déclaration de Me Antoine Rablays.

1614, 9 juin. Déclaration d'Antoine Rabelays de trois arpents et de seize boissellées près le clos Rablays.

1614, 9 juin. Déclaration du sieur Antoine Rablays de quatre pièces.

1614, 9 juin. Déclaration de Me Antoine Rablays pour le clos Rablays d'environ deux arpents.

1614. Déclaration d'Antoine Rablays et d'autres ses frescheurs d'un œuvre sis aux Longardes, près la Devinière.

1617, 29 mai. Acquêt par Thomas Rablays de Pierre Mahiet.

André Salmon fait remarquer, à la suite de ces extraits, que la famille de Rabelais posséda la Grande-Devinière, mais non point la Petite.

Les deux pièces datées de 1524 et de 1527 s'appliquent au père de Rabelais, Antoine, dont j'ai fait connaître la profession et les biens au cours des leçons signalées plus haut. Je rappelle que la *Maladerye* est citée, dans les opérations de la guerre picrocholine, au chapitre XLIII du *Gargantua*. Il est curieux de constater, une fois de plus, que le père de Rabelais possédait ou exploitait des terres sises à un lieudit signalé dans l'épopée burlesque du roman de son fils. Il résulte, en outre, de ces données, que le « Rabelays » mentionné dans une pièce des archives du château du Coudray-Montpensier, signalée par M. l'abbé Bossebœuf (*Le Coudray-Montpensier*. Tours, 1900, in-8°, p. 110), doit être, selon toute évidence, le père de Rabelais. Voici ce texte : « Le 19 janvier 1524, Jean Guyot

déclarait tenir du seigneur du Coudray certains domaines, « séant au carroy veuleguerement appelé La Futaye », pour lesquels il doit, à la Saint-Michel, III boisseaux de froment mesure de Loudun et deux chapons « en fraische « avec Pierre Simon ». « Item, plus, pour ces heritaiges, « 14 boisseaux froment de rente en fraische avecques Vin- « cent Tripier et Pierre Boutault; plus 1 boisseau de fro- « ment en fraische avecques *Rabellays,* Guyon d'Ancher, « Vincent Tripier et autres »; la déclaration est signée : Charpentier et Courillon » (cote CCCC).

En ce qui touche l'Antoine Rabelais, petit-neveu de Rabelais, mentionné plus haut, je puis produire un document inédit d'un vif intérêt dont je dois le texte et la transcription à M. Bannier, agent comptable des Archives nationales, que j'avais prié de vouloir bien effectuer quelques recherches dans le dépôt de la rue des Francs-Bourgeois, et à qui j'adresse ici mes plus sincères remerciements pour son obligeant empressement.

On verra par cette pièce que la famille Frapin, alliée, on le sait, à celle de Rabelais, avait fourni à l'Hôtel-Dieu de Chinon une bienfaitrice insigne : Marie Frapin. Nous avons trouvé, d'autre part, aux archives départementales d'Indre-et-Loire, dans le registre coté G. 771 : « Inventaire fait en 1625 des biens de la fabrique Saint-Maurice de Chinon », document déjà étudié par notre confrère M. Henry Grimaud[1], des mentions de legs faits à ladite fabrique par un membre de cette même famille, Renée Frapin ou Frappin, dame d'Aigremont, en 1579. Tout cela confirme l'aisance et même la richesse du milieu familial auquel appartenait Rabelais. Entre autres dons faits par Renée Frapin à la fabrique Saint-Maurice figurait une maison sise à Chinon qui fut habitée par le même Antoine Rabelais, apothicaire, neveu (ou plutôt petit-neveu) de l'auteur du *Pantagruel,* à qui l'on doit la *Déclaration* des biens et revenus de l'Hôtel-Dieu que nous publions plus loin. Le loyer

1. *Revue poitevine et saumuroise*, 1896, p. 325.

annuel perçu par la fabrique était de 60 livres. Son successeur dans cet immeuble fut un sieur Laurent, marchand de draps de soie, qui l'habitait en 1625, au moment où fut rédigé le registre coté actuellement G. 771. Cette maison devait se trouver sur la paroisse Saint-Jacques, comme semble l'indiquer l'élection de domicile faite par Antoine à la fin de la pièce publiée plus loin.

L'apothicaire Antoine Rabelais nous apparaît comme un personnage notable de la ville de Chinon. Ses fonctions d'administrateur de l'Hôtel-Dieu prouvent que sa situation était considérée comme importante et qu'il inspirait autant de confiance que d'estime à ses compatriotes. Il est probable qu'il mourut vers 1618, ou même dès 1617, car nous voyons à cette date son fils Thomas figurer dans un acquêt porté au terrier de l'abbaye de Seuilly et que nous avons cité plus haut.

Abel LEFRANC.

1609, 23 octobre.

C'est la déclaration que fournist Antoine Rabellais, maistre appoticquaire à Chinon, admistrateur (*sic*) de Lostel Dieu de Chinon, à Messieurs les commissaires depputez par le Roy en la chambre du Trésor à Paris pour les droictz des francqz fiefz et nouveaux acquestz du parlement de Paris, de l'estat du revenu dud. hostel-Dieu par chacun an et despance et fraiz qui se font par chacun an en icelle.

Premièrement : consiste en maison, grange, pressoir, chambres basse et haultes, jardrins a et sespase (*sic*).

Plus en unne disme despendante à Brianson les bordes, affermés quelques annés soixante et dix septiers de bled par tiers métail, seigle et orge, et une pipe de vin, quelques autres annés est affermé quatre vingtz-dix septiers et le plus souvant les fermiers ont diminction (*sic*) de la dicte ferme à cause du viviere des eaux qui dissipe et gaste la plus grande parties de bled estant prés des riviers.

Plus une aultre disme deppendant du lieu de Nitré et Parason qui s'aferme quelques annés trante-sept francqz, quelques aultres annés quarante livre.

Plus est deu audict hopital vingt et quatre septiers de mouture à cause du moulin du gué d'Availle.

Plus est deu audict hospital par chacun an douze septiers de bled par tiers seigle, fourmant et orge, à cause de la fresche de Givray.

Plus est deu audict hospital la somme de cent livre sur les aydes et tailles que deffuncte Damoizelle Marye Frapin a donné audict hospital.

Plus est deu audict hospital par chacun an la somme de soixante ou quatre vingtz livre de rante en plusieurs parsalle d'ung escu, trante solz, cinquante solz, dix solz, cinq solz, deux solz et six ung liard, desquelles rantes ont esté fort mal payée.

Plus est deu audict hospital dix douze septiers bled par plusieurs partye dont on est for mal payé, seigle, orge et fourmant, plus despand dud. hospital quatre herpant de vigne ou environ, en trois pièce, cy quelle par quelque anné on cuille quinze pipe de vin, quelques aultres annés douze pipe de vin, et ceste presante année mil six centz neuf n'y a esté cuilly que neuf pipe de vin, et coûté lesd. vignes par chacun an plus de vingt escu des façons.

Plus consiste en quatres arpans de prez prés les pons Lanonnain qui s'aferme quelques annés quatre vingt-dix livre, quelques aultres annés centz francqz, centz dix livre, selon les annés, et ont esté plusieurs anés que n'ont esté affermés que soixante et dix livre.

Plus en deux harpans et demy de prez prateaux, lequelle se fauche pour la maison pour les beste qui vont chercher du bois à la forest.

Plus despand dud. hospital cinq ou six caves et cavréaus au contenuy Sainct Martin et Saincte Radegonde, ausquelz on louge des pauvres gens pour l'honneur de Dieu, en tire l'on fort peu de louage.

Plus est deu aud. hospital par chacun an vingt et quatres boisseaulx de nois, desquelles on est for mal payé, à cause que n'y a aulcune condannaption, aucune dannasion.

Plus despand dud. hospital environ deux harpans et demy de terre labourable qui se font semer par moityé pour labourer, auquel le plus souvant on ne cuille rien, à cause des aux qui gaste tout, et se le plus souvant on seme trois fois et non n'y cuille rien.

Plus est deu par chacun an aud. hospital la somme de trante

six livre dix solz sur le dommaine de Chinon. Tous lesquelles revenuz bien recuillez et amassés ne peuvent valloir six, sept à huict centz livre, selon les années, encores bien que les fruictz apprésant vallant de largent, sans en ce comprandre les aultres débvoirs deuz aud. hostel Dieu, dont y a plusieurs procès.

S'ensuivent les charges dud. hospital :

Premièrement est nory et entretenu aud. hospital dix anfans de l'eage sinq et six ans et quatre qui sont en nourice, auquel pour chacun d'eux douze escuz, qui est par chacun an quarante et huict escuz par an pour les quatres.

Plus est nory et entretenu Martin Breton, pauvre homme viel et presque aveugle, et Jehan Beguin, pauvre homme viel et ulcéré, et Mary Guynet, aveugle, Jehan le Juge et sa femme, vieus et anticques et impotans de leurs membres et ne pouvant gangner leur vie, et le plus souvant et à présant encorre ont d'ordinaire quinze et saize malade pauvres étrangers qui y sont jusque à parfaicte garizon.

Plus paye led. hospital à Charle Descramo, gardien dud. hospital, par chacun an quarante livre en argent pour sa pitanse, par chacune année tant pour luy que pour sa femme, qui gouvernes les fammes malade et bien souvent qui ayde afaire les litz et reblanchir les malades, aussy luy est baillé par chacune semaine deux pins de fournage, qui sont chacun pin d'ung boisseau et demy de bled.

Plus est baillé audict Decramo trois pipe de vin pour luy et pour sa femme par chacun an.

Plus est baillé par chacun an pour son chaufage ung cens de fagos parez et trois courtes de gros bois.

Plus luy est baillé pour les aultres biens que faict audict hospital ung escu pour des soulliers aller recuiller les rantes et visiter les heritages.

Plus doibt ledict hospital par chacun à messieurs les chanoine et (*sic*) Sainct-Mesme deux septiers de fourmant et ung ducat.

Plus est deu au prieuré des Roches Sainct Paul douze boisseaulx fromant et dix-huict boisseaulx seigle mesure dudict lieu des Roches Sainct Paul, qui sont trois septiers cinq boisseaux mesure de Chinon.

Plus est deu par chacun an au curé de Monsieur Sainct-Estienne dudict Chinon six boisseaulx froumant et dix boisseaulx de seigle mesure dudict Chinon.

Plus est deu par chacun an au prieuré de Monsieur Sainct-Louand cinquante solz.

Plus est deu par chacun an au prieuré de Gramont trois livre trois solz de rante.

Plus est deu par chacun an à l'abaye de Turpenay la somme de trante et deux solz.

Plus est payé par chacun an à Missere Fransois Bonin, chapelin de l'église de Monsieur Sainct-Mesme, pour une messe qu'il célèbre tous les dimanches, quinze livre.

Plus est payé par chacun an à Missere Nicollas Poisonnière sept livre dix solz pour sélébrer tous les semadis de la sepmayne une messe à la chappelle dudict hostel Dieu.

Plus est payé part (*sic*) chacun an deux servante qui gouverne lesdictz anfans de l'hospital et au vallet qui va querir du bois à la forest avecq les asne, à chacun d'eux vingtz livre, qui sont soixante livre par an.

Plus en ceste année mil six centz neuf j'ay déboursé pour la couverture de lad. maison, comme appert part quitance, la somme de trante et six livre pour dix toizes de murailles tombée du jardin dud. hospital, qui ont couté à reffaire la somme de dix huict livre; aussy a esté mis ung souliveau et ung lisuard, le tout revient à soixante et quatre livre; aussy par chacun an fault nourir, vietir et chauser les susd. gens vielx et enfans, plus de cent cinquantes livres.

Plus pour l'antretien des deulx asnes au fers, bas, sangle et aultre estancille, quinze livre.

Plus est boullangé pour la despance dud. hostel Dieu chacune sepemaine vingt et sept boisseaulx de bled mouturé par tiers seigle, orge et metail.

Plus est despansé aud. hospital par chacun an pour quarante ou quarante cinq livre de pain blancq pris à la coche cheuz le boullanger; pour les mallades, il despance par chacun an, tant les jours megres que les jours à mancher chert, dix huict ou vingt solz en viende et poisson, beure et huille.

Et a esté achespté par chacun an pour quinze livres de sel à saller les pouseaux, pain et aultres nouriture.

Plus par chacun an fault pour quarante ou cinquante livre de pourseaux.

Plus en médicamans, médecines, onguens, confitures pour les malades et blessés, quelques années plus cant cinquantes livre, quelque fois moiens quelque fois plus.

Aussy est deu par chacun an douze ou treize pipe de vin, tant pour les mallades, serviteurs, vignerons, gens de journé et aultre personnes, boucherons, tonnelliers et gens de besongne qui travaille aud. hospital.

Laquelle déclaration ledict Rabellais aud. non faict arrest, certiffie et jure contenir vérité et ne scavoir aultres choses deppendant dudict hospital que se qu'il a sy-dessus déclaré et consant, en cas qu'il ayent quelque chose obmis ay employé, qu'il soient annexé et réuniz au dommaine du Roy, suivant les lettres patantes de Sa Majesté et commission de Messieurs les commissaires, et a led. Rabelais signé la présante déclaration de sa main et faict signer à sa requeste aus notaires royaulx, à Chinon, soubz-signez, le ving-troisiesme jour d'octobre, l'an mil six centz neuf; et a icelluy Rabellais faict eslection de dommicille en sa maison, situé en la parroisse Sainct-Jacques dud. Chinon, pour recepvoir tous exploictz requis et nessessaire pour sest effect, sans prejjudice de pouvoir bailler plus emple déclaration lors et aprés que plusieurs procez auront esté videz pour les rantes non recongneuz aud. hostel Dieu et plusieurs dons faictz à icelluy, dont led. Rabellais déclare n'an avoir peu estre payé, quelque déligence qu'il ayent peu faire, dont lesd. procez en font mation, dont parties sont pandant pardavant noz seigneurs de la Court de Parlement à Paris que pardavant Monsieur le lieutenant général à Chinon et à Ludun que à l'Ille Bouchard et aultre lieux.

Approuvé les motz : achespte sobz.

(Signé :) LECONTE, notaire royal. A. RABELAYS.
LESLE, notaire royal.

(Archives nationales, P. 773[96].)

COMPTE-RENDU.

HEGAUR et OWLGLASS. *Des François Rabelais weiland Arznei-Doktors und Pfarrers zu Meudon Gargantua, verdeutscht von Engelbert Hegaur und Dr. Owlglass.* München, Albert Langen, 1905. In-8°.

L'éditeur de la célèbre revue satirique *Simplicissimus* et des meilleures traductions allemandes de Maupassant et d'Anatole France, de Paul Hervieu et de Marcel Prévost, de Maurice Maetèrlinck et d'Octave Mirbeau vient de donner à l'Allemagne littéraire une nouvelle traduction du *Gargantua*. Elle est l'œuvre de deux auteurs : M. Hegaur, dont le nom m'est inconnu, se présente comme philologue ; le docteur Owlglass, un des plus illustres collaborateurs du *Simplicissimus*, est l'artiste qui a mis la dernière main au travail de ce savant.

Il n'est pas très difficile de reconnaître la part de chacun des deux traducteurs. M. Hegaur, sans doute, est responsable de chaque phrase qui démontre que l'original n'a pas été compris, ce qui lui arrive de temps en temps. Laissons de côté les cas moins graves pour citer la traduction du célèbre passage du l. I, chap. LVII, qui suit le « Fay ce que voudras » : « Denn ehrenhafte, gut erzogem, gesunde und umgängliche Menschen haben von Natur aus einem Hang zum Guten und eine Abneigung gegen das Schlechte : darin besteht ihr Glück » (au lieu de « das ist ihr Ehrgefühl »).

Voilà qui s'appelle méconnaître une des idées les plus chères à Rabelais. De telles fautes sont d'autant moins pardonnables qu'il y a en allemand une traduction de Rabelais qui est irréprochable au point de vue scientifique : celle de Gottlob Regis (1832), et il serait bien à regretter que MM. Hegaur et Owlglass n'eussent pas étudié cet excellent ouvrage en abordant la traduction du *Pantagruel*.

Malgré ses défauts, la nouvelle traduction est d'ailleurs un progrès considérable sur celle de Regis, du moins en ce qui concerne le style. La qualité et le défaut de l'ouvrage de Regis est d'être pédant. Il traduit savamment mot à mot, en imitant l'allemand

du XVIe siècle, le lourd verbiage de Fischart, ce qui rend la lecture pénible, et, d'autre part, empêche souvent l'auteur de trouver l'expression juste, forte et pittoresque. Regis ne nous fait grâce d'aucune épithète, d'aucun calembour de Rabelais, et les efforts qu'il fait pour les rendre sont par trop apparents. Sa traduction ne nous semble souvent que le prétexte à publier cet excellent commentaire, dont la *Revue des Études rabelaisiennes* a fait dernièrement l'éloge. Certes, les savants allemands qui n'ont pas l'habitude du français et qui veulent étudier Rabelais ne trouveront pas de meilleur instrument que la traduction de Regis. Mais ce n'est pas seulement le format incommode de ce livre qui l'a empêché de rendre Rabelais populaire en Allemagne.

La nouvelle traduction est beaucoup plus maniable, et elle est ornée avec toute l'élégance de cet art moderne dont le *Simplicissimus* et la *Iugend* ont été les promoteurs en Allemagne. Sans doute, elle n'est pas destinée à être étudiée par des savants, mais elle est écrite pour quiconque veut goûter l'art de Rabelais et s'égayer l'âme aux sages doctrines du pantagruélisme. En poursuivant ce but, les traducteurs ont complètement réussi; on peut lire leur ouvrage avec presque autant de plaisir que l'original. Rien n'est affaibli par une fade recherche de la décence; les traducteurs sont sans préjugés, et, en comparant une page de Regis avec une page d'Owlglass, on trouve dix passages que l'auteur moderne a su rendre avec plus de justesse, de clarté et de force. Personne ne lui reprochera, vu le but qu'il s'est posé, d'avoir supprimé les deux chapitres sur les couleurs de Gargantua, la trop longue description des costumes des Thélémites, dix strophes des Fanfreluches antidotées et d'autres longueurs. Et partout on retrouve cette liberté d'interprétation, qui ne commet pourtant point d'infidélités envers l'esprit de l'original : les phrases qui seraient trop longues en allemand, sont coupées en deux; parfois, un mot ajouté au texte remplace le commentaire que les traducteurs ont supprimé avec raison. Bref, on a tout fait pour donner à cette traduction toute la beauté et fluidité du style, qui, seules, pourront faire de *Gargantua* un livre classique en Allemagne, un livre susceptible d'exercer de l'influence sur la littérature allemande moderne.

(Zurich.) Albert Baur.

Fran.ci Rabelęsi καὶ τῶν αὐτοῦ φίλων.

Ne quis alius impune, aut Venetiis aut usquam locorum hos Galeni libros imprimat, & Clementis VII. Pont. Max. & Senatus Veneti decreto cautum est.

Nunc vero Fran.cus Pecrellus, me habet

CHRONIQUE.

Notre fac-similé. — Nous publions, d'autre part, l'ex-libris inédit de Rabelais, communiqué en 1904 à l'une des séances de la Société par l'entremise de M. W. F. Smith, de Cambridge, ex-libris remarquable où s'affirme l'admirable écriture de Rabelais et qui se trouve répété sur le titre de tous les volumes d'une édition de Galien conservée à la bibliothèque de Sheffield.

Touselle. — Dans le *Journal des Débats* du 10 août 1905, notre confrère M. Antoine Thomas a fait paraître, sous la rubrique de *Au jour le jour*, une note piquante sur le mot *touselle* qui se trouve dans *Pantagruel* (IV, 4 et 45). Nous ne pouvons mieux faire que de la reproduire ici :

La Fontaine et les céréales.

Les *Annales du Midi* ont publié, dans leur numéro de juillet, un curieux article de M. Boissonnade, professeur à l'Université de Poitiers, sur la production et le commerce des céréales en Languedoc à la fin du xviie siècle. M. Boissonnade est un historien de profession, plusieurs fois lauréat de l'Institut; très familier avec les documents relatifs à la vie économique de l'ancienne France, il excelle à en extraire ce qu'ils renferment de salutaires enseignements. Mais il n'a pas lu seulement Olivier de Serres et la littérature austère des mémoires des intendants de province; tout lui est bon pour nous instruire, jusqu'aux *Contes* de La Fontaine. Et c'est plaisir vraiment que de voir, entre les colonnes de ses statistiques et au milieu du fracas des vocables sonores qui servent aux Languedociens à désigner les présents de Cérès, tels que *aufègue, moussole* ou *trémézon*, apparaître tout à coup la silhouette naïve du diable de Papefiguière, à qui le malin fermier donna de si mémorables leçons d'agriculture :

Je crois qu'il faut les couvrir de touselle,
Car c'est un grain qui vient fort aisément.

Connaissez-vous la *touselle*, « sorte de froment dont l'épi est sans barbe », dit l'Académie, « céréale recherchée entre toutes par la boulangerie », ajoute M. Boissonnade? L'Académie a admis ce mot dans son édition de 1762, mais il est évident que c'est parce que les

Contes du bonhomme lui avaient donné quelque notoriété. Or, quand les *Contes* parurent, les bourgeois du Marais ouvrirent de grands yeux en entendant parler de *touselle*, et je me figure que, même aujourd'hui, le mot ne court pas les rues de Paris. A tout le moins pensèrent-ils que La Fontaine savait de quoi il parlait. Erreur profonde : les poètes ont le culte du « verbe », cela leur suffit. Dans le *Dictionnaire* publié en 1680 par Richelet, il y a un article bien curieux à ce sujet. Le voici textuellement; on verra que le procédé de l'*interview* n'a pas été inventé de nos jours :

« La *touselle* est une sorte d'herbe ou de graine, et c'est ce que j'en puis dire. On ne connoît point à Paris cette herbe. J'ai consulté plusieurs greniers ou grenetiers et plusieurs herboristes fameux; ils m'ont tous dit qu'ils ne savoient ce que c'étoit que la *touselle*. Là-dessus, j'ai vu le célèbre Monsieur de La Fontaine à qui, après les premiers compliments, j'ai dit : « Vous vous êtes servi du mot « de *touselle* dans vos *Contes;* et qu'est-ce que *touselle?* — Par « Apollon, je n'en sais rien, m'a-t-il répondu, mais je crois que « c'est une herbe qui vient en Touraine, car Messire François Rabe- « lais, de qui j'ai emprunté ce mot, étoit, à ce que je pense, Tou- « rangeau. » Si je connois jamais quelque habile homme de Touraine, je m'instruirai de la *touselle,* je la décrirai et en dirai les proprietez. En attendant je puis assurer tous ceux qui ce présent livre verront que la *touselle* est un mot provincial dont s'est servi à dessein Monsieur de La Fontaine. »

N'est-il pas charmant ce trait de candeur du bon La Fontaine? Et comme la conscience professionnelle du lexicographe Richelet le fait délicieusement ressortir!

En fait, Richelet aurait perdu son temps à interroger les habiles gens de Touraine, car *touselle* est un mot de Languedoc, que Rabelais a dû rapporter de son séjour à Montpellier. Et l'on peut se demander si, malgré Rabelais, malgré La Fontaine, malgré l'Académie, c'est vraiment là un mot français. Mais pourquoi, après tout, lui refuser ses lettres de naturalisation? *Touselle* vient de moins loin et il est moins rébarbatif que *turneps* ou *rutabaga;* il ne faut pas lui garder rigueur d'être entré dans la langue par la littérature.

Antoine Thomas.

Rabelais a Metz. — M. Georges Ducrocq vient de publier dans le premier numéro d'une nouvelle série de la revue nouvelle *l'Austrasie,* p. 103-120, un article intéressant et alerte sur *le Séjour de Rabelais à Metz*, avec plusieurs illustrations fort utiles. Nous signalons avec plaisir cette étude, — où la *Revue des Études rabelaisiennes* se trouve citée, — à nos lecteurs, en souhaitant une belle et longue carrière à la nouvelle revue messine. (S'adresser aux bureaux de *l'Austrasie*, place Saint-Louis, 50, à Metz, ou à la librairie Champion.)

L'INSTITUTION CHRÉTIENNE DE CALVIN. — M. Abel Lefranc a entrepris, en collaboration avec les membres de la conférence d'histoire littéraire de la Renaissance, à l'École pratique des hautes-études, une édition de la première traduction française de l'*Institution chrétienne* de Calvin, de 1541, aujourd'hui introuvable.

LES PLUS ANCIENNES MENTIONS DU « PANTAGRUEL » ET DU « GARGANTUA ». — A propos de l'article que j'ai publié sous ce titre dans le précédent fascicule (p. 216-221), je crois utile de signaler un volume qui porte la date de 1533 et dans le titre duquel le nom de Pantagruel se trouve cité, c'est le *Livre des marchands, fort utile à toutes gens*, « nouvellement composé par le sire Pantapole, bien expert en tel affaire, prochain voysin du seigneur Pantagruel. Imprimé à Corinthe, le xxij d'aoust, l'an mil cinq cens xxxiij ». Ce petit volume est l'œuvre d'Antoine Marcourt.

On le voit, il ne s'agit pas ici d'une allusion directe au *Pantagruel* ni d'une mention analogues à celles que j'ai citées, mais simplement d'un emploi du nom Pantagruel, évidemment inspiré par l'apparition du livre de Rabelais. Rien ne prouve d'ailleurs avec certitude que la date du 22 août 1533 soit exacte. Si elle l'est, nous aurions là la première application du nom du héros rabelaisien. Jusque-là, on le sait, c'est-à-dire avant l'apparition du *Pantagruel* de Rabelais, le nom de Pantagruel servait à désigner un diable de mystère ou une sécheresse de gorge. Le *Livre des marchands* est une satire virulente contre la cour de Rome et contre la vénalité des choses saintes.

Au sujet des remarques que j'ai formulées sur la *Légende joyeuse de maistre Pierre Faifeu* et sur les erreurs de date commises au sujet de cet ouvrage par tous les auteurs qui en ont traité, j'ai reçu plusieurs lettres confirmant les résultats auxquels mes recherches m'avaient conduit, une, entre autres, de notre confrère M. H. Morf, qui a inséré dans son excellente *Franz. Literatur d. XVI Jahrh.*, p. 234, § 14, une note qui indique qu'il ne croyait déjà plus à la date de 1526. A. L.

EXPOSITION A CHINON. — La Société *les Amis du vieux Chinon* a organisé, dans les salons de l'hôtel de ville de Chinon, une exposition d'art rétrospectif les 19 et 20 août 1905. On

relève dans le *Catalogue* (Chinon, impr. Delaunaye-Dehaies, 1905, in-8°, 25 p.) des portraits de Rabelais (dont un ancien, non signé ni daté, et un autre par Eugène Delacroix), des gravures, représentant Rabelais ou des épisodes de son roman, et quelques précieuses éditions du XVIe siècle appartenant à M. Tourlet, à savoir : *la Vie inestimable du grand Gargantua*... (Fr. Juste, 1537); *la Vie trés horrificque du grand Gargantua* (Fr. Juste, 1542); *Pantagruel roi des Dipsodes*... Fr. Juste, 1542); *Grands Annales... du grand Gargantua et Pantagruel, son fils*... (P. de Tours, 1543, in-16, « comprenant le titre et l'avis de *l'imprimeur au lecteur*, — tout ce que l'on connaît de cette édition »); *les Navigations de Panurge*... (Pierre de Tours, 1543); *le Tiers livre*... (Lyon, 1547); *Aphorismorum Hippocratis sectiones septem*... (Gryphe, 1545); *Topographia antiquae Romae*... (Gryphe, 1534).

La transmontane. — Un de nos confrères veut bien me demander pour quels motifs (p. 10 des *Navigations de Pantagruel*) j'ai donné comme un vent du sud, poussant le navire de Pantagruel vers le nord, un vent de la transmontane (*Pantagruel*, II, 24), qui serait plutôt un vent soufflant du nord. Au moment où Pantagruel fait voile au vent de la transmontane, il vient du sud, c'est-à-dire du cap de Bonne-Espérance et du royaume de Mélinde; par conséquent, il serait absurde de supposer qu'il y retourne, et c'est ce qu'il faudrait admettre si l'on considère le vent de la transmontane comme un vent du nord. On se trouverait dans l'obligation de supposer que le héros rabelaisien a terminé son voyage et qu'il revient sur ses pas, ce que tout contredit absolument dans le récit. Il est clair que Pantagruel navigue dans toute autre direction que celle du sud, puisqu'il en vient. Or, les jeux de mots très évidents sur Meden, Uti, Uden indiquent assez clairement qu'il va vers le nord, vers Aden et la mer Rouge. Maintenant, comment expliquer qu'un vent de la transmontane puisse être un vent du sud? Évidemment, par ce fait que les voyageurs de Rabelais voguant depuis un certain temps dans l'hémisphère austral, — puisqu'ils arrivent du cap de Bonne-Espérance et qu'ils n'ont pas encore de nouveau franchi l'équateur au moment où ils se dirigent vers Meden, Uti, Uden, — les termes géographiques usuels se trouvent pour ainsi dire renversés. Rabelais emploie, selon toute vraisemblance, le mot transmontane dans

le sens de pôle, et le pôle auquel on songe naturellement quand il s'agit de l'hémisphère austral, c'est le pôle sud. De là, le vent du sud dont j'ai parlé dans mon exposé. Il ne saurait être question, dans cette partie de l'Océan indien, d'un vent soufflant du pôle nord, et je crois avoir démontré, d'autre part, que l'on ne peut songer à un vent venant du nord, puisqu'il aurait pour effet d'enlever toute espèce de sens au voyage entrepris, en obligeant les navigateurs à refaire la longue route qu'ils viennent de parcourir, au lieu de les pousser vers le nord et Aden, seule direction logique à assigner à la navigation du fils de Gargantua, au départ de Mélinde.

A. L.

Une sculpture du chateau d'Usson. — Les représentations bachiques sont rares dans la sculpture française du XVIe siècle. Il peut être intéressant de signaler à nos confrères une sculpture de ce genre au château d'Usson, près Pons (Charente-Inférieure), une des constructions les plus remarquables de la Renaissance en Saintonge (1535-1545). Elle représente Bacchus jeune, aux membres énormes, portant un costume de l'époque, assis sur un tonneau. Aucune image ne saurait mieux nous donner l'idée de Gargantua ou de Pantagruel jeunes, tels que les contemporains de Rabelais pouvaient les imaginer. Cette sculpture est placée au-dessus d'une porte. Elle est accompagnée d'une inscription bachique célébrant le vin et recommandant le jambon pour aider à boire davantage. Au-dessus du relief de Bacchus, un centaure. A. L.

Notre bibliothèque. — Nous avons acquis pour la Société : *le Gargantua du siècle* ou *l'Oracle de la dive bouteille* (Louis XVI et sa famille). Gravure gr. in-fol. coloriée. Texte au bas (tiré du *Pantagruel*). La *Revue* publiera prochainement ce très rare et curieux document.

Chandelles de Mirebeau. — L'explication donnée par M. H. Clouzot ici même (t. II, 1904, p. 228) ne me paraît pas exacte.

On faisait, avec les résidus, le « tourteau » des matières grasses ayant servi à l'extraction de l'huile (noix, colza, lin, etc.), un produit combustible qu'on mélangeait à de la résine et qui formait de minces cierges ou chandelles, dont on

se servait, — et dont on se sert encore dans certains coins du Languedoc, — pour l'éclairage. Ces chandelles répandent une fumée âcre très désagréable et donnent peu de lumière; en revanche, elles crépitent si fort et projettent des éclats de résine au point que leur nom ordinaire, dans tout le Lauraguais, est *pétarels*. Je connais encore des villages montagnards où l'on s'éclaire avec des pétarels. — Quant au *calel* (en Poitou *chareuil*), dont parle également Rabelais au IIe livre lorsqu'il dit qu'il n'y a plus « d'olif (oli) duis le calel », c'est-à-dire plus d'huile dans la lampe, c'est la lampe antique à trois becs et à mèche qu'on trouve encore dans toutes les maisons du Lauraguais. Il y a de la sorte dans Rabelais tant d'allusions aux coutumes, aux mœurs et au langage du pays toulousain que je suis convaincu que Rabelais a dû habiter de 1526 à 1530 la région du Languedoc voisine du Toulousain ou du Lauraguais, vraisemblablement Castres, comme l'a écrit Borrel.

Dr DE SANTI.

RABELAIS ACTUEL. — Le congrès pédagogique, réuni à Florac au mois d'août, a examiné, discuté et défini, — de son mieux, — l'idée de patrie et de patriotisme. A-t-il eu raison? C'est un point sur lequel notre confrère M. Henry Roujon n'est pas d'accord avec notre confrère M. Jaurès, comme veut bien me le signaler notre confrère M. Fernand Vandérem. Dans un très spirituel article du *Figaro* (du 24 août 1905), M. Henry Roujon raille gentiment les instituteurs philosophes, et il regrette qu'ils n'aient pas cru devoir imiter un grandissime clerc d'Angleterre, nommé Thaumaste, qui, oyant le bruit et renommée du savoir incomparable de Pantagruel, vint à Paris pour s'en assurer, mais ne voulut discuter que par signes pour ce que les matières étaient trop ardues. « Il était bien Anglais, ce Thaumaste, ajoute M. Henry Roujon. Un lambeau d'étoffe au haut d'un mât, un salut échangé, un double cri, voilà qui vaut mieux que toutes les harangues. Il est des sentiments de pudeur farouche qui ne s'expriment décemment que par gestes. »

Or, M. Jaurès n'est pas du tout de l'avis de M. Roujon : il estime (dans l'*Humanité* du 7 septembre 1905) que l'on peut « penser à propos de la patrie », que le patriotisme ne doit pas être un sujet interdit, et que les instituteurs de Florac ont eu tout à fait raison de discuter et d'examiner les devoirs

qu'ils ont à enseigner aux enfants. Pour finir, il invoque une page de Rabelais où celui-ci « s'élève contre la guerre et où il propose de terminer par l'arbitrage les différends des peuples. Ces choses-là, ce n'est point par signes et par gestes que Rabelais les a signifiées, mais dans le plus clair, le plus noble et le plus ferme langage. C'était déjà, dans le génie de la Renaissance française, la grande inspiration humaine de la Révolution... ».

Ainsi notre bon maître François, large, abondant, et souriant, fournit impartialement à nos éminents confrères des arguments contraires. J. B.

Le testicule pathologique dans Rabelais. — Sous ce titre, M. le Dr Albarel (de Névian) étudie, dans la *Chronique médicale* du 15 septembre 1905 (p. 593-596), la longue litanie du l. III, ch. xxviii, où Frère Jean qualifie les glandes génitales de Panurge. Il montre que tous ces qualificatifs s'appliquent à merveille aux différentes périodes de la « syphilis testiculaire », que Rabelais devait, par conséquent, avoir soignée et connaître fort bien.

Rabelais et la Bretagne. — Le 12 juin 1905, M. Abel Lefranc a présidé, à Montfort-l'Amaury, le 7e Pardon d'Anne de Bretagne. Il a prononcé, à cette occasion, un discours sur « Rabelais et la Bretagne » qui a été publié ou analysé par un certain nombre de journaux de Paris et de la province. *Le Clocher breton* de juillet 1905 en a publié le texte complet.

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

RABELAIS

A L'ENTREVUE D'AIGUESMORTES.

(JUILLET 1538.)

La plupart des travaux dont Rabelais a été l'objet depuis quelques années ont porté sur son œuvre; les points obscurs de sa vie n'ont été que fort peu étudiés; aussi croyons-nous qu'on ne lira pas sans intérêt un document qui nous révèle un détail curieux de sa biographie.

Maître François avait dû rentrer en France, au printemps de l'année 1536, à la suite du cardinal Du Bellay. On ne sait à peu près rien de lui pendant les trois années qui suivent; or, une lettre d'un savant magistrat nîmois, Antoine Arlier, qui était en relations d'amitié avec Dolet, Rabelais et tous les hommes éminents de Lyon, nous apprend que notre auteur fut de ceux qui accompagnèrent François Ier à l'entrevue d'Aiguesmortes et qu'il revint avec le roi à Lyon vers la fin de juillet 1538.

Disons d'abord quelques mots de l'auteur de la lettre.

Antoine Arlier, qui, nous l'avons dit, était originaire de Nîmes, avait étudié à l'Université de Padoue, où il semble être arrivé en 1528. Il s'y était particulièrement initié aux finesses de la langue latine, telle que Bembo l'écrivait, et, quand il eut repassé les Alpes, il se fit une place distinguée parmi les humanistes. Il parvint vite aux honneurs municipaux et fut nommé, en 1535, premier consul de Nîmes. Il fut alors député par la ville auprès du roi pour lui offrir une figure d'argent en relief représentant les arènes[1]. Le 23 novembre 1535, il fut pourvu de l'office de lieutenant du sénéchal de Provence au siège d'Arles[2]. Ses

1. Lelong, *Bibliothèque historique*, III, n° 29912.
2. *Catal. des actes de François Ier*, VII, n° 24214.

fonctions et sa science juridique le recommandèrent à Jean Nicolas, qui, au mois de décembre 1537, lui dédia une édition du *Praesumptionum Tractatus* d'Alciat[1].

Lorsqu'il fut convenu que Charles-Quint entrerait dans le port d'Aiguesmortes pour y rencontrer le roi de France, Arlier, qui administrait le territoire sur lequel l'entrevue devait avoir lieu, reçut du connétable de Montmorency l'ordre d'édifier à la hâte une salle où François Ier pût recevoir son hôte. Assisté de Philibert Babou de La Bourdaisière, secrétaire des finances, qui fournissait les fonds nécessaires, le lieutenant du sénéchal fit ce tour de force d'élever en trois jours la salle où les deux monarques se réunirent avec les personnages qui les accompagnaient[2]. Il en fut lui-même l'architecte; il avait fait ses preuves quelques années auparavant dans une circonstance non moins solennelle. Lors de l'entrée de François Ier à Nîmes, en 1533, les peintres manquaient, les Marseillais, qui avaient aussi l'honneur de la visite royale, ayant réquisitionné tous les artistes. Arlier avait pris lui-même le pinceau et brossé les décors. C'était lui aussi qui avait composé les emblèmes et les devises qui complétaient la décoration[3].

Comme Arlier se mettait en route pour Aiguesmortes, il reçut d'Estienne Dolet un présent qui lui fut particulièrement agréable, celui du recueil de vers que venait de faire paraître l'imprimeur lyonnais. Ce don lui était d'autant plus précieux que le poète, dont la réputation venait

1. Le volume est dédié « inclytae reipub. Arelatensi ejusque prosenescalco, Antonio Arlerio benemerito ». Voy. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, V, p. 465; VI, p. 197.

2. Il s'agit, évidemment, de la grande salle ajoutée à la maison de M. de La Garde, et dans laquelle des banquets eurent lieu le 15 et le 16 juillet. Archambaud de La Rivoire, qui avait l'honneur de loger l'empereur et dont la maison avait été reliée par un pont avec celle de M. de La Garde, nous a laissé une relation minutieuse de l'entrevue, mais il ne dit pas qui avait dirigé les constructions élevées pour la circonstance, ni comment elles étaient décorées. Voy. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1re série, III, pp. 29-33.

3. Bibliothèque Méjanes, à Aix en Provence, ms. 761, pp. 44-45.

d'être consacrée par la publication de ses Commentaires sur la langue latine, lui adressait des vers et le classait ainsi parmi les humanistes de marque. Malgré les préoccupations qu'il avait alors, le vice-sénéchal d'Arles dévora ce volume, et, dès son retour à Nîmes, il écrivit à Dolet une lettre contenant les plus chaleureux remerciements.

Dans cette lettre, que nous reproduisons ci-après, le magistrat provençal ne nous donne aucun détail sur l'entrevue des deux souverains; il suppose que Dolet a été informé de tout par ceux qui accompagnaient le roi et qui sont revenus avec lui à Lyon. Parmi les personnages qui faisaient partie de la suite de François Ier, il n'en cite que deux, mais leurs noms sont à retenir : Rabelais et Christophe Richer. Ainsi, l'auteur de *Pantagruel* vit de près Charles-Quint; il jouissait alors de la faveur royale. Ce détail nous paraît avoir une réelle importance.

Ajoutons maintenant qu'Arlier ne tarda pas à être récompensé de ses peines. Le 14 décembre 1538, il fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Piémont. L'année suivante, son secrétaire commença la transcription des lettres qui nous sont parvenues. Ce recueil, qui fut continué jusqu'en 1543, contient en tout quatre-vingt-une pièces; il offre un véritable intérêt pour l'histoire des études en France, et nous nous proposons, avec le concours de notre ami M. John L. Gerig, d'en donner prochainement une édition complète. La lettre que nous imprimons ici ne sera que l'annonce de cette publication :

ANTO. ARLERIUS STEPHANO DOLETO S.

Etsi magnopere sum delectatus proximo Regis Caesarisque in Provinciam adventu, tamen majorem, mehercle, tu ipse laetitiae causam quam caetera omnia obtulisti. Cum enim ad XII calendas Augusti[1] ad Fossas Marianas[2] venissem accepis-

1. Cette date a probablement été altérée par le copiste. Le 12 des calendes d'août correspond au 21 juillet; or, l'entrevue de François Ier et de Charles-Quint eut lieu les 14, 15 et 16 juillet.

2. Le nom des « Fossae Marianae » s'est conservé dans celui de Fos; mais ici Arlier l'emploie pour désigner Aiguesmortes.

semque a conestabili mandata ut, quoniam esset Carolus imperator ibi cito affuturus, curarem celerrime aulas tanti principis adventu et regio nomine dignas architectari, et una cum Bordaserio, homine sane digno[1], res tandem ex animi nostri sententia successit, atque intra breve tridui spacium id sumus consequuti ut absolute mandata perfecisse videremur. Miraris quod tibi videor studia nostra infoeliciter commutasse et ex leguleio in architectum sim commutatus? Desine, queso, et Arlerium non ad unam tantam personam in scena gerendam natum puta.

« His ita peractis, mihi inter Regis magnificentiam Caesaris vultus, utriusque autem ex summa contentione et simultate summam celeremque animorum conjunctionem admiranti, illud multo jucundissimum accidit quod in magna illustrium virorum frequentia et incredibili principum celebritate, a te *Epigrammatum Liber*[2], simul et literae tuae redditae sunt. Quem librum tanta accepi legendi cupiditate, continuoque ita sum affectus, nihil ut putem, aut gratius unquam, aut opportunius accidisse. In quo cum me caetera omnia delectarent, illud quidem gratissimum fuit quod nostram benevolentiam jam inde a longis temporibus constitutam notam omnibus per te esse volueris. Idque optime omnium cecidit quod in magno et raro Gallorum atque Hispanorum conventu, quo fere e tota Gallia concursus facti sunt, liber est allatus. Nam et doctissimus quisque copiam [?] illius videndi fieri volebat, et ipse commodiorem opportunitatem desyderare non poteram tuae erga me benevolentiae declarandae. Amor enim tuus perferebatur

1. Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière, trésorier de France et trésorier de l'Épargne après Semblançay, avait été pourvu, le 30 octobre 1531, de l'office de secrétaire du roi pour les finances (*Catal. des actes de François Ier*, II, n° 4272). Si Arlier le considère comme un homme tout à fait recommandable, c'est qu'il salue en lui un humaniste. Philibert avait, notamment, protégé Geofroy Tory, qui lui adressa des lettres imprimées dans l'édition de Pomponius Mela (janvier 1508, n. st.) et lui dédia les éditions de Bérose (mai 1510) et de l'Itinéraire d'Antonin (1512).

2. *Stephani Doleti Galli Aurelii Carminum Libri quatuor*. Lugduni, anno M D XXXVIII, in-4° de 2 ff., 175 pp. et 2 ff. Le recueil contient (pp. 52 et 73) des vers à l'adresse d'Arlier, que Dolet remercie d'avoir contribué puissamment à lui obtenir sa grâce après le meurtre du mois de décembre 1536. M. R.-C. Christie, qui relève ces vers, dit ne rien savoir d'Arlier (*Étienne Dolet*, trad. Stryieński, 1886, p. 298).

omnium sermonibus singularis. Itaque hoc vere licet dicere, illum diem mihi prae caeteris clarius illuxisse, cum fortuna, vel ut verius dicam, meorum benevolentia tot tantasque commoditates eodem mihi tempore incluserit. Sed, heus tu! facere non potui quin liber tuus mihi e manibus excuteretur. Cum enim Hispanus jam de reditu cogitaret omnesque certatim ad triremes trajicerent, ipse, cum forte honoris et officii causa episcopum quendam, doctum sane hominem, assectarer, naviculam ingressi, dum ad triremes contenderemus, rogavit inter colloquendum quidnam libri id esset quem tum haberem in manibus. Quem cum recenter excusum et scriptum, mihique ab ipso autore certissimum amicitiae pignus missum respondissem, legit aliquantisper, tandem obsecravit ut, quoniam eo proficisceretur quo fortasse bibliopolae nullos adhuc pertulerint, illum dono sibi darem nihil gratius me facere posse. Donavi igitur, invito certe et libenti animo : invito quidem, quod aegre acerbeque ferrem eo me destitui libro quem ipse ad me diligenter mittendum curasses; libenti autem quoniam, cum viderem necessitudinem inter nos mutuam eo pervenisse et jam firmiorem esse quam ut aliquo munere retinenda esset, malui ego eo ipso libro, quamvis elegantissimo, carere, quam si in caussam fuissem, quominus tua laus et celebre nomen non illuc celeriter perferretur. Dedi tamen operam et mandata librariis ut continuo ad me alium mittendum curarent. Quem ut recuperavero, in eo statui ingenii mei vires reficere, licebitque aliquando partim cum Musis, jandudum (opinor quod se intermiserim) mihi iratis, redire in gratiam, partim in nostra bibliotheca habere, ubi langorem et omnes animi mei molestias curasque deponam.

« Novi quod ad te scriberem nihil erat; non enim, puto, literas de rebus hic novissime gestis a nobis expectas. Nihil enim ejusmodi fuit quin omnium fama, sermonibus, nunciis, quocumque terrarum perlatum sit. Sed neque qui cum rege Lugdunum profecti sunt[1], *inter quos, tui amantissimos, multos cognovi, Rabelesium, Richerium*[2] *et id genus centuriam*, te

1. Le roi passa par Lyon le 30 juillet 1538. Le 3 août, il était à Paray-le-Monial.

2. Comme Dolet et comme Arlier, Christophe Richer avait étudié en Italie; il avait été reçu docteur ès droits à Padoue (voy. François Mugnier, *Jehan de Boyssonné et le Parlement français de Chambéry*, 1898, p. 374, en note). Il fut lié avec Marot, avec Nicolas Bourbon

insalutato arbitror discessisse, a quibus si quid erat quod scire velles, commodius quam per nos certior fieri potuisti. Hoc igitur tantum scribo ut, cum inter nos tantam benevolentiam esse volueris, quantam nemo nostrum sine magna inconstantiae et sceleris nota jam interrumpere possit, a me tibi omnem operam, omne studium, curam, laborem certo promittas. Me enim nullum officium studiique munus in nostro amore praetermissurum tibi confirmo. Valetudinem tuam, mi Dolete, fac diligenter cures, eamque et perpetuae laudi et tuis incolumem conserves, atque Saevos[1] tuos nostrosque meo nomine officiose saluta. Vale. Arelate[2]. »

Nous n'avons relevé dans la correspondance d'Arlier qu'une autre mention relative à Rabelais. Il cite son témoignage et celui du cardinal Du Bellay, en faveur de Guillaume Bigot, dans une lettre adressée de Turin à Claude Baduel, le 11 avril 1541[3].

Émile Picot.

de Vandœuvre, avec Gilbert Ducher et avec une foule d'hommes distingués. D'abord secrétaire du chancelier Du Bourg, il devint par la suite valet de chambre du roi et maître des requêtes de la reine, visita le Levant, où il composa son traité *De rebus Turcarum* (1540): enfin, il remplit deux missions en Danemark (1541, 1544-1546). Il épousa une Danoise, Marie de Scudoroze, et mourut le 24 mars 1553 (voy. Fleury Vindry, *Les Ambassadeurs français permanents au XVIe siècle*, 1903, in-4°, p. 34). M. Vindry dit que Richer était né en 1514. Cette date ne nous paraît guère admissible.

1. Il s'agit des Scève.

2. Bibliothèque Méjanes, à Aix en Provence, ms. 761, pp. 99-104.

3. « Sed ut ad Bigotium, unde sum digressus, aliquando redeam, hominis ingenium et doctrinam non solum laudo, verum etiam suspicio; de moribus vero, tuum erit judicium, qui ejus longiore fueris usus consuetudine. Nec pretereunda duxi que de illo Bellaius et Rabelesius, viri doctissimi, et sentiunt et predicant » (ms. cité, p. 126).

LES

AUTOGRAPHES DE RABELAIS.

Nous entreprenons de donner ici le catalogue de tous les autographes connus de Rabelais. En dressant cette liste, nous croyons répondre aux vœux d'un grand nombre de nos confrères. Ce répertoire, que l'on n'avait pas encore tenté d'établir, aura le double avantage de grouper des documents isographiques restés dispersés jusqu'à présent, — et dont le rapprochement pourra suggérer des observations nouvelles et intéressantes, — et peut-être aussi de faciliter la découverte d'autographes inconnus de l'auteur du *Gargantua*. Grâce aux éléments de comparaison qui vont être présentés, il n'est pas impossible, en effet, que l'on parvienne à retrouver des pièces non signées de l'écriture de Rabelais, par exemple dans les fonds de manuscrits ou d'archives provenant de la maison des du Bellay. Qui sait si d'heureux chercheurs, familiarisés avec toutes les nuances de l'écriture de Rabelais, ne réussiront pas à mettre la main sur quelque manuscrit du grand Tourangeau, égaré parmi des recueils d'ouvrages anonymes, ou encore, ce qui semble plus probable, sur des annotations marginales laissées par lui sur quelque édition de Lucien, d'Érasme ou de tel autre auteur aimé? Mais ce serait là sans doute un trop beau rêve. Remarquons, en outre, que cette liste donnera des moyens sûrs d'apprécier le degré d'authenticité des signatures ou mentions données trop légèrement comme émanant de Rabelais et qui, plus nombreuses qu'on ne croit, courent toujours à travers le monde. Il importe enfin de ne pas omettre le plaisir esthétique que pourra procurer la réunion de ces précieuses reliques de l'écriture de Rabelais,

à la fois si élégante, si ferme, si admirablement équilibrée, — comme tout son être moral, — et qui rappelle, nous l'avons déjà observé ailleurs, celle de Raphaël d'une façon saisissante.

Un tel catalogue ne saurait être absolument complet sans l'aide gracieuse de nos confrères; aussi faisons-nous appel à la bonne volonté de tous les rabelaisants, en leur demandant de nous indiquer les pièces, ex-libris ou signatures conservés dans des collections particulières ou peu accessibles qu'ils pourraient connaître. Nous les remercions à l'avance de cette collaboration confraternelle.

Nous adoptons l'ordre chronologique.

Notre répertoire comprendra d'abord les autographes datés ou susceptibles d'être rapportés avec certitude à une période bien définie de la vie de Rabelais. Un second groupe énumérera toutes les pièces qui ne sauraient être attribuées à une date ou à une période certaine.

I.

Autographes de Rabelais, moine.

1. Le plus ancien autographe connu et daté de notre Chinonais est une signature qui se trouve au dos d'un acte d'achat, par les Cordeliers de Fontenay-le-Comte, de la moitié d'une auberge. Rabelais a signé cet acte en qualité de Frère Mineur, à côté de Pierre Lamy et des autres religieux du couvent. La pièce est datée du 5 avril 1519.

Parmi les moines, au nombre d'une douzaine, nous apprend Benjamin Fillon, qui signèrent avec lui l'acte d'achat, figure Pierre Regnart, auteur d'un petit livre oscétique, à l'usage des Cordeliers de sa maison et des religieuses de Sainte-Claire. Il porte pour titre : *L'exercice du cueur crucifié*, et a été imprimé en gothique *à Paris, en la rue neufve Notre-Dame, à l'enseigne de l'Écu de France*, sans date, petit in-8° de 24 feuillets non chiffrés, avec fig. sur bois.

On y remarque encore la signature d'Artus Coultant, dont le nom a été travesti d'une façon grotesque dans le *Tiers livre* du *Pantagruel*, chapitre XVIII.

La signature de Rabelais et celle de Pierre Lamy ont été données en fac-similé dans *Poitou et Vendée, études historiques et artistiques*, par B. Fillon et O. de Rochebrune, in-4°, 1863, 5e et 6e livraisons relatives à Fontenay-le-Comte, p. 45.

Au moment où écrivait B. Fillon, cette pièce figurait dans ses collections.

2. Le second rang, au point de vue de l'ancienneté, doit être attribué à la belle lettre adressée par Rabelais, de Fontenay-le-Comte, le 4 des nones de mars, vers l'année 1520 ou 1521, à Guillaume Budé. C'est l'autographe le plus étendu et le plus remarquable qui ait été signalé jusqu'à présent de l'auteur du *Pantagruel*. Son authenticité avait été, très à tort, mise en doute peu de temps après sa découverte. Aussi les différents éditeurs de Rabelais l'avaient-ils exclu, jusqu'à ces dernières années, de sa correspondance. Cette lettre fut publiée pour la première fois en 1860 dans le *Bulletin du bibliophile belge* (t. XVI [2e série, t. VII], p. 173) par M. Auguste Scheler. D'après ce dernier, elle avait été acquise peu auparavant par l'éditeur du *Bulletin*, M. Heussner, « d'un particulier du nord de l'Allemagne », qui l'avait reçue de son beau-père. Un libraire de Londres, M. Boone, l'acheta alors (vers 1863); celui-ci en demanda, paraît-il, 1,200 francs. Elle passa peu de temps après dans la bibliothèque de M. Young et fut vendue 1,250 francs le 30 avril 1869. M. William Titt la posséda ensuite; à la vente de sa collection (juin 1874), elle fut adjugée au prix de 1,550 francs (voy. l'*Intermédiaire* du 25 novembre 1875) et vint en la possession de M. Feuillet de Conches. A ce moment-là, M. Burgaud des Marets la considérait comme fausse, et son collaborateur, M. Rathery, dans sa biographie de Rabelais et dans l'*Intermédiaire*, faisait à

son sujet toutes sortes de réserves. Marty-Laveaux, — comme Jannet, — exclut la lettre de son tome III (1873), où elle aurait dû trouver place. L'autographe, ainsi méconnu, entra dans la collection de Benjamin Fillon (qui l'avait acquis de M. Feuillet de Conches moyennant 2,500 francs) et figura à sa vente en 1879. L'*Inventaire des autographes ... réunis par Benjamin Fillon,* décrit par Étienne Charavay, en donna (t. II, p. 14, n° 866) un beau fac-similé, en faisant observer que l'authenticité du document ne pouvait laisser aucun doute. A la suite de cette publication, Marty-Laveaux inséra le texte de la lettre dans son tome IV, p. 365. C'est jusqu'à présent la seule édition qui en ait été donnée. Depuis la vente Benjamin Fillon, notre pièce se trouve conservée dans la collection Morrison, à Londres, dont le catalogue a été publié sous la direction de M. Thibaudeau (Londres, 6 vol. in-fol., 1883-1892)[1]. Ce catalogue, qui contenait un nouveau fac-similé de la précieuse épître, donna l'occasion à M. Léopold Delisle d'étudier dans le *Journal des Savants* (1893) un certain nombre d'autographes de la collection Morrison. Dans le numéro de septembre (p. 533-534), il se prononça pour l'authenticité du document. Depuis, nous avons été amené, à diverses reprises, à user, dans nos recherches sur Rabelais, de ce texte trop longtemps dédaigné; celui-ci a été analysé et critiqué pour la première fois, dans nos leçons du Collège de France, en décembre 1904. Aucune traduction n'en a été publiée jusqu'à présent.

On en trouvera ci-contre une nouvelle reproduction qui sera, nous l'espérons, particulièrement utile aux rabelaisants, puisque les fac-similés des catalogues Fillon et Morrison sont également difficiles à rencontrer. D'autre part, nous avons cru devoir donner la transcription de cette lettre si curieuse à tous égards, en raison de ce fait que les éditeurs récents de Rabelais, sauf Marty-Laveaux, l'ont omise. Une traduction inédite, rédigée par Jules Qui-

1. Voyez notre *Revue*, 1re année, 1903, p. 95.

cherat et retrouvée à la bibliothèque de la ville de Nantes, où notre aimable confrère M. Giraud-Mangin a bien voulu la copier à notre intention, suivra le texte de la pièce.

FRANCISCVS RABELÆSVS FRANCISCANVS[1] DNO GVLIELMO BVDÆO SALVTEM P. D.

Cum ad te ut ſcriberem iuſſiſſet P. Amicus noſter ἀνήρ νὴ τὰς χάριτας ἀξιέραστος, ἤπερ τις πώποτε καὶ ἄλλος, egoque hominis rationibus adductus, quas denſas ille et frequentes inculcabat, dicto me audientem præſtitiſſem, illud imprimis feci, ut ſuperos omnes orarem et obſecrarem, darent aleam illam feliciter cadere. Quamquam enim vehementer cuperem (cur enim non fatear?) me in amicitiam tuam penitus aliquò inſinuare, καί τόδε περὶ πλέιονος ἄν ἐποιούμην πρὸ τοῦ ἁπάσης τῆς Ἀσίας βασιλεύειν, ſubuerebar tamen ne, ſi id genus officio quam obſeruabam beneuolentiam demereri in animum inducerem, merito votis meis exciderem. Nam quid eſſe ſpei poterit homini obſcuro & ignoto ex epiſtola inculta, agreſti, barbara? Quid ſibi promittere poterit adoleſcens ἀμουσός τε καὶ σκοτεινός, καί ἀτέχνως μάλα δή ξένως ἔχων τῆσδε τῆς καλλιλογίας, πρὸς ἀνδρὸς ἐν λόγοις εὐδοκιμωτάτου καὶ πάντας ἀνθρώπους ὑπερβεβηκότος ἀρετῇ τε καὶ εὐφυίᾳ. Proinde huic facinori ſuperſedendum mihi eſſe cenſebam, dum ſtylum aliquatenus exacuerem. Sed cum vehementius urgeret Amicus, libuit tandem, vel cum exiſtimationis periculo, eorum inire numerum qui plus aliis de ſe quam ſibi credere malunt. Scripſi itaque idque menſes abhinc plus minus quinque. At ſic, ἀπειροκάλως, ut parum abſit quin ſcripſiſſe tum pudeat, tum pœniteat, cum certior fieri non potuerim quorſum res abierit : quam ominari contigerat non valde feliciter caſuram. Budæum è diuerſo hominis unius ex multis humilitatem atque animum faſtidiſſe, literaſque vix ſemel idque vellicatim lectas, etiamſi ineptiſſimas abieciſſe, id vero ne crederem faciebat conſtans quædam ſemel omnium fama quibus ipſis datum est aliquando Budæi conſuetudine uti, aſſerentium Budæo ad cæteras virtutes luculentam quamdam & ingenuam inſidere gratiam, erga eos quidem certe qui literarum ſint vel callentes vel ſtudioſi, tametſi nonnihil

1. Mot mis en surcharge. — L'adresse porte : *Domino Gulielmo Budæo Regio ſecretario Pariſii* (sic) *Rabelæſus.* Ce dernier mot n'est pas de l'écriture de Rabelais et semble avoir été ajouté après coup.

inſit authoritatis καὶ τῆς σπάνης in eos, quos ſuis coloribus tam graphice veſtitos in Aſſe traduxit per oculos hominum eruditiorum, cum in aulicos incurreret. Faciebat item & Amici prædicatio, apud quem identidem queritabar, tamquam qui neſcirem utram in partem hæc alea cecidiſſet, cum ipse mihi animos ad eam rem feciſſet tam alacres, porro etiam feroces. Indidem γραφή τις νὴ τὸν Λία δεινὴ, ἣν ἔγωγε τὸν ἄνδρα γράψασθαι ἐν νῷ εἶχον ἧς δὴ οὐκ ἐν ῥᾳδίως φθάνοι απαλλάξαι, μὴ οὐχί δίκην, ἥν τιν' ἂν τάττω, ἐκτετικώς. ἴσως μὲν οὖν πάντων τῶν αὐτοῦ κτημάτων τὸ ὀλίγιστον ἀπωστερηθείς. Ὁυδε γάρ πολλοστημόριον τοῦτο, ὧν χρῆναι αὐτὸν παθεῖν ἡγούμενός τις ἐν μέρει κρίνοι ἄν. Καὶ δὴ καὶ ἔγωγε ἄν ποτε ἔυθυμησαίμην ἂν ἔρχεσθαι εἰς τὸ τῶν ὑμῶν τῶν σεμνῶν δικαιοδότων δικαστήριον τήνδε δίκην διωξὼν, οὐκ ἐν ἐξαρνῶς ἕξετε (ὡς ἐγῷμαι) ἄνδρα ὀρθῶς ἔχειν παντελῶς ἐμμένειν ταῖς δίκαις ἅσγε δεδωκότες κατάδηλοι γίγνονται οἱ τῶν ἀνθρώπων ἁπλους ἐξαπατοῦντες καὶ μηδὲν διηρματηκότας παραδειγματιξόμενοι καθ' ὅσον μέν δή ἦν δυνάμεως παρ' αὐτοῖς. Quid ſi dixero atque probauero id inter nos conueniſſe? Habeo penes me ſynthecam, legiſti & ipse. Neque enim iam tibi excidiſſe puto, quod ſcripſeram. Omnino ſi ſummo iure agere cum homine libeat, nullas video latebras, nulla creſphygeta, in que poſſit ſeſe ille abdere. Hic non dicam quam multos teſtes laudare poſſem eoſque ἀξιωτιστους, omnique exceptione maiores, qui profitebuntur id mihi ab illo cautum, ut ſi res præpoſtere euaderet, poſſem de dolo malo actionem dare. Sed multus in hoc ſum profecto, cum veritas ſeſe ipſa libere expromat, viſendamque ac palpandam præbeat. Enimvero iam inde ex quo litteras ad te noſtras peruenisſe reſciuimus, dici facile non poteſt quam certa illum noſtrum magnæ cujuſpiam pœnæ expectatione torqueri noctes atque dies explorarim. Nam iudicium diffundi ſuſtinueram, dum iterum ad te ſcribo. Habe tu igitur nunc alteras a me literas, quibus veniam precari volo, quod tam nulla religione fores tuas pulſem, atque næniis te meis exercere non verear, quem ſcio aulicis tumultibus circum undique obrutum eſſe, Plutoque illi expoliendo operam nauare. Pudet enim eum (ut obiter hic tibi congratuler) pudet inquam ipſum, uniuerſis prope mortalium rebus priſcum nitorem aſſecutis, deformem unum videri atque ridiculum. Quo nomine permultum mihi placere ſoleo, atque apud amicos gloriari, cuius vota deus tam benigne obſecundarit. Noſti quæ in calce litterarum mearum verſibus aliquot græcis precabar. Neque nunc quoque ego non precor, Plutum etiam illum frequens compello, ſiquidem incidere contingit (contingit autem ali-

quando) in eos, quos ille more ſuo adeo nobis politos ſeſquianno reddit, ignauos quidem illos, rerum imperitos, ſocordes, indoctos, flagitioſos, τὸ τοῦ Ὁμήρου ἐτώσιον ἄχθος ἀροῦρης[1]. At hos ſolitus ille eſt obſeruare, eis ſe, rerumque nominumque ſummam peſſimo publico tradere. Soleo ergo cum hanc indignitatem oculis deuorare cogor, aduersum Plutum illum profligatiſſimis convitiis & maledictis velitari, infauſtaſque in eum voces iactare, qui, cum cæcum eſſe, ut eſt, ſe ſentiat, menteque non minus quam oculis captum, furioſoque ac dementi proximum, prouideque regendæ æconomicæ minus idoneum, patitur tamen ſibi tutores dari qui maxime ſint ad agnatos deducendi. Nam qui fieri poterit ut pupillaria prædia, fideive commiſſa religioſe adſervent, qui bona avita & quæ ſibi juſta hæredidate obvenerunt... ſi non ex aſſe dilacerent. Quod si colligat ſeſe ille placatumque ſe præbeat, ſi tedere videam errorum, luminisque officia flagitare, ego tum plaudere, ego urgere, ego Budæum inculcare nitoris ac luminis vindicem, verbula etiam aliquot græcanica auriculis inſtillare, quæ his aſſueſcerem, ſed digna non ſunt, quæ Budæi oculos ſubeant, adſcribam tamen, ne talia eſſe ſuſpiceris, quod genus impoſtor ille ſuis pedibus medebatur.

Καὶ σὺ, τί φῆς, ὦ Πλοῦτε θέων μιαρώτατε πάντων;
Σοὶ μῶν νῦν φροντὶς κάλλεός ἐστι πέρι;
Τὸν Βουδαῖον ἕοις ἐπ' ἐκεινόνγ' ὦκα θ' ἥξεις
Ἄμμι φάους κεν ἔχων εὖχος ἀπειρεσίου.

Sed hæc ſatis. Vale & me ama. Fonteniaci, quarto nonas Martii.

Tuus ſi ſuus.

Franciscvs Rabelæsvs.

TRADUCTION.

François Rabelais, franciscain, a messire Guillaume Budée, salut.

Notre cher Pierre Lamy, homme (j'en jure par les Grâces) digne d'être aimé s'il en fut, ayant absolument voulu que je

1. Ἀλλ' ἦμαι παρὰ νηυσὶν ἐτώσιον ἄχθος ἀροῦρης (*Iliade*, XVIII, 104).

vous écrivisse, je me suis rendu à l'abondance et à la fréquence des raisons dont il me talonnait, et je lui ai obéi en mettant mon premier soin à invoquer et à supplier tous les dieux, afin qu'ils fissent tourner à bien cette démarche hasardeuse. Malgré le violent désir que j'éprouvais (pourquoi ne pas l'avouer?) de trouver le joint pour m'introduire en plein dans votre amitié, et bien que je préférasse cet avantage à celui de régner sur l'Asie entière, je n'étais pas sans craindre qu'en recherchant cette bienveillance que je m'étais mis en tête de gagner par mes hommages, je ne fusse justement déçu dans mes vœux. Qu'est-ce qu'un inconnu que rien ne recommande peut espérer d'une lettre mal tournée, sans élégance, barbare? Qu'est-ce qu'un adolescent inculte, obscur, inexpérimenté, complètement étranger à l'art de bien dire, peut attendre d'un homme renommé par son éloquence, que son mérite et son heureux génie mettent au-dessus de tous les autres? C'est pourquoi je pensais devoir remettre cette audacieuse tentative au temps où j'aurais un peu perfectionné mon style. Mais, Lamy ne cessant de renouveler ses instances, je pris enfin le parti, même au péril de ma considération, de prendre rang parmi ceux qui aiment mieux s'en rapporter sur leur compte au jugement d'autrui qu'au leur.

J'écrivis donc, il y a de cela cinq mois environ; mais ce fut si gauchement que peu s'en faut que je ne m'abandonne tantôt à la honte, tantôt au repentir d'avoir écrit, attendu surtout que j'en suis encore à ignorer l'issue d'une démarche dont tout d'abord je n'avais pas bien auguré. Budée s'était-il soucié de l'humble condition et des désirs d'un individu confondu dans la foule? Ma lettre, lue à peine une fois et en courant, n'avait-elle pas été jetée de côté comme ne méritant que le dédain? D'autre part, quelque chose m'empêchait de m'abandonner à cette idée : c'était la persistance des témoignages qui me venaient de tous ceux à qui il a [été] donné de jouir de la familiarité de Budée. Ils m'assuraient que la première des qualités de Budée est une bonté inépuisable et pleine d'ouverture à l'égard de quiconque possède la pratique ou seulement le goût des lettres, encore qu'il ait montré quelque peu de sévérité et de froideur envers ceux que, dans son *De Asse*, il a exposés aux yeux des savants, si artistement peints de leurs vraies couleurs, quand il prend à parti (*sic*) les gens de cour. Lamy me prêchait dans le même sens en réponse aux plaintes

que, dans l'incertitude du résultat de ma démarche, je lui adressais comme à celui qui m'avait rendu si prompt, voire même si téméraire à la tenter. De là l'idée qui me venait de présenter requête contre lui, et une requête vraiment terrible, d'où il ne se tirerait pas facilement, à moins de subir la peine que je fixerais, le moindre effet de celle-ci pouvant être la perte de tous ses biens, car il n'est pas supposable qu'une sentence prononcerait qu'il a mérité moins qu'un pareil châtiment.

Et même si je me déterminais à porter cette instance au tribunal de vous autres, juges éminents, je ne doute pas que vous ne trouveriez juste qu'un tel coupable subît, dans toute leur rigueur, les peines réservées à ceux qui sont convaincus d'avoir abusé les simples et perdu d'honneur les innocents dans la mesure de leur pouvoir. Que sera-ce, si je dis et démontre que la chose avait été concertée entre nous deux? J'en ai la preuve écrite par-devers moi, vous l'avez en vous-même, car je pense que le contenu de ma lettre n'est pas sorti de votre mémoire. En vérité, s'il me plaît d'user envers mon homme de tous les recours du droit, je ne vois ni déclinatoire ni échappatoire où il puisse se réfugier. Je n'ai point à dire ici combien je pourrais citer de témoins, et des plus dignes de foi, de ceux qu'aucune exception ne saurait atteindre, lesquels déposeront que Lamy m'avait répondu que, si les choses tournaient contre moi, je serais en droit de l'actionner pour fait de tromperie. Mais c'est trop insister quand la vérité se manifeste d'elle-même, quand elle apparaît si visible et si palpable. Aussi bien, depuis que nous avons su que notre lettre vous était parvenue, je ne saurais dire ce que l'attente d'un châtiment certain a procuré à notre ami d'angoisses renouvelées jour et nuit, dont j'ai été témoin; car j'avais laissé transpirer mon projet de poursuite, du moment que j'eus résolu de vous écrire. Voici donc ma seconde lettre. Elle est pour vous demander pardon si je vais frapper à votre porte avec tant d'indiscrétion et si j'ose vous fatiguer de mes doléances, quand je sais de quel chaos d'affaires la cour vous accable et combien vous vous donnez de peine pour dégrossir l'esprit du *Plutus* que l'on sait. Il rougit ce Plutus (et c'est un compliment à vous faire), il rougit de conserver lui tout seul une laideur qui le rend ridicule, lorsque presque toute chose dans l'humanité reprend son éclat d'autrefois : de quoi je me réjouis fort en mon particulier et je me

fais gloire auprès de mes amis, le ciel ayant si bien exaucé mes vœux. Vous savez la prière en vers grecs qui terminait ma lettre. Je continue de prier encore aujourd'hui. Je m'en prends à Plutus lui-même toutes les fois qu'il m'arrive (ce qui a lieu assez souvent) de rencontrer ceux qu'il nous rend si bien stylés au bout de dix-huit mois, ces désœuvrés incapables, indolents, ignorants, vicieux, « fardeau inutile de la terre », selon l'expression homérique. Ce sont ces gens-là qu'il caresse, auxquels il s'abandonne et livre les intérêts de l'État, au grand dommage du public. Aussi mon rôle à moi, forcé de dévorer des yeux cet indigne spectacle, est-il de harceler ledit Plutus de mes protestations et de mes censures, de faire pleuvoir sur lui mes reproches de ce que, étant aveugle, comme il s'avoue l'être, aussi bouché de l'esprit que des yeux, presque à mettre au nombre des aliénés et incapable de faire de la bonne administration, il se laisse donner pour tuteurs des gens qui seraient à interdire. Le moyen de tenir un compte exact des biens de tutelle ou des dépôts de confiance pour ceux qui endommagent le patrimoine qui leur est échu par droit de succession quand ils ne le dissipent pas jusqu'au dernier sou? Si notre Plutus s'amende et se montre mieux disposé, si je le vois se repentir de ses erreurs et qu'il aspire à s'éclairer, alors j'applaudirai, je reviendrai à la charge, je lui répéterai à satiété que c'est de Budée qu'il doit attendre la beauté et la lumière, je lui ferai arriver aux oreilles quelques petits mots de grec, que j'ajouterais ici s'ils étaient dignes de passer sous les yeux de Budée. Je les écris cependant, de peur que vous ne soupçonniez qu'ils sont du genre de ceux dont un charlatan bien connu se servait pour se guérir de la goutte :

« Que dis-tu, ô Plutus, le plus impur des dieux? Y a-t-il en toi quelque souci de la beauté? Alors, va trouver Budée; tu nous reviendras bientôt avec la vue de la belle lumière du jour. »

Mais en voilà assez. Adieu et aimez-moi. A Fontenay, le 4 des nones de mars (4 mars).

A vous autant qu'à lui-même.

François Rabelais.

Sur l'adresse : à messire Guillaume Budée, secrétaire du roi, à Paris.

LETTRE DE RABELAIS A BUDÉ. ADRESSE.

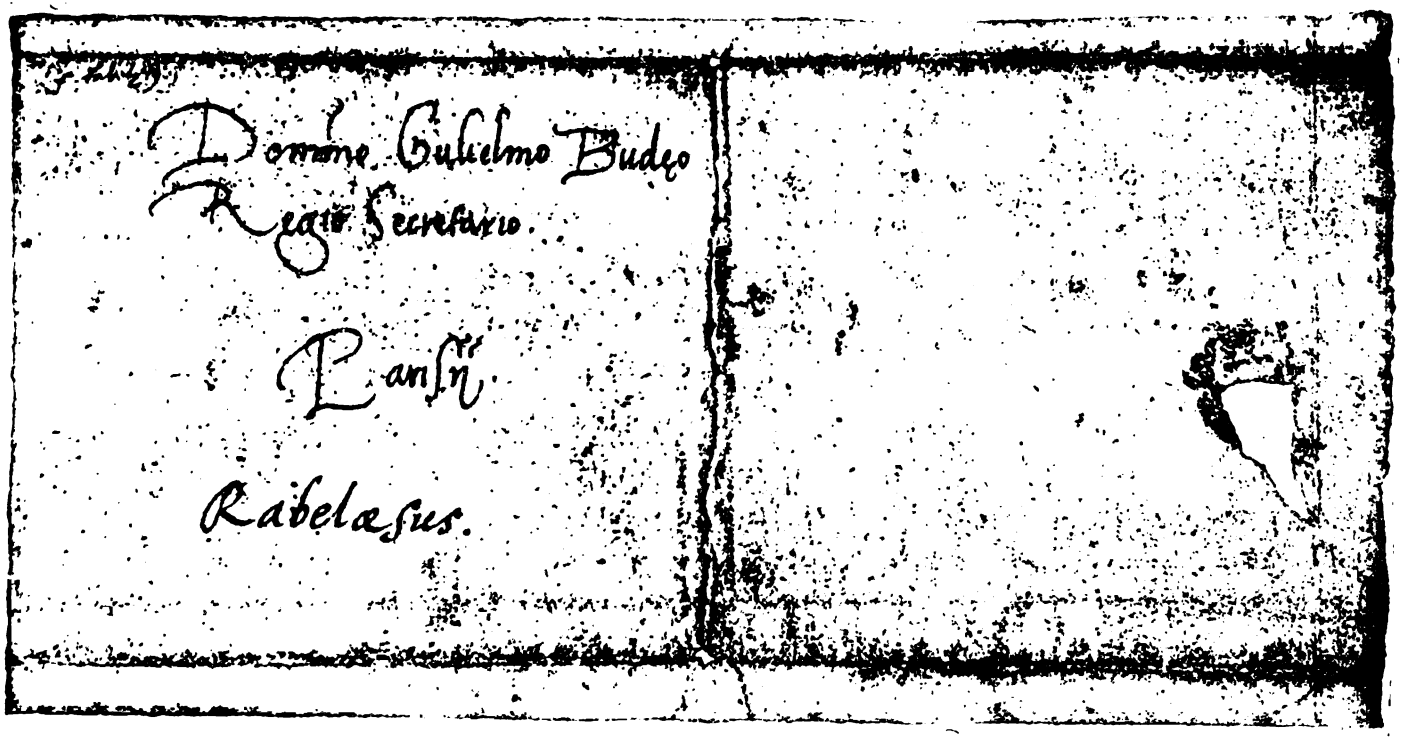

Domino Gulielmo Budeo
Regio Secretario.

Parisij

Rabelæsus.

Lettre de Rabelais a Budé. 1re page (feuillet 1 Ro).

224.

Franciscus Rabelesus Franciscanus Dno Guilielmo Budaeo Salutem. P. P.

Cum ad te ut scriberem iussisset P. Amicus noster ἀνὴρ
νὴ τὰς χάριτας ἄξι σέβαστος, εἴπερ τις πώποτε καὶ ἄλλος; ego qui
hominis rationibus adductus, quas densas ille et frequentes vocal-
cabat, dicto me audientem praestitissem, illud in primis seci, ut
superos omnes orarem et obsecrarem, darent aleam illam feli-
citer cadere. Quia n. vehementer cuperem (cur n. non
fatear? me in amicitiam tuam penitus aliquo insinuare, ἃ
τόδε πρὸ πλείστου ἂν ἐποιούμην πρὸ τοῦ ἁπάσης
ἀστὰς βασιλείας. subuerebar tamen ne si id genus officio,
quam obseruabam breuolentiam demereri in animum inducerem,
merito voles meis exciderem. Nam quid esse spei poterit hom-
ni obscuro et ignoto ex epistola inculta, agresti, barbara?
Quid sibi promittere poterit adolescens ἄμυτος τε καὶ σκοτ[illegible]
[illegible]

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] AND
[illegible] OPERATIONS.

Τηρίβαζος

καὶ περιαρτῶσι· τὸν τηρίβαζόν φασιν ὑπὸ τῶν περ-
σῶν συλλαμβανόμενον, σπάσασθαί τε τὸν ἀκινάκην
ἔυρρωστον ὄντα καὶ διαμάχεσθαι, μαρτυρομένων δὲ
καὶ βοώντων, ὅτι συλλαμβάνουσιν αὐτὸν βασιλέως
κελεύσαντος αὐτίκα τὸ ξίφος μεταβαλεῖν, καὶ τὼ
χεῖρε συνδῆσαι παρασχεῖν· ἆρ' οὖν οὐχ ὅμοιόν ἐστι
τὸ γινόμενον, οἱ μὲν ἄλλοι διαμάχονται συμφο-
ραῖς, καὶ διωθοῦνται τὰ πράγματα, φυγὰς ἑαυτοῖς
μηχανώμενοι, καὶ παρατροπὰς τῶν ἀβουλήτων, ὁ δὲ
δεισιδαίμων οὐθενὸς ἀκούσας αὐτὸς πρὸς αὐτὸν εἰ-
πὼν, ταῦτα πάσχεις ὦ κακόδαιμον ἐκ προνοίας καὶ
θεοῦ κελεύοντος, ἔρριψε πᾶσαν ἐλπίδα, προήκατο ἑαυ-
τὸν, ἔφυγε, διεκρούσατο τοὺς βοηθοῦντας πολλὰ τῶν
μετρίων κακῶν, ὀλέθρια ποιοῦσιν αἱ δεισιδαιμονίαι. μί-
δας ὁ παλαιὸς ὡς ἔοικεν ἔκτινων ἐνυπνίων ἀθυμῶν
καὶ ταραττόμενος, οὕτως κακῶς ἔσχε τὴν ψυχὴν ὥσ-
τε ἑκουσίως ἀποθανεῖν, αἷμα ταύρου πιών. ὁ δὲ τῶν
μεσσηνίων βασιλεὺς ἀριστόδημος, ἐν τῷ πρὸς μεσση-
νίους πολέμῳ, κυνῶν λύκοις ὠρυσομένων ὅμοια, καὶ
περὶ τὴν ἑστίαν αὐτοῦ τὴν πατρώαν ἀγρώσεως ἀνα-
βλαστανούσης, καὶ τῶν μάντεων τὰ σημεῖα φοβουμέ-
νων, ἐξαθυμήσας καὶ κατασβεσθεὶς ταῖς ἐλπίσιν αὐ-
τὸς ἑαυτὸν ἀπέσφαξεν, ἦν δὲ ἴσως καὶ νεικίᾳ τῷ

μίδας

αἷμα ταύρου.

ἀριστόδημος

νεικί=

ANNOTATIONS MANUSCRITES SUR UN TRAITÉ DE PLUTARQUE.

ραμένουσι μὲν ἐπεὶ δὴ ἀληθινὴ φιλία, τρία ζητεῖ μάλιστα φιλία, ἡ ζητεῖ.
τὴν ἀρετὴν ὡς καλὸν, καὶ τὴν συνήθειαν ὡς ἡδὺ, καὶ

Labefacuntur

conglutinat

antenā

θεὸς εὔχε

totidē uerbq

immutabili

similitudo

ρελεται

simplex ad ὤ

turpe & comgnatū

ποιὲ

morda

cap.

accu sari

κολοιὸς pica gra culus

ANNOTATIONS MANUSCRITES SUR UN TRAITÉ DE PLUTARQUE.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

3. Il est certain que l'ex-libris et les notes de Rabelais que nous avons étudiés pour la première fois, en 1902, dans un travail intitulé : *Deux « Plutarque » inconnus de la bibliothèque de Rabelais* (Paris, 1901, Noël Charavay, in-8°, 20 pages, avec fac-similés. Extrait de l'*Amateur d'autographes* de 1901), appartiennent à la période de son « moniage ». L'intitulé de l'ex-libris : *F. Francisci Rabelaisi Chinonensis,* atteste suffisamment que le possesseur du volume avait la qualité de « frère ». L'ensemble d'autographes formé par cet ex-libris et les notes marginales, fait de ces deux « Plutarque », aujourd'hui réunis dans le même volume, l'un des plus curieux spécimens qui nous soient parvenus de la bibliothèque du grand Tourangeau. Voici les titres des deux opuscules :

I. Πλουτάρχου πῶς ἄντις ὑπ' ἐχθρῶν ὠρελοῖτο
Περὶ πολυφιλίας
Περὶ δεισιδαιμονίας.

Édit. de G. Aleandro, vers 1512. 24 feuillets petit in-4°.
C'est celui que porte les annotations.

II. ΤΑ ΤΗι ΒΙΒΛΩι ΠΕΡΙΕΙΛΗΜΜΕΝΑ.

Édit. de G. Aleandro, 1509. 50 feuillets.
C'est celui qui porte l'ex-libris.

On ne reviendra pas ici sur l'étude détaillée qui en a été faite dans l'*Amateur d'autographes;* rappelons seulement que le volume, après avoir appartenu successivement à Libri et au prince Boncompagni, a été vendu à Rome en juin 1898 et qu'il était, en 1901, entre les mains de M. Liepmannssohn (*Antiquariat*) de Berlin, qui me l'avait obligeamment communiqué par l'intermédiaire gracieux de M. Noël Charavay. Le premier fascicule de notre *Revue* a donné le fac-similé du titre de l'opuscule de Plutarque, qui porte l'ex-libris de Rabelais. On trouvera ci-contre les fac-similés des annotations marginales

qui n'avaient pas encore paru dans la *Revue des Études rabelaisiennes*.

4. L'ex-libris du « Platon » de Rabelais, qui se trouve à la bibliothèque de la ville de Montpellier (édition grecque aldine de 1513), doit pareillement être rapporté au même temps de la vie de Rabelais. Il a été décrit et étudié pour la première fois par nous, en 1901, dans un travail intitulé : *Le Platon de Rabelais*. Étude sur un autographe inédit de la bibliothèque de Montpellier (Paris, Henri Leclerc, 1901, in-8°, 27 pages, avec fac-similé. Extrait du *Bulletin du bibliophile* de 1901).

Le premier fascicule de notre *Revue* a donné le fac-similé de cet autographe rabelaisien : « Francisci Rabelæsi medici σπουδαιότατου καὶ τῶν αὐτοῦ φίλων χριστϊανῶν. » On trouvera dans l'étude qui vient d'être citée l'exposé des raisons qui permettent d'attribuer ce magnifique ex-libris à l'époque où Rabelais et Pierre Lamy défendaient, dans leur cellule de Fontenay-le-Comte, la cause de l'hellénisme et des lettres antiques.

Abel LEFRANC.

(A suivre.)

LE VÉRITABLE NOM

DU

SEIGNEUR DE SAINT-AYL.

Le mystérieux ami de Rabelais, le seigneur de Saint-Ayl qui lui donna une si large hospitalité dans son château des bords de la Loire, est enfin connu. Les archives départementales du Loiret ont livré la clef de l'énigme, et M. Jacques Soyer, à qui revient l'honneur de cette découverte, peut être fier de sa sagacité : son esprit éveillé et chercheur l'a fait réussir là où tant d'autres avaient passé sans rien tirer du problème.

Nous avions pourtant pressenti la vérité. Tout en penchant, avec Burgaud des Marets et nos collègues MM. V.-L. Bourrilly et Heulhard, pour Orson Laurens, nous avions, ce que n'avaient pas fait ces érudits, attiré l'attention sur son père Étienne, possesseur avant lui de la terre et du château. Les quelques dates que nous avions pu trouver nous avaient troublé, tant elles le faisaient contemporain de Rabelais, et dans une note[1], refusant de conclure, nous demandions à être mieux informé avant de choisir l'un ou l'autre de ces personnages. Mais nous étions loin de nous attendre à la solution certaine, absolue qu'allait nous envoyer le distingué archiviste du Loiret : le seigneur de Saint-Ayl, l'ami de Rabelais, d'Hullot et de Pailleron, est Étienne Lorens, écuyer, homme d'armes de la compagnie de Guillaume du Bellay et capitaine de la citadelle de Turin.

En faisant des recherches généalogiques dans les papiers de l'émigré Ducluzel, dernier possesseur, avant la Révo-

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, fasc. II, p. 158.

lution, du château de Montpipeau[1], M. Jacques Soyer a mis au jour cinq titres, allant de 1542 à 1551, qui établissent d'une façon définitive cette intéressante identification. On va voir que nous n'en avons pas exagéré l'importance.

I.

21 mars 1541 (= 1542, nouveau style).

Vente, par Nicolas Duboys, notaire royal à Meung-sur-Loire, à « noble homme Estienne Lorens, escuier, seigneur de Sainct Ay, homme d'armes de la compaigne (*sic*) du seigneur de Langé et cappitaine du chastel de Thurin, a ce present et acceptant pour luy, ses hoirs et ayans cause... ».

II.

21 avril 1545, avant Pâques (= 1546, n. st.).

Vente, par-devant Nicolas Rousseau, notaire du roi en son Châtelet d'Orléans, à « noble homme Estienne Laurens (*sic*), seigneur de Sainct Ay, absent, honnorables personnes maistres Jehan Pailleron, esleu pour le Roy nostre sire a Orleans, et Anthoine Hullot, licencié en loix, advocat a Orleans, procureurs et ayans charge dudict Laurens, a ce presens et acceptans pour icelluy Laurens, ses hoirs et aians cause... ».

III.

30 avril 1546, après Pâques.

Vente, par-devant Nicolas Duboys, notaire à Meung-sur-Loire, à « noble homme Estienne Laurens, escuier, seigneur de Sainct Ay sur Loire[2], a ce presant et acceptant... ».

1. Commune de Huisseau-sur-Mauves, au nord-ouest de Saint-Ay. Ces documents avaient passé en 1564 dans le chartrier de Montpipeau après l'achat de Saint-Ay par René de Rochechouart, marquis de Mortemart et seigneur de Montpipeau.

2. Saint-Ay est sur la rive droite de la Loire et non sur la rive gauche, comme nous l'avons imprimé dans notre étude sur *Les amitiés de Rabelais en Orléanais.*

IV.

22 janvier 1546 (= 1547, n. st.).

Vente, par-devant Nicolas Provenchère, notaire royal au Châtelet d'Orléans, à « noble Estienne Laurens, escuyer, seigneur de Sainct Ay, absent, François Beruchon, demourant ou dict lieu de Sainct Ay, son procureur stipullant et acceptant... ».

V.

21 novembre 1551.

Donation, par-devant Nicolas Duboys, notaire royal à Meung-sur-Loire, à « Estienne Lorens, escuyer, seigneur de Saint Ay, a ce presant et acceptant pour luy, ses hoirs et ayans cause... ». — Parmi les témoins : « Noble homme André Auberon, archer de la compaignie du seigneur de Langé. »

Avec des données aussi précises et les passages des lettres de Guillaume du Bellay, de Pellicier, de Sturm, de Sleidan qui parlent de Saint-Ayl, il est désormais facile de retracer, dans ses grandes lignes, la vie de cet infatigable négociateur depuis 1541, date où Langey l'envoie mettre la Mirandole en défense, jusqu'à sa mort entre 1559 et 1564. Mais on peut, à notre avis, remonter plus haut et l'identifier, sans trop de témérité, avec l'ancien receveur de Soissons, qui, de 1524 à 1535, eut à remplir des missions analogues, et jouit, comme lui, de la faveur de François Ier[1].

Si notre conjecture est vraie, Étienne Lorens aurait commencé sa carrière diplomatique avec Jean Morelet du Museau, général des finances, ambassadeur en Suisse, chargé de négocier les enrôlements avec les chefs des

1. Il se pourrait cependant que le seigneur de Saint-Ayl ne fût que le parent du receveur de Soissons, bien que portant le même prénom. Mais l'achat de la seigneurie de Saint-Ay, par Étienne Lorens, le 6 mars 1528, au milieu même des événements que nous allons rapporter, semble donner raison à notre conjecture.

ligues. Tâche difficile, car l'argent manquait et les cantons subordonnaient les levées au paiement des anciennes créances. Il en résultait entre la cour et l'ambassadeur un échange incessant de courriers. Le 25 juin 1524, Étienne Lorens venait de Lucerne à Paris annoncer l'arrivée des Suisses, et repartait aussitôt à leur rencontre pour les presser. C'est probablement à cette période de sa vie qu'il entra en rapports avec Guillaume du Bellay, envoyé en Suisse en 1526 pour obtenir l'élargissement de Morelet, gardé en otage par les cantons jusqu'au paiement des dettes de François Ier. Au mois d'août 1528, cinq mois après l'acquisition du château de Saint-Ay, il se trouvait à Lucerne, toujours au service du général des finances; mais, au mois de mai 1529, Morelet étant venu à mourir, il fut chargé de liquider sa succession sous la haute direction de Lambert Maigret, contrôleur général des guerres. Au mois d'août 1530, Étienne Lorens rentrait à Paris, chercher des papiers utiles aux gens du roi, très embarrassés au milieu des réclamations menaçantes des chefs des ligues. Des procès étaient survenus. La situation empira bientôt à un tel point que François Ier dut intervenir auprès des cantons en faveur des représentants de la couronne. Le 6 décembre 1532, il écrivit aux « advouer et conseil de la ville et quanton de Fribourg » :

« Nous avons puis naguères esté advertiz que aucuns de voz subgectz ont conspiré de tuer ou prandre prisonnier nostre cher et bien amé le receveur de Soissons, Estienne Laurens, qui est en vos païs pour noz affaires, et, après l'avoir prins, le mener en le conté de Bourgongne pour là le gehenner, tormenter et en faire à son plaisir et volunté, ainsi qu'ilz eussent voulu, et ce en hayne de certain procès pendant en droit de marche entre le cappitaine Guillaume Arsent et les héritiers du feu général Morelet.... »

Le capitaine était homme à mettre ses menaces à exécution. Étienne Lorens, bien que muni d'un sauf-conduit des ligues lui permettant de circuler entre Soleure et Bade, jugea prudent de mettre la frontière entre lui et ses

adversaires. D'ailleurs, il ne se sentait pas à l'abri de tout reproche, et, de son propre aveu, il semble bien qu'il ait détourné à son profit une partie des sommes qu'il était chargé de distribuer aux cantons[1]. Mais il avait un protecteur puissant dans la personne de Langey, qui avait su apprécier ses services en l'employant en secret depuis deux ou trois ans à nouer des intelligences avec les bourgeois d'Augsbourg, d'Ulm et de Nuremberg, et les agents des ducs de Wurtemberg.

Le 8 décembre 1533, en arrivant à Augsbourg pour assister à la diète, Guillaume du Bellay avisa François Ier des « pratiques » de son agent, sans toutefois oser les « escrire pour la difficulté de l'effect » et en profita pour intervenir en faveur d'Étienne Lorens :

« Toutesfois, celuy qui m'en a parlé et les entreprent espère bien en venir à bout : c'est le recepveur de Soissons, lequel m'a fourny de gens et chevaulx à Souleurre où faillent les postes, parce que les miens n'y pouvoient arriver de quatre ou cinq jours après moy. Et, après m'avoir conduict jusques en lieu de seureté, s'en est allé pour exécuter ces dictes praticques. Il m'a prié, Sire, vous escripre et supplier très humblement, si par le rapport de Messieurs de Lameth et Ravyet qui ont esté par deçà, vous ne trouvez qu'il aye faict contre vous meschanceté et que seullement il soit redevable de l'administration qu'il a eue de feu Morlet, vostre plaisir soit ne l'avoir en perpétuelle indignation, et offre, s'il vous plaist luy pardonner et le faire traicter civillement et sans prison, qu'il vous rendra bon et loyal compte et reliqua et de ce baillera caution jusques à la somme à laquelle, le rapport ouy de Messieurs de Lameth et Ravyet, vostre plaisir sera de le tauxer. La cause, Sire, qui m'a enhardy de vous en escrire, c'est que, de tous vos subjectz qui ont hanté par deçà, je n'en congnois point qui entende mieulx les affaires, et croy que taut en cest endroict que à la vérification des comptes de

1. L'achat du château de Saint-Ay n'aurait peut-être pas été étranger aux besoins d'argent d'Étienne Lorens.

ceulx qui ont manyé vos affaires en Suysse, vous en pourrez tirer service[1]. »

François Ier se montra clément. Le 4 janvier 1534, il écrivit de Dijon qu'il pardonnait au receveur de Soissons si celui-ci donnait satisfaction[2]. Étienne Lorens put rentrer en France et sans doute obtenir de porter le titre de seigneur de Saint-Ayl, sous lequel nous allons toujours le voir désigné[3].

Voilà désormais Étienne Lorens attaché à la politique de Langey. Tantôt en Allemagne, tantôt en Piémont, il seconde les efforts du grand homme d'État. Au mois de juin 1536, il est à Metz[4], essayant de détacher du parti impérial les réformés d'Allemagne. Guillaume du Bellay s'arrête chez lui en se rendant en Bavière, puis l'emmène en Piémont lorsqu'il en est nommé gouverneur. Au mois de juillet 1541, les Impériaux menaçant la Mirandole, alliée des Français, c'est Saint-Ayl qu'il envoie dans la place pour présider avec les agents de Pellicier à tous les préparatifs militaires. Preuve de confiance plus grande encore, il lui remet le commandement de la citadelle de Turin.

Au mois de septembre 1541, le départ de Charles-Quint pour l'expédition d'Alger marqua une détente dans les affaires d'Italie. On arrêta les envois de troupes, on se contenta de rester sur la défensive, et François Ier manda Langey à la cour pour se faire renseigner sur la situation. Le gouverneur du Piémont se mit en route dans les premiers jours de novembre, emmenant avec lui Saint-Ayl et

1. Guillaume du Bellay à François Ier. 8 et 26 décembre 1533 (Aff. étr. *Allemagne*, III, fol. 10-11 et 27). — Nous devons les extraits de ces lettres à l'obligeance de notre excellent confrère M. V.-L. Bourrilly.

2. François Ier à Guillaume du Bellay. Dijon, 4 janvier 1534 (Aff. étr. *Allemagne*, III, fol. 43 v°).

3. Voyez, pour cette partie de la vie d'Étienne Lorens, Ed. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*. T. I. Paris et Berne, 1900, in-4°. — V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*. Paris, 1905, in-8°.

4. Lettre de Guillaume du Bellay au cardinal du Bellay. « De Chaallon, jour de Penthecoste » [4 juin 1536] (Bibl. nat., Dupuy 269, fol. 61. — Cité par M. Bourrilly, *op. cit.*, p. 217, note).

sans doute une partie de sa maison de Turin. Après un arrêt à Lyon, où il avait des questions financières à régler et des amis à revoir, il arriva à la cour vers la fin de novembre. L'accueil fut excellent. François Ier lui remit le collier de l'ordre le 4 décembre, et lui donna la permission de se retirer dans sa maison pour prendre du repos. Il n'en voulut rien faire; mais Étienne Lorens profita du congé et alla goûter en Orléanais un repos bien gagné. Le séjour de son protecteur se prolongeant, il était encore à Saint-Ay le 21 mars 1541. (Pièce n° I.)

Au printemps, il fallut pourtant regagner le Piémont. Le 12 mai, Guillaume du Bellay fit son entrée à Turin et reprit un commandement que la maladie allait briser prématurément.

En octobre, se sentant plus atteint, il demanda son rappel, et, le 13 novembre, il dicta son testament, où Saint-Ayl se trouva compris pour 600 livres tournois. On connaît les événements qui suivirent : le départ dans les premiers jours de décembre, le passage des Alpes en plein hiver, l'arrêt à Lyon, la mort à Tarare, le 9 janvier 1543, au milieu des familiers et des serviteurs consternés. Étienne Lorens ramena le corps de son bienfaiteur à travers toute la France; le 30 janvier, il s'arrêta à Saint-Ay pour repartir ensuite vers le Mans, où les obsèques eurent lieu le 5 mars.

Ici, la vie de Saint-Ayl présente une lacune de plusieurs années. Pour la remplir, nous pouvons supposer qu'il reprit le service du roi, et repartit en mission soit en Allemagne soit en Piémont. En tous cas, nous le retrouvons dès les premiers mois de 1546 sur la frontière de l'est, où, sous la direction du cardinal du Bellay, héritier de la politique de son frère, il allait travailler les princes allemands. A la fin de mars, il rentrait en France, après s'être concerté avec Sturm[1], et prenait en passant à Metz une

1. Sturm au cardinal du Bellay. Saverne, 28 mars [1546] (Bibl. nat., 8584, fol. 33. — Publ. dans *Rev. des Études rabelaisiennes*, 1905, fasc. I, p. 11).

lettre de Sleidan pour le cardinal. Quand il eut rendu compte de sa mission à la cour, il obtint quelques jours de repos, qu'il alla passer dans son château. Il s'y trouvait le 20 avril (pièce n° III)[1], mais il n'y resta que quelques jours, car sa présence était impatiemment attendue à Strasbourg.

L'année suivante, nouvelle mission. Dès les premiers jours de janvier[2], l'infatigable négociateur galopait sur les routes d'Alsace, où Sturm le réclamait encore avec instance. Le 6 février, il prenait le chemin du retour, passait à Metz, où il se chargeait de la lettre de Rabelais au cardinal du Bellay, et arrivait le 12 à Saint-Germain-en-Laye, où il rendait compte à François Ier de la situation politique et exposait les demandes de subsides des Strasbourgeois. Contre son attente, il ne trouva pas le cardinal, qui faisait en ce moment son entrée épiscopale au Mans; mais il vit son frère, Martin du Bellay, qui prit de ses mains le paquet qu'il apportait, et dépêcha un laquais sur la route du Maine. Saint-Ayl eut le temps d'y joindre ce court billet :

Monseigneur,

Je suys venu ycy pour faire entendre au Roy l'estat des affaires des seigneurs de Strasbourg, qui prient le Roy leur voulloir ayder ou qu'ilz seront contrainctz faire comme les aultres. Il ne reste de toute la haulte Germanye a se rendre que ledict Strasbourg et Constances, lesquelz avoient envoyé vers les seigneurs des Ligues pour se mectre en lygue ou protection avecques eulx, ce qu'ilz leur ont reffuzé; touteffoiz, le Roy m'a dit qu'ilz ne l'auroient volleu faire sans son consentement et que les ambassadeurs desdictz seigneurs des Ligues s'en sont retournez resoluz de[s] les prandre, et que, cependant, il leur aydera de lx. dix mil escuz par moys, pourveu qu'ilz lui promectent de ne faire appoinctement avecques l'Em-

1. Le 21 avril, il n'était pas encore arrivé (pièce n° II). A en croire Schmidt (*Vie de Sturm*), Saint-Ayl aurait passé l'automne de 1546 à Strasbourg.

2. Le 22 janvier, le notaire d'Orléans constate son absence (pièce n° IV).

pereur. Pour cest effect, je m'en retourne vers eulx. Je vous envoye ung double du traicté du duc de Vurtemberg[1] et le double d'une lectre que le duc de Saxe escripvit, quelques jours davant mon partement, au baron de Herdes (?), qu'il envoya ausdictz seigneurs de Strasbourg. Estant par dela, je vous donneray advis de ce que surviendra, et je ne vous feray plus long propoux pour le present, sinon que je me recommande tres humblement a vostre bonne grace et supplye le createur vous donner, en parfaicte sancté, tres longue et tres heureuse vye. De Sainct Germayn en Laye, le xij^e^ jour de feuvrier [1547].

Vostre tres humble et plus obeissant serviteur

DE SAINCT AYL.

(Adresse :) A Monseigneur,
Monseigneur le Cardinal du Bellay[2].

Le lendemain, de retour à Paris, Étienne Lorens eut le loisir d'écrire plus longuement. Il détailla au cardinal le contenu du paquet confié à Langey : des lettres de Sleidan, une copie du traité du duc de Wurtemberg, des nouvelles du duc de Saxe et *une lettre de Rabelais*. Rien de plus. Saint-Ayl transmet en trois mots la supplique du pauvre Tourangeau. Le reste de sa lettre, de longueur raisonnable, est consacré à apitoyer le cardinal sur le sort d'un agent secret, Perrocelli, qui se cachait à l'étranger sous le nom de François de la Rivière. Saint-Ayl savait-il à quoi s'en tenir sur les ressources de Rabelais[3] et ne prenait-il pas sa détresse au tragique? Jugeait-il que maître

1. Ce traité est du 3 janvier 1547 (Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. II, p. 326). Cette mention est précieuse pour dater cette lettre, qui ne porte pas d'indication d'année, non plus que la suivante.

2. Bibl. nat., ms. fr. 3921, fol. 78.

3. Maintenant que, par la mention qu'en fait Saint-Ayl, nous pouvons sûrement dater la lettre de Rabelais du 6 février 1547, on s'explique mieux la phrase : « En vivotant et me entretenant honestement, comme j'ay fayt jusques à present. » Maître François était à Metz depuis un an environ et avait pu « vivoter » avec ses appointements de médecin de la ville (*Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, fasc. I, p. 9).

François était de taille à plaider sa cause lui-même? Nous l'ignorons, mais nous aurions aimé voir le seigneur de Saint-Ayl s'intéresser davantage à son ami.

Monseigneur,

Je vous escripvy arsoir de Sainct Germain et laissay mes lectres a Monsieur de Langey, ensemble ung paquet de Scheledans[1], une lectre de Rabelays et des doubles de quelques nouvelles du duc de Saxe, aussi le double du traicté du duc de Vurtemberg, combien que je pense que l'ayez de par le moyen du sr de Fresse. J'avoys encores une lectre que m'avoyt baillée le paouvre Perrocelly, qui est par dela en abit dissimulé, et pour ce que se sont lectres de creance, je craignoys les laisser, et qu'elles tombassent en quelques mains aultres que les voustres. La creance, Monseigneur, c'est qu'il c'est retiré la ou il estudye en esbrieu et grec, ou il espere avoir avec le temps quelque bonne intelligence; mais le paouvre homme n'a point de moyen tant pour l'absence qu'il fist secrette, que de malleur si peu qu'il avoyt emporté avecques luy il perdit par les chemains; de sorte, Monseigneur, qu'il n'a que le reste de l'argent de son cheval, qu'il vendit a son arrivée par dela. Il vous supplye tres humblement, Monseigneur, luy impartir vostre aumosne pour luy ayder a s'entretenir la jusques a ce qu'il puisse avoir sayne intelligence des dictes langues pour apres se cercher quelque moyen de gaingner sa vye. Monseigneur, de vous alleguer quelque chose de ses perfections, vous les congnoissez myeulx que moy; mais le paulvre homme c'est fidellement adressé a moy et n'y a personne quy le congnoisse par son nom que moy, car si d'aventure vous luy voulliez escripre et que il ne fusse par della, il seroit en danger de n'avoir point voz lectres, car il se fait nommer audit lieu et ne le congnoist on que par le nom de Françoys de la Ryviere, dont il c'est publié porter le nom. Bucer et les aultres hommes savans l'ont en une bien grande estime, mais ilz ne luy peulvent grandement ayder par dela.

Monseigneur, je ne vous en feray plus longs propoux, sinon

1. Lettre de Sleidan au cardinal du Bellay. [Strasbourg], 25 janvier 1547 (Bibl. nat., ms. lat. 8584, fol. 24. — Publ. *Sleidans briefwechsel,* herausgegeben von H. Baumgarten, 1881, in-8°, p. 140). Saint-Ayl est plusieurs fois nommé dans cette lettre.

que je me recommande tres humblement a votre bonne grace et supplye le createur vous donner, en parfaicte sancté, tres longue et tres heureuse vye. De Paris, ce xiij^e jour de feubvrier.

Vostre tres humble et plus obeissant serviteur

De Sainct Ayl.

(Adresse :) A Monseigneur,
Monseigneur le Cardinal du Bellay[1].

Comme il le disait, Saint-Ayl repartit presque immédiatement pour Strasbourg, où il vit Sleidan dans les premiers jours du mois de mars. Le 17, il y reçut des instructions de François Ier :

Monsieur de Saintail,

Je vois par vos lettres l'honneste constance en laquelle ont deliberé de demeurer les s^rs de Strasbourg et pense que le rapport que leur fera le s^r Jacques Sturme du bon zèle que l'Empereur porte au bien et liberté de la Germanie, et la foy qu'il a observée à ceux qui se sont tant oubliez que de s'estre soumis à sa clemence et benignité, et davantage je pense que la ferme deliberation du duc de Saxe et du Landgrave, qui se sont joincts ensemble, et lesquels me trouveront leur bon, certain et entier amy à leur besoin, leur devra grandement croistre l'amitié et volonté de se deffendre et de bien employer leurs forces et deniers à la conservation de cette ancienne liberté, chose qui a esté tant chere et tant prisée par eux et par leurs predecesseurs. Ce que vous ferez entendre à Sturme et Celius, mes bons et loyaux serviteurs, et par ensemble vous adviserez ceux à qui vous vous en decouvrirés, sans rien bailler par écrit, afin que les choses se puissent mieux et plus seurement conduire... A Rambouillet, le 17 mars 1547.

Ce mémoire n'eut pas tout l'effet attendu. Les seigneurs de Strasbourg hésitaient et, pour gagner du temps, affectaient de mettre en doute l'authenticité des lettres du roi. Saint-Ayl, qui s'en plaignit, reçut de nouvelles dépêches de François Ier :

1. Bibl. nat., ms. fr. 3921, fol. 79.

Monsieur de Saintail,

Sur ce que vous dites que ceux de Strasbourg n'ont voulu adjouter foy aux lettres qui vous ont esté envoyées servant d'instruction, pour ce qu'elles n'estoient pas signées, vous pouvez excuser cela sur le danger qui est aux chemins, et que, de telles depesches estant détroussées, chacun peut considerer comme l'Empereur en feroit son profit... Il faut donc que vous sachiez que l'on ne fait jamais difficulté d'adjouter foy à ce que les ambassadeurs et deputez d'un prince disent de sa part, et n'est point besoin ny chose accoustumée de monstrer les instructions, mais il suffit de bailler à l'arrivée lettres de creance et après, durant leur legation, declarer leur charge;... et la dessus vous reiterez ce que je vous avois dernièrement écrit par Antoine, y adjoutant ce que vous verrez à propos pour contenir ce peuple en l'affection qu'ils doivent avoir pour la conservation de leur entiere liberté[1]...

Cette mission semble la dernière que Saint-Ayl eut à remplir. Quelques jours à peine après l'envoi des lettres royales, la nouvelle de la mort de François Ier éclatait comme un coup de foudre, ruinant toutes les espérances, écartant les anciens conseillers, brisant la faveur des du Bellay. Le nom de Saint-Ayl disparaît du théâtre de la politique.

Peut-être accompagna-t-il à Rome le cardinal, son protecteur; peut-être s'attacha-t-il à un nouveau maître. Plus probablement il fit sa retraite dans son château d'Orléanais, où nous avons la preuve de sa présence en 1551, avec un de ses anciens compagnons d'armes, André Auberon, archer de la compagnie de Langey. (Pièce n° V.) Mais le mystère qui entoure le début de sa carrière enveloppe ses années de vieillesse. Nous ignorons la date de sa mort. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il ne

1. Ces deux lettres, dont nous ne donnons que des extraits, sont publiées dans Rabier, *Lettres et mémoires*. (Blois, 1666, in-fol., t. I, p. 627 et 630.) Sur les relations de Saint-Ayl avec Sturm et Sleidan, voyez la correspondance de Sleidan (*op. cit.*), le manuscrit de la Bibliothèque nationale (lat. 8585) et Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz*. (Paris, 1897, in-4°.)

s'était pas enrichi à ses missions diplomatiques, et que le roi n'avait sans doute pas eu le temps de récompenser ses services. En 1559, il fait intervenir un conseiller au Parlement allié de sa femme, Rose le Tard, auprès d'Eustache du Bellay, pour tâcher d'obtenir quelque bénéfice, et l'évêque de Paris écrit à son oncle le cardinal en lui rappelant la détresse de ce vieux serviteur de la famille : « Il y a l'archidiaconé de Montfort, au Mans, qui a vacqué depuis ung an. Ceste archidiaconé et une prebende de Paris feroient ung bon appointement pour ce que pretend Saint Ayl. » Mais les grands seigneurs sont oublieux. Le cardinal se contenta de répondre que « c'étoit à Monsieur du Mans de satisfaire Saint Ayl ».

Eustache du Bellay ne se tint pas pour battu et revint à la charge quelques mois plus tard en faveur de son protégé : « Pour le contenter, vous avés un archidiaconé de valleur de quatre à cinq cens livres, ainsi qu'on m'a donné à entendre. Davantaige, Monseigneur, vous avez ceste tierce prebende de Paris, s'il ne vous plaist la bailler à l'ung des deulx de Messieurs de Lyray et Nicquet, dont j'attens vostre commandement pour n'estre en malle grâce ni de l'ung ni de l'autre. Au pis aller, Monseigneur, la premiere vaccante, si vostre plaisir est la luy donner, je croy qu'il s'en contentera[1]. »

Le cardinal se laissa-t-il fléchir? On aimerait à le penser; mais il est probable qu'Étienne Lorens mourut sans avoir pu arranger ses affaires, car, le 17 août 1564, sa veuve et son fils vendaient le château et la terre de Saint-Ay au seigneur de Montpipeau.

Voilà, dans ses grands traits, la carrière de cet ami de Rabelais jusqu'ici si peu connue. Il nous reste à voir si les nouveaux documents mis à jour viennent modifier les

1. Lettre d'Eustache du Bellay au cardinal du Bellay. De Giseux, en Anjou, 20 septembre 1559. — Lettre du même au même. De la Feuillée, au pays du Maine, 28 décembre 1559. Bibl. nat., ms. fr. 10485, fol. 160 et 164. — Publ. par de Nolhac, *Lettres de Joachim du Bellay*. (Paris, 1883, in-16, p. 70-72.)

conclusions de notre étude sur la *Lettre au bailli du bailli des baillis*.

En principe, rien ne s'oppose à ce que nous laissions subsister la date de 1545 pour la venue de Rabelais à Saint-Ay. Bien plus, le choix des mandataires qui, l'année suivante, en l'absence d'Étienne Lorens, le représentent devant notaire, peut passer pour un argument en faveur de notre hypothèse. N'est-il pas tout naturel que l'élu Jean Pailleron (nous connaissons désormais son prénom) et l'avocat Antoine Hullot[1] aient fait de fréquents voyages à Saint-Ay en 1545, puisqu'ils allaient en 1546 remplacer le seigneur du lieu dans l'administration de ses affaires? (Pièce n° II.)

Mais les données plus précises que nous avons maintenant sur les différents séjours d'Étienne Lorens à son château nous conduisent à une autre date, pas très éloignée de la première, et qui, cette fois, nous paraît la bonne : c'est le 1er mars 1542.

En éliminant successivement, lors de notre première étude, les années où Rabelais ne pouvait se trouver à Saint-Ay pendant le carême[2], nous avions considéré comme acquis son séjour ininterrompu en Italie de décembre 1539 à décembre 1542, sans prendre garde au retour de Langey en France pendant l'hiver 1541-1542. Mais, comme aujourd'hui nous avons la preuve que le vice-roi du Piémont avait ramené avec lui Étienne Lorens (dont la compagnie ne lui était nullement nécessaire), ne faut-il pas conclure *a fortiori* qu'il ne s'était pas mis en route, en plein hiver, sans emmener son médecin? Sa santé laissait fort à désirer, il souffrait d'accès de fièvre compliquée de goutte, et le passage du climat d'Italie à un ciel plus froid pouvait lui être fatal. Les soins de Rabelais lui étaient indispensables pendant le voyage.

Il est à croire que maître François ne se sera pas fait

1. Le nom de la femme d'Antoine Hullot était Anne Le Beau (Arch. comm. d'Orléans, CC 354. Comm. par M. Jacques Soyer).
2. *Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, fasc. II, p. 165.

prier pour rentrer en France. Deux ans dans le même pays, c'était beaucoup pour son humeur vagabonde; il devait avoir grande hâte de revoir sa « benoiste Touraine ». Il partit donc avec la petite cour de Turin, s'arrêta à Lyon à la fin de novembre 1541, et, pendant que Langey s'occupait d'affaires financières, il porta à Sébastien Gryphe le fruit de ses loisirs d'Italie, un manuscrit où il célébrait en beau latin les prouesses militaires de Guillaume du Bellay, traduit en français par Claude Massuau. L'ouvrage sortit quelques mois plus tard de l'officine du célèbre imprimeur lyonnais sous le titre de : *Stratagèmes, c'est-à-dire Prouesses et ruses de guerre du preux et très célèbre chevalier Langey, au commancement de la tierce guerre Césariane*, traduit du latin de François Rabelais par Claude Massuau. Lyon, Sébastien Gryphius, 1542, in-8°[1].

Quand son œuvre parut, Rabelais était sans doute à Saint-Ay, où il se reposait des fatigues du voyage en compagnie des humanistes d'Orléans. Nous avons la preuve de la présence d'Étienne Lorens à son château le 25 mars 1542 (pièce n° I) : nous ne pouvons choisir de meilleure date pour la lettre de son hôte à Antoine Hullot que le 1er mars précédent. La joie du retour au pays, le brillant accueil de la cour, la gloire acquise par leur protecteur et qui rejaillissait sur les deux amis, le contraste délicieux de cette douce retraite et des fatigues passées, du calme de l'étude après le bruit des camps, éclatent à chaque ligne dans l'épître du bon Tourangeau. A aucune époque de sa vie, il ne dut avoir l'âme plus libre, l'esprit plus léger, le cœur plus reconnaissant envers le « grand, bon, piteux Dieu » qui l'avait ramené d'Italie sur les coteaux de la Loire pour commenter *Platon*

1. Cité par La Croix du Maine et Du Verdier, t. III, p. 351. On ne connaît pas d'exemplaire de cet ouvrage; mais la présence, désormais très probable, de Rabelais à Lyon en novembre 1541 concorde avec la date de publication donnée par l'auteur de la *Bibliothèque française*.

en savourant des vins précieux comme « un sang gréal ».

Un dernier argument.

Pour expliquer « M. le Seeleur », nous avions timidement mis en avant un familier de la maison de Langey, François Erraut, sieur de Chemant, bibliophile et ami de Rabelais, qui avait reçu les sceaux le 12 juin 1543; mais nous trouvions bien familière cette façon de désigner le premier magistrat du royaume. Or, en 1542, François Erraut n'était pas si gros personnage. Il ne portait que le titre de vice-chancelier du Piémont. Le ton de Rabelais devient tout à fait celui qu'autorise une fréquentation mutuelle de deux ans à la cour de Turin et une amitié que le savoir et la belle humeur de maître François n'avaient pas pu manquer d'inspirer « à M. le Seelleur ».

Ainsi, la date du 15 mars 1542 nous semble réunir les meilleures conditions pour devenir définitive. Elle concorde avec un séjour certain de Saint-Ayl à son château et une venue infiniment probable de Rabelais en France; elle est suffisamment rapprochée d'un document où nous voyons figurer Antoine Hullot et Jean Pailleron, nommés tous deux dans la lettre; elle permet de donner une explication satisfaisante du terme « M. le Seelleur »; enfin, elle correspond dans la vie de Rabelais à une époque de contentement d'esprit et d'absence de soucis matériels qui ne se retrouvera peut-être jamais après la mort de Langey.

Nous n'hésitons donc pas à faire table rase des conclusions de notre précédente étude, et à adopter le carême de 1542 pour le séjour à Saint-Ay de l'auteur de *Pantagruel*.

Henri Clouzot.

MÉLANGES.

LES

FAMILLES ALLIÉES A LA FAMILLE RABELAIS.

I. — Les Dusoul.

Pour dresser une généalogie aussi complète que possible de la famille Rabelais et des familles alliées, nous avons jugé utile de réunir les notes éparses çà et là chez les auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles. Pour la plupart, ces notes doivent être, bien entendu, contrôlées par d'autres documents authentiques.

Voici, par exemple, une note qui mérite toute confiance, parce que la parenté de la famille Dusoul est établie d'autre part. Dans ses *Elogia Rabelesiana*, Antoine Leroy décrit un portrait de Rabelais. Ce portrait se trouve, écrit-il (p. 310), chez un parent de Rabelais, M. Dusoul, avocat au Parlement à Paris. Qu'est devenue cette branche parisienne de la famille Dusoul?

II. — Les Gallet et les Frapin.

Suivant la méthode préconisée ici même (t. III, p. 55) par M. Abel Lefranc, nous avons cherché dans le *Gargantua* et le *Pantagruel* des renseignements sur la famille de Rabelais. En effet, le grand satirique, « qui fait des allusions à tout ce qu'il a vu », devait parler des siens. Dans le prologue du livre IV, il parle de son « vieux oncle Frapin », demeurant à Angers. Mais il est un autre passage à signaler, qui n'a pas été relevé jusqu'ici. Cela n'est pas d'ailleurs très étonnant, car il se trouve au milieu d'un

morceau d'une interprétation très difficile, celui où Panurge parle « la langue des antipodes » (l. II, ch. IX). Voici la dernière ligne de ce morceau : « ..... gousch pal *frapin* duch im scoth pruch *galeth* dal *Chinon*..... »

Dans cette phrase, les trois mots soulignés nous intéressent. Les actes notariés déjà connus établissent la parenté des Gallet et des Frapin avec les Rabelais. A son tour, Maître François semble faire allusion à ces deux familles.

III. — Les Pavin.

Dans le *Pantagruel* (l. III, ch. VI), Rabelais fait une allusion à sa famille. Les commentateurs n'ont pas relevé cette allusion jusqu'ici, pour cette raison qu'elle n'est visible que depuis qu'on a appelé l'attention sur un document de 1505.

Ce document, publié pour la première fois, en 1887, dans le *Bulletin de la Société des Amis de Rabelais* (p. 26), nous apprend notamment qu'Andrée Pavin, veuve Rabelais, demeurant à Varennes, s'était remariée à un nommé Frapin. Du premier lit, elle avait eu un fils, Antoine Rabelais, avocat au bailliage de Chinon, et du second lit elle avait eu six enfants.

Par suite des charges qui ont dû en résulter, ce second mariage a nui certainement aux intérêts d'Antoine Rabelais et à ceux du célèbre François, son fils. Aussi, cette boutade de l'auteur de *Pantagruel* concernant ceux qui convolent en secondes noces n'a-t-elle rien de surprenant : « Les prescheurs de Varennes, dist Panurge, detestent les secondes nopces, comme folles et deshonnestes. — Elles sont, respondit Pantagruel, leurs fortes fiebvres quartaines. »

Si, dans ce texte, Rabelais a parlé de *Varennes*, c'est qu'il veut préciser son allusion à sa grand'mère Rabelais-Pavin, qui habitait à Varennes-sous-Montsoreau. On sait, par d'autres documents, que dans cette localité la famille

Rabelais possédait l'importante terre de Chavigny-en-Vallée et ses dépendances.

IV. — Les Duchamp.

A la fin du XVIe siècle, une branche de la famille Rabelais résidait à Tours. Nous connaissions déjà l'existence de trois d'entre eux : 1° Jamet Rabelais; 2° Virgile Rabelais, clerc en 1555 et commis à la recette des aides en 1567; 3° N... Rabelais, protestant, signant une requête en 1564; demeurant tous les trois à Tours.

Une découverte faite dans les anciennes minutes d'un notaire de Tours permet d'ajouter d'autres noms à ceux déjà connus de la branche tourangelle de la famille Rabelais[1]. Voici le résumé des documents en question :

« 22 février 1597. Vente par Marie Rabelais, veuve de Pierre Duchamp, me ouvrier en soie; Jehan Duchamp, aussi me ouvrier en soie, et Perrine Rabelais, sa femme, à Anthoine Rablais [il signe Rabelais], apothicaire à Chinon, époux de André Jousseaume, d'une maison et dépendances, appelée Aragon, paroisse de Sinays, plus une vigne, contenant neuf œuvres ou environ, renfermée de haies, au lieu le Cloux-Rablais, paroisse de Seuilly.

« 10 juin 1598. Vente par Marie Bourgeois, veuve de noble homme Charles Lunois, conseiller du Roy au siège présidial, à Marie Rabelais, veuve de Pierre Duchamp, me ouvrier en soie, paroisse Sainte-Croix, d'une maison, sise à Tours, rue de la Scellery. »

La première vente de biens, sis à Cinais et à Seuilly, pays natal du grand satirique, prouve par ses détails explicites la parenté des Rabelais résidant à Chinon avec ceux établis à Tours. Nous en avons une nouvelle preuve dans la présence à Chinon, en 1574, de Perrine Rabelais, qui

1. *Société archéol. de Touraine*, *Bulletin*, t. XIII, p. 557; *Revue poitevine et saumuroise*, t. V, p. 192; *Société des Amis de Rabelais*, année 1888, p. 34.

assiste comme marraine à un baptême célébré en l'église Saint-Étienne de ladite ville[1].

Par suite de ces deux alliances avec les Duchamp, le nom de Rabelais s'est éteint à Tours à la fin du XVIe siècle. Il est même très rare en Touraine, car, à part les parents de l'auteur de *Pantagruel*, on ne connaît pas, depuis le XVIe siècle, d'autres familles homonymes.

V. — Les Rabelais de Benais.

Dans ses notes, Huet, évêque d'Avranches, écrit[2] :

« M. Toinard me dist à Orléans qu'il avait ouï dire que Rabelais était de Benais, petit village proche de Bourgueil, et qu'il y avait veu une vieille femme de ce nom-là. »

De ces deux affirmations, la première est absolument inexacte; Rabelais n'est pas originaire de Benais; d'après les historiens et d'après la tradition, l'auteur de *Pantagruel* est né à la Devinière, paroisse de Seuilly.

La seconde affirmation est vraie. Il y a eu à Benais une femme née Rabelais, qui a résidé là depuis le milieu du XVIe siècle environ jusqu'au premier quart du XVIIe.

Le propos de Toinard, habitant d'Orléans, que nous rapporte Huet, a été tenu en 1687. Lorsqu'il dit qu'autrefois, à Benais, « il avait veu une vieille femme de ce nom-là », Toinard semble rappeler un souvenir de sa jeunesse. Et cette hypothèse est confirmée par un acte de baptême du 14 juillet 1577, inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Germain de Benais. A ladite date, on relève le baptême de « Charles, fils de Jean Hervé et de Claude Rabelays, sa femme[3] ». Cette Claude, dont on constate l'existence en 1577, est morte âgée, lit-on dans le texte précité. En fixant la durée de son existence à soixante-quinze ans environ, on peut indiquer comme possible la date de

1. De Cougny, *Chinon et ses environs*, p. 404.
2. Th. Baudement, *Les Rabelais de Huet*, p. 44.
3. Archives d'Indre-et-Loire, Inventaire des registres paroissiaux de Benais pour l'année 1577.

1630 pour celle de son décès. Sa parenté avec les Rabelais de Chinon ne fait aucun doute, car sa présence dans la cité chinonaise en 1574 est établie par un document. En effet, elle est marraine le 8 novembre 1574 en l'église Saint-Étienne de Chinon.

Dès le commencement du XVIe siècle, la famille chinonaise des Rabelais était bien connue à Benais, car elle y possédait la ferme de Gravot, dont il est parlé à plusieurs reprises dans le *Pantagruel*[1]. Aussi rien d'étonnant à ce que Jehan Hervé, propriétaire à Benais, soit venu à Chinon épouser Claude Rabelays.

D'ailleurs, à Benais comme à Tours, par suite des mariages, le nom de Rabelais a disparu.

VI. — Les Jousseaume.

Dans l'alinéa concernant les Duchamp, il est parlé d'Antoine Rabelais, apothicaire à Chinon, époux d'Andrée Jousseaume.

Sur cet apothicaire, les renseignements sont nombreux[2]. Fils de Thomas Rabelais et de Renée Billaud, Antoine Rabelais succéda à son père comme apothicaire à Chinon. Le 16 novembre 1578, il épousa Andrée Jousseaume, fille de Me Guillaume Jousseaume, demeurant paroisse Saint-Maurice, à Chinon.

Les Jousseaume figuraient au XVIe siècle parmi les notables familles de la bourgeoisie chinonaise; la belle-sœur d'Antoine Rabelais, Antoinette Jousseaume, avait épousé un notaire royal de Chinon.

De 1609 à 1612, Antoine Rabelais fut administrateur de l'Hôtel-Dieu de Chinon[3]. Il décéda vers 1615; en tout

1. L. II, ch. IX; l. IV, prologue.

2. *Société des Amis de Rabelais*, année 1888, p. 39; *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 51 et 318; *Revue poitevine et saumuroise*, t. I, p. 174; *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIII, p. 170 et 557.

3. *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XV, p. 115; *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 318.

cas, ce décès eut lieu certainement avant le 10 août 1616, car à cette date les comptes municipaux de Chinon parlent de la « *veuve* Antoine Rabelais ».

Du mariage d'Antoine Rabelais avec Andrée Jousseaume est né Thomas Rabelais, procureur du roi à la maréchaussée de Chinon.

VII. — Les Derasmeau.

La famille Derasmeau (ou Derasmo) était alliée aux Rabelais par suite du mariage de Jacquette Rabelays avec Jehan Derasmo; union célébrée à Chinon le 12 novembre 1581.

De son côté, cette famille Derasmeau avait comme parents les Degonne, qui, on le sait, dirigèrent de la fin du XVIe siècle à l'année 1649 l'hôtellerie de la Lamproie[1]. Comme preuve de cette parenté et des bonnes relations avec les Rabelais, nous citerons un acte de baptême du 4 mars 1609, inscrit sur les registres paroissiaux de Saint-Étienne de Chinon.

Dans ce baptême, « honorable homme Anthoine Rablais » est parrain de « Marie, fille de Charles Derasmeau et de Catherine Degonnes[2] ».

VIII. — Les Lasnier.

La famille Lasnier était alliée aux Rabelais par suite du mariage de Françoise Lasnier avec Thomas Rabelais, procureur du roi à la maréchaussée de Chinon. Nous ignorons la date de ce mariage, dont nous n'avons pas retrouvé l'acte; mais cette union nous est prouvée par le texte des deux documents inédits publiés ci-après :

1. *Société des Amis de Rabelais*, année 1889, p. 54; *Revue des Études rabelaisiennes*, t. II, p. 171.
2. *Société des Amis de Rabelais*, année 1888, p. 40; année 1889, p. 55.

1° Extrait des registres de la paroisse Saint-Maurice de Chinon pour 1611 :

Le lundy vingt-quatriesme jour de janvier mil six cens unze a esté baptisé Jacques, fils de Me Joachin Chauvyn, notaire royal à Chinon, et honeste femme Loyse Derouin, a esté nommé honorable homme Me Jacques Clémenceau, advocat au siège royal de Chinon, parrin, pour marraine honeste femme Françoise Lasnier, femme de honorable homme Thomas Rabellais. — Le registre est signé : Clémenceau, Françoise Lasnier, J. Chauvyn, Dolerinelle, vicaire.

2° Extrait des registres de la paroisse Saint-Jacques de Chinon pour 1628 :

Pierre Anthoyne, fils de Me Georges Drouin, advocat au Parlement à Paris, sieur du Puy, et de Marie Lasnier, fut baptisé en l'église de Saint-Jacques de Chinon le huitiesme jour de may 1628 et estoit nay le dix-neufviesme de septembre 1627; fut parrain vénérable personne Me Pierre Barré, bachelier en théologie en la Faculté de Paris et chanoine prébendé en l'église Saint-Mexme de ceste ville de Chinon et curé de ceste parroise Saint-Jacques[1], et marraine Françoise Lasnier, femme de Me Thomas Rablais, procureur du Roy à la maréchaussée. — Le registre est signé : P. Barré, Drouyn, Lasnier, Ferré, vicaire.

Comme complément à ces documents inédits, nous en signalerons un autre déjà publié[2], où cette fois c'est « Thomas Rabelais, procureur du Roi à la maréchaussée de Chinon », qui sert de parrain à un autre fils de Georges Drouin et de Marie Lasnier. Le baptême eut lieu « en l'église Saint-Jacques de Chinon » le 27 janvier 1626.

Avec Thomas Rabelais-Lasnier, le nom de l'auteur du

1. Barré, curé de Saint-Jacques de Chinon, a joué comme exorciste un rôle important dans la célèbre affaire des Possédées de Loudun en 1634, et dont fut victime Urbain Grandier. (Legué, *Urbain Grandier et les Possédées de Loudun*, p. 122; *Histoire des diables de Loudun*, édition de 1716, p. 304.)

2. *Société des Amis de Rabelais*, année 1888, p. 42.

Pantagruel s'est éteint à Chinon vers 1630; en tous cas, on ne trouve plus trace des Rabelais dans les archives chinonaises. Le savant archéologue, M. de Cougny, dans son ouvrage sur *Chinon et ses environs* (p. 405), fait la même constatation : « Passé cette date, le nom de Rabelais disparaît complètement de nos registres. La famille du satirique était-elle éteinte ou avait-elle quitté Chinon? nous l'ignorons. » Ainsi, vers 1630, il n'y a plus aucun membre de la famille Rabelais à Chinon; Huet, évêque d'Avranches, venu dans la cité chinonaise en 1687, n'y trouve plus à cette date d'arrière-petits-neveux de Maître François; et il est obligé de se contenter d'un renseignement vague fourni par le médecin de l'abbaye de Fontevrault, qui lui dit que « le *dernier* du nom de Rabelais estoit mort gueux[1] ».

Ni à Chinon, ni dans les localités voisines, les archives n'ont révélé jusqu'ici de pièce où figurent des personnages ayant nom Rabelais après la date de 1630.

IX. — Les d'Aquin.

De l'aveu de Louis-Claude d'Aquin (organiste né à Paris en 1694 et mort en 1772), sa famille était alliée aux Rabelais. Dans son livre intitulé : *Contes mis en vers par un petit cousin de Rabelais* (Londres, 1775), il affirme (p. 221) que « sa bysayeule étoit cousine issue de germaine de Rabelais ».

Ne serait-ce pas aux d'Aquin qu'il faudrait rattacher cette branche, résidant à Paris au commencement du XVIIe siècle? Une note « d'un écrivain contemporain », reproduite dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juillet 1889, p. 102), signale en 1604 l'existence à Paris d'un « nommé Rabelais, jardinier », et de ses deux filles, originaires de Chinon. Ces trois personnes sont mêlées à une anecdote amusante, racontée en détail par l'auteur con-

1. Beaudement, *Les Rabelais de Huet*, p. 45.

temporain précité, dont la *Revue* ne donne pas le nom. Cette anecdote se passe en 1604 et n'a son dénouement que « quarante ans après »; à cette dernière époque, c'est-à-dire vers 1640 (on ne peut le placer plus tard que 1642, puisque le cardinal de Richelieu est un des acteurs), l'auteur contemporain parle « du bonhomme Rabelais, de ses deux filles et de leurs enfants ».

Mais là encore, par suite d'une descendance féminine, le nom de Rabelais a également disparu. Ces Rabelais parisiens étaient arrière-neveux ou arrière-cousins du satirique; cela ne fait pas de doute, vu leur origine chinonaise.

X. — Les Pallu.

Par un acte notarié du 26 janvier 1534, on sait que René Pallu avait comme épouse Françoise Rabelais[1].

Cette famille Pallu, dont les trois branches étaient établies à Tours, à Chinon et à l'Ile-Bouchard, comptait dès le XVIe siècle parmi les notables de la bourgeoisie tourangelle; plusieurs de ses membres occupaient d'importantes charges.

* * *

En groupant dans un même article les diverses notes recueillies çà et là sur les familles alliées aux Rabelais, nous avons cherché à faire une sorte de préface à notre généalogie de la famille Rabelais en préparation. Si nous en retardons encore la publication, c'est que nous en connaissons les lacunes, que la découverte toujours possible de documents viendra peut-être combler quelque jour. Les lecteurs des *Études rabelaisiennes* qui voudront bien nous aider seront les bienvenus et nous les remercions d'avance.

Henry Grimaud.

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 49; *Revue poitevine*, année 1896, p. 328; P. de Lessert, *Essai sur la famille Pallu*, p. 2; *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIII, p. 177.

MAISTRE MOUCHE.

Le nom de « maistre Mouche » revient deux fois dans le *Pantagruel :*

1° « Et quand il changeoit un teston, ou quelque aultre pièce, le changeur eust esté plus fin que *maistre Mouche* si Panurge n'eust faict esuanouir a chascune foys cinq ou six grandz blancs visiblement, appertement, manifestement, sans faire lesion ne blessure aulcune, dont le changeur n'en eust senty que le vent » (liv. II, fin du ch. XVI).

2° « Il sera plus que *maistre Mouche* qui de cestuy an me fera estre de songeailles » (liv. III, ch. XV, sixième phrase).

Aucun commentateur, jusqu'ici, n'a pu donner d'explication satisfaisante au sujet de ce *maistre Mouche.*

Voici d'abord ce que dit Le Duchat dans sa note à propos du premier passage :

Encore liv. III, ch. XV, *il sera plus fin que maistre Mouche, qui de cestuy an me fera estre de songeailles.* L'Italien appelle *mucceria* le jeu des gobelets, et *mucciare* et *muccire,* autres mots italiens, signifient *s'enfuir, s'échapper, se musser.* Ainsi, comme d'ailleurs, il est sûr que *maître Moûche* et l'Italien *maestro Muccio,* c'est un *maître Gonin,* un joueur de gobelets et un filou, tel que Panurge nous est ici représenté; je ne sais si *maître Moûche* est un mot français ou italien d'origine, ou s'il ne viendroit pas de certain juif nommé maître *Mouche,* astrologue, qui fit tout son possible pour détourner le duc de Bourgogne, son maître, de l'entrevue de Montereau-sur-Yonne, où ce prince fut tué le 10 septembre 1419[1]. Voyez Jean Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI,* sur cette année-là. J'ai dit que *maître Moûche* signifiait proprement un joueur de gobelets. Coquillart, au *Monologue des Perruques :*

Il jouera mieux que maistre Mouche,
Qui me prendra en désarroy.

1. Cette phrase de Le Duchat est mal bâtie; il faudrait *est* au lieu de *c'est* un maître; mais elle est ainsi.

Il me reste à remarquer que dans *le Martyrologe protestant*, liv. VII, au feuillet 530, tourné, de l'édition de 1619, les espions de l'inquisition d'Espagne sont appellez *mousches* en tant que non contens de se glisser dans les cachots parmi les prisonniers, pour trahir ceux de ces pauvres gens qui sont assez simples pour ne point se défier d'eux, « plusieurs *de ces mousches* volent si loin et si haut, que passant la mer ils iront en estranges et loingtains pays espier ceux qui, se bannissans eux-mesmes d'Espagne, se seront en seureté retirez en quelque part ». Ce qui favorise l'opinion qu'a Ménage que *mouchard* pour espion s'est dit du mot *moûche*, les mouches allant cherchant partout leur pâture.

Sur le second passage, Le Duchat est muet.

Esmangart et Éloi Johanneau, dans leur édition du *Pantagruel* de 1823, citent tout au long le commentaire de Le Duchat (t. III, p. 419), et ils ajoutent :

Quoique nous soyons persuadés, avec Ménage, que le nom de *mouche* pour *mouchard* vient de *mouche*, insecte, et non pas de celui d'Antoine de *Mouchy*, inquisiteur de la foi sous Henri II, il se pourroit bien cependant que Rabelais fît ici une allusion maligne à cet infâme inquisiteur, qui envoyoit des espions ou des *mouches* dans les maisons de Paris pour y épier ceux qui faisoient profession de la religion protestante, ainsi qu'on le lit dans Mézeray et dans Félibien : *Histoire de Paris*. On a dit *mouscher* pour espionner, dès avant 1532, par conséquent avant que *Mouchy* fût inquisiteur et organisât le premier un régiment de mouchards dans Paris (voyez les notes du ch. xv du liv. III).

Nous reportant à l'endroit indiqué, c'est-à-dire au second passage, nous lisons :

Il sera plus fin que maître Mouche, comme traduit de Marsy. On lit dans l'édition de 1552, *il fera*, ainsi que dans les quatre éditions de Le Duchat et du dernier éditeur. Maître Mouche est Antoine de Mouchi, docteur de Sorbonne et inquisiteur de la foi; il faisoit faire par conséquent de biens mauvais rêves à ceux qu'il poursuivoit, et, ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il étoit particulièrement connu du cardinal de Lorraine et

employé par lui (voyez liv. II, ch. XVI; voyez aussi Moréri au mot MOUCHI).

Moréri nomme ce personnage *de Mouchi* ou *Demonchi* et ne parle pas des passages de Rabelais.

Burgaud des Marets et Rathery, dans leur édition de Rabelais de 1857, annotent simplement le premier passage :

Ce maistre Mouche, dont Coquillart a parlé, était un charlatan, ou du moins une personnification de charlatan (t. I, p. 316).

Pour le second passage, ils le commentent ainsi :

Maistre Mouche, en français; maestro Muccio, en italien, le type de l'escamoteur.

Il jouera mieux que maistre Mouche,
Qui me prendra en désarroy.

(Coquillart, *Monologue des Perruques*, t. I, p. 488.)

Enfin, M. Marty-Laveaux s'exprime de cette façon sur le premier passage :

Maistre Mouche. Coquillart a dit au *Monologue des Perruques* (t. II, p. 290) : il jouera..., etc.

Quant à indiquer avec quelque certitude de quel personnage il s'agit, ce serait fort difficile.

Le second passage n'a pas attiré son attention.

Si maintenant nous nous reportons au passage de Coquillart, où il est *certainement* question du même personnage, voici ce que nous lisons dans les *Notes sur le texte de Coquillart*, Paris, Reims (1847, t. II, p. 166-7), de Tarbé :

Maistre Mouche : nom donné dans les XVe et XVIe siècles aux escamoteurs, aux faiseurs de tours, et par suite aux escrocs, aux gens adroits. On dit encore : c'est une fine mouche. Pathe-

lin dit à sa femme, en parlant du drapier qu'il a mystifié : comme il a esté mouschié. A la même époque, la mouche était un jeu à la mode (RAB.).

Le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), dans son édition de Rabelais de 1857, met sous le premier passage :

D'où on a fait *mouchard,*

et sous le second :

Antoine de Mouchi, docteur en Sorbonne et inquisiteur de la foi sous le règne de François Ier[1].

Eh bien! en dépit des ingénieuses solutions proposées, tous ces commentateurs se sont trompés, depuis Le Duchat jusqu'à Paul Lacroix, jusqu'à Tarbé. Il ne s'agit ici ni d'un espion, ni d'un charlatan, ni d'un escamoteur ou joueur de gobelets, ni de l'astrologue du duc de Bourgogne, ni d'Antoine de Mouchi, l'inquisiteur.

Le personnage auquel Rabelais et Coquillart ont fait allusion a réellement existé : c'était un financier, un Lombard, vivant du temps de Philippe le Bel et à sa cour, qui se nommait Musciatto Guido dei Franzesi, mais désigné le plus souvent, dans les documents, sous le nom français de Messire Mouche.

*
* *

Mouche est le plus puissant financier en France et à Paris, à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, et son souvenir était encore vivace dans le peuple, trois siècles après sa mort, à l'époque de Rabelais, qui connaissait sûrement son nom.

1. Nous n'avons pas à rouvrir la question étymologique du mot *mouchard,* qui a fait couler récemment des flots d'encre. Nous dirons seulement que M. A. Michel de Boislisle a péremptoirement établi, d'après Mercier, dans une note de la *Correspondance de Marville,* que *Mouchard* était le nom de famille d'un agent de la police secrète du roi au XVIIIe siècle.

Le seul particulier qui eût pu lutter comme fortune, en France et même en Europe, avec Mouche, était son compatriote, le Lombard Gandoufle d'Arcelles, établi à Paris, qui possédait des propriétés à Paris, à Ville-Évrard, à Montreuil-sur-le-Bois, à Neuilly-sur-Marne, à Montlhéry, à Dourdan, à Étampes et autres lieux, le banquier des princes et des villes du royaume, dont le revenu présumé atteignait plus de 150,000 livres par an!

Mouche se nommait en réalité Musciato Guido de Figlino[1]. Il avait deux frères : Albizzo, plus connu sous le nom de Biccio, en français Biche, et le plus jeune Nicolo, en français Nicole.

Issus d'une famille d'origine franque, les Franzesi, résidant à San-Geminiato et propriétaire des fiefs les plus importants de la vallée du Haut-Arno, les trois frères étaient fils du comte Guido, qui se tenait, farouche, dans son château fort de Figline, localité située au sud-est de Florence, d'où il dominait une riche vallée. Les Franzesi étaient *guelfes, naturellement,* et, en 1252, ils avaient un moment comploté de livrer Figline, leur patrie, par dépit de n'y plus voir qu'un nid de *gibelins.*

Pour expliquer le mot *naturellement,* nous rappellerons que le parti *français,* en Italie, était *guelfe.* Le propre frère de Gandoufle d'Arcelles, dans la guerre civile qui sévissait dans sa ville natale, Plaisance, le 16 mars 1312, avait un corps de partisans de cinquante fantassins et de soixante cavaliers, *cum penacellis et insigniis regis Francie ad lilium.* Il était *guelfe* et déployait des fanions aux armes du roi de France avec la fleur de lis.

Nous constatons la présence, à Paris, des frères Franzesi dès 1281, alors que Biche demeurait dans la ruelle Saint-Christophle, devant Notre-Dame, et leurs noms figurent dans des comptes de 1285.

En 1288, Mouche était si bien en cour que Philippe le

1. Cf. son sceau et celui de son frère Biche, publiés par nous dans *les Lombards en France et à Paris.* Paris, 1892, t. I, p. 102 et 103.

Bel lui faisait l'honneur de l'inviter à venir passer les fêtes de Noël auprès de lui, dans sa résidence royale de Melun.

Mouche était anobli en 1297. Il habitait alors dans la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, un vaste hôtel avec dépendances, situé « rue aus Bourdonnois[1] ». Il avait un moment occupé l'ancien hôtel de la reine de Navarre de la rue Saint-André-des-Arts, agrandi par lui et dont il avait crénelé les murs d'enceinte.

Mais Mouche n'était pas seulement financier; il était en outre un fin diplomate, doué déjà des qualités extraordinaires déployées, dans la suite, en France, par ses compatriotes. Il avait été envoyé, par le roi, comme ambassadeur, en Allemagne, en 1295, puis en Flandre, en Brabant, et de nouveau en Allemagne, au commencement des guerres. Ce sont même probablement ses talents qui motivèrent son anoblissement.

En 1300, il partait avec Gautier de Châtillon et Jean d'Harcourt, comme ambassadeur à Rome, et, en 1301, il accompagnait Charles de Valois en Italie.

Icele année [1301] Mouche et Biche
Reçurent a grant compaingnie
En la terre de Lombardie
Charlle, le frere au roy de France,
Qui s'en alloit pour fère aidance
En Calabre au roy de Cézille...[2].

Nous le retrouvons encore en Italie, en 1303, lors du fameux attentat d'Anagni contre Boniface VIII, mais son nom ne figure pas parmi les témoins du drame, à côté de celui de Nogaret. Le prudent Italien s'est arrêté à la porte, c'est-à-dire dans son château de Staggia, près de Poggibonzi, sur le territoire de Florence[3].

1. Il n'y aurait rien d'impossible que ce fût ce même hôtel qui devint, dans la suite, le fameux hôtel de la Trémoille, que connaissent tous les érudits.

2. Geffroi de Paris, *Chronique rimée*, vers 62 et suiv.

3. Il est impossible de ne pas reconnaître les qualités maîtresses

Pour donner une idée de l'importance du rôle financier joué par Mouche en France, nous dirons que, comme percepteur du roi, il touche, de 1294 à 1300, plus de 1,156,681 livres en espèces sonnantes et trébuchantes!

On pense bien qu'une si haute situation ne fut pas sans soulever chez les hommes de ce temps des protestations et des hostilités violentes; Biche et Mouche étaient détestés. Geffroi de Paris se fait l'interprète du sentiment public à leur égard, quand il écrit :

Mes le roy, chascun si le triche;
En sa court avoit Mouche et Biche
Qui durement l'ont esmouchié;
Si lor a le roy tout couchié;
Si en demoura sans argent (vers 1451 et suiv.).

Ce passage nous prouve que Biche et Mouche étaient bien attachés au service du roi, faisaient figure à la cour, et que, dans le maniement des fonds publics, il leur en restait un tantinet dans les mains. Aussi, à leur mort, leurs biens étaient-ils, en grande partie, confisqués : le roi se rattrapait.

Mouche mourut vers 1308. Ce qui est certain, c'est qu'au mois de mars 1309, son frère Biche et lui étaient morts.

En 1334, son plus jeune frère, Nicole, annobli comme ses aînés (avant 1303), touchait, par l'intermédiaire de Jehan Milon, garde de la prévôté de Paris, une somme de 100 livres, à valoir sur les 100 livres que le comte de Blois restait alors devoir à ses deux frères morts.

Le souvenir des deux frères Biche-Mouche se perpétua pendant des siècles. Est-ce que leur famille, celle des Franzesi, n'existait pas encore, en Italie, en 1763?

De plus, une tour du Louvre, la plus grosse, celle dans laquelle Charles V gardait ses joyaux, portait, en 1367,

des italiens dans ces personnages, dont l'histoire gardera les noms : Mazarin, les Gondi, les Concini, etc., et enfin, dans les temps modernes, les Napoléon, les Gambetta, et le dernier : de Brazza.

le nom de tour Biche-Mouche, qu'elle garda encore longtemps. Elle ne fut démolie qu'en 1527 et Rabelais dut forcément la connaître. Les jetons de ces Lombards portent leurs armoiries et sont encore assez fréquents aujourd'hui pour qu'on les rencontre dans toutes les collections de jetons.

*
* *

Nous avons eu la chance de trouver un portrait de Mouche au département des Estampes de la Bibliothèque nationale. Portraits : *Franzesi.*

Ce portrait, dessiné en 1763, par Giuliano Traballesi et gravé par Francesco Allegrini, a été copié d'après une ancienne toile (probablement marouflée sur un panneau de bois comme celui du roi Jean de la Bibliothèque nationale) appartenant alors à la famille Franzesi. Il est dédié à l'Illustrissime et Révérendissime Monsignore Pietro Franzesi, patricien florentin, évêque de Montepulciano, descendant de Mouche.

Mouche avait des neveux : Vani, Estoude et Simon Albizzo (probablement des fils de Biche), et un cousin (*consanguineus*), Baldo Fini de Figline, qui étaient ses agents en France et à Paris.

L'inscription de la gravure est celle-ci :

M. Muciatto del cav. Guido Franzesi, nobile fiorentino, segretario, e consigliere di Filippo re di Francia detto il bello, nato circa il M CC'XL. morto nel M CCC...

Al merito Singre dell Illmo e Rmo Monsre Pietro Franzesi, Patrizio Fiorentino, Vescovo di Montepulciano ec. ec. Agnato del sud. Preso da un quadro antico in Tela appo la Famiglia Franzesi.

Giuliano Traballesi del. Fran. Allegrini inci. 1763[1].

Au bas du portrait sont des armoiries conformes de

1. L'inscription italienne porte : « Messire Mouche, de la famille Guy Franzesi, noble florentin, secrétaire et conseiller du roi de France Philippe dit le Bel, né vers 1240, mort vers 1300. »

tout point aux sceaux de Biche et Mouche qui nous ont été conservés, et aux armoiries de la famille Franzesi, peintes sur les murs de la chapelle de San-Donato : « Écu palé de six pièces d'azur et d'argent à la fasce d'or. » Ces armes se retrouvent sur les jetons attribués par nous à ces Lombards.

Le copiste ignorant n'a pu lire les « plates d'épaulières » de l'original et a revêtu le personnage d'une armure du xve siècle, sur laquelle il a jeté un bout de draperie.

Mais, ce qui nous intéresse, c'est la tête dont le profil énergique se détache sur le fond. Le visage complètement rasé est encadré par une chevelure longue, recouverte d'un calot significatif, auquel il ne manque que la petite pointe terminale. L'ensemble de la tête correspond admirablement aux images des compatriotes contemporains de Mouche que nous ont transmises les pierres tombales reproduites par nous dans *les Lombards en France et à Paris*. Paris, 1892, in-8°.

C'est à ce titre que ce portrait nous paraît curieux, non seulement pour les Français, mais encore pour les Italiens.

PITON.

JANOTUS DE BRAGMARDO.

Notre confrère M. W.-F. Smith a émis ici même[1] l'opinion que le nom de Janotus de Bragmardo pouvait cacher celui du libraire Denis Janot († 1545). Il s'est fondé sur le passage bien connu : « Un quidam latinisateur, demourant pres l'hostel Dieu, dist une foys... qu'il désiroit qu'elles [les cloches] feussent de plume et que le batail feust d'une queue de renard » (*Gargantua*, c. 19; fin), et il a montré que l'idée du batail formé d'une queue de renard se retrouve dans le *Narrenschiff* dont Janot a édité une traduction française. De plus, comme le « latinisateur », le même Janot avait sa demeure près de l'Hôtel-Dieu[2].

Cette hypothèse intéressante de M. W.-F. Smith prend une force singulière si on en rapproche un pamphlet du début du XVIIe siècle, cité d'ailleurs par Burgaud des Marets, où reparaît Janotus de Bragmardo, qualifié du plus riche libraire du quartier de l'Université.

Dans *le Voyage de Me Guillaume en l'autre monde*[3], le célèbre bouffon d'Henri IV se fait guider dans le séjour des ombres par « monsieur Rapin, prévost et preneur des personnes à rapine ». Ils viennent de passer aux Champs-Élyséens devant la boutique du grammairien Jean Despautère transformé en cordonnier :

Voicy le carrefour *de Universalibus* où se vent Huon de

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, année 1904, p. 256.

2. Denis Janot habita successivement dans la rue du Marché-Pallu et dans la rue Neuve-Notre-Dame, qui avoisinaient toutes deux l'Hôtel-Dieu. Cf. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires* (Paris, 1898, in-8°), p. 191.

3. *Le Voyage de Me Guillaume en l'autre monde, vers Henry le Grand*... A Paris, 1612, in-8°, 77 p. (Bibl. hist. de la ville de Paris, 11841, réserve).

Bordeaux, Jean de Paris et semblables petits livres à deux iards (*sic*) la douzaine. Le plus riche libraire du quatier s'appelle *Jannotus de Bragmardo*, qui ne laisse pas de vendre quelques bons livres à l'usage du temps qui court où chascun se plaist à la mesdisance.

Remarquons qu'un sonnet liminaire traite cette pièce rarissime de « discours lanternois » et qu'on y rencontre des énumérations dans le genre rabelaisien, ou même des personnages épisodiques du roman, comme « le sire Antitus des Cressonnières »[1], affublé du titre d' « Apotiquaire de Vaugirard ».

Étienne Clouzot.

1. « Ce fut au retour de la Bicocque, alors qu'on passa licentié maistre Antitus des Crossoniers en toute lourderie. » *Pantagruel*, c. XI.

CE QUE LE VOCABULAIRE

DU FRANÇAIS LITTÉRAIRE DOIT A RABELAIS.

(*Fin* [1].)

La table suivante permettra d'apprécier d'un seul coup d'œil les résultats obtenus jusqu'ici :

Œuvres de Rabelais.	Date de chacune de ses œuvres.	Nombre de mots qui remontent à Rabelais selon le *Dict. gén.*, après correction selon la liste B.	Nombre de mots à ajouter d'après notre liste C.	Total.
R. i. et ii.	1532-5	248	226	474
R. iii.	1546	161	119	280
R. Sc.	1549	16	9	25
R. iv.	1548-52	121	62	183
R. Alm., Lett., Pant. pr. et Por. Descl.		14	5	19
R. Ep. du Lim.	1558	2	13	15
R. v.	1562-4	40	32	72
R. Chr. ph.	1565	2	5	7
		604	471	1,075

On voit que 1,075 mots, consignés dans le *Dictionnaire général,* remontent jusqu'aux ouvrages publiés sous le nom de Rabelais dans la plupart des éditions.

Nous commencerons par soustraire des 1,075 les 94 mots de l'*Epistre du Lymosin,* du *Cinquiesme livre* et de *la Cresme philosophalle,* puisqu'il est possible que ces trois

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes,* t. III, p. 280.

livres ne soient pas de notre auteur. Cependant, avant de passer outre, nous ajouterons la liste suivante (D) de 26 mots sur ces 94 qui sont antérieurs à la publication de ces trois textes douteux :

Liste D.

1. agrégatif (1564); av. 1320, B. de Gordon, dans God., VIII.
antipéristase (1565); XV, Dampmartin, dans God., VIII, épelé *andiperistase*.
antithèse (1564); av. 1564, Calvin, dans God., VIII.
aphorisme (1564); XIV, Oresme, dans God., VIII, épelé *amphorisme*. On trouve *afforismes* dans le glossaire de Salins.
ascite (1564), au sens d'individu atteint d'hydropisie; 1549, Tagault, *Inst. chir.*, dans God., VIII, épelé *ascites* et employé au sens de *hydropisie de l'abdomen*.
catégorie (1564); XV, Dampmartin, dans God., IX, épelé *cathegorie*.
contrepointer 1 (1564); 1482, Arch., dans God., II, épelé *coctepoincter*. N. B. Ex. de *coustepointerie* en 1352 (God., II).
croche (1564); XV, Therence en fr., dans God., IX.
débaptiser (1564); XV, Lefranc, *Champ. des dames*, dans God., IX, épelé *desbaptiser*.
10. fixement (1564); 1544, Scève, *Délie*, dans *Rev. des Ét. rab.*, III, 215.
funambule (1564); J. d'Auton, *Chron.*, dans God., IX.
gérer (1558); 1527, J. Bouchet, *Panég. de L. de la Trémoille*, éd. *Panth. litt.*, p. 727.
hermaphrodite (1564); XIII, ex. dans God., IX, épelé *hermefrodis*.
hibernal (1565); 1555, Louise Labé, *Debat de folie et d'amour*, dans God., IX.
insipide (1564); av. 1549, J. de Gaigny, dans God., au sens de *fou, déraisonnable*.
malappris (1564); 1482, *Vie et passion de saint Didier*, p. 440.
météorique (1565); 1537, Act. des Ap., dans God., épelé *méthéoricque*.
palme 2 (1564); 1415-6, Reg. des recettes de Boulogne-sur-Mer, dans God.
. pestiféré (1564); 1531, Inv. d'Avallon, dans God.
20. phénomène (1564); 1557, Ph. de Mesmes, *Instit. astron.*, dans God.
portique (1564); 1547, J. Martin, *Arch. de Vitr.*, dans God.
quitus (1564); 1421, Reg. consul. de Lyon, dans God., épelé *quictus*.
rogneur (1564); 1536, Ed. de Fr. Ier, dans God.
saturer (1558); XIV, Guill. de Deguilleville, dans God.

torchonner (1564); av. 1452, A. Greban, *Passion*, 3781, au sens de *battre*.
26. vocable (1564); 1512, J. Le M., I, 12.

Après la soustraction des 94 mots de l'*Epistre de Lymosin*, du *Cinquiesme livre* et de *la Cresme philosophalle*, il en reste 981 qui se trouvent dans les ouvrages reconnus avec certitude comme étant de Rabelais. Ma dernière liste (E) montre que 299 mots sur ces 981 sont antérieurs à leur emploi par le grand satirique.

Liste E.

1. acariâtre (1532-5); av. 1491, J. Meschinot, *Lunettes des princes*, éd. Gourcuff, p. 119, épelé *aquariastre*.
acclamation (1552); 1503, J. Le M., IV, 231.
aconit (1546); 1512, J. Le M., I, 222, épelé *aconitum*.
adscrit (1546); XV-XVI, Fossetier, dans God., vol. I, à *ascrire*, épelé *ascript*.
aeromancie (1546); XIV, G. de Deguilleville, dans God., VIII, ép. *aerimancie*.
affener (1546); 1242, Arch. Meurthe, dans God., I, au sens de *faucher l'herbe de* (affener une terre = réduire l'herbe de cette terre à l'état de *foin*).
agate (1532-5); 1416, Inv. de N.-D. de Paris, dans God., VIII, ép. *agathe*. La forme *acate* remonte au XIIe siècle (Lapid. de Marbode).
agriculture (1532-5); 1512, J. Le M., I, 23; 1343, Arch., dans God., VIII.
ajuster (1532-5); 1480, Compt. hôtel de ville de Tours, dans God., VIII, ép. *adjuster*; av. 1269, Est. Boileau, dans God., VIII, ép. *adjouster*.
10. alchimiste (1532-5); XV, Lefranc, *Champ. des dames*, dans God., VIII; ép. *archemiste*.
amateur (1532-5); 1527, J. Bouchet, *Panég. de L. de la Trémoille*, éd. *Panth. litt.*, 764; 1504, J. Le M., IV, 65.
amble (1532-5); av. 1452, A. Greban, *Passion*, 20460, dans God., VIII.
amphisbène (1552), XII; Jean de Thuin, dans God., I, ép. *ampisibene*.
amphithéâtre (1536); 1512, J. Le M., I, 298. Voy. aussi God., VIII.
annales (1546); av. 1527, J. d'Auton, dans God., I, comme adjectif dans les expressions *annales hystoires, croniques annales;*

v. 1180, Guill. de Saint-Pair, dans God., I, *En nos livres qui annals sont.*

antiphrase (1546); XIV, J. Le Fèvre, dans God., VIII, ép. *antiphrasie.*

apanager (1532-5); 1407, *Ord.*, dans God., VIII, ép. *appanagier.*

appointeur (1546); XIV, Froissart, dans God., VIII.

aquilin (1532-5); 1512, J. Le M., I, 313; av. 1474, G. Chastellain, dans God., VIII.

20. architecture (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 166; XV, ex. dans God., VIII, ép. *archesseture.*

architrave (1546); 1531, Arch., dans God., VIII, ép. *arquitrave.*

architriclin (1546); 1461, Villon, *Gr. Test.*, 1243, dans God., VIII, ép. *archetriclin*; XII, Raoul de Cambrai, dans God., VIII, ép. *arcedeclin.*

arithmétique (1532-5); 1515, Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe s., p. 401; XII, *Rom. de Thèbes*, dans *Delb. Rec.*, selon le *Dict. gén.*, ép. *arimetique.*

artificiellement (1532-5); 1468, Olivier de la Marche, *Descr. des fêtes de 1468*, Dijon, 1877, p. 19, ép. *artificielment;* XIV, Oresme, dans God., VIII, ép. *artificialment.*

asbeste (1532-5); trad. de Marbode, dans God., VIII, ép. *abeste.*

ascendant (1552); 1521, Fabri, *Rhétor.*, dans God., VIII.

attenter (1532-5); 1495, Commines, éd. Dupont, III, 384 (pièces justif.), ép. *actempter.*

avaleur (1532-5); 1521, Reg. des consaux, Tournai, dans God., VIII; av. 1491, J. Meschinot, *Lunettes des princes*, éd. de Gourcuff, p. 72.

avare (1546); 1527, J. Bouchet, *Panég. de L. de la Trémoille*, éd. *Panth. litt.*, p. 780.

30. avenue (1549); 1468, Olivier de la Marche, *Descr. des fêtes de 1468*, Dijon, 1877, p. 7, au sens d'*événement.* — Voy. God., I et VIII, principalement diverses acceptations de ce mot, avec exemples antérieurs à Rabelais.

axonge (1532-5); av. 1320, B. de Gordon, dans God., VIII, ép. *axungie.*

badin (1532-5); 1478, Coquillard, éd. Héricault, II, 81.

bague (1532-5); 1504, Commines, éd. Dupont, III, 165 (pièces justif.); 1477, Coquillard, éd. Héricault, II, 24.

bailleur (1532-5); XV, Coquillard, éd. Héricault, I, 95; 1337, ex. dans God., VIII, ép. *baylleor.*

ballotter 1 (1552); 1492, *Ord.*, dans God., VIII, ép. *baloter.*

barytoner (1532-5); J. Le M., dans God., VIII.

basse-cour (1532-5); 1515, Arch. de Tournai, dans God., VIII, ép. *basse-court;* XIV, Eust. Deschamps, dans God., VIII, ép. *basse-court.*

berceau (1532-5); av. 1493, Olivier de la Marche, *Mém.*, éd. *Panth. litt.*, p. 336.

blasphémer (1546); 1504, J. Le M., IV, 44.

40. bocal (1532-5); 1520, *Invent.*, A. Gir., dans God., VIII, ép. *baucquaulx*.
borne (1532-5); 1453, ex. dans Villon, éd. Longnon, p. XL, ép. *bourne*.
bouchon (1532-5); 1461, *Ord.*, dans God., I, au sens de *petit bouquet, petite botte* (de chanvre).
boursouflé (1532-5); XV, Coquillard, éd. Héricault, I, 71; 1482, *Vie et passion de saint Didier*, éd. Carnandet, p. 62.
brandi (1546); Th. de Kent., dans God., I.
brase (1532-5); 1335, Cart. de saint Ét. de Vignory, dans God., VIII, au sens de *braise*.
brièvement (1532-5); 1337, Arch., dans God., VIII; 1277, Ord., dans Ibid.
brimbaler (1532-5); XV, Lefranc, *Champ. des dames*, dans God., VIII.
brin (1546); av. 1452, A. Greban, *Passion*, 17377.
brodure (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 110; 1482, *Vie et passion de saint Didier*, éd. Carnandet, p. 383; 1468, Olivier de la Marche, *Descr. des fêtes de 1468*, p. 26.
50. brusque (1532-5); fin XV, Commines, éd. Dupont, III, 406 (pièces justif.), ép. *brustque;* 1494, Entrée du roy en la ville de Naples, dans God., VIII, ép. *brusque*.
cabane (1532-5); 1473, Arch., dans God., VIII, ép. *chabanne;* 1462, texte relatif à l'*Astarac*, dans Ducange, selon le *Dict. gén.*, ép. *cabanne*.
cadre (1549); XIV, Modus et Racio, dans God., I, au sens de *quartier* (de la lune).
cagot (1532-5); XV, *Journal de Paris*, dans God., VIII, ép. *cagou*.
cagoule (1552); XIII, Pean Gatineau, dans God., VIII, ép. *cagole*.
capable (1532-5); 1512, J. Le M., I, 5, 233, etc.; 1482, *Vie et passion de saint Didier*, éd. Carnandet, p. 107; av. 1452, A. Greban, *Passion*, 2662.
caquesangue (1532-5); XV, J. Molinet, *Chron.*, dans God., VIII, ép. *cacqsangue*.
cassine (1532-5); v. 1508, J. Marot, *Voyage de Venise*, dans God., IX.
célèbre (1532-5); 1503, J. Le M., IV, 238.
chevau-léger (1532-5); 1495, Commines, éd. Dupont, III, 408 (pièces justif.), employé au pluriel.
60. chiourme (1549); 1494, Commines, éd. Dupont, III, 372 (pièces justif.), ép. *cheurme*.
chute (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 90; Froissart, dans God., IX.
clandestinement (1532-5); 1398; *Ord.*, dans God., IX.
clemence (1532-5); av. 1493, Olivier de la Marche, *Mém.*, éd. *Panth. litt.*, p. 318, 345; av. 1452, A. Greban, *Passion*, v. 1441;

1413, ex. dans God., IX, ép. *clemance;* N. B. *clementia,* dans Sainte-Eulalie.

codex (codice) (1532-5); 1512, Contreblason de Faulses Amours, dans Brunot, *Hist. de la langue fr.,* I, 529, ép. *codice.*

codicille (1552); 1278, *Testament,* dans God., IX; 1269, ex. dans Ibid., ép. *codicelle.*

colonel (coronel) (1552); 1551, ex. dans God., IX, ép. *couronnal.*

commode (1532-5); 1475, texte donné par le *Dict. gén.*

conflagration (1532-5); 1503, J. Le M., IV, 190.

continûment (1532-5); 1302, *Ord.,* dans God., IX, ép. *continuement.*

70. contour (1549); XIV, Froissart, dans God., IX; 1311, ex. dans Ibid.

convier (1532-5); 1447, Stat. pour Saint-Omer, Arch. mun., dans God., II, infinitif employé comme substantif.

copiste (1532-5), XV; Coquillard, éd. Héricault, I, 99.

coquecigrue (1532-5); XIV, Eust. Deschamps, dans God., IX, ép. *coquesague.*

cordelière (1532-5); av. 1502, Olivier de la Marche, *Tr. des dames,* str. 106.

croquer (1532-5); 1530, Palsgrave, dans God., IX, ép. *crocquer.*

cycle (1534); 1524, ex. dans God., IX, ép. *ciecle.*

damer (1552); 1482, *Vie et passion de saint Didier,* éd. Carnandet, p. 42. Le sens du passage n'est pas clair.

dauber (1546); XV, Éloi d'Amernal, dans God., IX.

déboutonner; XV, M. de Rich., II, dans God., IX, ép. *desboutonner.*

80. déceler (1532-5); XV, *Cent Nouvelles nouvelles,* éd. Garnier frères, pp. 9, 176, 314; XV. Jean de Wavrin, éd. « Rolls Series », I, 26.

déjection (1552); av. 1549, *Dernières poésies de Marguerite de Navarre,* éd. A. Lefranc, p. 235, au sens d'*abaissement.*

demi-dieu (semi-dieu) (1532-5); 1512, J. Le M., IV, 48, ép. *demydieu.*

déparquer (1546); 1491, *Orose,* dans God., IX, ép. *desparquer.*

déposant (1532-5); 1484, *Commines,* éd. Dupont, III, 113 (pièces justif.); 1478, Coquillard, éd. Héricault, II, 93-94.

déraisonner (1552); av. 1517, Fossetier, *Chr. Marg.,* dans God., II, ép. *desraisoner.*

désopiler (1546); av. 1320, Bern. de Gordon, éd. 1495, dans God., II, ép. *deopiler.*

diableteau (1552); XV, Éloi d'Amernal, dans God., IX, ép. *dyableteaux* (pl.).

dialecticien (1546); XII, Evrat, dans God., IX, ép. *dialeticien.*

dive (1546); Aye d'Avignon, dans God., II.

90. docte (1532-5); 1527, J. Bouchet, *Panég. de L. de la Trémoille,* éd. *Panth. litt.,* p. 790.

dompteur (1532-5); 1515, Chanson, dans God., IX; av. 1474, Chastellain, dans Ibid.
émotion (1532-5); 1512, J. Le M., II, 107, ép. *emotion;* av. 1474, Chastellain, dans God., IX, ép. *esmotion.*
empuantir (empuanter) (1532-5); 1498, Arch. de l'Aisne, dans God., IX, ép. *empuanter.*
endêvé (1546); av. 1399, Jean d'Outremeuse, dans God., IX, ép. *enderveis.*
épilepsie (1546); XIV, *Oresme,* dans God., ép. *epylencie.*
escamper (1532-5); 1515, Chanson sur Marignan, dans God., IX.
escarcelle (1552); 1482, *Vie et passion de saint Didier,* éd. Carnandet, p. 282.
escarpin (1546); 1512, J. Le M., dans *Delb. Rec.* (voy. *Dict. gén.*), ép. *escalpin.*
espade (1546); 1482, *Vie et passion de saint Didier,* éd. Carnandet, p. 288, au sens d'*épée.*
100. éthéré (1552); v. 1508, J. Marot, dans God., IX.
fâcherie (1532-5); 1527, J. Bouchet, *Panég. de L. de la Trémoille,* éd. *Panth. litt.*, p. 795, ép. *fascherie;* 1504, J. Le M., IV, 103, ép. *facherie;* 1483, Coquillard, éd. Héricault, II, 185, ép. *facherie.*
falourde (1549); 1311, Cart. de Cambron, dans God., IX, ép. *vallourde.*
farfadet (1532-5); XV, Dampmartin, dans God., IX.
festin (1532-5); 1527, J. Bouchet, *Panég. de L. la Trémoille,* éd. *Panth. litt.*, pp. 751, 797.
feston (1549); 1533, Est. de Médicis, dans God., IX.
fidèle (1532-5); 1527, J. Bouchet, *Panég. de L. de la Trémoille,* éd. *Panth. litt.*, p. 778, ép. *fidelle.* Cf. ex. de *fidèlement* en 1531, *Rev. des Ét. rab.*, III, 215.
fortuit (1532-5); 1512, J. Le M., I, 239.
fouquet (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 162, comme nom propre.
fréquent (1552); 1504, J. Le M., IV, 90; *fréquemment* déjà au xve s. (voy. *Dict. gén.*).
110. frustrer (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 34; av. 1433, Alain Chartier, *le Génial,* éd. Heuckenkamp, 27. Nombreux exemples du xve s.
gare 1 (1532-5); XV, Chansons, dans God., IX, ép. *gaire.*
gémeau (1546); XII, Lais de Marie de Fr., dans God., IX.
gendarmerie (1532-5); 1527, J. Bouchet, *Panég. de L. de la Trémoille,* éd. *Panth. litt.*, p. 727.
gondole (1549); 1529, Inv. de Cath. de Médicis, dans God., IX, ép. *gondolle,* au sens de *vase à boire;* 1246, Propos. des comm. de Fr. à la comm. de Gênes, dans God., IX, ép. *gondele,* employé au sens moderne.
grattelle (1532-5); XIV, Eust. Deschamps, dans God., IX, ép. *gratelle.*
grenouillère (1532-5); 1299, ex. dans God., IX, ép. *grenollière.*

grignoter (1532-5); av. 1452, A. Greban, *Passion,* 3845, ép. *gringoter.*
grincer (1532-5); 1530, Palsgrave, dans God., IX, ép. *gryncher.*
gringuenaude (1532-5); 1478, Coquillard, éd. Héricault, II, 137, ép. *Gringenault,* forme masculine employée grotesquement comme nom propre.
120. grisonner (1546); 1527, G. Cretin, *Chants roy.*, éd. 1527, dans God., IX.
grole (1532-5); 1523, Pièce de 1523, dans God., IV, ép. *grolle.*
gyromancie (1546); XIV, *Oresme,* dans God., IX.
hectique (1546); 1453, Villon, éd. Longnon, XLVIII, ép. *étique.*
héliotrope (1546); 1372, Corbichon, dans God., IX, ép. *elitropie.*
hottée (1546); XV, Coquillard, éd. Héricault, I, 115.
importance (1536); 1512, J. Le M., II, 48; XV, Commines, dans God., IX.
inculquer (1532-5); 1512, J. Le M., I, 246.
indication (1552); av. 1549, J. de Gaigny, dans God. J. de Gaigny mourut en 1549.
indult (1546); 1542, Cart. de Cysoing, dans God., ép. *indoulte.*
130. industrieusement (1552); 1512, J. Le M., II, 74.
inépuisable (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 55; ép. *inespuisable.*
inerte (1532-5); av. 1502, Oct. de Saint-Gelais, dans God., ép. *inherte.*
inférer (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 80, etc.; av. 1452, Arnoul Greban, *Passion,* v. 2402; XV, *Cent Nouvelles nouvelles,* éd. Garnier frères, p. 165. ép. *inferrer.*
inopiné (1546); 1504, J. Le M., IV, 23.
inopinément (1549); 1463, Coquillard, éd. Héricault, II, 324, ép. *inopinativement.*
inscription (1532-5); 1512, J. Le M., I, 257.
instant 2 (1532-5); 1503, J. Le M., IV, 238.
intempéré (1532-5); 1527, J. Bouchet, *Panég. de L. de la Trémoille,* éd. *Panth. litt.*, 1886, p. 733.
interpolation (1546); av. 1362, Bersuire, Tite-Live, dans God., au sens d'*interruption.*
140. investiture (1536); 1521, Pap. de Granvelle, I, 225, dans God.; 1501, Nég. entre la France et l'Autriche, I, 45, dans God.
iota (1552); XV, Mist. du Viel Test., dans God., ép. *iotte.*
jeûneur (1546); XIV-XV, Christine de Pisan, dans God., ép. *jeuneur.*
lamie (1546); 1527, J. Bouchet, *op. cit.*, p. 790, ép. *lamyes* (pl.).
lancinant (1546); voy. lanciner, dans God.
ligament (1552); 1549, J. Raoul, dans God., ép. *lygamment.*
livêche (1546); XIII, Vocab. of the names of plants, dans God., ép. *luvesche.* Voy. d'autres exemples dans God.
lombard (1532-5); v. 1175, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de saint Thomas,* dans God., ép. *lumbard.*
lucide (1546); 1524, Jehan Gaché, dans Nyrop, *Gram. hist.*,

I, 39. N. B. Le *Dict. gén.* donne un exemple de *lucidement* qui est du xve siècle.

lustral (1532-5); XIV, Bersuire, Tite-Live, dans God.

150. magister (magistre) (1532-5); av. 1452, A. Greban, *Passion*, 19258, dans God., ép. *magister*.

magnanime (adv.) (1532-5); av. 1294, Brunet Latin, dans God. Les exemples de ce mot antérieurs à Rabelais sont très nombreux. J'en ai de Jean Le Maire de Belges, de Meschinot, d'Olivier de la Marche, de Jean Bouchet, de Coquillard, etc.

maleficié (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 26.

malignement (1532-5); 1531, ex. dans *Rev. des Ét. rab.*, II, 259.

maritime (1532-5); 1463, Coquillard, éd. Héricault, II, 319; 1339, ap. Léopold Delisle, *Act. norm. de la Chambre des comptes*, dans God. On trouve un exemple de 1495 de *maritime*, substantif = *maremma;* voy. vol. III de l'éd. de *Commines* de Mlle Dupont. Voy. aussi dans God. les formes *maritain, maritin*.

maroquin 1 (1552); 1524, Inv. de Marg. d'Autr., dans God., ép. *marroquin*.

masque (1532-5); av. 1508, Martial d'Auv., *Arr. d'am.*, dans God.

massacrer (1532-5); Doon de Maience, dans God., ép. *machacrer*.

masticatoire (1552); 1541, J. Canappe, dans God.

matassin (1549); 1549, Arch. mun. de Lyon, BB. 70, dans God., ép. *matachin*.

160. médiocre (1546); 1545, ex. dans Petit de Julleville, *Hist. litt.*, III, 708.

memento (1532-5); av. 1380, Gace de la Bigne, dans God.

mentionner (1532-5); 1503, J. Le M., IV, 185. Nombreux ex. dans J. Le M. de B.

messie (le Messias) (1532-5); av. 1452, A. Greban, *Passion*, 143, *Messias*. Voy. ex. de *Messie* au xve s., dans God.

métamorphose (1546); 1512, J. Le M., I, 197, II, 6; 1493, Mansion, dans God.

milliaire (1532-5); XV, Laurent de Premierfait, dans God., 1203, ex. dans God., au sens de *millésime*.

minoratif (1532-5); XIV, *Oresme*, Eth., dans God.

môle (1546); fin XV, G. de Villeneuve, éd. *Panth. litt.*, p. 273.

monacal (1532-5); av. 1527, J. d'Auton, dans God. Jean d'Auton mourut en janvier 1527.

monnayeur (1532-5); 1332, Arrêt du Parlement de Paris, dans God., ép. *monnoyeur*.

170. morille (1532-5); J. Molinet, dans God., au sens de sorte de *projectile*.

morion (1546); 1542, Michel d'Amboise, dans God., ép. *morrion*.

morte-paie (1553); 1478, Coquillard, éd. Héricault, II, 123.

mousse 3 (1552); XV, Chansons du xve s., dans God., au mot *moge*, au sens de *jeune fille*.
muletier 1 (1532-5); XV, Comptes des mines de Jacques Cœur, dans God., ép. *mulatier;* av. 1517, J. Marot, *Voyage de Venise*, ép. *mulletier*.
narrer (1532-5); 1478, Coquillard, éd. Héricault, II, 116. Les exemples de ce mot antérieurs à Rabelais sont nombreux. J'en ai de Jean Le Maire de Belges, Olivier de la Marche, les *Cent Nouvelles nouvelles*, etc.
nitouche (1532-5); XV, Coquillard, éd. Héricault, II, 249, cette femme *n'y touche*.
nocher (1546); av. 1544, Clém. Marot, dans God., ép. *nocher*.
nymphéa (1546); 1545, J. Martin, dans God., ép. *nymphée*.
oblong (1546); 1540, Tollet, *Chirurg.*, dans God.
180. occurrence (1552); av. 1474, Chastellain, dans God.
olympiade (1553); 1463, Coquillard, éd. Héricault, II, 310, ép. *olimpiade;* XIV, *Oresme*, Eth., dans God., au sens de *jeux olympiques*.
onéraire (1532-5); 1530, Translat. de la première guerre pun., etc., dans God.
onguent (1532-5); 1512, J. Le M., I, 330, ép. *unguent*.
ortolan (1552); 1548, Sainte-Croix, Arch. de la Vienne, dans God., ép. *ortolin*, employé au sens premier de *jardinier*.
oval (1546); 1529, G. Tory, dans God., ép. *ovalle* (fém.).
paillardise (1532-5); 1512, J. Le M., I, 275; av. 1501, R. Gaguin, dans God. Robert Gaguin mourut en 1501.
palle (1546); 1474, Olivier de la Marche, *Estat de la maison du duc Charles*, etc., dans *Panth. litt.*, p. xvi.
palme 2.
paquet (1532-5); 1527, J. Bouchet, *op. cit.*, éd. *Panth. litt.*, 789; 1496, Commines, éd. Dupont, III, 453 (pièces justif.); 1482, *Vie et passion de saint Didier*, éd. Carnandet, p. 269, ép. *pacquet*.
190. parangon (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 68, ép. *parangon;* av. 1502, O. de Saint-Gelais, dans God. Plusieurs exemples de *parangon* et de *paragon* se trouvent dans le complément de Godefroy.
parasite (1546); XV, Therence en franç., dans God.
parque (1546); 1512, J. Le M., I, 185.
passereau (1532-5); 1512, J. Le M., I, 202, ép. *passeron;* Osmont, *Volucr.*, Bibl. nat., 24228, dans God., ép. *passerel*.
patrie (1546); av. 1470, J. Chartier, *Hist. de Charles VII*, dans God.
pécore (1532-5); fin XV, Cotereau, dans God.
pelican (1532-5); 1210, ex. dans *Dict. gén.*, au sens de l'oiseau aquatique de ce nom.
pénurie (1532-5); 1468, Harangue prononcée par Juv. des Ursins, dans God.
perpendiculairement (1532-5); 1512, J. Le M., I, 213.

perversion (1546); 1444, Trad. du gouv. des princes de G. Colonne, dans God.

200. peste (1532-5); 1512, J. Le M., II, 149; 1495, Commines, éd. Dupont, III, 379 (pièces justif.); XIV, J. de Vignay, *Mir. hist.*, dans God. Les exemples antérieurs à Rabelais sont très nombreux.

peuple 2 (1432-5); XV, Vente des biens de Jacques Cœur, dans God.

philosopher (1532-5); Fossetier, *Chron. Marg.*, dans God.

piédestal (1546); 1545, Van Aelst, *Règl. d'archit.*, dans God., ép. *piedestalz* (pl.); XV, *Bibl. Éc. des ch.*, dans God., ép. *piedz d'estraitz*.

pifre; Ph. Mousket, dans God., à *pifle*, ép. *pifle*.

piston (1532-5); 1292, Tert. ap. La Grange, Rec. de test. de Tournai, dans God., au sens de *pilon*.

pivert (1552); 1512, J. Le M., I, 202.

plaidoyer (1532-5); 1492, *Commines*, éd. Dupont, III, 154 (pièces justif.); 1477, Titre, dans Coquillard, éd. Héricault, II, 1; av. 1452, *Cent Nouvelles nouvelles*, éd. Garnier frères, p. 331, ép. *plaidoyé*.

plastron (1546); fin XV, G. de Villeneuve, éd. *Panth. litt.*, 275.

pluvieux (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 105; av. 1474, Chastellain, dans God.; XIII, Gautier de Metz, dans Ibid., ép. *pluvieus*.

210. poêlon (paeslon) (1532-5); 1417, Arch., JJ. 170, pièce 127, ép. *palon*. Ex. douteux.

poltron (1552); J. Marot, dans God., ép. *poultron*.

précieusement (1532-5); XII, Troie, 22425, dans God.

précipitation (1546); 1504, J. Le M., IV, 79.

prégnante (1549); av. 1474, Chastellain, dans God., ép. *prennante*.

presager (praesagir) (1546); 1539, P. Verney, *Presaiges d'Hippocras*, dans God., ép. *presagier*; 1503, J. Le M., IV, 208, ép. *presagir*.

procès-verbal (1546); 1512, J. Le M., I, 245; 1484, Séances du Conseil de Charles VIII, dans God.

prohiber (1546); 1512, J. Le M., I, 37; 1463, Coquillard, éd. Héricault, II, 311; 1444, Trad. du gouv. des princes de G. Colonne, dans God.

pudicité (1532-5); 1512, J. Le M., II, 4, 122; 1417, Cart. de Cysoing, dans God.

pulvériser (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 86.

220. pygmée; Evrart de Conti, dans God., ép. *pigmeon*.

pythonisse (1546); J. Le Fèvre, *Mathéodus*, dans God., ép. *pihtonisse*.

questeur (1532-5); 1512, J. Le M., I, 138; 1486, Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, dans God.

quiproquo (1546); 1482, *Vie et passion de saint Didier*, éd. Car-

nandet, p. 421; av. 1452, A. Greban, *Passion*, 23289, ép. *quid pro quo*.

râble (1532-5); av. 1391, G. Phébus, dans God.

rame 2 (1532-5); 1512, J. Le M., II, 17; av. 1442, *Ant. de la Salle, sa vie*, etc., par J. Nève, p. 160, ép. *ramme;* XIV, Petit reg. de cuir noir, dans God., ép. *raime*.

raquette (1532-5); XV, Coquillard, éd. Héricault, I, 68; 1314, H. de Mondeville, dans God., ép. *rachette*.

rare (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 139.

ratisser (1532-5); 1390, Reg. du Châtelet, dans God.

ravelin 2 (1546); 1450, Aveu de Méru, dans God., ép. *ravellin*.

redoubler (1532-5); 1512, J. Le M., I, 160; 1405, Tut. des enfants de Jaquem. Oliette, dans God., au sens de *regarnir en doublant*.

230. réfractaire (1546); 1539, R. Est., dans God.

refroidissement (1546); 1444, Trad. du gouv. des princes de G. Colonne, dans God.

remercier (1532-5); 1512, J. Le M., I, 171; 1444, Exéc. testam. de Jehan du Touppet, dans God.; av. 1353, Gilles le Muisit, dans God. Les exemples antérieurs à Rabelais sont extrêmement nombreux.

remorquer (1552); fin XV, G. de Villeneuve, dans *Panth. litt.*, 1886, p. 284, ép. *remorcasmes* (1re pers. pl., parf.).

repli (1532-5); 1471, Lett. d'anobl. de J. Rich., dans God.

restrictif (1532-5); 1512, J. Le M., II, 375; av. 1320, Bern. de Gordon, dans God., substantif au sens de *remède restringent*.

retrograder (1546); 1512, J. Le M., I, 141.

rêvasserie (1553); 1537, Act. des Apost., dans God., ép. *rávasserie*.

révérer (1532-5); 1482, *Vie et passion de saint Didier*, éd. Carnandet, pp. 363, 374.

roturier (1546); 1461, Ord., dans God.; 1312, Arch., dans Ibid., écrit *rupturier*.

240. rouche (1532-5); 1397, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, dans God., à *rusche*.

sabine (1546); 1545, G. Guéroult, *Hist. des plantes*, dans God.

saccager (1552); 1524, Milice bourgeoise, dans God., ép. *sacraiger*.

safraner (1546); La Saineresse, 17, Montaiglon, dans God., ép. *safrener*.

salive (1546); Rois, p. 85, dans God.

salpétrier (1549); 1540, Ord. de Fr. Ier, dans God.

salubre (1532-5); 1503, J. Le M., IV, 218; 1444, Trad. du gouv. des princes de G. Colonne, dans God. Godefroy donne de *salubrement* un exemple de 1350.

salubrité (1546); 1444, Trad. du gouv. des princes de G. Colonne, dans God.

savant (1532-5); 1504, J. Le M., IV, 111; av. 1491, Meschinot, *Lunettes des princes*, éd. Gourcuff, p. 61.

scandaleux (1532-5); 1512, J. Le M., I, 94.

250. scélérat (1552); 1536, Pap. de Granv., dans God.

scripteur (1532-5); 1512, J. Le M., I, 325, ép. *escripteur;* av. 1362, Bersuire, dans God., ép. *scripteur.*

séculaire (1549); XIV, Cart. de saint Benigne, dans God., ép. *seculare*, employé au sens de *séculier*.

séquence (1532-5); av. 1403, J. Goulain, dans God.; av. 1236, Gaut. de Coinci, dans Ibid.

séraphique (1552); av. 1474, Chastellain, dans God.

serfouette (1532-5); 1360, Inv. de l'ostel de N.-D. des Barres, dans God., ép. *cerfoete*.

siroco (siroch) (1552); XV, Laurent de Premierfait, dans God., av. 1294, Brun. Latin, dans Ibid., ép. *sciloque*, *siloc*.

songerie (1546); 1491, Orose, dans God.

spiral (1532-5); av. 1442, *Ant. de la Salle, sa vie,* etc., par J. Nève, p. 162, ép. *espiraulx* (pl.).

strapontin (transpontin) (1552); 1428-48, Cour des comptes de Provence, dans God., ép. *strampontin*.

260. stupide (1552); av. 1320, Bern. de Gordon, dans God.

subvenir (1532-5); 1515, Renonciat, ap. Bormans, *Tanneurs liég.*, dans God.; av. 1491, J. Meschinot, *Lunettes des princes*, p. 118; av. 1399, Jean d'Outremeuse, dans God.

superbement (1546); 1538, G. Michel, Justin, dans God.

symboliser (1532-5); 1512, J. Le M., I, 11.

sympathie (1532-5); av. 1429, Gerson, dans God.

symptome (symptomate) (1552); av. 1320, Bern. de Gordon, *Prat.*, éd. 1495, dans God., ép. *sinthome*.

talonnière (1552); 1512, J. Le M., I, 204.

taquin (1532-5); XV, Lefranc, *Champ. des Dames,* dans God.

tarentule (1552); XIV, Voyage de Marc Pol, dans God., ép. *tarantule, tarantole*.

tenace (1546); 1530, Reg. cons. de Limoges, dans God., ép. *tenax*.

270. terminal (1546); 1536, J. Bouchet, *Triomphes de la noble dame,* dans God., éd. 1536.

tester; 1406, ex. dans God.

thériaque (thériacle) (1532-5); 1460, ex. dans God., ép. *tiriacle*. On voit que le mot passe du vieux français *triacle* (XIIe s.) par plusieurs formes intermédiaires et qu'il n'y a pas eu interruption mais plutôt transformation graduelle de l'ancien mot sous l'influence de Θηριακή.

thérapeutique (1546); Jardin de Santé, dans God., ép. *terapeutique*.

tintouin (1532-5); 1507, Carneau, *la Stimmimachie*, dans God.; au sens de *souci importun*.

tire-larigot (1532-5); 1403, ex. de *larigot* dans Chr. de Pisan, voy. *Dict. gén.* et God.
tousser (1532-5); XII-XIII, Renclus, *Carité,* dans God., *tousse* à la 3e personne du singulier.
transparence (1552); 1504, J. Le M., IV, 142; Evrart de Conti, dans God.
trente-et-un (1532-5); 1464, Lett. de Jean de Lannoy, dans God.
tribord (1552); 1531, Parmentier, *Ch. Roy.*, dans God., ép. *tiebort.*
280. trinquer (1552); XII, Ben., *D. de Norm.,* dans God., ép. *drinquer.*
trivial (1549); J. Bouchet, *Ep. fam.,* dans God.
tropologique (1546); 1510; av. 1403, J. Goulain, dans God.
trottiner (1552); 1410, Archives, dans God., ép. *trotiner.*
trouble-fête (1532-5); Ysopet, Ms. de Lyon, dans God., ép. *troble-feste.*
truc (1546); av. 1236, Gaut. de Coinci, dans God.
tuf (1532-5); 1499, Reg. de l'hôtel de ville, dans God., ép. *tuf.*
typhon (1552); 1504, J. Le M., IV, 85, ép. *typhon.*
ut (1552); fin XIV, Eust. Deschamps, dans God., ép. *us.*
utile (1532-5); 1260, Ch. de Saint-Lambert, dans God.
290. vade mecum (1532-5); 1465, Compt. de l'aumônerie de Saint-Berthomé, dans God.
valide (1552); 1530, Reg. consul. de Limoges, dans God.
vénéneux (1552); 1527, Jean Bouchet, *Panég. de L. de La Trémoille,* éd. *Panth. litt.*, 1886, p. 727.
verdet (1532-5); Colin Muset, dans God., X, au sens de *verdoyant* (adj.).
vertement (1532-5); J. Molinet, *Chron.,* dans God., X, ép. *verdement.*
violon (1546); av. 1544, Cl. Marot, dans Darmesteter et Hatzfeld, XVIe s., p. 187.
vivace (1546), XIV; J. de Vignay, *Hist.*, éd. 1531, dans God.
vivifique (1546); 1482, *Vie et passion de saint Didier,* éd. Carnandet, p. 252.
zibeline (1532-5); av. 1474, Chastellain, *Chron. de J. de Lalain,* éd. *Panth. litt.*, 1886, ép. *zebeline.*

On peut donc réduire à 680 le nombre de mots qui remonteraient à Rabelais. L'impossibilité où nous sommes de fixer la date de certains ouvrages cités par Godefroy nous a peut-être empêché d'ajouter certains mots à notre dernière liste et ainsi de diminuer encore ce chiffre. Il est d'ailleurs clair que des lectures plus nombreuses et plus attentives des textes du XVe siècle et du commence-

ment du XVIe compléteraient sur bien des points notre travail. Nous avons voulu préparer la voie là où il n'est pas encore possible d'arriver à un résultat définitif. Il appartient peut-être aux membres de la *Société des Études rabelaisiennes*, dont nous avons l'honneur de faire partie, de serrer ce résultat de plus près.

Nous pourrions finir par indiquer que, pour certains mots dont nous ne connaissons pas d'exemple antérieur à Rabelais, nous pouvons par contre citer des textes plus anciens qui contiennent des dérivés de ces mêmes mots. Nous prendrons, pour justifier cette observation, un seul cas. Ce sera celui de l'adjectif et de l'adverbe correspondant. Dans les 680 mots dont Rabelais, jusqu'à nouvel ordre, réclamerait la paternité, on constatera la présence des quatre adjectifs *disjonctif, lucide, vigilant, exclusif;* les trois premiers sont de 1546, le dernier de 1532-35. Or, *vigilamment* a été trouvé par M. Vaganay dans un texte de 1537 (*Revue des Études rabelaisiennes,* III, 205); Godefroy nous fournit un exemple de *disjunctivement,* qui est de 1521; *lucidement* est du XVe siècle, selon le *Dictionnaire général; exclusivement* remonte jusqu'à 1410. On admettra facilement qu'il est très vraisemblable, pour ne pas dire certain, que l'on finira par trouver, de ces quatre adjectifs, des exemples qui seront antérieurs à Rabelais. Par cette seule indication, on verra qu'il y a encore beaucoup à faire avant de tirer au clair la question dont nous nous sommes occupé dans cet article.

Paul Barbier fils.

(Leeds.)

« PANTAGRUELION » ET « CHENEVREAUX ».

On n'a jamais expliqué pour quels motifs Rabelais a attribué une si belle place au chanvre dans sa glorification du *Pantagruelion* (ch. XLIX-LII du *Tiers Livre*). A plus forte raison ne s'est-on jamais demandé s'il n'avait pas quelque raison personnelle de s'intéresser à cette plante et si, là encore, il n'aurait pas pris comme point de départ de son célèbre développement un souvenir local ou familial. Après toutes les observations que j'ai groupées déjà sur cette matière, il me paraît infiniment plausible d'admettre qu'un fait concret et même tangible a dû donner à l'auteur du *Pantagruel* l'idée première de son hymne en l'honneur du *Pantagruelion*. Naturellement, ce fait ne serait que l'étincelle qui aurait allumé, si j'ose dire, son enthousiasme, mais enfin il expliquerait et justifierait le subit accès de ferveur « chanvrière » qui a produit ce prodigieux morceau.

Ce fait possible, le voici. Parmi les indications qui nous sont parvenues sur les propriétés du grand-père et du père de Rabelais, je relève « certains *chenevreaux* estants en la paroisse de Cinais, ainsi que le tout se poursuit et comporte et qu'on a par cy-devant accoutumé cultiver, avec les domaines de la mettaierie de la Devinière, appartenans audit [Antoine] Rabelais, auquel semblablement demeurent toutes les autres choses dépendantes dudit lieu de la Devinière...[1] ».

Ainsi, le père de Rabelais reçut dans son lot des champs réservés à la culture du chanvre, et il les exploitait en même temps que les terres qui faisaient partie de la métairie de la Devinière. Ce dernier domaine comprenait, on le sait, diverses pièces de terre sises au terroir de Cinais;

1. Partage de 1505. *Soc. des Amis et Admirateurs de Rabelais*, 2e congrès, année 1887, p. 27.

la métairie est située à distance presque égale entre Seuilly et Cinais. Il résulte de ce rapprochement curieux que la famille de Rabelais s'adonnait à la production du chanvre et que la culture de cette plante tenait une place particulière dans l'activité agricole des parents de notre écrivain. Voilà un fait certain qui me paraît très susceptible de nous fournir l'explication des sympathies de Maître François en faveur de l'exploitation du chanvre et de la large utilisation de l'herbe *Pantagruelion*.

Certes, la science du botaniste se révèle dans la description amoureusement tracée tant des espèces que de la structure et des propriétés du *Pantagruelion*, mais il est bien évident, par ailleurs, que l'expérience de l'enfant de la campagne chinonaise entre aussi pour quelque chose dans les passages consacrés aux conditions, temps et mode de culture, et aux procédés employés pour la préparation des fibres, etc. Écoutez plutôt ces prescriptions pratiques où le style rabelaisien déploye ses nuances les plus délicates : « Ou seme cestuy *Pantagruelion* à la nouvelle venue des hyrondelles, ou le tire de terre lorsque les cigalles commencent à s'enrouer. Ou pare le *Pantagruelion* sous l'equinoxe automnal en diverses manières, selon la phantaisie des peuples et diversités des pays. L'enseignement premier de Pantagruel fut, le tige d'icelle devestir de feuilles et semence, le macerer en eau stagnante, non courante, par cinq jours, si le temps est sec et l'eau chaulde; par neuf, ou douze, si le temps est nubileux et l'eau froide; puis au soleil le seicher; puis à l'ombre l'excortiquer, et séparer les fibres (esquelles comme avons dict, consiste tout son prix et valeur) de la partie ligneuse, laquelle est inutile, fors qu'à faire flambe lumineuse, allumer le feu, et pour l'esbat des petits enfans, enfler les vessies de porc. D'elle usant aucunes fois les frians à cachettes, comme de syphons, pour sugcer et avec l'haleine attirer le vin nouveau par le bondon. »

Ce sont là toutes particularités que l'expérience avait révélées à l'auteur du *Pantagruel*. Il avait assisté, dans sa

jeunesse, aux opérations qu'il décrit avec tant de précision. Plus d'une fois, sans doute, il contempla, au foyer de la Devinière, une belle « flambe lumineuse » de résidu ligneux; enfant, il avait enflé des vessies de porc par le moyen qu'il indique, ou bu du vin nouveau, en cachette, grâce au syphon improvisé dont usent les friands.

Qui sait si quelque conversation entendue à la veillée, au temps de la récolte du précieux végétal, n'a pas suggéré plus tard au grand Tourangeau le magnifique éloge du *Pantagruelion* de la fin du *Tiers Livre?* Qui sait aussi si notre écrivain n'a pas hérité des « chenevreaux » aussi bien que de « l'arpent de terre, près le clos du moulin, qui a appartenu à Rabelais, docteur, joignant au carroi dudit moulin, joignant au chemin qui va dudit moulin à l'église de Cynais[1] »? Mais il n'est pas besoin de recourir à cette hypothèse pour s'expliquer la sollicitude toute spéciale du Maître à l'égard du produit des « chenevreaux ». Le mythe, chez Rabelais, se rattache toujours à un souvenir ou à un fait précis et réel.

Abel Lefranc.

1. Carré de Busserolle, *Dictionnaire topographique d'Indre-et-Loire,* au mot *Seuilly*.

LES NOTES DE BOUCHEREAU

DANS LA

COLLECTION DUPUY.

De tous les documents sur Rabelais réunis par Pierre et Jacques Dupuy, les notes du « sieur Bouchereau » sont de beaucoup les plus curieuses[1]. Marty-Laveaux les avait connues. Bien avant lui, Bernier, l'auteur du *Rabelais réformé*, les avait eues en mains; mais la lecture, très laborieuse, de l'écriture de Bouchereau l'avait empêché d'en profiter.

Nous ne savons rien de l'auteur de ce commentaire. La phrase : « La plus grande partie des lieux que Rabelais cite en son libvre sont de nostre ressort » fait songer à un magistrat de Loudun ou de Chinon. On peut également mettre en avant le pasteur Samuel Bouchereau, ami de Duplessis-Mornay, orateur renommé et recteur de l'Académie de Saumur, mort en 1630; mais une lettre de sa main que nous avons examinée à la bibliothèque de Nantes ne ressemble guère à l'écriture illisible du fonds Dupuy[2].

Quoi qu'il en soit, voici le texte intégral de ces notes pleines d'intérêt :

Picrochole estoit medecin de madame de Frontevraulx. Il se nommoit Scevole ou Gaucher, ayeul de Gaucher ou Scevole, grand pere de messieurs de Sainte Marthe. Il demeuroit à Lerné, qui est ung beau vilage despendant de Frontevraulx. Lequel vilaige madame luy avoit donné sa vie durant, comme elle avoit fait à deulx precedans, cause qu'il [Rabelais] l'appella tiers de ce nom. Il estoit fort cholere. Estant en consultation avec Rabelais, qui estoit medecin de l'abbaye de Suilli,

1. Fonds Dupuy, Mélanges, vol. 488.
2. A la même époque vivait à Saumur Gilles Bouchereau, s^r de la Mothe, avocat et ancien de l'église.

il frappa Rabelais, qui fut cause qu'il l'appela Picrochole, le roy de Lerné, 3. du nom. Il levoit les cens, rentes et debvoirs de sa dite seigneurie et les loyalles tailles. Indè Roy. Il y eut procès entre aulcuns de Lerné et les moynes de Suillé; leur temporel fut saisi, entre aultres le clos de l'abbaye, qui fut baillé a ferme peu avant les vendanges. Les fermiers s'ingererent de jouir, a quoy s'opposa frere Iehan de Entommeures, qui estoit leur procureur. C'est la deffense du clos. Marquelt estoit beau pere de Picrochole[1], qui fut blessé d'un coup de tribart les la teste. — Ung tribart est ung long baston qu'on pend au col des chiens en temps de vendanges. — Gallet estoit ung habitant de Lerné. Il y en a encores à Chinon qui y ont nom.

Pensoust est un vilaige pres du dit lieu, auquel lieu y avoit une femme qui bailloit des herbes pour guarir la fiebvre.

La riviere de Vede passe a Champigny, maison de monsieur de Montpensier.

Le Gué de Vede est le boys de Vede apartenant à la fille de madame de Saveilles, nommée Jehanne de la Rochefaton[2], fille de feu Jehan de la Rochefaton, la mere duquel avoit nom Loyse du Puy, fille de feu Loys du Puy, seigneur des dicts lieux et de Basché[3], et fut celuy qui batit Chicanous, qui l'adjourna à la requeste de gros et gras prieur de Saint Louant, près Chinon, duquel a esté prieur monsieur Tucray (?).

Dindenault estoit ung marchand des Sables d'Aulonne qui achepta les beaux chesnes de l'abbé de Maillezais du temps que Rabelais y demeuroit. Il les appela ses moutons parce qu'ilz sauterent les uns apres les aultres en la mer, car il en fist faire des vaisseaulx de mer[4].

1. Tout ce qui précède a été publié par Marty-Laveaux, IV, 122.

2. Jeanne de la Rochefaton, dame de Saveilles, fille de Jean de la R. et de Jeanne d'Albin de Valzergues, mariée à Armand de Caumont, marquis de la Force, vivait en 1641. Les notes de Bouchereau ne peuvent donc pas être antérieures au début du XVIIe siècle.

3. René (et non Louis) du Puy, seigneur de Basché, et Bertrande du Jau eurent pour fille Louise du Puy (*Généalogie de la maison de Chastaignier*, par Duchesne. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par Carré de Busseroles).

4. « Cette notte ne vaut pas ce que nous avons marqué dans notre *Rabelais reformé* du marchand de Hambourg et du cardinal d'Amboise, » dit Bernier dans ses Additions inédites. Voici le passage auquel il fait allusion (p. 416) : « Au fond, on veut que ce Dinde-

Si je puys avoir ung Rabelais, je remarqueroy beaucoup d'aultres choses de la verité de l'histoire. La plus grande partie des lieux que Rabelais cite en son libvre sont de nostre ressort. Je sçavoie la verite de Couillatris, qui est le prologue du second libvre.

H. C.

naud fût un marchand de Hambourg qui vint en France proposer un traitté de commerce dans la mer de son païs, et qui l'ayant mis à trop haut prix, fut renvoyé par le cardinal d'Amboise, ministre d'État. »

LE « NOUVEAU PANURGE ».

Le petit volume dont la Société des Études rabelaisiennes vient de faire l'acquisition pour sa bibliothèque est assez rare. Il est ainsi intitulé :

Le || novveau || Panvrge || Auec sa nauigation en l'Isle Imaginaire, || son rajeunissement en icelle, & le || voyage que fit son esprit en || l'autre monde pendant le || rajeunissement de || son corps. || Ensemble || Vne exacte obseruation des merueilles par luy || veuës : tant en l'vn que l'autre monde. || [Fleuron typogr.] || A La Rochelle, || Par Michel Gaillard. || Auec Priuilege. [S. d.] In-12. 7 fnc., 291 p. chiffrées, 4 fnc. pour la Table.

La Bibliothèque nationale (Y² 823, Rés.) possède un exemplaire qui offre en frontispice une gravure sur bois représentant Panurge sous la forme d'un jeune homme imberbe à long nez, avec cette légende tirée de Rabelais :

Panurge, fin à dorer comme une dague de plomb, galand de sa personne, sujet à une maladie apelée faute d'argent, mal faisant, pipeur, beuveur, bateur de pavé, Ribleur, d'ailleurs le meilleur fils du monde.

Il existe une autre édition imprimée à « Lyon iouxte la copie imprimée à la Rochelle, 1615, in-16 », d'après Brunet. Enfin la Bibliothèque de l'Arsenal en possède une troisième publiée « A Lyon, || Iouxte la coppie imprimée || à la Rochelle. || M. DC. XVI. || Auec Priuilege ».

Le texte de ces trois éditions est identique, sauf que celle de 1616 nous offre (fnc. 1 v°) un « Extraict du Priuilege du Roy de l'autre monde » que l'édition sans date ne possède pas.

Le *Nouveau Panurge* est un pamphlet contre les protestants du Dauphiné, dont l'auteur, malgré sa bonne volonté,

n'est pas arrivé, à beaucoup près, à égaler l'esprit non plus que le style de François Rabelais.

*
* *

L'ouvrage débute (fnc. 2 r°)[1] par une lettre « à Messieurs les Ministres du Dauphiné », à qui Panurge dédie le récit de son voyage en enfer : « Vous pourrez lire publiquement quelques chapitres de mon histoire à chacun de vos prêches, leur dit-il, ainsi vos auditeurs sauront que le royaume dont je viens est fort grand et que les villes n'y sont peuplées que des âmes prétendues réformées. »

Dès le début, l'ouvrage s'annonce donc comme une satire contre les protestants. C'en est une, en effet, très violente et non pas trop maladroite. Le *Nouveau Panurge* s'adresse à tous les lecteurs et surtout au public populaire; or, l'auteur sait se faire lire : il se garde bien de commencer par quelque ennuyeux sermon qui aurait rebuté son auditoire. Au contraire, il entre en matières par un long récit fantastique, — dans le goût des romans populaires du temps, — du voyage de Panurge à une certaine *Isle Imaginaire* où l'on ne peut arriver que porté par un dauphin. Cette île n'est habitée que par des hommes et l'on n'y voit aucune femme : les habitants mâles les ont chassées, parce qu'elles causaient des guerres civiles sans nombre. Au reste, ils n'en ont point besoin pour perpétuer leur race; quand l'un d'eux est vieux, on le mène dans le palais de Saint-Borondon, où il boit une coupe de malvoisie qui l'endort, après quoi on lui fait subir toute une série d'opérations en vue de le rajeunir. Tout d'abord les exécuteurs chargés de ce soin l'enduisent d'une certaine huile qui l'anesthésie, puis ils lui descendent dans l'estomac quelques grains de musc au bout d'une ficelle : « Les esprits ayment fort le musc et semblables odeurs, tout de mesme que les poissons la valeriane *propter odorem ejus,* les loups les moutons, les renards les poulles et

1. Je cite l'éd. s. d. qui est la première.

les abeilles le thin, etc... Cognoissant que l'esprit (c'est-à-dire l'âme du patient) se tient attaché à l'ameçon, ils tirent leur ligne et le sortent du corps, et puis l'envoyent aux Champs Elyséens; et voilà comme ils peschent les esprits à la ligne » (p. 64). L'âme ainsi délivrée, ils hachent le corps en petits morceaux, après en avoir enlevé soigneusement les os; puis ils pressent la chair « pour luy faire rendre tout le sang vieil et corrompu », et enfin ils la déposent, ainsi que les os, dans un tonneau de malvoisie avec certaines poudres, du sel, des herbes spéciales. Enfin, au bout d'un mois, ils trouvent le corps tout « formé et accomply, mesme grandeur et grosseur qui souloit avoir auparavant » (p. 66). Il ne reste qu'à y réincorporer l'âme, ce qui se fait en soufflant par des entonnoirs dans tous ses... orifices et en chantant « fort piteusement un long epitalame ». — Bien entendu, Panurge profite de son séjour dans une île si extraordinaire pour se faire rajeunir, et il se remet entre les mains de maître Bourdifaille, l'un des exécuteurs, qui l'endort et lui extrait l'âme selon la méthode décrite.

Dans toute cette première partie (chap. I-VIII), on ne rencontre que peu d'allusions aux protestants. C'est tout au plus si Panurge nomme en passant le « paillard maistre Calvin » (p. 12), — ou si, pour donner idée du « flux de ventre » de son compagnon Hegemon pendant une tempête, il déclare que « l'incagade de Fargueiroles ny de Mornay ne fut jamais plus copieuse, l'une à Nismes, l'autre à Fontaine-belleau » (p. 18)[1]. — Ailleurs encore (p. 10), il chante cet harmonieux refrain :

1. La discussion publique de Du Plessis-Mornay avec Du Perron est assez connue. Elle eut lieu à Fontainebleau en présence de Henri IV et de toute la cour en mai 1600, et le malheureux « pape des huguenots » y fut accablé par la faconde et le verbiage de son adversaire non moins que par la mauvaise foi des auditeurs. Mais l'autre événement auquel il est fait allusion ici est moins célèbre. Il y eut à Nîmes deux Fargueirolles ou Falguerolles : Claude, mort en 1591, et son fils Jean, qui fut ministre de 1591 à 1599. C'est de lui dont il s'agit. Jean de Falguerolles était un personnage fort

Pauvres huguenots que le cœur vous tremble
Quand l'Aigle et le Lys se sont joints ensemble,
Guerindon, guerindon, guerindaine, guerindon[1].

Enfin, dans la description de l'Isle Imaginaire (p. 24-25), il affirme « que jamais heretique n'y mit le pied, qui est cause que les villes et belles eglises y sont encore en leur ancienneté ». Et ce sont là toutes les attaques contre la Réforme des huit premiers chapitres. Mais Panurge va poursuivre son récit, il rencontrera une quantité de huguenots et il ne les ménagera pas.

Laissant son corps entre les mains de maître Bourdifaille, ainsi qu'il a été dit, il s'envole en esprit jusqu'à une épaisse forêt où demeure la Sybille, de qui il obtient le rameau doré qui lui ouvrira les portes de l'enfer. Il franchit sans encombre l'Achéron, puis pénètre dans le royaume des damnés, après avoir endormi Cerbère au moyen d'une pomme qu'il lui jette dans la gueule (comme on voit, tout cela ne brille pas par l'originalité). Là, il rencontre Erminevade, « truchement d'enfer », qui va le guider à travers les villes infernales.

La première est celle où sont tourmentés tous ceux qui ont péché par orgueil. Dans le quartier appelé Vaine-Gloire, Panurge trouve la dame parisienne qui lui avait « refusé la courtoisie » et dont il s'était vengé de la curieuse façon que l'on sait[2]. La malheureuse, qui rôtit sur un gril, lui recommande bien de raconter son supplice aux autres damoiselles de Paris et de « leur dire que, si on leur

remuant et emporté qui eut parfois maille à partir avec son consistoire. Il fut souvent chargé de répondre à des pamphlets papistes, notamment à la *Salmonée* de Guillaume de Reboul (cf. Jacques Boulenger, *Les protestants à Nimes au temps de l'Édit de Nantes*, p. 136 et 146, n. 1). Plus loin (p. 117-18), l'auteur du *Nouveau Panurge* parle de l' « enragé fils d'Æole » (Falguerolles) qui maudit Reboul et projette de lui donner « une seconde incagade plus copieuse que la première ». C'est donc bien de cette polémique qu'il s'agit ici.

1. Allusion à l'alliance de la France avec l'Espagne et au mariage de Louis XIII. On en trouvera d'autres plus loin.

2. *Pantagruel*, l. II, ch. XXII.

demande un doigt de courtoisie, qu'elles en baillent une aulne » (p. 97). — Sur ce, Panurge, continuant son chemin, arrive dans le quartier Hypocrisie. Là, les diables jettent les âmes dans des cuves toutes hérissées de pointes de fer. L'une de ces cuves est encore vide : on la réserve d'avance à un personnage de l'autre monde. C'est un défroqué devenu ministre, que Panurge ne nous nomme pas; mais il nous dit « qu'il est sale comme un pourceau, qu'il a des cornes comme un veau »; et c'est pourquoi on a inscrit sur son tonneau : *Pourceau* (ou *Peurceau*), et au-dessus : *Ce pur veau*, mais « il est vrai qu'il y manque un *v* ». L'anagramme, ainsi donnée (p. 99), est facile à déchiffrer : c'est du pasteur *Repuceau* qu'il s'agit, d'ailleurs nommé plus loin (p. 139)[1].

Dans la ville d'Avarice, Panurge rencontre un autre ministre, « maistre *Juneli* (si son nom n'est tourné) ». Celui-ci est condamné à forger avec ses mains nues « la monnoye, et surtout pinatelles » (p. 106)[2]. Et il demande au visiteur : « Vous recordez-vous du temps que je changea mes pistolles pour des pinatelles, en l'autre monde? — Panurge : Je ne m'en souviens que trop... Vous me bail-

1. Jacques Repusseau, reçu en 1606 au ministère de la parole de Dieu, pasteur à Châteauneuf-de-Mazenc, Saou et Manas de 1606 à 1615, puis à Châteauneuf-de-Mazenc de 1615 à 1617, à Livron de 1617 à 1622, déposé en 1623, réintégré en 1626 et envoyé à Saint-Laurent-le-Minier dans le Bas-Languedoc, déposé définitivement en 1644. Le *Nouveau Panurge* qui le cite à diverses reprises nous dit qu'il avait été moine. Ce pamphlet fait d'autres allusions à un grand nombre de ministres appartenant au Dauphiné. Je les ai identifiés grâce à la *France protestante* des frères Haag (dont la deuxième édition, augmentée, commencée sous la direction de Henri Bordier, s'arrête malheureusement au mot *Gasparin*), à la liste manuscrite des pasteurs français dressée par M. Auzière et conservée à la bibliothèque de la *Soc. de l'hist. du protestantisme français*, et surtout à l'*Histoire des protestants du Dauphiné*..., de M. le pasteur E. Arnaud (Paris, 1875-76, in-8°, 3 vol.), dont la *Notice sur les controverses religieuses en Dauphiné*... (Paris, 1866, in-8°) m'a également renseigné.

2. Arnaud, II, 420, mentionne un certain Pinatel, pasteur à Fénestrelles en 1606, sans donner d'autres détails.

lâtes tout l'argent de vostre boutique, aussi faux que vous... » (p. 107). — Plus loin, c'est « monsieur *Valeton*[1] » qui avale de l'or en fusion « sous couleur de quelque espérance qu'il a de retourner en ce monde prester à cent pour cent » (p. 113). — Ailleurs encore, parmi ceux qui ont péché par leur luxure et dont le châtiment serait difficile à décrire, Panurge voit *Capdur*[2], qui « avoit, estant en ce monde, planté les cornes à un sien frère en Christ nommé *Brunier*[3] ». Mme *Brunier* est là aussi, à côté de ceux « qui ont desbauché et despucelé les filles, comme *Cante*[4]...; aussi les femmes qui ont despucelé les hommes, avec religieuses (*sic*), comme *Adrian*[5], que vous voyez languir à ce coin en attendant son fils qui presche encores en l'autre monde... Celuy Adrian se noya, affin de faire mentir ceux qui le jugeoient estre pendu » (p. 116). — Dans la rue de Paillardise, Panurge trouve ceux qui ont été « sodomistes comme l'a été *Beze*[6], brutaux comme l'est

1. Né à Aubenas, pasteur à Privas en 1596, publie en 1608 *Le réveille-matin des apostats sur la révolte de Jacques Illaire,* paraît avoir écrit contre Arnaud Martin. Cité plus loin.

2. Le registre du consistoire de Nîmes (archives du consistoire, B. 90, t. VII, fol. 295) cite « Mr Capdeur pasteur » en juillet 1599. Je n'ai pas d'autres renseignements. Voy. plus loin.

3. Claude Brunier fils, pasteur à Bagnols, 1587-1588, Uzès, 1588-1602, Alais, 1602-1603, Saint-Ambroise, 1602-1603, Uzès, 1604-1620, grand ami de Daniel Chamier. C'est lui, comme nous l'avons dit, qui fut chargé d'excommunier Ferrier en 1613 dans l'église de Nîmes.

4. La liste Auzière, Arnaud, II, 379, et la *Fr. prot.* citent un Jean-Antoine Cante, pasteur à Mens, 1593, Serres, 1596-1602, Montélimar, 1602-1608, Usseaux, 1608, Beaumont, 1609-1612, Molines, 1612 ou 1613-1614, Usseaux, 1622. Mais celui que rencontre Panurge est donné comme mort à l'époque où parut le *Nouveau Panurge*, c'est-à-dire entre 1613 et 1615. Cité plus loin.

5. Je n'ai trouvé que Pierre Adrien, ministre à Chabeuil, 1570, réfugié à Genève après la Saint-Barthélemy; Adrian, ministre chez M. de Saint-Roman en juillet 1568 (*Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme,* XXI, 129); Adrien, pasteur à Aoste, 1591-1592.

6. Les adversaires de Théodore de Bèze étayaient leurs accusations de mauvaises mœurs sur ses propres *Juvenilia*. Mais ce poème latin, analogue à ceux de Salmon Macrin ou de Voulté, n'est qu'une fantaisie d'humaniste, rien moins qu'un recueil d'impressions vécues.

Dauphin[1] ». Théodore de Bèze est tourmenté en compagnie de « sa Candide » et de « son mignon Audibert ». Près de lui, « l'anragé fils d'Æole[2]... ne cessoit de maudire *Reboul*... et disoit que, s'il le pouvoit voir..., il luy donneroit une seconde incagade plus copieuse que la première » (p. 117-118).

Panurge continue sa route. A grand'peine, il est admis à pénétrer dans une chambre où *Luther* et *Calvin* souffrent mille supplices allégoriques et ridicules, fort propres, sans doute, à inspirer aux papistes la résolution de persister dans leur religion, mais aussi à donner aux huguenots le désir de ne pas abjurer la leur (p. 119-129). — Plus loin, il voit *Ravaillac*[3] fouetté et écorché vif (p. 132). — Puis il pénètre dans le pays de l'Ingratitude, en même temps qu'un diable amenant avec lui une âme toute tremblante, qui n'est autre que celle du pasteur *Caille*[4]. « Parquoy je m'informa avec ce diablotin s'il estoit vray que Caille fût mort. — Ouy, dit-il, mais il est vray qu'il a laissé *Sara*

Le pauvre Bèze se vit pourtant reprocher sa Candide et son Audibert durant toute sa vie et même longtemps après sa mort (voy., dans *Bull. de la Soc... du protestantisme*, 1905, p. 140-141, un art. de M. Lévy-Schneider sur *Le tableau des hommes illustres de la cabale de Calvin*).

1. Clément Dauphin, cordelier de Rouen, abjure en 1602, pasteur à Châteauneuf-de-Mazenc, Manas et Saou, 1602-1604, à la Motte-Chalançon, 1608-1613, déposé en 1613, mort en 1619. Le vol qui lui est attribué plus loin fut-il cause de sa déposition?

2. Jean de Falguerolles. Voy. ci-dessus.

3. François Ravaillac, d'Angoulême, périt dans les supplices le 27 mai 1610.

4. André Caille, né à Bargemon en Provence, pasteur à Montélimar, 1593, Grenoble, 1596, soutient une controverse publique contre Tolosany en 1598, publie en 1599 une *Conférence par escrit entre P. Cotton, jésuite, et A. Caille...* (s. l., 1599, in-8°) (*Fr. prot.* — Arnaud, II, 241, 260, 379). En septembre 1599, le consistoire de Nîmes engage des négociations avec lui en vue de l'avoir comme pasteur, mais, deux mois après, ces négociations sont rompues (J. Boulenger, p. 172-173, 135, n. 4). M. Arnaud le fait mourir dans les « premières années du XVIIe siècle ». La *Fr. prot.* le trouve parmi les députés aux synodes de 1601 et 1603. La liste Auzière le cite comme pasteur de Grenoble en 1606. Il est cité à nouveau ci-dessous.

Caille. — Comment, luy dis-je, Sara Caille? Appelez-vous ainsi ses enfants? » (p. 136)[1].

Le chapitre XVI commence par une discussion où Taumaste soutient « que la plupart des ministres sont l'escume des couvents », c'est-à-dire des moines défroqués. Puis Panurge reprend le récit de son voyage, en décrivant la ville d'Ire, où est réservée la place de *Brunier*[2], lequel « doit passer par là sa rage, avec quelque autre frère en Christ; on croit que ce sera avec *Capdur*[3], pour avoir percé la teste audit Brunier de deux belles cornes » (p. 142). Dans le quartier des Blasphémateurs, on réserve également deux places pour *Guerin*[4] et *Dragon*[5], et Panurge apprend à ce propos que sur la terre « on murmure grandement... contre quelque *Meynier*[6] qui ça haut meine un bon nombre de ministres par le licol..., les battant en ruine d'un fort baston qui est la verité papale » (p. 143).

Il arrive, enfin, au pays des Gourmands, où il voit une table décorée de toutes sortes d'emblèmes, dont une chimère. C'est là que *Chamier*[7] (anagramme : *Chimera*) sera

1. Calembour. — Ici, l'un des interlocuteurs de Panurge, dénommé allégoriquement *Créophile*, raconte une histoire graveleuse sur Sara Caille qu'il n'est pas très utile de rapporter ici.

2. Déjà cité.

3. Déjà cité.

4. Il y eut en Dauphiné plusieurs pasteurs de ce nom vers 1612, mais un seul, d'après la liste Auzière, fut pasteur à Crest, et celui qui est cité ici est appelé plus loin « ministre Cretois ». C'est : Guérin, reçu en 1604, pasteur à Sainte-Euphémie, 1604-1607, Crest, 1607-1611. M. Arnaud, II, 263, paraît l'avoir confondu avec André Guérin, reçu en 1609, pasteur à Douzère, 1609-1612, Livron, 1612-1613, Joucas, 1616-1626.

5. Jean Dragon, professeur à l'Académie de Die, 1608, célèbre pour son éloquence, pasteur à Crest, 1611, Serres, 1612, Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1613-1623. Il n'était pas de la famille des Dragon de Choméane, comme le croit M. Arnaud (II, 273). Voy. Brun-Durand, *Les amis de Jean Dragon, de Crest...* (Paris et Lyon, s. d., in-8°, p. 1-22).

6. Ce ne peut être le fameux Père Meynier, qui accompagna avant la révocation les commissaires chargés de vérifier à nouveau l'Édit de Nantes.

7. Daniel Chamier, fils d'Adrien Chamier, né au château de Mont, près Moras, en Dauphiné, en 1565, pasteur aux Vans (Ardèche), à

condamné à se nourrir de serpents, de crapauds et de toutes sortes de choses immondes (p. 147-149), pour avoir trop aimé les tripes à la moutarde (p. 151)[1]; et il aura bien mérité son supplice, car c'est un homme « sourcillant et bravache en lyon, gourmand, lubrique, intempéré et cornu en bouc, dangereux et venimeux en serpent, jettant par la gorge le souffre puant de la sensualité, le pesant salpestre de ses vanités, la noire poudre de ses vices, les flammes de ses mesdisances, le feu de ses blasphesmes et le charbon de ses mensonges, toutes lesquelles choses il a tout un temps tenu enveloppé dans les fraisches estouppes de sa jeunesse, parmy la vaine paille de sa santé, et à présent il les r'alume des alumettes d'une pasle avarice, en y mettant la salle graisse de gourmandise. Et par ainsi il tire du canon de son cœur, etc. » (p. 150)[2]. — Poussant toujours plus avant, Panurge rencontre un certain *Vinais*[3] tourmenté pour sa paresse. Celui-ci attend *Peyrol*[4] et *Fer-*

Aubenas jusqu'en 1587, à Montélimar, 1593-1612, à Montauban, 1612-1621. Il fut tué d'un coup de canon pendant le siège de Montauban par Louis XIII, le 17 octobre 1621. Ce fut un des protestants les plus éminents du XVIe siècle : il fut plusieurs fois modérateur des synodes nationaux et joua un rôle capital dans la politique de son parti, ce qui ne l'empêcha pas de gouverner son église et d'écrire un grand nombre d'ouvrages; il fut célèbre pour son éloquence et son habileté à argumenter dans les controverses publiques. Voy. Ch. Read, *Henri IV et le ministre D. Chamier*... (Paris, 1854, in-8°), et *Daniel Chamier*... (Paris, 1858, in-8°), les ouvrages de E. Arnaud, notamment : *Notice sur les controverses religieuses en Dauphiné pendant la période de l'Édit de Nantes*, et J. Boulenger, *Op. cit.*, *passim*.

1. Chamier était fort gros, d'où les pamphlétaires catholiques prirent texte pour lui reprocher sa gourmandise (voy. Ch. Read, *Daniel Chamier*, p. 391-394).

2. On trouve dans ces images comme un avant-goût du style précieux.

3. Pierre de Vinay, né à Loriol, pasteur à Montélimar, 1586-1589, Livron, 1590-1610, mort en 1612 ou 1613, dit Arnaud (II, 434). Il eut pour fils Alexandre, qui fut ministre également et soutint à Crest une controverse contre le jésuite Coysard.

4. Daniel Peyrol, né à Die, abjura le protestantisme et se fit jésuite, puis redevint protestant pour se marier; pasteur à Montpellier depuis le 3 août 1599, professeur de théologie à l'Académie en 1603; soutient une controverse en compagnie de son collègue

rier[1], qui viendront le retrouver, car ils sont paresseux à abjurer la religion réformée, de même que lui l'avait été (p. 155).

Sur ces mots, Panurge abandonne Vinais à son malheureux sort et il se dirige vers la ville des Universités. Pour cela, il lui faut traverser la vallée de Misère, qui est une gorge étroite entre les montagnes Procès et Querelle. Au milieu se trouve une maison allégorique, nommée Opinion, qu'il décrit longuement (p. 162-197). Elle est réservée à un personnage encore vivant, « grand plaideur et querelleux », qui est l'un des « principaux surveillans, j'entends pour la pretendue religion..., n'estant... paresseux à pousser, convoquer et faire cheminer les autres à la synagogue, et prenant garde que du costé des papaux ne leur arrive quelque coup de conversion ». L'anagramme

J. Faucher contre les jésuites Patornay et Granger en 1611; il avait la réputation d'être si modéré dans ses convictions que le synode le déposa, ce dont il fut si irrité qu'il abjura à nouveau le protestantisme (1626), mais pour se rétracter aussitôt (18 avril 1627); pasteur et professeur à Nîmes en 1627; disparaît après 1634 (Brun-Durand, *Les amis de Jean Dragon*, p. 160-163).

1. Jérémie Ferrier, né vers 1570, ministre à Aumessas puis à Alais en 1596. Il soutint à Nîmes une controverse contre le P. Coton, le futur confesseur d'Henri IV, en 1599, et il y prêcha avec un tel succès que les Nîmois ne voulurent pas le laisser partir. Ce fut l'origine des démêlés entre Alais et Nîmes, qui ne furent terminés que par le synode provincial de 1601 qui attribua définitivement le ministre à l'église de Nîmes. Ferrier était d'une grande éloquence et tenait une place des plus en vue dans son parti : c'est lui qui fit la déclaration imprudente que le pape était l'antéchrist. Pendant son voyage à la cour, en 1611, comme député de l'assemblée de Saumur, il fut gagné par les catholiques et, à son retour à l'assemblée, il soutint que les protestants devaient se contenter de l'Édit de Nantes avec les restrictions qu'y avaient apportées les parlements. Après un voyage qu'il fit à Paris en 1612, il devint suspect à ce point qu'il fut déposé. En récompense, le roi le nomma conseiller au présidial de Nîmes (24 mai 1613). Il fut alors excommunié dans l'église même de cette ville le 14 juillet 1613, et cela provoqua dans le peuple une émeute où il faillit perdre la vie (15 et 16 juillet). Enfin, il revint à Paris, se convertit au catholicisme, obtint la faveur de Richelieu, fut nommé conseiller d'état et privé en 1626 et mourut le 26 septembre de la même année (voy. *Fr. prot.* et J. Boulenger, *op. cit.*, *passim*).

de son nom enfantin est *Pire des Reynards*. « Mais, lorsqu'il a esté poussé au monde et qu'il s'est acquis, ou par emprunt, ou par succession, des noms et des seigneuries, on a trouvé sur tous ses tiltres mis ensemble le second anagramme contenu en trois petits vers », ainsi conçus :

Organe de Pluton
Visseroy des enfers
Rid bridé de folies.

« Or, parce que c'est une pure folie de se donner d'autres noms que ceux que nous recevons au baptesme et que ceux que nous empruntons ne sont nullement nostres, il est à croire que luy... a esté mocqué de plusieurs et possible la cause qu'on luy dit au derniers de ses trois petits vers, *rid bridé de folies*. » Le personnage dont il s'agit ici paraît avoir composé un ouvrage, qui ne serait qu'un recueil d'extraits, sous le titre de *Quintessences*. Il est curieux de médailles et il s'occupe à identifier les personnages qu'elles représentent. Il a commencé un travail dont quelques fragments s'appellent *Fantaisies* et « qu'il espere achever après qu'il aura fait son cours là-bas en ceste ville d'Universitez ». Il a écrit également des *Poésies*, et il semble avoir écrit ou se proposer d'écrire des *Desseins*, des *Conceptions*, des *Rencontres*, des *Questions* et des *Définitions*. Il s'appelle anagrammatiquement *Vertu lie* (Lieuvert ?), d'un nom de terre, et *Silo* (Lois). « En matière de religion..., il n'est ni figue ni raisin. » Il a une fille nommée *Vgénie* (Ugénie) et une autre *Sagelie*. Une de ses terres s'appelle anagrammatiquement *Anglerie*, et ce nom est porté par un de ses fils. Il a composé des quatrains nommés allégoriquement *Provins*.

En quittant le Pire des Reynards, Panurge s'en va faire visite à Proserpine, puis il se rend en la ville des Universités, « où se tenoit pour lors un grand colloque de reformés » (p. 198)[1]. Là, il apprend qu' « un nommé Henry le

1. Il s'agit ici de l'assemblée de Saumur qui se tint du 27 mai 1611

Grand, abandonnant le sceptre et la couronne de France, estoit venu establir le reste de son regne en ses quartiers » (p. 199)[1]. Aussi les réformés sont-ils fort inquiets, car il est à craindre que la reine régente ne puisse maintenir avec la même fermeté que son mari les deux partis dans le *statu quo*. Et leurs craintes redoublent lorsqu'ils apprennent que le roi de France va épouser « la fille d'Espaigne, et la fille de France le fils du roy d'Espaigne[2] » (p. 201). — Alors Panurge quitte l'assemblée et visite les écoles où, bien entendu, l'on n'enseigne aux enfants que des préceptes absurdes et impies; il examine le *Cartophilace*, livre contenant une infinité de recettes allégoriques qui servent à favoriser les conversions au protestantisme ou à développer la Religion; puis il prend connaissance de l' « Epitome des Chronologies infernales », où il est prouvé « que Calvin, la lettre *l* et *v* ostez, qui en chiffres font 55, est le cinquante cinquiesme Caïn » (longue énumération des diverses hérésies qui occupent les pages 217 à 245). Enfin Panurge décrit le Tartare; et *Creophile*, l'un de ses auditeurs, l'interrompt, plein d'indignation, pour proposer qu'on détruise tous les réformés en une seule fois, car « ne vaudroit-il pas mieux tout à un coup combler l'enfer de ces pestes que de voir leur liberté de conscience corrompre les airs de nostre religion? » (p. 250).

C'est ici que se place une longue satire, souvent obscure, pleine d'allusions à des événements locaux et qui mériterait peut-être d'être reproduite *in extenso*. Panurge passe dans les Champs-Élysées, et il aperçoit « monsieur *Bonnet* avec madamoyselle *Beguin*[3], assis sur le bord de ceste fontaine, à l'ombrage de ces ormes », qui discourent de la sorte (p. 254-270) :

au 12 septembre 1612 (Anquez, *Hist. des assemblées politiques*, p. 230-246).

1. Henri IV fut assassiné le 16 mai 1610.

2. Nous avons déjà relevé une allusion au mariage de Louis XIII.

3. Ce sont sans doute les personnages d'un libelle populaire que je n'ai pu retrouver. Plus loin, il est fait une allusion analogue à Maistre Guillaume.

Bon jour mon cher Bonnet. — Bonjour belle Beguin.
Hé qui m'eût dit vous voir en ce lieu si matin?
— Mon doux ami Bonnet, je vous jure ma vie,
Que de vous voir icy je suis toute ravie.
— Mon cœur, tout mon amour, Beguin toute mon désir,
Mon âme vous voyant surnage de plaisir...

Après ce préambule, M. Bonnet commence, non sans obscurité, le récit de ce qu'il a vu :

En l'an six cents et dix, au premier de janvier,
Montélimar trembla. — « Ce n'est rien », dit *Chaunier*,
Qui de trippes farcy, gromele avant qu'il entre,
Avec sa vieux Margot, l'esponge de son ventre[1]...
. . . . . .
Mais quoy? jusqu'à trois fois, trois jours, tous à la file,
Tremblent les murs, les tours et les forts de la ville,
Rien, rien pour tout cela, Chaunier urle, criant,
Branlant sa teste noire, et combatant ce vent,
Tempeste dans la chere, il crie, il bruit, il tonne,
Et luy mesme estonné, les estonnez estonne,
Conclut bien à propos, tous sont predestinez,
Les Pères, les enfans, mesme avant qu'estre nez,
Si le Montelimar doit perir par les flames,
Dieu mesme ne sçauroit faire noyer nos âmes,...
... Timides n'ayez peur, la feste aux rois approche,
Desjeunez de matin, faites tourner la broche,
Plantez la febve rouge au crevacé gasteau,
Possible, vous aurez ce jour un Roy nouveau[2].

Vient ensuite une allusion à l'abjuration scandaleuse du fameux ministre *Jérémie Ferrier*, abjuration qui valut à son auteur la place de conseiller au présidial de Nîmes :

1. Nous avons parlé plus haut de Daniel Chamier, à qui l'auteur a déjà attribué un amour exagéré des tripes à la moutarde et une Margot.

2. Je ne sais à quel événement il est fait allusion ici. S'agit-il d'un véritable tremblement de terre pendant lequel Chamier aurait prêché le calme aux habitants? Le dernier vers se rapporte-t-il à la mort de Henri IV?

Ferrier qui se ferroit des pistoles du Roy,
Veut quitter comme on dit des prétendus la loy,
Et, sa femme mourant, espère qu'on luy donne
La Crosse dans la main, la Mithre pour couronne.
Il a desjà quitté le grade de Pasteur,
Pour un estat certain et office meilleur.

Après que le nouveau conseiller eut été excommunié dans l'église même où naguère il avait prêché (14 juillet 1613), il se produisit un soulèvement dans le peuple (15 et 16 juillet), et Ferrier ne dut son salut qu'à la fuite[1] :

Quelle terreur panique alarme ce Ninive[2]?...
... Sauvés-vous, Hiérémie! alarme! sauvez-vous!
Courés! gaignés la fuite! évités le courroux
De ceste populace. . . . . .
... Qui vous pousse inhumains à la perte, à la ruine
De desmolir cruels un petit bastiment?

Et cela inspire à l'auteur cette ridicule prophétie :

Hiérémie Ferrier, voicy je le prédis,
A l'advenir sera le bergerot Paris;
Son impudique Hélène, hélas! c'est vostre Temple;
Vostre ville en malheurs, à sa Troye ressemble;
Celle-là ressentit la fureur des Grégeois,
La vostre attend le choc d'un Ménèle François.

C'est maintenant le ministre *Jacques Repusseau*[3] qui va encourir les foudres grossières de M. Bonnet :

Tu t'endors, o Pourceau (une lettre changée).
Auprès de ta Margot quelle espaisse fumée,
Apostat, te ravit les yeux, l'entendement,
Pour couvrir un buisson de ton froc? Et quel vent

1. Voy. plus haut.
2. Nîmes.
3. Repusseau et Chamier ont été déjà cités. Repusseau fut pasteur à Manas de 1606 à 1615. Il n'est pas besoin d'insister sur les rapports que l'auteur leur prête ici.

Te fit abandonner le séjour de ta terre,
Pour venir contre toy, et les tiens faire guerre?
Ha! Margot, ce fut vous. *Chamier* l'avoit predit,
Que s'il avoit la fleur, un veau auroit le fruit.
Et qu'esperoit-on moins, vous d'estre obeyssante
Au maistre, et le valet espouser la servante?
Il le recogneut bien, mais voicy le meilleur :
Tou deux predestinez, luy destre grand pasteur,
Et vous, Madamoiselle, il cornard, vous d'un Moine
Secoüer tous les jours le bissac pour l'avoyne.
Manas[1] si les cocus vous preschent gardés-vous
Que les cornes au front ne vous sortent à tous;
S'il ne voit sa Margot assise dans le Temple,
Le prêche sera court; et pourquoy? il luy semble
Que Chamier est par tout, et ceux qu'il ne voit pas
A la devotion luy causent ce trespas.

Puis les relations de *Capdur* avec la femme de *Brunier* servent à nouveau de thème à l'auteur :

Le ministre du parc a servy d'estalon
A Bruniere (dit-on) et n'est-il pas raison
Que la charité soit parmy eux réformée?
Si Capdur la chérit, Bruniere fort l'agrée
Aux refus amoureux elle crioit : « Capdur,
« (Mais bas entre les dents), j'ay le Noc assez dur
« Pour soustenir l'effort de vos roides secousses
« Poussez, retournez y a refaire vos courses. »
— Refrenés-vous, Bonnet[2], pourquoy les réformez
Ainsi que dit Calvin sont tous predestinez :
Les hommes en naissant heureux ou misérables
S'en vont tous avec Dieu ou tous avec les Diables,
Voilà donques comment le pauvre Repuceau
Prédestiné cocu print la vache et le veau.

Enfin, c'est ce personnage au nom anagrammatique que nous n'avons pu identifier qui fait les frais de la lourde raillerie de M. Bonnet :

1. Manas, Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne.
2. C'est Mlle Beguin qui parle.

Courage, pelerin, Io, chante, urle, crie,
Voilà le mont Liban et voilà l'Anglerie,
Qui es-tu? Je te voy, le *pire des Reinards*...
... Rimeurs, qui un rimant sans rime rimaillés[1],
Tenez-vous loin du feu de peur que ne brulliés;
On voit plus de trompeurs que non pas de trompetes,
Aussi plus de rimeurs que non pas de poëtes.

Suivent quelques allusions à *Cante*, à *Valeton*, à *Chamier*, à *Duplessis-Mornay*[2] :

Frere Cante, dit-on, preschoit avec la botte.
— Si je suis creu Beguin il faudra qu'on le frotte,
La Bible entend autant le sanglant esperon
Que Cante l'Evangile. — On dit que Valeton
Est un grand usurier . . . . . .
. . . . . Sicophage tripier,
Gastrolatre pourry, respond, responds Chamier!
Toy qui par tant de fois aux disputes publiques
As faict contre le vray imprimer tes répliques,
Vaincu autant de fois que de coups au combat
Contre la papauté as cherché le débat,
Toy un autre Mornay, babillards comme pyes,
Osez effrontément semer vos hérésies,
Cogneües d'un chacun; du Plessis l'a bien sceu
Quand un Roy, et la cour, mirent son livre au feu[3].

Voici maintenant le récit fantaisiste de deux controverses publiques entre *Repusseau* et *Daniel Guérin*[4] avec un certain Père Ambroise, capucin :

Ne le pressez pas tant, ha non! las Pere Ambroise!
Ce Vipereau quascé[5] est yvre sans cervoise
Il est saou dedans Saou[6]. Ha! vous le pressés trop!

1. Le pire des Reinards avait composé des poésies. Voy. plus haut.
2. Déjà cités.
3. Allusion à la conférence de Fontainebleau.
4. Déjà cités.
5. Anagramme de « Jaques Repuceau ».
6. Saou, Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne. Repusseau

Le voilà qui s'enfuit il a prins le galop
Retenés-le, Messieurs, il joüe à tout pis faire
Le capuchin luy veut aprendre sa grammaire...
... O Ministre Cretois, Guerin, te souviens-tu
D'Ambroise, capuchin? c'est luy qui t'a battu...
... — Bonnet, ne vous faschez[1], Guerin a veu la mort
Son esprit a passé l'Achérontide bord,
Meynier l'osta de Crest, le Jesuite du monde,
La rage et son malheur l'ont plongé dans cest onde.

Puis l'auteur s'adresse au *Pire des Reynards :*

Or ça, *cerveau piqué,* dis-moy si ta Margot
T'a fait quitter Manas. . . . . .

Et c'est maintenant une série d'allusions obscures :

Tout beau, *Fain*[2], tout beau, l'argent de vostre bource
N'est capable de voir le fons de ceste source,
Car *le Remorantin* a prins la cause en main,
Il vous faudra preuver si la femme est putain.
Ouy, je le soustiens, tous ceux qui ont deux femmes
Les dernières leur sont plus que putains infâmes,
Tout moyne défroqué tel le Remorantin,
Adultère preuvé, print la vache au tetin.

Le ministre *Jean Dragon* se voit insulté à son tour, ainsi que *Chamier* et *Murat*[3] *:*

Dragon, si vous allez voir dedans Chabreillan
Ce père Capuchin qu'on nomme Aurelian,
Si, Rodomont, voulez, mal habille, combattre
Contre la papauté, vous chierez pour quatre.
Retirez-vous, breneux, l'aspect du capuchon

fut ministre à Châteauneuf-de-Mazenc, Saou et Manas de 1606 à 1615. Voy. plus haut.

1. C'est Mlle Béguin qui répond.

2. Je n'ai su identifier ce personnage, non plus que celui qui est appelé « le Remorantin ».

3. Déjà cités.

Est un Mechoaquan qui lasche le dragon[1]...
... Ce franc-trippe Chamier eut un Moine pour père,
Prédestiné d'avoir une Nonnain pour mère,
Reboul[2] rencontre bien te nommant Cham-irus
Tu l'es, ventri-potent, le mignon de Venus.
— N'en parlez plus, Bonnet : ce maistre en théologie
Quittant le Dauphiné va consumer sa vie
Dedans Montauban[3]; Gascoigne, son séjour,
Resentira bientost les feux de son amour.
— Murat se vid Murat[4] dans les murs de Valence;
Meinier en le menant fit voir son ignorance,
N'ayant ce ministreau prou fort l'entendement
Pour desnouer le nœud d'un Meinier argument.

Aux yeux de l'auteur, l'installation des Capucins à Crest[5] est un coup fatal porté aux protestants :

Guerin[6], *Crespe*[7], *Dragon*[8], *Espaigne*[9] quel dommage!

1. Ce passage fait allusion à l'établissement des Capucins à Crest en 1609 (Brun-Durand, *op. cit.*, p. 17, note).
2. Guillaume de Reboul. Voy. ci-dessous.
3. Vers la fin de mai 1612, Chamier fut distribué à l'église de Montauban par le synode de Privas (Ch. Read, *D. Chamier*, p. 125).
4. L'auteur joue sur le nom du pasteur *Murat* (*muré*), de même que sur *Meinier* = *menant* au vers suivant. — François Murat, né à Calvisson, reçu en 1608, pasteur à Valence, 1608-1610, Nîmes, 1611-1612, Valence, 1612-1619, Grenoble, 1614-1649 (d'après la liste Auzière; Arnaud, II, 414-415, le donne comme pasteur à Valence, 1608-1615, Grenoble, 1614-1649).
5. En 1609.
6. Déjà cité.
7. Jacques Crespe, né à Aimargues, ancien élève des Jésuites, se convertit avec éclat vers le milieu de l'année 1610, pasteur à Crest en 1611; au bout de peu de temps, il retourna au catholicisme, en juin 1611 d'après M. Brun-Durand (*op. cit.*, p. 8, note), en 1612 d'après la liste Auzière et la *France prot.*, qui doivent avoir raison, puisqu'il est donné ici comme ministre. Déposé par le synode national de Privas tenu du 24 mai au 4 juillet 1612, il fit imprimer en 1615, à Lyon, un factum contre les réformés de Crest.
8. Déjà cité.
9. Jean, fils de Henri d'Espagne, reçu en 1612, pasteur à Crest, où il succéda à Jean Dragon, à la Grave, 1613, à Orange, 1614-1620, en Hollande, 1620-1629, puis en Angleterre, 1639-1646, où il mourut en 1659. Ses *Œuvres*... furent publiées à Genève, chez J. et S. de Tournes,

Ignorans ministreaux, l'aspect du capuchon
Vous ira dévorant la rate et le poulmon.

Vient alors une longue histoire sur le ministre *Dauphin*[1] :

Ce predicant mottois[2] alla treuver la femme
D'*André Richaud*[3] absent, bruslant d'avare flame
Luy dit : « Si j'ay pouvoir de retirer pour vous
« L'argent qui se despart communément pour nous[4],
« (Je vais pour ce subjet à Nions pour ma part prendre)
« La vostre percevant, je jure le vous rendre. »

Il en obtient procuration, touche la part du pasteur Richaud et la sienne :

Quatre-vingts dix escus pour les deux. . . . .

Puis, en traversant un bois, il s'attache lui-même à un arbre (chose difficile) et prétend avoir été dépouillé par les brigands :

On cerche vistement sur la nège les pas,
Qui deça qui de là, mais on n'en treuve pas
Que les siens seulement, parquoy on l'appréhende.
La femme de Richaud son argent luy demande.
Au Sinode de Die il confessa, malin,
Clément estre un brigan et bandolier Dauphin,
Il fut lors condamné à dix escus d'amende
Et rembourcer l'argent autre que sa prébende,

1671, in-12, 3 vol. M. Arnaud, II, 390-391, ne le donne pas comme pasteur de Crest, mais ce passage montre qu'il y fut, ainsi qu'une délibération du synode provincial de Die (1613), citée par Brun-Durand, p. 20, note.

1. Déjà cité.

2. C'est-à-dire : de la Motte-Chalançon.

3. Pasteur à Roybon, 1599-1601, Saint-Julien-en-Quint, 1601 (par intérim), la Motte-Chalançon, 1601-1605, la Charce, 1606-1611, puis à Moissac (Lozère) (liste Auzière. — Arnaud).

4. C'est-à-dire sa part de la subvention accordée par le roi aux ministres (voy. J. Boulenger, appendice A).

Et puis en mesme instant comme insigne voleur
Il fut publiquement dégradé de Pasteur[1].
Tremble, *Remorantin*, puis que la volerie
Est si sévèrement chastiée dans Die,
Les bagues, les escus, qu'à ta sœur tu robas,
Te feront quelque jour courir mesme trespas.
Non, non, un pot de vin calmera cet orage,
Jan sera toujours Jan, vous partirez le gage.
Mais si *Fain* réveille un jour ce larecin
Et par actes fait voir larron Remorantin,
Adieu lors *Repuceau*. Chasteau-neuf[2] prenez garde,
Un larron vous preschant, un cocu vous regarde...

Enfin, la satire se termine par cette aimable parole de M. Bonnet :

Beguin, si tu veux voir quatre cornues bestes
Animées choquer de leurs forchues testes,
Prens *Luther* pour un Cerf, *Calvin* pour un Taureau,
Beze pour un gros Bouc, et *Chamier* pour un veau;

et par la promesse que fait M. Bonnet de donner demain à Beguin et aux réformés :

La fin de ce discours et tout vostre fouet.

Après avoir écouté patiemment la longue conversation de M. Bonnet et de Mlle Beguin, Panurge continue son chemin à travers les Champs-Élysées. Il passe devant l'habitation d'Adam et Ève, qui vivent entourés de leurs enfants et des prophètes; il traverse la ville Impériale, dont les habitants sont les empereurs de Rome, puis la ville Royale, où il retrouve Grand-Gosier, Gargantua et Pantagruel, ainsi que Henri IV. Là, Panurge rencontre maître Guillaume[3], qu'il interroge sur la santé de son

1. Nous avons vu plus haut qu'il avait été déposé en 1613.
2. Châteauneuf-de-Mazenc, où Repusseau était pasteur.
3. On a publié sous le nom du bouffon de Henri IV, Maître Guillaume, toute une série de libelles, dont la Bibliothèque historique

« bon amy » le roi Henri. Celui-ci vient de recevoir des lettres de « Madame la Reyne regente » qui lui ont causé « quelque fascherie », et maître Guillaume en résume le contenu à Panurge (p. 280-284).

Mais elles ne renferment rien qui soit de nature à inquiéter l'optimiste Panurge : il trouve que la reine a bien le droit d'augmenter ou de diminuer l'épargne; il croit que, si quelques princes ont quitté la cour, c'est à cause de la longueur de l'hiver et qu'ils reviendront bientôt; enfin, il pense que la jeunesse du roi a seule fait remettre son mariage et que les protestants ne se soulèveront pas, car ils ont avec eux « de trop bonnes testes et sages cervelles..., et notamment en Dauphiné, où ils ont un bon, sage et discret François[1] » pour gouverner la province (p. 286). Enfin, Panurge donne aux réformés le conseil « de ne s'embrouiller tant la cervelle et de vivre sous l'édit de pacification que monsieur mon roy, Henry le Grand, decreta avant son despart de l'autre monde » (p. 289-290); et le livre se termine par la promesse qu'il fait de raconter la fin de son voyage à « ceste proche foire de la Magdelaine » (p. 291).

* * *

On trouvera peut-être l'analyse que nous venons de donner un peu longue, mais elle aura l'avantage d'épargner aux historiens du protestantisme la lecture d'un

de la ville de Paris possède une belle collection. D'après M. Ét. Clouzot, qui s'occupe actuellement à en dresser le catalogue détaillé, Maître Guillaume lui-même serait l'auteur d'un bon nombre de ces libelles, qui se vendaient pour quelques sous sur le Pont-Neuf, et où les personnages du *Pantagruel* sont très souvent cités. Le *Nouveau Panurge* se rattache certainement à cette série, encore très mal connue. L'opuscule auquel il est fait allusion ici est apparemment : *Le voyage de Maistre Guillaume en l'autre monde vers Henry le Grand*... A Paris, [s. n.], 1612. In-16 (Bibl. de la ville de Paris, n° 15792, Rés.).

1. François de Bonnes, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné.

ouvrage encore plus long, dont l'auteur ne ressemble en rien par le talent à son maître Rabelais. S'il l'imite, c'est très maladroitement. Ainsi, son livre renferme un assez grand nombre d'allusions à des épisodes de *Pantagruel :* il y est parlé de la dame parisienne (p. 97), de la puce à l'oreille de Panurge (p. 10), on y cite le mot de frère Jean : « Ad formam nasi cognoscitur *ad te levavi*[1], » et pendant la tempête qu'il subit au cours de son voyage à l'Ile Imaginaire, Panurge pousse certains gémissements (p. 30) qui rappellent ceux que Rabelais lui attribue dans une semblable occurrence (liv. IV, chap. XVIII et suiv.). Mais le pamphlétaire catholique ne possède nullement la verve, l'abondance, la bonne humeur rabelaisiennes : c'est en vain qu'il reproduit certains procédés de maître François[2], il est fort loin de son génie, et rien n'est conçu dans un esprit plus différent du *Pantagruel* que le *Nouveau Panurge*. Le héros lui-même a perdu cette gaieté philosophique en même temps qu'ordurière qui l'avait rendu légendaire; à tout instant il s'oublie et l'on voit Panurge prêcher très sérieusement[3].

*
* *

A quelle époque le *Nouveau Panurge,* dont la première édition n'est pas datée, a-t-il été composé?

Tout d'abord, il faut que ce soit avant 1615, date de la réimpression faite « jouxte la copie imprimée à la Rochelle », que nous avons citée. Mais les nombreuses allusions historiques que renferme le volume vont nous permettre de serrer cette date de plus près :

1° Il est dit (p. 149) que Chamier, « depuis quelques jours en ça..., s'est retiré en Gascogne, » et ailleurs (vers

1. Rabelais, l. I, ch. XL.
2. Voy. par exemple, p. 68, une dissertation sur les nombres 2 et 3, ou, encore, p. 83, une tirade en vers où la Sibylle répond à Panurge de la même façon que frère Fredon.
3. P. 18 et p. 103, notamment.

cités ci-dessus, p. 425) on parle de son départ pour Montauban. Or, Daniel Chamier fut attribué comme pasteur à l'église de Montauban, par le synode national de Privas, vers la fin de mai 1612.

2° Jacques Crespe est donné comme étant encore ministre[1]. Or, il fut déposé par le synode de Privas, tenu du 24 mai au 4 juillet 1612.

3° L'auteur raconte (p. 268) une série de faits indélicats que Clément Dauphin aurait avoués « au synode de Die[2] ». Or, nous savons en effet que ce ministre fut déposé en 1613, sans doute pour des faits analogues.

4° Enfin, il est fait allusion à l'émeute qui eut lieu à Nîmes les 15 et 16 juillet 1613, à la suite de l'excommunication de Jérémie Ferrier.

Tout cela nous permet de conclure que le *Nouveau Panurge* a été composé en 1612-1613. L'édition sans date doit donc avoir été publiée entre 1613 et 1615, dates extrêmes.

*
* *

Le catalogue de la bibliothèque Falconet (n° 12152) attribuait le *Nouveau Panurge* à Guillaume de Reboul. Brunet et le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier ont adopté cette opinion. Le nom de Reboul se trouve cité, en effet, dans le pamphlet (p. 118 et 267); c'est là, apparemment, ce qui a pu faire croire qu'il en était l'auteur.

Mais Guillaume de Reboul, né en 1564 ou 1565, déclaré apostat au synode provincial de Montpellier en août 1596, composa un grand nombre de pamphlets contre les protestants, entra au service du maréchal de Bouillon, eut avec ce puissant personnage un procès qu'il gagna, et s'en fut à Rome, où il devint le protégé du cardinal Baronius; après la mort de ce prélat (1607), il écrivit un libelle contre le pape ou, suivant d'autres, contre le roi d'Angleterre, et

1. Voy. ci-dessus, p. 425.
2. Voy. ci-dessus, p. 426.

fut pendu le 25 septembre 1511. Cette date est certaine[1]. Il est donc tout à fait impossible que le *Nouveau Panurge*, qui fait allusion à des événements de 1613, soit de lui.

Si ce n'est Guillaume de Reboul, qui donc est l'auteur de l'ouvrage? M. Ch. Read, qui connaissait assez bien les pamphlets papistes et huguenots de cette époque, trouvait « certaines analogies » entre le *Nouveau Panurge* et le *Rabelais réformé* du P. Garasse (paru en 1619)[2]. D'autre part, nous avons vu (p. 427, n. 3) que notre libelle semble se rattacher à la série des opuscules de Maître Guillaume. — En tout cas, l'auteur était du Dauphiné et il avait vécu longtemps dans le pays. Je crois que le quatrain qui termine l'ouvrage pourrait révéler son nom. Le *Nouveau Panurge* est parsemé d'anagrammes; il est probable que les trois derniers mots du quatrain final, soulignés ici comme sur l'original, forment l'anagramme de son nom :

Quatrain à la louange de Panurge.

On n'entend de ta voix qu'une douce harmonie,
Panurge, le mignon du Lygien troupeau,
Ce tiltre aussi t'est deu, car du besson coupeau
Tu beus avec les flots le *Parler d'Vranie*.

Jacques BOULENGER.

1. Ce Reboul est un personnage curieux, dont les ouvrages dénotent du talent, et qui mériterait une monographie détaillée. Voy. sur lui : Dr Albert Puech, *Un Nimois oublié : le pamphlétaire Guillaume de Reboul* (Nîmes, 1889, 100 p. in-8°); Borrel, *Hist. de l'église réformée de Nimes*, p. 114; *La France protestante;* J. Boulenger, *Les protestants à Nimes*, *passim*.

2. *Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme*, XXXV, p. 419-422.

COMPTES-RENDUS.

Marcel Benoit. *Rabelais accoucheur* (thèse pour le doctorat en médecine). Montpellier, impr. Delord-Bœhm et Martial, 1904. In-8°, 56 pages.

M. Marcel Benoit a soutenu, le 18 novembre 1904, devant la Faculté de médecine de Montpellier, une thèse de doctorat intitulée : *Rabelais accoucheur*, à laquelle il dit (Avant-propos, p. 4) avoir travaillé trois ans. Cette dissertation inaugurale débute par une « Notice biographique » qui ne contient aucun fait nouveau. Puis vient un long chapitre sur *Gargantua*, où les passages concernant la grossesse et l'accouchement de Gargamelle sont reproduits *in extenso*, et les textes des auteurs cités sont discutés. Ce chapitre contient encore : l'exposition des opinions de quelques anciens auteurs sur la durée de la grossesse; une interprétation du mot *herber* qui est fausse, car, en maréchalerie, *herber* n'a jamais eu le sens de « soumettre à un bain de vapeurs d'herbes », mais, appliqué au cheval, il a signifié : « Mettre au milieu du poitrail un morceau de racine d'ellébore pour guérir du mal de tête ou de l'avantcœur, en faisant enfler ou suppurer la partie[1] »; quelques mots sur sainte Marguerite et sur les saints que l'on invoquait pendant les accouchements; un court historique des sages-femmes (pour lequel l'auteur aurait pu s'inspirer du vol. XIV de la *Vie privée d'autrefois; variétés chirurgicales*, par Alfred Franklin), suivi d'une protestation indignée contre l'embryologie sacrée; une mention de la jument de Gargantua, et enfin quelques mots sur l'eau rose et sur l'eau d'ange.

1. *Le Dictionnaire des arts et des sciences*, par M. D. C. (Thomas Corneille), de l'Académie française, t. I, p. 530; Paris, 1694. — Pour Antoine Furetière (*Dict. univ.*, la Haye et Rotterdam, 1690), « *herber* se dit en parlant des chevaux, quand les mareschaux leur mettent sous le poitrail quelque racine d'ellébore, qui leur fait enfler la partie et suppurer, quand ils sont atteints de certaines maladies ».

Le chapitre second et dernier, intitulé : « Pantagruel, » se compose de trois paragraphes, consacrés : le premier au « livre II », le deuxième au « tiers livre », le troisième aux « quart et quint livres ». Il y est question de la « nativité de Pantagruel », de l' « accouchement lombard ou salermitain », des naissances multiples, de la jument de Gargantua (pour la seconde fois) et de quelques animaux fabuleux, principalement de l' « unicorne », plus connue sous le nom de licorne.

Dans sa thèse, M. Benoit cite un grand nombre d'auteurs, souvent d'une façon erronée (exemples : *Dénouart* pour *Dinouart; Thenet* pour *Thévet,* etc.), sans indiquer leurs ouvrages se rapportant à son sujet; on y cherche en vain la « bibliographie », qui se trouve habituellement à la fin des publications de ce genre. Il « espère », dit-il (p. 4), « publier d'ici à peu de temps *Rabelais chirurgien, syphiligraphe et thérapeute.* » Pour *Rabelais thérapeute,* je l'engage à étudier au préalable les traités de matière médicale et de pharmacie de la fin du xve et du commencement du xvie siècle, entre autres le *Grand* et le *Petit luminaire des Apothicaires,* mentionnés dans le chapitre xxxiii du « Cinquiesme et dernier livre des faicts et dicts héroïques du bon Pantagruel » (voy. *Revue des Études rabelaisiennes,* 1905, p. 176); il y trouvera des détails sur toutes les drogues dont il a donné une liste fautive au bas de la page 28.

Paul Dorveaux.

J.-A. Soulacroix. *Rabelais en français moderne.* Illustrations de Félix Jobbé-Duval et R. de la Nézière. Paris, Librairie universelle, [1905]. In-16, 6 vol.

M. Émile Faguet approuve fort cet ouvrage, dont il a écrit la préface. Rabelais, dit-il, n'est plus intelligible de nos jours pour la plupart des lecteurs; il était utile qu'on le traduisît, de même que l'on a traduit Homère, Virgile, Shakespeare ou Gœthe; et M. Faguet ajoute (p. 14) : « J'affirme qu'à transposer ainsi on ne fait perdre à Rabelais aucune de ses beautés ni de ses grâces, et qu'on le rend accessible au peuple comme le serait, — et c'est, ce me semble, la mesure juste, — un auteur du xviie siècle. »

Mais quoi! M. Faguet se figurerait-il donc que le peuple ou même le « grand public » lit les auteurs du xviie siècle? Hélas!

l'immense majorité de nos compatriotes se contente aujourd'hui des magazines et des journaux, et nous ne sommes même plus au temps, pourtant récent, où certains romans sans pornographie se tiraient à 80,000 exemplaires. Aujourd'hui, les auteurs du grand siècle ne sont plus lus que par les étudiants qui y sont contraints, par les savants qui travaillent « sur le XVIIe », et je veux croire aussi par quelques amateurs lettrés, encore sensibles à la beauté de la langue française. Pour qui donc M. Soulacroix a-t-il traduit *Pantagruel?* Pour le peuple? Mais le peuple ne lit plus Rabelais. Pour les savants? Mais ce sont des éditions critiques qu'il leur faut. Pour les lettrés alors? Mais en transposant ainsi son modèle dans notre idiome moderne, j'affirme à mon tour qu'il lui a retiré le meilleur de son charme et les plus séduisantes de ses grâces. Car, si quelque artiste d'aujourd'hui repeignait les tableaux de Ghirlandajo, de Botticelli ou d'Albert Dürer en en améliorant la perspective et en en corrigeant les fautes de dessin, se trouverait-il quelqu'un pour dire que leur beauté n'y a point perdu? C'est pourtant à un travail de ce genre que s'est livré M. Soulacroix : il a affermi et précisé cette syntaxe un peu flottante du XVIe siècle qui enveloppait avec un naturel exquis la pensée de notre vieux maître; ces mots anciens et patinés, ces tournures démodées, il les a remplacés par des vocables tout neufs; et tant de belles phrases vivantes, rythmées et savoureuses sont ainsi devenues plates, gauches, presque maladroites! Lisez dans le français moderne de M. Soulacroix la longue dispute en coq-à-l'âne des sieurs de Humevesne et de Baisecul qui s'y trouve sérieusement traduite mot à mot, ou encore quelqu'un des meilleurs contes de Maître François : l'histoire du rôtisseur et du faquin par exemple, et celle du diable de Papefiguières, — comme cela paraît froid et gauche, niais même! C'est que la grâce n'y est plus. Habillé à notre mode, Rabelais paraît presque faible, à vrai dire : s'il cesse d'être un *primitif*, il n'est plus qu'un *moderne* maladroit, rude et sans souplesse, bien peu habile, enfin, si on le compare à un La Fontaine ou à un Voltaire.

Certes, il serait grandement à souhaiter que l'on publiât quelque jour une édition facilement maniable et faite non pour les savants, mais pour les lettrés. Personne, je pense, ne se plaindrait de n'y point trouver les *Fanfreluches antidotées* ou quelques autres passages dont l'intérêt est seulement his-

torique et dont la valeur esthétique échappe. Il faudrait aussi que l'on ne craignît pas d'en ponctuer le texte selon nos usages modernes : l'*Iliade* et l'*Énéide* ne sont pas défigurés par les virgules et les alinéas que les éditeurs récents y ont introduits, et le *Pantagruel* gagnerait à être traité de la sorte. Or Montaiglon seul jusqu'ici a osé se servir franchement des tirets, des guillemets, des points, des virgules et de tous les signes de notre typographie moderne; aussi son texte est-il de beaucoup le plus commode. L'édition Burgaud des Marets et Rathery, dont l'annotation est admirable, est ponctuée au hasard, dirait-on. Quant à Marty-Laveaux, il a voulu reproduire la ponctuation des originaux, mais il ne l'a pas reproduite rigoureusement, si bien que son texte, n'étant pas assez clair, se trouve aussi n'être pas assez exact.

Enfin, dans une édition faite à l'usage du « public », il me semble que l'on ne devrait pas s'astreindre à respecter l'orthographe compliquée des éditions originales. L'orthographe de Rabelais était très fantaisiste parce qu'elle voulait être très savante. Elle varie considérablement d'une édition à l'autre. C'est pourquoi je crois qu'il serait bon de la simplifier, comme on a fait pour celle de Saint-Simon sans que personne s'en soit plaint. Mais dans quelle mesure? Voilà ce qui ne saurait se *démontrer*. C'est affaire de tact et de goût. Si l'on veut un excellent exemple de ce que je souhaite ici, que l'on ouvre le volume que M. Stapfer a consacré à Rabelais. L'auteur de cette étude d'ensemble, la meilleure de toutes celles qu'on a publiées jusqu'ici, a ponctué résolument les passages qu'il cite, même il en a légèrement simplifié l'orthographe quand elle était trop barbare et hérissée, afin de les mettre mieux à la portée des lecteurs. Rabelais n'a rien perdu à cela; il y a gagné au contraire.

Mais qu'il y a loin de ce délicat travail de restauration à la brutale et traîtresse traduction de M. Soulacroix! Voulez-vous savoir comment celui-ci « traduit » les plus savoureuses comparaisons de Rabelais?

STAPFER, p. 472.	SOULACROIX, I, p. 273-74.
« Comme vous voyez un asne, quand il a au cul un oestre [taon] junonique, ou une	« Ils rétrogradaient déjà à la débandade, comme des ânes qui ont une mouche qui

mouche qui le poinct, courir çà et là sans voye ni chemin, jettant sa charge par terre, rompant son frain et renes, sans aucunement respirer ny prendre repos; et ne sait-on qui le meut car on ne voit rien qui le touche : ainsi fuyoient ces gens de sens despourvus, sans savoir cause de fuir; tant seulement les poursuit une terreur panique, laquelle avoient conceue en leurs âmes... » (l. I, ch. XLIV).

les pique au cul. Effrayés, dépourvus de sens, l'âme en proie à une terreur panique, ils ne se rendaient même plus compte du motif de leur fuite... »

Et que les gens qui sont sensibles à la beauté de notre langue française comparent encore ces phrases-ci :

STAPFER, p. 481.

« La poultre toute effrayée se mit au trot, à pets, à bonds et au gualot; à ruades, fressurades, doubles pedales et petarrades... » (l. IV, ch. XIII).

SOULACROIX, IV, p. 1072.

« La jument effrayée se mit au trot, et au galop, en pétant et en bondissant... »

STAPFER, p. 493.

« La vieille estoit mal en point, mal vestue, mal nourrie, édentée, chassieuse, courbassée, roupieuse, langoureuse, et faisoit un potage de choux verds, avec une couane de lard jaune, et un vieil savorados[1]... » (l. III, ch. XVII).

SOULACROIX, III, p. 774.

« La vieille était mal en point, mal vêtue, mal nourrie, édentée, chassieuse, courbaturée, roupieuse, langoureuse; *elle* faisait un potage de choux verts, avec une couenne de lard et *de vieux débris de viande*... »

Ces citations, que je pourrais multiplier, suffisent à montrer

1. Os creux dont les pauvres se servaient pour donner de la *saveur* à leur soupe aux choux, et, comme ils ne pouvaient pas le remplacer tous les jours, le même servait parfois longtemps.

que *Pantagruel* n'a pas gagné à être récrit par M. Soulacroix. Aussi bien, l'on s'en doutait déjà.

Jacques BOULENGER.

PÉLADAN. *Le secret des corporations. La clé de Rabelais.* Paris, E. Sansot, 1905, in-12.

Ce volume est divisé en quatre parties. Dans la première, M. Péladan expose : *Les secrets corporatifs des anciennes maîtrises*, — car il les a découverts. Voici un rapide résumé de ce chapitre, dont les premières pages sont un très remarquable article de critique d'art. « Le plaisir esthétique, dit M. Péladan, ne peut naître que dans une représentation idéale qui enlève le spectateur aux images journalières. Aucun ouvrier ne peut lire l'*Assommoir*, son instinct repousse la vulgarité. » Or, l'art moderne est bassement naturaliste. On a répété aux artistes que les grands maîtres n'ont jamais fait autre chose que de reproduire servilement les apparences de leur époque et la réalité qui les entoure : « M. Béraud a certainement cru imiter Piero della Francesca en remplaçant sur le calvaire des soldats romains par des gardiens de la paix. » Et « personne ne s'aperçoit que la tête de la République sur la pièce d'un sou figure l'étourderie; elle eût paru jadis une effrontée ». Les beaux-arts sont donc tombés très bas, si l'on en excepte les « derniers chefs-d'œuvre », ceux de Delacroix, Puvis de Chavannes, Gustave Moreau, et il faut que l'on s'inquiète d'une décadence « si officielle, si régulière, si assise ». Mais « la beauté ne paraît aux arts mineurs que si elle surabonde aux arts majeurs ». C'est pourquoi, comme notre peinture, notre sculpture, notre architecture sont grossières, nos meubles et nos objets usuels sont laids. Autrefois, il y avait dans l'art décoratif une unité de style, — de rythme, si l'on peut dire, — « une unité d'inspiration qui ne pouvait provenir que d'une méthode aujourd'hui perdue ». C'était l'ésotérisme : tout l'art n'était qu'une langue symbolique et mystérieuse, un vaste idéogramme; les chapiteaux exprimaient des phrases, les cathédrales se déchiffraient comme des rébus. Cependant, a-t-on jamais écrit un traité d'ésotérisme? « En langue vulgaire, certainement non : mais, pour ne citer qu'un ouvrage universellement connu, le *Pantagruel* de Rabelais, haut dignitaire de la maçonnerie,

contient, sous des apparences bouffonnes, de singulières révélations. »

M. Péladan nous explique maintenant comment les gravures du *Songe de Poliphile* sont un traité franc-maçonnique, lisible pour les initiés, et par conséquent, en vertu de ce qui vient d'être dit, un manuel d'art décoratif. Rabelais confirme ce caractère ésotérique des gravures du *Songe*, lorsqu'il dit : « ... Les sages d'Égypte... écrivaient par lettres qu'ils appelaient hiéroglyphes, *lesquelles nul n'entendait qui n'entendit*; et un chacun entendait qui n'entendit la vertu, propriété et nature des choses par icelles figurées, desquelles Orus Apollon a en grec composé deux livres, et Poliphile, au Songe d'amour, *en a davantage exposé.* »

Passons, sans nous arrêter davantage (faute de place), aux *Songes drôlatiques de Pantagruel* que M. Péladan commente dans son troisième chapitre. Il a trouvé la clé de chacune des planches. Il est vrai que cela lui était plus facile qu'à nous, attendu qu'il a connaissance de bien des faits historiques que l'on ignore d'ordinaire : ainsi il sait que le mot « Pantagruel signifie en argot du temps : *paix ne te vaut guère* » (p. 68); que Diane de Poitiers conspirait en faveur d'Henri VIII (p. 69); que la même Diane avait pour amant Philibert Delorme (p. 70); que « l'armure dite de Henri II, au Louvre, porte deux potets, ce qui suffit à la désigner comme un cadeau de Diane à son royal amant » (p. 75); il sait encore, en dépit du docteur Cabanès, que François Ier est mort « par la vengeance de l'avocat Féron » (p. 75), et bien d'autres choses.

Grâce à ces notions, M. Péladan a pu identifier aisément les personnages des gravures : cette marmite, dont l'un des bras porte une écumoire, et dont l'autre, ganté, tient une flèche, ne saurait être que Diane de Poitiers; quant au personnage « à tête d'éléphant avec une trompe à roulettes », c'est François Ier; tandis que l'on reconnaît avec facilité, dans cette « femme de qualité qui a une pantoufle au bas du visage », la reine Éléonore.

En terminant, M. Péladan nous révèle la *clé de Rabelais*, c'est-à-dire qu'il nous prouve que le roman de Maître François est un manuel d'ésotérisme. Je dois le dire, c'est là une démonstration curieuse. Malheureusement, elle ne convainc pas du tout. Quand M. Péladan m'explique que, pour comprendre le mot *Trinch*, qui est celui de la bouteille (l. V,

ch. XLV), il faut songer à la phrase : « Il a trinqué, » laquelle se dit dans le peuple « dans le sens d'écoper ou de participer, de payer sa part de casse et de responsabilité », et que « de toute façon il faut séparer chaque lettre, T, R, I, N, C, H, et lire : Tripe Regne Ire; Nul Ciel Homme. La Tripe règne par colère du ventre; nul ciel pour l'homme » (p. 107), j'avoue que je suis tenté de ne pas croire aveuglément à cette ingénieuse interprétation. De même, je reste indécis quand j'apprends que le mot *Debitoribus* qu'emploie Carpalim, autrement dit Diane de Poitiers, signifie : « Débiter des rébus » (p. 104), ou que *Gargantua* veut dire « guère gain tu as » (p. 113), tandis que Xénomane représente Anne de Pisseleu (p. 114). Mais quoi! si j'étais plus au fait des doctrines ésotériques, je serais peut-être beaucoup plus persuadé que l'interprétation de M. Péladan est la bonne. Malheureusement...

Jacques BOULENGER.

Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay. La première ambassade (septembre 1527-février 1529). Correspondance diplomatique publiée avec une introduction par V.-L. BOURRILLY et P. DE VAISSIÈRE. (*Archives de l'histoire religieuse de la France.*) Paris, Alph. Picard, 1905. In-8°.

C'est ici le premier volume d'une publication très intéressante, et dont il faut espérer que la suite ne se fera pas attendre. La correspondance de Jean du Bellay, l'éloquent et intelligent protecteur de Rabelais, jette une vive lumière sur l'histoire générale du XVIe siècle, et il faut remercier les éditeurs d'avoir réuni des sources dont la dispersion[1] a coûté jusqu'ici bien des peines aux historiens, de même qu'elle a causé d'innombrables erreurs.

A la fin de juillet 1527, le cardinal Wolsey vint en France afin de resserrer encore les traités conclus entre Henri VIII et François Ier. Moins d'un mois après son départ, Montmorency se mettait en route pour l'Angleterre avec une brillante escorte dont faisait partie Jean du Bellay, évêque de Bayonne. Pour

1. Les lettres relatives à la première ambassade de Jean du Bellay et réunies ici étaient éparses en plus de cinquante manuscrits.

ses premiers débuts importants dans la diplomatie, du Bellay devait remplacer à Londres l'ambassadeur de France, Jean-Joachim de Passano, seigneur de Vaulx, envoyé en Italie. C'était un jeune homme plein d'esprit, et, à ce qu'il semble, habile, tenace et vif. Sa tâche n'était point aisée : tout d'abord, il lui fallait obtenir du roi d'Angleterre le payement de la contribution promise à François Ier; puis il devait encore l'entraîner dans la guerre contre l'empereur au moment opportun. Or, ni Henri VIII ni son ministre Wolsey n'étaient disposés à combattre plus qu'à payer. En outre, Jean du Bellay se voyait trop souvent sans subsides et même sans nouvelles : abandonné en quelque sorte par la cour de France, il lui fallut suppléer à ce qui lui manquait par son esprit et ses ressources personnelles.

Le 28 janvier 1528, François Ier, comptant sur son allié, avait déclaré la guerre à l'empereur en son nom comme en celui d'Henri VIII. Or, à ce moment, le roi d'Angleterre était tout à l'affaire de son divorce; il voulait obtenir du pape une solution favorable à ses vues, et toute autre considération passait après celle-là. Il ne pouvait donc qu'être très contrarié d'une guerre qui ne devait tendre qu'à le brouiller avec Clément VII, en même temps qu'elle gênait le commerce important de l'Angleterre avec les Flandres. C'est pourquoi il se montra fort peu disposé à soutenir son allié. Malgré les efforts de du Bellay, il entreprit de son côté des négociations compliquées. Et le 15 juin, en dépit de quelques succès militaires, François Ier fut contraint d'accepter une trêve pour la Flandre, que son allié lui imposa presque. C'était là en somme un grave échec pour la diplomatie française.

Jean du Bellay avait donc échoué devant la mauvaise volonté des Anglais. Il n'avait pu obtenir d'Henri VIII l'aide que celui-ci avait promise ni réussir à l'entraîner franchement dans la guerre. Même après la signature de la trêve du 15 juin, à laquelle la France ne gagnait rien, Henri VIII retardait toujours le payement de la contribution qu'il devait à son allié. L'évêque de Bayonne ne pouvait joindre le roi ni son ministre qui se dérobait à ses demandes. En outre, une épidémie ravageait alors Londres, dont le séjour devenait dangereux, et du Bellay dépensait son patrimoine sans obtenir de François Ier le moindre subside. C'est pourquoi il sollicita son rappel. Mais il reçut l'ordre de continuer ses services.

La guerre d'Italie, après la défection d'André Doria et la mort de Lautrec devant Naples, commençait à devenir mauvaise pour les Français que l'Angleterre ne soutenait toujours pas de son argent. Heureusement, le 17 novembre, Du Bellay finit par obtenir 196,800 écus. C'est que l'affaire du divorce prenait décidément mauvaise tournure et que Henri VIII éprouvait le besoin de se rapprocher de son allié afin de peser sur le pape. Subitement une nouvelle imprévue vint encore resserrer leur alliance : on apprit que Clément VII était mort. Wolsey, soutenu par son roi, reprit aussitôt ses projets de l'année 1521 : élu pape, il pourrait prononcer le divorce. Mais il fallait s'assurer à nouveau l'appui de François Ier. Il pria donc Du Bellay de partir à franc-étrier pour Paris (4 février). Étant déjà en France, l'évêque de Bayonne sut que la nouvelle était fausse. Cependant il continua son voyage et s'en fut recevoir de nouvelles instructions de son gouvernement.

Ainsi se termina la première ambassade de Jean du Bellay, dont MM. B. et de V. publient ou analysent toutes les dépêches. Espérons, je le répète, que leur si utile et si remarquable publication se poursuivra rapidement[1] : les études relatives au XVIe siècle y trouveront grandement leur compte.

Jacques BOULENGER.

1. J'espère que le prochain volume contiendra une table des noms cités, complément indispensable d'un tel ouvrage.

CHRONIQUE.

Société des Études rabelaisiennes. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 9 novembre, à quatre heures, chez son président. Après avoir approuvé les nouvelles candidatures, il a décidé que, les années écoulées de la *Revue* commençant à se faire rares, le prix de vente en serait élevé à partir de 1906.

— La Société s'est réunie le 9 novembre, à cinq heures, à l'École des Hautes-Études, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : Mlle V. Bilibine, MM. Jacques Boulenger, A.-F. Bourgeois, M. et Mme Ét. Clouzot, MM. H. Clouzot, le Dr Dorveaux, le Dr Folet, Jacquemin, Lazard, Mme G. Louis, MM. A. Maugeret, H. Patry, Jean Plattard, M.-L. Polain, L. Schöne, de Swarte, Mlle Taupenot de Chomel, MM. Tausserat-Radel, A. Thomas, Maurice Tourneux, le Dr Vizerie.

Le secrétaire donne connaissance des noms des nouveaux membres, qui sont admis à l'unanimité. Puis l'assemblée écoute une communication de M. le professeur Folet sur les *Saints guérisseurs et producteurs de maladies*.

Au livre I, chapitre xlv, « Grandgousier interrogeoit les pelerins de quel pays ilz estoient, dont ils venoient et où ils alloient. Lasdaller pour tous [les pelerins] respondit : « ... Nous venons « de Sainct Sebastian prés de Nantes, et nous en retournons « par nos petites journées. — Voire mais, dist Grandgousier, « qu'alliez vous faire à Sainct Sebastian ? — Nous allions, dit « Lasdaller, luy offrir nos votes contre la peste. — O, dist « Grandgousier, pauvres gens, estimez vous que la peste vienne « de Sainct Sebastian ? — Ouy vrayement, respondit Lasdal- « ler, nos prescheurs nous l'afferment. — Ouy, dist Grandgou- « sier, les faulx prophetes vous annoncent ilz telz abus ? Blas- « phement ilz en ceste façon les justes et saincts de Dieu, qu'ilz « les font semblables aux diables, qui ne font que mal entre « les humains, comme Homere escrit que la peste fut mise en « l'ost des Gregoys par Apollo, et comme les poëtes feignent « un grand tas de Vejoves et dieux malfaisans ? Ainsi preschoit

« à Sinays un caphart, que sainct Antoine mettoit le feu es « jambes; sainct Eutrope faisoit les hydropiques; sainct Gil- « das, les fols; sainct Genou, les gouttes. Mais je le punis en « tel exemple, quoiqu'il m'appelast heretique, que depuis ce « temps caphart quiconques n'est osé entrer en mes terres. Et « m'esbahis si vostre roy les laisse prescher par son royaume « telz scandales. Car plus sont à punir que ceux qui, par art « magique ou aultre engin, auroient mis la peste par le pays. « La peste ne tue que le corps, mais telz imposteurs empoi- « sonnent les ames. »

Dans ce passage, Rabelais fait allusion à une doctrine, dont il dit qu'elle était prêchée publiquement, et d'après laquelle les saints n'auraient pas seulement pour fonction de préserver ou de guérir de telle ou telle maladie les fidèles qui obtenaient leurs faveurs, mais aussi d'infliger cette maladie, comme châtiment, aux hommes ayant encouru leur disgrâce. Cette doctrine aurait été enseignée au XVIe siècle par des « prescheurs », dont certains auraient même été désavoués et punis par les autorités (civiles ou ecclésiastiques), — car l'anecdote du « Caphart de Sinays » semble bien faire allusion à un fait réel, — mais elle aurait trouvé créance auprès des populations ignorantes. Et les pèlerinages, très usités à cette époque, auraient eu pour but plutôt de détourner la colère du saint *producteur de maladies* que d'implorer la bonté du saint *guérisseur*.

La même idée, demande M. Folet, est-elle indiquée dans d'autres auteurs contemporains de Rabelais?

L'intéressante question posée par M. Folet provoque quelques remarques des membres présents. M. Jean Plattard signale un passage de la nouvelle 124 du *Cymbalum mundi* de Bonaventure des Périers où il est parlé d'un saint *guérisseur*, mais non *producteur de maladies*. — M. M.-L. Polain pense qu'à aucun moment des ecclésiastiques n'ont dû admettre officiellement, si l'on peut dire, que les saints pussent infliger des maladies. Mais il est fort possible que des prédicateurs populaires aient dit à leurs auditeurs que, s'ils ne changeaient de conduite, saint Sébastien, par exemple, leur enverrait la peste, ou saint Eutrope l'hydropisie ou quelque autre maladie. En tout cas, une telle doctrine ne saurait être que le fait de quelques prêcheurs ignorants. — M. Ét. Clouzot signale à M. Folet le volume d'A. Maury sur les *Croyances et légendes du moyen*

âge, où l'on doit trouver quelques renseignements sur la superstition qui l'intéresse. — De même, M. A. Lefranc pense que le *De pignoribus sanctorum* de Guibert de Nogent serait consulté avec profit à ce point de vue. Il est persuadé, avec M. Folet, que Rabelais, dans le passage cité, fait allusion selon son habitude à des faits réels, et cela d'autant plus que Cinais, où il dit que l'on prêchait cette doctrine superstitieuse, se trouve tout près de la Devinière qu'il habitait. M. H. Gaidoz, dont la compétence en de telles matières est connue, donnerait sans doute à M. Folet des renseignements précieux. — M. H. Clouzot pense que la *Revue des Traditions populaires, Mélusine* et les autres recueils de folk-lore fourniraient des faits précis à M. Folet. — M. H. Patry relève divers passages de Rabelais où il est fait allusion à saint Eutrope (voy. l'éd. Marty-Laveaux, table des noms propres). — M. A. Maugeret signale dans la *Vie privée d'autrefois, Les médecins*, p. 219-253, par M. A. Franklin, une liste de saints guérisseurs (voir aussi l'*Intermédiaire*, XLIX, 155, 885, 990). — M. Folet sera reconnaissant à tous les membres de la Société qui voudront bien lui envoyer des renseignements sur cette question intéressante, dont il se propose de faire, par la suite, un article pour la *Revue*. Nous publierons les réponses qui nous seront adressées.

La Société écoute une communication de M. Henri Clouzot, qui lit et commente des documents du plus haut intérêt pour nos études, découverts par M. Jacques Soyer, archiviste du Loiret. Nous publions dans ce fascicule la communication de M. H. Clouzot.

M. Abel Lefranc entretient l'assemblée de quelques identifications nouvelles de noms de lieux cités par Rabelais. Au livre I, chapitre XLVII, Rabelais parle de cinq localités dont ses éditeurs récents n'ont pas cherché à reconnaître la situation : *Bessé*, le *Marché Vieux*, le *bourg Saint Jacques*, le *Trainneau*, le *Pont de Clain*. Or, le *Marché-Vieux* et le *Bourg-Saint-Jacques* sont deux faubourgs de Chinon qui portent encore ces noms. Un autre faubourg de la même ville s'appelle actuellement *Bessé*, c'est certainement le *Bessé* de Rabelais. Mais le *Trainneau*, que Rabelais cite immédiatement après les trois noms qui précèdent, ne se trouve mentionné sur aucun dictionnaire. M. Lefranc ne savait donc comment l'identifier, lorsqu'une lettre de notre confrère

M. Tourlet, qui connaît parfaitement la région chinonaise, vint le tirer d'embarras en lui apprenant qu'il existe dans le faubourg Saint-Jacques de Chinon un quartier appelé *le Raineau,* situé à l'est de la rue principale de ce faubourg. Plus de doute, c'est bien de cet endroit qu'il s'agit, et l'on comprend comment l'imprimeur a pu lire *Trainneau,* si l'on songe à la manière dont Rabelais et les scribes du XIVe siècle traçaient l'*R*, avec le trait horizontal supérieur très allongé. Restait le *Pont de Clain.* On ne lit ce nom nulle part. Cependant, en feuilletant le *Dictionnaire topographique* de Carré de Bousserolle, M. Lefranc rencontra deux textes citant *Pont-de-Clan.* C'est bien là la localité dont parle Rabelais. D'ailleurs, dans l'édition Variorum on trouve déjà une conjecture à ce sujet formulée par M. Le Sage; l'édition de Fr. Juste, 1537, donne *Clà*, et Montaiglon imprime dans son texte *Pont-de-Clam.* On imagine comment la faute *Clain* a pu se produire, si l'on songe combien, dans l'écriture du XVIe siècle, on est exposé à confondre le groupe *in* avec *m.* Toutes ces remarques peuvent fournir des indications utiles sur la valeur comparative des éditions publiées du vivant de Rabelais.

La Société lève sa séance, après quelques mots de son président, qui constate que le nombre des souscripteurs s'élève actuellement au chiffre appréciable de 329, et prie tous les membres de la Société de continuer leur active propagande en faveur de Rabelais. J. B.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE. — M. A. Maugeret nous a remis : [Ch. MARTY-LAVEAUX,] *Lettre à l'auteur de Rabelais et ses éditeurs* (Paris, A. Lemerre, 1869, 12 p. in-8o); E.-H. TOURLET, *La statue de Rabelais d'Émile Hébert. Relation des fêtes données à Chinon les 1er, 2 et 3 juillet 1882, à l'occasion de l'inauguration du monument* (Chinon, s. n., 1894, 32 p. in-8o). — M. le Dr Dorveaux : *L'Austrasie*, revue du pays messin et de Lorraine, historique, littéraire, artistique et illustrée, paraissant tous les trois mois (Metz, 50, place Saint-Louis, nouv. sér., 1re année, no 1, juillet 1905). On y trouvera, p. 103-120, *Le séjour de Rabelais à Metz*, par Georges Ducrocq. — M. Jacques Boulenger : Jacques-Ch. BRUNET, *Recherches bibliographiques et critiques sur les éditions originales des cinq livres du Roman satirique de Rabelais... On y a joint... le texte original des Grandes et inestimables Croniques de Gargantua...* (Paris,

L. Potier, 1852, 58 p. in-8o). — Enfin, la Société a acquis l'ouvrage suivant, faussement attribué à Guillaume DE REBOUL : *Le nouveau Panurge, avec sa navigation en l'Isle Imaginaire, son rajeunissement en icelle, et le voyage que fit son esprit en l'autre monde pendant le rajeunissement de son corps. Ensemble une exacte observation des merveilles par luy veuës tant en l'un que l'autre monde* (La Rochelle, par Michel Gaillard, avec privilège [s. d.], in-12. Voy. ci-dessus, p. 408 et suiv.

RABELAIS CITÉ AVANT 1556. — Rabelais est mentionné dans le livre intitulé : *Chronologia sive temporum supputatio, omnium illustrium Medicorum, tam veterum, quam recentiorum, in omni linguarum cognitione, a primis artis Medicæ inventoribus et scriptoribus, usque ad nostram ætatem et seculum, Authore Guolphgango Iusto Francophordiano. Francophorti ad Viadrum, in officina Ioannis Eichorn, anno M D L VI.* Publié en 1556 à Francfort-sur-l'Oder, chez Johann Eichorn, par le médecin Wolfgang Justus, de Francfort.

Page 154 : « Franciscus Rabelesus, medicus Lugdunensis, hoc tempore claruit » (anno Christi 1534).

Dr DORVEAUX.

BRONCHER COMME « DEBITORIBUS » A GAUCHE. — Le prêtre qui célèbre la messe doit, aussitôt après le *pater*, réciter la prière *Libera nos*. Le *pater* se dit par cœur, le célébrant regardant droit devant lui; pour trouver le *Libera nos* dans le missel, le prêtre doit donc *broncher à gauche*, et Rabelais a pu remarquer que des célébrants *bronchaient à gauche* dès qu'ils étaient arrivés au mot *debitoribus*, qui se trouve à la fin du *pater*.

CE QUE LE VOCABULAIRE DU FRANÇAIS LITTÉRAIRE DOIT A RABELAIS. — Parmi les fiches que j'accumule en vue d'une réimpression de Cotgrave, il s'en trouve une qui a rapport au mot *Diaculon*, cité dans la *Revue*, p. 313.

Diacre, m. *Diaken;* Diaculon, m. *Diakel* (*Dict. français-flameng...*, par G. Meurier. Anvers, 1854, f. K 1c).

N'est-ce pas un sens tout différent de celui cité par M. Barbier?

Hugues VAGANAY.

Dans l'importante liste, dressée par M. P. Barbier, des mots dont Rabelais a enrichi le vocabulaire français, je relève

(liste C) l'expression *cloche-pied*. Cette expression a été employée par Michel Ménot et elle se trouve dans l'édition de ses Sermons donnée par Jehan Frellon en 1522. Voici le passage justificatif : « Si quedam paupercula ancilla in aliquo loco fuit subornata *et a clochié uno pede*, ut possitis lucrari vestrum ientaculum venditis eam rufianis. » J. N.

La vente Schwob. — La vente de la bibliothèque de feu Marcel Schwob, dont on n'a pas oublié la collaboration à la *Revue des Études rabelaisiennes*, a eu lieu à l'hôtel Drouot, salle n° 10, les 26, 27 et 28 octobre. Elle était dirigée par notre libraire, M. Honoré Champion, qui a dispersé devant un public nombreux, et où nous avons remarqué beaucoup de membres de notre Société, les 800 numéros de choix que comprenait le catalogue. Marcel Schwob possédait des séries uniques sur les langues secrètes de l'Europe (argot français et histoire des larrons, nos 654-665; le jargon ou langage de l'argot réformé, nos 666-682; œuvres poissardes, nos 683-693; argot italien, nos 694-696; argot allemand, nos 697-702; argot anglais, nos 703-708; argots espagnol et portugais, nos 709-714). La Bibliothèque de la ville de Paris, représentée par M. Marcel Poëte, a pu se rendre acquéreur de la presque totalité de ces livres, ainsi que des nos 715-743, consacrés à François Villon (collection précieuse de ses éditions, dont quelques-unes non identifiées, et nombreux travaux sur le poète); toutefois, M. Champion a acheté pour Mme la marquise Arconati-Visconti le n° 719, *Œuvres de Françoys Villon*, édition Galiot du Pré..., *revues et remises en leur entier par Clément Marot*, adjugé 500 francs. — Parmi les plus gros prix atteints, nous citerons : un vocabulaire latin-français (n° 617) imprimé en 1486 par Vérard, et non signalé jusqu'à ce jour, 1,650 francs; *Les Cent Nouvelles* (n° 107), édition gothique de Lyon donnée par Olivier Arnoulet, 550 francs; *Pierre de Nesson* (n° 131), poésies, manuscrit du xve siècle, 315 francs (à M. Champion, pour la Bibliothèque nationale); *Speculum passionnis* (n° 39), édition de 1507, 480 francs. Nous nous sommes particulièrement intéressé à la *Littérature du XVIe siècle* (nos 145-192) : le n° 154, *Gratian du Pont. Les controuerses des sexes masculin et féminin*, petit in-fol. gothique, 230 francs, et, du même (n° 154 *bis*), une édition de 1538 où figurait au titre le nom de *H.-François R.*, 50 francs; le n° 159, *Montaigne*,

1640, in-fol., réglé 30 francs (à M. Jean Lucas de Peslouan); le n° 161, *Rabelais*, 1542. *Françoys Juste*, in-16, maroquin rouge, aux armes de M. Charron de Mesnars (incomplet de quelques feuillets), 225 francs (pour M. Henri Lavedan); le n° 164, *Rabelais. Le Tiers Livre*, 1552, exemplaire avec des notes de Guy Patin et ayant appartenu successivement à Morellet, Charles Nodier et Aimé Martin, 400 francs (à M. Rahir); le n° 171, *Traduction allemande de Rabelais* [par Fischart], 1590, 60 francs. — Au total, la vente a produit 18,348 fr. 50.

Rabelais cité en 1547. — On n'a pas encore signalé la curieuse dédicace que Paul Angier, de Carentan, a insérée à la suite de son poème *L'honneste Amant*, dans le recueil des *Opuscules d'Amour par Heroet, la Borderie et autres divins Poëtes* (Lyon, Jean de Tournes, 1545, in-8°), p. 235. On y trouvera le nom de Rabelais cité dans une nomenclature de poètes où l'on ne s'attendrait guère à le rencontrer. (Voy. à ce sujet *Revue des Études rabelaisiennes*, 2e année, p. 95 et suiv.) Voici ce texte :

« A très scientifiques poëtes Marot, Sainct Gelais, Heroët, Salel, Borderie, Rabelais, Seve, Chapuy et autres Poëtes, Paul Angier, leur humble disciple, salut.

« Si à vos yeux vient s'offrir quelquefois
« Cest œuvre mien escrit en rude style,
« Divins espritz, ô Poëtes françois,
« Supportez moy, et par faveur utile,
« Benignement couverture subtile
« Mettez dessus mes faultes differentes :
« Et si cela faictes, qui est facile,
« Nulles seront, ou à nulz apparentes. » A. L.

Livres nouveaux. — Notre confrère M. Paul-André Lemoisne vient de publier, dans la *Revue des Bibliothèques* (mai-juin 1905; tirage à part : Paris, E. Bouillon, 41 p. in-8°), de très judicieuses *Notes sur l'Exposition des Primitifs français*, qui a eu lieu, on s'en souvient, à la Bibliothèque nationale pour les manuscrits, et au pavillon de Marsan pour les tableaux, tapisseries, etc. M. Paul-André Lemoisne passe en revue les principales œuvres exposées (malheureusement, il n'étudie pas

celles qui dataient du XVIe siècle), et on lit avec agrément son étude, que termine une utile *Bibliographie* des publications auxquelles l'Exposition des Primitifs a donné lieu.

Notre confrère M. Hugues Vaganay a continué, sous ce titre : *L'Espagne en Italie*, son relevé des pièces concernant l'Espagne publiées dans des volumes parus en Italie (*Revue hispanique*, t. XI et XII; tirage à part, 31 p. in-8o). Nous avons déjà signalé l'importance de ces dépouillements, qui apportent la plus utile contribution à l'histoire littéraire de l'Espagne en montrant combien la langue de ce pays était répandue et goûtée en Italie, et qui constituent aussi un index des sources italiennes littéraires de l'histoire d'Espagne, où les travailleurs trouveront quelques renseignements précieux.

Notre confrère M. W. A. R. Kerr étudie, dans *The Publications of the Modern Language Association of America* (XX, 3; tirage à part, 17 p. in-8o), la *Parfaicte Amye* d'Antoine Heroët. Il analyse le poème et il le situe dans la grande *querelle des femmes*, qui passionna la France au XVIe siècle à ce point que presque tous les écrivains, y compris Rabelais (*Rev. des Ét. rab.*, t. II, p. 1 sq.), prirent parti pour ou contre le platonisme.

M. Hugues Vaganay a entrepris la publication d'un index : *P. de Ronsard. Œuvres poétiques. Index alphabétique*, I (et se donne chez l'auteur, à Lyon, 1905, 32 p. in-8o). Dans le premier fascicule, on trouvera le relevé des *incipit* (depuis la lettre A jusqu'à la lettre E) des poésies de Ronsard, avec les renvois aux éditions originales, ainsi qu'à celle de Blanchemain.

Les *Rapports de François Ier et d'Henri II avec les ducs de Savoie Charles II* [Charles III] *et Emmanuel-Philibert (1515-1559)*, que notre confrère M. V.-L. Bourrilly précise (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1904-1905, t. VI, p. 601-625; tirage à part, 25 p. in-8o) d'après des travaux récents (surtout italiens), sont d'une grande importance dans l'histoire du XVIe siècle. En effet, on peut dire que la question de Milan a été comme le pivot autour duquel a tourné toute la politique de François Ier, continuée par son fils, et le duc de Savoie, maître du Piémont, était véritablement le « portier des Alpes ». En terminant son étude, M. V.-L. Bourrilly constate justement que, si « on nous a rapporté par le menu l'histoire militaire, sans nous faire grâce du siège de la moindre roquette ou des péripéties de la moindre embuscade..., on a laissé dans

l'ombre l'histoire intérieure de la Savoie et du Piémont sous la domination française ». D'ailleurs, étant données la rareté et la dispersion des documents, c'est l'aspect de la question le plus difficile à traiter.

Nous signalons dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* d'octobre 1905 (p. 69-78, tirage à part), un remarquable article de M. Maurice Vauthier, professeur à l'Université, recteur sortant, intitulé : *Un nouvel ouvrage sur Rabelais (Les Navigations de Pantagruel).*

M. Ad. Van Bever a fait tirer à part son utile *Essai de bibliographie d'Agrippa d'Aubigné,* paru d'abord dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français* (mai-juin 1905). Il y a joint cinq lettres inédites de Prosper Mérimée relatives aux manuscrits de d'Aubigné.

Le même érudit vient de publier une excellente anthologie de Théodore-Agrippa d'Aubigné : *Œuvres poétiques choisies publiées sur les éditions originales et les manuscrits avec une notice biographique, des notes historiques et critiques et des variantes* (Paris, Sansot et Cie, 1905, in-12). Voici l'ordre suivi : Le printemps. — Les Tragiques. — Discours au Roy. — Meslanges. — Poésies satyriques. — Pièces inédites. On voit par là que ce recueil contient des pièces qui ne se trouvent pas ailleurs. D'autre part, l'éditeur, qui a apporté à l'exécution de son travail le soin le plus scrupuleux, a usé des précieuses variantes que lui fournissaient les manuscrits Tronchin. Il a su ainsi améliorer, en plus d'un endroit, le texte antérieurement suivi. On trouvera en outre dans son livre une introduction étendue, un bon portrait et un fac-similé d'autographe.

Notre confrère le Dr Albarel, de Névian, vient de réunir en brochure, sous ce titre : *Les termes languedociens se rapportant à la médecine dans l'œuvre de Rabelais* (Paris, Soc. franç. d'impr. et de libr., 1905, 7 p. in-8o), les notes qu'avaient publiées la *Chronique médicale* et que nous avons signalées ici.

Notre confrère M. Pierre Champion a publié l'excellente étude qui lui avait servi de thèse à l'École des chartes (*Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à la vie militaire et privée au XVe siècle* (Paris, H. Champion, 1905, in-8o). Ce livre, très vivant, retrace l'existence savoureuse d'un de ces hommes de guerre du xve siècle, brutaux, pillards, cruels, courageux et avares. Guillaume de Flavy, après avoir terrorisé toute une contrée, périt

assassiné au milieu de son château par sa femme, Blanche d'Overbreuc, et l'amant de celle-ci, Pierre de Louvain.

Au pays de Rabelais. — La Société des Études rabelaisiennes se propose d'organiser, l'été prochain, une excursion réservée à ses membres. On visitera, le *Pantagruel* à la main, la Devinière, la Roche-Clermaut, le gué de Vede, les champs de bataille de la terrible guerre picrocholine, enfin tous les lieux qui sont le théâtre des premiers livres et où Rabelais a passé son enfance. Pour cette excursion, qui durera sans doute trois jours, nous tâcherons d'obtenir les meilleures conditions possible des compagnies de chemins de fer, hôteliers, etc. Mais nous serions heureux d'avoir l'approbation de ceux des membres de la Société que ce projet intéresse, et le secrétaire, M. Jacques Boulenger, 26, rue Cambacérès, à Paris, recevra leurs avis avec reconnaissance.

Errata.

P. 172, l. 4-5, lisez : *Vaillant de Guelis* au lieu de : *Vaillant, de Guelis.*
P. 238, l. 18 et 26, lisez : *Grojean* au lieu de : *Grosjean.*
P. 238, l. 29, lisez : *beu* au lieu de : *ben.*
P. 243, l. 6, lisez *d'Esnandes, en Aunis*, au lieu de : *des Nandes-en-Aunis.*
P. 253, note 1, lisez : *t. III* au lieu de : *t. II.*
P. 263, note 1, lisez : *p. 267-270* au lieu de : *p. 262.*
P. 305, l. 11, lisez : *perdus qu'ils* au lieu de : *perdus : qu'ils.*

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Statuts	I
Liste des membres	IV
Les dates du séjour de Rabelais à Metz (1546-1547), par Abel LEFRANC	1
Rabelais et J.-C. Scaliger, par le Dr DE SANTI	12
Cours professé au Collège de France en décembre 1904, par Abel LEFRANC	45
Un ami de Rabelais inconnu : Hilaire Goguet, par Henri CLOUZOT	65
Deux notices inédites de Johann Gottlob Regis, par Georg PFEFFER	73
Rabelais en Angleterre, par A.-F. BOURGEOIS	80
La profession du père de Rabelais, par Henry GRIMAUD	84
Rabelais et Honoré de Balzac, par Pietro TOLDO	117
L'influence de Tiraqueau sur Rabelais, par J. BARAT	138, 253
Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis, par Henri CLOUZOT	156
Notes pour le commentaire, par le Dr Paul DORVEAUX	176
De Rabelais à Montaigne. Les adverbes terminés en *-ment* (*fin*), par Hugues VAGANAY	186
Les plus anciennes mentions du « Pantagruel » et du « Gargantua », par Abel LEFRANC	216
Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe, par Abel LEFRANC	241
Rabelais et la langue basque, par Julien VINSON	276
Ce que le vocabulaire du français littéraire doit à Rabelais, par Paul BARBIER fils	280, 387
Notes pour le commentaire, par W.-F. SMITH	303
Rabelais et le poète Robbé (1760), par Henry GRIMAUD	305
Le cours de Rabelais à la Faculté de Montpellier (18 octobre 1537-1538), par le Dr DE SANTI	309
Diamerdis, par Paul BARBIER fils	311

Pages

Nouveaux documents sur la famille de Rabelais, par Abel LEFRANC 315
Rabelais à l'entrevue d'Aiguesmortes (juillet 1538), par Émile PICOT 333
Les autographes de Rabelais, par Abel LEFRANC . . 339
Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl, par Henri CLOUZOT. 351
Les familles alliées à la famille Rabelais, par Henry GRIMAUD. 367
Maistre Mouche, par PITON 376
Janotus de Bragmardo, par Étienne CLOUZOT . . . 385
« Pantagruelion » et « Chenevreaux », par Abel LEFRANC. 402
Les notes de Bouchereau dans la collection Dupuy, par Henri CLOUZOT 405
Le « Nouveau Panurge », par Jacques BOULENGER. . 408

COMPTES-RENDUS.

Otto BAMANN. Die burlesken Elemente in Rabelais' Werke (J. BARAT). 99
Marcel BENOIT. Rabelais accoucheur (Paul DORVEAUX). 432
V.-L. BOURRILLY. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (Jacques BOULENGER) 222
V.-L. BOURRILLY. Fragments de la première Ogdoade de Guillaume du Bellay (ID.). 222
Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay. La première ambassade..., publiée par V.-L. BOURRILLY et P. DE VAISSIÈRE (ID.). 459
Henri CHARDON. L'auteur du tombeau de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, à la cathédrale du Mans (ID.) 222
Arthur CHRISTIAN. Débuts de l'imprimerie en France. L'Imprimerie nationale. L'hôtel de Rohan (ID.) . . 225
Engelbert HEGAUR et Dr OWLGLASS. Des François Rabelais weiland Arznei-Doktors und Pfarrers zu Meudon Gargantua verdeutscht (Albert BAUR) 323
Karl KNOBLAUCH. Das Verhältniss der « Croniques admirables » zu den « Croniques inestimables » und zu Rabelais (J. BARAT) 226
Abel LEFRANC. Les navigations de Pantagruel. Étude sur la géographie rabelaisienne (Jacques BOULENGER). 229

Pages
Dr Maurice MOLLET. Rabelais clinicien (J. BARAT) . . 98
PÉLADAN. Le secret des corporations. La clé de Rabelais (Jacques BOULENGER) 437
Pierre-Paul PLAN. Bibliographie rabelaisienne. Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711. Catalogue raisonné... (M.-L. POLAIN) 93
J.-A. SOULACROIX. Rabelais en français moderne (Jacques BOULENGER) 433
Louis THUASNE. Études sur Rabelais (ID.) 101
Arthur TILLEY. The literature of the french Renaissance (Jean PLATTARD) 87
Charles WHIBLEY. Literary portraits (ID.) 228

CHRONIQUE 105, 233, 325, 442

GRAVURES ET FAC-SIMILÉS : la Devinière, d'après une photographie prise en 1904 55
Ex-libris d'un Galien ayant appartenu à Rabelais . . 325
Lettre de Rabelais à Budé (4 planches) 348
Annotations d'un Plutarque ayant appartenu à Rabelais (2 planches) 349

Le gérant : Jacques BOULENGER.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

D.S.

1 5 1987